

Ordre du jour et documentation

Congrès mondial de la nature, Barcelone, 5–14 octobre 2008

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Table des matières

CGR/2008/1	Ordre du jour provisoire	1
CGR/2008/2	Projets d'amendements aux Règles de procédure	4
CGR/2008/3	Cahiers des charges des comités du Congrès	8
	Annexe 1 Comité de vérification des pouvoirs	9
	Annexe 2 Comité des résolutions	10
	Annexe 3 Comité des finances et audit	11
	Annexe 4 Comité du Programme	12
	Annexe 5 Comité directeur du Congrès	13
CGR/2008/4	Projet d'amendement à l'article premier des Statuts de l'UICN	14
CGR/2008/5	Projet d'amendement au paragraphe c) de l'article 71 des Statuts de l'UICN	17
CGR/2008/6	Projets d'amendements aux Statuts, Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et Règlement de l'UICN	19
CGR/2008/7	Rapport des activités du Conseil relatives à l'évaluation du travail des Commissions	31
CGR/2008/8	Rapport de la Directrice générale sur les travaux de l'Union depuis le 3 ^e Congrès mondial de la nature de l'UICN, Bangkok, 2004	34
	Annexe 1 Rapport sur les Membres 2005–2008	85
	Annexe 2 Rapport sur le suivi des résolutions et recommandations du Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2004	89
	Annexe 3 Résumé de l'Évaluation indépendante et de la Réponse de la direction	91
	Annexe 4 Publications de l'UICN 2005–2008	110
	Annexe 5.1 Vision 2020 pour l'UICN	119
	Annexe 5.2 L'Initiative pour l'avenir de la durabilité	124
CGR/2008/9	Rapports des Présidents de Commissions	128
	Annexe 1 Rapport de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)	129
	Annexe 2 Rapport de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC)	135
	Annexe 3 Rapport de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)	140
	Annexe 4 Rapport de la Commission du droit de l'environnement (CDDE)	147
	Annexe 5 Rapport de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)	157
	Annexe 6 Rapport de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP)	164
CGR/2008/10	Le Programme de l'UICN 2009–2012	169

CGR/2008/11	Projets de mandats pour les Commissions de l'UICN	170
	Annexe 1 Projet de mandat de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)	171
	Annexe 2 Projet de mandat de la Commission de l'éducation et de la communication	174
	Annexe 3 Projet de mandat de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)	177
	Annexe 4 Projet de mandat Commission du droit de l'environnement (CDDE)	181
	Annexe 5 Projet de mandat de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)	184
	Annexe 6 Projet de mandat de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP)	186
CGR/2008/12	Élection du Président de l'UICN	189
CGR/2008/13	Élection du Trésorier de l'UICN	197
CGR/2008/14	Élection des Conseillers régionaux de l'UICN	200
CGR/2008/15	Élection des Présidents des Commissions de l'UICN	236
CGR/2008/16	Finances de l'UICN dans la période intersessions 2004–2008	260
CGR/2008/17	Plan financier pour la période de 2009 à 2012	261
CGR/2008/18	États financiers 2004–2007	278
CGR/2008/19	Nomination du vérificateur externe	313

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Ordre du jour provisoire

Forum de la nature

1^{er} jour – Dimanche 5 Octobre 2008

- 16h50 - 17h00 **1^e séance du Congrès mondial de la nature 2008 (Auditorium)**
Ouverture préliminaire du Congrès mondial de la nature
1. Nomination du comité de vérification des pouvoirs
- 17h00 - 18h30 **2^e séance du Congrès mondial de nature 2008 (Auditorium)**
Cérémonie d'ouverture du Congrès mondial de la nature et célébration du 60^e anniversaire de l'UICN
- 18h30 - 21h00 **Réception de bienvenue du pays hôte (à confirmer)**
- 21h00 - 22h30 **Concert (à confirmer)**

2^e jour – Lundi 6 Octobre 2008

- 8h30 - 9h30 **3^e séance du Congrès mondial de la nature 2008 (Auditorium)**
1. Rapport préliminaire du Comité de vérification des pouvoirs
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des amendements aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature
4. Nomination des comités : Résolutions, Finances et audit, Gouvernance et Programme, et adoption des cahiers des charges
- 9h30 - 11h30 **Ouverture du Forum de la nature (Auditorium)**
- 12h00 - 20h00 **Forum de la nature (programme en préparation)**
- Doc 1
Doc 2
Doc 3

3^e jour – Mardi 7 Octobre 2008

- 09h30 - 20h00 **Forum de la nature (programme en préparation)**

4^e jour – Mercredi 8 Octobre 2008

- 09h30 - 20h00 **Forum de la nature (programme en préparation)**

5^e jour – Jeudi 9 Octobre 2008

- 09h30 - 16h00 **Forum de la nature (programme en préparation)**
- 16h30 - 18h00 **Clôture du Forum de la nature (Auditorium)**
- 18h30 - 20h00 **Réunions régionales des membres**

Présentations des candidats

20h30 - 23h00 **Réception du pays hôte (à confirmer)**

Assemblée de travail des membres

6^e – Vendredi 10 Octobre 2008

- 09h30 - **4^e séance du Congrès mondial de la nature 2008 (Salle des plénières)**
13h00
1. Premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs
 2. Présentation du président du Comité des résolutions sur le processus d'adoption des résolutions et présentation des motions pour discussion en accord avec les Règles de procédure du Congrès mondial de la nature
 3. Présentation du Programme 2009–2012 et des mandats des Commissions par le président du Comité du Programme, ainsi que du processus de leur adoption, y compris les motions relatives au Programme et aux mandats de Commissions
 4. Présentations des candidats (suite)

13h00 - **Audition sur le Programme**
15h00

- 15h00 - **5^e séance du Congrès mondial de la nature 2008 (Salle des plénières)**
19h00
1. Présentations des candidats (suite)
 2. Rapport du Président
 - Rapport sur les activités du Président depuis le Congrès mondial de la nature 2004
 - Rapport du Conseil de l'UICN sur les réformes de gouvernance et d'éventuelles propositions de modification des Statuts
 - Résultats de l'évaluation des Commissions de l'UICN
 3. Rapport de la Directrice générale
 - Activités de l'Union depuis le Congrès mondial de la nature 2004 :
 - Rapport sur les membres
 - Suite donnée aux résolutions et recommandations du Congrès de Bangkok
 - Rapport sur l'évaluation indépendante et réponse de l'UICN
 - Regards sur l'avenir
 4. Rapports des Présidents des Commissions

Docs 4,
5 & 6
Doc 7
Doc 8

Doc 9

7^e – Samedi 11 Octobre 2008

- 09h30 - **6^e séance du Congrès mondial de la nature 2008 (Salle des plénières)**
13h00
1. Présentation des candidats (fin)
 2. Rapports des comités régionaux reconnus et réunions régionales des membres
 3. Discussion du Programme 2009–2012 et des mandats des Commissions ainsi que les motions y relatives ; et rapport du Comité du Programme
 4. Projets de résolutions et recommandations pour discussion et éventuellement adoption

Doc 10
Doc 11

13h00 - **Audition sur le Programme**
15h00

7^e séance du Congrès mondial de la nature 2008 (Salle des plénières)

- 15h00 -
18h00
1. Deuxième rapport du Comité de vérification des pouvoirs
 2. Elections du
 - Président
 - Trésorier
 - Conseillers régionaux

Doc 12
Doc 13
Doc 14

(début des

- élections 14h30) ■ Présidents des Commissions Doc 15
3. Remise des Médailles du Mémorial John C Philips et Harold Jefferson Coolidge et des prix des Commissions, nomination des membres d'honneur
4. Discussion et adoption des projets de résolutions et recommandations
- (fin des élections 19h30) *Une séance en soirée pourrait être prévue pour les résolutions*

8^e jour – Dimanche 12 Octobre 2008

TOUT LA JOURNEE **EXCURSIONS POUR LES DÉLÉGUÉS ET RÉUNIONS DE TRAVAIL DES COMITÉS DU CONGRÈS**

9^e jour – Lundi 13 Octobre 2008

- 09h30 - 13h00 **8^e séance du Congrès mondial de la nature 2008 (Salle des plénières)**
1. Troisième rapport du Comité de vérification des pouvoirs
2. Annonce des résultats des élections
3. Présentation des résultats du Forum
4. Rapport par la Directrice Générale et le Trésorier sur les finances de l'UICN dans la période 2004–2008 Doc 16
5. Présentation du plan financier pour la nouvelle période intersessions Doc 17
6. Rapport du Comité des finances et audit du Congrès, y compris comptes et rapports des vérificateurs aux comptes pour 2004–2007, et recommandations sur le plan financier 2009–2012 Doc 18
7. Nomination des vérificateurs aux comptes Doc 19
- 15h00 - 18h00 **9^e séance du Congrès mondial de la nature 2008 (Salles des plénières)**
1. Discussion et adoption des changements aux Statuts
2. Discussion et adoption des projets de résolutions et recommandations
- 20h00 - 22h00 **10^e séance du Congrès mondial de la nature 2008 (Salles des plénières)**
1. Discussion et adoption des projets de résolutions et recommandations

10^e jour – Mardi 14 Octobre 2008

- 09h30 - 13h00 **11^e séance du Congrès mondial de la nature 2008 (Salle des plénières)**
1. Quatrième rapport du Comité de vérification des pouvoirs
2. Discussion et adoption finale des résolutions et recommandations
3. Adoption du Programme, des mandats des Commission et du plan financier
- 14h00 - 15h00 **12^e séance du Congrès mondial de la nature 2008 (Salles des plénières)**
1. Cérémonie de clôture
- Message du Président élu
 - Clôture du Congrès mondial par le Président sortant

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

**Projets d'amendements aux Règles de procédure
du Congrès mondial de la nature
concernant la soumission des motions**

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER les amendements aux paragraphes 49 et 52 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature proposés par le Conseil, comme suit.

1. Lors d'une réunion qui a eu lieu en mai 2007, le Groupe d'étude sur la gouvernance (GEG) du Conseil de l'UICN a examiné plusieurs options présentées par le Secrétariat pour améliorer le processus des motions en s'inspirant de l'expérience du Congrès de Bangkok ainsi que d'un rapport du Président du Comité des résolutions.
2. Le Conseil, sur recommandation du Groupe d'étude sur la gouvernance, a ensuite chargé le Conseiller juridique de préparer le texte nécessaire pour modifier les paragraphes 49 et 52 des Règles de procédure. Les amendements proposés ont ensuite été examinés et approuvés par le Conseil à sa 68^e Réunion, en mai 2007 (Décision C/68/23) et sont maintenant inclus dans le tableau ci-joint.
3. Les deux premiers amendements proposés augmentent le nombre de membres qui doivent soutenir les motions, de deux (2) à cinq (5) pour celles qui sont soumises dans les délais statutaires (paragraphe 49) et de cinq (5) à dix (10) pour celles qui sont soumises au Congrès (paragraphe 52). Le but de ces amendements est de promouvoir des consultations plus approfondies et un accord entre les membres avant soumission de la motion.
4. Le troisième et dernier amendement proposé aux Règles de procédure exige des membres qui soumettent des motions au Congrès de satisfaire « au moins trois » des critères énumérés au lieu de « au moins un » desdits critères comme c'est le cas à présent (paragraphe 52). Le but de cet amendement est de garantir que les motions soumises au Congrès ne sont pas seulement issues des délibérations du Congrès ou ne répondent pas seulement à des questions inscrites à l'ordre du jour mais traitent aussi des questions qui sont soit nouvelles, soit urgentes ou qui n'étaient pas prévisibles.
5. Les textes de ces amendements proposés figurent dans le tableau ci-joint.

**PROJETS D'AMENDEMENTS AUX RÈGLES DE PROCÉDURE
PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL AU
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE, octobre 2008**

Dispositions actuelles des Règles de Procédure	Projets d'amendement aux dispositions actuelles des Règles de Procédure	Projet de texte final des dispositions modifiées
<p><i>Motions</i></p> <p>49. Des motions peuvent être présentées par le Conseil ou par tout membre ayant droit de vote avec l'appui d'au moins deux autres membres ayant droit de vote. Les motions doivent être normalement soumises au Directeur général, cent vingt jours au moins avant l'ouverture de la prochaine session du Congrès mondial concernée. Le Secrétariat distribue toutes les motions acceptées qu'il a reçues, à tous les membres, au moins soixante jours avant la session du Congrès mondial concernée.</p>	<p><i>Motions</i></p> <p>49. Des motions peuvent être présentées par le Conseil ou par tout membre ayant droit de vote avec l'appui d'au moins [deux] cinq autres membres ayant droit de vote. Les motions doivent être normalement soumises au Directeur général, cent vingt jours au moins avant l'ouverture de la prochaine session du Congrès mondial concernée. Le Secrétariat distribue toutes les motions acceptées qu'il a reçues, à tous les membres, au moins soixante jours avant la session du Congrès mondial concernée.</p>	<p><i>Motions</i></p> <p>49. Des motions peuvent être présentées par le Conseil ou par tout membre ayant droit de vote avec l'appui d'au moins cinq autres membres ayant droit de vote. Les motions doivent être normalement soumises au Directeur général, cent vingt jours au moins avant l'ouverture de la prochaine session du Congrès mondial concernée. Le Secrétariat distribue toutes les motions acceptées qu'il a reçues, à tous les membres, au moins soixante jours avant la session du Congrès mondial concernée.</p>
<p><i>Motions</i></p> <p>52. Des motions ne peuvent être présentées lors du Congrès mondial que par le Conseil ou par un membre ayant droit de vote avec l'appui d'au moins cinq autres membres ayant droit de vote, et uniquement si leur sujet est nouveau, urgent, qu'il n'était pas prévisible, qu'il émane des délibérations du Congrès mondial ou qu'il traite de questions à son ordre du jour. Le texte de ce type de motion n'est distribué aux délégués par le Secrétariat que si le Comité des résolutions les accepte comme satisfaisant à au moins un des critères suivants:</p> <p>a) "Nouveau" signifie que la question qui fait l'objet de la résolution ou recommandation s'est</p>	<p><i>Motions</i></p> <p>52. Des motions ne peuvent être présentées lors du Congrès mondial que par le Conseil ou par un membre ayant droit de vote avec l'appui d'au moins [cinq] dix autres membres ayant droit de vote, et uniquement si leur sujet est nouveau, urgent, qu'il n'était pas prévisible, qu'il émane des délibérations du Congrès mondial ou qu'il traite de questions à son ordre du jour. Le texte de ce type de motion n'est distribué aux délégués par le Secrétariat que si le Comité des résolutions les accepte comme satisfaisant à au moins [un] trois des critères suivants:</p> <p>a) "Nouveau" signifie que la question qui fait l'objet de la résolution ou recommandation s'est</p>	<p><i>Motions</i></p> <p>52. Des motions ne peuvent être présentées lors du Congrès mondial que par le Conseil ou par un membre ayant droit de vote avec l'appui d'au moins dix autres membres ayant droit de vote, et uniquement si leur sujet est nouveau, urgent, qu'il n'était pas prévisible, qu'il émane des délibérations du Congrès mondial ou qu'il traite de questions à son ordre du jour. Le texte de ce type de motion n'est distribué aux délégués par le Secrétariat que si le Comité des résolutions les accepte comme satisfaisant à au moins trois des critères suivants:</p> <p>a) "Nouveau" signifie que la question qui fait l'objet de la résolution ou recommandation s'est posée</p>

Dispositions actuelles des Règles de Procédure	Projets d'amendement aux dispositions actuelles des Règles de Procédure	Projet de texte final des dispositions modifiées
<p>posée dans les quatre-vingt-dix jours précédant le début de la session du Congrès mondial;</p> <p>(b) "Urgent" s'applique à une question au sujet de laquelle des développements pourraient intervenir peu après le Congrès mondial et sur lesquels on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une résolution ou une recommandation du Congrès mondial ait un impact;</p> <p>(c) "N'était pas prévisible" s'applique à une question qui, tout en n'étant pas nouvelle, a connu des rebondissements dans les quatre-vingt-dix jours précédant le début de la session du Congrès mondial qui appellent une action de la part de celui-ci;</p> <p>(d) "Emane des délibérations du Congrès mondial" signifie que la question a été débattue au cours d'une réunion faisant officiellement partie du Congrès mondial, que ce soit lors de séances consacrées à la conduite des affaires de l'UICN ou à la conservation de la nature, ou lors de réunions techniques, de réunions des Commissions, de groupes de travail ou de réunions associées;</p> <p>(e) "Traite des questions à l'ordre du jour" s'applique à toute question devant être débattue au cours d'une des réunions mentionnées au point ci-dessus, mais qui n'a pas encore été traitée par cette réunion, au moment où était présentée la résolution ou la recommandation.</p>	<p>posée dans les quatre-vingt-dix jours précédant le début de la session du Congrès mondial;</p> <p>(b) "Urgent" s'applique à une question au sujet de laquelle des développements pourraient intervenir peu après le Congrès mondial et sur lesquels on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une résolution ou une recommandation du Congrès mondial ait un impact;</p> <p>(c) "N'était pas prévisible" s'applique à une question qui, tout en n'étant pas nouvelle, a connu des rebondissements dans les quatre-vingt-dix jours précédant le début de la session du Congrès mondial qui appellent une action de la part de celui-ci;</p> <p>(d) "Emane des délibérations du Congrès mondial" signifie que la question a été débattue au cours d'une réunion faisant officiellement partie du Congrès mondial, que ce soit lors de séances consacrées à la conduite des affaires de l'UICN ou à la conservation de la nature, ou lors de réunions techniques, de réunions des Commissions, de groupes de travail ou de réunions associées;</p> <p>(e) "Traite des questions à l'ordre du jour" s'applique à toute question devant être débattue au cours d'une des réunions mentionnées au point ci-dessus, mais qui n'a pas encore été traitée par cette réunion, au moment où était présentée la résolution ou la recommandation.</p>	<p>dans les quatre-vingt-dix jours précédant le début de la session du Congrès mondial;</p> <p>(b) "Urgent" s'applique à une question au sujet de laquelle des développements pourraient intervenir peu après le Congrès mondial et sur lesquels on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une résolution ou une recommandation du Congrès mondial ait un impact;</p> <p>(c) "N'était pas prévisible" s'applique à une question qui, tout en n'étant pas nouvelle, a connu des rebondissements dans les quatre-vingt-dix jours précédant le début de la session du Congrès mondial qui appellent une action de la part de celui-ci;</p> <p>(d) "Emane des délibérations du Congrès mondial" signifie que la question a été débattue au cours d'une réunion faisant officiellement partie du Congrès mondial, que ce soit lors de séances consacrées à la conduite des affaires de l'UICN ou à la conservation de la nature, ou lors de réunions techniques, de réunions des Commissions, de groupes de travail ou de réunions associées;</p> <p>(e) "Traite des questions à l'ordre du jour" s'applique à toute question devant être débattue au cours d'une des réunions mentionnées au point ci-dessus, mais qui n'a pas encore été traitée par cette réunion, au moment où était présentée la résolution ou la recommandation.</p>

Ajout 1

Amendements aux Statuts, Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et Règlement de l'UICN

Résumé des dispositions

A. Les dispositions concernant l'amendement aux Statuts sont énoncées dans les articles 104 à 108 des Statuts

Conformément aux articles 104 et 105, les amendements peuvent être 1) proposés par tout membre de l'UICN, pour examen par le Conseil, au plus tard 180 jours avant l'ouverture d'une session du Congrès mondial; 2) proposés au Congrès a) par le Conseil (qui peut incorporer des suggestions émanant des membres), ou b) par cinq membres de la Catégorie A ou 50 membres de la Catégorie B (leurs propositions devant parvenir au Secrétariat 180 jours au moins avant l'ouverture du Congrès).

Au plus tard, 120 jours avant l'ouverture du Congrès, le Directeur général (la Directrice générale) communique aux membres de l'UICN tous les amendements à ces Statuts proposés par le Conseil ou par les membres (étant entendu que cette communication comprend une explication des propositions ainsi que, le cas échéant, des commentaires du Conseil).

Les amendements aux Statuts sont adoptés par le Congrès par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés dans chacune des Catégories A et B de membres et, à moins que le Congrès n'en décide autrement, prennent effet à la clôture de la session concernée du Congrès.

- Le document CGR/2008/4 est un amendement proposé par le Conseil concernant le nom de l'UICN.
- Le document CGR/2008/5 est un amendement proposé par le Conseil concernant la compétence territoriale des Comités nationaux et régionaux.
- Le document CGR/2008/6 est un amendement proposé par des membres de la Catégorie A concernant la création d'une nouvelle catégorie de membres de l'UICN.

B. Les dispositions concernant l'amendement aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature sont énoncées dans l'article 29 des Statuts

Chaque membre ayant droit de vote peut déposer une motion d'amendement aux Règles de procédure auprès du Comité directeur du Congrès mondial et/ou si le dépôt se fait avant une session du Congrès, auprès du Conseil. Le Comité directeur ou le Conseil recommande au Congrès mondial d'accepter la motion dans sa forme originale ou sous une forme modifiée, ou de rejeter la motion.

En outre, le Conseil peut proposer au Congrès une motion visant à modifier les Règles de procédure.

Tout amendement aux Règles de procédure requiert une décision du Congrès mondial prise à la majorité simple et la date d'entrée en vigueur de l'amendement est décidée par le Congrès.

- Le document CGR/2008/2 est un amendement proposé par le Conseil concernant la soumission des motions au Congrès mondial.

C. Les dispositions concernant l'amendement du Règlement sont énoncées dans les articles 101 à 103 des Statuts

Le Règlement peut être modifié par le Conseil; dans ce cas, les amendements doivent figurer à l'ordre du jour d'une réunion ordinaire du Conseil et, pour être adoptés, doivent réunir les deux tiers des suffrages exprimés lors de deux réunions ordinaires consécutives du Conseil.

Tout amendement au Règlement est transmis aux membres dans les meilleurs délais après son adoption.

À la demande de 40 membres ayant droit de vote au moins, présentée dans les 180 jours suivant la communication d'un amendement au Règlement par le Conseil, le Congrès procède à l'examen de cet amendement. Cet appel est suspensif.

Le Conseil, à ses 68^e et 69^e réunions, a modifié les paragraphes 90 b) et 91 b) du Règlement pour changer la monnaie de compte de l'UICN du franc suisse à l'euro.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Cahiers des charges des comités du Congrès

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER les cahiers des charges et la composition des comités du Congrès proposés par le Conseil.

Généralités

Conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, des comités sont nommés pour aider le Congrès dans la conduite de ses travaux.

Les cahiers des charges des comités du Congrès suivants ont été préparés par le Conseil pour examen et approbation par le Congrès et figurent en annexe au présent document :

- Comité de vérification des pouvoirs
- Comité des résolutions
- Comité des finances et des audits
- Comité du Programme
- Comité directeur du Congrès

À l'ouverture du Congrès, le Président proposera les membres des comités du Congrès.

Comité de vérification des pouvoirs Projet de cahier des charges

Le Comité de vérification des pouvoirs est nommé par le Congrès, sur proposition du Président, conformément au paragraphe 21 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Le cahier des charges du Comité est le suivant:

- superviser le processus d'accréditation des délégations des membres conformément au paragraphe 21 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature ;
- certifier au Congrès que les délégués peuvent légitimement exercer leurs droits ;
- indiquer le nombre total de voix dont dispose chaque catégorie de membres votants et représentés au Congrès mondial de la nature, conformément à l'article 34 des Statuts, Ve Partie – Le Congrès mondial de la nature ;
- recevoir du Directeur général une liste des membres qui ne sont pas en règle et dont les droits relatifs aux élections, aux votes et aux motions sont suspendus, *ipso facto*, conformément à l'article 13 (a) des Statuts, IIIe Partie – Membres ;
- appliquer les politiques et directives établies par le Conseil en ce qui concerne les membres dont les cotisations sont arriérées ;
- comprendre au moins deux membres du Comité chargé des membres ;
- recevoir les questions relatives à l'ensemble des membres de l'UICN ;
- faire des recommandations concernant les recours ;
- s'acquitter de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Conseil ;
- le Comité prépare son rapport en coordination avec le Comité des finances et des audits et le Comité du Programme.

Comité des résolutions du Congrès Projet de cahier des charges

1. La principale responsabilité du Comité des résolutions (CR) du Congrès est de s'assurer du bon déroulement du processus des résolutions et recommandations pendant la 4^e Session du Congrès mondial de la nature. Le Comité des résolutions gère le processus des motions au Congrès. Plus précisément, il a la responsabilité de vérifier que les motions reçues sont conformes aux exigences statutaires, et de décider quelles motions seront soumises aux votes du Congrès et lesquelles seront tout d'abord discutées dans des groupes de contact spéciaux.
2. Le Comité des résolutions est élu par le Congrès. Il inclut des membres du Groupe de travail des résolutions désignés par le Conseil.
3. Le Comité des résolutions est responsable de la bonne gestion des motions au Congrès.

Le Comité des résolutions :

- a) vérifie que les motions soumises sont conformes aux exigences statutaires ;
- b) examine les motions soumises pendant le Congrès dans les délais établis par le Comité directeur et les distribue aux délégués si elles sont conformes aux exigences statutaires (paragraphe 53 et 54 du Règlement) ;
- c) examine les amendements aux motions et décide si un amendement est recevable (paragraphe 59 du Règlement) ;
- d) renvoie, par l'intermédiaire du Comité du Programme, toute motion ou partie de motion pouvant affecter le projet de Programme ou le mandat proposé pour une Commission aux séances du Congrès mondial qui examinent le Programme et les mandats des Commissions.

Si besoin est, le Comité des résolutions :

- e) décide d'écarter ou de modifier un projet de motion ;
- f) soumet une motion à un comité ou à un groupe de contact spécial composé de délégués pour examen ou conseil, ou décide qu'elle sera discutée et soumise directement au vote du Congrès mondial ;
- g) dans le cas où un texte a été discuté dans un comité ou un groupe de contact, examine le rapport du comité ou du groupe de contact avant d'en présenter le texte au Congrès (paragraphe 56 du Règlement) ;
- h) propose que des amendements soient débattus et mis aux voix ensemble. Il peut proposer que le texte et les projets d'amendements soient soumis à un groupe de contact (paragraphe 62 du Règlement).

Comité des finances et des audits

Projet de cahier des charges

Le Comité des finances et des audits est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Le Cahier des charges du Comité est le suivant :

- a) examiner les rapports d'audit annuels des vérificateurs aux comptes et les lettres portant sur la gestion pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 ainsi que le document d'introduction sur les finances de l'UICN pour la période 2004–2007 et les prévisions pour 2008, préparés conjointement par le Trésorier et le Directeur général (Document du Congrès CGR/2008/18 et 16, respectivement) ;
- b) examiner le Plan financier pour la période 2009–2012 (Document du Congrès CGR/2008/17) et toute autre question relative aux cotisations des membres (Annexe 1 au Document du Congrès CGR/2008/8) ;
- c) examiner les rapports du Conseil et de son Comité des finances et des audits ;
- d) évaluer les recommandations du Conseil concernant la nomination des vérificateurs externes (Document du Congrès CGR/2008/19) ;
- e) examiner toute autre question relative aux finances ou aux procédures financières et opérationnelles, transmise au Comité par la séance plénière ou par le Comité directeur ;
- f) informer le Congrès des résultats de ces examens et proposer, le cas échéant, des mesures ;
- g) commenter les incidences des résolutions soumises au Congrès pour décision, dans le contexte du Plan financier approuvé par le Conseil ;
- h) le Comité prépare son rapport en coordination avec le Comité du Programme et le Comité de vérification des pouvoirs.

Comité du Programme du Congrès Projet de cahier des charges

Le Comité du Programme est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le Comité du Programme:

- a) aide le Comité des résolutions du Congrès à mettre en œuvre le paragraphe 51 des Règles de procédure :

Paragraphe 51 :

«Lors de la discussion du projet de Programme ou du mandat proposé pour une Commission, toute motion ou partie de motion affectant ces documents sont pris en considération dans les débats, et ces motions sont traitées en tant que propositions d'amendements au Programme, ou au mandat concerné. De telles motions sont transmises par le Groupe de travail des résolutions ou le Comité des résolutions à la session du Congrès mondial qui considère le Programme et les mandats des Commissions. Les membres ayant proposé ces motions en sont avisés.»

- b) reçoit les commentaires des membres concernant le Programme de l'Union présenté lors de la discussion du Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Union depuis la 3e Session du Congrès mondial de la nature (Document du Congrès CGR/2008/8); les Rapports des Présidents des Commissions et l'Évaluation indépendante des Commissions (Documents du Congrès CGR/2008/9 et 7 respectivement) ;
- c) donne son avis à tout membre ou groupe de membres qui souhaiterait discuter de questions relatives au Programme qui n'auraient pas été abordées en séance plénière ;
- d) conseille le Congrès sur les moyens d'ajuster les procédures de formulation et de mise en œuvre du Programme de l'Union, ou les activités qui seront entreprises par des Commissions ou des groupes particuliers du Secrétariat ou dans des régions particulières ;
- e) au besoin, propose des modifications spécifiques au projet de Programme pour 2009–2012 ou aux mandats des Commissions, au moyen d'un compte rendu succinct adopté ;
- f) au besoin, prépare des recommandations au moyen d'un compte rendu succinct du Comité pour adoption par le Congrès ;
- g) le Comité prépare son rapport en coordination avec le Comité des résolutions du Congrès et le Comité des finances et des audits.

Comité directeur du Congrès Projet de cahier des charges

1. Le Comité directeur du Congrès est nommé par le Congrès sur proposition du Président, conformément au paragraphe 13 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.
2. Le Comité directeur comprend les membres du Comité d'organisation désignés par le Conseil pour s'occuper de la préparation du Congrès mondial, ainsi que le Président, les Vice-présidents et la Directrice générale ; il est chargé de veiller à la bonne marche du Congrès.
3. Toute question ayant trait à l'organisation du Congrès mondial sera soumise au Comité directeur.
4. Les tâches particulières du Comité directeur sont détaillées dans les Règles de procédure du Congrès (paragraphe 37, 44, 47, 52, 65 et 86).
5. Le Comité directeur se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire durant le Congrès et invite toute personne intéressée à participer à ses réunions.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

**Projet d'amendement à l'article premier des Statuts de l'UICN
concernant le nom de l'UICN**

Proposé par le Conseil au Congrès mondial de la nature.

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié :

- a) de PRENDRE NOTE de l'adoption du nouveau logo de l'UICN par le Conseil; et
- b) d'ADOPTER l'amendement proposé à l'article premier des Statuts comme présenté dans le tableau ci-joint.

1. Dans l'article premier des Statuts, le nom de l'UICN apparaît comme suit : « Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) (aussi connue sous le nom d'Union mondiale pour la nature)... » (ce nom étant le même dans les trois langues officielles de l'UICN).
2. Le certificat d'enregistrement de l'UICN auprès des autorités helvétiques indique le nom suivant : « UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN, International Union for Conservation of Nature and Natural Resources). »
3. La Résolution 18.1, adoptée à la 18^e Session de l'Assemblée générale de l'UICN (Perth, 1990), stipule : a) que « L'Union mondiale pour la nature » sera désormais le « titre descriptif abrégé »; b) que « UICN – l'Union mondiale pour la nature » figurera « [s]ur les documents »; et c) que « Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), communément appelée l'Union mondiale pour la nature » figurera sur « les instruments juridiques » (Résolution 18.1, paragraphe 3 du dispositif).
4. Le logo précédent de l'UICN qui se compose de l'acronyme « UICN » et de la mention « Union mondiale pour la nature » placée juste en dessous, a été adopté par le Conseil à sa 33^e réunion (4 au 6 mai 1992).
5. Le Conseil et la Directrice générale ont discuté à différentes reprises de leur inquiétude commune devant la confusion grandissante des publics cibles de l'UICN, créée par les formes multiples du nom ainsi que la non-correspondance entre l'acronyme et la légende du logo. Le Conseil a eu largement l'occasion d'apprécier les effets négatifs de cette confusion et, pour finir, chacun s'est accordé à penser qu'il fallait, de toute urgence, concevoir un nouveau logo et éclaircir le nom pour que l'UICN puisse améliorer son profil et communiquer plus efficacement son message.
6. À sa 68^e réunion, les 19 et 20 novembre 2007, le Conseil a établi un groupe de travail à l'effet a) de réviser les travaux considérables déjà accomplis sur les options possibles de nouveau logo et de nom plus clair et b) de soumettre sa recommandation au Conseil par voie électronique (le « Groupe de travail »).
7. En décembre 2007, le Groupe de travail a décidé de recommander au Conseil a) d'abandonner la mention « Union mondiale pour la nature » intégrée au logo et d'adopter le nouveau logo dans un grand « C » et b) de proposer au Congrès mondial un amendement à l'article premier

des Statuts en vue de remplacer le nom « Union mondiale pour la nature » par « Union internationale pour la conservation de la nature ».

8. En janvier 2008, par un vote par correspondance, le Conseil a décidé de ne plus utiliser l'ancien logo et de le remplacer par un logo dans un grand « C », conformément à la recommandation du Groupe de travail.
9. À sa 69^e réunion (mars 2008) et conformément aux considérations et recommandations qui précèdent, le Conseil a décidé de proposer au Congrès mondial un amendement à l'article premier des Statuts pour remplacer « Union mondiale pour la nature » par « Union internationale pour la conservation de la nature », comme indiqué plus précisément dans le tableau ci-joint.
10. En ligne avec ce qui précède, le Conseil a décidé de proposer au Congrès mondial une motion pour remplacer les parties de la Résolution 18.1 (Perth, 1990) concernant les formes multiples du nom de l'UICN, comme mentionné plus haut (et le Conseil propose cette motion pour examen par le Congrès mondial).

**PROJET D'AMENDEMENT À L'ARTICLE PREMIER DES STATUTS
PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL AU
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE, octobre 2008**

Dispositions actuelles des Statuts	Projet d'amendement aux dispositions actuelles des Statuts	Projet de texte final des dispositions modifiées
<p>1. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) (aussi connue sous le nom d'Union mondiale pour la nature) est constituée, conformément à l'article 60 du Code civil suisse, en tant qu'association internationale de membres gouvernementaux et non gouvernementaux. En conséquence, elle a la personnalité juridique et peut accomplir tout acte conforme à ses objectifs.</p>	<p>1. <u>L'UICN</u>, L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) (aussi connue sous le nom d'Union mondiale pour la nature <u>internationale pour la conservation de la nature</u>) est constituée, conformément à l'article 60 du Code civil suisse, en tant qu'association internationale de membres gouvernementaux et non gouvernementaux. En conséquence, elle a la personnalité juridique et peut accomplir tout acte conforme à ses objectifs.</p>	<p>1. L'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (aussi connue sous le nom d'Union internationale pour la conservation de la nature) est constituée, conformément à l'article 60 du Code civil suisse, en tant qu'association internationale de membres gouvernementaux et non gouvernementaux. En conséquence, elle a la personnalité juridique et peut accomplir tout acte conforme à ses objectifs.</p>

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

**Projet d'amendement au paragraphe c) de l'article 71
des Statuts de l'UICN concernant la restriction de la compétence
territoriale des Comités nationaux et régionaux**

Proposé par le Conseil au Congrès mondial de la nature.

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'ADOPTER l'amendement proposé au paragraphe c) de l'article 71 des Statuts tel qu'il apparaît dans le tableau ci-joint.

1. Le paragraphe c) de l'article 71 des Statuts dispose que les Comités nationaux et régionaux : « travaillent en collaboration avec le Secrétariat et les Commissions pour formuler, coordonner et réaliser le Programme de l'UICN dans leur État ou Région » (le soulignement est un ajout).
2. Avant sa réunion des 8 et 9 mars 2008, le Groupe d'étude sur la gouvernance (GEG) du Conseil de l'UICN a entrepris l'examen des effets contraignants de la limitation de compétence territoriale prévue au paragraphe c) de l'article 71 pour les activités des Comités nationaux et régionaux. Ces effets semblent être indûment restrictifs (voire même anachroniques) à la lumière des circonstances et des pressions de la mondialisation.
3. À sa réunion des 8 et 9 mars 2008, le GEG a examiné différentes options d'amendement du paragraphe c) de l'article 71 dans le but d'éliminer ou de réduire l'impact de la limitation territoriale.
4. À la 69^e réunion du Conseil, les 10 et 12 mars 2008, le GEG a recommandé que dans son projet d'amendement du paragraphe c) de l'article 71 présenté au Congrès mondial, le Conseil supprime la phrase limitant la compétence territoriale, à savoir « dans leur État ou Région ».
5. Le Conseil, à sa 69^e réunion, a adopté la recommandation du GEG concernant l'amendement du paragraphe c) de l'article 71. Le projet d'amendement du Conseil est présenté dans le tableau ci-joint.
6. En décidant de proposer cet amendement pour adoption au Congrès mondial, et sur recommandation du GEG, le Conseil « charge également le Comité des membres [du Conseil], en consultation avec les Comités nationaux et régionaux pertinents et intéressés, de rédiger un code de conduite décrivant la conduite normale qui devrait être celle des Comités lorsqu'ils travaillent en dehors de leur État ou Région et faisant référence au paragraphe 64 du Règlement. »

**PROJET D'AMENDEMENT DU PARAGRAPHE C) DE L'ARTICLE 71
DES STATUTS DE L'UICN PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL AU
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE, octobre 2008**

Dispositions actuelles des Statuts	Projet d'amendement aux dispositions actuelles des Statuts	Projet de texte final des dispositions modifiées
<p>71. Les Comités nationaux et régionaux:</p> <p>(a) peuvent avoir une personnalité juridique propre, et distincte de celle de l'UICN, sous une forme acceptable par le Conseil;</p> <p>(b) sont autonomes et ne peuvent imposer aucune obligation financière, ni aucune responsabilité à charge de l'UICN, laquelle ne peut être tenue responsable des engagements souscrits par un Comité, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil; et</p> <p>(c) travaillent en collaboration avec le Secrétariat et les Commissions pour formuler, coordonner et réaliser le Programme de l'UICN dans leur Etat ou Région.</p>	<p>71. Les Comités nationaux et régionaux:</p> <p>(a) peuvent avoir une personnalité juridique propre, et distincte de celle de l'UICN, sous une forme acceptable par le Conseil;</p> <p>(b) sont autonomes et ne peuvent imposer aucune obligation financière, ni aucune responsabilité à charge de l'UICN, laquelle ne peut être tenue responsable des engagements souscrits par un Comité, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil; et</p> <p>(c) travaillent en collaboration avec le Secrétariat et les Commissions pour formuler, coordonner et réaliser le Programme de l'UICN dans leur Etat ou Région.</p>	<p>71. Les Comités nationaux et régionaux:</p> <p>(a) peuvent avoir une personnalité juridique propre, et distincte de celle de l'UICN, sous une forme acceptable par le Conseil;</p> <p>(b) sont autonomes et ne peuvent imposer aucune obligation financière, ni aucune responsabilité à charge de l'UICN, laquelle ne peut être tenue responsable des engagements souscrits par un Comité, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil; et</p> <p>(c) travaillent en collaboration avec le Secrétariat et les Commissions pour formuler, coordonner et réaliser le Programme de l'UICN.</p>

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Projets d'amendements aux Statuts, Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et Règlement de l'UICN concernant la création d'une nouvelle catégorie de membres pour les collectivités territoriales et locales

Proposés par cinq (5) membres au moins de la Catégorie A au Congrès mondial de la nature.

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié :

- a) de PRENDRE NOTE des projets d'amendements aux Statuts, Règles de procédure et Règlement; et
- b) d'ADOPTER les amendements proposés aux Statuts, Règles de procédure et Règlement.

1. La Résolution 3.003 (« L'engagement de l'UICN auprès des collectivités territoriales et locales ») adoptée à la 3^e Session du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Bangkok, Thaïlande, en novembre 2004, demande au Conseil de l'UICN « d'étudier les modalités d'engagement de l'UICN auprès des collectivités territoriales et locales, et de faire rapport aux membres à ce sujet. »
2. Avant la 69^e réunion du Conseil de l'UICN (mars 2008), le Comité national français pour l'UICN a soumis au Groupe d'étude sur la gouvernance (GEG) du Conseil de l'UICN un document qui comprenait une « Proposition d'amendement aux dispositions actuelles des Statuts, des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et du Règlement afin d'intégrer les collectivités territoriales et locales dans la gouvernance de l'UICN » (la « Proposition »). À cette fin, la Proposition cherche à créer une nouvelle catégorie de membre, la Catégorie D, pour les collectivités territoriales et locales (ainsi que pour des organisations nationales et internationales pertinentes spécifiées).
3. À sa réunion des 8 et 9 mars 2008, le GEG a examiné cette proposition et a décidé de présenter la recommandation suivante au Conseil : « ... que la proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN présentée par le Comité national français pour l'UICN en vue de permettre aux collectivités locales de rejoindre l'UICN soit soutenue par le Conseil. Il est recommandé au Conseil de charger le Conseiller juridique et le Groupe d'étude d'aider le Comité national français à développer sa proposition et à la soumettre au Congrès avec l'appui du Conseil. »
4. À sa 69^e réunion, du 10 au 12 mars 2008, le Conseil a décidé (comme indiqué dans le projet de compte rendu de la réunion) que « Certes, il est important de soutenir la participation des collectivités locales mais le problème que pose cette proposition est que la définition de collectivité locale n'est pas la même dans tous les pays : il pourrait s'agir d'une municipalité, d'une région, d'une préfecture, etc. Cette proposition, si elle était adoptée, créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Il est recommandé d'agir avec beaucoup de précaution. » Lorsque la recommandation du Groupe d'étude sur la gouvernance a été mise aux voix, le Conseil a voté contre le soutien à la Proposition.

5. Conformément à la partie pertinente de l'article 105 des Statuts, « [d]es amendements aux présents Statuts peuvent être proposés au Congrès mondial ... b) par cinq membres de l'UICN de la Catégorie A ..., à condition que cette proposition parvienne au Secrétariat cent quatre-vingts jours au moins avant l'ouverture d'une session ordinaire ou extraordinaire du Congrès mondial. »
6. Entre la 69^e réunion du Conseil et le 8 avril 2008 inclus (délai statutaire de 180 jours avant l'ouverture du Congrès mondial), la Directrice générale a reçu la Proposition en bonne et due forme qui bénéficie de l'appui solide, pour son adoption par le Congrès mondial, des neuf (9) membres suivants de la Catégorie A :
 - i. Diputación de Barcelona (Spain);
 - ii. Diputación de Málaga (Spain);
 - iii. Junta de Andalucía (Spain);
 - iv. Ministère des Affaires étrangères et européennes (France);
 - v. Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (France);
 - vi. Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, CIRAD (France);
 - vii. Departament de Medi Ambient i Habitatge, Generalitat de Catalunya (Spain);
 - viii. Office National des Forêts (France); et
 - ix. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (France).
7. La Proposition telle qu'elle est soumise par les membres mentionnés au paragraphe précédent est jointe au présent document et communiquée aux membres par la Directrice générale, conformément aux dispositions de l'article 106 des Statuts, pour action.

**Amendement proposé aux dispositions actuelles des Statuts,
des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et du Règlement**

Afin d'inclure les collectivités territoriales dans la gouvernance de l'UICN

Dispositions actuelles des Statuts	Amendement proposé aux dispositions actuelles des Statuts	Commentaires
IIIe Partie – Membres		
<p><u>Catégories</u> 4. Les membres de l'UICN sont:</p> <p>Catégorie A: (a) des Etats et des organismes gouvernementaux;</p> <p>(b) des organisations d'intégration politique et/ou économique;</p> <p>Catégorie B: (c) des organisations nationales non gouvernementales;</p> <p>(d) des organisations internationales non gouvernementales; et</p> <p>Catégorie C: (e) des affiliés.</p>	<p><u>Catégories</u> 4. Les membres de l'UICN sont:</p> <p>Catégorie A: (a) des Etats et des organismes gouvernementaux;</p> <p>(b) des organisations d'intégration politique et/ou économique;</p> <p>Catégorie B: (c) des organisations nationales non gouvernementales;</p> <p>(d) des organisations internationales non gouvernementales; et</p> <p>Catégorie C: (e) des affiliés</p> <p>Catégorie D: (f) des collectivités territoriales;</p> <p>(g) des organisations nationales qui regroupent des collectivités territoriales;</p> <p>(h) des organisations internationales qui regroupent des collectivités territoriales.</p>	

Dispositions actuelles des Statuts	Amendement proposé aux dispositions actuelles des Statuts	Commentaires
<p>Catégories</p> <p>5. Au sens des présents Statuts:</p> <p>(a) les Etats sont [...];</p> <p>(b) les organismes gouvernementaux sont des organisations, des institutions et, le cas échéant, des départements ministériels, qui relèvent de l'appareil de l'Etat, <i>y compris ceux des composantes d'Etats fédéraux ou d'Etats ayant une structure analogue;</i></p> <p>(c) les organisations d'intégration politique et/ou économique sont [...];</p> <p>(d) les organisations nationales non gouvernementales sont [...];</p> <p>(e) les organisations internationales non gouvernementales sont [...];</p> <p>(f) les membres affiliés sont [...];</p>	<p>Catégories</p> <p>5. Au sens des présents Statuts:</p> <p>(a) les Etats sont [...];</p> <p>(b) les organismes gouvernementaux sont des organisations, des institutions et, le cas échéant, des départements ministériels, qui relèvent de l'appareil de l'Etat;</p> <p>(c) les organisations d'intégration politique et/ou économique sont [...];</p> <p>(d) les organisations nationales non gouvernementales sont [...];</p> <p>(e) les organisations internationales non gouvernementales sont [...];</p> <p>(f) les membres affiliés sont [...];</p> <p>(g) les collectivités territoriales sont toutes les entités gouvernementales d'un niveau infra-étatique;</p> <p>(h) les organisations nationales qui regroupent des collectivités territoriales (et/ou des organisations) sont des institutions et associations établies au sein d'un Etat;</p> <p>(i) les organisations internationales qui regroupent des collectivités territoriales (et/ou des organisations) sont des institutions et associations organisées dans deux États au moins.</p>	

Dispositions actuelles des Statuts	Amendement proposé aux dispositions actuelles des Statuts	Commentaires
<p><u>Admission</u> 7. Les organismes gouvernementaux, les organisations nationales et internationales non gouvernementales, et les affiliés, deviennent membres de l'UICN lorsque le Conseil a:[...]</p>	<p><u>Admission</u> 7. Les organismes gouvernementaux, les collectivités territoriales et leurs organisations nationales et internationales, les organisations nationales et internationales non gouvernementales, et les affiliés, deviennent membres de l'UICN lorsque le Conseil a: [...]</p>	
<p><u>Droits et obligations des membres</u> 12. [...] (b) Les membres des Catégories A et B ont également le droit: (i) de proposer au Conseil des candidats [...]; (ii) de présenter des candidats [...]; (v) de voter lors des sessions du Congrès mondial ou par correspondance.</p> <p><u>Suspension, rescision, expulsion et retrait</u> 13. [...] (c) Si un membre agit de façon persistante de manière sérieusement contraire aux objectifs de l'UICN, sa suspension ou son expulsion peut être proposée au Conseil: [...] ii) dans le cas de tout autre membre appartenant à la Catégorie A ou de tout membre appartenant à la Catégorie B, par dix membres au moins de la même Catégorie; [...]</p>	<p><u>Droits et obligations des membres</u> 12. [...] (b) Les membres des Catégories A, B et D ont également le droit: (i) de proposer au Conseil des candidats [...]; (ii) de présenter des candidats [...]; (v) de voter lors des sessions du Congrès mondial ou par correspondance.</p> <p><u>Suspension, rescision, expulsion et retrait</u> 13. [...] (c) Si un membre agit de façon persistante de manière sérieusement contraire aux objectifs de l'UICN, sa suspension ou son expulsion peut être proposée au Conseil: [...] ii) dans le cas de tout autre membre appartenant à la Catégorie A ou de tout membre appartenant à la Catégorie B ou de tout autre membre appartenant de la Catégorie D, par dix membres au moins de la même Catégorie; [...]</p>	
<p>(f) Si le membre concerné demande un vote: [...] (ii) le vote a lieu lors de la session suivante du Congrès mondial et la décision est prise, dans le cas d'un membre de la Catégorie A ou de la Catégorie B, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés dans la Catégorie correspondante et dans le cas [...];</p>	<p>(f) Si le membre concerné demande un vote: [...] (ii) le vote a lieu lors de la session suivante du Congrès mondial et la décision est prise, dans le cas d'un membre de la Catégorie A ou de la Catégorie B ou de la Catégorie D, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés dans la Catégorie correspondante et dans le cas [...];</p>	

Dispositions actuelles des Statuts	Amendement proposé aux dispositions actuelles des Statuts	Commentaires
(iv) [...], seuls les membres de la Catégorie à laquelle le membre concerné appartient peuvent se prononcer sur une proposition de suspension ou d'expulsion d'un membre de la Catégorie A ou de la Catégorie B.	(iv) [...], seuls les membres de la Catégorie à laquelle le membre concerné appartient peuvent se prononcer sur une proposition de suspension ou d'expulsion d'un membre de la Catégorie A ou de la Catégorie B ou de la Catégorie D.	
Ve Partie – Le Congrès mondial de la nature		
<u>Composition</u> 19. Le Congrès mondial se compose des délégués dûment accrédités par les membres de l'UICN, se réunissant en sessions. Les délégués des membres des Catégories A et B constituent, respectivement, les Catégories gouvernementale et non gouvernementale du Congrès mondial.	<u>Composition</u> 19. Le Congrès mondial se compose des délégués dûment accrédités par les membres de l'UICN, se réunissant en sessions. Les délégués des membres des Catégories A, B et D constituent, respectivement, les Catégories gouvernementale, non gouvernementale et locale du Congrès mondial.	
<u>Votes</u> 30. Seuls les membres des Catégories A et B disposent du droit de vote. [...] 34. et 35. Droits de vote des membres gouvernementaux et non gouvernementaux	<u>Votes</u> 30. Seuls les membres des Catégories A, B et D disposent du droit de vote. [...] 34. et 35. Droits de vote des membres gouvernementaux et non gouvernementaux 36.¹ Les membres locaux disposent des droits de vote suivants: (a) Les collectivités territoriales et leurs organisations nationales qui proviennent d'un même Etat disposent collectivement d'une voix. <i>(i) Elle est exercée, lors du Congrès mondial, par un délégué désigné préalablement par tous les membres de la Catégorie D d'un même Etat. Le délégué est notifié au Secrétariat avant le début du Congrès mondial;</i> <i>(ii) En l'absence de cette notification, le délégué est désigné par le Secrétariat, qui réalisera un</i>	

¹ Avec le nouvel article 36 de cet amendement, les nouveaux Statuts compteront 114 articles au lieu de 113.

Dispositions actuelles des Statuts	Amendement proposé aux dispositions actuelles des Statuts	Commentaires
	<p><i>tirage au sort parmi les membres de la Catégorie D de cet Etat inscrit au Congrès mondial;</i></p> <p>b) Les organisations internationales qui regroupent des collectivités territoriales disposent d'une voix par organisation.</p>	
<p><u>Réexamen de décisions</u> 36. Toute décision du Congrès mondial prise lorsque: (a) moins de la moitié des voix des membres de la Catégorie A ou B était représentée à cette session du Congrès mondial, [...]</p>	<p><u>Réexamen de décisions</u> 37. Toute décision du Congrès mondial prise lorsque: (a) moins de la moitié des voix des membres de la Catégorie A, B ou D était représentée à cette session du Congrès mondial, [...]</p>	
XVIIIe Partie – Amendement des Statuts		
<p>105. Des amendements aux présents Statuts peuvent être proposés au Congrès mondial:</p> <p>(a) par le Conseil, qui peut incorporer dans sa proposition des suggestions émanant des membres de l'UICN conformément à l'article 104, ou</p> <p>(b) par cinq membres de l'UICN de la Catégorie A ou cinquante membres de la Catégorie B, à condition [...]</p> <p>107. A moins qu'il [...] ils sont adoptés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés dans chacune des Catégories A et B.</p>	<p>106. Des amendements aux présents Statuts peuvent être proposés au Congrès mondial:</p> <p>(a) par le Conseil, qui peut incorporer dans sa proposition des suggestions émanant des membres de l'UICN conformément à l'article 105, ou</p> <p>(b) par cinq membres de l'UICN de la Catégorie A, cinquante membres de la Catégorie B ou de la Catégorie D, à condition [...]</p> <p>108. A moins qu'il [...] ils sont adoptés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés dans chacune des Catégories A, B et D.</p>	
XIXe Partie – Dissolution		
<p>109. Le Congrès mondial ne peut décider de dissoudre l'UICN que sur la base d'une motion écrite adressée à tous les membres [...]. L'adoption d'une telle motion exige la majorité des trois quarts des suffrages exprimés dans chacune des Catégories A et B.</p>	<p>110. Le Congrès mondial ne peut décider de dissoudre l'UICN que sur la base d'une motion écrite adressée à tous les membres [...]. L'adoption d'une telle motion exige la majorité des trois quarts des suffrages exprimés dans chacune des Catégories A, B et D.</p>	

Dispositions actuelles des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature	Amendement proposé aux dispositions actuelles des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature	Commentaires
Ville Partie – Modes de votes		
<p><u>Cartes de vote et cartes de vote électronique</u> [...] 64. Les cartes de vote distribuées aux délégués des membres de la Catégorie A sont blanches; celles des membres de la Catégorie B sont vertes. En cas de vote électronique, la carte de vote électronique est programmée de telle sorte que les votes des membres de la Catégorie A et les votes des membres de la Catégorie B sont enregistrés séparément.</p> <p>65. Chaque carte de vote blanche ou verte correspond à un suffrage. [...]</p>	<p><u>Cartes de vote et cartes de vote électronique</u> [...] 64. Les cartes de vote distribuées aux délégués des membres de la Catégorie A sont blanches; celles des membres de la Catégorie B sont vertes et celles des membres de la Catégorie D sont bleues. En cas de vote électronique, la carte de vote électronique est programmée de telle sorte que les votes des membres de la Catégorie A, les votes des membres de la Catégorie B et les votes des membres de la Catégorie D sont enregistrés séparément.</p> <p>65. Chaque carte de vote blanche, verte ou bleue correspond à un suffrage. [...]</p>	
IXe Partie – Elections		
<p><u>Présentation des candidatures et mode de vote pour les élections</u></p> <p>75. Les présentations de candidatures faites par un membre des Catégories A ou B avant le Congrès mondial sont communiquées par le Conseil aux membres.</p> <p>81. Lorsqu'il y a plusieurs candidats [...]</p> <p>(f) les suffrages exprimés pour chaque candidat sont additionnés et les candidats rangés dans l'ordre des voix obtenues, cela se faisant séparément pour les votes de Catégorie A et de Catégorie B. L'ordre ainsi obtenu pour la Catégorie A est alors additionné à celui de la Catégorie B pour former un ordre combiné;</p>	<p><u>Présentation des candidatures et mode de vote pour les élections</u></p> <p>75. Les présentations de candidatures faites par un membre des Catégories A, B ou D avant le Congrès mondial sont communiquées par le Conseil aux membres.</p> <p>81. Lorsqu'il y a plusieurs candidats [...]</p> <p>(f) les suffrages exprimés pour chaque candidat sont additionnés et les candidats rangés dans l'ordre des voix obtenues, cela se faisant séparément pour les votes de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie D. L'ordre ainsi obtenu pour la Catégorie A est alors additionné à celui de la Catégorie B et de la Catégorie D pour former un ordre combiné;</p>	

Dispositions actuelles des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature	Amendement proposé aux dispositions actuelles des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature	Commentaires
IXe Partie – Elections		
<p>81. (g) dans le cas où l'ordre combiné ainsi obtenu est le même pour deux candidats ou plus, l'ordre est recalculé de la façon suivante: le total des voix de Catégorie A pour chaque candidat, nécessaire pour pourvoir les postes concernés, est multiplié par un facteur constant, égal au nombre des suffrages exprimés de la Catégorie B divisé par le nombre de suffrages exprimés de la Catégorie A pour tous les candidats dans le cadre de ce scrutin; le total ajusté des voix de la Catégorie A est alors ajouté au total des voix de la Catégorie B et les candidats rangés dans l'ordre du total combiné des voix ainsi obtenu;</p>	<p>81. (g) dans le cas où l'ordre combiné ainsi obtenu est le même pour deux candidats ou plus, l'ordre est recalculé de la façon suivante: le total des voix de Catégorie A pour chaque candidat, nécessaire pour pourvoir les postes concernés, est multiplié par un facteur constant, égal à la somme du nombre des suffrages exprimés de la Catégorie B et de la Catégorie D, divisé par le nombre de suffrages exprimés de la Catégorie A pour tous les candidats dans le cadre de ce scrutin; le total ajusté des voix de la Catégorie A est alors ajouté au total des voix de la Catégorie B et de la Catégorie D et les candidats rangés dans l'ordre du total combiné des voix ainsi obtenu;</p>	

Dispositions actuelles du Règlement	Amendement proposé aux dispositions actuelles du Règlement	Commentaires
IIe Partie – Membres		
<p><u>Admission</u> Les articles 3. à 6. décrivent les conditions d'admission pour les Catégories A et B</p>	<p><u>Admission²</u> <u>7. Les collectivités territoriales</u> Une collectivité territoriale souhaitant devenir membre de l'UICN soumet une demande d'admission au Directeur général. Cette demande est accompagnée : (a) d'une déclaration du responsable de l'entité, indiquant sa qualité à adhérer aux Statuts; (b) d'une déclaration relative à l'étendue des responsabilités et des compétences de la collectivité territoriale dans la législation de l'Etat d'origine dans les domaines relevant des sujets traités par les Statuts.</p> <p><u>8. Organisations nationales qui regroupent des collectivités territoriales</u> Toute organisation nationale qui regroupe des collectivités territoriales, souhaitant être admise en tant que membre de l'UICN doit, en plus des conditions requises par les Statuts : (a) être une entité à but non lucratif conforme à la législation de l'Etat où elle a son siège ; (b) exister depuis trois ans au moins ; (c) être dotée d'un conseil d'administration autonome et indépendant, un appui financier du gouvernement de l'Etat à l'organisation ne dénotant pas, en soi, une absence d'indépendance ; et (d) avoir une structure juridique qui prévoit l'élection ou la nomination périodique de ses dirigeants.</p> <p><u>9. Organisations internationales qui regroupent des collectivités territoriales</u></p>	

Dispositions actuelles du Règlement	Amendement proposé aux dispositions actuelles du Règlement	Commentaires
	<p>Toute organisation internationale qui regroupe des collectivités territoriales, souhaitant être admise en tant que membre de l'UICN doit, en plus des conditions requises par les Statuts :</p> <p>(a) être une entité à but non lucratif conforme à la législation de l'Etat où elle a son siège ;</p> <p>(b) exister depuis trois ans au moins ;</p> <p>(c) avoir comme membres des organisations dûment constituées, ou des collectivités territoriales, ou une combinaison d'organisations et de collectivités territoriales et avoir des règles régissant l'admission de tels membres, ceux-ci devant provenir de deux Etats au moins ;</p> <p>(d) avoir à son actif des activités conduites dans deux Etats au moins ;</p> <p>(e) être dotés d'un organe directeur ouvert aux ressortissants de deux Etats au moins ; et</p> <p>(f) avoir une structure juridique qui prévoit l'élection ou la nomination périodique de ses dirigeants.</p>	
<p><u>Demande d'admission</u> 7. Les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les affiliés soumettent une demande d'admission au Directeur général, [...]</p>	<p><u>Demande d'admission</u> 7. Les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les collectivités territoriales ainsi que les organisations nationales et internationales qui regroupent des collectivités territoriales et les affiliés soumettent une demande d'admission au Directeur général, [...]</p>	
<p><u>Cotisations des membres</u> 23. Les cotisations des autres membres sont établies par le Congrès mondial, sur proposition du Conseil.</p>		<p>Le montant de la cotisation pourrait être lie au budget annuel de l'entité qui demande une admission à l'UICN (que ce soit une collectivité territoriale, une organisation nationale ou internationale qui regroupent de telles entités)</p>
<p><u>Elections : [...]</u> Paragraphes 30., 31., 32., 34., 37.</p>	<p><u>Elections : [...]</u> Paragraphes 30., 31., 32., 34., 37.</p>	

Dispositions actuelles du Règlement	Amendement proposé aux dispositions actuelles du Règlement	Commentaires
[...] les membres des Catégories A et B [...]	[...] les membres des Catégories A, B et D [...]	
Elections : <u>Conseillers régionaux</u> [...] 40bis [...] les voix des membres gouvernementaux et non gouvernementaux sont indiquées séparément [...]	Elections : <u>Conseillers régionaux</u> [...] 40bis [...] les voix des membres gouvernementaux, non gouvernementaux et locaux sont indiquées séparément [...]	

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

**Rapport des activités du Conseil relatives
à l'évaluation du travail des Commissions**

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié de **PRENDRE ACTE** du rapport des activités du Conseil relatives à l'évaluation du travail des Commissions

Ce rapport présente les activités entreprises par le Conseil pour évaluer le travail des Commissions au cours de la période intersessions. Les Statuts de l'UICN exigent un certain niveau de contrôle du travail des Commissions de la part du Conseil.

L'Assemblée générale des membres, à Buenos Aires en 1994, a adopté la Stratégie de l'UICN qui incluait les décisions suivantes à propos de l'évaluation des Commissions :

« L'évaluation des Commissions aura lieu périodiquement et définira les ressources minimales nécessaires à un fonctionnement efficace » (p.19) ; et

« Le Conseil étudiera la manière la plus avantageuse de procéder à l'évaluation des Commissions, demandée par les résolutions du Congrès mondial de la conservation. Des indicateurs de performance seront établis qui mettront l'accent sur l'efficacité des Commissions à faire progresser la Mission de l'UICN. » (p.31)

C'est dans le contexte de la stratégie de 1994 et des Statuts de l'UICN que le Conseil a entrepris son évaluation du travail des Commissions.

Articles des Statuts relatifs à l'évaluation des Commissions

Les articles des Statuts et du Règlement indiqués ci-après portent sur l'évaluation du travail des Commissions

Article 46 (e) des Statuts

« Les fonctions du Conseil sont, entre autres... (e) : évaluer le travail des Commissions »

Article 74 des Statuts

« Le Congrès mondial crée les Commissions et détermine leurs mandats, qui doivent s'inscrire dans le Programme de l'UICN. Le Conseil peut proposer au Congrès mondial la création, la suppression ou la subdivision d'une Commission, ou la modification du mandat d'une Commission. Le Conseil peut créer une Commission provisoire dans l'attente de la décision de la session ordinaire ou extraordinaire suivante du Congrès mondial, à condition que son mandat n'empiète pas sur celui d'une Commission déjà existante. »

Article 77 des Statuts

« Le Président de chaque Commission présente un rapport à chaque session ordinaire ou extraordinaire du Congrès mondial et chaque année au Conseil. »

Paragraphe 70 du Règlement

« Avant chaque session ordinaire du Congrès mondial, le Conseil re-examine le cahier des charges et les activités de chaque Commission. Toute proposition d'un membre de l'UICN concernant la mission et le cahier des charges d'une Commission est communiquée aux membres de l'UICN cent vingt jours au moins avant la session ordinaire du Congrès mondial concerné. »

Paragraphe 78 (c) du Règlement

« Le Président de l'UICN et chaque Président de Commission, en présence du Directeur général, entreprend une évaluation annuelle de l'efficacité de chaque Commission et de son Président en fonction du plan de travail annuel et du mandat de la Commission. »

Mécanismes utilisés pour évaluer le travail des Commissions

Étant donné que le travail des Commissions est de plus en plus intégré dans le concept de « *un seul Programme* », le Conseil a combiné leur évaluation avec le travail d'évaluation du Programme mené en particulier par le Comité du Programme et des politiques du Conseil, ainsi qu'au cours des réunions ordinaires du Conseil. Voici quelles furent les activités du Conseil pendant la période intersessions :

- Les Présidents des Commissions ont fait, chaque année, une présentation au Conseil. Le travail des Commissions sur les changements climatiques a été discuté lors d'une session conduite par les Présidents des Commissions pendant la 67^e réunion du Conseil. Une session spéciale « Réflexions sur les Commissions » a été organisée de manière interactive lors de la 68^e réunion du Conseil et a porté sur les principaux défis auxquels l'UICN et les Commissions sont confrontées alors que l'ensemble de la famille UICN entreprend de mettre en œuvre le seul Programme. Un compte rendu de ces sessions est disponible dans le cadre des rapports des réunions du Conseil.
- Le Secrétariat a reçu le mandat révisé et le rapport de fin de période intersessions de chaque Commission devant être inclus dans la documentation du Congrès et examinés par le Conseil. Ces rapports et les mandats font partie de la documentation du Congrès.
- À partir des données rassemblées pour l'Évaluation indépendante des Commissions 2004, en novembre 2007, le Conseil a fait procéder à une étude des Commissions orientée vers l'avenir, dans une optique de renouveau. Pour le Conseil, il ne s'agissait pas d'une évaluation complète mais d'un document de travail dont les recommandations seront intégrées dans le processus de gestion du changement de la Directrice générale.
- Le travail des Commissions fait l'objet d'un rapport chaque année dans le cadre des « Évaluations des progrès ». Ces rapports se trouvent à l'adresse : http://cms.iucn.org/about/work/global_programme/index.cfm.
- Les Commissions ont participé activement à la préparation du Programme 2009-2012 et chacune a développé un programme composant et décrit les résultats attendus pour 2009-2012. Dans la plupart des cas les plans ont été élaborés conjointement avec le Secrétariat. Les Commissions et leurs correspondants au sein du Secrétariat développent actuellement des plans de suivi incluant des indicateurs destinés à mesurer les progrès de la mise en œuvre des programmes composants en 2009-2012.

Le Groupe de travail du Conseil sur « un seul Programme », établi par le Conseil en 2007, s'est préoccupé, entre autres, du rôle des Commissions, surtout dans la planification et la mise en œuvre du « seul Programme ». La discussion se prolongera avec le nouveau Conseil. Le rapport de mars 2008 de ce Groupe de travail observe que la proposition de valeur de l'UICN ne deviendra réalité que si l'UICN trouve les moyens de faire en sorte que ses trois piliers (membres, Commissions, Secrétariat) travaillent de manière plus coordonnée, en s'épaulant mutuellement.

Le Groupe de travail ajoute que le temps est venu de redynamiser l'UICN dans le but de remettre les membres et les Commissions au centre des activités de l'Union. Le processus de changement engagé pour ce faire prendra du temps et exigera des changements dans le comportement des individus et dans la culture institutionnelle si l'on veut qu'il soit bien fait et reste ancré dans l'organisation.

Conclusion

Dans le droit fil des réponses données aux diverses évaluations et études effectuées pendant la dernière période intersessions, il faut espérer que le nouveau Conseil, qui sera élu par l'Assemblée

des membres de Barcelone, continuera à travailler en étroite coopération avec les Commissions pour s'assurer qu'elles remplissent les importantes fonctions décrites dans l'article 73 des Statuts, à savoir : «de développer et de promouvoir le savoir, l'expérience et les objectifs de l'UICN. »

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

**Rapport de la Directrice générale sur les travaux de l'Union depuis
le 3^e Congrès mondial de la nature de l'UICN, Bangkok, 2004**

Mesure requise : le Congrès mondial de la nature est prié de PRENDRE NOTE et de DISCUTER du Rapport de la Directrice générale

I. INTRODUCTION ET RÉSUMÉ.....	36
1. Une Union au caractère unique	36
2. Répondre à un monde en évolution	38
3. Les pistes à suivre pour aller de l'avant.....	39
II. DE BANGKOK À BARCELONE : DE 2004 À 2008.....	41
1. Qui nous sommes : mobiliser les synergies.....	41
Membres	41
Commissions	44
Secrétariat.....	46
2. Quelle est notre action : une Programme unique au service du changement.....	48
La proposition de valeur de l'UICN	48
Répondre aux résolutions et recommandations du Congrès de Bangkok	48
Des milliers de voix, une seule Terre : réaliser le Programme 2005–2008 de l'UICN	48
Principes fondamentaux	51
Construire un avenir durable : la préparation du Programme de l'UICN 2009–2012.....	52
3. Notre façon de travailler : diriger, orienter et relier.....	54
Gouvernance	54
Gérer un Secrétariat décentralisé.....	56
Établir des partenariats pour l'action	59
Réunir les parties intéressées	61
La gestion des connaissances.....	65
Analyser, suivre et évaluer notre efficacité	65
Soutien et processus organisationnels.....	68
4. Communication : diffuser notre message	72
Communication	72
Positionnement	73
Publications.....	74
5. Le financement de l'UICN : une base de financement en évolution	74
Revenu et dépenses	74
Revenu provenant des membres et des donateurs principaux	75
Soutien et relations avec les donateurs.....	76
Diversifier nos sources de financement.....	77
6. Atouts, faiblesses et opportunités	77
III. SE TOURNER VERS L'AVENIR / L'UICN DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION RAPIDE	79
1. Introduction.....	79
2. La Vision 2020 pour l'UICN : une alliance mondiale pour la durabilité	79
3. L'avenir de la durabilité et l'UICN.....	80
4. Conclusion.....	81

Encadré 1 : Présidents, Secrétaires généraux et Directeurs généraux de l'UICN.....	36
Encadré 2 : La Vision et la Mission de l'UICN.....	37
Encadré 3 : Les Commissions de l'UICN	44
Encadré 4 : Les membres des Commissions en 2008.....	46
Encadré 5 : Nombre de collaborateurs de l'UICN par région.....	47
Encadré 6 : Présentation du projet de Programme 2007 de l'UICN dans les régions.....	53
Encadré 7 : Aperçu du Programme de l'UICN 2009–2012	54
Figure 1 : Les pistes à suivre pour aller de l'avant.....	40
Figure 2 : Les membres de l'UICN en 2008	42
Figure 3 : Régions du Secrétariat et emplacement des Bureaux de l'UICN	46
Figure 4 : Indice de diversité de l'UICN Figure 5 : Équilibre des sexes.....	57
Figure 6 : Revenu et dépenses de l'UICN 2004–2007.....	75
Tableau 1 : Réunions régionales des membres 2006–2007.....	42
Tableau 2 : Exemples d'opérations menées en collaboration au sein de l'UICN et impliquant des Commissions de l'Union	45
Tableau 3 : Les Bureaux régionaux de l'UICN	47
Tableau 4 : Cinq grands réseaux mondiaux pour l'environnement et le développement auxquels l'UICN a participé en 2005–2008:	59
Tableau 5 : Allocutions de l'UICN devant l'Assemblée générale des Nations Unies de 2005 à 2008....	63
Tableau 6 : Domaines de performance de l'UICN	66
Tableau 7 : Principales politiques ou lignes directrices opérationnelles de l'UICN élaborées ou mises à jour en 2005–2008.....	69
Tableau 8 : Revenu et dépenses du Secrétariat de l'UICN (en milliers de CHF) 2004–2008	75
Tableau 9 : Liste des acronymes utilisés dans le présent document.....	83

Annexes :

1. Rapport sur l'évolution des membres
2. Rapport sur le suivi des résolutions et recommandations du Congrès mondial de la nature de 2004
3. Résumés de l'Évaluation indépendante de l'UICN et de la réponse de la Direction
4. Publications de l'UICN 2005–2008
5. Se tourner vers l'avenir
 - 5.1. La Vision 2020 pour l'UICN : une alliance mondiale pour la durabilité
 - 5.2. Le futur de la durabilité et l'UICN

I. INTRODUCTION ET RÉSUMÉ

1. Une Union au caractère unique

C'est un honneur de présenter le Rapport de la Directrice générale devant le Congrès de l'UICN à l'occasion du soixantième anniversaire de notre Union. Ce Congrès nous offre l'opportunité de saluer les réalisations de l'UICN au cours des six dernières décennies, de faire le point sur notre place dans un monde en évolution rapide et d'exposer de nouvelles méthodes de travail qui aideront l'Union à servir sa communauté et le monde en général en faisant d'elle une organisation du futur.

Garder réunis en son sein des membres gouvernementaux et non gouvernementaux issus de toutes les régions du monde, six Commissions de scientifiques et d'experts bénévoles, un Secrétariat mondial extrêmement dévoué et un Conseil élu par ses membres fait de l'UICN une organisation unique – qu'il serait sans doute impossible de recréer de toutes pièces dans les circonstances actuelles. Je suis profondément impressionnée par la vision et les compétences des fondateurs et anciens Directeurs généraux de l'Union et je garde constamment à l'esprit que c'est grâce aux travaux et au dévouement de très nombreux prédécesseurs que les réalisations d'aujourd'hui sont rendues possibles.

Encadré 1 : Présidents, Secrétaires généraux et Directeurs généraux de l'UICN

Présidents

1948–1954	Charles Bernard (Suisse)
1954–1958	Roger Heim (France)
1958–1963	Jean Baer (Suisse)
1963–1966	François Bourlière (France)
1966–1972	Harold Coolidge (États-Unis)
1972–1978	Donald Kuenen (Pays-Bas)
1978–1984	Mohamed Kassas (Égypte)
1984–1990	Monkumbu Swaminathan (Inde)
1990–1994	Shridath Ramphal (Guyane)
1994–1996	Jay Hair (États-Unis)
1996–2004	Yolanda Kakabadse (Équateur)
2004–	Valli Moosa (Afrique du Sud)

Secrétaires généraux

1948–1955	Jean-Paul Harroy (Belgique)
1955–1958	Tracy Philipps (Royaume-Uni)
1958–1960	M C Bloemers (Pays-Bas)
1961–1962	Gerald Watterson (Royaume-Uni)
1962–1966	Hugh Elliot (Royaume-Uni)
1966–1970	Joe Berwick (Royaume-Uni)

Directeurs généraux

1970–1976	Gerardo Budowski (Venezuela)
1976–1977	Duncan Poore (Royaume-Uni) (par intérim)
1977–1980	David Munro (Canada)
1980–1982	Lee Talbot (États-Unis)
1982	Pierre Goeldin (Suisse) (par intérim)
1982–1988	Kenton Miller (États-Unis)
1988–1994	Martin Holdgate (Royaume-Uni)
1994–1998	David McDowell (Nouvelle-Zélande)
1999–2000	Maritta von Bieberstein Koch-Weser (Allemagne)
2000–2001	Simon Stuart (Royaume-Uni) (par intérim) William Jackson (Australie) (par intérim)
2001–2006	Achim Steiner (Allemagne)
2006	Ibrahim Thiaw (Mauritanie) (par intérim)
2007–	Julia Marton-Lefèvre (Hongrie)

Dans l'accomplissement de mes fonctions en tant que Directrice générale, je reste constamment attentive à l'énoncé de notre Mission et de notre Vision.

Encadré 2 : La Vision et la Mission de l'UICN

Notre Vision

Un monde juste qui valorise et conserve la nature.

Notre Mission

Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Je mets l'accent ci-dessous sur une dizaine de réalisations de l'UICN dont nous pouvons être fiers et qui ont été rendues possibles grâce à la structure unique que forment nos membres, à nos connaissances scientifiques et à notre indépendance dans le monde :

1. Les normes scientifiques que nous avons établies tels que les critères de l'UICN pour la Liste rouge des espèces menacées et le Système de catégories de l'UICN pour la gestion des aires protégées.
2. Nos initiatives en termes d'orientations politiques mondiales, lesquelles ont marqué de leur empreinte l'énoncé de divers traités et instruments juridiques et continuent de laisser leur marque sur des textes tels que la CITES, Le patrimoine mondial, la Convention RAMSAR, la CEM, la CBD et de nombreux autres accords régionaux, ainsi que l'influence croissante que nous exerçons sur d'autres textes tels que la CCNUCC ou les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
3. Notre positionnement et l'influence que nous exerçons sur les systèmes intergouvernementaux, y compris les Nations Unies, le G8, l'Union européenne et l'OCDE, ainsi que dans le cadre de nombreux forums régionaux et nationaux.
4. Notre participation et notre influence sur d'autres réseaux et processus mondiaux tels que le Conseil chinois pour la coopération internationale sur l'environnement et le développement, le Forum économique mondial, la « Clinton Global Initiative », le Partenariat pauvreté-environnement et d'autres organismes influents aux niveaux mondial, régional et national.
5. Le Programme de l'UICN, doté d'un cadre stratégique clairement défini et d'une méthode de gestion axée sur les résultats pour la conservation de la biodiversité et le développement durable, mis en œuvre aux niveaux mondial, régional et national, et qui s'efforce d'intégrer des activités en collaboration avec les Commissions et nos membres dans le cadre de notre *Programme unique*.
6. Nos initiatives à grande échelle, dont la collaboration entre le Secrétariat, les Commissions et les membres, lesquelles se traduisent par des mesures de conservation plus efficaces tels que les programmes Moyens d'existence et paysages, Des mangroves pour le futur, Eau et nature, la Conservation au service de la réduction de la pauvreté et le Compte à rebours 2010.
7. Notre gestion des mandats complexes de médiateur de l'UICN, lesquels impliquent de multiples parties prenantes allant des autorités locales aux décideurs de haut niveau sur tous les continents.
8. Notre contribution à l'élaboration d'instruments et d'outils scientifiques, économiques et relatifs à l'équité entre les sexes ; nos initiatives en matière d'apprentissage et d'encadrement ; une liste impressionnante de publications.
9. Le rôle de précurseur que nous avons joué en proposant de nouvelles pistes de réflexion sur le développement durable grâce aux concepts exposés dans la *Stratégie mondiale de la*

conservation (1980), *Sauver la planète* (1991) et, plus récemment, grâce à l'initiative lancée par le Conseil.

10. L'organisation tous les quatre ans, en collaboration avec un pays associé, d'un Congrès mondial de la nature prévoyant notamment une Assemblée de travail des membres et une Tribune libre.

2. Répondre à un monde en évolution

Si l'UICN peut afficher de nombreux motifs de fierté, elle ne saurait se reposer sur ses lauriers et se contenter de ses méthodes de travail actuelles. Il nous incombe d'être ouvert à l'évolution du monde qui nous entoure et de revoir constamment la façon dont nous servons notre communauté et l'ensemble de la société.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les récents rapports et communiqués sur l'état de l'environnement. La liste ci-dessous recense néanmoins certains événements majeurs qui soulignent le lien entre l'homme et la nature et qui ont eu une influence sur les travaux de l'UICN ces quatre dernières années.¹ Tous se rapportent au changement de contexte dans lequel s'inscrivent nos propres activités en ce 21^e siècle.

2005

- La dégradation des littoraux, des récifs et des mangroves a contribué aux destructions et disparitions massives provoquées par le tsunami qui a frappé l'Océan indien (en 2004) et entraîné la mort de 300 000 personnes.²
- Selon l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, quelque 60% (soit 15 sur 24) des services d'origine écosystémique évalués sont en cours de dégradation ou sont exploités de manière non rationnelle.³
- Les pluies torrentielles liées à l'ouragan Stan provoquent de graves inondations et coulées de boue dans les pays d'Amérique centrale, entraînant la mort de plus d'un millier de personnes au Guatemala.⁴
- En octobre, le séisme d'une magnitude de 7,6 survenu dans le nord-ouest du Pakistan tue plus de 73 000 personnes et provoque plus de 5 milliards d'USD de dégâts.⁵
- Selon les prévisions d'un rapport des Nations Unies, en 2010, le monde comptera 50 millions de réfugiés environnementaux contraints de fuir les effets de la dégradation de l'environnement.⁶

2006

- Pour la première fois, l'UICN ajoute les ours polaires et les hippopotames sur la Liste rouge des espèces menacées, signe d'une diminution de leur population dans le monde entier.⁷
- Au cours des combats les plus lourds qu'ait connus le Liban depuis 1982, des frappes de l'aviation israélienne sur une centrale électrique provoquent le déversement de pétrole dans la mer Méditerranée ; 200 kilomètres de littoral sont souillés.⁸
- La sortie du film d'Al Gore intitulé « Une vérité qui dérange » commence à provoquer une prise de conscience quant aux causes et aux dangers du changement climatique.
- Le Rapport Stern sur l'impact économique du changement climatique constitue une mise en garde solidement étayée : si rien n'est fait, les coûts du changement climatique pourraient représenter 5 à 10% du PIB mondial.⁹

1 Cette liste s'inspire et s'appuie sur les rapports annuels du Worldwatch Institute sur l'état de la planète. Voir www.worldwatch.org/features/timeline.

2 Voir http://www.UICN.org/en/news/archive/2005/12/mangrove_UICN_tsunami_pr.pdf.

3 Millennium Ecosystem Assessment (2005): Ecosystems and Human Wellbeing, Synthesis, Island press, Washington DC.

4 Voir http://en.wikipedia.org/wiki/Hurricane_Stan.

5 Voir http://en.wikipedia.org/wiki/2005_Kashmir_earthquake.

6 Université des Nations Unies, Institut pour l'environnement et la sécurité humaine, Communiqué de presse du 11 octobre 2005.

7 Communiqué de presse de l'UICN, 2 mai 2006.

8 Agence France Presse, 19 août 2006.

9 Rapport Stern (2006) : L'économie du changement climatique, Note de synthèse, Ministère des finances britannique, Royaume-Uni.

2007

- Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2007) indique que le réchauffement du système climatique mondial est désormais sans équivoque et qu'il est très probable que l'homme en soit la cause.¹⁰
- Des études indiquent qu'en 2007, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la population urbaine de la planète dépassera la population rurale.¹¹
- Le nombre d'abonnés au téléphone portable est passé de 2,4 milliards en 2005 à 3,3 milliards en 2007, d'où un bouleversement des échanges, des systèmes sociaux et des modèles d'entreprise.¹²
- L'UICN inscrit 188 nouvelles espèces sur la Liste rouge des espèces menacées, ce qui signifie qu'une espèce de mammifère sur quatre, une espèce d'oiseau sur huit, un amphibien sur trois et 70% des plantes étudiées sont menacées.¹³
- Le GEO-4 (quatrième rapport d'évaluation sur l'avenir de l'environnement mondial) du PNUE confirme que l'environnement est victime de changements sans précédent aux niveaux régional et mondial, ce qui a des effets sur la sécurité, la santé, les rapports sociaux et les besoins fondamentaux de la société.¹⁴
- Une prise de conscience croissante du fait que les autorités locales et l'action citoyenne ont un rôle à jouer en proposant des solutions durables.¹⁵

3. Les pistes à suivre pour aller de l'avant

Le Conseil de l'UICN a clairement fixé les priorités auxquelles devaient répondre les activités de l'UICN pendant la période intersessions 2005–2008, étant entendu que ces opérations devaient s'inscrire dans la continuité, dans le contexte d'un monde en changement et dans celui des propres réalités de l'Union, elles aussi en évolution. Les priorités du Conseil pour l'UICN incluaient :

- **Membres** : revoir la fonction de membre, appliquer notre Stratégie relative aux membres et en assurer le suivi.
- **Programme et politique** : mettre en œuvre et suivre la réalisation du « Programme unique ». ¹⁶
- **Gouvernance** : appliquer et assurer le suivi d'une série de réformes.
- **Opérations** : recruter du personnel aux compétences éprouvées, le conserver et renforcer la régionalisation.
- **Financement** : trouver de grands donateurs et diversifier la base de financement de l'UICN.
- **Stratégie et leadership à long terme** : définir la marche à suivre et établir des priorités.

Pour répondre à ces priorités, le Conseil et le Secrétariat ont entrepris de vastes consultations et commandé plusieurs études, enquêtes et travaux de réflexion, tous ayant pour objectif de contribuer au façonnement du prochain programme intersessions ainsi qu'aux stratégies à moyen et long termes de l'UICN. Ils comprenaient notamment les éléments suivants :

10 GIEC (2007) : Résumé à l'intention des décideurs. Contribution du Groupe de travail III au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. OMM et PNUE.

11 Voir <http://www.prb.org/Articles/2007/623Urbanization.aspx?p=1>.

12 Voir http://en.wikipedia.org/wiki/Mobile_phone.

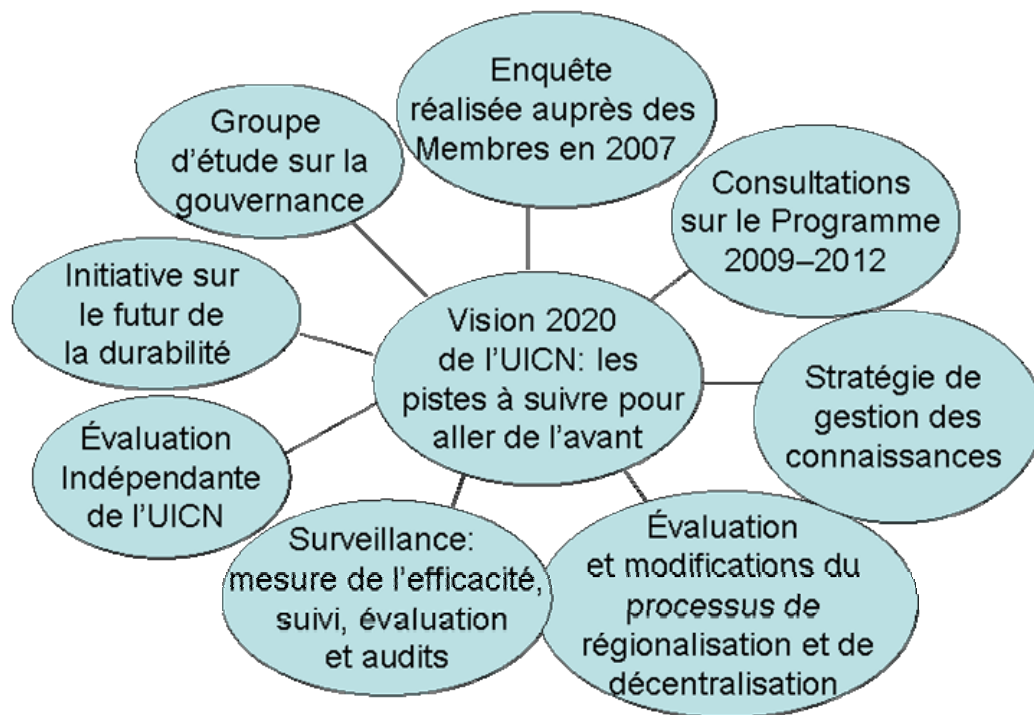
13 Communiqué de presse de l'UICN du 12 septembre 2007.

14 PNUE (2007) : L'avenir de l'environnement mondial. GEO4. L'environnement pour le développement. Résumé à l'intention des décideurs. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi, Kenya.

15 Hawken, P. (2007): *Blessed Unrest. How the Largest Movement in the World Came into Being and Why No One Saw It Coming*. Viking Penguin, USA.

16 L'UICN doit entreprendre un programme intégré fondé sur une analyse des besoins et des priorités aux niveaux local, national et régional et appliqué grâce aux efforts de coopération du Secrétariat, des Commissions et d'autres réseaux bénévoles ainsi que des membres eux-mêmes (Stratégie de l'UICN 1995).

Figure 1 : Les pistes à suivre pour aller de l'avant



- **L'enquête réalisée auprès des membres en 2007** : elle indique que les membres de l'UICN font pression pour être davantage impliqués dans les travaux de l'UICN et qu'ils souhaitent que l'UICN joue un rôle stratégique de chef de file en matière de politiques de conservation et de développement durable, au nom de ses membres.
- **Les consultations sur le Programme 2009–2012** : elles confirment le rôle du nouveau Programme de l'UICN en ce qui concerne la conservation et la gestion durable de la biodiversité, l'importance d'inscrire à l'ordre du jour pour le développement (sous des chapitres stratégiques) les valeurs attachées à la biodiversité et la promotion d'une plus grande collaboration entre les membres, les Commissions et le Secrétariat pour ce qui est de la réalisation du Programme.
- **La stratégie de gestion des connaissances** : elle souligne le rôle fondamental de l'UICN en tant qu'organisation productrice de connaissances, la nécessité d'améliorer le transfert des connaissances entre le Secrétariat, les Commissions et les membres, de renforcer au sein de l'UICN l'idée qu'il s'agit d'une organisation « intelligente » et de mettre à jour nos systèmes de technologies de l'information et de la communication.
- **Le processus de surveillance : mesure de l'efficacité, suivi, évaluation et audits** : établit un cadre permettant de mesurer l'efficacité administrative, organisationnelle et programmatique du Secrétariat ainsi que notre responsabilité en termes de gouvernance globale de l'Union.
- **L'évaluation du processus de régionalisation et de décentralisation (2007)** : elle propose d'ajouter davantage de valeur à l'UICN en revoyant les frontières et les fonctions des différentes régions des opérations de l'UICN afin de couvrir de vastes zones géographiques et de permettre une très grande souplesse programmatique à l'intérieur des régions. Cette initiative s'est traduite par un regroupement de nos opérations en Afrique, une clarification des responsabilités du Centre de coopération pour la Méditerranée, du Bureau régional pour l'Europe et de la région Asie de l'Ouest et centrale (ancienne WESCANNA).
- **L'évaluation indépendante de 2007** : commandée par nos donateurs, elle évalue 1) la valeur ajoutée apportée par l'UICN aux membres du Sud, 2) si la réalisation du programme permet de relier conservation et moyens d'existence et 3) dans quelle mesure l'UICN fait correspondre politique et pratique, ce qui a fait apparaître de nombreux points forts mais aussi les entraves liées à la mise en œuvre de notre mission.

- **L'initiative sur Le futur de la durabilité** : elle se penche sur l'état actuel de la conservation et du développement durable et contribue à orienter l'évolution du mouvement écologiste dans son ensemble, en collaboration avec plusieurs partenaires clés dont le PNUE.
- **Le groupe d'étude du Conseil sur la gouvernance** : il passe en revue les aspects de la structure de gouvernance actuelle de l'UICN et des Statuts/du Règlement nécessitant des modifications afin de se conformer aux recommandations de groupes d'étude travaillant sur différentes facettes de la réforme de l'UICN.
- **L'initiative Vision 2020 pour l'UICN** : elle définit une stratégie à moyen terme pour l'UICN, constitue le principal instrument réunissant les conclusions des différentes études et travaux de réflexion entrepris ces quatre dernières années et forme une vision intégrée des pistes à suivre dans les douze prochaines années. Le processus est en cours et le réseau et les partenaires de l'UICN sont invités à participer à sa mise à jour constante.

L'examen des conclusions de ces diverses études et processus stratégiques fait apparaître un message clair pour l'UICN : grâce à sa mission unique, à sa structure et au créneau qu'elle occupe, l'Union a un rôle extrêmement précieux à jouer dans la société ; en outre, un dynamisme nouveau doit être insufflé à l'organisation pour faire d'elle un réseau mondial de membres responsable et axé sur la connaissance, doté d'un programme cohérent et d'une stratégie puissante qui lui permettront de se montrer à la hauteur des défis sociaux et environnementaux du 21^e siècle. L'UICN progresse dans le bon sens et en dépit des obstacles naturels qui se dressent sur le chemin d'une organisation aussi complexe, elle est prête à opérer des changements radicaux pour s'acquitter de sa mission et réaliser sa vision dans les prochaines années. En tant que Directrice générale, je suis résolue à l'aider à aller de l'avant.

II. DE BANGKOK À BARCELONE : DE 2004 À 2008

1. Qui nous sommes : mobiliser les synergies

L'UICN est souvent présentée comme l'une des organisations les plus complexes au monde opérant grâce à trois organes étroitement liés : ses membres, ses Commissions et son Secrétariat, chacun ayant sa propre fonction mais tous œuvrant à la réalisation d'une seule et même mission capitale. Traditionnellement, ces trois grandes composantes de l'UICN ont été qualifiées de « piliers » mais il convient de dépasser l'image déformée d'un cloisonnement les séparant. Au cours des quatre dernières années, nous nous sommes efforcés de trouver les moyens de mobiliser les synergies au sein de l'Union.

Membres

L'UICN est avant tout une organisation de membres ; or, l'un de ses objectifs prioritaires est de mobiliser ces membres pour bâtir des alliances en faveur de la conservation, renforcer leur capacité institutionnelle et promouvoir la coopération entre eux.¹⁷

Servir les membres est d'une importance décrite plus en détail dans la Stratégie relative aux membres adoptée en 2004 :

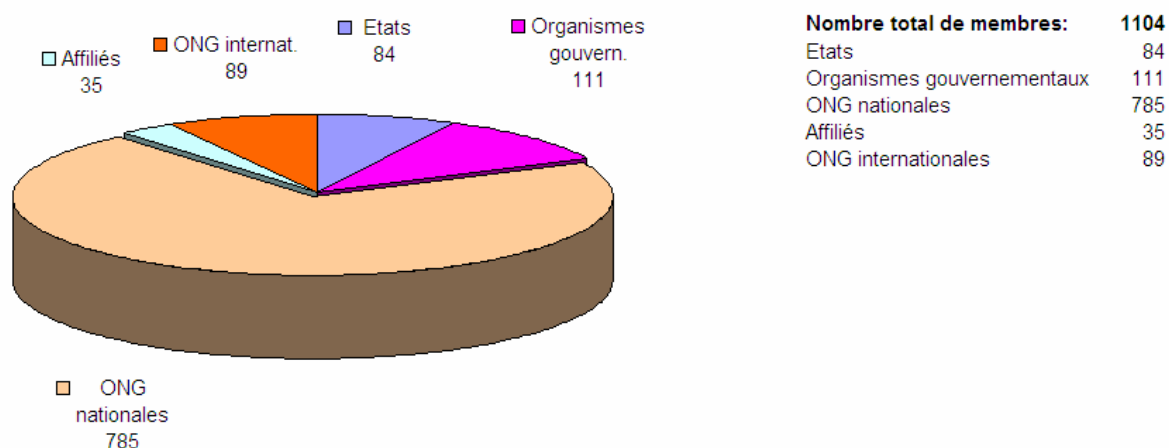
« Réunir ses trois piliers permet à l'UICN de produire davantage de valeur que la somme de ses trois composantes. Néanmoins, cet avantage comparatif ne peut exister que dans la mesure où les membres sont capables et disposés à collaborer de manière efficace grâce aux alliances, aux partenariats et aux réseaux formés entre les trois piliers de l'Union ».

Fin 2004, l'Union comptait 1060 membres ; ils sont aujourd'hui au nombre de 1104. La Liste de rescision de Bangkok a entraîné la perte de 139 membres, ce que nous regrettons, mais parallèlement, nous attirons de nouveaux organismes à un rythme régulier (environ 60 par an).

¹⁷ Article 3 des Statuts de l'UICN

Nos membres s'organisent de plus en plus sous forme de comités nationaux et régionaux de l'UICN, ce qui donne à l'Union l'occasion d'accroître son influence à différents échelons géographiques. Nos collaborateurs présents dans différents endroits du monde sont en contact permanent avec ces comités. C'est également le cas des membres de Commissions à qui la vie professionnelle donne la possibilité de participer à ces comités. Depuis ma nomination au poste de Directrice générale en janvier 2007, je suis allée à la rencontre de nombreux membres et j'ai trouvé nos entretiens instructifs, édifiants et toujours stimulants.

Figure 2 : les membres de l'UICN en 2008



Réunions régionales des membres

Pendant la période intersessions sous revue, les Comités et les Bureaux régionaux de l'UICN ont organisé plusieurs forums régionaux permettant aux membres des régions de débattre de questions importantes à l'échelle régionale et mondiale, de se pencher sur le nouveau programme et d'établir des contacts.

Tableau 1: Réunions régionales des membres 2006–2007

- Europe : Barcelone, Espagne, octobre 2006
- Amérique du Sud : Quito, Équateur, mars 2007
- Asie de l'Ouest/centrale et Afrique du Nord : Téhéran, Iran, mai 2007
- Afrique australe : Johannesburg, Afrique du Sud, mai 2007
- Afrique de l'Ouest : Ouagadougou, Burkina-Faso, juillet 2007
- Océanie : Wellington, Nouvelle-Zélande, juillet 2007
- Méso-Amérique : San José, Costa Rica, août 2007
- Afrique de l'Est : Nairobi, Kenya, août 2007
- Afrique centrale : Brazzaville, Congo, septembre 2007
- Méditerranée : Malaga, Espagne, septembre 2007
- Asie : Katmandou, Népal, septembre 2007

Première réunion des Présidents des Comités nationaux et régionaux de l'UICN

La toute première réunion des Présidents des Comités nationaux et régionaux de l'UICN s'est tenue à La Haye en février 2006. Ce rassemblement historique et hautement stratégique a permis de discuter des interactions entre les différentes composantes de l'Union et des possibilités d'évolution future des comités de membres, ce qui a contribué à renforcer la notion d'Union de membres.

Plus de 60 représentants issus de 38 Comités nationaux et trois Comités régionaux du monde entier ont participé à cette réunion. Le Président de l'UICN a engagé l'UICN à poursuivre un plan stratégique : disposer d'un nouveau cadre de communication avec les comités ; élaborer des propositions destinées à renforcer le rôle et les compétences des Comités nationaux et régionaux et, lorsque nécessaire, modifier les structures de gouvernance de l'UICN en réponse aux opportunités brièvement exposées lors de la réunion de La Haye.

Des avancées ont été réalisées dans tous ces domaines. Le Secrétariat a mis au point un cadre de communication et d'interaction comprenant notamment un portail en ligne réservé aux membres et destiné à encourager les discussions entre comités de membres, la possibilité de consulter les comités au sujet de l'évolution du programme, un forum de discussion en ligne sur l'initiative de l'UICN relative à l'avenir de la durabilité et la publication régulière de bulletins d'information électroniques.

Le Secrétariat a également facilité la formation d'un Groupe consultatif rattaché au Président. Composé de sept Présidents de comités de membres représentant une vaste couverture géographique, ce Groupe a soumis des recommandations sur la façon de renforcer le rôle des Comités nationaux de l'UICN dans tous les aspects des activités de l'Union. Le Secrétariat a par ailleurs confié à un certain nombre de collaborateurs le rôle d'agents de coordination auprès de chaque comité.

Les questions de gouvernance ont été reprises par un Groupe d'étude du processus de réforme qui, en collaboration avec le Groupe de travail sur le Programme unique de l'UICN, se penche sur les modifications à apporter au modèle organisationnel de l'UICN de façon à ce que les membres et les Commissions puissent davantage participer à la formulation des politiques, aux activités de mobilisation et à la mise en œuvre du programme.

Il reste encore beaucoup à faire dans ces domaines et nous poursuivrons nos efforts afin de renforcer nos liens avec nos membres actuels et à venir par le biais des Comités nationaux et régionaux.

Première Enquête auprès des membres de l'UICN

En 2007, le Secrétariat a réalisé sa toute première Enquête auprès des membres afin de recueillir leurs opinions quant aux réalisations de l'UICN. Avec un taux de réponse global de 54%, cette enquête s'est révélée être extrêmement utile dans le sens où elle a permis de déterminer nos atouts, nos points faibles, les opportunités qui s'offrent à nous et le chemin à suivre s'améliorer sans cesse.

À l'actif de l'UICN, il ressort de l'enquête que les membres croient en la notion d'Union, jugent l'action de l'UICN pertinente et respectent ses valeurs. En revanche, l'UICN ne parvient toujours pas à tenir la « promesse » qu'elle avait faite d'être une organisation reposant sur ses membres. Nombre d'entre eux souhaitent avoir la possibilité de s'investir davantage dans les travaux de l'UICN qu'ils ne le peuvent à l'heure actuelle et bien que dans certains cas l'Union réussisse à les impliquer et à combler leurs attentes, nous n'avons pas encore réalisé notre potentiel tel qu'il avait été envisagé dans la Stratégie de l'UICN de 1995 et dans la Stratégie relative aux membres de 2004.

La majorité des membres aimeraient voir l'UICN jouer un rôle majeur de chef de file en matière de conservation ou de développement durable. Nous avons reçu des centaines de réponses à des questions ouvertes exhortant l'UICN à recentrer les efforts du Secrétariat et à renforcer les structures de gouvernance afin que, d'une part, les membres soient davantage impliqués et, d'autre part, qu'ils puissent globalement obtenir davantage de résultats en matière de conservation et de développement durable qu'ils ne sont en mesure de le faire isolément. Pour réaliser son potentiel en tant qu'Union de membres, il convient que l'UICN se dote d'une structure opérationnelle et de direction renforcée, d'un positionnement aux effets plus marquants et d'une gouvernance régionale accrue.

Suite aux résultats de l'enquête et aux conclusions de l'Évaluation indépendante de 2007, la Directrice générale et le Conseil prennent des mesures dans la perspective du Congrès de Barcelone afin de renforcer la Stratégie de l'UICN relative aux membres. Conformément aux propositions des membres, nous entendons apporter des améliorations dans les domaines suivants :

- Clarifier le rôle, la finalité et les objectifs de l'UICN en tant qu'organisation reposant sur ses membres ;
- modifier la structure et le modèle opérationnels actuels afin de faciliter, renforcer et étendre à plus grande échelle les travaux des membres ;
- améliorer le leadership et le positionnement de l'UICN ;
- renforcer les structures de gouvernance ;
- améliorer les relations avec les membres et la responsabilité du Secrétariat envers les membres ;
- affermir le rôle de l'UICN en matière de gestion des connaissances afin d'établir des liens plus solides entre les membres, les Commissions et les autres partenaires de l'Union.

Le rapport intégral sur l'Enquête mondiale menée auprès des membres de l'UICN est disponible sur la Toile en cliquant sur [Résultats de l'Enquête auprès des membres](#) ; de même, un rapport intégral sur les membres de l'UICN est joint en [Annexe 1](#) au présent document.

J'aimerais terminer ce résumé sur les membres en rendant un hommage spécial à Mme Hiltbrunner, Responsable de l'Unité des membres et de la gouvernance, qui nous a quittés en 2007. Ursula avait rejoint l'UICN en 1986 et elle restera dans nos mémoires pour son immense loyauté et son engagement sans faille pour l'UICN, ainsi que pour ses remarquables compétences organisationnelles et de gestion qui ont joué un rôle primordial lors de certains grands et importants événements de l'UICN des dernières années. Elle manque profondément à ses collègues et à des membres du monde entier. Un hommage à Ursula ainsi qu'un impressionnant recueil de condoléances sont encore disponibles en ligne sous [Hommage à Ursula](#) et [Messages de condoléances](#).

Commissions

Selon les Statuts de l'UICN, les Commissions se définissent comme des *réseaux d'experts bénévoles, chargés de développer et de promouvoir le savoir, l'expérience et les objectifs de l'UICN*.¹⁸ J'ai moi-même entamé ma collaboration avec l'UICN en tant que membre d'une Commission et c'est avec beaucoup de satisfaction que je vois sans cesse grandir le nombre de bénévoles, tous aussi passionnés que dévoués, et dont les contributions sont essentielles au travail de l'UICN.

Les six Commissions de l'UICN (voir Encadré 3) apportent énormément aux réseaux de connaissances de l'UICN et jouent un rôle clé en ce qui concerne l'élaboration de normes de conservation. Elles se composent de membres bénévoles et dévoués œuvrant à la réalisation de notre mission en offrant leur temps et leurs compétences. Les Présidents des Commissions sont membres du Conseil de l'UICN et jouent de ce fait un rôle fondamental en ce qui concerne l'application des recommandations du Congrès mondial de la nature et l'établissement de l'ordre du jour mondial de l'UICN.

Les Commissions bénéficient d'un financement de l'UICN et d'un soutien en nature de la part de collaborateurs de l'UICN offrant des services scientifiques et courants comme l'organisation de réunions scientifiques, la participation à des travaux de recherche, l'inscription de nouveaux membres de Commissions ou la rédaction de bulletins d'information.

Encadré 3 : les Commissions de l'UICN



Commission de l'éducation et de la communication (CEC)

La CEC milite en faveur de l'utilisation stratégique de la communication et de l'éducation pour renforcer et former les différents acteurs à une utilisation durable des ressources naturelles.



Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)

La CGE offre des orientations précises sur des approches intégrées par écosystème appliquées à la gestion des écosystèmes naturels et modifiés.



Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)

La CPEES offre des compétences techniques et des conseils en matière d'orientations stratégiques sur les facteurs économiques et sociaux en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.

¹⁸ Article 73 des Statuts de l'UICN



Commission du droit de l'environnement (CDDE)

La CDDE fait progresser le droit de l'environnement en élaborant de nouveaux concepts et instruments juridiques et en renforçant les capacités des entreprises afin qu'elles utilisent le droit de l'environnement à des fins de conservation et de développement durable.



Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

La CMAP œuvre en faveur de la création et de la gestion efficace d'un réseau mondial représentatif d'aires protégées marines et terrestres.



Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)

La CSE conseille l'Union sur les aspects techniques liés à la conservation des espèces et s'emploie à mobiliser pour agir en faveur des espèces menacées d'extinction.

Ces quatre dernières années, nous avons pris appui sur les réalisations de la précédente période intersessions et salué le renforcement des liens entre les Commissions et le Programme grâce à l'accord relatif au « *Programme unique* », lequel permet au Secrétariat et aux Commissions de travailler main dans la main dans un cadre programmatique unique.

Les Présidents de Commissions et le Secrétariat ont progressé grâce à une série de réunions fécondes destinées à débattre des possibilités de mise en œuvre de ce concept aux niveaux régional et mondial. Des solutions concrètes sont à l'étude en ce qui concerne des questions essentielles tels que le financement et la collecte de fonds, la gouvernance et les processus décisionnels, les liens avec le programme ainsi que la communication. Ce point exigera une attention constante ; il figure en tête de notre liste de priorités et nous sommes sur le point de réaliser nos objectifs communs.

Tableau 2 : Exemples d'opérations menées en collaboration au sein de l'UICN impliquant des Commissions

- **Commission de l'éducation et de la communication** : En 2007, la CEC et le Secrétariat ont organisé une réunion sur le thème « Un nouvel apprentissage au service de la durabilité dans la région arabe », en partenariat avec la Bibliothèque d'Alexandrie, en Égypte, afin de découvrir des outils d'apprentissage officiels et novateurs. [Pour de plus amples informations, cliquer ici](#)
- **Commission de la gestion des écosystèmes** : En 2006, à Bangkok, la CGE et le Secrétariat ont organisé un atelier sur le thème « L'approche par écosystème et les pratiques coutumières dans les aires protégées des petites îles ». [Pour de plus amples informations, cliquer ici](#)
- **Commission des politiques environnementales, économiques et sociales** : La CPEES a organisé à La Haye, en 2007, au Palais international de la paix, une conférence sur les Forces motrices de la durabilité afin de se pencher sur les défis qu'entraîne l'interdépendance entre conflits, dégradation des ressources naturelles et développement humain. [Pour de plus amples informations, cliquer ici](#)
- **Commission du droit de l'environnement** : En 2007, la CDDE a coorganisé un atelier informel de spécialistes portant sur la Gouvernance de la biodiversité en haute mer au 21^e siècle. Cet atelier a réuni plus de 50 spécialistes du monde entier en politique maritime internationale, sciences de la mer, droit et économie maritimes afin d'étudier la gouvernance de la haute mer. [Pour de plus amples informations, cliquer ici](#)
- **Commission mondiale des aires protégées** : En 2007, la CMAP a coorganisé à Bariloche, en Argentine, le 2^e Congrès latino-américain des parcs nationaux et autres zones protégées. [Pour de plus amples informations, cliquer ici](#)
- **Commission de la sauvegarde des espèces** : En 2008, la toute première réunion des Présidents de groupes d'experts de la CSE s'est tenue aux Émirats arabes unis. Elle a rassemblé 90 Présidents de groupes d'experts de la CSE, des collaborateurs de l'UICN et des Présidents de Commissions. [Pour de plus amples informations, cliquer ici](#)

À l'heure actuelle, 11 000 membres à l'intérieur des six Commissions de l'UICN collaborent avec le Secrétariat et les organisations membres de l'UICN et participent au programme de l'Union. Chaque Commission a remis un rapport individuel au Congrès et le Conseil a régulièrement passé en revue les travaux des différentes Commissions, conformément aux Statuts de l'Union.

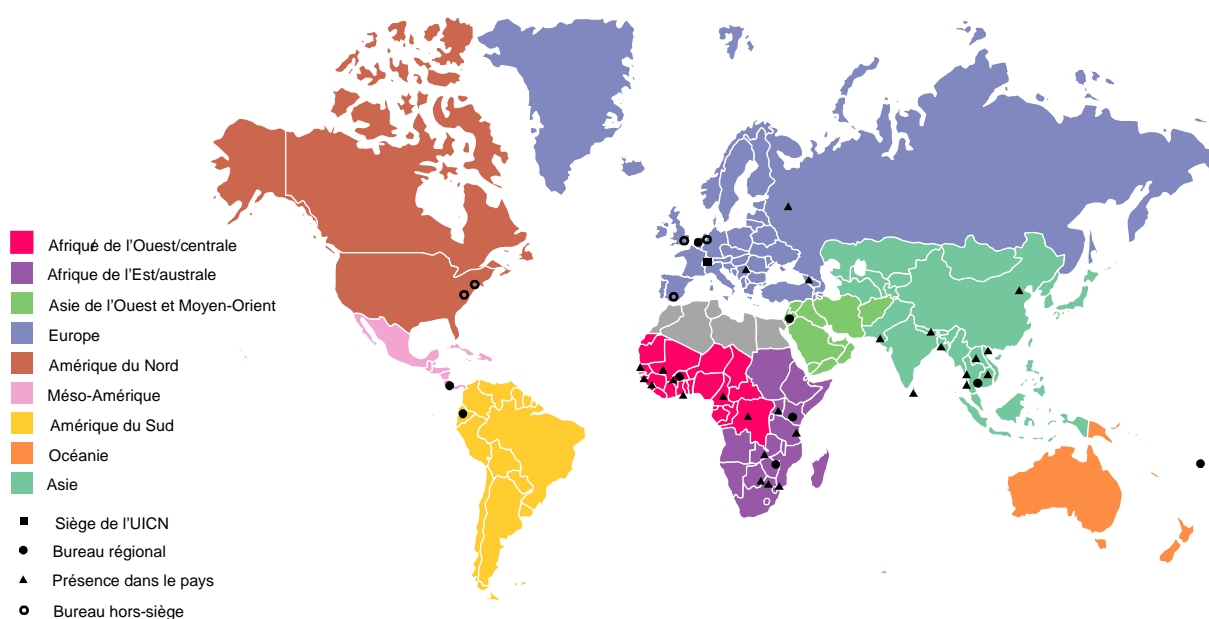
Encadré 4 : Membres des Commissions en 2008

Commissions	Nombre de membres en 2008
CEC	625
CGE	378
CMAP	1300
CSE	7528
CPEES	1061
CDDE	533
Total	11 425

Secrétariat

Le Secrétariat mondial de l'UICN compte à l'heure actuelle 1033 collaborateurs présents dans 44 pays. L'UICN a son siège en Suisse et dispose de huit Bureaux régionaux ainsi que de 38 Bureaux nationaux.¹⁹

Figure 3 : Régions du Secrétariat et emplacement des Bureaux de l'UICN



¹⁹ Des renseignements statistiques détaillés figurent en Annexe 1.

Tableau 3 : Bureaux régionaux de l'UICN

Bureau régional de l'UICN	Emplacement	Bureaux nationaux	Site Internet
Bureau régional pour l'Asie (BRA)	Thaïlande	10	Asie
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe (ESARO)	Kenya	8	Afrique de l'Est et australe
Bureau régional pour l'Europe (BRE)	Belgique	4	Paneurope
Bureau régional pour l'Océanie (BRO)	Fidji	1	Océanie
Bureau régional pour l'Amérique du Sud (SUR)	Équateur	1	Amérique du Sud
Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest et le Moyen-Orient (WAME)	Jordanie	2	Asie de l'Ouest et Moyen-Orient
Bureau régional pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest (BRACO)	Burkina-Faso	9	Afrique centrale et de l'Ouest
Bureau régional pour la Méso-Amérique (ORMA)	Costa Rica	3	Méso-Amérique

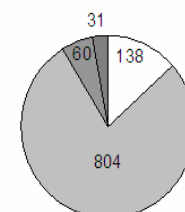
Nous avons également plusieurs bureaux hors-siège, chacun étant spécialisé dans un domaine spécifique du programme, comme le Centre pour la coopération en Méditerranée (situé à Malaga, en Espagne), le Centre du droit de l'environnement (à Bonn, en Allemagne), le Bureau multilatéral des États-Unis (à Washington, aux États-Unis), le Bureau pour la mission permanente d'observation auprès des Nations Unies (à New York, aux États-Unis). Une partie du Programme pour les espèces est par ailleurs située à Cambridge (Royaume-Uni) et à Washington. En 2008, le bureau hors-siège du Canada (situé à Montréal) a été fermé afin de réorienter les ressources à la lumière des nouveaux besoins stratégiques de l'UICN.

Pour de plus amples informations sur les Bureaux régionaux de l'UICN, [cliquer ici](#).

Encadré 5 : Nombre de collaborateurs de l'UICN par Région

		2004	2005	2006	2007
Siège	Suisse	130	124	127	138
Hors-siège	Montréal	6	6	6	5
	Bonn	13	11	12	11
	Malaga	13	12	9	15
	Cambridge	8	8	13	11
	Washington	14	15	17	18
Régions	Asie	417	445	517	370
	Afrique de l'Ouest/centrale	121	123	128	149
	Afrique de l'Est/australe	139	139	144	129
	Océanie	0	0	0	4
	Amérique centrale	54	76	91	93
	Europe	27	27	24	28
	Amérique du Sud	15	17	17	18
	Asie de l'Ouest et Moyen-Orient	0	7	8	13
Détachements	Ramsar	14	15	14	14
	TRAFFIC	14	14	13	17
		985	1039	1140	1033

Répartition du personnel du Secrétariat de l'UICN dans le monde (2007)



□ Siège ■ Régions ■ Hors-siège ■ Détachements

Les effectifs du Secrétariat de l'UICN ont crû d'environ 5% depuis 2004, essentiellement au sein des bureaux nationaux et régionaux. Les changements majeurs dans les régions s'expliquent le plus souvent par l'extension de projets à plus grande échelle ou par leur diminution.

2. Quelle est notre action : une Programme unique au service du changement

La proposition de valeur de l'UICN

Les membres, les Commissions et le Secrétariat œuvrent conjointement à la réalisation de la mission de l'UICN par le biais de son Programme. Les débats au sein du Congrès, les résolutions et recommandations qui en résultent ainsi que différentes consultations et délibérations fournissent des orientations stratégiques en vue de l'adoption d'un nouveau programme.

Le Programme de l'UICN est dicté par notre proposition de valeur :

- i. L'UICN offre des connaissances éprouvées et fiables.
- ii. L'UICN établit des partenariats et les réunit dans l'action.
- iii. L'UICN déploie ses efforts du niveau local au niveau mondial et du niveau mondial au niveau local.
- iv. L'UICN influe sur les normes et les pratiques.

Répondre aux résolutions et recommandations du Congrès de Bangkok

Formuler, débattre et soumettre au vote des résolutions constitue pour les membres l'un des principaux moyens d'influer sur la politique générale et les orientations futures de l'UICN. Le message fondamental du dernier Congrès qui s'est tenu à Bangkok était de « renforcer les connaissances sur la gestion des écosystèmes au profit de la biodiversité et du bien-être humain ». Selon les conclusions d'une étude menée par le Secrétariat sur les résolutions et recommandations adoptées à Bangkok, celles-ci fournissent un ensemble de politiques solide et un mandat suffisant pour poursuivre la mission de l'UICN.

Les 80 résolutions et 38 recommandations adoptées à Bangkok, ainsi que le Programme 2005-2008, ont formé le cadre dans lequel se sont inscrits les travaux de l'UICN. S'il reconnaît l'importance de chacune des résolutions et recommandations qui ont été adoptées, le Conseil de l'UICN, dans l'objectif de mieux cibler ses efforts, a néanmoins dressé une liste de priorités comprenant les résolutions et recommandations suivantes :

- Appuyer la mission d'observation de l'UICN auprès des Nations Unies
- S'adapter au changement climatique : un cadre pour agir en faveur de la conservation
- Les changements climatiques, la diversité biologique et le Programme global de l'UICN
- La gouvernance des ressources naturelles au profit de la conservation et du développement durable
- Les espèces exotiques envahissantes
- L'application du principe de précaution au processus décisionnel en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles
- Le Sous-programme de l'UICN pour le milieu marin

Début 2008, nous sommes heureux d'annoncer que les mesures relatives à toutes ces questions prioritaires ont été soit prises, conformément à ce que préconisaient les résolutions, soit intégrées dans des activités en cours dans le cadre du Programme de l'UICN. De plus amples précisions à ce sujet figurent en [Annexe 2](#) au présent rapport.

Des milliers de voix, une seule Terre : réaliser le Programme 2005–2008 de l'UICN

Le Programme 2005–2008 de l'UICN « Des milliers de voix, une seule Terre », adopté lors du dernier Congrès mondial de la nature qui s'est tenu à Bangkok en 2004, était axé sur les causes profondes – à la fois politiques, sociales et économiques – de l'érosion de la diversité biologique. Reposant sur les trois « piliers » du développement durable – l'économie, l'environnement et les aspects sociaux – il avait pour objectif d'accroître le niveau d'attention que portent les décideurs à la lutte contre les causes de l'utilisation non durable des ressources naturelles. Le Programme « Des milliers de voix, une seule Terre » fut le fruit d'une campagne de consultation sans précédent menée auprès des membres et partenaires de l'Union comprenant notamment 66 réunions et sessions organisées dans le but spécifique de recueillir des informations. Il représenta par ailleurs un changement de paradigme, l'UICN s'attendant aux vecteurs directs et indirects du changement de la biodiversité.

Le Programme 2005–2008 de l'UICN faisait appel à une stratégie fondée sur la connaissance, les moyens d'action et la gouvernance. L'UICN produit et diffuse des connaissances scientifiques de

pointe sur la diversité biologique et les écosystèmes, elle renforce les capacités des individus et des organisations en matière de planification et de gestion des ressources naturelles, elle influe sur les orientations politiques et façonne la gouvernance en faveur du développement durable. Cette stratégie a été menée conformément à six « Domaines de résultats stratégiques » (DRS), à savoir :

- Comprendre la biodiversité
- Justice sociale
- Promotion et financement de la conservation
- Accords, processus et institutions internationaux au service de la conservation
- Ecosystèmes et moyens d'existence durables
- Application du Programme

Une grande tendance se dessine par ailleurs qui, nous l'espérons, se poursuivra, à savoir la mise en place par l'Union de nouvelles initiatives provoquant un impact à grande échelle, comme les initiatives Moyens d'existence et paysages, Des mangroves pour le futur, Eau et nature et La conservation au service de la réduction de la pauvreté. Cette nouvelle approche fondée sur des « métaprojets » renforce la collaboration entre le Secrétariat, les Commissions et les membres, ce qui se traduit par de meilleurs résultats en termes de conservation.

La période 2005–2008 a marqué plusieurs étapes pour l'UICN, l'Union ayant inauguré un nouveau programme régional en Océanie et restructuré ses opérations dans d'autres régions pour améliorer la mise en œuvre du Programme.

Impossible, en outre, d'oublier le terrible tsunami qui a frappé l'Océan indien. L'UICN est rapidement intervenue en apportant une aide humanitaire et, conscients que notre savoir-faire en matière de restauration et de gestion des écosystèmes était la meilleure aide que nous pouvions offrir, nous avons conçu conjointement avec le PNUD et le PNUE l'initiative Des mangroves pour le futur, un programme multipays destiné à restaurer des mangroves, des récifs et des estuaires pour rétablir une sécurité économique et structurelle. Notre expérience et notre expertise dans le domaine de la gestion des écosystèmes ont à nouveau pu être mises à profit au lendemain du séisme qui a touché des régions du nord du Pakistan et de l'Inde en 2005. L'UICN a aidé CARE à réaliser une évaluation suivie de deux missions sur le terrain pour déterminer les risques et les besoins environnementaux.

Plutôt que de présenter une longue synthèse globale de toutes les activités menées ces quatre dernières années dans le cadre du Programme (lesquelles sont décrites sur notre site Internet et dans nos rapports annuels sur la mise en œuvre du Programme), j'exposerai ci-après quelques éléments saillants de nos travaux destinés à renforcer les connaissances, autonomiser les acteurs et influencer sur les processus de gouvernance sur l'ensemble de la planète.

De la science à la pratique – des connaissances plus pointues pour des décisions plus avisées

Tous les ans, l'UICN publie sa Liste rouge des espèces menacées®. En 2007, celle-ci recensait pas moins de 16 306 espèces menacées d'extinction. Grâce au travail remarquable des 7528 membres de la Commission de la sauvegarde des espèces et à notre Programme pour les espèces, ce gigantesque effort demeure la pierre angulaire des connaissances et de l'information nécessaires à la planification des actions de conservation. La Liste rouge continue d'attirer un très grand nombre de visiteurs sur notre site Internet et reste largement reconnue auprès des médias comme la référence mondiale en ce qui concerne le statut des espèces de la planète.

En outre, nous avons encouragé l'ouverture de nouvelles voies de recherche sur la diversité biologique comprenant notamment une évaluation rigoureuse des biens et services issus des écosystèmes afin de clarifier le rôle que jouent les écosystèmes eu égard aux moyens d'existence des pauvres et à l'économie des pays. Au Botswana par exemple, nous avons étudié le delta de l'Okavango, qui abrite 80 espèces de poissons, 115 espèces de mammifères et 500 espèces d'oiseaux, et découvert que cette biodiversité génère grâce au tourisme un revenu de 200 millions d'USD, soit 5% du PIB ou encore 40% de l'emploi dans le nord du Botswana.

Forger des liens entre l'individu et la nature

L'UICN réunit toute une palette d'acteurs de tous horizons afin qu'ils puissent formuler leurs besoins et échanger leurs points de vue de façon à trouver les meilleures solutions pratiques pour gérer les ressources naturelles. En Amérique centrale, nous avons lancé le programme Alianzas dans trois

régions frontalières afin de tester sur le terrain l'approche participative écosystémique pour la cogestion des ressources naturelles partagées. L'approche a évolué pour se transformer en une proposition de Corridor biologique Monterrico-Barra de Santiago, entre le Guatemala et le Salvador

Les espèces envahissantes représentent une grave menace pour les écosystèmes. L'UICN a aidé quatre pays – l'Éthiopie, le Ghana, l'Ouganda et la Zambie – à constituer des unités spéciales de lutte contre les espèces envahissantes et a ensuite complété leurs mesures et leurs capacités pour contrôler les invasions à l'intérieur et au-delà de leurs frontières.

Nous avons également lancé un projet sur l'eau d'une durée de trois ans afin d'intégrer l'approche écosystémique dans la gestion des ressources en eau dans plusieurs pays méditerranéens. Après avoir identifié les principales entraves à la conservation des ressources en eau, des centres d'expertise ont été créés en Jordanie, en Tunisie, en Égypte et au Liban. Consciente que les services d'origine écosystémique peuvent être tout à la fois une source de conflit et une source d'amélioration du bien-être, l'UICN a facilité des discussions entre plusieurs acteurs au Liberia et au Ghana afin d'améliorer la gestion forestière dans ces pays ainsi que dans les bassins du Nil, du Komadugu Yobe et de la Volta, l'objectif étant de trouver des solutions d'entente pour gérer durablement les ressources en eau. L'UICN a également mis en application une approche économique novatrice de la conservation en utilisant le « Waqf », ou « dotation islamique », comme nouveau modèle de financement de projets environnementaux.

Nous avons rallié à la cause de la conservation de la diversité biologique de nouveaux publics et partenaires, en particulier le secteur privé. L'UICN s'engage auprès du secteur pétrolier et gazier à atténuer ses effets négatifs sur les ressources naturelles et à promouvoir les meilleures pratiques en matière de Responsabilité sociale des entreprises. Dans le pacifique Nord, l'UICN a réuni un Comité scientifique indépendant afin de conseiller la société Sakhalin Energy sur la prospection pétrolière et d'éviter ses impacts sur la population de baleines grises du Pacifique occidental, fragilisée. Par le biais de l'UICN, la société et ses investisseurs ont par la suite établi un Comité scientifique consultatif dans le cadre d'une stratégie à long terme visant à planifier la conservation des ressources marines et à préserver la population de baleines grises du Pacifique occidental.

Influer sur les politiques de l'échelon local à l'échelon mondial

Intégrer les enseignements que nous tirons de notre expérience sur le terrain dans les politiques locales, régionales et mondiales de façon à ce que les connaissances débouchent sur des mesures concrètes et nous permettent de remplir notre mission fait partie intégrante du Programme de l'UICN. Ces dernières années, nous avons axé nos travaux sur trois aspects politiques : i) définir les agendas de la conservation, ii) rendre les activités de conservation plus efficaces grâce à une meilleure gouvernance des ressources naturelles, iii) œuvrer à l'intégration de la biodiversité dans les politiques relatives au développement durable. Nous prenons une part plus active dans les négociations relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin d'intégrer l'approche écosystémique dans de nouveaux dispositifs d'atténuation des changements climatiques tels que le REDD (Réduction d'émissions issues de la déforestation et de la dégradation). Nous influons sur les orientations politiques relatives à la biodiversité à tous les niveaux, grâce à l'initiative Compte à rebours 2010, fer de lance de notre Bureau régional pour l'Europe, et grâce aux réunions ministérielles du G8 et du G8+5 auxquelles nous participons activement. Nous poursuivons par ailleurs notre engagement auprès des publics traditionnels dans les conventions multilatérales sur l'environnement et étendons notre influence à de nouvelles parties prenantes du secteur privé.

La période intersessions 2005–2008 a été très chargée en ce qui concerne le suivi des résultats du 5^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN organisé en 2003 et l'adoption ultérieure par la Convention sur la diversité biologique d'un Programme de travail sur les aires protégées. L'UICN, et plus particulièrement les travaux de la CMAP, ont été le moteur de la mise en œuvre de ce processus. À noter à cet égard que l'appui que nous avons apporté au programme de la CDB a ouvert la voie à l'adoption de la décision appelant à un engagement plus large et plus marqué du secteur privé dans l'application de la Convention. L'UICN a également collaboré avec le PNUE au projet Tematea (www.tematea.org). Ce projet se compose de modules thématiques axés sur les enjeux pour une application cohérente des conventions sur la diversité biologique qui définissent clairement les différentes exigences imposées à chaque convention en termes d'eaux intérieures, de changements climatiques, d'espèces exotiques envahissantes et d'utilisation durable. De nouveaux modules paraîtront prochainement.

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, l'UICN s'est activement engagée en faveur d'une meilleure gouvernance des ressources forestières grâce à différents processus tels que l'initiative FLEG (Application des réglementations forestières et de la gouvernance), désormais appuyée par la Banque mondiale. Les ressources marines devraient à leur tour bénéficier du succès de cette initiative dans le cadre d'une initiative sur les ressources ichthyiques baptisée « FishLEG ». L'expertise scientifique de l'UICN, notamment celle de la CSE et de TRAFFIC, a pu également être mise à profit par les décideurs au sein de la CITES, lesquels ont besoin d'un appui technique pour établir des mécanismes de commerce international destinés à gérer le bois et les produits de la pêche. L'UICN continue en outre d'apporter son soutien à la Convention sur le patrimoine mondial en dressant un inventaire des sites nécessitant d'être une protection en raison de leur diversité biologique et de leur valeur culturelle.

Enfin, sur le plan politique, l'UICN s'est attachée à répondre au besoin d'intégrer l'environnement dans les politiques mondiales sur le développement durable. Dans la perspective du Sommet du Millénaire +5 de 2005, l'Union n'a cessé d'apporter son conseil au Secrétaire général des Nations Unies de façon à ce que le document tienne compte des besoins en termes de diversité biologique. Nous avons poursuivi l'adoption de l'Objectif 2010 sur la biodiversité dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et plus particulièrement l'OMD7 sur la pérennité environnementale. Dans cette optique, en association avec le PNUE-WCMC, les travaux de l'UICN relatifs à la Liste rouge des espèces menacées et les Indices de la Liste rouge ont été intégrés comme moyens de mesure de l'Objectif biodiversité 2010. En outre, dans le cadre du Partenariat pauvreté-environnement, l'UICN soutient des initiatives qui apporteront la preuve de la valeur de la biodiversité et de son rôle dans la réduction de la pauvreté.

En 2007, nous avons également entamé la mise en œuvre d'une stratégie de politique de conservation internationale destinée à orienter l'action internationale en ce qui concerne la gouvernance environnementale, les changements climatiques, la réduction de la pauvreté, les marchés et les mesures incitatives. Ces efforts ont servi de fondement majeur au Programme 2009–2012, lequel intègre l'ensemble de ces thèmes.

Principes fondamentaux

Le Programme 2005-2008 de l'UICN reposait sur des principes essentiels qui nous unissent dans l'action et dans notre façon de travailler. Les conseils que nous donnons en matière d'orientations stratégiques sont toujours fondés sur des principes scientifiques objectifs, intègrent les questions d'équité entre les sexes et s'appuient sur les connaissances que nous avons accumulées grâce à l'ensemble des unités de l'UICN et que nous nous attachons à transcrire en action.

Connaissances

Améliorer les moyens d'existence des populations, réduire la pauvreté et renforcer les capacités d'adaptation de l'être humain sont devenus les objectifs fondamentaux de la conservation des écosystèmes. Or, pour réaliser ces objectifs, nous avons dû faire appel aux plus solides connaissances du moment sur l'économie, la gouvernance et la dimension socioculturelle des interactions entre les communautés et les écosystèmes.

Nous sommes également parvenus à mieux comprendre le lien entre la diversité des êtres humains et la diversité des cultures, deux éléments constitutifs de la diversité de la vie sur la planète. Alimenter la diversité humaine grâce à des mesures de conservation axées sur la culture, au maintien de savoirs traditionnels, au fait de revitaliser des pratiques locales liées à l'utilisation et la gouvernance des ressources naturelles sont également devenus des objectifs aussi importants pour l'UICN que la conservation des espèces et des écosystèmes car au bout du compte, il s'agit de réalités très étroitement liées.

Appliquer une approche systémique aux interactions entre nature et culture, se pencher sur les valeurs et les pratiques culturelles liées à la gestion des ressources naturelles, étudier le rôle des droits de l'homme dans la préservation de la santé de la planète et mieux comprendre les facteurs déterminant les capacités d'adaptation des populations figurent désormais parmi les grands thèmes de notre ordre du jour en ce qui concerne la production de connaissances.

Intégrer les questions d'équité entre les sexes

Deux stratégies ont été mises en œuvre en vue d'intégrer les questions d'équité entre les sexes au sein de l'Union : l'une en interne, l'autre en externe.

En interne, de nouvelles ressources ont été affectées afin de promouvoir la parité au sein du Secrétariat. Des lignes directrices et des indicateurs ont été mis au point, une aide technique apportée et un processus mis en place afin d'étudier les documents relatifs à la politique générale et à la position de l'UICN en la matière. Le Conseil a par ailleurs instauré un Groupe de travail sur la parité hommes-femmes dont l'objectif est de veiller à ce que l'équité et l'égalité entre les sexes soient une réalité et effectivement intégrées au sein de l'Union, conformément à la Politique d'équité entre les sexes de l'UICN.

En externe, l'UICN est reconnue en tant que chef de file reliant conservation environnementale et équité et égalité entre les sexes. Les outils sur la parité entre hommes et femmes mis au point par l'UICN (et accessibles à l'adresse www.genderandenvironment.org) sont largement utilisés par des ONG ainsi que par différents organismes bilatéraux et multilatéraux. En 2002, l'UICN a apporté son soutien à la création du Réseau des femmes ministres et chargées de l'environnement et continue de donner un avis et de promouvoir ses initiatives et campagnes au sein de forums comme la dernière réunion de la CNUCC qui s'est tenue à Bali en décembre 2007.

Apprentissage et leadership

Créée en 2007, l'unité de l'UICN chargée de l'Apprentissage et du leadership travaille en étroite collaboration avec la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) de l'UICN. Les travaux de l'unité se concentrent sur la création d'environnements propices à l'apprentissage, le renforcement des compétences en matière d'apprentissage et de leadership, et l'élaboration ainsi que l'aide à la réalisation concrète et équitable d'opérations de médiation axées sur les résultats.

En 2007 et 2008, les travaux dans ce domaine ont notamment porté sur l'élaboration d'un cadre d'apprentissage relatif aux recherches forestières multipartites menées sur les graines d'allanblackia au Ghana ; la création du réseau d'entreprises basé en Suisse « Leaders for Nature » ; l'organisation d'ateliers et de dialogues multilatéraux, y compris de dispositifs visant à accroître la collaboration entre l'UICN et Shell, Holcim, HSBC, etc. ; la promotion du renforcement des compétences de médiateur grâce à des séances de formation et d'encadrement ; la mise en place de séances de formation et de découverte de nouveaux outils médiatiques et servant à la constitution de réseaux en ligne, ainsi que des applications s'y rattachant, afin de promouvoir l'apprentissage informel ; la création d'ensembles d'outils pratiques destinés à utiliser de manière stratégique la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, comme la Convention Ramsar.

Pour de plus amples informations sur le Programme de l'UICN, [cliquer ici](#). Le Rapport d'activité et d'évaluation intégral du Programme 2005-2008 sera disponible fin septembre 2008.

Construire un avenir durable : la préparation du Programme de l'UICN 2009–2012

Intitulé « Construire un avenir durable », le projet de Programme de l'UICN 2009–2012 est un plan d'action axé sur les résultats et régi par la demande, qui a pour objet de trouver des solutions aux problèmes mondiaux, de tenir compte des priorités nationales et d'offrir une structure pour des plans de travail précis à l'intention des Commissions et des différents programmes régionaux et thématiques de l'UICN.

Le nouveau projet de Programme de l'UICN est le fruit d'un processus de consultation d'une ampleur sans précédent qui intègre les observations des membres, membres de Commissions, donateurs et autres partenaires. En sus de ces observations, le nouveau Programme tient compte des résolutions et recommandations approuvées lors des Congrès mondiaux de la nature, des enseignements tirés ces dernières années en matière de conservation et de durabilité ainsi que de nouvelles tendances et questions d'actualité. Il s'inscrit dans une perspective à long terme établie à partir de discussions quant aux stratégies à moyen et long termes de l'UICN, notamment quant au Futur de la durabilité. Enfin, bien entendu, il répond à la Vision et à la Mission de l'UICN.

Encadré 6 : Présentation du projet de Programme 2007 de l'UICN dans les régions

En 2007, le projet de Programme 2009–2012 a été présenté au cours de réunions régionales de membres à plus de 1000 participants du monde entier :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------|
| • Asie | 300 participants |
| • Afrique de l'Ouest | 100 participants |
| • Afrique centrale | 30 participants |
| • Afrique de l'Est | 30 participants |
| • Afrique australe | cyber-consultation |
| • Europe | cyber-consultation |
| • Asie de l'Ouest et
Moyen-Orient | 200 participants |
| • Amérique du Sud | cyber-consultation |
| • Mésos-Amérique | 120 participants |
| • Méditerranée | 110 participants |
| • Océanie | 40 participants |

Le Programme 2009–2012 s'articule autour d'un domaine programmatique central et de quatre domaines thématiques connexes. La conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles figurent au cœur du Programme. À partir de ce noyau central, quatre domaines thématiques seront abordés concernant l'impact de ces questions sur la biodiversité et les solutions et outils que peut offrir la biodiversité pour remédier à leur effet sur le bien-être humain. L'UICN appliquera une approche de gestion adaptative qui part du principe que les écosystèmes et les systèmes socioécologiques évoluent et que de nouveaux enseignements peuvent être tirés des mesures entreprises pour les gérer. Ces enseignements peuvent ensuite être mis à profit pour améliorer la gestion des écosystèmes dans le cadre d'un cycle d'adaptation continue à un contexte en évolution constante.

Le Programme 2009–2012 diffère largement des programmes antérieurs en raison des objectifs qu'il s'est fixés, à savoir :

- un travail nettement plus ciblé ;
- une meilleure diffusion des messages importants pour la conservation ;
- une illustration plus facile de la contribution apportée par le Programme de l'UICN à la conservation et au développement durable ;
- une plus grande intégration des travaux du Secrétariat et des Commissions destinés à la réalisation d'objectifs communs ;
- une nette amélioration du dispositif visant à impliquer les membres dans la réalisation des objectifs du Programme ;
- une intégration et une compréhension améliorées de l'interface complexe entre les trois composantes du développement durable, à savoir les aspects environnementaux, économiques et socioculturels ;
- une démonstration plus claire de l'articulation entre les différents éléments de la stratégie de connaissance, d'habilitation et de gouvernance de l'UICN et de la façon dont ils sont utilisés pour rendre la conservation de la biodiversité plus efficace à tous les niveaux.

Pour la toute première fois, le Programme de l'UICN comportera des indicateurs et des mesures de succès clairement établis pour chaque résultat escompté, au niveau mondial comme au niveau des composantes de programme, lesquels serviront au suivi des progrès accomplis. En outre, il reconnaît explicitement l'importance des thèmes multisectoriels, notamment la sensibilité culturelle, les approches fondées sur les droits et l'égalité entre les sexes, pour la réussite de la conservation.

Encadré 7 : Aperçu du Programme de l'UICN 2009–2012

Le Programme 2009-2012 de l'UICN définit un ensemble de 10 objectifs mondiaux dans le cadre d'un domaine programmatique prioritaire et de quatre domaines thématiques connexes :

Domaine programmatique prioritaire : Conserver la diversité

Garantir la gestion durable et équitable de la biodiversité, tant au niveau local que mondial

Résultat global 1.1 : Mettre les politiques et les systèmes de gouvernance relatifs à la diversité biologique au service de la conservation de la biodiversité.

Résultat global 1.2 : Mettre à disposition et utiliser les normes, outils et connaissances de l'UICN relatifs à la gestion durable des ressources naturelles pour la conservation de la biodiversité, y compris la gestion efficace des ressources naturelles mondiales et régionales partagées.

Domaine thématique 2 : Changer les prévisions climatiques

Intégrer les considérations et possibilités liées à la biodiversité dans la politique et la pratique relatives au changement climatique

Résultat global 2.1 : Tenir compte des préoccupations liées à la biodiversité dans les politiques et pratiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tant au niveau local que mondial.

Résultat global 2.2 : Adopter et appliquer des politiques et des stratégies de gestion des ressources naturelles pour faciliter l'adaptation aux effets du changement climatique.

Domaine thématique 3 : Des énergies naturelles pour demain

Introduire des systèmes énergétiques écologiquement durables, équitables et efficaces

Résultat global 3.1 : Des politiques et des stratégies énergétiques pour atténuer l'impact de la croissance de la demande sur la diversité biologique.

Résultat global 3.2 : Les services écosystémiques qui sous-tendent l'énergie durable et équitable sont intégrés dans les politiques et stratégies énergétiques.

Domaine thématique 4 : Gérer les écosystèmes dans l'optique du bien-être humain

Améliorer les moyens d'existence, réduire la pauvreté et la vulnérabilité et accroître la sécurité environnementale et humaine par la gestion durable des écosystèmes

Résultat global 4.1 : Les politiques et les stratégies de développement aident les parties prenantes vulnérables et pauvres, en particulier les femmes, à gérer les écosystèmes durablement pour améliorer leurs moyens d'existence.

Résultat global 4.2 : La gestion durable de l'environnement atténue la vulnérabilité aux risques naturels et aux conflits.

Domaine thématique 5 : Une économie mondiale plus « verte »

Intégrer les valeurs de la conservation des écosystèmes dans la politique économique, la finance et les marchés

Résultat global 5.1 : Les politiques économiques, commerciales et d'investissement tiennent mieux compte de la valeur de la biodiversité.

Résultat global 5.2 : Des entreprises, des associations de l'industrie et des groupes de consommateurs intègrent la valeur des écosystèmes dans la planification et l'action.

De plus amples informations sur le Programme 2009–2012 peuvent être obtenues en consultant le Document du Congrès CGR/2008/10 ou [en cliquant ici](#).

3. Notre façon de travailler : diriger, orienter et relier

Gouvernance

Le Conseil de l'UICN est responsable de la surveillance et du contrôle général de toutes les affaires de l'UICN entre les réunions du Congrès mondial de la nature. Il se compose du Président, du Trésorier, du Représentant du pays hôte, la Suisse, de 24 Conseillers régionaux, trois conseillers provenant de chacune des huit Régions statutaires de l'UICN, des Présidents des six Commissions de l'UICN et de trois conseillers supplémentaires choisis en fonction de leurs domaines de compétences spécifiques.

Pendant la période intersessions sous revue, le Conseil s'est réuni à huit reprises, une fois à Bangkok, six fois au siège de l'Union et une fois – à titre exceptionnel – dans le Parc national Kruger, en Afrique du Sud. Toutes les réunions du Conseil ont bénéficié d'une forte participation (90% en moyenne) et d'une représentation Nord/Sud équilibrée. La réunion organisée dans le Parc Kruger en novembre 2007 sur invitation du Président de l'Union, M. Valli Moosa, a rencontré un franc succès en raison de la proximité d'un cadre naturel dont nous nous soucions tous et de la rencontre inoubliable avec le Président Nelson Mandela à Johannesburg.



Les activités du Conseil sont réparties à travers ses trois comités permanents, à savoir le Comité des finances et audit, le Comité des membres et le Comité du Programme et des politiques, chaque membre du Conseil faisant partie de l'un de ces trois comités. Les comités et groupes de travail supplémentaires comprennent le Comité préparatoire du Congrès, le Comité des nominations, le Groupe d'étude sur la gouvernance, le Groupe d'étude sur la parité entre les sexes et la biodiversité, un Groupe de travail traitant du « Programme unique » et du Processus de réforme vis-à-vis des membres ainsi qu'un groupe chargé de la question de l'identité visuelle de l'IUCN. Entre les réunions du Conseil, le Bureau du Conseil composé du Président, du Trésorier, d'un Président de Commission et de quatre Conseillers régionaux s'est réuni à deux reprises par an dans le cadre de conférences téléphoniques afin de traiter de questions urgentes.

Activités pendant la période 2005–2008

Au cours de ce mandat, le Conseil s'est acquitté des obligations suivantes :

- Approbation des états financiers après audit et des Rapports d'activité et d'évaluation pour les années 2004 à 2007 ;
- étude et approbation des plans de travail et des budgets annuels pour les années 2005 à 2008 ;
- admission de 211 nouveaux membres du monde entier et reconnaissance officielle des Comités nationaux de l'IUCN du Danemark, du Chili, de la Jordanie, du Mozambique, du Nicaragua, du Paraguay et de la Turquie ainsi que des Comités régionaux pour l'Amérique du Sud, l'Afrique centrale et l'Asie de l'Est et du Sud ;
- étude des rapports du Directeur/de la Directrice général(e) et des Présidents de Commissions et réception des rapports du Président ;
- examen des enseignements tirés du Congrès de Bangkok notamment en ce qui concerne la révision du processus des motions ;
- établissement de l'ordre de priorité des résolutions de Bangkok, suivi de leur mise en œuvre et fournitures d'orientations politiques ;
- suivi de la mise en œuvre du Programme intersessions de l'IUCN ;
- choix de Barcelone comme ville hôte du Congrès mondial de la nature 2008 et contribution au thème, aux fins, aux objectifs et aux résultats escomptés de l'événement. Le Conseil a donné pour instruction de faire en sorte que le Congrès de Barcelone soit aussi « vert » que possible ;
- nomination d'un(e) nouveau/nouvelle Directeur(trice) général(e). 2006 fut une année particulièrement délicate pour le Conseil eu égard au départ du Directeur général, M. Achim Steiner, à la nomination d'un Directeur général par intérim, M. Ibrahim Thiaw, et à la recherche d'un(e) nouveau/nouvelle Directeur(trice) général(e), laquelle a donné lieu à ma nomination et à mon entrée en fonction le 1^{er} janvier 2007. La gestion de l'ensemble du processus a été placée sous la direction du Président et du Comité de recherche pour le/la Directeur(trice) général(e) ;

- approbation du nouvel Énoncé de positionnement de l'Union, d'un changement de logo et de nom ;
- élaboration et approbation d'un Code de conduite pour les membres du Conseil et de Règlements types pour les Commissions. Les travaux en cours portent sur les points suivants : étude de nouveaux moyens de renforcer les liens entre l'Union et le secteur privé, révision de la composition des Régions statutaires de l'UICN et analyse d'un ensemble de questions destinées à renforcer la gouvernance des Commissions ;
- préparation du nouveau Programme et de la nouvelle Stratégie en vue de la prochaine période intersessions 2008–2012.

Faciliter le rôle dirigeant du Conseil

Le Secrétariat contribue à faciliter le rôle dirigeant du Conseil grâce à la façon dont il organise les réunions du Conseil. À la demande du Président, le Conseil consacre une journée de son agenda sur trois à discuter de grandes questions de conservation liées au Programme de l'UICN et à la Vision de l'UICN pour le futur. L'un de ces grands thèmes de discussion a débouché sur l'élaboration et le lancement du projet « Le futur de la durabilité : repenser l'environnement et le développement au vingt et unième siècle », dont les résultats seront présentés au Congrès de Barcelone. Le Conseil a également consacré du temps à l'étude en profondeur des stratégies de l'UICN en Afrique, Méso-Amérique, Amérique du Sud et Asie ainsi qu'à l'examen de questions relatives au climat et à l'état des océans en faisant porter l'accent sur les activités des membres, des Commissions et du Secrétariat dans les régions.

Les Conseillers ont joué un rôle très actif entre les réunions du Conseil en consacrant énormément de temps aux travaux intersessions des Comités du Conseil et aux forums mondiaux, régionaux et nationaux sur la conservation, notamment aux manifestations organisées pour et par les membres et partenaires de l'UICN. Les Conseillers ont également apporté leur appui lors des visites du Président et de la Directrice générale dans les régions.

Évaluer l'efficacité du Conseil

Suite à l'adoption des « Council Handbook and Performance Tools » (le « Manuel »), désormais officiellement reconnus et inscrits à l'alinéa 48 bis du Règlement de l'UICN, les membres du Conseil ont rempli des formulaires d'auto-évaluation à chaque réunion du Conseil ainsi que des rapports d'activité pour les périodes intermédiaires. Ces rapports ont été examinés par les Vice-présidents et font l'objet d'un compte-rendu lors de chaque réunion du Conseil. Le Conseil a discuté des conclusions de ces rapports et pris des mesures dans un souci constant d'amélioration et de renforcement de son efficacité.

Gérer un Secrétariat décentralisé

Le/la Directeur(trice) général(e) détient le pouvoir de décision ultime au sein du Secrétariat de l'UICN et bénéficie des conseils de cadres supérieurs en ce qui concerne la gestion d'un Secrétariat mondial décentralisé. Pendant la période intersessions sous revue, M. Achim Steiner a occupé les fonctions de Directeur général de 2005 à 2006, M. Ibrahim Thiaw a été nommé Directeur général par intérim au deuxième semestre 2006 et j'ai moi-même pris mes fonctions début 2007. Depuis cette date, je m'inspire des travaux de deux grandes équipes consultatives dont j'ai réorienté les activités et qui m'apportent un soutien précieux dans ma fonction complexe de direction :

- **L'Équipe de direction mondiale**

L'Équipe de direction mondiale représente le mandat mondial de l'UICN et donne son avis à la Directrice générale sur les orientations stratégiques du Secrétariat. Elle favorise l'intégration entre les différentes composantes du Secrétariat, assure le suivi des décisions prises par le Conseil et le Congrès ainsi que des avancées et des résultats de chacun des Directoires mondiaux et Programmes régionaux, contribue à formuler des questions, donne des orientations et participe au bon fonctionnement du Secrétariat au quotidien.

L'Équipe de direction mondiale se compose de la Directrice générale (Présidence), du Directeur général adjoint, du Directeur des Opérations mondiales, du Conseil principal sur la régionalisation, d'un représentant des programmes thématiques mondiaux, d'un représentant des Directeurs régionaux et du Responsable des ressources humaines. D'autres membres du personnel de l'Union sont invités selon les besoins. En règle générale, l'équipe se réunit une fois par mois.

- **L'Équipe consultative de direction mondiale**

Ce groupe (anciennement Équipe de direction mondiale) est chargé de donner des conseils en matière de gestion, notamment en ce qui concerne la formulation et le suivi des processus de changement mis en place par la Directrice générale (soit le projet intitulé *Renforcer l'UICN en 2007*), les questions politiques, le suivi des résolutions du Congrès, les questions programmatiques, les stratégies de gestion/opérationnelles et les implications financières y afférentes et, enfin, l'objectif, la pertinence, l'efficacité, la viabilité financière, les normes, les compétences et les capacités du Secrétariat.

Présidée par la Directrice générale, l'Équipe consultative de direction mondiale se compose de l'Équipe de direction mondiale (voir ci-dessus), de tous les Directeurs régionaux, des Responsables du Centre de coopération pour la Méditerranée, du Bureau multilatéral des États-Unis, de la Communication mondiale, de la division du Soutien institutionnel, des Partenariats stratégiques et des représentants des programmes thématiques mondiaux. Comme dans le cas de l'Équipe de direction mondiale, la Directrice générale invite d'autres membres du personnel à assister à des séances particulières, en fonction des besoins de l'ordre du jour. En règle générale, l'Équipe consultative de direction mondiale se réunit deux fois par an mais tient régulièrement des consultations en ligne.

Liens fonctionnels

Les Bureaux régionaux sont reliés au siège de l'Union et placés sous l'autorité directe de la Directrice générale. Les rapports thématiques, programmatiques et opérationnels sont présentés au Directeur général adjoint et au Directeur des Opérations mondiales. Enfin, dans le cadre du processus de renforcement de l'UICN, des centres de liaison voient le jour pour les ressources financières et humaines, l'informatique et l'administration et la communication.

Gérer et suivre la diversité

L'UICN réunit des individus et des groupes du monde entier issus de toute une palette de disciplines, Or, nous formons une organisation qui apprécie et respecte la diversité et qui s'efforce d'atteindre ses objectifs avec la ferme conviction que les individus et les groupes de personnes peuvent avoir des points de vue divergents sur la conservation et le développement ainsi que sur des questions sans rapport avec la conservation, comme la culture ou la religion.

C'est pourquoi nous avons conçu un indice de diversité destiné à nous permettre de suivre la diversité des membres de notre personnel au niveau de notre siège et plus particulièrement à l'échelon des spécialistes et de la Direction.

Figure 4 : Indice de diversité de l'UICN

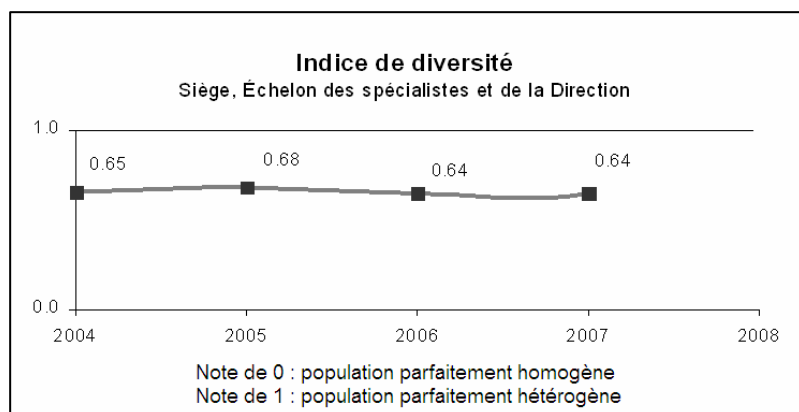
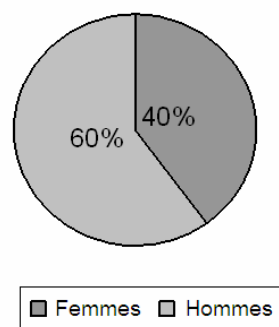


Figure 5 : Équilibre des sexes dans le monde en 2007

Équilibre des sexes
dans le monde en 2007



Cet indice de diversité, qui mesure depuis le siège de l'UICN la composition régionale de notre personnel de 2004 à 2007, est resté stable avec une moyenne de 0,65 point. Cette tendance traduit le caractère plutôt hétérogène de la population, reflet de notre détermination à disposer d'un Secrétariat multiculturel. Notre politique mondiale des ressources humaines invite, au sein des Bureaux régionaux et nationaux, à donner la préférence aux ressortissants de ces pays et régions. L'immense majorité des responsables des Bureaux régionaux de l'Union provient des régions concernées.

Au siège de l'UICN comme au sein des Bureaux régionaux, le Groupe de gestion des ressources humaines s'attache à suivre constamment l'évolution de notre personnel au moyen de grands indicateurs.

En tant que responsable du Secrétariat, je me considère rattachée à toutes les composantes de l'UICN de par le monde. S'il est parfois difficile de concilier cette situation avec mon mode de vie, rencontrer des collègues aux quatre coins de la planète fut pour moi l'un des aspects les plus enrichissants de ma fonction. Partout où je suis allée, j'ai rencontré des collaborateurs de l'UICN déterminés, consciencieux, énergiques et dotés de multiples talents scientifiques, techniques, culturels ou de qualités de gestionnaires.

Gérer un changement stratégique

Pendant la période intersessions sous revue, deux initiatives relatives à la gestion du changement ont étayé la dynamique de gestion. D'une part, le *Document de travail : se préparer au changement* (introduit par le précédent Directeur général en 2004), qui prévoyait trois initiatives de gestion stratégique, à savoir la gestion des connaissances, l'évaluation des performances et la phase II du processus de régionalisation et de décentralisation, lesquelles sont abordées dans le présent rapport.

D'autre part, j'ai introduit en juin 2007 une seconde initiative de changement capitale (accompagnée de nouvelles modifications en octobre 2007). Intitulée *Renforcer l'UICN : décisions portant sur le changement organisationnel*, elle tire parti des efforts constants que nous déployons pour affermir et renforcer nos fonctions et processus de gestion dans le monde.

Les principaux changements découlant de cette initiative sont les suivants :

- nomination d'un Directeur général adjoint : l'objectif est d'offrir un leadership organisationnel interne grâce à un engagement plus fort vis-à-vis de nos membres, une participation plus significative de nos Commissions et des activités sur le terrain répondant à nos domaines de compétences. Cette nomination permettra également à la Directrice générale de jouer un rôle externe plus actif en ce qui concerne la présentation de l'Union à des partenaires, la collecte de fonds ou encore le fait d'aller à la rencontre des différents éléments constitutifs du réseau de l'UICN. J'ai nommé M. William Jackson Directeur général adjoint en octobre 2007 ;
- nomination d'une Conseillère principale sur la régionalisation : l'objectif est de veiller à ce que le Secrétariat de l'UICN soit réellement décentralisé et que chaque élément participe à la cohérence de l'ensemble. Mme Aban Kabraji Marker a été nommée Conseillère principale en janvier 2008. Elle occupe ce poste à temps partiel, en sus de ses fonctions de Directrice du Bureau régional de l'UICN pour l'Asie ;
- création d'un Groupe chargé du soutien institutionnel mondial : l'objectif est d'offrir une plateforme centrale permettant de relier le vaste réseau des membres, les Commissions et le Conseil de l'Union ;
- création d'un Groupe sur les partenariats stratégiques qui offrira une plateforme de liaison avec nos partenaires et donateurs en vue de collecter des fonds et d'établir de nouveaux partenariats ;
- renforcement des programmes régionaux en Afrique : l'objectif est d'obtenir de meilleurs résultats dans la réalisation de nos programmes en Afrique. En 2007, l'UICN a entamé le regroupement de quatre programmes régionaux africains qui n'en formeront plus que deux : le Programme régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, dont le Bureau régional est situé au Kenya, et le Programme Régional pour l'Afrique Centrale et Occidentale, dont le Bureau régional est situé au Burkina-Faso ;

- remaniement du Programme régional pour l'Asie de l'Ouest, l'Asie centrale et l'Afrique du Nord afin de se concentrer sur l'Asie de l'Ouest et le Moyen-Orient, avec un Bureau régional situé en Jordanie ;
- clarification des responsabilités du Centre de coopération pour la Méditerranée, qui aura son Bureau en Espagne et qui comprendra les pays d'Afrique du Nord ;
- changement de nom du Programme régional pour l'Europe, qui sera rebaptisé Programme paneuropéen et qui sera chargé d'élaborer un programme pour l'Asie centrale ;
- fermeture du Bureau du Canada, en raison de contraintes financières, tout en reconnaissant pleinement l'excellent travail fourni par nos confrères canadiens et dans la perspective de renforcer notre collaboration avec nos membres canadiens ;
- mise en place d'un examen stratégique de nos opérations aux États-Unis, en prenant en considération le rôle du tout nouveau Bureau pour la mission permanente d'observation auprès des Nations Unies ouvert à New York, l'évolution de nos besoins en termes de politiques à Washington et le renforcement de nos activités avec les membres de l'UICN basés aux États-Unis ;
- mise en place d'une étude sur le renforcement de nos opérations dans la Région Caraïbe ;
- projets visant à renforcer notre présence au Brésil, en Chine, en Inde et en Indonésie.

Pendant la prochaine période intersessions, le développement et le changement opérationnels continueront de figurer parmi mes projets à haute priorité en tant que Directrice générale et je serai secondée dans cette tâche par un Groupe directeur du changement, avec la participation active du Conseil et d'un conseiller en gestion du changement.

Établir des partenariats pour l'action

Conformément à la logique de la proposition de valeur de l'UICN exposée à la section 2, nous élaborons une stratégie d'influence cohérente grâce à des initiatives précises relatives à l'établissement de réseaux, en créant des consensus et des partenariats pour l'action et grâce à la mobilisation stratégique et mondiale que nous suscitons, lesquelles sont brièvement décrites ci-après. Notre stratégie d'influence est étayée par les connaissances et les compétences techniques apportées par le Programme unique, comme précédemment décrit à la section 2 du présent rapport.

Établir des réseaux

Outre le fait d'être considérée comme une organisation de membres, l'UICN peut également être décrite comme le « réseau des réseaux ». En effet, nous prenons part à des centaines d'initiatives mondiales et régionales sur la conservation et l'environnement, ce qui contribue à élargir la portée et l'impact des travaux de l'UICN, à faire mieux connaître l'Union, à élargir nos horizons et à créer des partenariats, des stratégies et des outils au service du développement durable. Il serait impossible de rendre compte ci-après de toutes les relations et de tous les processus mis en œuvre pour établir ces réseaux. Néanmoins, la liste ci-dessous recense une partie des principales tribunes offertes à l'UICN ces quatre dernières années, certaines ayant eu un effet catalyseur. La liste exhaustive est très longue et comprend de nombreuses sections mondiales, régionales, nationales et locales.

Tableau 4 : Cinq grands Réseaux mondiaux pour l'environnement et le développement auxquels l'UICN a participé de 2005–2008:

- 1) **La « Clinton Global Initiative »** : lancée par le Président Bill Clinton en 2005, elle réunit toute une communauté de dirigeants afin de concevoir et de mettre en œuvre des solutions novatrices pour répondre à une partie des problèmes les plus urgents de la planète. Pour 2007, elle se concentre essentiellement sur l'éducation, l'énergie et les changements climatiques, la santé dans le monde et la réduction de la pauvreté. L'UICN s'est engagée sur deux fronts dans le cadre de cette initiative, grâce aux initiatives Des mangroves pour le futur (2005) et *Bâtir un avenir vert* (2007). Voir www.clintonglobalinitiative.org
- 2) **L'Alliance Com+** : un partenariat réunissant des organisations internationales, des organismes de presse et des professionnels de la communication issus de différents secteurs résolus à se servir de la communication pour promouvoir une vision du développement durable. L'Alliance

Com+ soutient activement la communication créative et stimulante partout dans le monde. L'UICN est l'un de ses associés fondateurs et accueille le réseau. Voir www.complusalliance.org

- 3) **ENVIRONET** : un réseau du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE qui traite des questions environnementales liées à la coopération avec les pays en développement. ENVIRONET se réunit deux fois par an et compte parmi ses membres des représentants des affaires étrangères/de l'environnement de la plupart des donateurs principaux actuels et à venir de l'UICN. L'UICN, de même que le PNUD, le PNUE, la Banque mondiale, le WRI, l'IIDD et l'IIED sont présents en tant qu'observateurs. L'UICN apporte une contribution technique à un certain nombre de documents politiques publiés par le CAD/OCDE. Voir www.oecd.org/dac
- 4) **Le Partenariat pauvreté-environnement** : un réseau informel d'organismes de développement visant à répondre à de grandes questions sur le lien entre pauvreté et environnement dans le cadre des efforts de la communauté internationale pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement ; la plupart des donateurs principaux de l'UICN y ont adhéré. Ce partenariat offre à l'UICN l'occasion de présenter ses propres activités sur la pauvreté et l'environnement et de découvrir les programmes d'autres organisations. Voir www.undp.org/pei/aboutpep.html
- 5) **Le Forum économique mondial (FEM)** : Le FEM est une grande rencontre internationale où se réunissent librement un grand nombre de personnages clés du monde des affaires, de la politique et de la société civile. Le président de l'UICN, l'ancien Directeur général et moi-même avons participé à toute une série de débats d'experts et tenu de nombreuses réunions spéciales avec des Directeurs généraux et des décideurs politiques en vue d'établir des partenariats pour l'action au service de la durabilité. Voir www.weforum.org

S'engager auprès du secteur privé

Depuis 60 ans, par le biais de plus de 200 résolutions remontant aux origines de l'Union, les membres n'ont cessé de demander à l'UICN de traiter des questions de conservation liées au monde des affaires. L'Assemblée générale réunie à Montréal en 1996 avait notamment demandé expressément au Secrétariat d'engager les entreprises de façon cohérente dans la réalisation de sa mission.

Une unité chargée des services économiques fut créée à cet effet et elle se transforma progressivement en un programme désormais solide et florissant : le Programme sur la biodiversité et le secteur privé. Les membres ont confirmé l'utilité de ce programme lors du Congrès de Bangkok en 2004 en demandant à l'UICN de renforcer les principes et les lignes directrices régissant la participation du secteur privé dans l'objectif de protéger l'image et l'intégrité de l'Union, d'entreprendre des projets pilotes et de soumettre un plan pour le futur.

Nous nous employons à nous acquitter de ce mandat. En 2005, suite à un vaste processus de consultation, nous avons élaboré des Lignes directrices opérationnelles précises à l'appui de la Stratégie relative au secteur privé (conçue en 2004). Ces lignes directrices sont parmi les premières de ce type à figurer dans le domaine public. À notre grande satisfaction, elles ont suscité des réactions positives de la part des membres, des Commissions et du personnel du Secrétariat qui tous les jugent utiles pour orienter l'engagement auprès du secteur privé.

Nous travaillons également à la mise au point d'une base de données sur les relations du Secrétariat avec les entreprises afin d'accroître la coordination stratégique entre les sous-programmes de l'Union. Nous avons encore beaucoup à apprendre de notre collaboration avec les entreprises ; notre Stratégie ainsi que nos Lignes directrices bénéficieront d'une évaluation et d'une mise à jour constantes au fur et à mesure des enseignements tirés de notre expérience tant à l'échelle mondiale que régionale.

Ces dernières années, nous avons observé une évolution favorable et encourageante dans la perception qu'ont nos membres de l'engagement de l'UICN envers le secteur privé. J'ai pleinement conscience que le nom et la marque de l'UICN nous sont remis en confiance par nos membres et je demeure déterminée à protéger la réputation de l'Union en tant que conscience du monde pour la conservation.

Parmi les liens noués avec le secteur privé, citons notamment :

- **Holcim** : En 2007, l'UICN et Holcim, une grande société de matériaux de construction, ont signé un accord de coopération sur trois ans visant à élaborer de nouvelles normes sur la conservation des écosystèmes à l'intention du groupe. Cette collaboration prévoit l'examen et la conception de politiques et d'outils au service de la conservation de la biodiversité et des moyens d'existence durables, avec à l'appui des projets sur le terrain. Des accords régionaux ont également vu le jour au Sri Lanka et au Vietnam et plusieurs autres sont à l'étude en Amérique centrale. L'UICN a par ailleurs nommé un Président afin qu'un groupe indépendant conseille Holcim sur la conservation des espèces. Au-delà du mécénat d'entreprise, Holcim se montre déterminée à s'engager en faveur de la conservation de la biodiversité, ce qui nous encourage. Cette collaboration devrait contribuer au renforcement des normes relatives à la conservation de la biodiversité dans les secteurs du ciment et des granulats.
- **Shell** : L'UICN collabore avec Shell depuis plus de sept ans et un accord stratégique a été conclu en 2007 afin de répondre à de grandes questions telles que la prospection pétrolière et gazière dans l'Arctique, les déversements d'hydrocarbures et la dégradation des écosystèmes au Nigeria, ainsi que les effets sur la biodiversité de l'engouement pour les biocarburants, source de vive préoccupation pour la communauté en charge de la conservation. Cet engagement a pour objectif d'améliorer l'efficacité de Shell en matière de conservation de la biodiversité, de relever les normes relatives aux performances environnementales dans le secteur de l'énergie et de l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement et de renforcer le leadership de l'UICN en ce qui concerne l'engagement du secteur privé en faveur de la biodiversité.
- **Le Groupe TATA** : Le Groupe indien TATA a fait appel à l'UICN pour l'aider à préserver les tortues sur la côte Est du pays et le flamant nain sur les rives du lac Natron en Tanzanie. Il a également revu ses projets en réponse aux avis d'experts de la CSE.
- **Le « World Business Council for Sustainable Development » (WBCSD)** : Le WBCSD rassemble des entreprises afin de se pencher sur le développement durable, d'échanger des connaissances, des expériences et des pratiques optimales et de faire valoir le point de vue des entreprises sur ces questions auprès de plusieurs instances. L'UICN a joué un rôle déterminant, grâce au Protocole d'accord conclu avec le WBCSD, en incitant ce rassemblement d'entreprises à adopter un tout nouveau domaine d'intervention : comprendre la valeur et l'importance des écosystèmes.

Réunir les parties intéressées

Au fil des ans, l'UICN a gagné le respect et la confiance nécessaires pour s'imposer dans le monde comme l'un des principaux médiateurs pour des questions vitales de conservation et de développement durable. À ce titre, elle offre aux parties intéressées une tribune où discuter et collaborer en vue de résoudre des questions précises d'un grand intérêt et d'une grande importance pour l'action en faveur de la conservation.

- **Tables rondes avec le CIMM sur les questions relatives à l'exploitation minière et aux populations autochtones** : Les dialogues avec le CIMM est l'un des derniers engagements conclus par l'UICN avec le secteur privé. Les 17 grandes compagnies minières qui composent le CIMM ont été les premières au monde du secteur à s'engager à respecter le principe des « zones d'exclusion » qui veut qu'il existe sur terre des endroits qui doivent être préservés de toute intervention abusive. En gage de leur bonne foi, elles ont déclaré les sites du Patrimoine mondial d'accès interdit à leurs opérations. Des dialogues ultérieurs ont permis d'améliorer la compréhension mutuelle entre les groupes de populations autochtones et la communauté minière et d'aller de l'avant en trouvant des solutions pratiques à des questions délicates telles que l'obtention du consentement préalable, libre et éclairé des communautés locales et autochtones eu égard aux opérations minières. [Pour de plus amples informations, cliquer ici.](#)
- **Le Comité scientifique indépendant de Sakhaline chargé d'examiner la situation des baleines grises du Pacifique occidental** : À l'origine un projet phare du Programme sur la biodiversité et le secteur privé, l'UICN a réuni un Comité d'experts de renommée internationale pour examiner sous un angle scientifique la deuxième phase du projet Sakhalin II de développement pétrolier et gazier et ses implications sur la population de baleines grises du Pacifique occidental, dont les aires d'alimentation estivale se confondent avec les réserves de

gaz et de pétrole au large des côtes occidentales de l'île de Sakhaline, en Extrême-Orient russe. Le lendemain de la publication du rapport du Comité, la société a annoncé qu'elle avait décidé de modifier son projet (à savoir le tracé du pipeline) afin de réduire les risques vis-à-vis des baleines et de leurs aires d'alimentation. Le Comité continue de conseiller la société et cherche désormais à inciter l'ensemble du secteur à protéger la baleine grise du Pacifique occidental. [Pour de plus amples informations, cliquer ici.](#)

- **L'Application des réglementations forestières et de la gouvernance (FLEG) :** L'UICN crée des plateformes multipartites (réunissant des représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile) afin de faciliter un dialogue axé sur les solutions pour freiner l'exploitation forestière illégale sur trois continents : l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Asie. L'exploitation forestière illégale nuit à l'environnement et appauvrit les communautés rurales qui dépendent des forêts pour leur subsistance. Cette activité coûte par ailleurs aux gouvernements plus de 10 milliards de dollars par an de manque à gagner. Selon l'UICN, l'exploitation forestière illégale et les pratiques commerciales y afférentes sont symptomatiques de problèmes de gouvernance plus larges comme l'insécurité des régimes fonciers, l'existence de systèmes de concessions d'exploitation inadaptés, la corruption et la surcapacité de transformation du bois. En réunissant des groupes de parties intéressées, l'UICN contribue à traduire les décisions politiques en actes concrets et à encourager des processus politiques plus vastes, à l'échelle de régions. [Pour de plus amples informations, cliquer ici.](#)

Influer sur les processus politiques mondiaux

Outre le fait de contribuer à l'établissement de partenariats au service de la conservation, l'UICN joue un rôle stratégique en représentant ses membres auprès d'instances politiques de haut niveau au sein d'organisations gouvernementales et non gouvernementales comme le G8, l'UE, l'OCDE ou le Conseil chinois pour la coopération internationale en environnement et en développement, ainsi qu'auprès d'organes politiques et économiques régionaux comme la SADC et l'ANASE.

Ces quatre dernières années, l'idée maîtresse de l'action politique de l'UICN a consisté à formuler et à défendre les liens entre la conservation de la biodiversité/la durabilité écologique et l'intégration des objectifs et des agendas de développement afin d'inciter au nom de nos membres à des changements en termes de décisions politiques, et ce à tous les niveaux. En voici quelques illustrations :

- **Le G8 :** Pendant la période intersessions sous revue, l'UICN a eu l'honneur d'être invitée, pour la première fois, à participer aux réunions du G8 rassemblant les ministres des huit grands pays industrialisés, à savoir le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que des représentants de l'UE, du PNUE et du PNUD. Notre invitation à ce processus est le signe d'une reconnaissance croissante des liens entre la durabilité environnementale et le développement au sein des discussions internationales qui se tiennent au plus haut niveau. Parmi les temps forts, citons la participation de l'UICN à la toute première Ministérielle environnement-développement du G8 organisée par le Gouvernement britannique en mars 2005 et la participation de l'UICN à une réunion des Ministres de l'environnement du G8+5 organisée à Potsdam, en Allemagne, en 2007 et à Kobe, au Japon, en 2008.
- **L'Union européenne :** Le Bureau régional de l'UICN pour l'Europe joue un rôle majeur en contribuant à inscrire l'environnement au cœur des affaires de l'Union européenne. L'UICN prend régulièrement la parole devant le Parlement européen pour traiter de questions liées à l'environnement et à la durabilité. Elle travaille par ailleurs en étroite collaboration avec la Commission européenne pour accroître la visibilité de la biodiversité au sein de l'agenda général sur le développement. Citons deux temps forts : premièrement, la Conférence de Paris sur la Biodiversité et la coopération européenne au développement qui s'est tenue en 2006 et qui, d'une part, a confirmé le rôle positif que la biodiversité peut jouer dans la réduction de la pauvreté et, d'autre part, contribue à améliorer les investissements consacrés à la coopération au développement. Deuxièmement, la Conférence de haut niveau sur entreprise et biodiversité qui a eu lieu à Lisbonne en 2007 et qui a marqué un tournant capital dans la perception du rôle des entreprises dans la conservation de la biodiversité.
- **Le Conseil chinois pour la coopération internationale sur l'environnement et le développement (CCICED) :** Le Conseil se compose de vice-ministres et d'universitaires chinois

ainsi que d'experts internationaux et sert à la Chine de plateforme pour promouvoir le développement durable dans le monde. Les liens entre les problèmes environnementaux et une économie en plein essor sont pris très au sérieux et étroitement surveillés à l'échelle internationale. Les stratégies de la Chine influent sur la position adoptée par de nombreux pays en développement lors de débats sur le changement climatique mais aussi sur la nouvelle donne mondiale entre pays développés et pays en développement. L'UICN est représentée auprès du Conseil chinois depuis sa création en 1992, ce qui nous offre une formidable opportunité d'apprendre de la Chine et d'orienter le débat dans ce pays. Chaque réunion annuelle du Conseil se conclut par un rapport rédigé par les membres du Conseil et soumis au Premier ministre ou au Président chinois.

- **La Ligue des États arabes** : Au sein de la ligue des États arabes, le Conseil des Ministres arabes responsables de l'environnement a accordé à l'UICN le statut d'observateur en 2005, ce qui offre à l'Union l'occasion unique de partager son expérience en matière de conservation avec le monde arabe et de promouvoir une approche régionale de la conservation de la biodiversité environnementale.

Représenter la nature auprès des Nations Unies

Le statut exceptionnel dont jouit l'UICN en tant qu'unique organisation environnementale bénéficiant du statut d'observateur auprès des Nations Unies lui donne accès à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) où notre organisation a été qualifiée de « représentante ou d'ambassadrice de la nature ». Nous faisons grand cas de notre mandat de rassembleur, de nos orientations politiques internes et de notre droit à prendre la parole devant l'AGNU et nous remplissons notre rôle au nom de l'intégralité du réseau de l'UICN.

Au cours de la période intersessions sous revue, nous nous sommes attachés à démontrer que la gestion saine de l'environnement joue un rôle crucial dans l'élimination de la pauvreté et la réalisation de tous les autres OMD. Nous avons également préconisé une plus grande cohérence à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies et soutenu les appels à une amélioration de la gouvernance et du financement internationaux de l'environnement. Le recrutement d'un Observateur permanent auprès des Nations Unies en 2007 nous permet de promouvoir nos politiques de manière encore plus proactive et cohérente.

Les allocutions de l'UICN devant l'Assemblée générale des Nations Unies entre 2005 et 2008 portaient notamment sur les thèmes suivants :

Tableau 5 : Les allocutions de l'UICN devant l'Assemblée générale des Nations Unies de 2005 à 2008

- L'UICN salue le Rapport sur les OMD
- La durabilité environnementale et les OMD
- Le financement du développement : le consensus de Monterrey
- Déclaration de l'UICN sur le Projet de document final en vue de la Réunion plénière de haut niveau de l'AGNU de septembre 2005
- Bâtir le futur sur l'environnement pour reléguer la pauvreté au passé
- Déclaration de l'UICN sur l'élimination de la pauvreté et d'autres questions liées au développement
- Commerce international et développement
- Consultation informelle sur l'environnement
- Commentaire de l'UICN sur la cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies
- Gouvernance environnementale internationale
- Déclaration de l'UICN devant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les changements climatiques
- Déclaration de l'UICN devant la session plénière des Nations Unies de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- Aires marines protégées, océans et changements climatiques

Au cours des quatre dernières années, le Conseil de l'UICN a recommandé à l'Union d'aborder son soutien aux Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) de manière plus ferme et stratégique.

Les points saillants d'une partie de notre action en faveur de la mise en œuvre des AME sont présentés ci-dessous :

- **Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)** : L'UICN s'est longuement préparée en vue du Sommet OMD+5 de septembre 2005. Pour ce faire, elle a envoyé des lettres aux ministres de l'OCDE et à ses principaux donateurs et élaboré des positions de principe encourageant les gouvernements à exprimer les liens entre environnement et développement dans le cadre de leurs propres pourparlers. En septembre 2005, à New York, l'UICN a par ailleurs lancé son initiative sur la pauvreté et l'environnement. Par la suite, des travaux ont été entrepris en vue d'intégrer l'objectif 2010 dans le cadre de l'objectif OMD7.
- **La Convention sur la diversité biologique (CDB)** : L'UICN a joué un rôle important lors de la 8^e Conférence des Parties (CdP) à cette Convention qui s'est tenue au Brésil en 2006. L'Union a distribué plus de 10 déclarations de principe élaborées par les sous-programmes de l'UICN. Elle a également remis une lettre du Directeur général adressée aux ministres et contenant nos messages essentiels et participé à des débats de haut niveau ainsi qu'à différentes réunions préparatoires à l'échelle nationale et régionale. Cette CdP a mis l'accent sur l'importance de l'intégration de la biodiversité dans d'autres secteurs tels que la réduction de la pauvreté, le commerce, l'agriculture et la sécurité alimentaire. De la même manière, nous avons également participé à la 9^e CdP qui a eu lieu à Bonn en 2008 et prenons part aux préparatifs de la 10^e CdP qui aura lieu au Japon en 2010.
- **La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)** : La Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN a été reconnue pour son rôle dans la CdP-14 qui a eu lieu en 2007. Les décisions relatives au commerce d'espèces menacées d'extinction telles que les félidés d'Asie et les tigres et le consensus entre différents pays d'Afrique sur le commerce de l'ivoire et d'autres produits de l'éléphant figurent parmi les résultats les plus probants des réunions. Cette CdP a donné lieu à une Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013 qui met l'accent sur les rapports entre le commerce d'espèces et d'autres thèmes tels que la réduction de la pauvreté, les moyens d'existence durables et l'efficacité de la gouvernance.
- **La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)** : L'UICN a activement participé aux CdP-7 et 8 qui se sont tenues en 2005 et 2007, constatant que les terres arides couvrent plus de 40% de la surface terrestre de la planète et abritent plus de deux milliards de personnes parmi les plus pauvres et les plus vulnérables au monde. Lors de la CdP-8 qui a eu lieu en Espagne, l'UICN a insisté sur le rôle des approches communautaires dans la lutte contre la désertification et l'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, elle a prévenu qu'en l'absence d'engagement financier et de suivi ciblé, cet accord international pourrait être compromis.
- **La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** : L'UICN s'est activement investie dans les conférences sur les changements climatiques de 2005 et 2007. Lors de la CdP de Bali, en 2007, nous avons fait porter la priorité sur les biocarburants, la réduction des émissions occasionnées par la déforestation et la dégradation des forêts (REDD) et l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans l'adaptation aux changements climatiques. L'UICN a par ailleurs organisé plusieurs activités connexes, assisté à un grand nombre des séances spécialisées et de négociations et est intervenue lors de débats de haut niveau. Lors de cette CdP, l'UICN a joué un rôle bien plus important que lors de précédentes conférences des Nations Unies sur les changements climatiques.
- **La Convention du patrimoine mondial** : L'UICN est reconnue au sein de la Convention comme organisme consultatif auprès du Comité du patrimoine mondial sur les sites naturels du patrimoine mondial et jouit d'un contrat annuel remis par le Centre pour le patrimoine mondial de l'UNESCO. Sur avis de l'UICN, pendant la période intersessions sous revue, l'UNESCO a inscrit 15 nouveaux sites naturels sur sa prestigieuse Liste du patrimoine mondial dont les sanctuaires du grand panda du Sichuan, en Chine, des forêts pluviales formant six parcs nationaux à Madagascar et des centaines d'îles, îlots et zones côtières du Golfe de Californie, au Mexique. L'UICN a également conseillé l'UNESCO sur les actions à entreprendre pour conserver des sites du patrimoine mondial comme les îles Galapagos, le lac Baïkal, le Ngorongoro et le parc national de Serengeti, et sur les menaces que font peser les changements climatiques sur le patrimoine mondial.

La gestion des connaissances

L'UICN s'est forgé une réputation de chef de file mondial de la conservation en produisant et en diffusant des connaissances scientifiques objectives sur la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. Pour poursuivre sur cette lancée, nous devons notamment étendre notre rôle prépondérant et devenir une organisation du 21^e siècle fondée sur le savoir en mettant à profit de nouveaux outils et technologies de communication et en renforçant l'apprentissage afin d'influer sur les stratégies du niveau local au niveau mondial.

À cet effet, l'UICN a nommé en 2005 un Conseiller spécial sur la gestion des connaissances chargé d'élaborer et de coordonner une Stratégie intégrée de gestion des connaissances. À l'issue de six mois de consultations, une Proposition de stratégie a été présentée qui s'est révélée un fondement conceptuel solide en vue d'une action à l'échelle de l'Union toute entière. Cette stratégie propose d'amener de profonds changements dans la façon de penser, de travailler et d'influer sur le mouvement de la conservation en mettant l'accent sur les points suivants :

- accroître sensiblement la quantité et la qualité de la collaboration, de l'intégration et de l'échange des connaissances entre les membres, les Commissions et le Secrétariat ;
- augmenter l'interopérabilité, la visibilité, l'accessibilité et l'intégration du savoir du Secrétariat, des Commissions et des membres ;
- permettre un apprentissage individuel et organisationnel permanent ;
- positionner l'UICN en tant que force d'analyse de premier plan sur la conservation et la durabilité grâce à une synthèse des connaissances au service du processus décisionnel.

Améliorer la gestion des connaissances au sein d'un organisme aussi complexe que l'UICN implique autant de changer d'esprit et de méthodes de travail que de disposer d'un système adapté de Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour y parvenir. Si nous sommes sur la bonne voie, il nous reste encore un long chemin à parcourir en ce qui concerne le recueil et la diffusion des connaissances que nous produisons et la recherche d'un financement approprié à l'appui de cette composante essentielle de notre activité.

Analyser, suivre et évaluer notre efficacité

Évaluations de l'efficacité

Dans le cadre de l'ordre du jour de 2005 relatif à la gestion du changement, le Directeur général a lancé une initiative spéciale sur l'Évaluation de l'efficacité destinée à contrôler et à dresser un rapport sur les résultats de l'Union en termes de gouvernance, de gestion et de programme, les risques encourus par l'Union étant également abordés. Ce type d'évaluation a pour but d'accentuer l'obligation de rendre compte des cadres à tous les niveaux afin d'obtenir de meilleurs résultats et, en fin de compte, d'améliorer l'efficacité du Secrétariat et la gouvernance de l'ensemble de l'Union.

L'UICN établit si une organisation obtient de bons résultats en se fondant sur les critères suivants :

- elle est pertinente eu égard à son environnement externe et à ses parties prenantes ;
- elle réalise ses objectifs de manière efficace et efficiente, sans causer de tort ;
- les moyens employés sont sains et appropriés ;
- elle a les capacités et les ressources nécessaires pour poursuivre sur cette voie.

Pour accomplir sa mission, l'initiative sur l'Évaluation de l'efficacité a conçu un cadre de rendement afin que l'efficacité organisationnelle et les mesures connexes de l'UICN puissent être examinées de manière uniforme. Les domaines de performance et les questions clés suivants ont été jugés importants pour mesurer le rendement organisationnel de l'UICN :

Tableau 6 : Domaines de performance de l'UICN

Pertinence	Quelle est la pertinence de l'UICN eu égard aux grandes questions et tendances liées à la conservation et au développement et à ses grandes parties prenantes (donateurs, membres, partenaires) ?
Efficacité	Avec quelle efficacité l'UICN atteint-elle ses buts et objectifs déclarés et réalise-t-elle ses objectifs programmatiques et politiques ? Sa gouvernance est-elle efficace ?
Rentabilité	L'UICN utilise-t-elle son capital humain et financier de manière rentable ?
Conduite des affaires	L'UICN mène-t-elle son action et s'efforce-t-elle de réduire son empreinte écologique de manière éthique, juste et transparente ?
Santé et viabilité financières	L'UICN gère-t-elle correctement ses capitaux et ses actifs, ses relations avec les donateurs et les partenaires et sa conformité aux normes et législations ?
Apprentissage organisationnel	L'UICN gère-t-elle correctement ses connaissances, encourage-t-elle l'innovation et l'apprentissage, procède-t-elle au suivi et à l'évaluation de ses activités et s'améliore-t-elle constamment ?
Capacité organisationnelle	La direction de l'UICN parvient-elle à diriger et à stimuler son personnel et ses membres, à préserver la diversité, la qualité et la parité de ses effectifs et à respecter les principes de gestion de l'intégrité ?

Les données relatives à la performance utilisées pour répondre aux questions clés ci-dessus ont été obtenues grâce à un ensemble d'enquêtes, d'analyses de bases de données, d'évaluations et d'études spéciales et en étoffant les renseignements existants sur le rendement. L'évaluation et la préparation de rapports sur le rendement ont été étendues aux bureaux de l'UICN en Asie en 2006-début 2007.

Les principaux résultats de l'évaluation de la performance sont les suivants :

- L'UICN est perçue par ses donateurs, partenaires et membres comme une organisation de niveau international fondée sur les connaissances ; elle jouit d'un bon positionnement mondial ; elle répond aux intérêts de ses donateurs, partenaires et membres et offre une bonne optimisation des ressources.
- Si les membres croient dans le concept de l'Union, jugent l'UICN pertinente, la respectent et l'apprécient sous de nombreux aspects, seule la moitié des membres sondés, voire moins, considèrent que l'Union joue un rôle prépondérant en matière de conservation ou de développement durable. La plupart souhaitent être impliqués de manière beaucoup plus importante dans les programmes et collaborer plus activement avec les Commissions ; lorsque c'est le cas, ils ont tendance à afficher une plus grande satisfaction.
- Les collaborateurs sont tout acquis à la Mission et à la Vision de l'UICN ; ils apprécient leur travail et sont convaincus de l'utilité de leur action. En revanche, ils se montrent beaucoup moins positifs en ce qui concerne le système de gestion du rendement de l'Union, leur propre développement professionnel, leur rémunération, la reconnaissance du mérite, les récompenses et l'efficacité de la direction générale.
- Bien que le budget global de l'UICN ne cesse d'augmenter, le recouvrement des coûts liés aux projets reste un problème, tout comme la faible diversification de la base de financement de l'UICN constituée par ses donateurs.

L'intégralité des résultats peut être consultée sur le site Internet de l'UICN sous la section Responsabilité de l'UICN.

L'Évaluation indépendante de l'UICN

Les évaluations indépendantes de l'UICN sont commandées par le/la Directeur(ice) général(e) et les donateurs principaux de l'UICN une fois tous les quatre ans, préalablement au Congrès mondial de la nature. Chaque évaluation indépendante donne lieu à une réponse de la Direction et à un plan

d'action qui définit l'ordre du jour du changement organisationnel jusqu'à l'évaluation indépendante suivante.

La mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation indépendante de 2003 a entraîné des changements substantiels au sein de l'UICN, notamment en ce qui concerne la Stratégie de régionalisation et de décentralisation, laquelle a eu pour point d'orgue le regroupement des régions d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ; il en est allé de même pour les régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. La réponse à l'évaluation de 2003 s'est également traduite par l'élaboration de stratégies sur la gestion des connaissances, l'engagement auprès des membres, les changements organisationnels à apporter pour offrir un plus grand support opérationnel et institutionnel et par un projet spécial sur l'Évaluation de l'efficacité qui a abouti à la mise en place d'une unité de surveillance, d'un registre des risques et d'une politique anti-fraude.

L'Évaluation indépendante de 2007 a débuté dans plusieurs objectifs précis, à savoir estimer la valeur ajoutée apportée par l'UICN aux membres du Sud, évaluer dans quelle mesure la réalisation du Programme de l'UICN plaide en faveur de l'existence de liens entre la conservation et les moyens d'existence et jauger dans quelle mesure l'UICN traduisait ses politiques sur le plan pratique.

Lorsqu'elle a réalisé son étude, l'équipe chargée de l'Évaluation est allée au-delà du cahier des charges qui lui avait été remis en se penchant sur d'autres obstacles organisationnels auxquels se heurtait l'UICN. Elle a formulé à ce sujet les quatre grandes recommandations suivantes :

- Entreprendre une méta-analyse de toutes les études et stratégies produites par l'UICN pendant la période intersessions sous revue et 1) déterminer sur quels points elles se renforcent mutuellement ou se contredisent ; 2) rationaliser les actions recommandées en les insérant dans un Plan d'action 2009–2012 intégré et simplifié qui constituera le fondement de la prochaine Stratégie de l'UICN ; 3) concevoir un plan d'opérations/d'activités assorti de priorités convenues et reposant sur une solide analyse financière ; 4) affecter des ressources et des responsabilités précises pour réaliser les différents volets du plan ;
- élaborer une nouvelle Politique/Stratégie relative aux membres capable d'orienter l'évolution organisationnelle de l'UICN jusqu'en 2020. S'assurer qu'elle correspond aux actions convenues suite à l'Évaluation des Commissions 2008 et que toutes deux sont en adéquation avec la prochaine Stratégie de l'UICN 2009-2020 ;
- organiser une réunion de haut niveau des donateurs réunissant les donateurs actuels et les éventuels nouveaux donateurs en 2008 afin de présenter l'UICN et sa nouvelle Stratégie 2009–2020 et d'utiliser le Plan d'action intégré 2009–2012 pour poser les jalons du plan d'opération/d'activités à long terme et plaider en faveur d'un financement spécial destiné à renforcer la capacité organisationnelle de l'Union à court terme ;
- entamer la mise en œuvre du processus de gestion du changement au sein du Secrétariat en 2008 et saisir l'occasion pour montrer aux membres, Commissions et donateurs que la direction de l'UICN est résolue à changer et qu'un changement est possible.

La réponse de la Direction du Secrétariat convient de la nécessité d'harmoniser notre planification stratégique et de mettre en œuvre un processus officiel de gestion du changement pour répondre aux plus vastes problèmes organisationnels. Le processus d'élaboration de la Stratégie de l'UICN constituera le dispositif grâce auquel cette coordination s'opérera. De cette Stratégie découleront des plans spécifiques tels que le Plan d'opérations, le Plan d'opérations mondiales, le processus de Régionalisation et de décentralisation ou encore le processus d'Engagement auprès des membres, lesquels seront ensuite mis en œuvre.

Les résumés de l'Évaluation indépendante 2007 de l'UICN et de la réponse de la Direction figurent en [Annexe 3](#) au présent rapport.

Évaluation externe des Commissions

Conformément aux exigences réglementaires, les Commissions font l'objet d'une évaluation externe une fois tous les quatre ans, préalablement au Congrès mondial de la nature. L'évaluation la plus récente a été réalisée en 2008, complétant celle de 2004, et le rapport de cette évaluation forme un document du Congrès distinct.

Bien que les recommandations de l'évaluation de 2004 n'aient pu être mises en œuvre dans leur intégralité et que l'évaluation de 2008, en raison de contraintes de temps, ne constitue pas une étude complète mais plutôt un document de discussion important, je suis résolue à collaborer avec le Conseil et les Commissions pour amener les changements nécessaires dans les relations mutuelles que nous entretenons avec les Commissions et dans leur mode d'organisation.

Les rapports des Commissions de l'UICN figurent dans le document CGR/2008/9 et le rapport sur les évaluations régulières des Commissions menées par le Conseil figure dans le document CGR/2008/7.

Opérations de surveillance et d'évaluation en cours

L'initiative sur la Surveillance et l'évaluation a vu le jour en 1997 dans le cadre du Programme mondial. Compte tenu du système fortement décentralisé de l'UICN, cette initiative s'inscrit dans le contexte du Programme mondial aux fins suivantes :

- Établir une Politique d'évaluation et des normes pour la Gestion des évaluations et la conduite d'évaluations stratégiques ;
- collaborer avec le Programme mondial et les Coordinateurs du Programme pour améliorer le processus de planification ainsi que la qualité des plans de programme intersessions et annuels et conduire l'UICN vers une approche de la planification fondée sur les résultats ;
- institutionnaliser la pratique des évaluations organisationnelles et stratégiques ;
- améliorer la façon de mener les évaluations, notamment en ce qui concerne les évaluations de projets ;
- entreprendre d'importantes évaluations sur le plan stratégique des Congrès, des accords de partenariat, des travaux de l'UICN en matière d'orientations politiques etc., et gérer les évaluations menées au niveau de l'organisation comme l'Évaluation indépendante de l'UICN et des Commissions ;
- tirer parti des évaluations et des résultats d'évaluation à des fins d'amélioration, d'apprentissage et de responsabilisation ;
- promouvoir une culture d'évaluation et de surveillance dans l'ensemble de l'Union.

En 2005, l'initiative sur la Surveillance et l'évaluation a été divisée en deux, une partie continuant de relever du Programme mondial afin de contribuer à l'évaluation du Programme et de l'organisation dans son ensemble, et l'autre rendant compte auprès du/de la Directeur(trice) général(e) quant à l'élaboration d'une approche de l'évaluation de l'efficacité applicable à l'ensemble de l'organisation. Un nouveau pas en avant fut réalisé en 2005–2008 en termes d'institutionnalisation des rôles ci-dessus évoqués, notamment en ce qui concerne l'exploitation de résultats d'évaluation.

En 2008, le processus de surveillance et d'évaluation se trouve à un carrefour. Au siège de l'UICN, la réalisation d'évaluations, en dépit de ressources insuffisantes, a réussi à améliorer la qualité et la mise à profit des évaluations, en particulier les évaluations organisationnelles stratégiques. Au sein des Bureaux régionaux en revanche, il a été très difficile de conserver une équipe chevronnée et fortement motivée de spécialistes de la surveillance et de l'évaluation pour offrir un soutien similaire. Il s'ensuit que, ces dernières années, les progrès réalisés en termes de qualité des opérations d'évaluation dans les premières années qui ont suivi le lancement de l'initiative ont atteint un palier, si bien que la portée des opérations d'évaluation, notamment sur le plan des évaluations de projets, n'est pas représentative des travaux de l'UICN. Pour répondre aux demandes croissantes relatives à l'élaboration de programmes de grande qualité axés sur les résultats, à la mise en place de processus de surveillance et d'établissement de rapports fondés sur des éléments probants et à la contribution aux besoins de l'UICN en termes d'apprentissage et d'orientations politiques, une stratégie est à l'étude qui nous permettra d'aller de l'avant.

Pour de plus amples informations sur les opérations de surveillance et d'évaluation de l'UICN, consulter le site <http://www.UICN.org/themes/eval/>

Soutien et processus organisationnels

Conformément aux recommandations de l'Évaluation externe 2003 et aux conclusions du rapport d'un consultant extérieur, le nouveau poste de Directeur des Opérations mondiales a été pourvu en août 2005, l'UICN gagnant en complexité et rencontrant des difficultés opérationnelles.

Le mandat du Groupe des Opérations mondiales a été défini dans les termes suivants : « aider la Direction et la gouvernance de l'UICN à engager les membres et les Commissions de l'UICN dans la réalisation du Programme de l'UICN 2005–2008 ; promouvoir une Union mondiale de la conservation grâce au Domaine de résultat stratégique 6 (Mise en œuvre du Programme) en :

- définissant des normes organisationnelles décrivant les meilleures pratiques pour l'UICN ;
- élaborant des systèmes organisationnels de façon à offrir des politiques, des procédures et des lignes directrices adaptées reliant les processus de gestion et de préparation de rapports ;
- renforçant les compétences du personnel et les qualités de gestionnaire ;
- améliorant les capacités institutionnelles pour offrir des structures de travail efficaces (équipes, groupes, fonctions) ainsi que l'infrastructure technique nécessaire à leur bon fonctionnement ;
- prévoyant des mesures incitatives en reconnaissance de bonnes pratiques et de bons résultats et des sanctions en cas de mauvais résultats. »

Les attributions du Groupe des opérations mondiales recouvrent les unités chargées des finances, des ressources humaines, de la gestion de l'information ainsi que les services financiers et, jusqu'en 2007, les unités chargées de l'évaluation de l'efficacité, de l'audit interne et les services juridiques.

Contrôles internes

La Directrice générale a créé en 2007 une Unité de surveillance englobant les postes existants liés à l'audit interne, aux services juridiques et à l'évaluation de l'efficacité avec pour mandat d'introduire les meilleures pratiques en matière de transparence et de responsabilisation, d'entamer un processus d'évaluation des risques, de combler des lacunes liées aux contrôles internes et de répondre aux nouvelles normes d'audit et exigences relatives aux rapports financiers en Suisse.

Un inventaire des risques et des difficultés établi à partir des données relatives à la performance a servi de fondement à la première phase d'évaluation des risques. Menée avec l'aide du cabinet Deloitte & Touche en 2007, celle-ci a abouti à l'établissement du premier projet de registre des risques et d'un plan sur l'atténuation des risques.

Publié début 2006, le Manuel des Opérations mondiales, dressait par ailleurs l'inventaire de plus de 400 politiques et procédures liées aux responsabilités administratives et de gestion du personnel de l'UICN. D'importantes lacunes et incohérences dans les politiques de gestion mondiales ont été mises au jour et des mesures prises pour les combler. Les politiques suivantes ont notamment été élaborées et en sont à des stades divers d'approbation, de traduction dans les langues officielles de l'Union et de publication :

Tableau 7 : Principales politiques ou lignes directrices opérationnelles de l'UICN élaborées ou mises à jour en 2005–2008

Politiques, lignes directrices ou procédures
Lignes directrices et procédures pour les expatriés
Politique sur les réserves financières
Code de conduite et de déontologie à l'intention du personnel de l'UICN
Politique anti-fraude
Politique concernant les voyages
Politique sur l'approvisionnement en biens et services (consultants)
Délégation de pouvoir
Manuel sur les finances mondiales

Politique sur les données et informations
Politique sur les ressources humaines mondiales
Conditions de service (dans le monde entier)
Politique sur l'Intranet mondial (Réseau des connaissances)

Opérations financières

L'UICN poursuit les travaux entamés en 2006 visant à transformer le processus budgétaire existant en un budget continu pluriannuel fondé sur les résultats relié à un processus intégré et organisationnel de planification des activités et étayé par un solide système de gestion financière et de technologies de l'information.

Pour aller de l'avant, la Directrice générale a chargé le Comité de surveillance des finances et du budget du Secrétariat de gérer le processus budgétaire 2008 sous sa direction en se fondant sur les principes budgétaires et liés au profil de risque.

Gestion des actifs

Les actifs financiers de l'UICN en avril 2008, date de l'établissement du présent rapport, se composaient du Fonds de réserve de l'UICN (fonds propres investis dans un portefeuille) pour un montant d'environ 7,2 millions de CHF et d'autres liquidités détenues par l'UICN provenant essentiellement d'avances versées par les donateurs et les membres et représentant quelque 50 millions de CHF.

Pour améliorer la gestion de ces actifs, l'UICN a nommé Fund Advisers Group SA, une société de services financiers réglementée et entièrement indépendante basée à Genève, en Suisse. Cette société est placée sous le régime réglementaire de surveillance permanente de l'Association romande des intermédiaires financiers (ARIF). Le Département fédéral des finances (DFF) et l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) veillent au respect des directives relatives à la conduite des affaires en Suisse.

L'UICN a donné mandat à la société Fund Advisers SA de contribuer à améliorer le rendement de ses actifs, d'accroître la proportion de ses investissements « verts », de réduire le nombre de transactions de change et de restreindre les risques financiers liés à ces transactions, tout en faisant diminuer les frais de gestion.

Audits internes et externes

L'UICN dispose d'un système comptable audité en interne. En outre, des audits externes sont réalisés tous les ans par le cabinet Deloitte & Touche qui a été désigné par le Conseil pour la période intersessions 2005–2008. Ces cinq dernières années, l'Auditeur interne a complété les travaux des Auditeurs externes en étendant son audit à plus de 40 bureaux, en alternance avec l'étendue de l'audit annuel des Auditeurs externes.

L'Auditeur interne a pour mission première de conseiller la Directrice générale en toute objectivité et indépendance afin de contribuer à l'application des Statuts et Règlement de l'UICN (alinéas 88b des Statuts et 90 du Règlement) d'une part, des règles et politiques internes et des systèmes et contrôles de gestion du Secrétariat d'autre part, en vérifiant la conformité de toutes les unités opérationnelles de l'Union. L'Auditeur interne fournit par ailleurs des informations objectives sur l'adéquation et l'efficacité des pratiques de gestion, des systèmes et des contrôles internes, ainsi que sur la qualité et l'utilisation de l'information de gestion, et décèle les possibilités d'amélioration.

Chaque unité organisationnelle s'acquittant de responsabilités notables fait l'objet d'une vérification tous les trois à sept ans. Dans certains cas précis, lorsque le risque est particulièrement élevé ou que les résultats manifestes sont médiocres, un audit partiel ou exhaustif est mis en place à une fréquence plus importante.

L'Auditeur interne prépare un rapport annuel résumant les activités de vérification de l'année précédente à l'attention de la Directrice générale. Ce rapport est soumis au Comité des finances et

des audits du Conseil lors de la présentation des comptes annuels audités. Les rapports et plans d'audit ainsi que la programmation des visites sont établis en consultation avec les Auditeurs externes.

Le siège de l'Union fait l'objet d'audits externes une fois par an et les Bureaux régionaux et locaux de l'UICN sont audités à tour de rôle, selon un plan de rotation convenu. Ce système permet une étendue d'audit suffisante pour que le cabinet Deloitte & Touche puisse émettre une opinion sur les états financiers consolidés de l'UICN ; il permet aussi de vérifier les principaux bureaux de l'UICN au moins une fois tous les ans. Le plan de rotation est examiné par la direction de l'UICN une fois par an afin de tenir compte des travaux réalisés par l'Auditeur interne et d'autres éléments particuliers. Les états financiers annuels vérifiés peuvent être consultés [en cliquant ici](#).

Les normes d'audit suisses ayant été amendées en 2008, toutes les divisions sous le contrôle de l'UICN doivent désormais figurer dans ses rapports financiers et son programme d'audit. Par conséquent, à compter de cette année, ce processus s'appliquera à toutes les Commissions et divisions connexes, comme la Convention Ramsar.

Bâtiment du siège de l'UICN

Le bâtiment qui abrite actuellement le siège de l'UICN a été construit il y a 15 ans pour accueillir 110 collaborateurs appartenant au Secrétariat. Cette coordination centrale est gage de cohérence et d'efficacité et permet de réaliser un maximum d'économies d'échelle. Néanmoins, depuis cette date, les effectifs du Secrétariat du siège de l'Union et de la Convention Ramsar à Gland ont atteint environ 150 personnes (y compris les travailleurs temporaires et les consultants).

La capacité du bâtiment ayant été dépassée, une solution à long terme a été trouvée grâce au généreux soutien des autorités fédérales et locales suisses. Le Secrétariat a ainsi bénéficié d'un prêt à taux zéro sur 50 ans tandis que les autorités de Gland lui cédaient par acte notarié le terrain situé à l'avant du bâtiment actuel afin que puisse y être réalisé le nouveau projet d'agrandissement. Le plan relatif à la poursuite du projet de développement du campus de la conservation a été approuvé par le Conseil lors de sa 59^e réunion en 2003 et confirmé une nouvelle fois lors de sa 63^e réunion en 2005.

Un concours de design durable a été ouvert et un projet architectural sélectionné pour le Centre de la conservation en 2007. Une équipe d'experts composée d'architectes, de partenaires, de consultants et d'ingénieurs a été formée et chargée de répondre aux normes de construction et de conception les plus sévères ; le projet s'est vu décerner à la fois par LEED (la norme mondiale actuelle en construction écologique) et par MINERGIE (le label écologique suisse) la certification « Platine » récompensant les édifices durables et écologiques.

Le Centre de la conservation offrira à l'UICN, ses membres et ses partenaires un lieu où échanger, apprendre et contribuer au changement. Les travaux de construction débuteront en 2008 et devraient s'achever en 2010. Il y a de fortes chances que ce projet entraîne la construction d'autres édifices écologiques du même type dans les Régions de l'UICN. L'Union recherche activement des moyens financiers pour rembourser l'emprunt contracté et recevoir des cadeaux en nature de la part des fournisseurs de matériaux de construction écologiques. Jusqu'ici, de généreuses contributions ont été reçues de la Fondation MAVVA, d'Holcim Ciments et de Philips Éclairage. Shell a par ailleurs soutenu la formation et la certification LEED de l'équipe en charge de la conception du bâtiment.

Des travaux sont actuellement en cours visant à rénover le bâtiment existant du siège de l'UICN afin qu'il soit certifié LEED et des dons sont recherchés à cet effet.

MyGreen IUCN

L'UICN est résolue à démontrer qu'elle est une organisation responsable en examinant avec attention les conséquences des différentes décisions, politiques et actions entreprises sur les écosystèmes et les populations qui en dépendent et en s'efforçant dans la mesure du possible d'améliorer le bien-être des populations et des écosystèmes et de réduire au maximum les incidences négatives. Les plus jeunes de nos collaborateurs nous ont poussés à joindre le geste à la parole grâce à leur initiative « MyGreen IUCN » et au premier rapport sur les Indicateurs environnementaux, paru en 2007. Entamée dans un premier temps à titre bénévole, cette initiative occupe désormais une place centrale dans nos activités, à telle enseigne que j'entends l'inscrire dans le cadre des fonctions qui

incomberont au futur responsable du Système de contrôle interne, qui sera recruté au deuxième semestre 2008. [Pour consulter l'intégralité du rapport, cliquer ici](#)

Systèmes d'information

Suite à une série d'études menées en 2007 sur la viabilité et la capacité des systèmes de Technologies de l'information et de la communication (TIC) et des processus administratifs existants, la société CapGemini SA s'est vu confier pour mission de réaliser une analyse des coûts et des besoins liés à la mise en place d'un système informatique modulaire et de produire une estimation des besoins en personnel et des dépenses annuelles nécessaires à cet effet. Le rapport recommandait la conception et le développement d'un système de TIC capable de répondre à la fois aux besoins financiers et programmatiques de l'organisation et à ceux de la Direction et des donateurs en matière de préparation de rapports.

C'est ainsi que fut lancée en 2007 l'initiative relative au Système d'information de gestion (SIG). Les différentes analyses ont fait apparaître la nécessité d'améliorer et de synthétiser les processus administratifs de l'Union (Évaluation de l'efficacité, Surveillance et évaluation), des processus opérationnels fondamentaux (Programmes, Gestion de projet, gestion des connaissances) et des processus de soutien (Finances, Technologies de l'information et Ressources humaines). Le morcellement des systèmes de l'UICN est si important que, d'un point de vue technique, l'Union ne fonctionne pas comme une organisation unique mais plutôt comme un ensemble de divisions autonomes dotées de systèmes informatiques distincts, ce qui entraîne des doublons, un emploi sous-optimal de nos ressources et la dissociation de toute une palette de processus administratifs. En se fondant sur cette analyse, l'étude a recommandé la mise en place d'une initiative portant sur la transformation globale du système et des processus étayée par une stratégie de gestion du changement organisationnel, l'objectif général étant d'améliorer la mise en œuvre des activités de l'Union à l'échelle mondiale.

L'initiative relative au SIG a démarré en 2007. Elle se traduira par l'installation d'une nouvelle technologie informatique et d'un nouveau logiciel de comptabilité financière dès 2008 et tout au long de 2009. De 2009 à 2011, des modules se rapportant à la Gestion de projet, la Gestion des connaissances, les Ressources humaines et l'Évaluation de l'efficacité seront à leur tour mis en place. L'installation de ce système d'information de gestion fera de l'UICN une organisation moderne, exerçant ses activités dans un monde de plus en plus interconnecté et dotée de compétences accrues pour s'acquitter de sa mission ainsi que des moyens techniques nécessaires pour renforcer les capacités de ses membres et faciliter les rapports entre les différentes composantes de l'Union partout dans le monde.

4. Communication : diffuser notre message

Communication

Pendant la période intersessions sous revue, l'UICN a fait de grands pas en avant en termes de communication sous tous ses aspects et s'est employée à renforcer l'image de l'Union pour mieux faire connaître sa mission.

La division de la Communication mondiale, l'équipe centrale en charge de la coordination de la communication au sein du Secrétariat, a bénéficié de nouvelles créations de postes en 2005 dans le cadre de la communication institutionnelle et liée au Programme. En 2006, elle a réduit le nombre de bibliothécaires afin de réorienter les ressources en faveur du marketing et de l'édition et en 2007, elle a externalisé certains services de publication. Enfin en 2008, un nouveau poste a été créé dans le domaine des relations avec les médias. Grâce à cette réorganisation, les dépenses annuelles en communication ont été réduites, la productivité accrue, les activités renforcées et les résultats améliorés.

Le site Internet de l'UICN a été remanié et sa présentation modifiée début 2005, ce qui a entraîné une augmentation spectaculaire du nombre de visiteurs les années suivantes (le nombre de connexions individuelles passant d'environ 1 million en 2004 à plus de 5 millions en 2007). Un nouveau système de gestion du contenu a été mis en service début 2008 qui a permis une nette amélioration de la fonctionnalité et une plus grande facilité de gestion dans le monde ainsi que le regroupement de la cinquantaine de sites Internet de l'UICN. Le site Internet de l'Union a également fait l'objet d'une toute nouvelle présentation début 2008 afin d'accroître son utilisation par les membres, les Commissions et le public extérieur.

Pendant la période 2005–2008, la présence de l'UICN dans les médias du monde entier a considérablement augmenté, avec notamment de très nombreux articles relatifs à la Liste rouge des espèces menacées, aux sites naturels du patrimoine mondial, à l'étude menée à Sakhaline, à l'est de la Russie, aux déplacements du Président et du/de la Directeur(rice) général(e) de l'UICN dans un grand nombre de pays, etc. Entamé en 2006, un dépouillage approfondi des médias a montré que le nombre de références dans la presse est passé de 5542 en 2006 à 13 342 en 2007, soit une augmentation de près de 250%. Une hausse du même ordre est prévue en 2008. Des formations sur les relations avec la presse dispensées au personnel local et régional en charge de la communication, l'organisation d'un plus grand nombre de conférences de presse, comme lors de la publication de la Liste rouge, ainsi que la tenue de points de presse lors d'événements mis en place par l'UICN ont également contribué à accroître la couverture médiatique internationale des activités de l'UICN.

Planète conservation, le magazine de l'UICN, a été totalement remanié en 2007 ; sa présentation a été améliorée et son orientation élargie de façon à amener les membres et les Commissions à davantage exprimer leurs opinions sur des sujets d'actualité se rapportant à la conservation. La nouvelle version du magazine a reçu un accueil très favorable de la part des membres et des Commissions ; le nombre d'exemplaires diffusés auprès des non-membres continue lui aussi d'augmenter (avec par exemple plus de 600 nouveaux abonnements souscrits en 2007).

La photothèque de l'UICN s'est considérablement étoffée avec plus de 3000 nouvelles images inscrites au catalogue pendant la période sous revue. Plusieurs films et documentaires clés ont été réalisés comme le documentaire primé sur le déversement d'hydrocarbures au Liban et les différents épisodes de *Tales of Water* (Les contes de l'eau). Ces derniers ont d'ailleurs été diffusés à l'échelle internationale par CNN sous forme de messages d'intérêt public.

Pendant la période intersessions, les activités fondamentales de l'UICN se sont appuyées sur des actions de communication pleinement intégrées (relations avec les médias, expositions, documents imprimés, publications, marketing direct) afin d'étayer le programme politique de l'UICN. Citons à titre d'exemple les conférences de la CDB (diversité biologique), de la CITES (commerce d'espèces menacés d'extinction) et de la CCNUCC (changements climatiques) ou encore le Sommet mondial de l'eau.

En 2007, un accord a été conclu avec le réseau de compagnies aériennes Star Alliance ainsi qu'avec la Convention Ramsar et l'UNESCO afin que les magazines de bord et les systèmes vidéo équipant les appareils servent de plateforme de communication aux activités de l'UICN. En collaboration avec le WWF et avec le soutien de Nokia, l'UICN a également lancé un forum et un concours en ligne destiné aux 15-35 ans baptisé Connect2Earth. Pour plus d'informations, consulter www.connect2earth.com

En interne, la communication au sein du Secrétariat a été renforcée grâce à l'introduction du bulletin d'information en ligne *IUCNconnect* envoyé une fois par mois à l'ensemble du personnel de l'UICN et au Conseil. En outre, la planification des activités et la coordination des membres du personnel de l'Union en charge de la communication partout dans le monde ont été améliorées.

Positionnement

En 2005, une étude complète du positionnement de l'UICN a été réalisée impliquant les membres, les Commissions, le personnel, les médias et les partenaires. La stratégie et l'énoncé de positionnement de l'Union ont été approuvés par le Conseil puis mis en application par le Secrétariat en 2006 ; ils permettent ainsi de communiquer de manière plus claire et homogène quant aux objectifs et activités de l'UICN.

Une toute nouvelle identité visuelle a été conçue en 2006 à partir de la stratégie de positionnement de l'Union. Des directives plus précises concernant l'usage du logo de l'Union ont été élaborées à l'intention des membres, des Comités nationaux et régionaux et des Commissions et une image cohérente et uniforme a été créée pour tous les supports portant la marque de l'UICN. Conjugué à un meilleur contrôle de la qualité (notamment en ce qui concerne les publications), ce processus s'est traduit par un énorme gain en cohérence et par une amélioration sensible du caractère professionnel des milliers d'ouvrages, brochures, rapports, sites Internet, bulletins d'information et autres documents produits par le Secrétariat dans le monde ces deux dernières années.

Alors que notre image se renforçait, il est apparu que la dimension dichotomique de l'UICN due à ses deux noms de marque – à savoir UICN et Union mondiale de la nature – semait une confusion croissante dans l'esprit du public. C'est pourquoi, en réponse aux décisions du Conseil prises fin 2007 et début 2008, le Secrétariat a mis en place en 2008 un nom de marque plus clair accompagné d'un nouveau logo.

Pour compléter cette nouvelle identité visuelle, plusieurs activités fondamentales ont fait l'objet d'une stratégie de marque supplémentaire et d'un travail de conception distinct, notamment celles destinées au grand public, comme l'initiative Compte à rebours 2010, en 2006-2007, ou encore la Liste rouge des espèces menacées, en 2007-2008.

Publications

Les publications de l'UICN continuent de présenter un grand intérêt aux yeux des membres et partenaires de l'UICN. Plus de 325 titres ont été publiés au cours des quatre années constituant la période intersessions sous revue. L'Évaluation des publications entreprise en 2005 a fait apparaître que les bilans et rapports sur l'état d'avancement des activités de l'Union, les plans d'action, les rapports sur les enseignements tirés, les panoplies d'outils et les documents directifs sont extrêmement précieux pour la communauté en charge de la conservation. Leur utilité a une nouvelle fois été soulignée dans l'Enquête réalisée auprès des membres en 2007, ces derniers indiquant que les publications produites par l'UICN représentaient l'un des services aux membres les plus appréciés.

En 2006, suite à l'Évaluation des publications, la section des Services de publications de Cambridge, au Royaume-Uni, a été fermée et le mandat du Service des publications au siège de l'UICN remanié. Plutôt que d'offrir des services de vente et de Publication assistée par ordinateur (PAO), le Service des publications s'est vu confier pour mission d'établir des normes, de veiller à la qualité des publications et d'accroître la diffusion de nos connaissances en matière de conservation. À l'issue d'une année de transition en 2007, l'UICN s'est révélée plus à même d'orienter la stratégie de publication de l'Union de manière plus proactive.

Pendant les quatre dernières années sous revue, en collaboration avec la bibliothèque du siège de l'UICN, le service des Publications a rationalisé le catalogue des publications en ligne. Désormais fondé sur la base de données documentaire de la bibliothèque, le catalogue offre un point d'accès à toutes les publications de l'Union depuis 1948. Grâce à la PAO, les programmes et les projets à faible budget ont plus de facilités à publier leurs résultats et à les diffuser par l'intermédiaire de la Toile. Le Catalogue des publications en ligne de l'UICN compte désormais quelque 900 titres au format électronique et un suivi permanent des téléchargements a fait apparaître une moyenne de 42 téléchargements de publications de l'Union par jour.

Dans un souci constant de rendre nos connaissances accessibles à un public de plus en plus vaste, et conformément au nouveau mandat du Service des publications, plusieurs initiatives ont été lancées pendant la période intersessions sous revue. Ainsi, un partenariat avec Google a permis à près de 600 publications de l'UICN d'être répertoriées et consultables au moyen de l'outil de recherche du groupe. Un projet visant à convertir les publications de l'UICN au format XML à leur assigner des identifiants d'objet numérique est à l'étude ; il permet déjà le renvoi croisé entre un certain nombre de nos publications et d'autres ressources scientifiques. La numérisation de notre fonds documentaire devrait débuter en 2008, ce qui permettra d'étendre encore plus l'accès à d'importants documents sur la conservation.

Pour consulter la liste complète des publications de l'UICN produites pendant la période intersessions sous revue, voir [l'Annexe 4](#) au présent rapport.

5. Le financement de l'UICN : une base de financement en évolution

Revenu et dépenses

Le tableau ci-dessous présente le revenu et les dépenses de l'UICN en francs suisses de 2004 à 2008. Prière de noter qu'au moment de l'établissement du présent rapport, les chiffres de 2007 n'avaient pas encore été vérifiés ; en outre, les chiffres de 2008 reposent sur des provisions budgétaires. Le détail des états financiers vérifiés de l'Union figure dans le document CGR/2008/18.

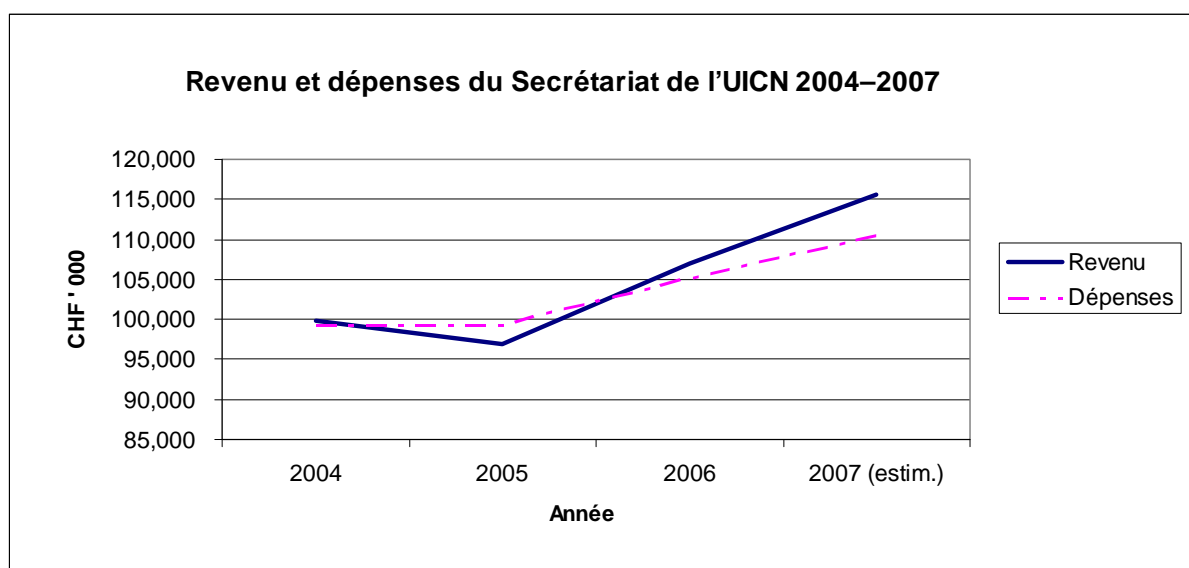
Tableau 8 : Revenu et dépenses du Secrétariat de l'UICN (en milliers de CHF) 2004–2008

	2004	2005	2006	2007 (évaluation)	Budget 2008
Revenu	99 798	96 910	106 970	115 540	133 443
Dépenses	99 213	99 348	105 229	110 405	133 443

Variation en % du revenu d'une année à l'autre		-3%	10%	8%	15%
Variation en % des dépenses d'une année à l'autre		0%	6%	5%	21%
Variation en % du revenu depuis 2004				16%	34%
Variation en % des dépenses depuis 2004				11%	35%

Prière de noter que les chiffres pour les années 2007 et 2008 sont préliminaires

Figure 6 : Revenu et dépenses de l'UICN 2004–2007



Près d'un dixième du revenu de l'UICN provient des cotisations des membres et environ deux tiers des fonds de l'UICN sont affectés à des projets et programmes financés par l'Aide publique au développement (APD). 16% du revenu provient des donateurs principaux et 5% correspondent à des ventes, dons et autres revenus. Naturellement, il conviendrait de faire apparaître le soutien en nature que reçoit l'UICN des milliers de scientifiques et experts qui donnent gratuitement leur temps ainsi que l'appui en nature que nous accordent nos membres et partenaires pour nous aider à atteindre nos objectifs. Traduit en monnaie, tout ce temps ferait considérablement grimper notre revenu.

Les dépenses de l'UICN sont divisées en coûts opérationnels fondamentaux (gestion financière, technologies de l'information, cadres supérieurs, opérations de bureau, etc.) et dépenses liées aux programmes (y compris les programmes techniques mondiaux, les Commissions et les activités sur le terrain dans les régions). Les coûts fondamentaux sont couverts à partir de fonds non affectés tandis que le paiement des frais liés aux programmes est assuré à partir d'accords relatifs à des projets.

Revenu provenant des membres et des donateurs principaux

Les cotisations des membres représentent une partie importante du revenu de l'UICN sachant qu'il s'agit de fonds « non affectés ». Ces dernières années, plusieurs États ont adhéré à l'Union, ce qui a

porté le nombre d'États membres à 83. Le nombre de membres devrait continuer à croître de façon régulière et l'UICN se donne pour objectif de compter au moins 90 États membres d'ici à 2012, lorsque se tiendra l'Assemblée des membres. Les cotisations des membres devraient continuer de représenter 10% du revenu de l'Union, soit un pourcentage stable ; néanmoins, cette part pourrait sensiblement augmenter en cas de création de nouvelles catégories de membres.

Les « accords-cadres » constituent l'autre source de fonds globalement non affectés ; ils offrent un financement garanti sur quatre ans des activités liées à la mise en œuvre du Programme de l'UICN.

Depuis 2004, la France, la Fondation MAVVA et l'Espagne ont conclu des accords-cadres avec l'UICN si bien qu'à l'heure actuelle, neuf donateurs principaux (huit organismes d'États d'aide au développement et une fondation) contribuent à hauteur de 20% au revenu de l'UICN en versant des sommes allant de 1 million de CHF au minimum à 5 millions de CHF par an. Les donateurs/partenaires principaux de l'UICN sont actuellement constitués des Gouvernements des États suivants :

- Canada
- Danemark
- France
- Pays-Bas
- Norvège
- Espagne
- Suède
- Suisse
- et de la Fondation MAVVA

Le concept des « donateurs principaux » est apparu en 1991. Les donateurs principaux s'engagent à verser au minimum 1 million de CHF par an de fonds non affectés sur une période de quatre ans. Nous sommes actuellement en train de négocier le renouvellement de ces accords cruciaux courant 2008 et nous espérons que nos grands partenaires continueront de soutenir l'Union comme ils l'ont fait ces quatre dernières années. Nous sommes également en pourparlers avec d'autres donateurs et nous les encourageons à rejoindre le groupe des donateurs principaux. Ce type de soutien est essentiel dans le sens où il permet à l'Union de poursuivre ses activités et de rechercher de nouvelles sources de financement.

Soutien et relations avec les donateurs

Pendant la période 2005–2008, l'UICN s'est engagée de manière plus stratégique auprès des partenaires principaux et des autres donateurs (organismes de coopération au développement, organisations multilatérales, fondations et membres du secteur privé) en établissant de véritables partenariats plutôt que de simples relations donateur/bénéficiaire. Ce résultat a pu être obtenu grâce au déploiement de nouvelles actions ou au renforcement des activités en cours.

L'organisation de réunions semestrielles ou annuelles avec les partenaires principaux conjuguée à des visites de haut niveau rendues par le/la Directeur(trice) général(e), des membres du Conseil ou des cadres dirigeants de l'UICN dans les capitales des pays donateurs ont continué de jouer un rôle déterminant dans le renforcement du dialogue et de la confiance qui unissent l'UICN et ses donateurs principaux. Cette relation privilégiée a été confirmée par la participation active des partenaires principaux de l'UICN à l'Évaluation indépendante de 2007.

La Conférence des partenaires, qui réunit une fois par an tous les donateurs et autres partenaires de l'UICN, a contribué à faire mieux connaître les travaux de l'UICN et permis aux donateurs d'échanger des points de vue sur des thèmes ayant trait à l'UICN et de nouer des contacts entre eux. L'idée de tenir des conférences annuelles à l'intention des donateurs remonte aux années 80 ; depuis cette date, elles n'ont cessé de s'étoffer et de gagner en signification.

L'UICN s'est également engagée de manière plus active auprès des Missions permanentes des Nations Unies à Genève et New York grâce à l'organisation de séances d'information, de réunions et d'échanges réguliers sur des thèmes précis. Notre Représentant permanent auprès des Nations Unies à New York joue par ailleurs un rôle de plus en plus crucial en la matière.

Au sein des régions, les Bureaux nationaux et régionaux de l'UICN ont réalisé des progrès sensibles et renforcé leurs rapports mutuels avec les ambassades ou les représentants des donateurs locaux en faisant preuve d'initiative et en organisant à leur intention des réunions, des séances d'information et de plus nombreux échanges.

En renforçant sa communication écrite et orale, l'Union s'est employée avec la pleine grande énergie à ce que le rôle des donateurs soit mis en relief et leur soutien reconnu à sa juste valeur.

Diversifier nos sources de financement

À en juger par l'évolution globale de l'aide publique au développement, à savoir le maintien de l'objectif de réduction de la pauvreté, un intérêt grandissant pour les changements climatiques et les questions énergétiques (autant de thèmes qui figurent parmi les domaines thématiques prioritaires du nouveau Programme de l'UICN 2009–2012) et la reconnaissance croissante du fait que l'OMD7 visant à « assurer la pérennité environnementale » étaye tous les autres objectifs du Millénaire pour le développement, l'APD devrait demeurer une source importante de revenus pour l'UICN. L'Union s'emploie par ailleurs activement à conclure des accords-cadres supplémentaires avec d'autres pays du CAD-OCDE mais aussi avec des pays hors OCDE et des organismes caritatifs. La part des accords-cadres dans le revenu de l'UICN devrait se maintenir à 20%.

Pour l'heure, les organismes caritatifs ne constituent pas une source de revenu conséquente pour l'Union et la plupart des subventions accordées par des fondations ont pour vocation de soutenir des projets ou des programmes. Seule la Fondation Mava, basée en Suisse, fait exception dans le sens où elle a rejoint le groupe des donateurs principaux. Dans les années à venir, les revenus en provenance des organismes caritatifs devraient sensiblement augmenter, notamment grâce aux particuliers qui souhaiteraient apporter leur soutien à l'UICN. L'UICN est également membre du Forum Bellagio pour le développement durable et entretient de bons contacts avec le groupe consultatif sur la diversité biologique basé aux États-Unis. Il est difficile d'estimer dans quelle mesure ces fonds seront non affectés, les particuliers préférant faire des dons en faveur d'une cause précise et obtenir des résultats concrets. On estime qu'en 2012, ces revenus représenteront au moins 5% du revenu de l'Union.

Le secteur privé compte également parmi les nouvelles sources de financement des travaux de l'UICN et ces fonds seront pour la plupart affectés à des activités dans le cadre des programmes de l'Union. Suite aux enseignements tirés des premiers accords conclus entre l'UICN et de grandes multinationales comme Shell et Holcim, cette collaboration aux programmes de l'Union s'accompagnera de fonds non affectés. L'Union s'emploie également à conclure de nouveaux accords potentiels de partenariats stratégiques avec plusieurs sociétés du secteur privé d'ici à 2012.

Les fonds affectés à des programmes et des projets représentent à l'heure actuelle plus de 60% du revenu de l'UICN. L'Union passe de la mise en œuvre sur le terrain de projets de petite envergure à la mise en œuvre d'un programme d'envergure mondiale composé de plusieurs vastes programmes intégrés impliquant différentes parties du Secrétariat, les membres de l'UICN et la participation de spécialistes des Commissions. Le Programme 2009–2012 est élaboré sur la base de ce modèle opérationnel et part du postulat que le Secrétariat de l'UICN concevra et gèrera plusieurs programmes intégrés à grande échelle de ce type en faisant de plus en plus appel à ses membres et partenaires pour contribuer à la mise en œuvre des activités sur le terrain. Il est fort probable que le revenu affecté continuera de représenter plus de la moitié du revenu global annuel de l'UICN.

6. Atouts, faiblesses et opportunités

À l'instar de toute organisation dotée d'une mission et d'une structure ambitieuses, l'UICN a sa part d'atouts à exploiter, de faiblesses à surmonter et d'opportunités à saisir. Nous sommes constamment à l'affût d'opportunités susceptibles d'aider l'UICN à surmonter ses difficultés et à changer en mieux. En tant que Directrice générale, cette évolution me tient très à cœur et je n'ai aucunement l'intention de me reposer sur les lauriers de nos 60 ans d'existence mais plutôt de penser à l'avenir et de faire en sorte que la structure de notre organisation soit adaptée au contexte en mutation du 21^e siècle. La diversité et le champ de compétence des « trois piliers » de l'UICN – ses membres, ses Commissions et son Secrétariat – constituent l'un de ses points forts. Il est rare qu'une organisation repose sur une telle structure ; c'est même unique dans le monde de l'environnement. Or, une partie de nos difficultés vient de la structure de nos membres et de la place qui leur est accordée. En effet, bien que les membres représentent l'un des piliers de l'Union, de profondes différences les séparent

et nous ne parvenons pas toujours à nous engager de manière satisfaisante auprès de la totalité d'entre eux ; en outre, nous ne disposons pas encore des ressources humaines et des moyens financiers nécessaires pour répondre correctement à leurs besoins. L'UICN est une organisation « détenue » par de nombreuses personnes et les attentes des membres, des Commissions et du Secrétariat doivent constamment être réexaminées de façon à ce que nous soyons tous d'accord sur les raisons qui poussent les organismes et les particuliers à vouloir faire partie de l'UICN, sur ce qu'ils sont en droit d'attendre de l'Union et sur ce qu'ils peuvent lui apporter.

Tout le défi pour le Conseil, la Directrice générale et le personnel de l'UICN consiste à mobiliser les forces communes et à trouver la clé qui permettra de libérer des synergies créatrices entre les différentes composantes de l'Union au fur et à mesure de leur évolution dans le temps. Je me rends compte qu'aspérer à travailler en dépassant le modèle traditionnel de ces « trois compartiments » est un pari ardu mais je sais que je peux compter sur la détermination de mes collègues à abattre peu à peu ces cloisons et à mettre en œuvre un programme intégré au nom de l'Union en faveur de la planète. L'Évaluation indépendante de l'UICN, l'Enquête réalisée auprès des membres et ma propre résolution à diriger le processus de gestion du changement sont autant d'outils qui nous permettront de relever ce défi et d'amener les changements nécessaires.

Notre capacité à accéder à tous les niveaux du processus décisionnel – mondial, régional, national et local – grâce à la répartition géographique de notre Secrétariat, de nos membres et des membres de Commissions, constitue un autre de nos atouts. Je ne connais aucune autre organisation accueillie avec autant d'égards dans un village autochtone qu'au domicile d'un chef d'État. L'une des difficultés que posent ce vaste champ d'opérations et ces vastes possibilités d'accès consiste à veiller à ce que toutes nos activités sur le terrain soient réalisées en harmonie avec notre mission, qu'elles soient de la plus grande qualité possible et qu'elles restent solidement ancrées dans les communautés avec lesquelles nous travaillons. Il convient également de s'assurer que nos politiques au plus haut niveau sont solidement fondées sur une compréhension des réalités locales.

Nous avons la chance de bénéficier du soutien important et croissant de nos donateurs, eu égard notamment aux activités liées à des projets précis ; néanmoins, il est parfois délicat de gérer la pression liée aux objectifs des donateurs et de collecter des fonds pour assurer les fonctions de service et de réseau qui nous incombent en tant qu'Union. De nouvelles possibilités naîtront de notre capacité à diversifier nos sources de financement ; il nous appartient par ailleurs de convaincre toute une palette de donateurs de l'utilité de financer « l'ensemble plutôt que ses éléments constitutifs », ce qui permettra à l'organisation de s'acquitter de sa mission globale et de son mandat stratégique en tant qu'Union mondiale de membres sur la scène internationale. C'est le moment idéal pour l'UICN de saisir les opportunités qui découlent des nouvelles orientations du mouvement caritatif et de l'intérêt accru et croissant que suscite l'environnement.

Pour agir à l'échelle internationale, il importe non seulement de disposer d'un savoir-faire technique mais également de comprendre les cultures et les langues étrangères et d'être capable de travailler dans des environnements très différents les uns des autres. Or, cette réalité est très différente de celle que connaissaient les fondateurs de notre organisation. Nous ne sommes plus une organisation masculine du Nord ne parlant qu'une seule langue. Diversifier nos membres, les membres de nos Commissions et notre personnel fait partie des défis que nous avons à relever. Ce domaine renferme de nombreuses opportunités et nous devons veiller à ce que notre identité et notre action reflètent la diversité de la culture humaine et nous attacher à débusquer et à conserver ce qui constitue la ressource la plus précieuse de l'UICN : son capital humain.

Au cours de ces 18 premiers mois au poste de Directrice générale, je suis allée à la rencontre de membres, collaborateurs, membres de Commissions et partenaires de l'UICN dans plus de 40 pays du monde. J'ai été invariablement impressionnée par l'enthousiasme et le dévouement avec lequel ils défendaient notre mission, par leur énergie, leur savoir-faire, et par le caractère pluriculturel, plurigénérationnel et pluridisciplinaire du travail accompli par tous ces hommes et femmes qui contribuent à faire de ce monde un endroit meilleur pour les générations futures.

III. SE TOURNER VERS L'AVENIR / L'UICN DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION RAPIDE

1. Introduction

Bien que les Statuts ne prévoient pas que le/la Directeur(trice) général(e) présente sa vision de l'avenir dans le présent rapport au Congrès, nous nous sommes longuement penchés sur la question, sur la façon dont nous envisageons les trois prochains Congrès de l'UICN (d'ici à 2020) et sur l'évolution possible du mouvement écologiste dans les décennies à venir.

En interne, nous avons échangé des points de vue sur notre vision de l'avenir avec nos membres, Commissions, membres du Secrétariat et grands partenaires et établi une feuille de route indiquant la voie à suivre. Le fruit de ces consultations est le suivant : 1) des idées sur l'orientation à long terme du mouvement écologiste seront consignées à l'intérieur d'un document sur les « Défis et innovations » qui sera présenté sous les auspices de l'initiative L'Avenir de la durabilité ; 2) la Vision 2020, une stratégie à moyen terme pour l'UICN.

J'ai l'espoir que ces deux documents seront abordés lors du Congrès 2008 et que nos membres, Commissions et partenaires nous prêteront leur concours pour améliorer et adapter ces documents selon les besoins et pour nous aider à réaliser les rêves qu'ils décrivent.

2. La Vision 2020 pour l'UICN : une alliance mondiale pour la durabilité

La Vision 2020 pour l'UICN est un document qui se penche sur l'évolution possible de l'UICN au-delà de ce troisième Congrès mondial de la nature en se projetant sur les trois Congrès à venir. Il s'agit du principal instrument faisant le lien entre les conclusions des différentes évaluations et études entreprises ces quatre dernières années ; il présente une perspective intégrée et propose un ensemble de mesures pratiques à mettre en œuvre dans les 12 prochaines années.

Cette Vision 2020 couvre plusieurs grands domaines ci-après décrits, lesquels sont abordés plus en profondeur dans l'[Annexe 5.1](#) au présent rapport. Les membres de l'UICN, ses Commissions, toutes les divisions du Secrétariat et les partenaires de l'Union sont invités à nous rejoindre pour imaginer nos orientations futures.

- Nous avons le sentiment que de nouveaux types de partenariats et peut-être de nouvelles catégories de membres sont nécessaires pour que l'UICN s'acquitte de sa mission et mette en œuvre son programme de manière plus efficace dans les 12 prochaines années. Par conséquent, nous nous emploierons à accroître le nombre et les compétences de nos membres en nous fondant sur un nouvel ensemble de règles relatives aux membres.
- Il convient de trouver des moyens novateurs pour mobiliser les synergies entre les différents piliers de l'UICN afin de réaliser notre potentiel en tant qu'Union. Par conséquent, nous continuerons, grâce à des activités intégrées et ciblées, d'approfondir les liens entre les membres, les Commissions et le Secrétariat afin de promouvoir le concept de « Programme unique » dans toute l'Union.
- Il convient de redoubler d'efforts pour promouvoir et soutenir notre fonction de rassembleur et le rôle unique que nous jouons au sein du mouvement de la conservation. Par conséquent, nous nous attacherons à investir davantage dans nos fonctions organisationnelles fondamentales, notamment dans les systèmes de gestion des connaissances et dans la communication.
- Il importe de concevoir des modèles de gestion et d'organisation novateurs afin de mettre en œuvre le nouveau Programme de l'UICN de manière plus efficace. Par conséquent, nous mettrons en place une nouvelle structure de gestion afin de favoriser une intégration complète à travers toute l'Union et de contribuer à la réalisation de la proposition de valeur de l'UICN dans la perspective du Programme de l'UICN 2009–2012.
- Il convient de conforter et de diversifier la base de financement de l'UICN afin de permettre à l'organisation de concrétiser l'objectif qui est le sien de devenir une solide organisation de membres et de partenaires connue dans le monde entier pour promouvoir les meilleures pratiques – étayées par la science – en matière de durabilité. Par conséquent, nous nous emploierons dans le cadre de notre stratégie de collecte de fonds à mobiliser des ressources en

faveur de l'élaboration de politiques et de programmes mondiaux, de la constitution d'un réseau mondial et d'une aide apportée aux membres du monde entier, au-delà des projets sur le terrain.

3. L'avenir de la durabilité et l'UICN

Lors de leur première réunion organisée à Gland en 2005, les membres du Conseil de l'UICN avaient tenu toute une série de discussions extrêmement approfondies quant au rôle du mouvement de la conservation dans la société et aux rêves qu'ils formaient pour l'Union dans les années suivantes. À l'époque, on s'inquiétait vivement du fait que la conservation et l'environnement disparaissaient de l'ordre du jour des politiques gouvernementales, que le concept de développement durable avait perdu sa signification, que le mouvement de la conservation avait atteint un palier et ne parvenait plus à répondre correctement aux défis du 21^e siècle comme les changements climatiques, la globalisation, la pauvreté et la dégradation continue de la diversité biologique. Or, l'urgence et l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés suscitent de nouvelles questions et exigent de nouvelles réponses de la part à la fois de l'ensemble de la société et de notre propre communauté.

Suite à ces discussions et à sa 63^e session en 2005, le Conseil a confié au Secrétariat le mandat « *de revoir les concepts de conservation et de développement durable tels qu'ils sont aujourd'hui définis, contribuer à orienter l'évolution de la conservation et utiliser la valeur des écosystèmes comme un appel de clairon pour l'Union, le mouvement écologiste et l'ensemble de la société* ». ²⁰

En réponse à cette demande, le Secrétariat a lancé l'initiative sur « Le futur de la durabilité » en 2006. Elle a pour objectif de repenser le développement durable et de contribuer à définir les nouveaux rôles à jouer par la conservation et le mouvement écologiste afin de répondre aux nouveaux défis sociaux et environnementaux du 21^e siècle.

D'aucuns penseront peut-être que le mandat du Conseil est trop ambitieux, voire qu'il s'écarte des préoccupations fondamentales de l'UICN en matière de conservation. Or, l'initiative sur Le futur de la durabilité prend appui sur d'importantes traditions au sein de l'Union, lesquelles ont contribué à façonner de nouvelles politiques et pratiques de développement durable depuis près de 60 ans et s'emploient depuis longtemps à établir les liens entre conservation et développement durable.

À titre d'exemple, la *Stratégie mondiale de la conservation*, publiée dès 1980 par l'UICN, le PNUE et le WWF, offrait l'une des premières définitions du concept de développement durable intergénérationnel ainsi que l'un des premiers cadres intellectuels et des directives pratiques à ce sujet. ²¹ Ce concept fut ensuite adapté par la Commission Brundtland qui, en 1987, définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leur propres besoins ». ²² L'initiative actuellement mise en œuvre par l'UICN contribue à offrir une plateforme de nouvelle génération à ces efforts de longue date.

Dans le cadre de son processus de réflexion, l'initiative sur Le futur de la durabilité s'adresse délibérément à différents types d'acteurs dans le monde issus de l'hémisphère Nord comme de l'hémisphère Sud : des représentants de gouvernements, des économistes, des membres de la communauté œuvrant en faveur de la justice sociale, des dirigeants d'entreprise, des jeunes, des innovateurs aussi bien que des conservateurs. Elle utilise des forums traditionnels mais n'hésite pas par ailleurs à faire appel au Web2 et aux technologies de téléphonie mobile pour produire et échanger de nouveaux concepts.

Les idées novatrices qui naîtront de cette réflexion feront l'objet d'une synthèse et seront intégrés dans un document sur les Défis et innovations destiné à contribuer à formuler un nouveau paradigme ou un nouveau « changement radical » pour le mouvement écologiste. Ce document sera présenté et soumis à discussion au Congrès mondial de la nature de Barcelone en 2008 où il aidera à définir une partie des Engagements de Barcelone.

²⁰ 63e session du Conseil, 2006. Décision C/63/16.

²¹ UICN, PNUE, WWF (1980) : *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*. Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) Gland, Suisse.

²² Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987) : *Notre avenir à tous*. Oxford University Press, Oxford.

Cette initiative constitue également une source d'idées qui contribueront à étayer l'orientation à long terme de l'Union, sa stratégie à moyen terme et le nouveau programme intersessions de l'UICN 2009–2012 intitulé « Construire un avenir durable ». De plus amples informations sur cette initiative figurent en [Annexe 5.2](#) au présent rapport.

4. Conclusion

Le présent rapport au Congrès a tenté de dresser un bilan complet des activités menées par l'UICN ces quatre dernières années et d'offrir un aperçu de nos projets pour l'avenir. Le plus gros défi lors de sa rédaction a été pour moi de rester concise. J'espère que les personnes qui liront ce rapport consultent notre site Internet et nos rapports annuels, bien plus exhaustifs.

Ce rapport va également au-delà de ce qui était prescrit en se tournant vers l'avenir et en scrutant l'évolution du monde qui nous entoure – et le rôle que pourrait jouer l'Union en son sein. Il aborde aussi les mesures concrètes que nous pourrions prendre pour adapter les structures programmatiques et administratives de l'Union aux réalités quotidiennes et nous préparer à la prochaine période intersessions et au-delà.

Des motifs légitimes nous poussent à nous pencher sur l'orientation future de l'Union.

En effet, en dépit des réalisations incontestables et méritoires du mouvement écologiste et de la conservation ces six dernières décennies, des preuves irréfutables montrent que les activités humaines s'inscrivent de moins en moins dans la durabilité au fil de ce 21^e siècle. Au cours de la période intersessions sous revue, nous nous sommes posé la difficile question de savoir si l'UICN faisait des progrès sensibles dans la sauvegarde des espèces, la conservation de la nature et le fait de veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Il y a plusieurs conclusions à tirer des tendances environnementales que j'évoquais dans mon introduction au présent rapport. Premièrement, l'érosion continue de la biodiversité met clairement en péril nos systèmes de subsistance et les biens naturels des populations les plus pauvres de la planète, minant la santé, les moyens d'existence, la sécurité et la cohésion sociale de millions d'êtres humains. Qui plus est, les changements climatiques pourraient avoir des effets catastrophiques sur les espèces et les écosystèmes du monde entier et des répercussions désastreuses sur les communautés les plus démunies, les plus dépendantes des ressources naturelles et les moins à même de s'adapter à ces changements.

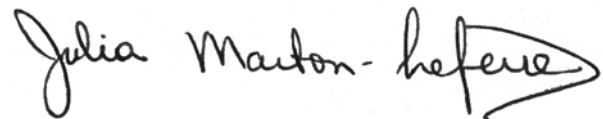
Deuxièmement, le phénomène des changements climatiques met en exergue l'ampleur de l'empreinte écologique et des responsabilités du prétendu « monde développé ». Si nous voulons réellement nous attaquer aux causes profondes de l'érosion de la biodiversité, l'UICN doit jouer son rôle en aidant la société à opérer une transition pour devenir une société équitable à faible émission de carbone. Pour ce faire, il convient de contribuer à une refonte de nos systèmes économiques, défectueux, de se montrer à la hauteur en assurant les moyens d'existence et en adoptant des modes de vie durables, de bâtir des alliances pour la durabilité et, en vertu de notre structure unique de gouvernance, d'élaborer une stratégie politique plus cohérente au service du changement. Il convient donc de s'interroger sur le changement radical que peut opérer l'UICN pour œuvrer à la réalisation de sa vision et à l'accomplissement de sa mission en tant qu'organisation du futur plutôt qu'en tant que vestige du passé.

Je suis convaincue que l'UICN peut jouer un rôle de chef de file, au nom de ses membres, et concevoir de nouvelles perspectives et une nouvelle stratégie pour répondre aux défis environnementaux et de la conservation de la nature du 21^e siècle. Il ne s'agit pas de renoncer à nos préoccupations premières, la conservation et la gestion des écosystèmes. Au contraire, il s'agit de trouver de nouveaux moyens de sensibiliser la société à l'importance de la nature, d'unir les efforts pour faire remonter les messages sur la biodiversité jusqu'aux niveaux où les décisions se prennent, dans des termes facilement compréhensibles de tous, et d'offrir des solutions pratiques pour aller de l'avant aux côtés de ceux qui souhaitent soutenir notre mission.

C'est aujourd'hui qu'il importe de préparer les structures programmatiques et institutionnelles internes nécessaires pour relever de nouveaux défis. La Vision 2020 que nous avons conçue offre quelques mesures pratiques destinées à renouveler l'Union et à réaliser son potentiel en tant qu'organisation de membres responsable, fondée sur les connaissances et articulée autour d'un réseau, dotée d'un

programme cohérent et d'une stratégie puissante qui lui permettront de se montrer à la hauteur des défis sociaux et environnementaux du 21^e siècle.

Ce type de rapport ne saurait rendre hommage au travail exceptionnel réalisé par les Commissions, les membres et le personnel du Secrétariat partout dans le monde. Tous fournissent des efforts remarquables dans l'intérêt de la planète et c'est d'eux que dépend l'Union pour sa réputation et son impact. Au nom de l'Union, j'aimerais remercier chacun d'entre vous pour sa participation et pour travailler à mes côtés afin que je devienne la Directrice générale dont l'Union a besoin à ce stade de son évolution.

A handwritten signature in black ink that reads "Julia Marton-Lefèvre". The signature is written in a cursive, flowing style with a large, sweeping flourish at the end of the name.

Julia Marton-Lefèvre
Directrice générale, UICN
Gland, Suisse
Avril 2008

Tableau 9 : Liste des acronymes utilisés dans le présent document

AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APA	Accès et partage des avantages
APD	Aide publique au développement
ARIF	Association romande des intermédiaires financiers
BRA	Bureau régional pour l'Asie (UICN)
BRACO	Bureau régional pour l'Afrique centrale et de l'Ouest (UICN) (anciennement BRAC et BRAO)
BRE	Bureau régional pour l'Europe (UICN)
CAD	Comité d'aide au développement
CAD-OCDE	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CAMRE	Conseil des Ministres arabes responsables de l'environnement
CCICED	Conseil chinois pour la coopération internationale sur l'environnement et le développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission du développement durable
CDDE	Commission du droit de l'environnement de l'UICN
CdP	Conférence des Parties
CEC	Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN
CEM	Convention sur les espèces migratrices
CGE	Commission de la gestion des écosystèmes
CIMM	Conseil international des mines et métaux
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMAP	Commission mondiale des aires protégées (UICN)
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CPEES	Commission des politiques environnementales, économiques et sociales de l'UICN
CSE	Commission de la sauvegarde des espèces (UICN)
DRS	Domaine de résultat stratégique
ECOLEX	Portail en ligne au droit de l'environnement
ENVIRONET	Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement de l'OCDE-CAD
ESARO	Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe (UICN) (anciennement EARO et ROSA)
FEM	Forum économique mondial
FLEG	Application des réglementations forestières et de la gouvernance
G8	Groupe des huit : tribune internationale réunissant les gouvernements canadien, français, allemand, italien, japonais, russe, britannique et américain
G8+5	Le Groupe des dirigeants du G8+5 se compose des chefs de gouvernement des pays du G8 auxquels viennent s'ajouter les chefs de gouvernement des 5 grandes économies émergentes (le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique et l'Afrique du Sud)
GEO	Perspectives mondiales en matière d'environnement (PNUE)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HSBC	Hongkong and Shanghai Banking Corporation
IIDD	Institut international du développement durable
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
MAVA	Fondation MAVA
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (Nations Unies)
OMD7	OMD visant à assurer la pérennité environnementale
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONG	Organisation non gouvernementale
ORMA	Bureau régional pour la Mésio-Amérique (ORMA)

PALNET	Réseau d'apprentissage pour les aires protégées
PAO	Publication assistée par ordinateur
PEP	Partenariat environnement-pauvreté
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RAMSAR	Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine
REDD	Réduction d'émissions issues de la déforestation et de la dégradation
RH	Ressources humaines
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SEED	Soutien aux créateurs d'entreprise en matière d'environnement et de développement
SIG	Système d'information de gestion
SIS	Service d'information sur les espèces
SUR	Bureau régional pour l'Amérique du Sud (UICN)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TRAFFIC	Réseau de surveillance du commerce des espèces de faune et flore sauvages. Programme conjoint du WWF et de l'UICN qui travaille en étroite collaboration avec la CITES
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WAME	Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest et le Moyen-Orient (UICN) (anciennement WESCANA)
WBCSD	World Business Council for Sustainable Development
WCMC	World Conservation Monitoring Centre (PNUE)
WESCANA	Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest/centrale et l'Afrique du Nord
WRI	Institut des ressources mondiales

RAPPORT SUR LES MEMBRES 2005–2008

Première partie : Généralités

En juin 2007, la Directrice générale de l'UICN a décidé de procéder à une réforme administrative. Le Service des relations avec les membres et de la gouvernance, rebaptisé Unité de soutien institutionnel (USI), s'est vu chargé d'améliorer considérablement les services aux membres et aux Commissions ainsi que la gouvernance. L'Unité sera renforcée par un complément de ressources et, depuis janvier 2008, une nouvelle administratrice des membres a pris ses fonctions. Il a été décidé que jusqu'au Congrès mondial de la nature de Barcelone, l'accent serait mis sur les services aux membres, en particulier dans le contexte des résultats de l'enquête mondiale sur les membres publiée en octobre 2007.

Pour tenir compte de l'avis du personnel du Secrétariat, en réponse à l'enquête, et des résultats de l'évaluation indépendante encore à venir, il fut décidé de ne procéder à la restructuration complète de l'USI que lorsqu'on se rapprocherait du Congrès. Cela permettrait de mieux se préparer à fournir les services attendus et de trouver la structure organisationnelle la plus appropriée à cet effet. Les commentaires contenus dans ces documents essentiels apporteraient aussi des éléments permettant de redéfinir la Stratégie pour les membres, les Lignes directrices sur la politique pour les membres et les Lignes directrices sur le recrutement des membres et les moyens de les retenir.

De nouvelles responsabilités furent déléguées au Réseau mondial des correspondants des membres à l'occasion d'un atelier organisé en avril avec tous les correspondants des membres de toutes les régions en vue de décider des moyens d'améliorer les services aux membres de l'UICN.

L'USI fournira également un soutien de réseau optimal aux Commissions et favorisera une meilleure intégration entre les Commissions et d'autres éléments de l'Union. L'appui à la gouvernance sera amélioré en collaboration avec le Groupe d'étude sur la gouvernance du Conseil et dans le sillage du Congrès mondial de la nature de Barcelone.

Deuxième partie : Participation des membres

La Stratégie pour les membres a marqué d'une pierre blanche les relations entre le Secrétariat et les membres et a fixé quatre objectifs principaux pour la période intersessions. Le Secrétariat a tout mis en œuvre pour associer les membres de façon plus stratégique à la vision et à la mission de l'Union tout en maximisant les avantages pour les membres de l'UICN.

Gestion des connaissances : Tous les bureaux régionaux se sont efforcés de donner accès aux connaissances de l'UICN et de promouvoir l'échange d'expérience entre les membres. Dans le monde entier, des bulletins, publications et dialogues ont vu le jour. Au niveau mondial, le portail des membres, inauguré en 2005, est un instrument de collaboration en ligne où les usagers peuvent échanger des informations et des enseignements.

Dans le cadre de l'Initiative sur l'avenir de la durabilité, le Secrétariat a conduit un débat mondial sur la prochaine « génération de la durabilité » : 460 participants de 70 pays ont donné leur avis sur les défis mondiaux en matière de durabilité, le bien-être humain et la durabilité, la nouvelle économie et la biodiversité et la construction de l'avenir. Cette « nouvelle génération de pensée » plante le décor du nouvel agenda en faveur de la durabilité et sera présentée au Congrès de Barcelone.

Réseaux : Le Secrétariat a installé des Pavillons pour les membres de l'UICN durant la COP9 de Ramsar (Ouganda, novembre 2005), le Forum mondial sur l'eau (Mexique, mars 2006) et la COP8 de la CDB (Brésil, mars 2006). En 2007, presque tous les membres de l'UICN ont participé à des réunions régionales de membres où le Programme de l'UICN 2009–2012 a été présenté et ont discuté de leur apport au Congrès mondial de la nature de Barcelone.

Travail sur les politiques : Des régions comme l'Afrique du Sud et l'Europe ont facilité la discussion de prises de position régionales sur les principales questions relatives à la biodiversité durant la

huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. En Mésoamérique, le Secrétariat a organisé la formation pour les membres sur des questions relatives aux politiques. En préparation de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Secrétariat a conduit, avec les membres, un processus de consultation sur les documents directifs clés. Enfin, l'ouverture d'une mission permanente de l'UICN auprès des Nations Unies a été un pas en avant important bien que le grand défi reste le même : encourager les membres à contribuer à l'agenda politique de l'UICN.

Engagement des membres : La région européenne a poursuivi sa politique de détachement de personnel entre le Secrétariat et les organisations membres et comités nationaux. En outre, certains des membres hébergent des bureaux de l'UICN et des bureaux du Secrétariat de l'UICN hébergent certains membres.

En 2007, l'Unité de soutien institutionnel a commandé la première enquête mondiale sur les membres. Cette étude, dont les résultats ont été distribués aux membres, au Conseil et au Secrétariat, a fourni des données intéressantes sur les relations entre le Secrétariat et les membres. Le Secrétariat a débattu des incidences de l'étude et préparé un plan d'action inspiré de ses résultats. Celui-ci sera mis en œuvre durant la période 2009–2012 et fournira des éléments essentiels pour la nouvelle Stratégie pour les membres 2009–2012.

Mise sur pied de structures intermédiaires

En février 2006, le Secrétariat a organisé une réunion de 60 présidents de comités nationaux et régionaux qui s'est penchée sur le rôle et le but des comités nationaux et régionaux pour l'UICN, a examiné des moyens d'améliorer les relations entre le Secrétariat et les comités, ainsi que la gouvernance et la communication au sein de l'Union.

Les présidents des comités nationaux et régionaux ont convenu de définir leur créneau avant de former un comité officiel. Suite à cette réunion, le Président a invité cinq présidents de comités à former un groupe consultatif qui a débattu des principaux rôles, responsabilités et éventuels domaines d'action des comités nationaux et régionaux. Le groupe a organisé des discussions entre mai 2006 et août 2007 et un document final a été soumis pour examen au Groupe d'étude sur la gouvernance.

Troisième partie : Revenu provenant des cotisations des membres et problèmes de gestion

Le revenu provenant des cotisations des membres constitue une contribution importante aux finances générales de l'UICN. Il ne représente pas seulement une véritable source de revenu non affecté mais aussi une part très importante des liquidités de l'Union.

Durant la période intersessions, la gestion quotidienne des cotisations des membres a été progressivement décentralisée vers les bureaux régionaux de l'UICN. Les rappels, par exemple, sont désormais envoyés par le Réseau mondial des correspondants des membres et les Directeurs régionaux sont priés d'établir des plans stratégiques contenant des objectifs clairs en matière de collecte des cotisations afin d'accélérer le processus de collecte.

Or, en dépit des efforts considérables qui ont été déployés pour surveiller de près la collecte des cotisations, la question des cotisations en souffrance reste fort préoccupante pour l'Union. Il existe, par exemple, un phénomène récurrent : les membres ont tendance à régler leurs arriérés de cotisation juste à temps pour le Congrès. Cela cause un surcroît de travail soudain pour le Secrétariat qui peut difficilement se consacrer à ses activités avec les membres d'une manière suivie. L'action proactive du Secrétariat et les efforts conjugués des bureaux régionaux, de l'Unité de soutien institutionnel et des Conseillers, entre autres, a fortement contribué au règlement des cotisations en souffrance mais les raisons expliquant les arriérés dans les paiements des cotisations et/ou le retrait de membres sont nombreuses et, souvent, l'UICN n'a aucune prise sur elles comme l'a démontré une analyse récente menée par le Secrétariat. Ces raisons sont les suivantes :

Les situations sur lesquelles l'UICN peut agir

- Perte d'intérêt : les membres ont l'impression que les avantages d'être membre ne valent pas l'argent qu'ils versent.

- Changement de correspondant pour l'UICN dans l'organisation.

Situations sur lesquelles l'UICN ne peut agir

Membres ONG :

- Certaines ONG ont une durée de vie limitée : dès qu'elles ont accompli leur mission, elles tendent à disparaître.
- Changements dans les objectifs et/ou activités d'une organisation qui semblent ne plus correspondre aux objectifs de l'UICN; cela peut aboutir à une perte d'intérêt pour l'appartenance à l'UICN et au non-règlement des cotisations.
- Large gamme de difficultés financières.

Membres gouvernementaux :

- Restrictions budgétaires : les ministères de l'environnement ne parviennent pas à obtenir les fonds nécessaires pour couvrir les cotisations de l'UICN en raison de coupes dans les budgets.
- Contraintes politiques :
 - Des États cessent de verser toute contribution aux organisations internationales (changement de priorités).
 - Incapacité de verser régulièrement les cotisations par manque de ressources ou pays trop pauvres pour payer les cotisations de l'UICN.

L'avenir : Évaluation de la structure des cotisations de l'UICN pour les ONG et les membres affiliés

Depuis de nombreuses années, les membres de l'UICN, les Conseillers et/ou le Secrétariat estiment que le système des cotisations actuel n'est plus adéquat et qu'il faut le réformer profondément. La structure actuelle des cotisations des ONG en barème gradué de neuf groupes, avec des cotisations annuelles qui vont de CHF 417 à CHF 20 055, a été adoptée à la 17^e Session de l'Assemblée générale en 1988 (Costa Rica). Au fil des ans, plusieurs grandes ONG membres se sont montrées réticentes à payer des cotisations indexées et basées sur leurs dépenses de fonctionnement et, en conséquence, ont décidé de passer dans la catégorie « Affiliés ».

Aujourd'hui, environ 83 % des ONG membres de l'UICN versent des cotisations correspondant aux deux groupes les plus bas, c'est-à-dire les groupes 1 et 2 (2008 : CHF 417 et CHF 668, respectivement). Seules 3,8 % des ONG membres de l'UICN paient des cotisations correspondant aux groupes plus élevés, à savoir les groupes 5 à 9.

Durant la période intersessions 2009–2012, le Secrétariat entreprendra donc une révision majeure du système des cotisations de l'UICN pour les ONG en tenant compte de la structure globale du budget et en donnant l'occasion aux membres de fournir des informations actualisées.

Quatrième partie : Les enjeux du renforcement du réseau de l'UICN

Compte tenu des résultats de l'Étude sur les membres, de l'Évaluation indépendante de l'UICN et de l'Évaluation indépendante des Commissions, une Stratégie révisée pour les membres sera rédigée et communiquée en vue d'obtenir les commentaires des régions et des membres. Les services fournis par l'Unité de soutien institutionnel et le Réseau des correspondants des membres s'inscriront dans la nouvelle stratégie.

La participation des membres sera placée tout en haut de l'ordre du jour de chaque unité et de chaque région. La mise en œuvre des recommandations sera surveillée afin de renforcer la responsabilité dans le domaine des services aux membres. Un des principaux défis pour l'UICN dans son ensemble est de garantir que « ce qui intéresse les membres intéresse tout le monde » car les membres eux-mêmes y voient une priorité essentielle et nous disent que l'UICN n'a pas tenu ses promesses.

Globalement, tout le monde a le sentiment que le changement dans les relations avec les membres, à tous les niveaux, doit être immédiat. L'UICN a atteint une sorte de palier où chacun est prêt à faire porter son attention sur des *actions* concrètes dans ce domaine et plus seulement sur la théorie. Il est

clair que le Programme de l'UICN 2009–2012 offre une occasion formidable d'établir le lien entre le programme des membres, celui du Secrétariat et celui des Commissions.

Suivi des résolutions et recommandations du Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2004

Généralités

Le rapport de situation joint au présent document a été préparé par l'Équipe du Programme mondial, en consultation avec tous les programmes thématiques et régionaux de l'UICN. Il s'agit du troisième et dernier rapport de situation préparé sur les résolutions et recommandations du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Bangkok, Thaïlande. Il comprend également des informations sur la mise en œuvre de résolutions prioritaires adoptées durant le Congrès mondial de la nature de 2000 à Amman et dont la mise en œuvre se poursuit aujourd'hui.

Le rapport contenu dans le présent document est un résumé des mesures prises et, dans le souci de présenter un document concis, nous n'avons pas intégré tous les détails fournis par les programmes composants. Pour la plupart des recommandations, aucune mesure n'est attendue de l'UICN de sorte que ces recommandations ne sont pas intégrées dans le tableau des progrès de l'UICN concernant la mise en œuvre des motions adoptées à Bangkok. L'Équipe du Programme mondial peut être contactée pour davantage d'information sur telle ou telle résolution.

Problèmes et réflexion

La mise en œuvre des résolutions et recommandations du Congrès mondial de la nature de Bangkok progresse de manière satisfaisante. Dans de nombreux cas (27 % des résolutions), les questions ou travaux concernés figurent déjà en bonne place dans le programme de travail de l'UICN ou ont été incorporés dans le plan de Programme 2009–2012. Il vaut la peine de noter que la poursuite de la mise en œuvre de 18 % des résolutions dépend des ressources disponibles.

État de la mise en œuvre	Ce rapport	%	Rapport précédent	%
Terminée	6	7 %	6	7 %
Presque terminée	4	5 %	5	6 %
Mise en œuvre en cours	31	37 %		
Mise en œuvre en cours et intégrée dans le plan de Programme 2009–2012	23	28 %	70	84 %
Mise en œuvre en cours	6	7 %		
Mise en œuvre commencée	12	14 %		
Mise en œuvre pas encore commencée	1	1 %	2	2 %
Début de la mise en œuvre prévu au 4 ^e Congrès	1	1 %	1	1 %
Total (Bangkok + 3 résolutions d'Amman)	84		84	

En ce qui concerne les résolutions classées prioritaires par le Conseil, le tableau ci-dessous présente l'état de la mise en œuvre

RESWCC3.023	Fournir un appui au statut d'observateur de l'UICN auprès des Nations Unies	Mise en œuvre bien avancée
RESWCC3.057	Adaptation aux changements climatiques : cadre pour l'action en matière de conservation	Mise en œuvre en cours
WCC Res. 2.16	Changements climatiques, biodiversité et Programme global de l'UICN	Terminée
RESWCC3.012	Gouvernance des ressources naturelles pour la conservation et le développement durable	Mise en œuvre en cours
WCC Res. 2.67	Espèces exotiques envahissantes	Terminée
RESWCC3.075	Application du principe de précaution dans les prises de décisions et la gestion de l'environnement	Quasi terminée
WCC Res. 2.21	Programme composant de l'UICN sur le milieu marin	Terminée

Ce rapport est à consulter à l'adresse www.iucn.org/resolutions. Un rapport final sur la mise en œuvre des résolutions du Congrès de Bangkok sera préparé avant le Congrès mondial de la nature de Barcelone, en 2008.

Résumé de l'Évaluation indépendante et de la Réponse de la direction

1ère partie : Résumé du Rapport de synthèse de l'Évaluation indépendante de l'UICN 2007

Le Rapport de l'Évaluation indépendante de l'UICN 2007 comporte deux volumes. Le premier est une synthèse des principaux résultats, conclusions et recommandations. Il contient deux annexes qui présentent des arguments généraux et viennent étayer de manière concrète les conclusions relatives à l'établissement d'un lien entre la conservation et les moyens d'existence en Afrique et aux moyens de fermer le cercle politique-pratique. Le deuxième volume contient l'évaluation des membres de l'UICN. Ensemble, ils constituent le rapport final de l'Évaluation indépendante 2007.

Le cahier des charges déterminait trois domaines spécifiques à évaluer :

1. La valeur ajoutée de l'UICN pour ses membres, en particulier dans le Sud (Volume 2)
2. Le lien entre la conservation et les moyens d'existence en Afrique (Annexe 1 au présent Rapport de synthèse)
3. Comment fermer le cercle politique-pratique : avec une focalisation thématique sur le Programme pour l'eau et le Programme mondial pour le milieu marin (Annexe 2 au Rapport de synthèse)

Lorsqu'elle a examiné les trois sujets, l'équipe chargée de l'évaluation a repéré quelques problèmes communs dans la gouvernance et l'administration de l'UICN qui limitent les performances de l'UICN dans chaque domaine évalué. À la demande de la Directrice générale et avec l'accord des donateurs-cadres, l'équipe d'évaluation a convenu de traiter également certains des grands problèmes auxquels doit faire face l'UICN et qui recoupent les trois domaines thématiques de l'évaluation. En rétrospective, l'équipe d'évaluation estime que ces questions organisationnelles plus vastes auraient dû figurer dans le cahier des charges d'origine car elles sont déterminantes pour la capacité de l'UICN de fonctionner de manière optimale en tant qu'organisation de membres et d'exécuter effectivement son Programme. L'Évaluation indépendante a lieu une fois par période intersessions. C'est la principale occasion pour l'UICN de faire le point sur les progrès et de voir les questions émergentes dans une large perspective. C'est aussi un important moyen pour les donateurs-cadres de prendre connaissance des réalisations et des performances globales de l'organisation. À l'avenir, le cahier des charges des évaluations indépendantes devrait refléter l'importance d'examiner l'UICN comme un tout, une fois par période intersessions.

Compte tenu des efforts déployés par l'équipe d'évaluation en vue d'appliquer le cahier des charges d'origine, cette évaluation ne saurait être et n'est pas une évaluation approfondie de la gestion ou de l'organisation. Elle souligne certains des défis communs que l'UICN doit relever, qui ont été identifiés durant l'évaluation, et propose quelques mesures à court terme pour les relever. L'évaluation a été conçue et conduite de manière à faciliter l'acquisition de connaissances et les mesures de suivi grâce au retour d'information des acteurs, à des ateliers avec facilitateur et à des interactions permanentes avec l'UICN, en particulier avec les cadres supérieurs et le personnel du Secrétariat et avec les donateurs.

Les évaluateurs ont fait une observation commune, à savoir que les résultats et recommandations d'évaluations précédentes de l'UICN ne sont pas correctement appliqués. En conséquence, il existe un risque de répétition d'une évaluation à l'autre. C'est le cas pour la dernière Évaluation indépendante 2003 et pour la présente Évaluation indépendante 2007. L'UICN et ses donateurs investissent lourdement dans les évaluations. Il devrait y avoir de meilleurs systèmes et de meilleures mesures de contrôle en place pour garantir que l'administration applique ses propres *Réponses de la direction* aux évaluations.

L'équipe d'évaluation a relevé un plébiscite quasi universel pour le concept de l'UICN qui est une organisation très respectée, dotée d'une structure de membres unique et sans doute irremplaçable qui lui confère sa crédibilité et son autorité au plan international. Il ne fait aucun doute que l'UICN fait beaucoup de bon travail à toutes les échelles et dans toutes les régions et qu'elle offre des résultats et

des produits importants. Mais que l'UICN fasse du bon travail dans de nombreux domaines n'est pas la question principale. Ce qu'il faut savoir, c'est si l'UICN est suffisamment focalisée et en phase avec sa propre proposition de valeur – à savoir qu'elle agit par l'intermédiaire de ses membres et bénéficie des efforts de milliers de bénévoles réunis au sein de ses Commissions – pour être un leader mondial ayant une influence stratégique par l'intermédiaire de produits de connaissance et de processus de rassemblement de niveau mondial. C'est à cette question que tente de répondre l'évaluation.

L'évaluation estime que le créneau unique de l'UICN – rassembler différents acteurs à différentes échelles pour forger une connaissance commune, un engagement envers le changement et une action commune – est indiscutable. Cependant, beaucoup craignent que l'UICN ne tienne pas pleinement ses promesses à cet égard. Le contexte dans lequel l'UICN fonctionne évolue rapidement, amenant l'équipe d'évaluation à conclure qu'une revitalisation importante est nécessaire à l'échelle de l'Union si l'on veut que celle-ci tienne totalement ses promesses et reste à jamais une organisation utile et viable sur le plan financier.

Bien des questions soulevées par cette évaluation ne sont pas nouvelles pour l'UICN. Elles ont été soulevées à différentes reprises par diverses études et évaluations et dans de nombreux documents stratégiques. En conséquence, la présente évaluation s'est aussi concentrée sur les contraintes principales qui font obstacle au changement. L'UICN jouit d'un soutien très large et peut compter sur un dévouement important à sa cause mais on sent aussi un degré de déception qui pourrait être nuisible. Le prochain Programme quadriennal jouera un rôle d'importance critique car l'UICN pourra démontrer qu'elle peut changer et tenir totalement ses promesses. Ci-après, nous abordons les domaines où les changements sont le plus nécessaires.

L'UICN est une organisation de membres – des membres qui veulent voir l'UICN les impliquer davantage dans l'exercice de son rôle de rassembleur et de son influence stratégique. Pour ce faire, l'UICN doit utiliser ses ressources autrement et consacrer plus de ressources à l'appui aux membres et à l'influence stratégique. Le modèle actuel qui privilégie les projets ne facilite pas les choses à cet égard. Actuellement, des systèmes d'organisation fondamentaux pour l'UICN comme les technologies d'information et de communication (TIC), les systèmes d'information de gestion, le suivi et l'évaluation (S&E) et la gestion des connaissances, ainsi que certaines capacités du personnel, sont faibles pour une organisation mondiale qui a des fonctions importantes du point de vue de l'influence qu'elle exerce, de la fourniture de connaissances et de la communication. On a déjà pu constater que le leadership de l'UICN, son modèle de financement, ainsi que sa structure et ses processus de gestion n'ont pas permis à l'Union d'échapper au cercle vicieux qui consiste à accepter des projets pour aider le Secrétariat à entreprendre encore d'autres projets.

Les enjeux fondamentaux pour l'UICN

Malgré le rôle très apprécié de l'UICN et son bilan de réalisations positif, l'organisation est aujourd'hui confrontée à plusieurs problèmes graves qui entravent ses performances, ses capacités de satisfaire les attentes et sa viabilité future. Pour l'Union, les principaux enjeux sont les suivants :

- **La structure de gouvernance de l'UICN** – Tout le monde s'accorde à penser que l'UICN est une organisation de membres sans équivalent. Bien qu'elle soit plus nécessaire que jamais, il est très improbable qu'une telle structure de gouvernance bicamérale puisse être créée aujourd'hui. Cependant, les relations entre ses parties constituantes – les membres, les Commissions et le Secrétariat – ne sont pas optimales. L'UICN continue de fonctionner sans participation efficace de ses membres et le Conseil est perçu comme un organe directeur moins efficace qu'il ne devrait l'être. Une fois encore, l'Union doit devenir plus que la somme de ses parties.
- **La croissance et la décentralisation du Secrétariat** – La croissance et la décentralisation rapide du Secrétariat ont causé des problèmes au niveau de la collaboration et de la communication entre les unités fonctionnelles et les bureaux régionaux. Une plus petite organisation peut s'appuyer sur un réseau informel et cependant bien fonctionner mais une organisation active dans plus de 60 localités et qui a plus de 1000 employés doit avoir des systèmes et des processus forts à l'échelle de l'organisation. Cela suppose une responsabilité claire dans le partage des tâches et la transmission de l'information. L'UICN n'a pas de systèmes et de processus suffisamment clairs et cohérents pour gérer son secrétariat.

- **Les ressources financières** – Avec les ressources dont elle dispose, l’UICN a certes obtenu des résultats impressionnants mais son modèle de financement actuel est faible et non viable. L’UICN tire au moins 85 % de son revenu de l’Aide publique au développement (APD) versée par un nombre limité de pays de l’OCDE et environ 73 % de son revenu est affecté à des projets particuliers financés par l’APD. Onze pour cent seulement environ du revenu, y compris les cotisations des membres, est non affecté.
- **La concurrence extérieure** – Il manque à l’UICN certains des outils fondamentaux, tels qu’un système d’information de gestion efficace et des modèles d’organisation en réseau, qui lui permettraient de rester compétitive dans un environnement en évolution rapide. Dans une certaine mesure, si elle veut conserver son leadership en tant que porte-parole de la nature et de l’utilisation durable des ressources naturelles, elle doit se réinventer.

Revitaliser l’Union

Depuis 10 ans, des études et des évaluations ont déterminé que si l’UICN veut pouvoir capitaliser sur son statut unique d’organisation de membres et de réseau d’experts dans les Commissions, soutenus par un secrétariat professionnel, elle doit relever le défi majeur de sa propre gouvernance. Ces études ont appelé, de manière répétée, à améliorer la responsabilité et la transparence dans la gouvernance de l’Union. La présente étude émet des doutes sur l’efficacité du Conseil en tant qu’organe de supervision et pilote des activités de leadership stratégique de l’Union. Aujourd’hui, plus que jamais, le Conseil doit faire preuve de leadership stratégique. L’UICN fait face à de sérieux défis et réagit en lançant de nouvelles initiatives stratégiques dans différents domaines et des processus de transformation dans les Commissions et au Secrétariat.

Il y a des failles dans l’Union. Elles causent des perturbations dans la coordination, engendrent une concurrence pour les ressources et une mauvaise communication entre les trois piliers et au sein de ces trois piliers. Un des défis les plus fondamentaux et les plus passionnants pour l’UICN consiste à réfléchir aux moyens de revitaliser l’Union face à la mondialisation, aux nouvelles formes de réseaux sociaux et aux demandes concurrentielles pour des ressources qui sont vitales pour l’UICN – les bénévoles, les réseaux, le personnel extrêmement professionnel, l’attention des gouvernements et les ressources fournies par les membres et les donateurs. Le Conseil doit comprendre les changements qui se produisent dans l’environnement externe et interne de l’UICN et jouer son rôle de leader de l’Union.

Que peut-on attendre, raisonnablement, d’un organe directeur composé de conseillers bénévoles qui se rencontrent rarement et auxquels on ne peut demander de connaître le Programme ou l’organisation dans tous leurs détails? Le Conseil doit se demander s’il existe un fossé entre l’offre et la demande de gouvernance et si tel est le cas, comment le combler. L’évaluation suggère de créer des groupes d’étude du Conseil qui pourraient comprendre des conseillers, des membres du personnel et des experts indépendants. Le grand problème à régler est le suivant : comment doter l’Union de la gouvernance forte dont la plupart des observateurs disent qu’elle a clairement besoin.

L’UICN : une organisation de membres

L’étude sur la participation des membres aux travaux de l’UICN a fait apparaître que les membres soutiennent fermement la mission de l’UICN mais que beaucoup sont déçus. Ils voudraient être beaucoup plus impliqués dans le Programme et la politique. Ils voudraient que la présence de l’UICN dans leur pays soit plus forte. Ils voudraient que les connaissances générées par l’UICN soient plus accessibles et ils voudraient jouer un plus grand rôle dans la production de ces connaissances. Globalement, les membres souhaitent participer davantage aux travaux de l’UICN mais l’UICN souffre de faiblesses systémiques dans son organisation, en particulier au sein du Secrétariat ce qui est un frein pour les membres qui souhaitent être plus informés et sont déterminés à l’être. En ce qui concerne les membres et l’accès ouvert à l’information, différentes politiques et directions stratégiques ont été suivies depuis 10 ans qui semblent tirer l’UICN de plus en plus loin de ses objectifs essentiels d’organisation de membres.

Dans l’ensemble, l’UICN n’a pas réussi à obtenir les résultats clés de la Stratégie pour les membres 2005–2008 notamment du point de vue de la participation des membres à ses travaux. L’évaluation recommande de rédiger une nouvelle Stratégie pour les membres pour 2009–2012 mais pas avant

d'avoir réexaminé les orientations politiques actuelles et l'expansion rapide du nombre de membres qui sous-tendent la stratégie actuelle pour les membres. L'UICN a besoin d'un nouveau cadre politique pour les membres qui soit clairement piloté par sa mission et qui tienne compte de ce que l'UICN souhaite obtenir du point de vue des membres, des partenariats et des réseaux d'ici 20 ans ou plus – en d'autres termes, quelle sorte d'organisation sera l'UICN et comment travaillera-t-elle? Les objectifs de la stratégie actuelle en matière de croissance du nombre de membres ne sont pas seulement irréalistes à la lumière de l'expérience mais doivent être remis en question car on peut se demander où ils entraînent l'UICN en tant qu'Union.

Transformer le portefeuille de projets

Les projets n'ont pas seulement apporté à l'UICN d'importantes ressources financières mais aussi une expérience pratique précieuse de la conservation et du développement. Toutefois, le vaste portefeuille actuel de projets de terrain ne coïncide pas avec le créneau et la proposition de valeur de l'Union pour ses membres. Le portefeuille de projets ne soutient pas non plus suffisamment la capacité unique de l'UICN d'exercer une influence stratégique aux niveaux national, régional et international. Dans certaines régions, le seul fait de maintenir un portefeuille important de projets financés par des donateurs pour garantir la viabilité financière est devenu l'objectif suprême de l'administration. Il ne s'agit pas tant de questionner la valeur des projets de terrain mais plutôt l'équilibre entre les activités de terrain et les activités d'influence stratégique ainsi que l'insuffisance des enseignements tirés de l'expérience de terrain pour soutenir les activités d'influence stratégique – qui peuvent se produire aussi bien tout de suite après la fin du projet que des années plus tard.

L'évaluation note des exemples très positifs et très encourageants qui prouvent que l'UICN peut changer la situation actuelle. À cet égard, l'Initiative pour l'eau et la nature (WANI) et le Programme « Moyens d'existence et paysages » financés par le gouvernement des Pays-Bas sont particulièrement remarquables car ils soutiennent une approche coordonnée au niveau mondial permettant d'associer l'expérience sur le terrain et l'influence stratégique. À l'intérieur de ces programmes sont enchâssés des processus clairs qui permettent de capter et d'utiliser les enseignements tirés ainsi que l'attribution de ressources à la gestion des connaissances, au suivi et à l'évaluation.

L'influence stratégique de l'UICN

L'UICN occupe un espace charnière important, qui pourrait même être stratégique, entre l'activisme au service de l'environnement, la recherche scientifique et l'exécution de projets. L'UICN a pour ambition de faire changer le monde, ce qui signifie qu'elle porte en elle un ensemble de valeurs, d'opinions et de politiques implicites et explicites qui orientent ses travaux vers certains types de changements et processus de changement. Comme l'implique sa stratégie en matière de connaissances, autonomisation et gouvernance, elle fait bien plus que fournir des informations techniques sur la conservation et les problèmes de développement. Toutefois, compte tenu de la nature des membres, elle n'est pas et ne peut pas être une organisation activiste forte ou radicale.

L'évaluation a pu déterminer que l'UICN jouit d'une profonde considération pour ses qualités de courtier honnête et d'organisateur respecté de dialogues éclairés entre différents groupes, y compris le dialogue d'importance critique entre les gouvernements et la société civile. L'influence stratégique dépasse l'influence politique pour recouvrir l'élément « influencer les sociétés, les encourager et les aider » de la mission de l'UICN. Aux niveaux national, régional et international, des voix s'élèvent de plus en plus nombreuses pour demander à l'UICN de fournir des plates-formes pour le dialogue et le développement de politiques.

La longue histoire d'échecs répétés des interventions planifiées dans le développement international, conjuguée à la demande croissante de mesures des impacts des investissements publics et de responsabilité dans ce domaine, a ravivé l'intérêt pour les **théories du changement**. La théorie du changement implique que l'on soit explicite quant aux hypothèses de déclenchement des changements sociaux et à la manière de les influencer. À ce jour, l'UICN ne s'est pas suffisamment attachée à comprendre comment ses actions entraînent des changements positifs. À l'avenir, elle doit faire preuve de plus de rigueur dans la conception de ses interventions, tant au niveau des projets de terrain que lorsqu'elle fournit des plates-formes pour l'influence stratégique.

Suivi et évaluation

Comprendre comment les interventions peuvent faire la différence consiste, en grande partie, à savoir tirer les leçons des projets de terrain et d'autres travaux pour influencer les politiques et pour amplifier les succès. Avec le temps, l'UICN a déployé des efforts considérables pour améliorer ses systèmes de suivi et d'évaluation (S&E). Elle a mis en place plusieurs procédures internes intéressantes d'évaluation des résultats. Elle dispose de lignes directrices claires pour mener à bien des évaluations indépendantes de qualité. L'importance du suivi et de l'évaluation est reconnue par la plupart des employés et plusieurs initiatives plus récentes, dans le cadre des programmes mondiaux, s'intéressent de plus près au suivi et à l'évaluation. L'UICN doit maintenant faire en sorte que les systèmes de S&E en place soient correctement utilisés afin qu'ils puissent fournir des résultats intégrés et opportuns et soutenir l'analyse et la synthèse en mesure de rendre l'apprentissage organisationnel plus systémique.

La gestion des connaissances

Autre élément clé de l'apprentissage organisationnel : la gestion des connaissances. Globalement, les évaluateurs estiment que les systèmes et processus actuels de gestion des connaissances sont faibles et incapables de répondre aux besoins de l'Union. L'accès aux connaissances que détient l'UICN est aussi une question d'ordre politique qui nécessite une attention de toute urgence. Par comparaison avec d'autres organisations, l'UICN est, soit délibérément, soit par défaut, plus avare de ses connaissances qu'elle ne le devrait.

Comme l'énonce la Stratégie de gestion des connaissances, la gestion efficace des connaissances fait intervenir des questions de compréhension des concepts, de culture organisationnelle, de processus de travail, d'incitations et de capacités en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). Actuellement, l'UICN se débat dans la gestion des connaissances dans toutes ces dimensions. L'évaluation reconnaît que l'on s'efforce d'améliorer l'infrastructure TIC et insiste sur le fait qu'en 2008–2009, la Directrice générale doit donner la priorité à l'amélioration de la charpente constituée par les TIC et les systèmes d'information de gestion. Elle recommande aussi que la Stratégie de gestion des connaissances soit actualisée et appliquée en mettant davantage l'accent sur les produits de connaissance nécessaires pour soutenir les objectifs d'influence stratégique de l'UICN.

L'investissement dans les capacités fondamentales

L'évaluation note que l'UICN n'a pas les ressources suffisantes et qu'elle n'applique pas les ressources qu'elle a de manière suffisamment ciblée pour pouvoir investir dans les capacités organisationnelles qui lui sont indispensables si elle entend rester, à l'avenir, une organisation utile et efficace. Dans la période qui s'ouvre, l'UICN doit fortement accroître ses investissements dans ses capacités fondamentales, telles que : la gestion des connaissances, les systèmes d'information de gestion, la communication; la valorisation du personnel; le soutien aux Commissions; l'influence stratégique; l'évaluation des résultats, et le suivi et l'évaluation. L'UICN devrait tout particulièrement s'efforcer de rompre ce qui semble être un cercle vicieux – à savoir le financement insuffisant de ses systèmes vitaux – et l'une des raisons de son incapacité de répondre correctement aux questions stratégiques soulevées de manière répétée par les études et évaluations qui ont précédé.

L'évaluation approuve inconditionnellement le travail actuellement en cours pour transformer les systèmes d'information de gestion de l'UICN et introduire le système de planification des ressources de l'organisation (PRO). Elle note aussi la communication constructive au sein du Secrétariat en ce qui concerne cette évolution et l'intention de confier le processus à des groupes de travail représentatifs. Il est préoccupant de constater que les ressources nécessaires à l'application de cette transformation proposée ne sont pas encore entièrement garanties.

Il faudra déployer des efforts considérables pour améliorer les capacités organisationnelles fondamentales de l'UICN et le personnel devra consacrer du temps à cette tâche. Cela supposera aussi un changement culturel dans l'organisation qui se traduira par la volonté du personnel de soutenir et d'utiliser des systèmes et procédures à l'échelle de l'organisation.

Leadership et gestion du changement

L'UICN fait des analyses et cherche des bases concrètes pour orienter et soutenir ses actions et sa manière d'agir. Elle est moins efficace dans sa mise en œuvre des plans et recommandations. L'UICN se prête à de nombreux exercices d'évaluation et de planification à différentes échelles et à tous les niveaux de l'Union, dans cette période qui conduit au Congrès mondial de la nature de 2008 et à la mise en route du prochain Programme intersessions, en 2009. Malgré toutes les bonnes intentions, l'histoire de l'UICN a été trop souvent marquée, jusqu'ici, par des évaluations qui produisent des recommandations qui se répètent et qui ne sont pas suivies; des politiques qui existent davantage sur le papier que dans la réalité; et des objectifs dont l'exécution n'est pas surveillée de manière propre à révéler s'ils sont ou non remplis.

Pour la prochaine période intersessions, les délais de planification réelle sont si brefs que les processus de planification, qui devraient être séquentiels et progresser étape par étape, ont lieu plus ou moins simultanément, sans interaction suffisante pour que les uns bénéficient des enseignements des autres. Des stratégies comme la Stratégie pour les membres et les mandats des Commissions doivent être cadrées par une stratégie principale de positionnement éclairant ce que l'UICN veut être en 2020. Si le Conseil n'établit pas de processus de planification stratégique et participatif pour repositionner l'UICN pour 2020, il est à craindre que ces initiatives de planification fondamentales qui, ensemble, piloteront l'UICN dans la prochaine décennie, ne soient pas logiquement cohérentes.

L'administration, le personnel, les organes directeurs et les évaluateurs externes ont tous identifié des problèmes qui font obstacle à une meilleure performance et à l'efficacité du Secrétariat : difficultés de communication entre différents secteurs du Secrétariat; rivalité au lieu de coopération entre différentes unités organisationnelles; problèmes de ressources humaines – moral, incitations perverses et absence de responsabilité réelle; sentiment, ressenti depuis longtemps, que l'administration est incapable de prendre des décisions. Cette évaluation souligne que les problèmes sont systémiques et doivent être attaqués de manière systématique.

La Directrice générale a entamé un processus de transition dans la gestion du changement pour le Secrétariat qui s'attaquera à certaines des racines de ces problèmes et encouragera la participation du personnel et l'appui des donateurs-cadres. Le Conseil et la Directrice générale doivent travailler de concert pour assurer le leadership stratégique qui mettra en route les changements convenus et une supervision rigoureuse garantissant l'application des changements pour obtenir les résultats souhaités.

Conclusions

De nombreuses personnes ont confié à l'équipe d'évaluation qu'il est temps d'apporter les changements susceptibles d'amener des réformes profondes, en mesure de revitaliser l'Union. S'il est un message à dégager de cette évaluation, c'est que l'UICN devrait faire le point pour savoir où elle en est, considérer ce qu'elle a appris, réviser ses stratégies actuelles, établir ses propres priorités d'action et faire porter ses efforts sur les changements nécessaires et le suivi qui constatera l'efficacité de ces changements.

L'évaluation a fait de nombreuses recommandations portant sur trois domaines qui méritent une attention spéciale et sur les problèmes fondamentaux. S'il faut choisir quelques actions clés, importantes et à mettre en place immédiatement, nous proposons les quatre étapes suivantes qui sont étroitement liées :

ACTION PRIORITAIRE 1 – Entreprendre une revue générale de toutes les évaluations et stratégies réalisées par l'UICN dans cette période intersessions et 1) produire une analyse des points sur lesquels elles concordent et des points sur lesquels elles sont incohérentes; 2) faire une synthèse des actions recommandées dans un Plan d'action intégré et simplifié pour 2009–2012 qui sous-tendra la prochaine Stratégie de l'UICN; 3) produire un plan d'opération contenant des priorités convenues et basé sur une analyse financière rigoureuse et 4) attribuer des ressources et des responsabilités spécifiques pour exécuter les différents éléments du plan.

ACTION PRIORITAIRE 2 – Élaborer une nouvelle Stratégie et politique pour les membres qui puisse piloter l'évolution organisationnelle de l'UICN jusqu'en 2020. Faire en sorte qu'elle corresponde aux

actions convenues qui ont émergé de l'Évaluation des Commissions 2008 et que l'ensemble soit en phase avec la prochaine Stratégie de l'UICN 2009–2020.

ACTION PRIORITAIRE 3 – Utiliser la Stratégie de l'UICN pour 2020 et le Plan d'action/d'opération 2009–2012 pour élaborer un processus de participation avec les donateurs-cadres et de nouveaux donateurs potentiels à haut niveau. Le but serait de préparer une vision à plus long terme pour l'UICN, soutenue par des plans d'opération clairs, en vue de réaliser la vision et de justifier le financement spécial pour renforcer les systèmes organisationnels vitaux de l'UICN à court terme.

ACTION PRIORITAIRE 4 – Commencer à appliquer le processus de gestion du changement au Secrétariat en 2008 et l'utiliser pour démontrer aux membres, aux Commissions et aux donateurs que la direction de l'UICN est déterminée à changer et que le changement est possible.

Enfin, l'équipe d'évaluation est convaincue que la valeur de l'UICN ne repose pas seulement sur ses succès passés mais plus encore sur son potentiel d'avenir. Le monde fait face à l'escalade de la perte de diversité biologique et de l'utilisation de moins en moins durable des ressources naturelles. La mission et le travail de l'UICN sont encore plus utiles aujourd'hui qu'à l'époque où l'UICN a été fondée il y a près de 60 ans.

II^e partie : Résumé du volume 2 : Rapport sur les membres de l'UICN

Introduction

Le présent rapport, qui fait partie de l'Évaluation indépendante de l'UICN 2007, est un compte rendu des conclusions de l'évaluation concernant l'Objectif 1 : Évaluer la valeur ajoutée de l'UICN pour ses membres.

Des entretiens ont eu lieu avec 85 représentants de 76 membres dans toutes les catégories de membres et dans toutes les régions UICN ainsi qu'avec 84 personnes comprenant des membres du Conseil, du personnel et des organisations partenaires. Au total, 169 personnes ont été consultées pour cette partie de l'évaluation qui a largement tenu compte de l'Enquête sur les membres de 2007 et d'autres documents pertinents.

Expansion du nombre de membres

Depuis 20 ans, et en particulier depuis 1995, le nombre de membres de l'UICN a augmenté conformément à la *Stratégie pour l'UICN* (1994). Depuis 1989, le nombre de membres en général est passé de 638 à 1074 (environ 63% d'augmentation). Dans le même temps, les États membres sont passés de 58 à 83 (43% d'augmentation) et les ONG nationales, de 289 à 765 (165% d'augmentation).

On peut constater non seulement que le nombre de membres a augmenté mais que l'équilibre entre les États membres et les ONG nationales a considérablement basculé car, en proportion, beaucoup plus d'ONG ont rejoint l'Union. Conformément à la *Stratégie pour l'UICN* (1994), il y a aujourd'hui plus de membres de pays à revenu faible et moyen que de pays de l'OCDE et autres pays à revenu élevé. Le nombre de membres qui se trouvent dans le Sud a augmenté de 40 à 55% entre 1994 et 2007. La diversité croissante des membres – dans leurs priorités, besoins et capacités – est un défi majeur pour l'Union.

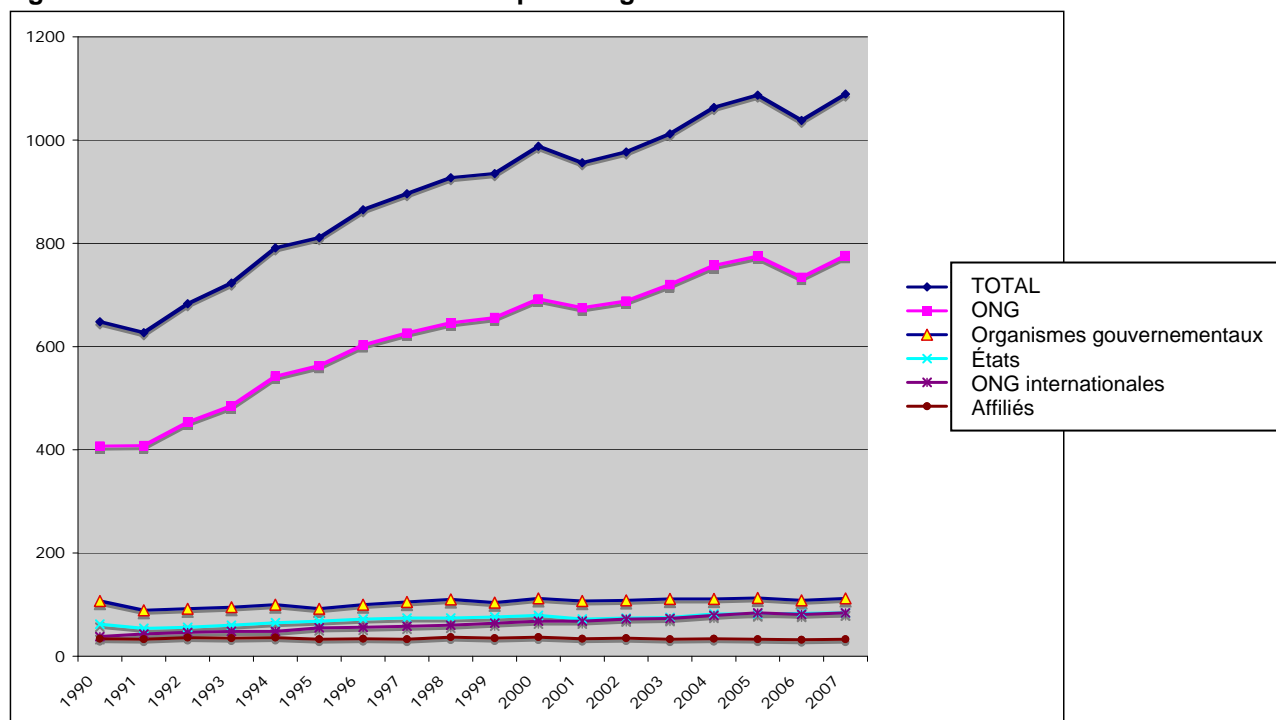
Les Lignes directrices sur le recrutement des membres et les moyens de les retenir (2005) ont été mises en place de manière à répondre aux questions soulevées par l'Évaluation indépendante de l'UICN 2003 dans le but de fixer des objectifs et des scénarios de croissance du nombre de membres jusqu'en 2008. Un petit peu plus de 78% de l'augmentation totale des membres (265 membres), entre décembre 1994 et juin 2007, a eu lieu dans la catégorie des ONG (207 membres) dont beaucoup versent des cotisations dans les groupes de cotisations les plus faibles (figure 1). Il semble que cette expansion se soit faite sans beaucoup de débat sur la question de savoir *pourquoi* l'UICN devait grandir à un rythme aussi accéléré et si cette expansion devait viser des régions riches en diversité biologique ou des régions où la diversité biologique est confrontée à de graves menaces.

Mais il y a aussi des craintes plus fondamentales concernant les objectifs en matière d'augmentation du nombre de membres et la stratégie d'expansion elle-même. Malgré les efforts considérables déployés par le personnel du Secrétariat responsable des relations avec les membres, le recrutement d'États et d'organismes publics reste loin des objectifs. Le Programme de l'UICN évoluant vers des préoccupations économiques et sociales plus vite que ne le fait le profil des membres, il est probable que la participation des membres sera de plus en plus difficile à obtenir.

Le modèle de financement

Les cotisations des membres apportent environ CHF10 à 11 millions par an. Ce chiffre représente 66% du revenu non affecté dont dispose l'UICN et équivaut à environ la moitié des fonds versés par les donateurs-cadres. Bien qu'elles ne représentent que 10% du budget total, dont la majeure partie est affectée à des projets particuliers, les cotisations des membres jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'UICN parce qu'elles constituent une grande partie du revenu non affecté.

Figure 1 Nombre de membres de l'UICN par catégorie 1990–2007



Toutefois, la distribution des sources de revenu issu des cotisations des membres pose plusieurs difficultés. Environ 70% du revenu des cotisations, en 2005, provenait de 4% seulement des membres (31 membres) qui versent des cotisations >CHF100 000. À l'autre bout de l'échelle, 90% des membres paient <CHF10 000 et, parmi eux, 64% paient <CHF1000. En d'autres termes, 64% des membres versent des cotisations qui ne couvrent peut-être même pas les coûts « par membre » de l'UICN¹. La proportion des membres qui se trouvent dans la plus faible catégorie augmente par rapport à celle des autres membres.

En conséquence, le modèle de financement de l'UICN en sa qualité d'*organisation de membres* dépendant de cotisations pour une bonne partie de son revenu central, apparaît de plus en plus fragilisé dans un monde où les attentes des membres en matière de services augmentent tandis qu'augmentent les coûts de fourniture de ces services pour l'UICN; et si l'on en croit l'expérience récente, chaque nouveau membre vient s'inscrire au débit plutôt qu'au crédit du modèle financier parce qu'il se situe dans une des catégories les plus faibles du barème des cotisations. Il faut cependant ajouter que le modèle de financement ne tient pas compte des vastes – mais incalculables – contributions en nature des membres aux activités de l'UICN par leur appui bénévole et en matière de politique, entre autres.

¹ L'UICN a récemment analysé les coûts sur une base « par membre » mais on estime raisonnablement que ce chiffre est supérieur à CHF1000, en 2005.

Rotation des membres

Simultanément, beaucoup de membres ont des difficultés à régler les cotisations annuelles et toute proposition d'augmentation du niveau minimum du barème des cotisations de l'UICN risque d'entraîner des difficultés et un taux croissant de rescision, en particulier parmi les membres mêmes - États et membres du Sud – que l'UICN a cherché à attirer depuis l'adoption de sa *Stratégie pour l'UICN* (1994). L'expansion rapide s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de retraits et de rescisions de membres pour des raisons de difficultés budgétaires, entre autres. Malgré des efforts administratifs héroïques consentis par le Secrétariat pour collecter les cotisations, le pourcentage des cotisations reçues dans l'année facturée a diminué pour passer de près de 100% en 1990 à environ 80% en 2003.

Régionalisation et décentralisation

Dans la *Stratégie pour l'UICN* (1994), la régionalisation du Secrétariat et des Commissions était un élément clé. Son objectif principal était de nouer des liens plus étroits avec les membres et partenaires qui se trouvaient déjà dans les régions. La régionalisation de l'UICN a été en grande partie appliquée dans le cadre d'un Secrétariat décentralisé. Cette mesure a entraîné une énorme croissance du personnel et une complexité organisationnelle accrue. Au siège, le personnel est passé de 48 en 1985 à 130 en 2007 (une augmentation de 170%) et dans les régions, de 44 en 1985 à 1010 en 2007 – une énorme augmentation de plus de 2000%. Aujourd'hui, le personnel régional est basé dans 62 localités.

L'objectif de la stratégie de régionalisation était de renforcer l'Union. Toutefois, la croissance rapide du personnel du Secrétariat, en particulier dans les régions (nécessaire en partie pour gérer et appliquer des projets de développement financés essentiellement par l'APD) n'a pas été accompagnée par la mise en place de systèmes et d'infrastructures organisationnels destinés à soutenir la communication et la collaboration entre les éléments, de plus en plus nombreux, de l'UICN.

Les Commissions

À part dans le cas des deux plus grandes Commissions, la CSE et la CMAP où il existe un chevauchement important entre les membres de l'UICN et les membres des Commissions, la plupart des membres ne participent pas activement aux travaux des Commissions. Peu importe qu'il s'agisse d'un État membre, d'un organisme public, d'une ONG nationale ou d'une OING, peu importe qu'il travaille essentiellement en anglais, en français ou en espagnol – la probabilité qu'un membre participe activement aux travaux des six Commissions est la même.

Selon l'Enquête sur les membres de 2007, les Commissions qui travaillent avec le plus grand nombre de membres sont la CMAP (73% des membres y participent) et la CSE (68% des membres y participent). Pour les quatre autres Commissions, les pourcentages sont inversés car la majorité des membres indiquent qu'ils ne partagent **aucune** activité avec elles (60% indiquent qu'ils ne participent pas aux activités de la CGE et de la CEC et 70% qu'ils ne participent pas aux activités de la CPEES et de la CDDE).

Quoi qu'il en soit, le *niveau* (ou l'intensité) de collaboration entre les membres et les Commissions est faible. Dix pour cent seulement des membres qui ont répondu à l'Enquête sur les membres indiquent qu'ils sont *très actifs* auprès de la CEC, la CPEES ou la CDDE; 20% sont *très actifs* à la CGE; 25% à la CSE et 30% à la CMAP. Un grand nombre de membres participent donc peu aux activités des Commissions.

Nos entretiens avec les membres, qui ont été confirmés dans l'Enquête sur les membres, ont montré que la collaboration entre les membres et les Commissions se traduit habituellement par la participation de personnes de l'organisation membre *qui agissent à titre individuel, et ne représentent pas les intérêts de l'institution membre*. Bien que cela semble aller de soi, puisque les Commissions sont des réseaux d'experts et que les membres de l'UICN sont des organisations, il est difficile de garantir des liens solides entre les différentes parties de l'Union. En général, les Commissions ne renforcent pas les organisations membres autant qu'elles le pourraient car elles n'ont pas toujours de présence institutionnelle dans les organisations membres. Pour l'essentiel, l'information issue des Commissions n'arrive qu'aux employés des organisations membres qui sont eux-mêmes membres

des Commissions. Lorsque l'organisation membre prend des dispositions pour diffuser efficacement cette information à travers ses propres structures, elle acquiert un avantage solide. Il y a aussi moins de chance de rescision (perte) de membres quittant l'Union.

Si les Commissions ne sont pas en mesure de nouer des liens directs, de façon systématique, avec les membres de l'UICN, le Secrétariat n'est pas non plus capable de jouer le rôle d'intermédiaire efficace entre les Commissions et les membres. En conséquence, la valeur ajoutée potentielle pour les membres que constitue la présence de Commissions dans l'Union n'est pas si bien soutenue qu'elle pourrait l'être par les structures organisationnelles et systèmes de communication actuels de l'UICN.

Le Secrétariat

L'UICN a la chance extraordinaire de disposer d'un personnel extrêmement professionnel, travailleur et dévoué qui lutte pour faire des miracles en dépit de grandes contraintes en matière d'argent et de temps. Les bureaux régionaux sont à l'avant-garde du point de vue des relations avec les membres et font aussi tout ce qu'ils peuvent avec les outils et les ressources dont ils disposent. Mais pendant longtemps, l'UICN n'a pas suffisamment investi dans les éléments du Secrétariat qui jouent le rôle le plus critique du point de vue de la participation stratégique des membres et de la fourniture des services que les membres attendent. Ces éléments comprennent le temps d'un personnel dévoué; les outils de communication et de gestion des connaissances et les structures et processus organisationnels. L'UICN fait valoir que ses plus de 1000 membres sont un bloc de construction essentiel dans sa proposition de valeur pour les membres et les donateurs. Dans tous ses documents stratégiques et programmatiques, elle proclame qu'*elle travaille pour, avec et par l'intermédiaire de ses membres*. Cette affirmation a contribué à créer un fossé entre ce que les membres attendent et ce que le Secrétariat peut offrir.

Le processus de gestion du changement conduit par la Directrice générale est une initiative d'importance capitale. S'il réussit, il ne fournira pas seulement certains des outils d'importance critique nécessaires tels que des lignes directrices plus claires et des normes de performance, ainsi que des récompenses et des sanctions basées sur les performances. Il récompensera aussi les membres du Secrétariat qui obtiennent d'importants résultats dans leur collaboration avec les membres et qui, parfois, ont le sentiment que leurs efforts ne sont pas suffisamment reconnus. Le processus de gestion du changement ne porte pas seulement sur de nouvelles règles et structures d'organisation. Pour réussir, il doit renforcer la communication et la collaboration au sein du Secrétariat et, en fin de compte, les moyens par lesquels le Secrétariat collabore avec les membres et les Commissions et gère ses réseaux et ses partenariats externes. Plus profondément, ce qu'il faut, c'est une transformation de la culture de l'organisation pour que les contributions des membres et des Commissions soient réellement valorisées.

Les partenariats

L'UICN compte de nombreux partenariats et alliances mais il lui manque certains des systèmes essentiels qui feraient de la gestion des partenariats une réussite permanente – et, partant, un élément clé de la valeur qu'elle apporte aux membres. Actuellement, la réussite et l'échec sont trop aléatoires et dépendent quasi entièrement des compétences et des ressources de quelques individus. Les systèmes ne sont pas encore en place qui permettraient de soutenir des gestionnaires d'alliances – et même au sein du Secrétariat, l'UICN n'assure pas la formation professionnelle nécessaire, l'appui organisationnel et les outils d'information, les politiques de « meilleures pratiques » et lignes directrices sur les procédures, non plus que le retour d'information au moyen de systèmes de suivi et d'établissement de rapports qui pourraient l'aider à être une organisation qui apprend la meilleure manière de gérer ses partenariats. Pourtant, chacun s'accorde à penser que l'avenir de l'UICN dépendra de façon critique de ses capacités d'attirer et de gérer de vastes coalitions de partenaires. Gérer les alliances devrait donc faire partie du processus de gestion du changement pour le Secrétariat et, éventuellement, pour les Commissions et les membres.

La gestion des connaissances

La gestion des connaissances est cruciale pour bien des problèmes auxquels l'UICN doit faire face pour servir ses membres. L'état actuel du système d'information de gestion et de la gestion des

connaissances est une entrave à son efficacité en tant qu'organisation et l'empêche de servir ses membres et de les faire participer aussi bien qu'elle le devrait.

Tableau 1 Principales conclusions de l'évaluation sur les membres de l'UICN

1	Les membres soutiennent fermement la formulation actuelle de la mission de l'UICN qui associe la conservation à l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles. Toutefois, toute nouvelle inclination vers le développement durable, si elle est perçue comme se faisant au détriment du rôle de défenseur de la nature, risque de lui faire perdre une partie de l'appui des membres actuels.
2	Les comités nationaux et régionaux pourraient jouer un rôle plus grand en tant que plates-formes assurant la liaison avec les membres et la participation de ces derniers et pour élargir l'influence politique de l'UICN aux niveaux national et régional.
3	L'UICN doit mettre au point de meilleurs mécanismes pour profiter des avantages de la présence de Commissions et de membres dans la même Union.
4	Il y a un fossé entre les intentions stratégiques de l'UICN et les attentes des membres, d'un côté, et les capacités et priorités du Secrétariat, de l'autre côté.
5	Les membres ont des priorités différentes de celles du Secrétariat.
6	Les systèmes organisationnels et les procédures opérationnelles du Secrétariat doivent changer si l'on veut que « la participation des membres soit l'affaire de tout le monde ».
7	Les membres se tournent vers l'UICN pour la constitution de réseaux de sorte que l'UICN devrait renforcer sa capacité de soutenir les membres pour les aider à travailler ensemble et avec les Commissions.
8	Les publications de l'UICN sont extrêmement appréciées par les membres et leur valeur pourrait encore croître.
9	La plupart des membres ne participent que de manière marginale au Programme de l'UICN et ne considèrent pas qu'il soit piloté par les membres ou « qu'il appartienne » aux membres.
10	Le fossé entre le profil des membres et le Programme ne cesse de s'élargir. Le Programme 2009–2012 a besoin d'une plus grande expertise dans des domaines qui ne correspondent pas aux profils de compétences et d'intérêt de la majorité des membres.
11	Certains membres critiquent la manière dont le Secrétariat exécute le Programme et déplorent la concurrence avec les membres et les actions menées en dehors de ses compétences techniques.
12	Les membres veulent pouvoir jouer un plus grand rôle que ce n'est le cas aujourd'hui dans l'établissement des politiques de l'UICN.
13	Les membres se tournent vers l'UICN pour un appui en matière de politique.
14	Les trois éléments clés de la proposition de valeur de l'UICN aux membres sont : établissement de réseaux, pouvoir rassembleur de l'UICN et membres gouvernementaux et non gouvernementaux partageant les mêmes plates-formes du niveau local au niveau mondial.
15	Bien des forces et des faiblesses de l'UICN sont les mêmes en 2007 qu'en 1994 et les faiblesses organisationnelles ne cessent de s'approfondir.
16	L'UICN peut mieux faire pour soutenir la bonne gestion de ses partenariats et alliances.
17	La Stratégie pour les membres 2005–2008 n'a pas été rendue opérationnelle faute d'objectifs spécifiques et moyens de mesurer les résultats. Pour l'essentiel, elle n'a pas été appliquée et à l'exception de l'Enquête sur les membres, peu d'efforts ont été faits pour mesurer les résultats.
18	La Stratégie pour les membres et les Lignes directrices sur le recrutement des membres et les moyens de les retenir doivent être révisées à partir d'une refonte de la politique de l'UICN pour les membres en tant que partie intégrante de la stratégie de l'UICN pour l'avenir de l'Union.

L'UICN doit améliorer la gestion des connaissances : elle n'a pas le choix. Bien que d'importantes initiatives nouvelles soient en cours telles que l'Initiative sur le système d'information de gestion et le système d'enregistrement des membres des Commissions (CoReg), l'amélioration des systèmes organisationnels vitaux doit rester une priorité de l'UICN. D'autres évaluations, y compris des audits

indépendants, ont souligné que l'UICN est à la traîne derrière d'autres organisations en matière de gestion des connaissances.

L'UICN ne dispose toujours pas des outils de base pour la collaboration stratégique avec les membres. Un des outils les plus critiques est une base de données complète, fonctionnelle et interactive qui pourrait être utilisée par le Secrétariat pour cibler la communication aux membres en fonction d'intérêts et de compétences particuliers et, de ce fait, soutenir des réseaux ou des communautés de pratique à l'échelle de l'Union qui relient les membres et les Commissions dans le cadre du Programme de l'UICN.

Renforcer la charpente de l'UICN en matière de technologies de l'information ainsi que ses systèmes d'information devrait faire partie d'un ensemble beaucoup plus vaste de réformes sur les moyens dont l'UICN traite les connaissances et ses « partenaires en connaissance ». Si l'on veut que l'UICN reste concurrentielle, elle devra repenser ses *politiques* de gestion des connaissances et ouvrir l'accès à des outils comme le Réseau des connaissances. En d'autres termes, tout en mettant en place des réformes immédiates, l'UICN devrait aussi mener une réflexion plus globale sur les changements plus fondamentaux dans sa manière de travailler en tant qu'organisation basée sur les connaissances à moyen et à long terme. Certains investissements sont désormais tellement vitaux pour les performances futures de l'UICN qu'ils devraient être des priorités pour la réattribution de ressources, même dans le cadre des budgets existants.

Les services aux membres

Dans l'Enquête sur les membres de 2007, on a demandé aux membres quels services étaient importants pour eux et s'ils étaient satisfaits de ce qu'ils recevaient. De manière constante, les membres ont cité les publications de l'UICN comme le service le plus important que l'UICN leur offre. Parmi les 70% de membres qui ont déclaré que les publications de l'UICN étaient très importantes pour eux, 84% se sont dits satisfaits des publications qu'ils reçoivent. Après les produits de connaissance, les activités de réseau et la participation aux activités politiques de l'UICN sont citées comme les services les plus importants pour les membres, quelle que soit la région ou la catégorie de membre.

Toutefois, beaucoup de membres ne sont pas satisfaits des services de l'UICN qu'*ils estiment être les plus importants pour eux*. Parmi les 50% de membres pour lesquels le travail de politique au sein de l'UICN est important, 55% seulement se déclarent satisfaits. De même, parmi les 49% de membres qui indiquent que recevoir des avis d'experts sur des questions de conservation relatives aux politiques est *très important* pour eux, 54% déclarent qu'ils ne sont pas satisfaits. Ces taux importants d'insatisfaction parmi les membres qui recherchent l'avis politique ou la collaboration de l'UICN devraient inquiéter le Conseil et le Secrétariat.

Participation des membres au Programme de l'UICN

Les conclusions de l'Enquête sur les membres et la présente évaluation s'accordent à dire que s'il y a une participation des membres, elle est généralement faible. Beaucoup de membres (mais pas tous) souhaiteraient participer davantage au Programme de l'UICN. De nos entretiens, il ressort clairement que les membres considèrent généralement le Programme comme conçu, piloté et essentiellement appliqué par le Secrétariat plutôt que par les membres. Et même les membres qui participent activement à des projets au niveau local tendent à considérer que le Programme est conçu et orchestré par le Secrétariat.

Pour résumer la situation concernant la participation des membres au Programme 2005-2008 : pour chaque domaine thématique, très peu de membres sont activement impliqués; un groupe beaucoup plus grand est impliqué de manière marginale ou passive; et (à l'exception des *aires protégées* et des *espèces*) 20 à 45% des membres disent qu'ils ne sont pas du tout impliqués. Les chiffres sont nettement plus élevés pour la participation des membres au niveau régional mais la situation reste la même.

Ces chiffres sont-ils acceptables? Comment ont-ils évolué entre la période intersessions 2005–2008 et la précédente? Quelles sont les tendances à plus long terme? Comment la participation des membres a-t-elle changé à mesure que le nombre de membres augmentait fortement durant la

dernière décennie? Malheureusement, nous n'avons pas les réponses à ces questions parce que l'UICN n'a pas fixé d'objectifs pour la participation des membres ni mesuré ses réalisations avant l'Enquête sur les membres 2007.

La participation des membres est particulièrement faible dans les domaines thématiques qui jouent un plus grand rôle dans le prochain Programme de l'UICN. Et même si des efforts déterminés étaient déployés pour attirer plus de membres dont les compétences font défaut à l'Union, cela ne serait probablement pas assez rapide ou les nombres seraient sans doute insuffisants pour changer le profil des membres pour le Programme 2009–2012. La véritable difficulté réside aussi dans la recherche de nouveaux membres ayant des compétences en politique économique ou systèmes énergétiques qui s'intéressent aussi, dans leur mission, à la conservation de la nature et qui seraient prêts à rejoindre l'UICN. Cela signifie qu'augmenter la participation des membres au nouveau Programme sera encore plus difficile que ce ne l'est aujourd'hui. Pourtant, la majorité des membres souhaitent participer davantage qu'aujourd'hui, pas moins.

Participation des membres à la politique

L'UICN est considérée comme un leader important dans l'arène politique internationale. Parmi les membres interrogés qui ont une capacité forte en politique *internationale*, la plupart souhaiteraient collaborer davantage avec l'UICN aux activités d'influence des politiques et de mise au point des prises de position que prend l'UICN au niveau international.

Les membres, en particulier les États membres et les organismes publics des pays à faible revenu, signalent que l'UICN les a aidés à élaborer les politiques et à les influencer au niveau *national*. Les produits de connaissance de l'UICN, en particulier les lignes directrices pour des initiatives telles que WANI et la Liste rouge, jouent un rôle important en aidant les membres à adopter certaines politiques, tout comme les données spécifiques à des sites, recueillies dans le cadre de projets de terrain.

L'UICN pourrait aider beaucoup plus les membres en matière d'influence des politiques en améliorant la diffusion de l'information et de l'expérience politique *entre* les pays membres, en particulier au sein des régions, de sorte que les membres n'aient pas à réinventer la roue ou ne ratent pas l'occasion d'apprendre les uns des autres.

Les membres peuvent aussi jouer un rôle dans le suivi de l'efficacité des conventions au niveau national. L'UICN est très présente à l'étape de la rédaction des agendas mais beaucoup moins efficace quand il s'agit d'appliquer, de suivre et d'évaluer les politiques. En agissant par l'intermédiaire de ses membres, l'UICN pourrait prolonger son travail politique sur le terrain.

L'UICN a fait beaucoup moins qu'il n'était nécessaire ou qu'elle ne le souhaitait pour aider les membres à renforcer leurs propres capacités d'élaboration des politiques, en particulier les membres dans les pays à faible revenu. Au bout du compte, il ne saurait y avoir de continuité dans les initiatives politiques nationales et régionales si les membres ne sont pas en première ligne car ce sont eux qui restent actifs dans les pays lorsque les projets ou les activités de l'UICN se terminent. Renforcer les capacités des membres en matière d'élaboration des politiques est crucial pour l'influence politique générale de l'Union.

La proposition de valeur aux membres

De nos entretiens avec les membres se dégagent trois éléments essentiels et interconnectés qui expliquent pourquoi les membres attachent de la valeur à l'UICN. Ces trois éléments ensemble – accès aux réseaux; partie intégrante du mouvement mondial pour la conservation et organisation internationale prestigieuse; et organisation bicamérale comprenant à la fois des États membres et des organismes publics d'une part, et des ONG nationales et internationales d'autre part – font de l'UICN une organisation extrêmement précieuse pour ses membres. Cette structure bicamérale est importante au niveau tant national qu'international, en particulier parce qu'elle permet à l'UICN de fournir des plates-formes où les gouvernements et les organisations de la société civile se rencontrent, en leur qualité de membres, discutent des problèmes et cherchent des solutions.

La réalité est que les membres sont très différents dans leurs besoins, leurs capacités et leurs attentes lorsqu'ils arrivent à l'UICN. Les organisations membres changent aussi au fil du temps.

L'UICN a besoin d'une stratégie différenciée sur les moyens de servir ses membres parce que leurs besoins et leurs capacités sont extrêmement variables.

La Stratégie pour les membres 2005–2008

La Stratégie pour les membres a été préparée en 2003 sur recommandation de l'Évaluation indépendante 2003 qui demandait à l'UICN d'adopter une approche plus stratégique des membres.

Dans la période intersessions 2005–2008, il y a quatre objectifs principaux. Pour chacun, la stratégie fournit une motivation, les principaux problèmes stratégiques à traiter et les résultats à obtenir pour cette période intersessions 2005–2008. Dans l'ensemble, la stratégie n'a pas été mise en œuvre et ses résultats clés n'ont pas été atteints, essentiellement par manque de ressources en personnel ainsi que de technologies de l'information et de la communication et de systèmes d'information adéquats mais aussi parce que cela ne semble pas avoir été une haute priorité pour les cadres supérieurs.

À la base de la Stratégie pour les membres 2005–2008, il y a un ensemble d'hypothèses politiques sur les moyens d'optimiser l'influence de l'UICN. L'un d'eux consiste à augmenter le nombre de membres, en particulier d'États et d'organismes publics membres et d'organisations non gouvernementales grandes et influentes. Un autre objectif consiste à augmenter le nombre de membres dans les pays où il n'y a pas actuellement de membres dans le but d'augmenter le pourcentage de pays membres de l'UICN présents lors des réunions des Conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement comme la CITES et la CDB où l'UICN joue un rôle clé en matière d'établissement des politiques.

Si ce dernier objectif était atteint, la présence de l'UICN serait plus ténue dans un plus grand nombre de pays au lieu d'être plus forte dans un nombre plus restreint. Toutefois, lorsqu'il y a plusieurs membres de l'UICN dans un pays, il est plus probable qu'un comité national se forme. Les membres considèrent les comités nationaux et régionaux pour l'UICN comme susceptibles de fournir des plates-formes basées sur les connaissances politiquement neutres où les membres gouvernementaux et ONG peuvent collaborer efficacement. À cet égard, les pays où il n'y a qu'un ou deux membres de l'UICN sont désavantagés. Il se pourrait que l'UICN soit en train de faire un compromis entre son positionnement et son influence au niveau international et son influence politique aux niveaux national et régional.

Le fait de savoir si ces arguments sont valables est moins important que la nécessité d'entamer une discussion approfondie au Conseil sur la politique pour les membres dans le cadre du développement de la prochaine *Stratégie pour l'UICN en 2020* et avant de fixer de nouveaux objectifs pour augmenter les membres pour 2009–2012. Il est essentiel que, dans la période qui conduit au Congrès mondial de la nature de 2008, les stratégies ne soient pas rédigées avant que les cadres politiques qui devraient les guider n'aient été discutés en profondeur. Pour bien faire, le processus de préparation de la prochaine stratégie pour les membres devrait intégrer plus de consultations avec les membres et avec les comités de membres. Il faudra aussi que le Conseil et la Directrice générale assument le leadership pour garantir que la vision et la politique pour les membres soient cohérentes avec la vision globale pour les directions futures de l'Union.

L'évaluation a mis en doute certains des objectifs précis de la stratégie pour les membres actuelle, y compris celui de formation de revenu car beaucoup de nouveaux membres risquent de « coûter » financièrement plus qu'ils n'apportent sous forme de cotisations. L'évaluation a conclu que la plupart des objectifs établis pour 2005–2008 n'ont pas été atteints.

L'Enquête sur les membres conduite en 2007 représente un grand pas en avant de la part du Service de relations avec les membres et de la gouvernance et du Bureau de l'évaluation des performances. Elle fournit une première référence sur les performances du Secrétariat du point de vue des relations avec les membres et donne la parole aux membres concernant leurs priorités et leur expérience. Les analyses et rapports supplémentaires menés par les programmes composants et les régions fourniront une meilleure base pour servir les membres et les faire participer que toutes celles dont on a disposé jusqu'à présent.

Pour l'UICN, la difficulté réside dans le fait de savoir si elle souhaite réexaminer les stratégies qui ont conduit à la situation présente et apporter les changements nécessaires pour ramener les membres

au centre de l'Union – en pratique, autant que dans les Statuts. Telle est la substance des conclusions et recommandations de ce rapport.

Tableau 2 Résumé des recommandations

1	<p>VERS UN NOUVEAU PACTE AVEC LES MEMBRES Le CONSEIL et la DIRECTRICE GÉNÉRALE devraient examiner les résultats de l'évaluation des membres, notamment en ce qui concerne les résultats de la Stratégie pour les membres 2005–2008 et fournir des orientations pour une politique future (ou un nouveau « pacte ») pour les membres.</p>
2	<p>RENFORCER LA PARTICIPATION DES MEMBRES AU PROGRAMME Les programmes composants devraient être priés d'inclure dans leur plan de travail, la planification de leur budget et leur rapport pour 2009–2012 plus d'information sur les moyens de faire participer les membres à l'application du Programme et le personnel devrait être récompensé pour ses performances du point de vue de la <i>participation réussie des membres</i>.</p>
3	<p>RENFORCER L'UICN EN TANT QU'ORGANISATION BASÉE SUR LES CONNAISSANCES L'UICN devrait renforcer sa capacité de gestion des connaissances, améliorer l'accès à la majeure partie du Réseau des connaissances et élaborer de nouvelles politiques et meilleures pratiques pour gérer les partenariats et les alliances et faciliter les réseaux.</p>
4	<p>AMÉLIORER LE SOUTIEN DU SECRÉTARIAT AUX MEMBRES La DIRECTRICE GÉNÉRALE devrait mettre en place des changements et processus organisationnels au sein du Secrétariat en vue de renforcer les capacités du Secrétariat d'améliorer les services et la communication avec les membres dans le cadre du processus de gestion du changement.</p>
5	<p>RÉATTRIBUER PLUS DE RESSOURCES AU SOUTIEN AUX MEMBRES La DIRECTRICE GÉNÉRALE devrait mettre plus de personnel et de ressources financières à disposition au sein du Secrétariat pour la participation et l'appui aux membres, y compris l'appui aux travaux des comités nationaux et régionaux. Cela devrait s'appliquer tant au siège qu'aux bureaux régionaux, tant aux fonctions d'administration que de programme.</p>
6	<p>CADRE DE RESPONSABILITÉ POUR LES MEMBRES Le CONSEIL et la DIRECTRICE GÉNÉRALE devraient élaborer un cadre de responsabilité et des lignes directrices pour les membres à la lumière 1) des changements dans les lois suisses qui gouvernent la vérification, en janvier 2008; 2) du registre des risques que l'UICN est en train de mettre au point; et 3) de tout nouveau « pacte » entre les membres et l'Union qui serait élaboré dans le cadre de la nouvelle Stratégie de l'UICN 2009.</p>
7	<p>UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR LES MEMBRES POUR 2009–2012 Le CONSEIL et la DIRECTRICE GÉNÉRALE devraient élaborer une nouvelle stratégie pour les membres basée sur la consultation avec les membres et la participation des Commissions et du Secrétariat. La stratégie devrait être cohérente avec la nouvelle Stratégie de l'UICN pour 2009.</p>

III^e partie : Résumé analytique de la réponse de la direction à l'Évaluation indépendante de l'UICN en 2007 (25 février 2008)

Généralités

Depuis 1991, une évaluation indépendante de l'UICN a été réalisée à la fin de chaque période intersessions, dans le but de rendre compte aux membres, aux donateurs et aux partenaires, de tirer des enseignements et d'améliorer l'efficacité de l'Union. Cofinancées par les donateurs-cadres de l'UICN, ces évaluations indépendantes sont communiquées au Conseil, aux donateurs-cadres et aux membres de l'UICN à l'occasion du Congrès mondial de la nature, en même temps qu'une réponse de la direction décrivant les mesures prévues par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations de l'évaluation.

La Directrice générale accueille avec satisfaction le rapport de l'Évaluation indépendante et ses recommandations et constate que le rapport lui-même va beaucoup plus loin que ne le demandait le cahier des charges d'origine. Le rapport est bien écrit, étayé, clair dans ses recommandations et constitue une base solide sur laquelle nous pouvons construire notre agenda pour le changement organisationnel pour les quatre prochaines années. La Directrice générale est prête à diriger un vaste processus de changement qui appliquera non seulement les recommandations de l'évaluation mais aussi celles de processus récents tels que l'Évaluation de la régionalisation et de la décentralisation, le Groupe de travail sur « un seul Programme » et le Document de travail sur l'avenir des Commissions de l'UICN commandé par le Conseil.

Le présent résumé analytique répond aux quatre principales priorités d'action recommandées par l'Évaluation indépendante et il convient de le lire en même temps que la réponse de la direction qui est beaucoup plus détaillée.

Objectifs de l'Évaluation indépendante de l'UICN

L'Évaluation indépendante a commencé avec les objectifs suivants :

1. Évaluer la valeur ajoutée de l'UICN pour les membres du Sud
2. Évaluer comment le Programme de l'UICN se propose concrètement de justifier le lien entre la conservation et les moyens d'existence en Afrique
3. Évaluer la mesure dans laquelle le Programme de l'UICN établit le lien entre les politiques, du niveau local au niveau mondial et vice versa en comparant un ensemble précis de thèmes (les thèmes « eau » et « milieu marin »)

En outre, le Comité directeur et la Directrice générale ont encouragé l'équipe d'évaluation à traiter les grands problèmes auxquels l'UICN doit faire face.

Structure du rapport de l'Évaluation indépendante, ses conclusions et ses recommandations

Le rapport de l'Évaluation indépendante est structuré comme suit :

- Volume 1 : Synthèse des conclusions et recommandations, assortie d'annexes sur les moyens de lier la conservation aux moyens d'existence en Afrique et de lier la pratique à la politique
- Volume 2 : Rapport sur les membres

Les principales conclusions et recommandations figurent dans le volume 1. Les données concrètes qui sous-tendent les conclusions et recommandations se trouvent dans les annexes au volume 1 et dans le volume 2.

La Synthèse des conclusions et recommandations aborde les recommandations sous l'angle des trois objectifs ainsi que des grands problèmes auxquels l'UICN doit faire face. Il y a 77 recommandations réparties en 12 domaines thématiques principaux.

Comme l'ont demandé les donateurs-cadres, la Synthèse identifie également les quatre recommandations les plus importantes pour l'UICN, nécessitant une application immédiate :

1. Entreprendre une revue générale de toutes les évaluations et stratégies réalisées par l'UICN dans cette période intersessions et 1) produire une analyse des points sur lesquels elles concordent et des points sur lesquels elles sont incohérentes; 2) faire une synthèse des actions recommandées dans un Plan d'action intégré et simplifié pour 2009–2012 qui sous-tendra la prochaine Stratégie de l'UICN; 3) produire un plan d'opération contenant des priorités convenues et basé sur une analyse financière rigoureuse et 4) attribuer des ressources et des responsabilités spécifiques pour exécuter les différents éléments du plan.
2. Élaborer une nouvelle Stratégie et politique pour les membres qui puisse piloter l'évolution organisationnelle de l'UICN jusqu'en 2020. Faire en sorte qu'elle corresponde aux actions convenues qui ont émergé de l'Évaluation des Commissions 2008 et que l'ensemble soit en phase avec la prochaine Stratégie de l'UICN 2009–2020.
3. Utiliser la Stratégie de l'UICN pour 2020 et le Plan d'action/d'opération 2009–2012 pour élaborer un processus de participation avec les donateurs-cadres et de nouveaux donateurs potentiels à haut niveau. Le but serait de préparer une vision à plus long terme pour l'UICN, soutenue par des plans d'opération clairs, en vue de réaliser la vision et de justifier le financement spécial pour renforcer les systèmes organisationnels vitaux de l'UICN à court terme.
4. Commencer à appliquer le processus de gestion du changement au Secrétariat en 2008 et l'utiliser pour démontrer aux membres, aux Commissions et aux donateurs que la direction de l'UICN est déterminée à changer et que le changement est possible.

La réponse aux quatre recommandations prioritaires est le thème principal de ce résumé analytique. Il serait prématuré de discuter de la réponse aux 46 recommandations détaillées avant la tenue du processus de consultation, y compris les débats au Conseil.

Réponse aux recommandations prioritaires

Il est nécessaire de réordonner légèrement les recommandations prioritaires pour montrer comment l'UICN est prête à répondre.

Mettre en œuvre un processus de gestion du changement

Le processus de gestion du changement et de développement organisationnel de l'UICN est chapeauté par un groupe directeur du changement, dirigé par la Directrice générale, en association étroite avec le Comité de direction mondial, d'autres membres du Secrétariat, le Conseil, les Commissions et les membres. Le processus sera facilité par un conseiller extérieur pour les processus de changement et de développement organisationnel.

Le processus de gestion du changement se déroulera de 2008 à 2010; des recommandations concernant des questions particulières seront communiquées à la Directrice générale ou au Conseil (selon le cas) et suivies par une application immédiate, si possible, ou si nécessaire, pour des modifications aux Statuts et au Règlement, par des propositions transmises au Congrès de 2012. La première réunion du nouveau Conseil, en 2009, sera une étape très importante de ce processus car elle permettra d'obtenir l'appui des Conseillers au processus de gestion du changement.

Le processus de gestion du changement fera l'objet d'un suivi et de rapports à chacune des réunions du Conseil, dans la période intersessions allant jusqu'au Congrès de 2012. La responsabilité globale de la gestion du changement et des résultats obtenus incombe à la Directrice générale et aux membres du groupe directeur du changement qui assument des responsabilités spécifiques.

Harmoniser toutes les stratégies, les plans et les groupes de travail de l'UICN au sein d'un unique processus de gestion du changement

L'Évaluation indépendante recommande au Secrétariat d'entreprendre une revue générale de toutes les évaluations et stratégies entreprises durant la période intersessions écoulée afin de garantir la

cohérence. Nous proposons d'aller un pas plus loin et d'en faire la toute première priorité du groupe de gestion du changement.

Dans le cadre du processus de régionalisation et de décentralisation, l'UICN a déployé des efforts considérables pour comprendre et harmoniser les différentes évaluations, stratégies et processus qui ont évolué au fil des ans. Il s'agissait d'une évaluation très ambitieuse qui a abouti à un projet d'agenda pour le changement organisationnel repris en très grande partie dans la communication de la Directrice générale sur le renforcement de l'UICN. Le groupe de gestion du changement fondera ses efforts sur cet ensemble de travaux afin d'inclure les évaluations, stratégies et processus qui ont eu lieu depuis. Le groupe établira également le lien entre les groupes de travail du Conseil qui se renforceront mutuellement, par exemple le groupe de travail sur « un seul Programme ». Le principe directeur de la gestion du changement consistera à intégrer tous les processus de changement en un seul.

Un aspect important de ce processus sera le renforcement des systèmes et processus organisationnels de l'UICN, y compris la transformation du Système d'information de gestion, ainsi que toutes les pratiques et tous les processus qui accompagnent ce projet.

Élaborer une nouvelle politique et stratégie pour les membres

Naturellement, l'UICN est d'accord qu'une nouvelle politique et stratégie pour les membres est nécessaire et doit reposer sur les conditions préalables suivantes :

- une compréhension claire de ce qu'implique un changement dans la politique pour les membres, y compris le recrutement de membres d'un type nouveau et les incidences financières des membres pour l'UICN;
- grâce à l'enquête sur les membres et l'Évaluation indépendante, obtenir une connaissance différenciée et plus approfondie de ce que les différents types de membres souhaitent, selon qu'ils sont du nord ou du sud, qu'ils appartiennent à de petites ou de grandes organisations, afin que la politique et la stratégie répondent correctement aux besoins spécifiques des membres et aux capacités raisonnables de l'UICN de les satisfaire;
- des études de cas à l'échelle du Secrétariat pour montrer comment les membres peuvent participer à l'application conjointe de projets, au travail de politique, au renforcement des capacités et pour servir de base à de meilleures pratiques en matière de participation des membres.

Parallèlement, une plate-forme de technologies de l'information doit être mise sur pied qui permettra aux trois piliers de l'UICN – les membres, les Commissions et le Secrétariat – de faire correspondre efficacement et réellement la demande aux compétences et de gérer les relations. L'infrastructure actuelle ne convient pas à la tâche et les ensembles de données n'ont pas été correctement enrichis avec les données nécessaires pour servir ces besoins fonctionnels.

L'UICN s'engagera aussi à surveiller et superviser la mise en œuvre de la politique et stratégie de l'UICN, à définir des attentes raisonnables avec les membres et dans le cahier des charges des programmes composants et de chacun des plans de travail. L'UICN ne fera pas de promesses irréalistes et n'exigera rien de déraisonnable de son Secrétariat, ce qui serait propre à susciter des attentes déraisonnables des membres.

Obtenir une unique infusion de ressources à court terme pour renforcer les capacités organisationnelles centrales

Nous partageons l'avis de l'Évaluation indépendante, selon lequel un investissement dans les ressources organisationnelles centrales, y compris la gestion des connaissances, les systèmes d'information de gestion, la communication, la valorisation du personnel, le soutien aux Commissions, l'influence stratégique, l'évaluation des résultats et le suivi et l'évaluation, fait cruellement défaut mais nous estimons que le recours à nos donateurs-cadres n'est qu'une des solutions possibles pour relever le défi.

Comme autre moyen de relever le défi, nous proposons aussi d'appliquer, outre la recommandation de réunir les donateurs de haut niveau pour présenter notre nouvelle Stratégie et notre Programme, les recommandations qui se trouvent dans les rubriques « transformer le portefeuille de projets » et « diversifier la base de financement et nouer de nouveaux partenariats » du rapport de synthèse.

Les mesures recommandées dans le paragraphe « transformer le portefeuille de projets », notamment en ce qui concerne l'harmonisation correcte des projets avec les objectifs du Programme, sur le modèle de « Moyens d'existence et paysages » et de l'Initiative pour l'eau et la nature, comme autres moyens d'obtenir des investissements dans les capacités organisationnelles centrales, peuvent apporter une masse critique et des économies d'échelle. Dans les deux cas, les projets de programme et une structure de coordination sont harmonisés en une structure unique qui permet la spécialisation des fonctions, en particulier pour le suivi et l'évaluation, la gestion des connaissances et la communication. Nous sommes en train de mettre au point d'autres initiatives en suivant cette approche dans les domaines de l'énergie et des changements climatiques.

Sous « diversifier la base de financement et nouer de nouveaux partenariats », nous constatons déjà quelques succès pour avoir réussi à attirer de nouveaux donateurs-cadres, à trouver un appui de partenariats novateurs et du secteur privé. Le projet de stratégie que l'UICN prépare cible assez clairement les mécanismes de financement novateurs. L'application de la Stratégie, y compris la diversification de la base de financement, sera étroitement suivie dans les mois et les années qui viennent. En particulier, nous cherchons à obtenir une participation plus forte des organisations philanthropiques et à mettre au point des accords additionnels avec de grandes entreprises multinationales. La Directrice générale est particulièrement active à ce sujet.

Nous estimons que l'association des trois approches nous permettra d'obtenir les ressources nécessaires, mais il faudra un effort concerté pour réussir à les appliquer toutes les trois.

Réponse à des recommandations spécifiques

Nos réponses précises à des recommandations spécifiques se trouvent dans la réponse complète de la direction que l'on peut se procurer sur demande au Secrétariat. Le processus de gestion du changement harmonise les recommandations de l'évaluation avec les processus en cours : restructuration du Secrétariat, concept d'un seul programme en pratique, renforcement des relations avec les membres, les Commissions et le Secrétariat et renforcement des processus organisationnels centraux tels que la communication, la gestion des connaissances et le suivi et l'évaluation.

Publications de l'UICN 2005–2008

2005

Activity report 2004: information for members. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, 2005

Agriculture in the lower Mekong basin: experience from the critical decade of 1966-1976. IUCN, 2005

Análisis de actores de la región hidrográfica Cara Sucia-San Pedro Belén, Ahuachapán. UICN ORMA, 2005

Les animaux dans les situations d'accueil de réfugiés: un manuel pratique pour une meilleure gestion des activités d'élevage. IUCN, UNHCR, 2005

Approaches to sustainable wetland resource management. IUCN Bangladesh, 2005

Aproximación a la valoración económica del agua en la zona Sur de Ahuachapán, El Salvador. UICN ORMA, 2005

Awareness raising in sustainable floodplain resource management. IUCN Bangladesh, 2005

Awareness raising in sustainable haor resource management. IUCN Bangladesh, 2005

Badin Education Plan (Sindhi). IUCN Pakistan, 2005

Baira: the floating gardens for sustainable livelihood. IUCN Bangladesh, 2005

Balancing the returns to catchment management: the economic value of conserving natural forests in Sekong, Lao PDR. IUCN Ecosystems and Livelihoods Group Asia, 2005

The beginning of the ENA FLEG [European and Northern Asia Forest Law Enforcement and Governance] process in Russia: civil society insights. IUCN Office for Russia and CIS, 2005

Bénéfices par delà les frontières : procès-verbaux du Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN. IUCN, 2005 [Publié également en anglais et espagnol]

Bilan et analyse des expériences de partenariat en gestion forestière dans le bassin du Congo. UICN BRAC, 2005

A biodiversity status profile of Anawilundawa sanctuary - a Ramsar wetland in the Western dry zone of Sri Lanka. IUCN Sri Lanka, 2005

A biodiversity status profile of Lunama, Kalametiya wetland sanctuary. IUCN Sri Lanka, 2005

Café con sombra y alternativas para reducir la presión del cambio del uso del suelo en la zona Sur de Ahuachapán, El Salvador. UICN ORMA, 2005

Catchment ecosystems and downstream water: the value of water resources in the Pangani basin, Tanzania. IUCN Ecosystems and Livelihoods Group Asia, 2005

Caudal: elementos esenciales de caudales ambientales. UICN ORMA, 2005

Centroamérica en el límite forestal: defasos para la implementación de la políticas forestales en el Istmo. UICN ORMA, 2005

Colección editorial: la UICN pone a disposición su colección editorial de 1988 a 2005. UICN ORMA, 2005

Community based plantation in floodplain areas. IUCN Bangladesh, 2005

Comprehensive options assessment for electricity sector in Nepal: dialogue on dams and development in Nepal. IUCN Nepal, 2005

Conceptualización de caudal ambiental en Costa Rica: determinación inicial para el Río Tempisque. UICN ORMA, 2005

Conceptualization of environmental flow in Costa Rica: preliminary determination for the Tempisque river. UICN ORMA, 2005

Conservation and development interventions at the wildlife/livestock interface: implications for wildlife, livestock and human health. Proceedings of the Southern and East African experts panel on designing successful conservation. IUCN, 2005

Coral reef resilience and resistance to bleaching. IUCN, 2005

Dams in Nepal: ensuring compliance. Dialogue on dams and development in Nepal. IUCN Nepal, 2005

Débit: les débits environnementaux, ce qu'il faut savoir. IUCN, 2005

Développement durable de l'aquaculture méditerranéenne. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, 2005

Développement durable de l'aquaculture méditerranéenne: conclusions de l'atelier de Sidi Fredj, Alger. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, 2005

District education plan for Badin (2005-2009). IUCN Pakistan, 2005

El estado de los recursos hídricos en la región hidrográfica Cara Sucia-San Pedro Belén en la zona Sur de Ahuachapán (recopilación y análisis). UICN ORMA, 2005

En busca de una distribución equitativa de los beneficios de la biodiversidad y el conocimiento indígena. UICN ORMA, 2005

Environmental flows: rapid environmental flow assessment for the Huong river basin, central Vietnam. IUCN Vietnam, 2005

Estado de la gestión compartida de áreas protegidas en El Salvador: resumen. UICN ORMA; 2005

Estado de la gestión compartida de áreas protegidas en Honduras: resumen. UICN ORMA, 2005

Estado de la gestión compartida de áreas protegidas en Nicaragua: resumen. UICN ORMA, 2005

Explanatory guide to the International treaty on plant genetic resources for food and agriculture. IUCN, 2005

Financial incentives for ecosystem conservation: a review of the development of markets for environmental services in Sri Lanka. IUCN Ecosystems and Livelihoods Group Asia, 2005

Fish and wildlife of Arua and Gopinathpur Beel areas. IUCN Bangladesh, 2005

Fish and wildlife of the Chanda Beel area. IUCN Bangladesh, 2005

Food safety in the new member states: implementation of the acquis communautaire and communication to farmers and consumers. IUCN Programme Office for Central Europe, 2005

Forest landscape restoration: broadening the vision of West African forests. IUCN, 2005

Forest management in refugee and returnee situations: a handbook of sound practice. IUCN, UNHCR, 2005

Forger des liens : évaluation des progrès 2004. IUCN, 2005 [Publié également en espagnol et anglais]

Friends for life: new partners in support of protected areas. IUCN, 2005

Gaining public acceptance: dialogue on dams and development in Nepal. IUCN Nepal, 2005

Gestion forestière en contexte d'accueil de réfugiés: un manuel de pratiques rationnelles. IUCN, UNHCR, 2005

Gouvernance de la mer Méditerranée: régime juridique et prospectives. UICN Centre de coopération pour la Méditerranée, 2005

Gouvernance et partenariat multi-acteurs en vue d'une gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Actes de la 5ème Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale [CEFDHAC]. UICN BRAC, 2005

A guide to medicinal plants in North Africa. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, 2005

Hydro-meteorological characteristics of Hakaluki haor. IUCN Bangladesh, 2005

Impacts of Sakhalin II phase 2 on western North Pacific gray whales and related biodiversity: report of the Independent Scientific Review Panel. IUCN, 2005

Implementation of natura 2000 in new EU members states of Central Europe: assessment report. IUCN Programme Office for Central Europe, 2005

An inventory and assessment of invasive alien plant species of Nepal. IUCN Nepal, 2005

Lake Naivasha: local management of a Kenyan Ramsar site. IUCN EARO, 2005

Land degradation and the GEF: a guide to developing project proposals and accessing project funding from the Global Environmental Facility for sustainable land management. IUCN, Global Environmental Facility, 2005

Las mujeres indígenas en los escenarios de la biodiversidad. IUCN SUR, Fundación Natura, Instituto Colombiano de Antropología e Historia, 2005

Leçons apprises des expériences de microsubventions dans le secteur de la conservation-développement. Lessons learnt from small grants experiences in the conservation development sector. IUCN BRAC, 2005

Legal aspects in the implementation of CDM forestry projects. IUCN, 2005

Ley man's guide to the Convention on Migratory Species. IUCN Sri Lanka, 2005

Lista roja de los reptiles del Ecuador. IUCN SUR, 2005

Livestock-keeping and animal husbandry in refugee and returnee situations: a practical handbook for improved management. IUCN, UNHCR, 2005

Major interventions for sustainable wetland resource management. IUCN Bangladesh, 2005

Manual de derecho ambiental en Centroamérica. IUCN ELC, IUCN ORMA, 2005

Medicinal plant conservation through community participation. IUCN Bangladesh, 2005

Multiple benefits of small irrigation tanks and their economic value: a case study in the Kala Oya Basin, Sri Lanka. IUCN Sri Lanka, 2005

La nature dont nous dépendons : les services écosystémiques soutiennent les moyens d'existence. IUCN, 2005 [Publié également en anglais et espagnol]

Nepal's illustrated biodiversity primer. IUCN Nepal, 2005

Nursery and planting techniques of wetland plants. IUCN Bangladesh, 2005

Participatory landuse survey of Pagnar and Sanuar-Dakuar haors. IUCN Bangladesh, 2005

Participatory problem census in Pagnar and Sanuar-Dakuar haors. IUCN Bangladesh, 2005

Payment for water-based environmental services: Ecuador's experiences, lessons learned and ways forward. IUCN Ecosystems and Livelihoods Group Asia, 2005

Physical infrastructures and socio-economic aspects of Arua and Gopinathur Beels of Manikganj. IUCN Bangladesh, 2005

A plan for ensuring sustainability of community based haor and floodplain resource management projects. IUCN Bangladesh, 2005

A plan for sustainable wetland resource management. IUCN Bangladesh, 2005

Plant resources of Arua and gopinathpur Beels of Manikganj. IUCN Bangladesh, 2005

Plant resources of haors and floodplains: an overview. IUCN Bangladesh, 2005

Poverty and conservation: landscapes, people and power. IUCN, 2005

Poverty-conservation mapping: the geography of poverty and biodiversity. IUCN, 2005

Poverty status of a critical wetland area: Hakaluki Haor. IUCN Bangladesh, 2005

Procedimientos para la participación de la sociedad en la gestión de las áreas naturales protegidas en El Salvador: actualización y armonización. IUCN ORMA, 2005

Procès-verbaux de l'assemblée des membres, Congrès mondial de la nature, Bangkok, Thaïlande, 17-25 Novembre 2004. IUCN, 2005 [Publié également en anglais et espagnol]

Programa mesoamericano 2005-2008. IUCN ORMA, 2005

Programa regional 2005-2008: una gran red al servicio de la naturaleza, la equidad social y el desarrollo sostenible en América del Sur. IUCN SUR, 2005

Le programme de l'UICN 2005-2008 : des milliers de voix, une seule terre, adopté par le

Congrès mondial de la nature, Bangkok, Thaïlande, 17 au 25 novembre 2004. IUCN, 2005 [Publié également en anglais et espagnol]

Projet d'appui à la mise à jour de la formation en aménagement forestier et la gestion des concessions forestières dans les écoles forestières d'Afrique centrale. Rapport technique no 1: Etude des besoins en formation dans le domaine de l'aménagement forestier en Afrique centrale. IUCN BRAC, 2005

Projet d'appui à la mise à jour de la formation en aménagement forestier et la gestion des concessions forestières dans les écoles forestières d'Afrique centrale. Rapport technique no. 2: Programme de formation de référence en aménagement forestier pour l'Afrique centrale. IUCN BRAC, 2005

Projet d'appui à la mise à jour de la formation en aménagement forestier et la gestion des concessions forestières dans les écoles forestières d'Afrique centrale. Rapport technique no. 3: Méthodes et outils pédagogiques, suivi et évaluation des programmes de formation en aménagement forestier durable en Afrique centrale. IUCN BRAC, 2005

Promoting eco-friendly agricultural practices in the Chanda Beel area. IUCN Bangladesh, 2005

Propuesta hacia una estrategia para el manejo de especies introducidas en la Isla del Coco, Costa Rica. IUCN ORMA, 2005

The protected landscape approach: linking nature, culture and community. IUCN, 2005

Rapport annuel 2004 Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest. IUCN ROWA, 2005 [Publié également en anglais]

Recognising entitlements and sharing benefits: emerging trends in Nepal's hydropower terrain. Dialogue on dams and development in Nepal. IUCN Nepal, Nepal Water Conservation Foundation, 2005

Reexcavation: a major step in wetland restoration in the floodplains. IUCN Bangladesh, 2005

Reexcavation: a major step in wetland restoration in the haors. IUCN Bangladesh, 2005

Résolutions et recommandations : Congrès mondial de la nature, Bangkok, Thaïlande, 17 au 25 novembre 2004. IUCN, 2005 [Publié également en anglais et espagnol]

Seminar on policy approaches, practical interventions and lessons on poverty-environment: links in IUCN and Swiss institutions. Swiss Agency for Development and Cooperation, IUCN, 2005

Sharks, rays and chimaeras: the status of the chondrichthyan fishes. IUCN SSC, 2005

Shishu thekey shishu: proshikshak proshikshan o karyakrama nirdeshana. IUCN Bangladesh, 2005

Snails in the Chanda Beel area. IUCN Bangladesh, 2005

Socio-economic baseline survey of Pagnar and Sanua-Dakuar haors. IUCN Bangladesh, 2005

The status and distribution of freshwater biodiversity in Eastern Africa. IUCN, 2005

Statuts du 5 octobre 1948, révisés le 22 octobre 1996 et amendés le 24 novembre 2004 (comprenant les règles de procédure du Congrès mondial de la nature amendées le 18 et 24 novembre 2004) et règlement révisé le 22 octobre 1996 et amendé en dernier lieu le 16 novembre 2004. IUCN, 2005 [Publié également en anglais et espagnol]

A synthesis of contributions to the knowledge marketplace, 3rd World Conservation Congress. IUCN, 2005

Todo cuenta! El valor de las iniciativas de conservación con enfoque de género en Latinoamérica. IUCN ORMA, 2005

Le "Top 50" des plantes menacées des îles méditerranéennes : comment les sauver de l'extinction. IUCN, 2005 [Publié également en anglais, grec et espagnol]

Tropical rainforests: a resource book for secondary school teachers. IUCN Sri Lanka, 2005

Uchastie obshchestvennosti v upravlenii lecamy: pravoye, ekologicheskie i sostialnye osnovy uchebnoe posobie. IUCN, GOU VIPKKh, 2005

Udvid nursery: poribeshshammato projukti o byabosthapana shawayika. IUCN Bangladesh, 2005

Utilisation of environment fund in the community based haor and floodplain resource management projects. IUCN Bangladesh, 2005

The value of traditional water schemes: small tanks in the Kala Oya Basin, Sri Lanka. IUCN Ecosystems and Livelihoods Group Asia, 2005

Values and rewards: counting and capturing ecosystem water services for sustainable development. IUCN Ecosystems and Livelihoods Group Asia, 2005

Valuing the role of aquatic resources in livelihoods: economic aspects of community wetland management in Stoeng Treng Ramsar site, Cambodia. IUCN Ecosystems and Livelihoods Group Asia, 2005

2006

Abbottabad: an integrated development vision. An overview. IUCN Pakistan, 2006

Agroecology and the struggle for food sovereignty in the Americas. IIED, IUCN CEESP, Yale School of Forestry and Environmental Studies, 2006

Aiding, trading or abetting: the future of trade, aid and security. 6 key objectives. IUCN, IISD, 2006

Algo más que historias: experiencias latinoamericanas en la gestión ambiental con enfoque de equidad de género de las cuencas hidrográficas, la biodiversidad y los ecosistemas de tierra seca. UICN ORMA, 2006

Alien species in aquaculture: considerations for responsible use. IUCN, 2006

Alliances without borders: two years for people and nature in Central America. IUCN ORMA, 2006 [Publié également en espagnol]

Annual report: Regional Office for West Africa 2006. IUCN ROWA, 2006

La aplicación del enfoque ecosistémico en la gestión de los recursos hídricos: un análisis de estudios de caso en América Latina. UICN SUR, 2006

As áreas protegidas podem contribuir para a redução da pobreza? Oportunidades e limitações. IUCN, 2006

Aspectos jurídicos de la conservación de los glaciares. IUCN ELC, 2006

Assessment and control of biological invasion risks. Shoukadoh, IUCN, 2006

Badin Education Plan (Urdu). IUCN Pakistan, 2006

Biodiversity in European Development Cooperation: supporting the sustainable development of partners countries. IUCN, 2006

Building partnerships for forest conservation and management in Russia. IUCN CIS, 2006

Business and ecosystems: ecosystem challenges and business implications. Earthwatch Institute, World Resource Institute, WBCSD, IUCN, 2006

Un camino hacia la equidad y la sustentabilidad: 15 años de la Oficina Regional Sudamericana de la Unión Mundial para la Naturaleza. IUCN SUR, 2006

Comment va votre AMP? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées. IUCN, 2006

Cómo evaluar una AMP? Manual de indicadores naturales y sociales para evaluar la efectividad de la gestión de áreas marinas protegidas. IUCN, 2006

Conserving medicinal species: securing a healthy future. IUCN Ecosystems and Livelihoods Group Asia, 2006

Les conventions locales de gestion des ressources naturelles et de l'environnement: légalité et cohérence en droit sénégalais. IUCN, 2006

Coral reef resilience and resistance to bleaching. IUCN, 2006

Counting coastal ecosystems as an economic part of development infrastructure. IUCN, Ecosystems and Livelihoods Group Asia, 2006

District vision Badin: a framework for sustainable development. IUCN Pakistan, 2006

Dos décadas de gestión compartida en Centroamérica: el camino recorrido, su estado y desafíos. IUCN ORMA, 2006

Ecosystems and biodiversity in deep waters and high seas. Nairobi: UNEP, IUCN, 2006

Ecosystems, livelihoods and disasters: an integrated approach to disaster risk management. IUCN, 2006

El enfoque ecosistémico: cinco pasos para su implementación. IUCN, 2006

El régimen internacional de acceso a recursos genéticos y distribución de beneficios: avances, elementos y recomendaciones. IUCN SUR, 2006

Energies traditionnelles au Burkina Faso: études sur le bois-énergie. IUCN Burkina Faso, 2006

Estado de la gestión compartida de áreas protegidas en Costa Rica: resumen. IUCN ORMA, Ministerio del Ambiente y Energía, 2006

Estado de la gestión compartida de áreas protegidas en Guatemala: resumen. IUCN ORMA, 2006

Estado de la gestión compartida de áreas protegidas en Panamá: resumen. IUCN ORMA, 2006

Estrategia nacional para la participación de la sociedad en la gestión de las áreas naturales protegidas en El Salvador. IUCN ORMA, 2006

Evaluación de impacto ambiental transfronteriza en Centroamérica: lineamientos generales. IUCN ORMA, 2006

Evaluating effectiveness: a framework for assessing management effectiveness of protected areas. IUCN, 2006

Evaluation économique de l'écotourisme : parc national des oiseaux du Djoudj au Sénégal. IUCN, 2006 [Publié également en anglais]

Evaluation économique des ressources sauvages au Sénégal : évaluation préliminaire des produits forestiers non ligneux, de la chasse et de la pêche continentale. IUCN, 2006 [Publié également en anglais]

The fauna of Sri Lanka: status of taxonomy, research and conservation. IUCN Sri Lanka, 2006

Flow: the essentials of environmental flows (Version chinois). IUCN, 2006

Flow: the essentials of environmental flows (Version Khmer). IUCN, 2006

Forest governance and illegal logging: improving legislation, and interagency and inter-stakeholder relations in Russia. A summary project report. IUCN Office for Russia and CIS, 2006

Forests and protected areas: guidance on the use of the IUCN protected area management categories. IUCN, 2006

Fuentes de financiación sostenibles para áreas protegidas en la región Mediterránea. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, 2006

La gestión compartida de áreas protegidas en centroamérica. IUCN ORMA, 2006

Gestion des zones humides en milieux arides : leçons d'expérience. IUCN, 2006 [Publié également en anglais]

Gobernanza de aguas compartidas: aspectos jurídicos e institucionales. IUCN ORMA, 2006

Gobernanza de los sistemas nacionales de áreas protegidas en los Andes tropicales: diagnóstico regional y análisis comparativo. IUCN SUR, 2006

Gobernanza del agua en América del Sur: dimensión ambiental. IUCN, 2006

The green belt of Europe: from vision to reality. IUCN, 2006

Guide to Sinharaja: a biodiversity hotspot of the world. IUCN Sri Lanka, 2006

Insitu turtle conservation guide. IUCN Sri Lanka, 2006

An introduction to the African convention on the conservation of nature and natural resources. IUCN, 2006

Judges and the rule of law. Creating the links: environment, human rights and poverty. IUCN Environmental Law Centre, 2006

Maholiyati Taleem (Urdu). IUCN Pakistan, 2006

Managing mangroves for resilience to climate change. IUCN, 2006

Managing protected areas: a global guide. Earthscan, 2006

Marine and coastal wetlands: education network, capacity building, and training. IUCN Vietnam, Ministry of Fisheries, 2006

Mekong region water resources decision-making: national policy and legal frameworks vis-à-vis World Commission on Dams strategic priorities. IUCN Asia Regional Office, 2006

National wetland directory of Sri Lanka. IUCN Sri Lanka, Central Environmental Authority, International Water Management Institute, 2006

Nature-based tourism: a draft international covenant. Centre for Sustainable Development, IUCN CEESP, 2006

Nuevas miradas sobre la autenticidad e integridad en el patrimonio mundial de las Américas. IUCN, ICOMOS, 2006

Pay: establishing payments for watershed services. IUCN, 2006

Polar bears: proceedings of the 14th Working meeting of the IUCN/SSC Polar Bear Specialist Group, 20-24 June 2005, Seattle, Washington, USA. IUCN, 2006

Política de manejo compartido de las áreas silvestres protegidas de Costa Rica. IUCN ORMA, 2006

Poverty, equity and rights in conservation: technical papers and case studies. IUCN, UIED, 2006

La protección jurídica de los conocimientos tradicionales: algunos avances políticos y normativos en América Latina. IUCN SUR, Sociedad Peruana de Derecho Ambiental, 2006

Report from the regional public hearing workshop on GMO, Dhaka, Bangladesh, 12 February 2006. Orbicon, IUCN Bangladesh, 2006

Saving biodiversity for human lives in Northern Pakistan. IUCN Pakistan, 2006

Security considerations in the planning and management of transboundary conservation areas. IUCN, 2006

Solutions pragmatiques : évaluation des progrès en 2005. IUCN, 2006 [Publié également en anglais et espagnol]

Sources de financement durables pour les aires protégées de la région méditerranéenne. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, 2006

Speaking a common language: the uses and performances of the IUCN system of management categories for protected areas (Russian edition). IUCN, 2006

The status and distribution of cetaceans in the Black Sea and Mediterranean Sea. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, 2006

The status and distribution of freshwater fish endemic to the Mediterranean basin. IUCN, 2006

Statut de conservation et répartition géographique des reptiles et amphibiens du bassin méditerranéen. IUCN, 2006 [Publié également en anglais et espagnol]

Strategy for integrating environmental concerns into district level post-tsunami recovery: district of Matara. IUCN Sri Lanka, 2006

Sustainable financing of protected areas: a global review of challenges and options. IUCN, 2006

Sustainable financing sources for protected areas in the Mediterranean. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, 2006

Sustainable fisheries development in Viet Nam: issues and approaches. IUCN Viet Nam, 2006

Sustainable management of protected areas for future generations. IUCN, Friends of the Country Parks, 2006

Towards European biodiversity monitoring: assessment, monitoring and reporting of conservation status of European habitats and species. European Habitats Forum, IUCN Regional Office for Europe, 2006

An uncertain future: biodiversity and livelihoods along the Mekong river in Northern Lao PDR. IUCN Lao PDR Country Office, 2006

The unsustainable ecosystems and the selection of research site for eco-village model development (in Vietnamese). IUCN Vietnam, Institute of Ecological Economy (ECO-ECO), 2006

Valuation, rehabilitation and conservation of mangroves in tsunami affected areas of Hambantota, Sri Lanka: economic valuation of tsunami affected mangroves. IUCN, Ecosystems and Livelihoods Group Asia, 2006

Water requirements of major crops for different agro-climatic zones of Balochistan. IUCN Pakistan, 2006

2007

100 espèces exotiques envahissantes parmi les plus néfastes au monde: une sélection de la Global Invasive Species Database. ISSG, 2007

The 2007 red list of threatened fauna and flora of Sri Lanka. IUCN Sri Lanka, Ministry of Environment and Natural Resources, 2007

Addressing the problems of access: protecting sources, while giving users certainty. IUCN, 2007

African elephant status report 2007: an update from the African elephant database. IUCN, 2007

Al Hima: a way of life. IUCN West Asia Regional Office, Society for the Protection of Nature in Lebanon, 2007

Amphibian conservation action plan: proceedings IUCN/SSC Amphibian Conservation Summit 2005. IUCN SSC, 2007

Annual report: Asia region 2006. IUCN Asia Regional Office, 2007

Azsarenau Sochiyay Inkar Kijyay Kum Kijyay. IUCN Pakistan, 2007

Best practice guidelines for reducing the impact of commercial logging on great apes in Western Equatorial Africa. IUCN, 2007

Best practice guidelines for the establishment of a coastal greenbelt. IUCN Sri Lanka, 2007

Best practice guidelines for the re-introduction of great apes. IUCN, 2007

Best practice guidelines on restoration of home gardens in tsunami affected areas. IUCN Sri Lanka, 2007

Beyond access: exploring implementation of the fair and equitable sharing commitment in the CBD. IUCN, 2007

Biodiversity, the next challenge for financial institutions? A scoping study to assess exposure of financial institutions to biodiversity business risks and identifying options for business opportunities. IUCN, 2007

Business and ecosystems: markets for ecosystem services, new challenges and opportunities for business and the environment - a perspective. IUCN, World Business Council for Sustainable Development, 2007

Countdown 2010 for marine ecosystems: European expert workshop, Berlin, Germany, 18-20 April 2007. IUCN Regional Office for Europe, 2007

Environmental justice and rural communities: studies from India and Nepal. IUCN Asia Regional Office, 2007

Evaluación de impacto ambiental y diversidad biológica. IUCN, 2007

Flow: the essentials of environmental flows (Version Lao). IUCN, 2007

Flow: the essentials of environmental flows (Version vietnamien). IUCN, 2007

Fluxo: elementos essenciais de fluxos ambientais. IUCN, 2007

Identification and gap analysis of key biodiversity areas: targets for comprehensive protected area systems. IUCN, 2007

Interactions entre l'aquaculture et l'environnement : guide pour le développement durable de l'aquaculture méditerranéenne 1. IUCN, 2007 [Publié également en anglais et espagnol]

IUCN Viet Nam strategic framework 2007-2010: finding the balance in a changing world. IUCN Vietnam, 2007

Lignes directrices pour de meilleures pratiques en matière de réduction de l'impact de

l'exploitation forestière commerciale sur les grands singes en Afrique centrale. IUCN, 2007

Manage better to conserve: 2006 annual report. IUCN Regional Office for Central Africa, 2007

Mediterranean reflections: year 2006. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, 2007

A moving target: genetic resources and options for tracking and monitoring their international flows. IUCN, 2007

Mujeres indígenas, territorialidad y biodiversidad en el contexto Latinoamericano. IUCN SUR, Universidad Nacional de Colombia, 2007

Operational guidelines for private sector engagement. IUCN, 2007

Overview of the conservation status of cartilaginous fishes (Chondrichthyans) in the Mediterranean Sea. IUCN, 2007

Pangani river system: state of the basin report - 2007, Tanzania. PBWO, IUCN Eastern Africa Regional Programme, 2007

Protected areas and spirituality: proceedings of the first workshop of the Delos Initiative. IUCN, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 2007

Regional action plan for the conservation of the Cross River Gorilla (Gorilla gorilla diehli). Conservation International, IUCN SSC, 2007

Synergies for a sustainable Asia. IUCN Nepal, 2007

Technical guidelines for the establishment of a coastal greenbelt. IUCN Sri Lanka, 2007

Travailler pour la conservation : rapport de programme 2006. IUCN, 2007 [Publié également en anglais et espagnol]

Utilización de las categorías de gestión de áreas protegidas de UICN en la región mediterránea. IUCN, Centre for Mediterranean Cooperation, Consejería de Medio Ambiente de la Junta de Andalucía, 2007

Guidelines for the management of sacred natural sites. IUCN WCPA, 2008

Protected Areas Categories. IUCN WCPA, 2008 [in prep]

Conservation Planning. IUCN WCPA, 2008 [in prep]

Evaluation de l'efficacité : un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées (2^{ème} édition). IUCN WCPA, 2008 [in prep]

Poverty and conservation: landscapes, people and power (2nd edition). Earthscan, 2008 [in prep]

SeaView. IUCN, 2008 [in prep]

Parcs et réserves de Côte d'Ivoire. UICN BRAO, 2008

Parcs et réserves de Mauritanie. UICN BRAO, 2008

Rule: Reforming water resources governance. IUCN, 2008 [in prep]

Share: managing waters across boundaries. IUCN, 2008 [in prep]

Negotiate: reaching agreement over water. IUCN, 2008 [in prep]

Value: counting ecosystems as water infrastructure (Version chinois). IUCN, 2008 [in prep]

Flow: the essentials of environmental flows (Version thai). IUCN, 2008 [in prep]

Flow: the essentials of environmental flows (Version birman). IUCN, 2008 [in prep]

Building biodiversity business IUCN, 2008 [in prep]

2008

2008 Red list of threatened species. IUCN SSC, 2008 [in prep]

Vision 2020 pour l'UICN ***Une Union mondiale pour la durabilité***

Résumé de la Stratégie de l'UICN 2009–2020
Avril 2008

Le présent document est un bref résumé d'une stratégie pour l'UICN jusqu'en 2020 préparée par la Directrice générale en consultation avec les membres du Secrétariat et l'ensemble du réseau de l'UICN. Le texte complet de ce document évolutif qui continuera d'être peaufiné et actualisé avec la participation du réseau de l'UICN et de ses partenaires peut être consulté sur le site Web de l'UICN.

Introduction

Depuis la publication de la première stratégie de l'UICN, en 1995, la société a considérablement changé sous des aspects que l'on pouvait difficilement imaginer il y a 18 ans. Nous vivons dans un monde où tout est lié – au niveau de l'environnement, des finances et des communications électroniques, et les défis du 21^e siècle nous obligent à réévaluer notre rôle en tant qu'union, notre « proposition de valeur » et les demandes de la société en général ainsi qu'à déterminer comment évoluer, en tant qu'institution, pour mieux répondre à ces demandes. Le temps est venu pour l'UICN de se doter d'une nouvelle stratégie.

Avant toute chose, la Stratégie 2020 de l'UICN doit reconnaître que, même si nous faisons déjà beaucoup de bon et beau travail, il existe aujourd'hui beaucoup d'autres organisations actives dans les mêmes domaines et, en conséquence, nous devons entreprendre un processus de réforme profonde construit sur nos propres forces, si nous voulons relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Il s'ensuit que le présent document s'appuie sur les fondations solides de stratégies institutionnelles précédentes et sur les progrès de ces dernières années. Il tient compte également des enseignements acquis par l'intermédiaire de plusieurs revues et évaluations des travaux de l'Union et vise, par conséquent, à aider l'UICN à mieux utiliser ses principaux atouts – ses vastes réseaux de membres et d'experts de ses Commissions, son personnel au sein d'un Secrétariat mondial et la constellation de gouvernements et d'organismes privés avec lesquels elle collabore.

La vision de l'UICN : Un monde juste qui valorise et conserve la nature

La mission de l'UICN : Influencer les sociétés, les encourager et les aider à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Dans un monde en évolution rapide, notre mission et notre vision restent pertinentes mais si nous voulons atteindre ces objectifs ambitieux, nous devons accroître fortement les capacités de l'UICN d'influencer le changement qui conduira l'humanité à vivre sur un mode durable, en harmonie avec le monde naturel.

L'objectif général de cette stratégie est de positionner l'UICN en tant que joueur mondial sur l'échiquier de la conservation et de la durabilité et de garantir que cette plate-forme mondiale soit source de valeur pour les membres, les Commissions et les partenaires de l'UICN ainsi que pour le monde entier. Les objectifs de la Stratégie 2020 de l'UICN sont les suivants :

- confirmer le créneau, la mission et la « proposition de valeur » de l'UICN et établir une feuille de route à moyen terme pour guider les membres, les Commissions et le personnel, recentrer le Programme, définir les changements dans la structure, la gouvernance et les opérations, les priorités et les moyens de travailler plus efficacement;
- réaliser le potentiel des membres, Commissions et autres partenaires de l'Union.

Le processus d'élaboration de cette stratégie s'est déroulé comme suit :

- avis et orientations du Conseil de l'UICN et de ses différents sous-comités ;

- discussions avec les membres, les comités régionaux et nationaux et le personnel du Secrétariat ;
- dialogue avec les donateurs et partenaires de l'UICN ;
- examen des résultats des différentes évaluations de l'UICN (2003 et 2007) et de ses Commissions (2003 et 2008) ainsi que des recommandations de différentes évaluations des programmes thématiques et régionaux existants et évaluations de la régionalisation et de la décentralisation du Secrétariat ;
- analyse des résultats des enquêtes sur les membres, les donateurs et le personnel.

Résumé analytique

Malgré toute l'activité du mouvement pour l'environnement durant la deuxième partie du 20^e siècle, nous sommes encore très loin de pouvoir répondre à la question fondamentale de savoir comment parvenir à la durabilité. Le changement s'impose dans presque tous les domaines de l'économie, dans de nombreux aspects de la culture et de la société humaine et dans les relations entre l'humanité et le reste de la biosphère. Trois dimensions du changement sont évidentes : premièrement, comment « décarboniser » l'économie mondiale; deuxièmement, comment prendre des engagements en matière de justice et d'équité; troisièmement, comment assurer la conservation de la nature, défendre la vie et la biosphère.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN²) est décidée à trouver des solutions pour relever tous ces défis et s'y emploie avec vigueur.

L'UICN est une union de membres, dont beaucoup sont aux avant-postes de l'action en matière de conservation de la nature et des ressources naturelles. Le rôle de l'Union, en tant qu'entité collective, est de renforcer les capacités de ses membres et partenaires d'atteindre leurs objectifs, de promouvoir l'excellence et de rassembler les membres en une action commune pour défendre la conservation de la nature avec une voix plus forte et plus autoritaire que celle de chacun d'eux séparément.

La diversité des membres de l'UICN n'a d'égale que la large gamme de situations et de forces éthiques, sociales, économiques, culturelles et environnementales auxquelles elle est confrontée. Dans ces circonstances, une approche uniforme de la conservation de la nature n'est ni réaliste ni souhaitable. L'UICN cherche à concevoir et promouvoir une compréhension commune, à jeter des passerelles entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales, entre la science, la politique et la pratique et avec le secteur privé.

Des études et enquêtes récentes de l'UICN confirment que les membres et partenaires croient fermement dans le concept et la mission de l'Union et réaffirment son importance dans le monde d'aujourd'hui. Toutefois, ils veulent aussi participer beaucoup plus au Programme de l'UICN, aux travaux de ses Commissions et de son Secrétariat. Pour les satisfaire, dans les années qui viennent, l'UICN s'efforcera d'obtenir des résultats dans quatre domaines prioritaires majeurs :

1. Renforcer l'Union en tant que réseau mondial unificateur

L'UICN imprimera un nouvel élan à ses relations avec les membres et permettra à ses Commissions de relever de nouveaux défis. Elle :

- élaborera et appliquera une nouvelle politique et stratégie pour les membres qui orientera l'évolution organisationnelle de l'Union jusqu'en 2020 ;
- se concentrera sur la conservation de la biodiversité comme activité fondamentale de l'Union pour servir de base à l'élaboration d'interventions plus efficaces et plus stratégiques en vue de soutenir et d'influencer l'agenda mondial de la durabilité ;

² L'UICN est généralement connue sous la version courte de son nom officiel, à savoir Union internationale pour la conservation de la nature.

- assurera l'accès aux dernières découvertes scientifiques (par l'intermédiaire de ses membres, Commissions et partenaires) afin que les mesures de conservation de la nature soient crédibles et scientifiquement fondées ;
- veillera à obtenir le changement culturel nécessaire afin que chaque élément de l'Union (membres, Commissions et Secrétariat) contribue à la réalisation d'un programme de travail intégré (le concept dit de « un seul programme »).

2. Communiquer plus efficacement les connaissances sur la conservation

L'UICN fera appel à tout le potentiel des dernières technologies pour diffuser ses connaissances. Elle :

- fera évoluer ses systèmes de technologies de l'information et de gestion de l'information pour pouvoir se connecter plus efficacement avec sa propre communauté et avec le monde extérieur;
- influencera le monde politique et économique en général, grâce aux connaissances et à l'expérience provenant de tous les horizons de la communauté de l'UICN.

3. Amélioration de l'efficacité du Secrétariat

Toute organisation de la taille et de la complexité de l'UICN a besoin d'une équipe centrale de personnes dévouées qui ne travaillent que dans les seuls intérêts de l'Union. Dans les années à venir, l'UICN :

- apportera des changements profonds à ses systèmes de gestion pour permettre à l'organisation de satisfaire les attentes des membres, des Commissions et des partenaires et de rester utile dans un monde en évolution rapide ;
- renforcera sa présence dans différentes régions du monde afin de garder le contact avec les problèmes réels ;
- fera en sorte que le Secrétariat dispose des talents techniques, de collaboration et multiculturels appropriés pour servir correctement la mission de l'UICN.

4. Un financement sûr et diversifié

L'UICN a trouvé les ressources nécessaires pour mener à bien ses travaux au cours des années passées et a enregistré une augmentation constante de ses revenus et de ses dépenses. Cette situation est principalement imputable à plusieurs accords financiers (accords-cadres) à long terme avec plusieurs agences gouvernementales pour le développement et une fondation (MAVA). Toutefois, les fonds et les choix disponibles pour les priorités de dépenses ont limité la capacité de l'UICN de devenir une organisation de membres et de partenaires vigoureuse ayant, dans le monde entier, la réputation de promouvoir les meilleures pratiques scientifiquement fondées en matière de durabilité. En conséquence, l'UICN :

- renforcera ses capacités de financement pour favoriser un processus en mesure de lui fournir le financement additionnel dont elle a besoin sur une base durable ;
- passera des appels de fonds pour la mise en œuvre de projets pratiques au niveau local à la mobilisation des ressources pour le développement des politiques et des programmes, l'établissement de réseaux et le soutien aux membre ;
- se dotera d'une réserve suffisante pour disposer d'une marge de sécurité contre les risques et pour entreprendre des activités dans de nouvelles zones frontières.

La structure de la Stratégie

L'objectif général de cette stratégie est de positionner l'UICN en tant que joueur mondial sur l'échiquier de la conservation et de la durabilité et de garantir qu'elle fonctionne en tant que plate-forme mondiale apportant une proposition de valeur à ses membres, ses Commissions, ses partenaires et au monde en général.

Cette Stratégie :

- s'appuie sur les forces de l'Union, en particulier sur ses processus démocratiques et réseaux de bénévoles ;
- reconnaît que les membres sont des éléments clés de l'Union et, en conséquence, renforce leur participation en ce qui concerne le choix des activités qu'entreprendront le Secrétariat et les Commissions ;
- souligne que l'UICN doit entreprendre un programme intégré (« un seul programme ») d'après l'analyse des besoins et des priorités aux niveaux sous-national, national, régional et mondial et mis en œuvre dans le cadre d'entreprises coopératives du Secrétariat, des Commissions et d'autres réseaux, avec les membres et en leur nom ;
- insiste sur l'importance de faire une synthèse des résultats du Programme sous forme d'orientations recommandées et de promouvoir ces dernières aux niveaux national, régional et mondial afin d'influencer la gouvernance et l'action (la boucle « politique-pratique ») ;
- reconnaît la valeur de l'établissement de réseaux au sein de l'Union et avec d'autres entités ;
- propose des ajustements aux fonctions du Conseil, des Commissions, du Secrétariat et d'autres éléments de l'Union afin de réaliser la mission de l'UICN avec une plus grande efficacité ;
- souligne que le Secrétariat et les activités de l'Union doivent continuer d'être décentralisés aux niveaux régional et national ;
- s'attaque aux besoins de transformation de l'information de gestion de l'UICN et du système de technologies de l'information ; et
- explique comment des sources de financement plus diversifiées doivent être recherchées afin de soutenir les travaux de l'Union.

Stratégie programmatique de l'UICN à plusieurs niveaux

L'UICN a mis au point une stratégie programmatique à multiples niveaux qui sera présentée et débattue au Congrès mondial de la nature, à Barcelone, en 2008. Cet ensemble de documents a été préparé en consultation étroite avec les membres, les Commissions et partenaires et constituera une feuille de route pour l'UICN pour les décennies à venir, comprenant des plans pour une vision à long, moyen et court terme pour que l'Union puisse contribuer à l'avènement d'*un monde juste qui valorise et conserve la nature*.

a) Vision à long terme : l'Avenir de la durabilité

L'Avenir de la durabilité est un processus consultatif international qui soutient l'élaboration d'une nouvelle vision et stratégie pour la durabilité correspondant aux défis mondiaux du 21^e siècle. Le processus est à la fois conceptuel et orienté vers des solutions, entrepris en partenariat avec certains des penseurs et des institutions les plus éminents du monde. L'Avenir de la durabilité n'est pas en soi la stratégie à long terme de l'UICN mais fournit la base sur laquelle l'UICN planifiera ses orientations à long terme. Un résumé de l'Initiative se trouve dans l'[annexe 5.2](#) au présent document. Pour en savoir plus, consultez http://www.iucn.org/Members/future_sustainability/.

b) Vision à moyen terme : une Vision 2020 pour l'UICN

C'est l'objet du présent document qui s'appuie sur les recommandations du processus de l'Avenir de la durabilité, l'Évaluation indépendante de l'UICN 2007 et d'autres documents de suivi et d'évaluation et tient compte des autres processus administratifs et structurels actuellement en cours à l'UICN (régionalisation et décentralisation phase II, restructuration administrative du Secrétariat de l'UICN, etc.) afin de garantir l'exécution stratégique et efficace du Programme de l'UICN.

c) Vision quadriennale : Construire un avenir durable – le Programme de l'UICN 2009–2012

Le Programme de l'UICN 2009–2012 – Construire un avenir durable, est un cadre pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des travaux de conservation entrepris par

les Commissions et le Secrétariat avec les membres et en leur nom durant la période intersessions 2009–2012. C'est un plan d'action axé sur les résultats et piloté par la demande qui s'attaque aux problèmes mondiaux, tient compte des priorités nationales et fournit une structure aux plans de travail précis des Commissions et des Programmes régionaux et thématiques mondiaux de l'UICN. Le Programme de l'UICN 2009–2012 a été conçu pour orienter la collaboration active de l'Union avec les membres, partenaires et autres acteurs et pour obtenir des résultats concrets pour la conservation et la durabilité. Un plan d'opération quadriennal accompagne le Programme de l'UICN et fournit des informations détaillées sur la manière dont le Programme et plus généralement la Vision 2020 pour l'UICN seront exécutés.

d) Planification biannuelle : budgets et plans de travail (1–2 ans)

Les plans quadriennaux servent de base à la mise au point de plans de travail et de budgets annuels/biannuels pour tous les programmes composants et comprennent des estimations des ressources (humaines et financières) nécessaires pour exécuter le plan de programme et réaliser les objectifs et buts stratégiques. Le plan de travail et le budget annuel sont approuvés par le Conseil de l'UICN.

Bien que le Congrès mondial de la nature ne soit prévu que par les Statuts de l'UICN, pour envisager les quatre années qui nous séparent du Congrès suivant, nous souhaitons que les membres et autres participants veuillent bien examiner tous les aspects de notre stratégie programmatique à plusieurs niveaux et contribuer ainsi à façonner la vision à long terme de l'UICN.

L'Initiative pour l'avenir de la durabilité

Introduction

Lors de leur première réunion tenue à Gland en 2005, les Conseillers de l'UICN ont eu une série de discussions très approfondies sur le rôle du mouvement de la conservation au sein de la société, et sur ce qu'ils attendent de l'Union pour les années à venir. À cette occasion, de sérieuses préoccupations ont été exprimées quant au fait que la conservation et l'environnement figurent de moins en moins dans les programmes d'action gouvernementale, que le concept de développement durable a perdu son sens, que le mouvement de la conservation « plafonne » et n'a pas apporté de réponses adéquates aux défis du 21^e siècle, tels que les changements climatiques, la mondialisation, la pauvreté et l'érosion continue de la biodiversité.

Suite à ces discussions, la 63^e réunion du Conseil tenue en 2005 a chargé le Secrétariat *« de revoir la conceptualisation actuelle de la conservation et du développement durable, d'aider à orienter l'évolution de ce domaine et de lancer un cri d'alarme en direction de l'Union, du mouvement de l'environnement et de la société en général. »*³

Bien qu'il soit ambitieux, cet objectif s'appuie sur les forces et les traditions de l'Union, qui joue un rôle de premier plan depuis près de 60 ans en ouvrant de nouvelles perspectives en matière de politique et de pratique du développement durable.⁴ L'histoire du concept du développement durable est bien documentée, depuis ses premières ébauches dans les années 1970 jusqu'à sa célèbre définition par la Commission Brundtland en 1987 : *« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »*.⁵ Nettement moins connue, la Stratégie mondiale de la conservation, publiée par l'UICN, le PNUE et le WWF donnait, en 1980 déjà, une définition, un cadre intellectuel et des orientations pratiques pour le développement durable intergénérationnel.⁶

Face à l'ampleur et au rythme sans précédent des changements environnementaux, à la capacité actuelle des êtres humains de détruire les systèmes qui entretiennent la vie, et aux répercussions graves sur les conditions de vie des populations les plus vulnérables, l'Union internationale pour la conservation de la nature se demande comment « élever le niveau de son jeu » pour relever les nouveaux défis du 21^e siècle que sont la conservation et le développement durable.

L'Initiative pour l'avenir de la durabilité

Répondant à la demande du Conseil, le Secrétariat a lancé l'initiative pour « L'avenir de la durabilité » en 2006. Cette initiative ouvre un espace de dialogue international et régional sur la nouvelle philosophie de la durabilité, et sur le rôle que peut jouer le mouvement de la conservation et de l'environnement en aidant à accélérer les changements qui s'imposent pour relever les défis actuels.

Malgré le rôle de catalyseur joué par l'UICN dans son lancement, cette initiative a recherché la participation d'autres grandes institutions à son processus d'examen. C'est ainsi qu'elle associe un large éventail d'ONG, de groupes de réflexion, d'entreprises et de fondations à ses travaux, et touche des groupes d'intérêts très différents, au Nord comme au Sud – représentants gouvernementaux, économistes, organismes de justice sociale, chefs d'entreprises, jeunes, innovateurs et écologistes – et qu'elle recourt à des forums traditionnels aussi bien qu'aux technologies du Web2 et de la téléphonie mobile pour créer et partager des nouveaux concepts.

Les idées engendrées par ce processus aideront à guider l'orientation à long terme de l'Union ; sa stratégie à moyen terme : Une vision pour l'UICN en 2020 ; et le nouveau Programme de l'UICN pour la période intersessions 2009-2012, intitulé « Construire un avenir durable ». Cette initiative vise à

³ 63^e réunion du Conseil de l'UICN. Décision C/63/16.

⁴ Pour tout renseignement complémentaire sur l'Union mondiale pour la nature, voir www.iucn.org

⁵ The World Commission on Environment and Development (1987): Our Common Future. Oxford University Press, Oxford.

⁶ UICN, PNUE, WWF (1980): Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable. Union mondiale pour la nature (UICN) Gland, Suisse.

produire un document sur les enjeux et les innovations, qui sera discuté au Congrès mondial de la nature en 2008 et aidera à formuler les Engagements de Barcelone.

L'Initiative pour l'avenir de la durabilité est soutenue par l'UICN, le PNUE, le WWF, la Fondation Ford, le Fonds Christensen et l'IIED, avec la participation d'organismes tels que : Anglo American, Conservation International, le Fonds Christensen, la Fondation Cropper, le CIFOR, Development Alternatives, l'Earth Policy Institute, la Fondation Ford, la Banque Grameen, Holcim, HSBC, l'IIED, le PNUE; l'Université de Barcelone, l'Université de Cambridge; l'Université de Beijing, l'Université William and Mary, Vitae Civilis, et le WWF International.

Les étapes d'un Processus d'examen 2006–2008

L'Initiative pour l'avenir de la durabilité s'acquitte du mandat que lui a confié le Conseil à travers des dialogues régionaux et mondiaux.

(1) Premier Forum sur la durabilité mondiale 2006 : En premier lieu, l'Union a organisé en 2006 une réunion internationale d'intellectuels en vue pour étudier les progrès accomplis par la société dans le sens de la durabilité et des principaux défis auxquels est confrontée l'humanité en ce début de 21^e siècle. Cette réunion a débouché sur un document de base intitulé « *Le futur de la Durabilité Repenser l'environnement et le développement au vingt et unième siècle* », qui a été discuté par le Conseil en mai 2006. Ce document est désormais disponible en français, anglais, arabe et espagnol à l'adresse suivante :

http://www.iucn.org/members/future%5Fsustainability/docs/iucn_future_of_sustainability.pdf.⁷

(2) Forum de discussion : vous avez la parole ! A l'automne 2006, l'Union a accueilli un forum de discussion en ligne sur les principaux thèmes abordés par ce rapport, ouvert à l'ensemble de ses membres, commissions et collaborateurs, ainsi qu'au grand public. Ces discussions, auxquelles ont participé 460 personnes de plus de 70 pays, se sont traduites par plus de 200 pages de commentaires. L'Union a apporté un soutien non négligeable en offrant une plate-forme à ce débat mondial. Vous pouvez accéder au forum de discussion en ligne à l'adresse suivante :

http://www.iucn.org/members/future%5Fsustainability/index_fr.htm

(3) Forum régionaux des membres et réunions de commissions : Une série de consultations régionales a été organisée en 2007 afin de partager et d'examiner avec les membres de l'UICN les idées nées de ces débats. Ces consultations ont contribué à faire connaître de nouvelles perspectives et à intégrer les perspectives locales et régionales dans un nouveau cadre de pensée et de pratique de la durabilité.

2007

- Réunion régionale des membres sud-américains, Équateur : mars 2007 (SUR)
- Conférence sur la paix et la durabilité, Pays-Bas : mars 2007 (CPEES)
- Réunion régionale des membres, Iran : mai 2007 (WESCANANA)
- Réunion régionale des membres, Afrique du Sud, mai 2007 (ROSA)
- 10^e anniversaire du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest : juillet 2007 (BRAO)
- Réunion régionale des membres, Costa Rica, août, 2007 (ORMA)
- Réunion sur la nouvelle réflexion pour la Région arabe, août 2007 (CEC)
- Réunion régionale des membres, Congo, septembre, 2007 (BRAC)
- Atelier sur l'éthique, États-Unis, septembre 2007 (CEL)
- Forum régional des membres, Népal, septembre 2007 (ARO)
- 2^e Congrès latino-américain des parcs nationaux, Bariloche, Argentine : septembre 2007 (WCPA)

(4) 2^e Forum sur la durabilité mondiale 2008 : Une autre réunion mondiale rassemblant les chefs de file du développement durable s'est tenue début 2008. Ce forum a aidé à synthétiser ces différentes discussions et à définir la prochaine étape importante pour la communauté de la conservation. Les

⁷ Adams, W.M. (2006): The Future of Sustainability: Rethinking Environment and Development in the Twenty-first Century. The World Conservation Union (IUCN), Gland, Suisse.

participants ont insisté sur les enjeux que représentent le fait de « décarboniser » l'économie mondiale, de s'engager à promouvoir la justice et l'équité et d'œuvrer de concert au changement tout en préservant la vie et la biosphère.

(5) Connect2earth : Concours en ligne pour les jeunes 2008. L'UICN a lancé en 2008, avec le WWF International et Nokia, un forum en ligne destiné aux jeunes, avec un concours. Cet espace permet aux jeunes du monde entier de télécharger leurs propres vidéos, images ou textes expliquant pourquoi ils se soucient de la durabilité de la planète et proposant des solutions. À l'issue du concours, l'auteur de la meilleure proposition viendra la présenter aux leaders mondiaux présents au Congrès mondial de la nature en octobre 2008.

(6) Forums régionaux sur la durabilité 2008. L'UICN prévoit d'organiser en 2008 deux forums régionaux sur la durabilité, en Amérique latine et en Afrique du Nord, en collaboration avec ses bureaux régionaux et des centres de recherche régionaux, pour aider à incorporer les perspectives locales dans une nouvelle génération d'idées et de pratiques de la durabilité, encourager l'apprentissage à travers des réservoirs de savoir et susciter une action et un engagement multilatéraux.

(7) Congrès mondial de la nature octobre 2008. Les contributions à ce processus d'examen seront présentées sous la forme d'un document sur les enjeux et les innovations, lequel sera débattu avec les Conseillers, les membres et les partenaires en 2008 à l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Barcelone et ailleurs. Cet examen aidera à éclairer les discussions lors de l'Ouverture du Forum mondial de la conservation ; une série de dialogues sur la durabilité ; et nombre d'éléments qui constitueront les Engagements de Barcelone : une véritable constellation d'actions et de nouveaux partenariats, ainsi qu'une énergie et une vision renouvelées pour les communautés de la conservation et du développement durable, et pour les citoyens du monde entier.

Une nouvelle génération de « conservation au service du développement durable »

L'Initiative de l'UICN pour l'avenir de la durabilité propose à l'Union de nouvelles façons de jouer un rôle de chef de file dans le secteur de la conservation en aidant à accélérer les changements qui s'imposent pour faire face aux enjeux environnementaux planétaires. Il s'agit de contribuer à :

1. **Développer une économie faible en carbone** : en aidant la société à effectuer la transition vers une économie équitable et faible en carbone, par une réduction des émissions liées aux changements d'utilisation des terres, la promotion du piégeage et du stockage du carbone, la préparation et l'adaptation aux phénomènes climatiques extrêmes, tout en continuant à lutter contre la perte de biodiversité.
2. **Encourager des modes de vie durables** : créer de nouvelles interprétations et définitions du bien-être humain, en effectuant la transition vers des modes de vie durable et en aidant la société à faire face aux défis de la « rage de consommer » (*affluenza*), y compris les modes de consommation non durables.
3. **Stimuler l'équité et la responsabilisation** : en comprenant les liens entre pouvoir et écologie et en encourageant des approches fondées sur les droits en matière de conservation, afin d'empêcher que les populations pauvres ne soient marginalisées dans l'accès aux ressources naturelles, et de les placer au cœur de la prise de décision.
4. **Encourager une nouvelle génération de science de la durabilité** : en comprenant les liens entre diversité culturelle et biologique dans le maintien de sociétés résilientes ; en facilitant l'intégration interdisciplinaire des connaissances ; et en encourageant le grand public à s'engager davantage dans la science de la conservation et de l'environnement.
5. **Développer de nouveaux marchés et paramètres** : notamment par l'élaboration de nouveaux outils permettant à « l'économie de dire la vérité écologique », en évaluant les biens et services produits par les écosystèmes, grâce à des paramètres intégrant les valeurs sociales et environnementales, et à des normes de conservation pour les marchés émergents tels que les biocombustibles.

6. **Promouvoir une gouvernance participative** : en renforçant le rôle d'organisateur de l'UICN dans les dialogues multipartites sur la gestion des ressources ; en développant une gouvernance responsable ; et en remobilisant le mouvement de l'environnement au sens large sur la voie d'une stratégie politique cohérente pour le développement durable.
7. **Communiquer efficacement** : en élaborant de nouveaux messages qui mettent en valeur les liens positifs entre biodiversité, moyens d'existence, prospérité et paix, et en les diffusant auprès des décideurs sous une forme facile à comprendre ; et en ciblant de nouveaux groupes d'intérêts, en particulier les jeunes, par des moyens interactifs.
8. **Construire des alliances pour la durabilité** : en encourageant l'apprentissage et le leadership pour la durabilité et en aidant la société civile et les autorités locales à se mobiliser pour l'environnement ; ces groupes génèrent l'énergie, les innovations et les solutions nécessaires pour atteindre le « point charnière ».
9. **Encourager les technologies vertes** : repenser la production en soutenant les innovations inspirées de la nature (biomimétisme), ainsi que la production et la consommation durables dans un monde post-pétrole.
10. **Rester simple** : il n'existe pas de solution unique aux problèmes environnementaux mais l'UICN pourrait en faire plus pour traduire la science de la conservation en mesures concrètes et en solutions simples.

Conclusion

L'urgence et l'ampleur des enjeux environnementaux planétaires, en particulier les changements climatiques, et le fait que les objectifs mondiaux de développement n'aient pas été atteints posent de nouvelles questions et exigent de nouvelles réponses de la part de la communauté de la conservation et de l'environnement, ainsi que de la société en général.

Certains experts évoquent la nécessité de passer à « un environnementalisme de troisième génération » pour progresser plus rapidement vers la durabilité.⁸ Si l'environnementalisme de première génération mettait l'accent sur les espèces, les aires protégées et les habitats, la deuxième génération insistait sur l'utilisation durable, les problèmes de pollution (« brown issues »), et intégrait conservation et développement ; l'environnementalisme de troisième génération s'attache, quant à lui, à placer les messages sur la biodiversité au cœur de la prise de décision – politique étrangère, banques, assurances, affaires, distribution, modes de vie durable – dans un langage facilement accessible.

Face à la perspective de milliards de nouveaux consommateurs et d'une empreinte écologique de plus en plus forte dans les décennies à venir, les défenseurs de la conservation estiment que passer à une nouvelle génération d'approches globales est, pour le mouvement de l'environnement, le seul moyen de remplir efficacement sa mission à l'avenir. Ils estiment aussi que la communauté doit elle-même se trouver de nouveaux modes de fonctionnement et d'organisation afin de concrétiser de manière contemporaine sa vision et sa mission.

Bien qu'elle n'abandonne ni ses valeurs ni sa tâche essentielle, cette nouvelle génération confirme une réorientation du mouvement de l'environnement au sens large. Au début du vingtième siècle, les organisations qui accordaient de la valeur à la nature se tenaient à l'écart et représentaient une critique pour la société industrielle moderne, puisqu'elles s'efforçaient de protéger la nature contre la société. Au début du vingt-et-unième siècle, la sauvegarde de toutes les espèces, y compris la nôtre, dépend peut-être de la capacité de combler le fossé entre la nature et la société, de faire sortir les valeurs environnementales 'du désert' et de les établir en tant que base d'une nouvelle économie pour un avenir durable.

⁸ See <http://www.e3g.org/index.php>

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Rapports des Présidents de Commissions

Mesure requis : Le Congrès mondial de la nature est prié de RECEVOIR et d'EXAMINER les rapports des Présidents des Commissions.

Rappel

Les rapports quadriennaux des Présidents des Commissions de l'UICN, pour la période 2005–2008, sont joint comme suit :

- Commission de la gestion des écosystèmes
- Commission de l'éducation et de la communication
- Commission des politiques environnementales, économiques et sociales
- Commission du droit de l'environnement
- Commission de la sauvegarde des espèces
- Commission mondiale des aires protégées

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) Rapport 2005–2008 du Président, Hillary Masundire

Le présent rapport résume certaines des activités et réalisations principales de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) ainsi que les défis qu'elle a dû relever dans la période intersessions 2005–2008.

Le mandat de la CGE

Le Congrès mondial de la nature de Bangkok a approuvé le mandat de la CGE et lui a donné la **mission** suivante :

Offrir des avis experts sur des méthodes intégrées de gestion des écosystèmes naturels et modifiés, en vue de promouvoir la conservation de la biodiversité et le développement durable.

La **vision** de la CGE est celle d'un monde où *des écosystèmes en bonne santé entretiennent la vie et soutiennent le développement.*

Son **but** consiste à *harmoniser les méthodes de gestion intégrée des écosystèmes dans le monde entier.*

Pour y parvenir, la CGE avait pour **objectif** de *Promouvoir l'adoption de l'approche par écosystème et fournir des orientations sur son application à la gestion des paysages terrestres et marins.*

Les travaux de la CGE étaient organisés sur une base thématique et régionale.

Il y avait cinq **Thèmes**, chacun placé sous la direction d'un responsable de thème

- Promouvoir la compréhension et l'application de l'approche par écosystème
- Restaurer les écosystèmes et les paysages
- Améliorer la connaissance des services écosystémiques et leur valorisation
- Élaborer et diffuser des indicateurs de l'état des écosystèmes
- Élaborer et diffuser des outils de gestion des écosystèmes

Les travaux étaient organisés au niveau régional et chaque région avait à sa tête un vice-président régional. Les régions étaient les suivantes :

- Afrique australe
- Afrique de l'Est
- Afrique de l'Ouest
- Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
- Asie du Sud-Est
- Asie du Sud
- Japon
- Chine
- Europe de l'Est
- Europe de l'Ouest
- Amérique du Nord
- Méso-Amérique
- Amérique du Sud

Les responsables de thèmes et les vice-présidents régionaux forment le **Comité directeur** avec le Président adjoint de la Commission.

Progrès

Voici un choix des réalisations de la CGE depuis 2005.

Le Comité directeur de la CGE a tenu trois réunions, chacune accompagnée d'un atelier technique :

- 2005 Colombo, Sri Lanka - Atelier intitulé « *Réponse aux catastrophes : application de l'approche par écosystème pour remédier aux catastrophes* ». Cet atelier a eu lieu dans le sillage du tsunami de l'océan Indien de décembre 2004 et était co-organisé par le gouvernement de Sri Lanka et le Bureau de l'UICN à Colombo.
- 2006 Amman, Jordanie - Atelier intitulé « *Les zones arides, des trésors cachés* ». L'atelier s'est concentré sur la gestion et la restauration des écosystèmes des zones arides et a préparé la participation aux cérémonies de l'Année internationale des déserts, à Alger, en Algérie, en décembre 2006. L'atelier était co-organisé par le gouvernement de la Jordanie et le Bureau régional de l'UICN pour WESCANA.
- 2007 Villa de Leyva, Colombie - Atelier intitulé « *Application de l'approche par écosystème en Amérique latine* ». L'atelier était co-organisé par le gouvernement de la Colombie, par l'intermédiaire de l'Institut Alexander von Humbolt, et le Bureau régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud (SUR).

Chacun des ateliers a mis en évidence l'efficacité de l'application de l'approche par écosystème en diverses circonstances. Les participants ont insisté sur la nécessité de disposer de plus d'orientations concernant l'application de l'approche par écosystème. Depuis sept ans, la CGE a organisé des ateliers semblables en Malaisie, en Thaïlande et au Botswana.

Le Secrétariat a pris une mesure d'importance vitale pour améliorer le fonctionnement futur de la Commission en décidant de mettre sur pied une nouvelle base de données (qui simplifie et rend plus efficace le processus d'identification des qualifications et de l'expérience des membres) et de procéder à la réinscription de tous les membres dans le système avec de nouvelles informations.

1. L'approche par écosystème est l'axe principal des activités de la Commission. Sous ce thème, la CGE a renforcé ses relations avec :

- La **CDB** qui passera en revue l'application de l'approche par écosystème à la COP 9 à Bonn, Allemagne, en mai 2008. Dans le cadre des préparatifs de cette COP, le SBSTTA 12 (Paris, juillet 2007) a demandé au Secrétaire exécutif :
Inviter, sous réserve des ressources disponibles, la Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation et les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar à communiquer leurs optiques sur les moyens de renforcer la capacité de comprendre, interpréter et appliquer l'approche par écosystème et de fournir des informations sur les possibilités de financement, de ressources humaines et autres ressources afin d'accroître l'application de l'approche par écosystème. (Paris, France, juillet 2007).
- À Paris, au SBSTTA 12 (juillet 2007) de la CDB, le responsable thématique de l'approche par écosystème a dirigé, avant la réunion, une séance de formation sur l'approche par écosystème pour les délégués, en anglais et en français, ainsi qu'une réunion parallèle qui a eu beaucoup de succès, sur le thème « L'approche par écosystème -- expérience d'application pratique ».
- Une séance de formation sur l'approche par écosystème a été organisée par la CGE à l'occasion de l'atelier sur « le partage de l'information et les meilleures pratiques » pour la Société zoologique de Francfort et les Parcs nationaux de Tanzanie, dans le Parc national du Serengeti (mai 2006). Cette formation a aussi été organisée pour aider l'équipe chargée des écosystèmes de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis à concevoir des *Notions élémentaires d'approches par écosystème en matière de gestion pour les ressources marines et côtières* (décembre 2005).
- La **CCD** : la CGE a participé à la COP à Nairobi, Kenya en 2006 :
 - Promotion et mise en œuvre de l'approche par écosystème en tant que politique globale pour la gestion des zones arides au niveau des paysages. Orientations sur la planification et la gestion, en particulier pour les besoins de conservation et de mise en valeur des zones arides.

- Avancement des connaissances et de la compréhension du rôle et des valeurs des services écosystémiques des zones arides.
 - Appui aux processus multilatéraux en ce qui concerne les moyens d'existence durable et la conservation des fonctions écosystémiques dans les zones arides.
 - En décembre, 2006, la CGE a également participé aux cérémonies de l'Année internationale des déserts à Alger, Algérie.
- **L'Amérique du Sud** – Plusieurs ateliers ont été organisés, parfois en collaboration avec SUR et d'autres Commissions pour examiner des questions telles que :
 - Promotion de l'approche par écosystème dans les corridors et les aires protégées
 - Application de l'approche par écosystème dans le Programme national pour les aires protégées
 - Promotion de l'approche par écosystème dans la gestion des zones humides.
- **L'Asie du Sud et du Sud-Est** – Les activités ont porté sur l'application de l'approche par écosystème dans deux contextes :
 - La gestion intégrée des zones humides du delta du Mékong et plus généralement du Viet Nam. Des ateliers sur l'approche par écosystème sur le terrain ont eu lieu dans le delta en 2006 et un atelier de suivi de haut niveau consacré au changement des politiques a eu lieu à Hanoi en janvier 2008. Des exposés sur les travaux de la CGE dans ce domaine ont été donnés à la réunion du « Forum de l'environnement Asie-Europe » (Jakarta 2005).
 - La CGE a été invitée à contribuer à la planification et à la mise en œuvre d'une session de formation des formateurs pour les insulaires des Caraïbes et des océans Indien et Pacifique (Bangkok, décembre 2006) en vue de préparer le document de la CDB « L'approche par écosystème et les petites îles » pour le SBSTTA 12 en 2007.
- **L'Afrique australe**
 - En Afrique australe, une des principales activités de la CGE a été la rédaction du Plan de gestion du delta de l'Okavango – un excellent exemple de partenariat entre un gouvernement et la Commission. Le plan a été inauguré le 2 février 2008, dans le cadre des cérémonies de la Journée mondiale des zones humides.
 - La CGE a soutenu activement des initiatives régionales de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).
- **Europe de l'Est** – Le deuxième atelier international sur la ceinture verte de l'Europe, la première réunion de la « Ceinture verte fennoscandienne et des États de la Baltique » a eu lieu au Parc national de Lahemaa, en Estonie, en coopération étroite avec l'université des sciences de la vie de Tartu. La vision de la ceinture verte de l'Europe consiste à créer l'ossature d'un réseau écologique qui irait de la mer de Barents à la mer Noire – un symbole mondial de la coopération transfrontière en matière de conservation de la nature et de développement durable.
- **Europe de l'Ouest**
 - Développement de politiques, en Europe et dans l'Arctique, concernant l'approche par écosystème dans le contexte de la gestion des zones marines. L'Union européenne est en train de préparer une nouvelle directive (directive relative à la stratégie pour le milieu marin) qui est l'application juridique et pratique de l'approche par écosystème aux zones marines.
 - Une conférence sur l'application de l'approche par écosystème à la pêche a eu lieu à Bergen en septembre 2006. Elle était organisée par la Norvège et l'Islande avec l'appui technique de la FAO.
- **Amérique du Nord** – Diverses fonctions de représentation, par exemple :
 - À la conférence de la CMAP qui avait pour but de réviser les lignes directrices pour l'application des catégories de gestion des aires protégées et qui a conduit à la rédaction du nouveau « Projet de lignes directrices pour l'application des catégories de gestion des aires protégées ».

2. Indicateurs de l'état des écosystèmes

Mesurer l'état de la nature : concepts et indicateurs, Prague, 19-20 octobre 2006. L'atelier a rassemblé un groupe d'experts des indicateurs qui ont discuté des difficultés de la mise au point d'indicateurs au niveau de l'écosystème pour l'état des écosystèmes de la planète. C'est un bon exemple de suivi des rapports de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. Dans le cadre de cette initiative, il est possible de collaborer avec d'autres organisations telles que le PNUE-WCMC, la Society for Conservation Biology, The Nature Conservancy et avec d'autres Commissions de l'UICN, etc.

3. Restauration des écosystèmes

- *Restauration des paysages forestiers* - Conception de méthodes de restauration des écosystèmes à l'échelle des paysages (parce que c'est à cette échelle que les processus écologiques clés et la conservation de la biodiversité fonctionnent), en liaison avec le Global Partnership on Forest Landscape Restoration - un réseau libre d'organisations ayant les mêmes vues et intéressées par la restauration des paysages forestiers (UICN, CDB, Banque mondiale, UK Forest Commission, FAO, US Forest Service, OIBT, Ghana Forest Research Institute, etc.).
- *Outil de restauration des paysages* - un outil informatique d'appui à la décision pour planifier la restauration à l'échelle des paysages, faciliter les discussions entre acteurs ce qui conduira à prendre des décisions avec une meilleure connaissance des choix possibles et de leurs conséquences. L'outil a été testé dans la pratique avec des membres de la CGE dans le nord de la Thaïlande (2006) et des séances de formation ont été offertes au département de géographie de l'université de Chiang Mai sur l'utilisation de cet outil (2007).
- Une conférence spéciale sur la restauration des paysages forestiers, organisée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières et coparrainée par la CGE a eu lieu en Corée, en mai 2007. Plus de 400 participants y ont assisté et deux ouvrages sont en préparation et seront probablement publiés par Springer.
- La CGE fait partie du « Consortium secteur privé et biodiversité » et aide à concevoir une nouvelle initiative de restauration et de conservation avec HOLCIM, une grande entreprise multinationale qui exploite des carrières et produit du ciment.

4. Services écosystémiques

Durant la période du rapport, ce thème était centré sur trois objectifs :

- Stimuler et faciliter l'intégration des services et valeurs des écosystèmes dans les études de cas en cours sur la gestion des écosystèmes et stimuler la réalisation de nouvelles études de cas.
 - En 2005/2006, a été réalisée une Enquête pilote sur les études de cas portant sur le rôle de la gestion des écosystèmes pour la fourniture de services écosystémiques et de moyens d'existence durables.
 - Plusieurs projets sont en cours dans le cadre de cette activité, notamment un projet sur la restauration des écosystèmes à Baviaanskloof, Afrique du Sud, intitulé PRESENCE (sigle anglais de restauration participative des services écosystémiques et du capital naturel dans le Cap oriental), auquel participent de nombreux partenaires locaux. Il existe de bonnes possibilités d'établir un engagement à long terme dans la région, dans le cadre d'un Village de recherche qui offre des équipements et des locaux aux étudiants et à d'autres chercheurs appliquant l'approche par écosystème et le concept de services écosystémiques pour la restauration des écosystèmes.
- Rédiger des lignes directrices et des manuels pour l'évaluation, la valorisation et le financement des services écosystémiques, en collaboration avec d'autres programmes et bureaux régionaux de l'UICN.

- Un programme a été mis au point pour la formation à une compréhension améliorée des services et valeurs écosystémiques ; axé, à l'origine, sur les zones humides, il pourra, à l'avenir, être élargi à d'autres écosystèmes.
 - Des cours ont été donnés pour le Projet sur les zones humides et la réduction de la pauvreté, organisé par Wetlands International au Kenya (novembre 2006) et au Sénégal (mai 2007), ainsi que pour le cours de formation coréen sur l'évaluation économique des zones humides organisé par le Projet PNUD/FEM pour les zones humides de Corée (octobre 2007).
 - Des lignes directrices sur l'évaluation des zones humides ont été rédigées pour Ramsar et la CDB et pour le Paiement des services écosystémiques (conjointement avec le programme WANI de l'UICN).
- Faciliter l'accès aux données disponibles, en collaboration étroite avec les bases de données et les centres d'échange des sites Web tels que www.naturevaluation.org <<http://topshare.wur.nl/naturevaluation>>.
 - Une base de données contenant plus de 200 études de cas a été mise sur pied et servira de base au choix et à la communication d'une série d'exemples démontrant comment focaliser les travaux de la CGE et renforcer les liens avec les membres au niveau local, dans les domaines des services écosystémiques, de la valorisation et du financement et des liens avec les moyens d'existence et l'allègement de la pauvreté (en d'autres termes l'approche par écosystème).
 - Des contacts ont été pris avec Conservation International (CI) en vue d'établir un lien entre la base de données de la CGE sur les études de cas et l'interface de cartographie Internet de CI sur les services écosystémiques. Les progrès concernant ces activités seront présentés au Congrès mondial de la nature de Barcelone.

5. Outils de gestion des écosystèmes

- Mettre au point un outil de télédétection opérationnel permettant d'évaluer l'efficacité de la Convention de Ramsar et d'autres accords sur l'environnement.
- Démontrer le lien entre la croissance urbaine rapide et le régime des précipitations. L'objectif de cet outil est d'identifier l'impact de la réaffectation des terres à grande échelle sur le climat local et régional.
- Concevoir un module d'apprentissage pour le American Museum of Natural History (AMNH) en mesure de fournir une vue d'ensemble des données écologiques que l'on peut tirer de la télédétection ainsi qu'une étude des modèles écologiques qui appliquent des données de télédétection.

Publications, exposés et documents

- Andrade Pérez, Angela. (ed.) 2007. Aplicación del Enfoque Ecosistémico en Latinoamérica. CEM-IUCN. Bogotá, Colombia. CEM/PNUMA/INSTITUTO HUMBOLDT/TROPENBOS INTERNATIONAL (études de cas présentées lors d'un atelier organisé à Villa de Leyva, Colombie; elles seront traduites en anglais en 2008).
- Bulletin électronique bimensuel « Écosystèmes » traduit par des bénévoles de la CGE en arabe, chinois, espagnol, français et russe et que les bureaux nationaux et régionaux de l'UICN utilisent pour informer les membres de l'Union.
- Biodiversity & Livelihoods – Where the Ecosystem Approach can take us. A report by the IUCN Commission on Ecosystem Management. September 2006.
- De Groot, Rudolf, Mishka Stuij, Max Finlayson and Nick Davidson. 2006. Valuing Wetlands: guidance for valuing the benefits derived from wetland ecosystem services (66 pp). Ramsar Technical Report No. 3, CBD Technical Series No. 27.
- Hasan, Nordin (2008 forthcoming). Promoting the Ecosystem Approach: Case Studies from CEM Members, Gland, Switzerland and Cambridge.
- Kaufmann, R. K., Seto, K. C., Schneider, A., Zhou, L., and Liu, Z. "Climate Response to Rapid Urban Growth: Evidence of a Human-Induced Precipitation Deficit," *Journal of Climate* 20(10): 2299-2306.

- Lamb, D., Erskine, P. and J. Parrotta. 2005. Restoration of degraded tropical forest landscapes. *Science* 310: 1628-1632.
- Masundire, H. M (2007) *Applying the Ecosystem Approach to IWRM: a case for the Zambezi River Basin*. Document présenté au dialogue des acteurs dans le cadre de l'initiative sur la participation et les réseaux de la Stratégie GIRE pour le bassin du Zambèze. Victoria Falls, Zimbabwe, 27–29 novembre 2007.
- Masundire H M (2007) *Applying the Ecosystem Approach in Major Water Infrastructure Developments*. Document d'orientation présenté au séminaire régional SADC/EAC/NEPAD/AMCOW/PNUJ sur les grands projets d'infrastructure hydraulique en Afrique : équilibrer les aspects économiques, environnementaux et sociaux pour obtenir des résultats durables. 25–27 juillet 2007, Swaziland.
- Masundire, H M (2006). Opportunities for Synergies in Planning and Implementing Projects for Biological Diversity and Combating Desertification in Africa. Document présenté à la conférence UNU/CCD sur les zones arides pour marquer l'Année internationale des déserts, Alger, Algérie, décembre 2006.
- Masundire H M (2006). *Which place for Biodiversity in EU Development Cooperation?* Document d'orientation présenté à la conférence sur la biodiversité dans la coopération au développement de la Commission européenne, Paris, France, septembre 2006.
- Mulder, I. & M. Zylstra. 2006. Pilot Survey of Case Studies on the role of Ecosystem Management in providing Ecosystem Services (Nov. 2005–Feb. 2006).
- Mulder, I. Global Survey of case studies on Payment for Ecosystem Services (PES) funded by Forest Trends (March–September 2005)
- Recovery from the Indian Ocean Tsunami – Guidance for Ecosystem Rehabilitation incorporating livelihoods concerns. Information paper. February, 2005. IUCN, Gland, Switzerland.
- Remm, K.; Külvik, M.; Mander, Ü.; Sepp, K. (2004). Design of the Pan-European Ecological Network: A national level attempt. Jongman, R.H.G.; Pungetti, G. (eds.). *Ecological Networks and Greenways. Concept, Design, Implementation* (151-170). Cambridge: Cambridge University Press.
- Seto, K. C. and Fragkias, M. 2007. "Mangrove conversion and aquaculture development in Vietnam: A remote sensing-based approach for evaluating the Ramsar Convention on Wetlands," *Global Environmental Change* 17: 486-500.
- Shepherd, Gill (2006). *El Enfoque Ecosistémico: Cinco Pasos para su Implementación*. IUCN, Gland, Suiza y Cambridge, Reino Unido. x + 30 pp.
- Shepherd, Gill (2008 forthcoming). *'Using the Ecosystem Approach as an analytical tool: case studies from Central America, Africa and S.E. Asia'*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. viii + 150 pp.
- Smith, M., de Groot, D. and Bergkamp, G. (eds). 2006. *PAY: Establishing payments for watershed services*. IUCN, Gland, Switzerland, ISBN 13: 978-2-8317-0958-1 (82 pp.)
- Sudmeier-Rieux, K, H Masundire, A Rizvi and S Rietbergen (eds) (2006). *Ecosystem, Livelihoods and Disasters: an integrated approach to disaster risk management*. IUCN/CARE/IMWI.
- Verschuuren, B. Development of a Clearing House on Valuation and Financing of Water Ecosystem Services (July 2005–March 2006), funded by IUCN-WANI.

Commission de l'éducation et de la communication (CEC) Rapport 2005–2008 du Président, Keith Wheeler

Introduction

La Commission de l'éducation et de la communication (CEC) s'est efforcée au cours des quatre dernières années, depuis le Congrès de Bangkok, de s'acquitter de la mission adoptée pour la présente période quadriennale, à savoir :

*Encourager l'utilisation stratégique de la communication et de l'éducation, et servir de chef de file en créant un foyer d'apprentissage institutionnel visant à **influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.***

En entreprenant cette mission, la Commission a renforcé son rôle d'organe international regroupant des experts de la communication, de l'éducation et de l'apprentissage au service de la durabilité. Dans ces domaines, la tâche des membres de la CEC consiste à soutenir et renforcer le mandat mondial de l'UICN.

La CEC a établi un programme de travail dans le but d'accomplir la mission décrite ci-dessus en privilégiant trois domaines dans le Programme :

1. Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation (RMAC)
2. Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP)
3. Éducation en vue du développement durable (EDD)

Le présent rapport relate les progrès accomplis dans chacun de ces domaines.

Durant la période quadriennale 2005–2008, les effectifs de la CEC et sa structure dirigeante peuvent être qualifiés de dynamiques. Au début de 2005, la Commission a changé de président lorsque Denise Hamu, en poste pendant cinq ans, a quitté ses fonctions et a été remplacée par le Vice-président de la CEC, Keith Wheeler. Au cours des années qui ont suivi, la structure de la Commission a évolué, tout en continuant à privilégier vigoureusement les trois domaines mentionnés plus haut. Le Comité directeur officiel de la CEC est composé de 15 membres désignés du Comité directeur, qui garantissent une représentation tant thématique que régionale dans les discussions de la CEC relatives au Programme et à la gouvernance. Au cours de cette période quadriennale, la CEC a introduit, de façon stratégique, des présidents régionaux.

Le nombre d'adhésions à la CEC a augmenté au cours de ces quatre dernières années pour atteindre un total de plus de 600 membres représentant toutes les régions ; les régions les mieux représentées sont l'Europe et l'Amérique du Nord. La CEC s'est efforcée d'établir un équilibre régional, et plusieurs manifestations régionales (décrites ci-après) ont contribué au recrutement de membres supplémentaires en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient et en Océanie. La représentation des sexes au sein de la CEC est de 54 % pour les hommes et de 46 % pour les femmes.

En puisant dans ses fonds centraux, l'UICN a fourni un montant annuel de 203 000 francs suisses pour le Fonds de fonctionnement de la Commission, ainsi que des allocations budgétaires pour le personnel travaillant au siège. Pendant la période 2005–2008, le personnel rémunéré a augmenté, passant de 1,9 pendant la dernière période intersessions à quatre personnes contribuant au soutien des fonctions mondiales de la CEC à la fin de 2008. Également pendant cette période, le budget de la CEC, grâce à des fonds versés par l'Agence suédoise de développement international (SIDA), a financé pendant deux ans le salaire d'employés à temps partiel au bureau de Bangkok de l'UICN. Des fonds supplémentaires ont été réunis pour réaliser des projets spécifiques de la CEC, notamment des boîtes à outils logiciels, la publication de lignes directrices, et un soutien aux réunions pour un montant total d'approximativement 70 000 francs suisses. Ces chiffres ne comprennent pas le nombre d'heures consacrées gracieusement par les membres de la CEC aux travaux de la CEC, au Programme de l'UICN et à ses membres.

Progrès et résultats les plus marquants

Objectif :

DRS 5.3E – Leadership dans le domaine du développement durable : le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation sera opérationnel d'ici à 2008. Il comportera des cours pratiques de perfectionnement, et mettra à profit les connaissances de l'Union, des acteurs clés et des universités, en tant que partenaires de l'initiative.

Progrès et résultats : Au cours des quatre ans écoulés, la CEC s'est employée à développer le Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation (WCLM) dans plusieurs régions UICN de par le monde. Les nouveaux réseaux qui ont vu le jour aux États-Unis d'Amérique et au Canada se sont appuyés sur les établissements d'enseignement supérieur existants, et une série de manifestations régionales axées sur l'établissement de contacts et l'apprentissage a été organisée pour lancer des réseaux similaires dans d'autres régions. Ces manifestations régionales d'établissement de réseaux et d'échanges se sont déroulées en Méso-Amérique (2005), en Afrique australe (2006), et dans la Région arabe (2007), et une manifestation se déroulera en Australie/Nouvelle-Zélande (2008). Pour soutenir ces réunions, une série d'études exploratoires a permis de reconnaître les principaux acteurs et les problèmes les plus graves dans chaque région. Les activités du WCLM ont essentiellement porté sur deux thèmes. Le premier consiste à identifier les réseaux existants et à encourager l'édification de nouveaux réseaux régionaux. L'objectif à plus long terme est de créer des liens entre ces réseaux. Une autre activité de la CEC, plus formelle, consiste à établir des plans en vue de la création d'un institut de l'UICN. En 2006, l'UICN a signé un Mémoire d'accord avec l'Université des Nations Unies (UNU) à des fins de création de l'institut, le but étant d'offrir des cours en ligne de troisième cycle préparés par des institutions partenaires du réseau. Les objectifs de l'apprentissage et le programme des cours offerts dans le cadre de ce diplôme refléteront les DRS tels qu'ils ont été définis dans le Programme 2005-2008 de l'UICN, « Plusieurs voix, une seule Terre ». Ces deux activités connexes visent surtout à fournir sur Internet, aux praticiens du monde entier, les connaissances les plus récentes dispensées par des établissements agréés, dans des structures tant formelles qu'informelles. Chacune de ces activités répond à plusieurs nécessités pour les individus comme pour les établissements d'enseignement supérieur : amélioration du dialogue, échange de connaissances dans toutes les régions du monde et renforcement des capacités à des fins de durabilité.

Au nombre des principaux acteurs du WCLN figurent l'UNU, par l'intermédiaire de ses partenaires décernant des grades universitaires, la CEC de l'UICN, avec le soutien des deux présidents du WCLN, l'un de l'Université de Western Washington (États-Unis) et l'autre de l'Université de Royal Roads (Canada), et le réseau d'établissements d'enseignement supérieur établi dans chaque région. Une bonne centaine de doyens et de décideurs des établissements internationaux d'enseignement supérieur ont adhéré au concept du WCLN lors du Congrès de Bangkok en 2004. À la fin de 2008, le système d'attestation sera établi et le recrutement de la première promotion d'étudiants professionnels de l'Institut du WCLN pourra débuter.

Une coopération entre le Réseau d'apprentissage mondial de la Banque mondiale, l'Initiative de l'UICN pour l'eau et la nature, l'Université de Loja-Ecuador, l'UICN-SUR et l'UICN-ORMA a permis d'élaborer un modèle de renforcement des capacités des autorités locales et un cours à distance sur l'eau et le développement local, correspondant aux principaux domaines d'expertise de l'UICN, qui a eu une influence sur 150 participants de la région andine. Les premiers résultats s'étant avérés concluants, le cours sera adapté à la région mésoaméricaine.

Objectif :

DRS 4.3 – Activités de promotion. D'ici à 2008, l'UICN deviendra une source reconnue de connaissances et de motivation à l'appui d'un programme de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation (CESP), qui reliera les grandes conventions du domaine de l'environnement aux accords régionaux et à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (EDD). L'Union sera un partenaire important des programmes de travail des Conventions en matière d'EDD et de CESP.

Progrès et résultats : La CEC a joué un rôle actif dans les domaines de la CESP et de l'EDD pendant toute cette période quadriennale, fournissant des produits essentiels qui ont tiré parti de l'expérience substantielle du réseau et des partenaires de la CEC.

À l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, la CEC a participé à un processus qui s'est prolongé pendant deux ans dans le but de comprendre les besoins des gouvernements et de ses partenaires de la région Asie en termes de mise en œuvre de l'EDD, et leur contribution possible à la Décennie. Le Bureau de l'UNESCO à Bangkok a lancé un projet régional : « Projet Asie-Pacifique des indicateurs de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable » avec des fonds d'affectation spéciale japonais et l'Université australienne Macquarie. Des membres de la CEC de la région Océanie, ainsi que des membres du réseau mondial de la CEC ont participé à ce projet par itérations. Le projet a permis d'élaborer et de publier les *Asia-Pacific Guidelines for the Development of National ESD Indicators*, ainsi qu'un guide d'utilisation (*Quick Guide*) de ces lignes directrices en anglais et en espagnol. Le texte intégral de ces documents peut être consulté à l'adresse : <http://www.iucn.org/publications/>.

Par l'intermédiaire de la CEC, l'UICN a adhéré à l'Alliance Ubuntu et signé, en 2006, la Déclaration Ubuntu qui vise à promouvoir l'éducation en vue du développement durable partout dans le monde. Au titre de son rôle dans cette Alliance, la CEC siège au Comité Ubuntu des pairs qui met en place un réseau régional de Centres d'excellence, prépare un programme d'enseignement, et supervise les activités de suivi et d'évaluation pour le réseau.

Dans le cadre de ses travaux avec la CESP, la CEC soutient la mise en œuvre des conventions relatives à l'environnement, et pendant cette période quadriennale, elle a porté une attention prioritaire à l'Article 13 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Sept membres de la CEC participent régulièrement au Comité consultatif informel de la CESP auprès du Secrétaire exécutif de la Convention, qui se réunit deux fois par an. L'Article 13 bénéficie aujourd'hui du soutien d'une boîte à outils de la CESP, produit par la CEC à l'usage de la CDB. Une bonne centaine de membres de la CEC a contribué à cette boîte à outils pendant les deux ans de son élaboration. La boîte à outils a été publiée en ligne comme ressources sur le web et distribuée en 2007, sous forme de CD-ROM, à 750 experts d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Aujourd'hui en 2008, le Secrétariat de la CDB est en train de produire et de distribuer des exemplaires sur papier aux points focaux de la CDB et aux coordonnateurs du monde entier des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP). La boîte à outils de la CESP a été présentée à l'occasion de diverses manifestations importantes regroupant des éducateurs et des spécialistes de la communication sur le thème de l'environnement. Publiée au départ en anglais, une traduction en espagnol est en préparation et sera éventuellement suivie de versions en d'autres langues. Un blog géré par un membre de la CEC encourage la discussion sur l'utilisation et l'application de cette boîte à outils, et un débat plus général sur la CESP. Le texte intégral du document de la CESP peut être consulté à l'adresse : <http://www.cepatoolkit.org/>.

La Convention de Ramsar sur les zones humides sera le thème de la prochaine boîte à outils de la CESP, qui devrait être achevée en 2008 et traitera de la planification de l'action de la CESP concernant les points focaux nationaux de la CESP et puisera dans l'expertise des membres de la CEC.

En Amérique latine, le Projet citoyens du monde pour l'environnement a également largement contribué aux travaux de la CEC en matière de CESP. Ce projet est une initiative régionale visant à faire participer les citoyens au développement durable en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds pour l'environnement mondial. De nombreux acteurs ont participé à l'élaboration et à la production de matériels d'éducation et d'information, de stratégies de formation et de ressources susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension de questions telles que la biodiversité, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les eaux internationales et les changements climatiques, ainsi qu'à l'action dans ces domaines. La possibilité de délivrer un certificat à la fin des cours est à l'étude.

Par l'intermédiaire de ses membres et de son Comité directeur, la CEC participe également à un certain nombre de manifestations de haut niveau et à des discussions sur les mécanismes intergouvernementaux touchant à l'EDD et à la CESP au niveau international, tandis que l'expertise acquise dans le cadre de ces mécanismes crée de nouvelles possibilités d'apports et de contributions.

Objectif :

DRS 6.5 – Moyens d'action : D'ici à 2008, les programmes mondiaux et régionaux de l'UICN seront encouragés à renforcer les capacités d'éducation et de communication en matière de

développement durable et d'environnement, afin de promouvoir l'apprentissage et de donner aux parties prenantes les moyens de contribuer à la réalisation de la mission de l'UICN. La planification de la communication stratégique sera intégrée dès le début dans les projets et programmes de l'UICN.

Progrès et résultats : Les services des membres de la CEC ont été requis afin de fournir des directives, des conseils et un soutien concernant la mise en œuvre d'une planification et d'un apprentissage de la communication stratégique au sein des programmes régionaux et mondiaux de l'UICN et des travaux des membres et des commissions. Par exemple, la CEC a assuré et soutenu les travaux de renforcement des capacités et de communication de l'Initiative UICN Dinaric, du Programme UICN pour les écosystèmes, par l'intermédiaire d'un projet de renforcement des capacités destiné aux petits pays insulaires en développement, et notamment une évaluation des capacités et une participation à un groupe consultatif informel. La CEC a également apporté un soutien à la planification en matière de communication stratégique dans le cadre de l'initiative du Programme Entreprise et Biodiversité de l'UICN, sur les lignes directrices relatives à la biodiversité destinées aux administrateurs d'hôtels, et aux aires protégées pour la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), et elle a exercé une influence sur le Congrès des parcs d'Amérique latine (Bariloche 2007).

Les membres de la CEC ont organisé des ateliers sur la planification et l'apprentissage en matière de communication stratégique lors de grandes manifestations internationales, notamment la Conférence mondiale sur l'éducation à l'environnement (Durban 2007), la 4^e Conférence internationale sur l'éducation relative à l'environnement (Ahmedabad 2007), la Conférence internationale de l'UICN Pakistan sur l'éducation pour le développement durable (Karachi 2007), la réunion Compte à rebours 2010 de planification des partenariats (Bruxelles 2007) et la Conférence de Trondheim sur la biodiversité (Trondheim 2007). La CEC a invité des Bureaux régionaux de l'UICN et leurs réseaux de la région Asie de l'Ouest/Moyen-Orient (WAME) et le Centre méditerranéen à participer à une réunion sur le renforcement des capacités et les possibilités d'établissement de réseaux sur le thème « Nouvel apprentissage dans la région arabe ». Dans le cadre, notamment, de ces activités, la CEC a partagé son expertise relative à l'apprentissage et à la communication avec ses partenaires et elle a également multiplié les occasions de collaborer et d'établir des relations avec ces acteurs de l'UICN dans l'espoir de travailler de concert avec eux dans le futur.

Site Web de la CEC et communications

Le site Internet de la CEC a été modifié en portail CEC, un espace interactif pour les membres utilisé pour échanger des nouvelles, afficher le profil des membres, soutenir la collaboration, et présenter un catalogue des nombreuses ressources d'apprentissage multimédia de la CEC. La nouveauté introduite en 2007 a été une base de données sur la pensée systémique pour les ressources de développement durable. On peut aussi citer les liens avec des blogs et des wikis créés par des membres de la CEC, et vers d'autres sites pertinents sur lesquels on peut trouver les informations les plus récentes. L'information est également diffusée grâce au bulletin de la CEC en ligne depuis 2006, qui transmet des nouvelles communiquées par des membres de la CEC, des articles relatifs aux principaux thèmes de la CEC, des annonces de manifestations, de remises de prix et des offres de perfectionnement professionnel. Le site Web de la CEC se trouve à l'adresse : www.iucn.org/cec.

La CEC recherche un changement en profondeur

La CEC s'intéresse à la manière dont les mécanismes de changement en faveur d'un développement durable sont mis en place et gérés. Pendant cette période quadriennale, la CEC a commencé à examiner la façon dont le changement intervient, en termes de recherche en sciences sociales, et le rôle de la communication et de l'apprentissage dans ce changement. Les membres de la CEC ont produit un Livre blanc sur la redéfinition du renforcement des capacités pour le 21^e siècle (disponible sur le portail de la CEC). La CEC a organisé une réunion des spécialistes du changement en novembre 2006 pour mieux comprendre comment les changements sociaux, les changements institutionnels et les changements de comportements individuels sont encouragés et soutenus à travers le monde. Des signes de changement concrets sont intervenus dans les pratiques d'apprentissage et d'éducation ; ce thème du *Nouvel apprentissage* à des fins de durabilité a été traité dans des réunions et des documents distribués aux membres de la CEC au cours d'un certain nombre de manifestations internationales et régionales. La priorité accordée aux changements en profondeur

s'est notamment traduite par la création d'un nouveau secteur d'activité dans le Programme 2009–2012 de la CEC qui porte essentiellement sur la facilitation du changement.

Conclusions

La CEC s'est efforcée pendant cette période d'inaugurer des produits pratiques, d'être un partenaire incontournable et un prestataire de services. Ces différents rôles ont permis aux membres de la CEC de participer à un large éventail d'activités et de mécanismes qui contribuent à souligner l'importance de l'éducation, de l'apprentissage et de la communication en tant que lien entre le savoir et l'action, en d'autres termes, le lien entre les connaissances de l'Union et l'action qu'elle doit mener pour avoir le meilleur impact possible sur le monde. Globalement, la contribution de la Commission se traduit dans l'ensemble de ses activités visant à :

1. Établir des liens concrets entre les universités afin d'offrir aux spécialistes un certificat de perfectionnement professionnel reconnu, sous l'égide de l'UICN, en matière de développement durable ;
2. Participer activement aux activités visant à aider les partenaires intergouvernementaux à réaliser leurs objectifs consistant à intégrer les activités de CESP à des fins de mise en œuvre efficace des conventions liées à l'environnement ;
3. Intégrer, au niveau régional, les membres de la Commission de l'UICN, les membres de l'organisation et les bureaux de l'UICN dans les discussions concernant un renforcement de l'apprentissage et des capacités grâce au processus de création d'un réseau mondial d'apprentissage pour la conservation ;
4. Tester de nouveaux médias et outils d'établissement de réseaux sociaux et renforcer les capacités d'utilisation de ces outils au sein du réseau afin d'améliorer la diffusion stratégique des messages portant sur la durabilité ;
5. Intégrer des professionnels de la communication et de l'éducation dans les travaux plus larges de l'Union, et tirer parti de leurs connaissances et de leur expertise pour renforcer les travaux de l'UICN au niveau international.

Commission des politiques environnementales, Economiques et sociales (CPEES) Rapport 2005–2008 du Président, Taghi Farvar

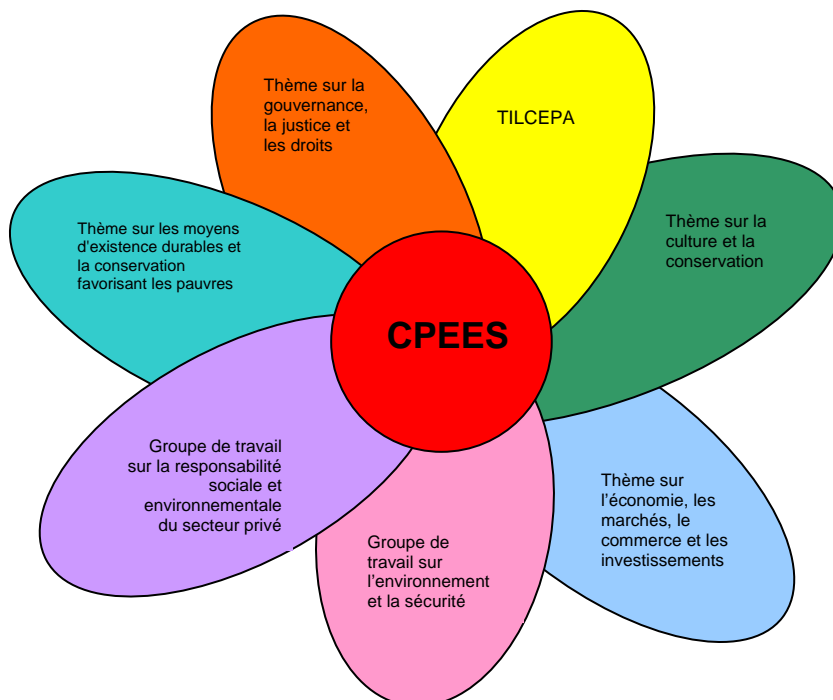
La mission de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) de l'UICN, adoptée au Congrès mondial de la nature de Bangkok, est la suivante : « Contribuer à la mission de l'UICN en apportant des concepts et une expertise sur les moyens d'harmoniser la conservation de la biodiversité avec les préoccupations économiques et culturelles fondamentales des communautés humaines telles que les moyens d'existence, l'éradication de la pauvreté, le développement, la justice, les droits de l'homme, l'identité culturelle, la sécurité et la gouvernance équitable et effective des ressources naturelles ». Au Congrès de Bangkok, il a été décidé que la CPEES s'en acquitterait dans le cadre de quatre thèmes :

- Gouvernance des ressources naturelles, justice et droits de l'homme (TGER)
- Moyens d'existence durables et conservation favorisant les pauvres (TSL)
- Culture et conservation (TCC)
- Économie, marchés, commerce et investissement (TEMTI)
- Populations autochtones, communautés locales, équité et aires protégées (TILCEPA, conjointement avec la CMAP)

et de deux priorités intersectorielles :

- Responsabilité environnementale et sociale du secteur privé (SEAPRISE)
- Environnement et sécurité humaine (E&S)

Par rapport aux années précédentes, les travaux de la CPEES comprennent donc quelques directions thématiques complémentaires tandis que la Commission continue de se consolider et de se construire sur les fondations solides que constituent ses membres et l'expertise acquise dans la période quadriennale précédente. La mission de la CPEES s'applique à tous ses groupes de travail et thèmes, chacun grandissant et se regroupant autour de la vision et des valeurs fondamentales de la Commission comme on peut le voir dans le modèle en corolle présenté ci-dessous :



Ces dernières années, la CPEES s'est attaquée à certains des sujets les plus complexes que rencontrent aujourd'hui dans le domaine de la conservation, en particulier aux dilemmes entre la gouvernance des ressources naturelles, l'équité (y compris l'équité entre les sexes) et les droits de l'homme, ainsi qu'aux questions entourant les racines économiques et sociales de la dégradation de l'environnement. Dans tout cela, la CPEES a étroitement adhéré à la vision et à la mission de l'UICN.

Gouvernance, justice et droits

Le Thème sur la gouvernance, la justice et les droits (TGER) a pris forme en s'appuyant sur l'expertise déjà ancienne des membres de la Commission en matière de cogestion. Durant la présente période quadriennale, le TGER a élargi ses travaux au domaine plus général de la gouvernance des ressources naturelles. Le Groupe a également un plus grand nombre de membres : environ 600. Parmi ses résultats, on peut citer une visibilité et des connaissances nettement améliorées en matière de gouvernance des ressources naturelles et des aires protégées et cela, en particulier, grâce à des publications (y compris certaines publications qui sont aujourd'hui distribuées par la Convention sur la diversité biologique), des analyses et la fourniture d'un appui technique au niveau local et national (p.ex. Australie, Cambodge, Chine, Iran, Italie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Philippines, Sénégal et Viet Nam). À titre d'exemple, le gouvernement de Madagascar a structuré son réseau élargi d'aires protégées d'après la matrice UICN mise au point par les conseillers TGER/TILCEPA. Les membres du Groupe ont été chargés d'organiser plusieurs réunions techniques internationales, par exemple le courant sur la gestion partagée du Premier Congrès sur les aires marines protégées, un symposium sur la gouvernance novatrice pour la Society for Conservation Biology, un groupe de travail pour le Sommet d'Almeria sur les catégories et des activités parallèles sur les aires conservées par les communautés et sur la gouvernance à l'occasion de réunions du Groupe de travail spécial de la CDB sur les aires protégées (Montecatini 2005 et Rome 2008).

Une des initiatives particulières dont le TGER est fier concerne les Réseaux d'apprentissage régionaux (RAR) dans lesquels de petits groupes pluriacteurs de différents pays de la même région se rencontrent régulièrement pour apprendre en échangeant expérience et initiatives. Ces petites équipes échangent les leçons tirées de divers sujets, participent ensemble à des cours de formation et visites de terrain, réfléchissent aux moyens d'améliorer leur travail sur la base de leur expérience commune et s'entraident pour la mise en pratique de leurs conclusions. Depuis plusieurs années, le TGER apporte une assistance technique à plusieurs RAR, notamment pour la cogestion des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest, en coopération avec le Programme régional pour la conservation marine et côtière, et pour la cogestion des aires protégées avec les populations autochtones en Asie du Sud-Est, en coopération avec la Asian people Pact Foundation et Swedbio.

Durant la présente période quadriennale, le TGER a aussi inauguré un nouveau mode de travail pour l'UICN en matière de conservation et de droits de l'homme. Outre la publication d'un numéro spécial de *Policy Matters*, il a organisé un symposium lors de la réunion de la Society for Conservation Biology et un atelier spécialisé dans la Réserve de Bavianskloof (Afrique du Sud) et publié un document de synthèse sur les outils et les mécanismes de mise en œuvre d'une approche de la conservation basée sur les droits. Le TGER a créé un groupe d'études qui se consacre à ce sujet.

Communautés et aires protégées

La Direction stratégique sur la gouvernance, les communautés, l'équité et le droit aux moyens d'existence dans le contexte des aires protégées (TILCEPA) est un thème conjoint entre la CPEES et la CMAP. Ayant fait de grands progrès au niveau de la politique internationale – en particulier avec l'intégration de l'élément 2 sur la gouvernance, l'équité, la participation et le partage des avantages du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées – TILCEPA a concentré son attention, dans la période quadriennale, sur l'application nationale et locale de politiques de conservation progressistes. Par exemple, TILCEPA a commencé une étude sur les progrès du Programme de travail dans différents pays et a mis sur pied une base de données (<http://www.iucn.org/themes/ceesp/CCAlegislations.htm>). En collaboration avec le TGER, TILCEPA a également soutenu l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités dans différents pays (voir plus haut) et a proposé des activités parallèles, des publications et des outils spécialisés aux réunions de la CDB (p.ex. à Montecatini 2005, Curitiba 2006, Rome 2008 et Bonn 2008 [en préparation]).

Les membres de TILCEPA ont activement affiné le concept de gouvernance des aires protégées en tenant compte à la fois du « type » et de la « qualité ». Plusieurs documents servent de base à une prise de position de l'UICN sur la gouvernance des aires protégées, et font actuellement partie d'une version révisée des lignes directrices de l'UICN sur les meilleures pratiques concernant les catégories d'aires protégées (et les types de gouvernance). TILCEPA a en outre travaillé à la compréhension, au renforcement et à la promotion des aires conservées par les communautés (ACC). Des évaluations régionales du statut et des besoins des ACC ont eu lieu en Afrique de l'Est, dans le sud-ouest de la Chine, dans l'Arctique et en Méso-Amérique. Des initiatives particulières en appui aux ACC ayant de faibles moyens ont été lancées au Mexique et au Rwanda. Des documents, des études de cas et de l'information sur différents aspects des ACC sont disponibles sur un site consacré à ce thème (<http://www.iucn.org/themes/ceesp/CCA>) et serviront de document de travail pour de nouvelles discussions lors de réunions régionales et mondiales comme le Congrès mondial de la nature, en 2008. Une alliance mondiale en appui aux aires conservées par les communautés est en train de voir le jour suite à un atelier international sur ce sujet, organisé en Turquie en octobre 2007.

Un nouveau groupe de travail de TILCEPA sur les aires protégées, l'équité et les moyens d'existence réfléchit à la justice sociale et à la pauvreté dans la conception et la gestion des aires protégées et contribue à mettre en pratique la recommandation sur les aires protégées et la pauvreté adoptée par le Congrès mondial sur les parcs en 2003. Le groupe de travail a tenu trois réunions régionales et renforce son plan de travail pour les prochaines années.

Enfin, TILCEPA est resté actif au niveau international en organisant de nombreux événements pour la CDB ainsi qu'une série d'ateliers sur la gouvernance pour le Premier Congrès sur les aires marines protégées à Geelong (Australie).

Responsabilité sociale et environnementale du secteur privé

Le Groupe de travail sur la responsabilité sociale et environnementale du secteur privé (SEAPRISE) a soutenu les organisations de la société civile et les gouvernements dans de nombreux pays et régions affectés par des opérations minières et gazières, notamment : Alaska, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Kenya, Liban, Mauritanie, Nigéria, Pérou, Philippines, Sénégal et Tanzanie. Le Groupe a aidé à organiser des voyages studieux dans le delta du fleuve Niger pour des hauts fonctionnaires du gouvernement et des membres de la société civile d'Afrique de l'Est et de l'Ouest. Ces voyages ont été suivis de cours de formation en Guinée-Bissau, au Kenya, en Mauritanie et en Tanzanie. Une formation semblable a été organisée au Pérou en 2007. Pour aider à la formation, l'équipe du SEAPRISE a produit une publication, *Gestion environnementale de l'exploitation de pétrole offshore et du transport maritime pétrolier* (en français et en anglais, avec un résumé en portugais). SEAPRISE a également collaboré avec les gouvernements de la Guinée-Bissau, du Kenya, de la Mauritanie et de la Tanzanie ainsi qu'avec le PNUE-WCMC à la planification spatiale et à la cartographie. L'association de la formation et de la cartographie spatiale a eu un effet majeur sur la manière dont plusieurs pays planifient désormais leur développement pétrolier et gazier.

Une des plus grandes réussites de SEAPRISE a été sa contribution à la cinquième réunion de la Convention de Nairobi, à Johannesburg, en novembre 2007 lorsque 30 délégations nationales d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest ont convenu de réaliser des évaluations environnementales stratégiques avant d'attribuer de nouvelles licences d'exploitation pétrolière. Le PNUE a félicité les membres de SEAPRISE pour leur appui durant la réunion.

À la demande de membres des Philippines et des évêques catholiques, SEAPRISE a fourni un appui technique à une équipe conduite par Claire Short (députée et ancienne ministre du Développement outre-mer du Royaume-Uni), comprenant une visite aux Philippines et la production d'un rapport : « Mining in the Philippines, Concerns and Conflicts ». Le rapport a été présenté à Manille et distribué au Parlement des Philippines et à celui du Royaume-Uni.

SEAPRISE a également collaboré avec la Direction nigérienne de la biodiversité auprès du ministère de l'Environnement et avec une équipe de 20 scientifiques et activistes locaux à l'occasion d'une mission d'évaluation des déversements de pétrole dans le delta du Niger. Une visite des zones et des communautés affectées a été organisée et suivie d'un atelier. Le rapport de mission a mis en évidence les 4000-6000 déversements de pétrole effectués dans la région depuis 50 ans. L'équipe a aussi produit un film d'information/formation avec Reuters et une carte des déversements de pétrole.

Parmi les autres activités d'envergure mondiale de SEAPRISE on peut citer une évaluation des principales marées noires subies par le Liban après la guerre de 2006 avec une mission de suivi un an plus tard, ainsi que des actions de défense de l'environnement contre la flotte de pêche au chalut néerlandaise près du Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie.

Thème sur les moyens d'existence durables

Le Thème sur les moyens d'existence durables et la conservation favorisant les pauvres (TSL) a axé une grande partie de ses travaux sur l'appui à l'organisation de groupes sociaux ayant un impact critique sur la gouvernance des ressources naturelles, la résurgence des institutions coutumières pour la conservation de la nature et la gestion durable des ressources naturelles, et la défense des droits coutumiers à la gouvernance autonome des ressources naturelles. La souveraineté alimentaire et la conservation favorisant les pauvres ont été deux nouveaux axes de travail inscrits dans le mandat 2005-2008, tout comme la politique de l'UICN sur les populations autochtones mobiles (la « résolution sur les populations mobiles » de Bangkok, en 2004) qui a été un centre d'intérêt majeur et un succès pour ce thème. Dans le droit-fil de cette politique, le TSL a encouragé, soutenu et facilité le Rencontre mondiale des bergers nomades et transhumants ainsi que le Premier Congrès de WAMIP (World Alliance of Mobile Indigenous Peoples - un mouvement né du Congrès mondial sur les parcs de 2003, à Durban). Le Congrès a eu lieu à Ségovie, en Espagne, en septembre 2007 et a approuvé une version révisée des Statuts de l'organisation qui compte maintenant des centaines de membres et en particulier, des institutions coutumières de populations autochtones mobiles (tribus, clans, etc.) ainsi que les organisations et les personnes qui les soutiennent. Résultat de la Rencontre mentionnée plus haut, les bergers nomades de la planète disposent maintenant de leurs propres analyses de situation de l'état et de la mise en valeur de leurs ressources naturelles, une vision à long terme pour la conservation et les moyens d'existence durables et une stratégie pour progresser entre les deux.

Les membres du TSL ont participé activement à la définition des liens entre le bien-être humain, la sécurité alimentaire, les droits de l'homme et la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles dans le contexte du concept de « souveraineté alimentaire ». À noter à cet égard la publication du document occasionnel de la CPEES intitulé *Agro-ecology versus Eco-Agriculture* et d'un ouvrage intitulé *Agro-ecology and food sovereignty in the Americas* en collaboration avec l'université de Yale et l'IIED. Autres temps forts : la participation à un nouveau projet placé sous la direction de l'IIED sur la démocratisation de la recherche et du développement dans les domaines des systèmes de production alimentaire et de l'agrobiodiversité, et le rôle actif joué dans l'organisation et la direction d'ateliers à l'occasion du Forum mondial sur la souveraineté alimentaire (Nyeleni, Mali, février 2007). En ce qui concerne les ressources génétiques, le TSL a soutenu un projet ICARDA/International Centre for Irrigation Research/CENESTA sur la sélection participative des plantes. Il s'est aussi lancé dans l'application de la résolution de l'UICN concernant un moratoire sur les OGM en créant et en tenant à jour le site Web de l'UICN sur le moratoire, à la demande du Conseil de l'UICN. Le TSL a, par ailleurs, coparrainé, en 2007, la publication en une dizaine de langues d'un CD sur les Systèmes d'information géographique participatifs avec plusieurs autres institutions du monde entier.

Le TSL a mis l'accent sur les liens et l'apprentissage mutuel entre les organisations locales qui cherchent à renforcer les systèmes alimentaires, les moyens d'existence et l'agrobiodiversité au niveau local. Il a ainsi collaboré avec les communautés autochtones des Andes (Asociación ANDES, Pérou), les femmes Dalit sur le sous-continent Indien (Deccan Development Society, Inde), les riziculteurs d'Indonésie (Farmers IPM movement) et les bergers nomades en Iran (Centre for Sustainable Development, CENESTA) dans le cadre d'un projet de l'Institut international de l'environnement et du développement (IIED, Royaume-Uni). Beaucoup de connaissances ont enrichi la base d'expériences concernant les moyens d'existence durables dans ces communautés généralement marginalisées. Le TSL a soutenu des projets nationaux et régionaux sur la gestion pastorale des terres arides et semi-arides, les moyens d'existence durables, les droits des populations autochtones et la gestion communautaire des ressources naturelles en Iran et dans les pays voisins. Le TSL a aussi soutenu le secrétariat de WAMIP, un réseau affilié à la CPEES.

Le TSL a travaillé en étroite collaboration avec d'autres thèmes et groupes de travail de la CPEES. Avec le TGER et TILCEPA, il a participé à plusieurs initiatives sur les aires conservées par les communautés (ACC). Avec E&S, il a soutenu la Conférence sur les forces en faveur de la durabilité (World Court Building, La Haye, mars 2007). Avec E&S et SEAPRISE, il a contribué à l'évaluation

d'urgence de la pollution marine au Liban suite au bombardement des réservoirs de pétrole de la centrale électrique de Jiyeh, et de son évaluation un an plus tard. Les membres du TSL se sont lancés dans la formation pratique, la sensibilisation et l'élaboration de politiques sur la désertification, la cogestion des ressources naturelles et les systèmes de gestion des ressources en propriété commune en Afghanistan, au Cambodge, en Chine, en Iran, au Maroc et en Afrique de l'Ouest. Ils ont aidé le Conseil de la biodiversité du Caucase à élaborer le profil de l'éco-région du Caucase et soutenu le programme de conservation des six pays de la région (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Iran, Russie et Turquie).

Groupe de travail sur l'environnement et la sécurité

Le Groupe de travail sur l'environnement et la sécurité a organisé le lancement européen du rapport 2005 sur l'état du monde intitulé *Redefining Global Security*, dans lequel la dimension environnementale de la sécurité était analysée, décrite et illustrée par des exemples. Ce lancement a tout d'abord eu lieu au Palais de la paix à La Haye, en mars 2007 puis le jour suivant au Parlement européen, à Bruxelles avec la participation d'orateurs de haut niveau tels que les ministres néerlandais de la Coopération au développement et de l'Environnement et des députés au Parlement européen. En 2006, le Groupe a financé la mission de Richard Steiner de SEAPRISE-CPEES, chargé d'évaluer les impacts de la marée noire en Méditerranée après le bombardement, par l'armée de l'air israélienne, des réservoirs de pétrole de la centrale électrique de Jiyeh, sur le littoral libanais. En juillet 2006, il a financé la visite de suivi en Israël en vue de discuter du rapport avec le Gouvernement israélien. Le Groupe a également commandé un rapport sur les aspects juridiques (responsabilité) de la marée noire qui a été publié en février 2007 et soumis à la Commission du droit de l'environnement (CDDE) de l'UICN.

En mars 2007, le Groupe a organisé la Conférence sur les forces en faveur de la durabilité, au Palais de la paix où l'on a discuté du nouveau rôle des militaires dans la promotion de la sécurité de l'environnement ainsi que de la responsabilité du secteur privé, en particulier des industries extractives, en matière de prévention des violations des droits de l'homme et de la destruction de l'environnement et de la nature, de versement de compensations pour les dommages causés et d'écoute des avis des conseils de citoyens dans les régions concernées. Beaucoup des participants à cette conférence sont devenus de nouveaux membres du Groupe de travail E&S en pleine expansion. Le 10 décembre 2007, le président de E&S, Wouter Veening, a prononcé une allocution lors d'une activité parallèle importante de la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques, à Bali, sur les aspects des changements climatiques (en cours) qui relèvent de la sécurité ; des préparatifs sont en cours pour organiser, avec le gouvernement polonais, une activité parallèle importante sur le même sujet à l'occasion de la prochaine Conférence des Parties, en décembre 2008 à Poznan, Pologne, qui fera suite à une activité conjointe avec la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) sur le même sujet encore, au du Congrès mondial de la nature de Barcelone, en octobre.

Thème sur l'environnement, la macroéconomie, le commerce et les investissements

Le Thème sur l'environnement, la macroéconomie, le commerce et les investissements (TEMTI) est né de l'ancien Groupe de travail sur l'environnement, le commerce et les investissements. Le président du TEMTI a mis sur pied un nouveau comité directeur et a fait des démarches auprès de fondations pour solliciter leur soutien au plan de travail du TEMTI. Une proposition de projet a également été soumise au Fonds 3IC de l'UICN et approuvée en octobre 2007. Le projet, intitulé « Connexion macro-économique : politiques monétaires et fiscales en faveur de la durabilité » est axé sur l'Amérique latine (Argentine, Brésil, Équateur, Costa Rica et Mexique). Les activités ont commencé et les résultats préliminaires seront présentés au Congrès de Barcelone.

Entre-temps, le TEMTI a progressé dans ses activités de réseautage pour les membres et de recherche orientée sur l'action, commencées à l'occasion de la conférence biennale de l'International Association of Ecological Economics à New Delhi, en décembre 2006 et poursuivies lors d'autres événements internationaux. Le président du TEMTI, Alejandro Nadal, a été membre du comité de rédaction du Memorandum sur la gouvernance des ressources naturelles pour le XXI^e siècle lors du Sommet du G8 à Heiligendamm, Allemagne, organisé par la Fondation Heinrich Boell. Durant cette session, de nouveaux contacts ont été établis avec les collègues africains et des discussions ont

commencé en vue d'élaborer une stratégie régionale pour le TEMTI, en Afrique. Le TEMTI a été actif dans plusieurs contextes nationaux, par exemple le jury du tribunal des peuples indépendants du Groupe de la Banque mondiale en Inde et l'établissement du Sanctuaire de matériel génétique du maïs, au Mexique.

Thème sur la culture et la conservation

Le Thème sur la culture et la conservation (TCC) a été créé au début de 2005 à partir d'un petit groupe de membres, principalement des personnes qui avaient contribué à la publication d'un volume spécial de *Policy Matters*, « History, Culture and Conservation ». Dans la période quadriennale, le groupe de départ a grandi : il comprend aujourd'hui des membres d'horizons culturels variés et de nationalités diverses, originaires de toutes les régions du globe. Le TCC a pour objectif principal d'améliorer les connaissances, les politiques et la pratique en établissant des liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle, les menaces qui s'exercent sur l'une comme sur l'autre, et en améliorant les possibilités. Le TCC s'est mis en devoir d'y parvenir en agissant dans différents domaines.

Parmi les activités de diffusion des connaissances du TCC, on peut citer l'organisation d'une conférence intitulée *Sustaining Cultural and Biological Diversity in a Rapidly Changing World* qui aura lieu en avril 2008 au American Museum of Natural History ; la production d'un volume édité intitulé « Conservation, Culture and History » contenant des études de cas sur les relations entre la pratique culturelle et la conservation de la biodiversité ; et la production d'un ouvrage de référence « Source Book on Bio-cultural Diversity » en coopération avec Terralingua qui présente des études de cas de communautés du monde entier sur les relations entre la diversité culturelle et la diversité biologique.

Parmi les activités de recherche axée sur l'action, il faut relever la participation du peuple maori à la recherche sur la biodiversité et la génétique de la conservation concernant les espèces indigènes de Nouvelle-Zélande dans le cadre de travaux de recherche en collaboration et d'information communautaire des *iwi* (tribus) ; l'intégration des connaissances traditionnelles et les technologies/techniques SIG/GPS avancées pour la conservation de ressources capitales en zones humides, en Mauritanie ; la recherche permanente pour étudier les divergences entre la connaissance culturelle de la nature dans le nord du Pakistan et les incitations à la conservation basées sur le marché, introduites par l'UICN et d'autres OING ; la recherche sur les dynamiques institutionnelles qui structurent la vulnérabilité aux catastrophes naturelles au Cachemire ; et le rôle de la culture, des connaissances traditionnelles et des institutions locales respectées dans la gestion efficace des ressources côtières au Ghana. Les activités de défense de l'environnement ont conduit le TCC à soutenir des initiatives sur la diversité bioculturelle communautaire au Mexique, témoigner en matière de droits de propriété intellectuelle autochtone en Nouvelle-Zélande et à préparer des propositions collectives sur la bio-prospection présentées au Gouvernement néo-zélandais.

Participation du Président au Conseil et dans d'autres domaines

Le Président de la CPEES, M. Taghi Farvar, était présent à toutes les réunions du Conseil de l'UICN auxquelles il a participé activement en s'efforçant de maintenir l'esprit collégial et la forme de gouvernance de l'Union. Il a, par ailleurs, maintenu sa participation active au niveau régional, dans la région WESCAN et dans d'autres régions du monde. Il a prononcé un discours liminaire au Congrès sur les parcs de Méso-Amérique. En 2006, il s'est aussi adressé, par un discours d'inauguration spécial, à la réunion annuelle des fondations nord-américaines qui soutiennent la biodiversité.

La vie de la Commission

Globalement, la CPEES a participé à la lutte contre les causes de la dégradation de l'environnement, soutenant les forces positives de la conservation et de la gestion rationnelle de l'environnement par les moyens suivants :

- inciter la société dans son ensemble, et pas seulement les professionnels de la conservation, à participer, en particulier les populations autochtones et les communautés locales ;
- œuvrer en faveur d'un minimum de justice environnementale et des droits de l'homme ;
- promouvoir la valorisation totale de la nature accompagnée par plus d'équité dans le partage des avantages et des fardeaux qui en découlent ;

- détruire le mythe de la seule et unique valeur - la valeur économique - et faire renaître/renforcer la multiplicité des autres valeurs-identités - la santé, la sécurité, la culture, la spiritualité, la religion - qui s'incarnent également dans la nature.

Dans son journal périodique *Policy Matters*, la CPEES a continué d'explorer des sujets émergents et controversés concernant la conservation, créant un espace précieux pour le vrai débat et l'échange d'idées. Le journal n'est pas « conçu à l'avance » mais construit à partir des réponses des membres à une série de questions sur un thème donné, souvent en rapport avec de grands événements internationaux. Le comité d'édition réfléchit alors à l'ensemble des propositions et met au point une « synthèse éditoriale » des idées exprimées par les membres, qui s'oriente généralement vers des recommandations tant au niveau politique que pratique. La Commission est particulièrement fière des numéros publiés depuis trois ans : « History, Culture and Conservation »; « Poverty, Wealth and Conservation » ; et « Conservation and Human Rights ». Un numéro est en préparation sur le thème des changements climatiques, des changements dans le domaine de l'énergie et de la conservation et sera présenté à l'occasion du Congrès mondial de la nature de 2008. D'autres numéros spéciaux sont en gestation.

Les membres de la CPEES viennent de différents horizons géographiques, culturels et professionnels : populations autochtones et universitaires, praticiens et chefs de communautés, décideurs et jeunes professionnels (la Commission est, à cet égard, la plus « progressiste » des Commissions de l'UICN selon la dernière évaluation des Commissions). Il y a un bon équilibre entre le Nord et le Sud (environ 50/50) et plus d'un tiers des membres sont des femmes (un succès particulier pour l'équilibre entre les sexes dans les Commissions de l'UICN). Une des forces de la CPEES est son engagement auprès de différents acteurs, qu'il s'agisse de membres de l'UICN (gouvernements et ONG) ou de représentants directs de la société civile (populations autochtones et communautés locales).

Les membres de la CPEES ont travaillé sur tous les continents dans le cadre d'un réseau souple à la coordination simplifiée, tirant parti d'occasions particulières pour organiser des réunions et/ou élaborer des projets et obtenir des fonds pour des initiatives conjointes. En général – et c'est là la « marque de fabrique » de la Commission – ils se sont attaqués aux liens critiques entre la pratique et la politique (p.ex. apporter l'expérience locale dans les processus politiques nationaux et internationaux et promouvoir la mise en œuvre de politiques rationnelles dans des contextes spécifiques). Autant dire un travail crucial pour l'avènement d'un « monde juste qui valorise et conserve la nature ».

Commission du droit de l'environnement (CDDE) Rapport 2005–2008 de la Présidente, Sheila Abed de Zavala

1. Résumé

Les quatre années écoulées ont été, pour la Commission du droit de l'environnement (CDDE), une période de transformation.

L'orientation des travaux de la CDDE – dans le cadre de son mandat – a été entièrement revue. À cet égard, à l'issue de la réforme du Comité directeur, intervenue après le Congrès en 2004 et confiée à des professionnels de haut niveau du droit de l'environnement, la première tâche du groupe a été de réfléchir au moyen le plus efficace d'avoir véritablement un impact par des initiatives de la CDDE.

Nous avons commencé par déterminer les atouts et les faiblesses de la Commission, et par rédiger un plan stratégique afin de privilégier le renforcement des domaines prioritaires. C'est ainsi que nous avons décidé d'accroître notre soutien aux activités des groupes de spécialistes, qui jouent le rôle d'organes exécutifs de la CDDE.

Des ajustements ont été opérés de façon à encourager les membres des groupes de spécialistes. La première étape a consisté à recueillir toutes les informations nécessaires sur les groupes existants, leur composition et les obstacles à leur performance optimale. Ensuite, un plan a été élaboré afin de faire bénéficier les groupes de spécialistes d'une subvention annuelle de démarrage qui, aussi modeste soit-elle, permet de couvrir leurs frais de fonctionnement de base. Un(e) co-président(e) a été désigné(e) pour chaque groupe, en veillant à assurer un l'équilibre entre les régions géographiques et entre les sexes.

La communication a été un thème de discussion majeur et a suscité énormément d'intérêt. La Commission a investi dans plusieurs outils technologiques modernes. Des règles ont été établies pour que les groupes systématisent leurs contributions et les rendent plus efficaces. Des plans de travail annuels sont élaborés par chaque groupe et approuvés par le Comité directeur, grâce auxquels les groupes peuvent interagir et se soutenir mutuellement dans leurs activités.

La convocation de réunions annuelles des président(e)s a marqué une étape dans les activités des groupes de travail. Véritable innovation, ces réunions se sont révélées essentielles en permettant aux président(s) de mieux se connaître, d'échanger des idées sur les travaux de la CDDE et de discuter des possibilités de lancer des initiatives conjointes.

Autre fait marquant à signaler : l'interaction avec le Centre du droit de l'environnement (CDE) qui, avec la CDDE, forme le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement. Ces deux entités prévoient des activités coordonnées et de s'appuyer mutuellement dans leurs projets. Cette nouvelle forme d'engagement s'exprime par la décision de nommer un(e) conseiller(ère) juridique du CDE pour suivre les travaux de chaque groupe de spécialistes. Cela a contribué à raffermir le processus de coopération et à le rendre plus efficace. La Commission a mené diverses activités avec le Centre du droit de l'environnement afin de définir nos axes prioritaires et de collecter des fonds.

Les membres en général sont encouragés à participer à l'un des groupes de travail. Nous avons rétabli les catégories « groupe de travail » et « groupe d'étude » pour couvrir les questions qui intéressent un certain groupe de membres mais qui ne sont traitées par aucun groupe de spécialistes en particulier.

La Liste de la CDDE, un forum virtuel qui permet aux membres d'échanger des nouvelles et des informations, a également été rétablie. Cet outil s'est révélé très utile, notamment en donnant aux membres la possibilité de mettre leurs travaux en ligne pour permettre à d'autres membres de les consulter. Le trafic de ce site ne cesse d'augmenter et nous espérons qu'il continuera à en être ainsi.

Une liste de diffusion régionale destinée aux membres océaniques de la CDDE a été inaugurée en février 2005 – une première pour la Commission. Cette liste n'est qu'une étape mineure dans une série d'initiatives passionnantes que la CDDE encourage en Océanie, en étroite collaboration avec

d'autres organisations, pour contribuer à renforcer les capacités et les réseaux de la région en matière de droit de l'environnement, visant la conservation de la diversité biologique et le développement durable. Administrée par le Comité du droit de l'environnement des jeunes juristes de la New South Wales Law Society, cette liste de diffusion compte déjà plus de 80 juristes.

L'un des défis que nous devons relever est de soutenir la prochaine génération de juristes de l'environnement et, pour que cela soit possible, il nous semble opportun de privilégier le renforcement des capacités, en particulier dans le monde en développement. C'est dans cet esprit que nous avons décidé de créer le Prix Alexander Kiss, en hommage à un grand professionnel du droit de l'environnement. Ce prix vise à encourager les jeunes professionnels du droit qui souhaitent progresser dans leur carrière.

Grâce à ce programme, des jeunes professionnels de plusieurs continents ont pu effectuer des stages au Centre du droit de l'environnement à Bonn pour approfondir leurs connaissances. La procédure de sélection se déroule sur une base annuelle en lançant une invitation à soumettre des documents sur des thèmes intéressants l'Union. À l'appui de cet engagement, une catégorie spéciale de membres a également été établie pour les jeunes professionnels.

La CDDE a lancé une nouvelle initiative qui mérite d'être soulignée : les activités inter-commissions. C'est ainsi qu'un groupe d'étude a été établi afin de collaborer avec la CMAP sur les questions juridiques que pose la mise en œuvre des catégories de conservation de l'UICN.

Nous nous sommes également employés à développer les interactions avec les Secrétariats des AME, en invitant des cadres à nos réunions, en participant à des conférences des Parties, en organisant des manifestations parallèles, ou en contribuant à la définition de la « position institutionnelle » de l'Union.

La CDDE adhère au concept de « Programme unique », en encourageant une relation plus étroite avec le Secrétariat par le biais des bureaux régionaux et nationaux de l'UICN. Nous les avons invités à notre réunion de groupes de spécialistes en leur demandant de nous livrer leurs impressions afin de pouvoir améliorer le travail de la Commission et les services qu'elle propose à l'Union. Nous avons par ailleurs réalisé des études de cas en rapport avec les résolutions et les recommandations du Congrès mondial de la nature.

L'opération la plus importante que nous avons lancée est la création du service d'assistance la CDDE, qui fait office de centre de documentation et d'aide sur la législation et la politique de l'environnement, et vise à soutenir les membres institutionnels de l'Union.

Enfin, il importe de mentionner l'action concrète que mène la CDDE pour renforcer la responsabilité financière. Au début de chaque exercice, nous rendons compte de nos dépenses au Siège, en produisant tous les justificatifs pertinents à l'appui.

2. Rapports des groupes de spécialistes

Législation énergétique et changements climatiques

Co-présidents : Richard Ottinger et Wang Xi

Le Groupe de spécialistes sur la législation énergétique et les changements climatiques a dû s'acquitter d'un programme de travail très chargé.

Le Groupe a présenté un rapport à l'Université de Shanghai Jiao Tong à l'intention du Gouvernement chinois, avec des recommandations de changements à la législation environnementale de la Chine établies sur la base d'une évaluation de la législation environnementale des États-Unis, sous la direction de Wang Xi, co-président du Groupe de spécialistes.

Le Professeur Adrian Bradbrook, membre du Groupe de spécialistes, a présenté un rapport préparé à la demande du Gouvernement allemand, intitulé « International Initiatives to Promote Renewable Energy » (Des initiatives internationales pour promouvoir les énergies durables) à l'atelier du REN21 tenu à Paris en décembre 2007 en vue d'étudier l'ordre du jour d'un éventuel nouveau congrès international sur les énergies renouvelables.

Le Groupe a participé et fait un exposé à la Conférence sur les biocombustibles durables, organisée à Rio en août 2007 sous la direction de la Faculté de droit de Pace, de la Pontificia Universidade Catolica do Rio de Janeiro et du National Energy-Environment Law & Policy Institute de la faculté de droit de l'Université de Tulsa (Oklahoma), coparrainée par la Commission du droit de l'environnement de l'UICN.

Un rapport destiné au Colloque de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN, qui aura lieu à Mexico City en novembre 2008 sur l'énergie et la réduction de la pauvreté, est en préparation actuellement, de même qu'un document sur les atouts et les faiblesses du Mécanisme de développement propre (MDP) établi dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Utilisation durable des sols et désertification

Co-présidents : Ian Hannam et Du Qun

Les activités du Groupe de spécialistes sur l'utilisation durable des sols et la désertification ont été intenses durant la période couverte par le rapport. L'intérêt mondial porté à l'étude d'un instrument international pour les sols n'a cessé de croître, et plusieurs nouvelles initiatives ont été lancées, visant à réformer la législation et la politique régionales et nationales sur les sols (par ex. dans les Balkans et en Asie centrale). Le concept d'un protocole relatif aux sols a été discuté avec les cadres de deux secrétariats de conventions et des exposés sur ce thème ont été présentés dans des forums internationaux importants pour la conservation des sols.

Parmi les principales activités menées par ce Groupe, il convient de souligner :

a) *Un exposé à la 14^e Conférence de l'Organisation internationale pour la conservation des sols (ISCO), en mai 2006*

Le Co-président de la Commission a été invité à prononcer le discours d'ouverture de la 14^e Conférence de l'Organisation internationale pour la conservation des sols, tenue en mai 2006 à Marrakech, Maroc. Cette conférence revêtait une importance particulière du fait que 2006 avait été proclamée Année internationale des déserts et de la désertification par les Nations Unies. Ce discours a décrit les progrès réalisés par la Commission du droit de l'environnement de l'UICN en ce qui concerne l'élaboration de cadres nationaux et internationaux pour la conservation et l'utilisation durable des sols. La direction de l'ISCO a adressé une lettre au Directeur général de l'UICN demandant à l'Union d'étudier les moyens d'établir un instrument législatif international sur l'utilisation durable des sols.

b) *Atelier international sur la législation relative à la conservation de l'eau et des sols en Chine, août 2006*

En août 2006, cinq membres de la Commission ont participé à un atelier organisé à Beijing, Chine, sur la réforme de la législation de 1991 de la République populaire de Chine relative à la conservation de l'eau et des sols, à savoir, ses co-présidents, M. Ian Hannam (Australie) et le Professeur Du Qun (Chine); Mme Irene Heuser (Allemagne); le Professeur associé Ken Palmer (N.-Z.) au nom de la SGSS&D; le Professeur David Grinlinton, membre associé ; et M. Bill Futrell (États-Unis). M. Song Ying, Professeur associé (membre de la CDDE en Chine), a joué un rôle clé dans cet atelier, lequel a été organisé conjointement par la Banque asiatique de développement et le ministère chinois des Ressources en eau. Cet atelier visait principalement à étudier les divers aspects de la législation internationale et nationale relative à la conservation des sols et de l'eau, ainsi que ses liens avec la réforme de la Législation de la RPC de 1991 sur la conservation de l'eau et des sols. Cet atelier a tiré un excellent parti de la documentation juridique préparée par la Commission lors de l'élaboration du projet de Protocole relatif à la conservation et l'utilisation durable des sols, ainsi que des publications EPLP N° 45 *Legal and Institutional Frameworks for Sustainable Soils* et N° 52 *Drafting Legislation for Sustainable Soils: A Guide*.

c) *Exposé de la Suisse, octobre 2006*

Le Professeur Ben Boer a présenté un exposé spécial lors de la conférence scientifique organisée à Ascona, Suisse, en octobre 2006, sur l'importance d'un instrument international relatif aux sols. Cet exposé a suscité des débats très fructueux sur divers aspects du projet de protocole relatif aux sols, notamment les valeurs scientifiques du sol sous-jacent pour l'élaboration d'un instrument juridique efficace.

d) *Réunion au Secrétariat de l'UNCCD, novembre 2006*

Le 14 novembre 2006, une rencontre a été organisée entre Ian Hannam, co-président du Groupe de spécialistes, et Grégoire de Kalbermatten (Secrétaire exécutif adjoint de l'UNCCD) et Arnaud de Vanssay (du Comité de la science et de la technologie de l'UNCCD), afin d'offrir une séance d'information sur le projet de protocole relatif aux sols et de donner suite aux questions soulevées par MM. de Kalbermatten et de Vanssay avec M. Hannam à la Conférence de l'Organisation internationale pour la conservation des sols, tenue en mai 2006 à Marrakech. À cette occasion, M. de Kalbermatten a relevé des propositions relatives à l'élaboration d'autres outils législatifs d'appui au processus de synthèse de l'UNCCD.

e) *Exposé présenté à la American Law Institute-American Bar Association, avril 2007*

Le Professeur Ben Boer et M. Bill Futrell ont fait un exposé au séminaire de l'American Law Institute-American Bar Association (ALI-ABA) sur le droit international de l'environnement en avril 2007, portant sur le concept du projet de protocole relatif aux sols et diverses questions en rapport avec la législation nationale sur les sols, notamment des questions de conservation des sols spécifiques aux États-Unis (voir point 8, ci-après).

f) *Activités aux États-Unis*

M. Bill Futrell, membre de la Commission aux États-Unis, a été actif dans les domaines suivants :

- Communications sur la *Farm Bill* (politique agricole américaine) de 2007 : Cette politique comportera les subventions et les normes prévues en matière de sols pour les cinq années à venir. Collaboration avec une coalition élargie d'écologistes et de conservateurs fiscaux souhaitant élargir le volet 'conservation' de cette loi ;
- Présentations: exposé pour l'atelier de Beijing en août 2006; document sur les questions relatives à l'application, pour le colloque de l'Académie de l'UICN, Faculté de droit de Pace, octobre 2006 (qui sera publié dans le prochain numéro du *Pace Environmental Law Review*, avec un chapitre consacré au compte rendu du colloque); exposé présenté à des professionnels de l'Administrateur assistant pour la politique de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis) sur la durabilité et l'agriculture (accent mis sur les problèmes de conformité et d'application des lois);
- Janvier 2007: Rencontre avec des cadres du Sénat et des comités pour l'environnement du Sénat et de la Chambre des représentants pour discuter de stratégies susceptibles d'avoir une incidence sur les normes environnementales de la *Farm Bill* ;
- Avril 2007 : Séance organisée avec M. Andres Arnalds, Directeur adjoint du Service islandais de conservation des sols, pour discuter du parrainage et de l'ordre du jour de la célébration du 100^e anniversaire de ce service ;
- Mise sur pied d'un cours de formation juridique permanente sur le droit international de l'environnement (y compris une présentation sur le projet de protocole sur les sols), financé par le Comité pour la formation juridique permanente de l'American Law Institute-American Bar Association. Le Professeur Ben Boer a participé comme intervenant à un panel sur la législation sur les sols, une nouvelle question qui intéresse les écologistes américains.

g) *Autres activités importantes*

Divers préparatifs ont été effectués en vue des activités suivantes :

- Discussions entamées entre le Professeur Miodrag Zlatic, de l'Université de Belgrade, et des membres du Groupe de spécialistes concernant une étude sur les lois et réglementations relatives à la conservation des sols dans les pays des Balkans ;
- Réforme des lois, politiques et institutions du Kirghizistan et du Tadjikistan pour la gestion durable des terres, avec l'Université des Nations Unies, Tokyo.

Des collègues chinois ont envoyé des projets d'articles pour une publication sur le « Cadre juridique et politique pour la gestion de la dégradation des terres dans les écosystèmes de zones arides en Chine », proposée dans la collection Droit et politique de l'environnement publiée par le Centre du droit de l'environnement de l'UICN, dont la rédaction a commencé et que la CDDE a accepté de financer.

Océans, récifs côtiers et coralliens

Co-présidents : David VanderZwaag et Nilufer Oral

Le Groupe de spécialistes des océans et des récifs côtiers et coralliens a remplacé l'ancien Groupe de spécialistes du droit et de la gouvernance des océans, établi en 2003, et a été très productif depuis sa création. Ce Groupe a apporté une contribution au Processus consultatif informel des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, ainsi qu'aux négociations de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Les océans et le droit de la mer ». Il a également participé à l'atelier de recherche organisé par l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN à Ottawa du 19 au 21 avril 2007.

Le Groupe a collaboré avec David Freestone, rédacteur en chef de l'*International Journal for Marine and Coastal Law*, à la préparation d'un numéro spécial sur la gouvernance des océans. Les membres du Groupe rédigent des articles sur divers thèmes liés à la gouvernance, notamment la pollution marine d'origine tellurique, les transports maritimes, la gestion régionale des pêches, la coopération relative aux mers régionales et la gouvernance de la haute mer.

En coopération avec le sous-groupe de spécialistes pour la Méditerranée et le Centre UICN de coopération pour la Méditerranée, le Groupe a organisé un atelier régional intitulé « Les transports maritimes et la biodiversité du milieu marin » à Istanbul, Turquie, du 21 au 25 septembre 2007. Cet atelier visait à évaluer la situation et les menaces que fait peser sur la Méditerranée la pollution par les navires, ainsi qu'à recommander des mesures à prendre aux niveaux national, régional et international pour améliorer la planification et la réglementation des transports maritimes.

Le Groupe a également co-organisé un atelier du sous-groupe sur la Gouvernance de la haute mer, intitulé « La gouvernance de la haute mer pour le 21^e siècle », qui s'est tenu du 17 au 19 octobre 2007 à New York. Cet atelier visait à rassembler de grands spécialistes de la gouvernance de la haute mer venus des universités, des milieux gouvernementaux et des organisations non gouvernementales, intervenant en leur nom propre, pour formuler des options en matière de politique et de réglementation visant à perfectionner le régime de la haute mer dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Populations autochtones

Co-présidents : Laura Westra et John Scott

Bien que sa création ne date que de 2006, le Groupe de spécialistes des populations autochtones compte déjà nombre de réalisations à son actif, notamment une étude sur la façon dont le régime en place dans certains pays protège les droits des populations autochtones en rapport avec la conservation, y compris leurs connaissances traditionnelles et leurs droits fonciers.

En juin 2007, l'Université de Dalhousie, à Halifax, Canada, en partenariat avec le Groupe pour l'intégrité écologique mondiale (GEIG), a accueilli une conférence couronnée de succès, sur le thème « L'intégrité écologique et une Société durable ». Les membres de la Commission ont présenté plusieurs exposés : Laura Westra, co-présidente du Groupe de travail et membre fondateur du GEIG, a traité de la question délicate des peuples de l'Arctique et de la diversité biologique – l'interface entre les changements climatiques et les connaissances écologiques traditionnelles ; John Scott, qui co-préside également le Groupe de travail, a présenté un compte rendu des activités en rapport avec les populations autochtones, menées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en insistant sur la définition des éléments d'un code de conduite éthique visant à garantir le respect du patrimoine intellectuel et culturel des populations autochtones ; et Melinda Janki a présenté une étude de cas sur le Guyana évaluant la mesure dans laquelle les aires protégées peuvent préserver la diversité culturelle et biologique.

Le Groupe de travail comment faire en sorte qu'à l'avenir, le Programme de l'UICN prenne en compte la problématique des populations autochtones ; il lui paraît opportun que l'UICN établisse des passerelles et des partenariats avec ces populations.

Conflits armés et environnement

Co-présidents : Michael Bothe et Carl Bruch

Le principal objectif du Groupe de spécialistes sur les conflits armés et l'environnement consiste à évaluer les expériences de gestion des ressources naturelles et de l'environnement en période post-

conflit, et à étudier les problèmes juridiques que posent les conflits armés actuels en matière de protection de l'environnement.

Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe a organisé en septembre 2006 un séminaire à Washington DC sur la protection de l'environnement en temps de guerre. Ce fut l'occasion de faire un survol historique de l'évolution du droit international par rapport à la prévention, à la réduction, à l'atténuation et à la réparation des impacts écologiques des conflits armés. Les participants se sont également attachés à définir les lacunes éventuelles des cadres juridiques et institutionnels qui régissent l'environnement en période de conflit.

Les 17 et 18 septembre 2007, le Groupe de spécialistes a organisé une réunion à Genève, intitulée « Gérer les ressources naturelles dans les sociétés sortant d'un conflit : les enseignements tirés de la phase de transition vers la paix ». Mise sur pied en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), cette réunion a permis de déterminer une série de pays sortant d'un conflit dans lesquels les ressources naturelles avaient joué un rôle important dans l'édification de la paix et la reconstruction.

Le Groupe de spécialistes est en train de constituer un groupe de réflexion à composition non limitée. Son co-président, Michael Bothe, a commencé à préparer un questionnaire à cet effet. Bien que la question de l'application du droit des conflits armés pour la protection de l'environnement soit l'objet de débats politiques et académiques depuis plus de 30 ans, la controverse persiste, invitant à une nouvelle analyse approfondie des atouts et des lacunes. Cet examen permettra au Groupe de spécialistes de mettre en avant des possibilités de faire des recommandations touchant au remaniement ou à l'élaboration du droit et des politiques en la matière.

Éthique

Co-présidents : Brendan Mackey et Klaus Bosselmann

Le Groupe de spécialistes sur l'éthique s'est concentré sur l'analyse critique de la Charte de la Terre et du rôle qu'elle pourrait jouer dans l'élaboration d'une éthique mondiale et d'une législation internationale crédibles et efficaces. Des membres du Groupe, notamment des juristes, des philosophes et des scientifiques, ont contribué à la rédaction des ouvrages didactiques de plus en plus abondants sur la Charte de la Terre. Plusieurs documents de conférences, articles et ouvrages ont été préparés, par exemple, le statut juridique de la Charte de la Terre, son importance en tant que pacte et la signification de ses principes et valeurs par rapport à la justice, aux droits de l'homme et au principe de précaution.

Au nom de l'UICN, Klaus Bosselmann a participé à un atelier organisé en juin par l'UNESCO à Tripoli, Libye, pour le lancement de l'*Arabian Network of Environmental Ethics* (Réseau arabe d'éthique environnementale) (ANEE). Les participants à cet atelier, venus de la région arabe, ont adopté la « Déclaration de Tripoli » qui se rapporte à la Charte de la Terre, ainsi qu'un programme de travail visant à établir et à mettre en œuvre des valeurs et principes pertinents dans les pays de la région arabe.

Sur la lancée du succès de la Réunion de planification tenue au Siège de l'UICN en septembre 2006, le Groupe de spécialistes du « Code d'éthique pour la conservation de la diversité biologique » a préparé un rapport qui définit les grands enjeux et ce qu'il reste à faire à cet égard. Les participants à l'atelier tenu à Halifax en juin 2007 ont décidé d'élargir la portée du projet de Code en incorporant les concepts fondamentaux des relations Homme-Nature. Cette approche élargie se reflète dans le nouveau titre choisi « Le projet d'éthique de la biosphère ». En septembre 2007, un atelier de quatre jours s'est déroulé à Windblown Hill, près de Chicago.

Un projet sur la gouvernance pour la durabilité a été commandé par le président de la CDDE afin de fournir des orientations en matière de gouvernance environnementale aux niveaux mondial, national et local. Ce projet vise à élaborer un concept de bonne gouvernance éthiquement fondé et reflétant les caractéristiques normatives de la durabilité.

Respect et application

Co-présidents : Ricardo Lorenzetti et Kenneth Markowitz

Le Groupe de spécialistes sur le respect et l'application compte à son actif l'organisation du 4^e Colloque de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN, axé sur le respect et l'application du droit de l'environnement. Ce Colloque, auquel ont participé de 220 représentants de 45 pays et de 60 universités, a eu lieu à la Faculté de droit de Pace à White Plains, New York, en octobre 2006. Il a défini un certain nombre de mesures concrètes destinées à améliorer le respect et l'application du droit, présentées dans le document intitulé « Outcomes » (Résultats).

Deux ouvrages issus du Colloque sont en bonne voie : les actes du colloque, qui rassemblera environ 25 documents présentés à cette occasion, et recueil de documents de référence de différents pays relatifs au respect et à l'application du droit de l'environnement.

Questions judiciaires

Co-président : Vladimir Passos de Freitas

Le Groupe de spécialistes sur les questions judiciaires a pour mission de promouvoir et de soutenir le rôle des juges en matière de droit de l'environnement par des initiatives de renforcement des capacités. En 2007, le Groupe s'est agrandi avec l'arrivée de nouveaux membres d'Argentine, du Brésil, d'Espagne et de Tanzanie, qui vont apporter des idées et des expériences nouvelles.

En juin 2007, plusieurs membres du groupe, notamment Nicolau Konkel Júnior (Brésil) et Nestor Cafferatta (Argentine), en compagnie de 80 autres juges, ont participé à un séminaire sur le droit de l'environnement organisé à Paraty, Brésil, qui s'est révélé très intéressant pour tous les participants.

Le prochain objectif du Groupe est de réactiver le portail judiciaire de l'UICN, afin que des juges de tous les pays puissent accéder aux décisions de différents tribunaux, lesquelles pourraient servir de fondement à des décisions similaires dans d'autres pays, de droits civil ou de droit coutumier (*common law*), l'un des buts étant d'attirer davantage de juges d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est au sein du Groupe.

Le Groupe a organisé un concours des meilleures monographies touchant au droit de l'environnement à l'intention des juges. Lancé en décembre 2007, ce concours a reçu écho très favorable et des juges du monde entier ont déjà répondu.

Eau et zones humides

Co-présidents : Rosemary Lyster et Marta Rovere

En consultation avec la CDE, il a été décidé en 2006 que le Groupe de travail rédigerait un modèle de législation dans le domaine de l'eau, qui pourrait être consulté par tout pays cherchant à modifier sa législation existante en la matière ou à en introduire une. Un projet de document sur la législation dans le domaine de l'eau été préparé par Rosemary Lyster et soumis au Groupe le 12 janvier 2007.

Marta Rovere a soumis le projet au groupe hispanophone, qui comprend le « Foro de Especialistas de Aguas de Sudamérica » et qui est membre du Groupe de spécialistes de l'eau et des zones humides. Depuis lors, Marta collabore étroitement avec ce groupe régional à la formulation de commentaires sur le document. La CDE et Marta Rovere ont participé avec ces spécialistes à plusieurs projets liés à l'eau et à des forums d'experts où elles ont discuté et fait des propositions d'amélioration de la législation et des politiques dans le domaine de l'eau.

En octobre 2007, à l'occasion du II^e Congrès latino-américain sur les parcs nationaux et autres aires protégées, tenu à Bariloche, Argentine, Marta Rovere, Alejandro Iza et Sheila Abed ont présenté les résultats d'un projet de l'UICN sur les glaciers.

Dans le cadre d'une autre activité du Groupe et à la demande du Bureau régional de l'UICN pour la Mésio-Amérique (ORMA), Rosemary Lyster et Marta Rovere ont formulé des commentaires sur le projet de droit des eaux du Costa Rica.

Aires protégées

Co-présidents : Melinda Janki et Rodrigo Agostinho

Le Groupe de spécialistes des aires protégées a été rétabli avec un nouveau mandat, à l'issue de la réunion du Comité directeur de la CDDE tenue en mai 2007 à Sao Paulo et à laquelle le nouveau co-président, Rodrigo Agostinho, a été désigné.

Le Groupe a conseillé le Bureau régional de l'UICN à Bangkok sur des questions de connectivité comparative, et Liliانا Maslarova a fourni des avis sur l'Europe orientale.

Les deux co-présidents ont fait des exposés au Congrès latino-américain sur les parcs nationaux et autres aires protégées : Rodrigo Agostinho, sur la problématique des aires protégées au Brésil, et Melinda Janki, sur la gouvernance et les aires protégées, en prenant l'aire protégée établie par la communauté WaiWai sur ses terres au sud du Guyana comme exemple de bonne gouvernance.

Commerce et environnement

Co-présidente : Marie Claire Segger

Le Groupe de spécialistes sur le commerce et l'environnement souhaite évoquer les dernières données scientifiques sur les relations systémiques écosystèmes et bien-être humain. À l'instar de ce qu'elle a fait il y a 20 ans pour les changements climatiques, la communauté scientifique est en train d'attirer l'attention sur un enjeu planétaire de taille qui exige une attention immédiate : la dégradation des écosystèmes et la résilience socio-écologique.

Le Groupe s'intéresse en outre à la dynamique locale. Il existe de nombreuses expériences à travers le monde liées à la production, à la consommation et aux moyens d'existence durables, dans lesquelles le commerce joue un rôle central. Ces expériences ou stratégies de résilience socio-écologique sont traitées comme des projets particuliers ou idiosyncratiques avec une projection nationale limitée, et sont donc politiquement fragiles. Le Groupe souhaite, dans un premier temps, étudier ce type de cas et déterminer quel environnement normatif les favorise ou, au contraire, les fragilise, pour ensuite évaluer les règles commerciales en conséquence.

Le 4 octobre 2007, le premier de deux documents préparés par le Groupe de spécialistes a été présenté au II^e Congrès latino-américain sur les parcs nationaux et autres aires protégées à Bariloche, Argentine. Ce rapport, qui étudie les fonctions de l'écosystème («flux de services») du commerce international, en particulier les flux virtuels qui ne sont pas saisis par le marché, servira de point de départ à des discussions sur la manière dont le système commercial international pourrait relever plus efficacement le défi que représente pour le 21^e siècle l'évolution des écosystèmes mondiaux.

Le deuxième document, encore en cours d'élaboration, étudiera les conditions normatives dans lesquelles les stratégies locales de développement durable, axées sur le commerce international, donnent de bons résultats. Il inclut des données sur différentes expériences locales et vise à servir de point de départ à une discussion sur la façon dont les règles commerciales peuvent favoriser de telles initiatives locales et durables.

Forêts

Co-présidents : Prof. Nii Ashie Kotey et Prof. Paulo de Tarso

Le nouveau Groupe de spécialistes des forêts, établi en janvier 2008, ne cesse de s'élargir. Ses co-présidents collaborent actuellement à la préparation d'un plan de travail.

Groupe d'étude de la CDDE et de la CMAP sur la législation et la politique relatives aux aires protégées

Co-présidents : Melinda Janki et Ben Boer

En 2006, la Commission du droit de l'environnement (CDDE) et la Commission des aires protégées (CMAP) ont établi conjointement un Groupe d'étude sur la législation et la politique relatives aux aires protégées.

Ce Groupe d'étude a pour vocation première d'analyser la gouvernance des aires protégées et de donner des avis sur les moyens d'améliorer les modèles de gouvernance. Il a pour objectif global de déterminer les principes et mécanismes juridiques qui devraient être appliqués lorsqu'on utilise les catégories de gestion de l'UICN, notamment en donnant des orientations sur des mécanismes juridiques qui permettent de reconnaître les aires privées, cogérées et conservées par les communautés. Le Groupe d'étude vise notamment à analyser les questions juridiques liées aux aires protégées appartenant à ou gérées par des privés ou des communautés, et de proposer des solutions juridiques pour faire reconnaître les droits et respecter les responsabilités. Le Groupe d'étude organisera des ateliers pour les membres du Groupe d'étude, les gestionnaires d'aires protégées et les chercheurs en droit et facilitera l'interaction entre ces personnes.

L'année dernière, des recherches préparatoires ont été effectuées, conformément au mandat du Groupe d'étude, dans le cadre d'un projet établi à l'Université d'Ottawa, en collaboration avec l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN, grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et à un soutien à la recherche de Parcs Canada.

En 2007, le Centre du droit de l'environnement de l'UICN a lancé un projet important sur la législation relative aux aires protégées. Les travaux que mène actuellement le Groupe d'étude par le biais du CRSH serviront également à soutenir ce projet.

À mesure que des études de cas seront réalisées et que des recherches supplémentaires seront effectuées, des documents seront publiés sur les sites de la CDDE et de la CMAP à l'intention du Groupe d'étude, qui seront également accessibles à d'autres chercheurs œuvrant dans ce domaine.

Groupe d'étude sur l'Arctique

Président : Wolfgang Burhenne

Le Groupe d'étude sur l'Arctique a été mis sur pied lors de la réunion du Comité directeur tenue en Afrique du Sud en 2005. Il a pour mission de suivre l'évolution des débats sur le régime juridique de l'Arctique, ainsi que les événements dans lesquels la CDDE pourrait jouer un rôle utile.

Le Groupe d'étude sur l'Arctique a été invité à la 7^e Conférence des parlementaires de la Région arctique, tenue à Kiruna, Suède, en août 2006, et dont l'ordre du jour comportait la question du renforcement du régime juridique de l'Arctique. À cette occasion, le Groupe a présenté la 'démarche thématique' adoptée par la Réunion d'experts de la CDDE. La Déclaration de la Conférence de Kiruna a appelé à initier, de toute urgence, un audit des régimes juridiques existants qui ont des effets sur l'Arctique et à poursuivre les discussions sur le renforcement ou les ajouts à apporter à ces régimes lorsque nécessaire.

Le Groupe d'étude a été représenté à une autre réunion, à savoir le Séminaire d'Arendal sur les accords multilatéraux et leur pertinence pour l'Arctique, organisé en septembre 2006 à l'initiative du PNUE-GRID-Arendal et du Comité permanent des parlementaires de la région arctique. Ce Séminaire, qui donnait suite à la proposition faite à Kiruna de procéder à un « audit », a élaboré une série de recommandations sur les moyens de vérifier l'efficacité et la pertinence des AME dans l'Arctique, et d'étudier la nécessité et les possibilités d'améliorer le régime existant.

En fin de compte, et en raison des difficultés politiques que pose l'amélioration du régime juridique de l'Arctique, le Groupe d'étude de la CDDE doit se contenter de soutenir l'action visant à améliorer la participation au régime mondial pertinent et sa mise en oeuvre. Cela pourrait par exemple se faire à l'occasion d'une cérémonie de signature et de dépôt des traités aux Nations Unies, comme l'avait proposé la Conférence de Kiruna, afin de faire progresser le processus de ratifications des traités internationaux qui ont des effets sur l'Arctique, et de soutenir l'analyse thématique qui pourrait déterminer les meilleurs moyens de renforcer le régime régional.

3. L'Académie de droit de l'environnement de l'UICN

Co-directeurs : Jamie Benidickson et Ben Boer

L'Académie de droit de l'environnement de l'UICN a été créée par la Commission du droit de l'environnement en 2003, en tant que réseau autonome de centres universitaires de droit de

l'environnement et d'experts reconnus, dans le but d'entreprendre des recherches académiques, des études et des conférences sur l'évolution conceptuelle du droit de l'environnement, à l'appui de la mission de l'UICN et de son Programme pour le droit de l'environnement.

Depuis le dernier Congrès mondial de la nature qui a eu lieu en 2004, le Secrétariat de l'Académie a été établi à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, où il dispose d'un soutien financier de diverses sources, notamment d'Environnement Canada, de Santé Canada et d'Hydro Québec, ainsi que de bureaux, de services administratifs et de comptabilité mis à disposition par la Faculté de droit. Un co-directeur a été recruté à l'échelle internationale, Ben Boer, nommé Professeur invité par la Faculté pour travailler aux côtés du Professeur Jamie Benidickson, a été désigné comme directeur de l'Académie lors du Congrès de Bangkok en 2004. En 2007, le Secrétariat de l'Académie a nommé une responsable à plein temps en la personne de Carolyn Farquhar. L'Académie a considérablement élargi sa base – elle compte actuellement parmi ses membres plus de 70 universités représentant quelque 400 professeurs de droit de l'environnement dans le monde entier – et s'attache tout particulièrement à recruter des institutions de régions sous-représentées.

Des colloques annuels importants ont eu lieu en Chine, au Kenya, en Australie, aux États-Unis et au Brésil, et les cinq prochains sont prévus au Mexique, en Chine, en Belgique et en Afrique du Sud. Les documents de ces colloques continuent à être publiés chaque année par Cambridge University Press.

Le Comité de l'enseignement et du développement des capacités de l'Académie privilégie le renforcement du soutien universitaire des enseignants en droit de l'environnement. À cette fin, il s'attache à améliorer les services offerts en développant le site Internet de l'Académie, qui établit des liens avec le site du Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement concernant les initiatives d'enseignement et de renforcement des capacités, et en mettant sur pied une structure pour l'organisation de cours de formation des enseignants. Ces cours universitaires de renforcement des capacités seront menés en consultation avec les Bureaux régionaux de l'UICN dans la région concernée, dans la mesure du possible. Début 2008, une enquête a été menée avec l'ensemble des institutions membres de l'Académie afin d'évaluer les besoins des professeurs de droit de l'environnement en matière de renforcement des capacités académiques et de programmation de l'enseignement.

Parmi les activités de recherche menées par l'Académie figurent un atelier de planification de la recherche stratégique, organisé à l'Université d'Ottawa en avril 2007 et un séminaire sur la législation relative aux changements climatiques, qui a eu lieu à Vancouver en octobre 2007. Son nouveau Comité de recherche a commencé à étudier un vaste projet de recherche sur les changements climatiques, qui prévoit notamment une importante conférence sur cette question en 2008 avec des professeurs venus de différentes universités, des membres du Groupe de spécialistes de la CDDE sur la législation énergétique et les changements climatiques et d'autres partenaires. Le Comité a également commencé à étudier les possibilités de lancer un Journal du droit de l'environnement de l'Académie ainsi qu'un programme annuel de prix universitaires.

Entre 2006 et 2007, un vaste projet portant sur la mise au point des programmes de cours a été réalisé, avec le soutien financier et la collaboration étroite du Programme de droit de l'environnement du PNUE. La Phase 2 de ce projet, qui comporte une évaluation de l'efficacité du programme d'études et du matériel par des institutions membres de l'Académie dans plusieurs régions, est prévue pour 2008.

Début 2008, un nouveau Conseil de direction a été élu, composé de représentants de chacune des Régions de l'UICN, ainsi que de Sheila Abed, Présidente de la CDDE de l'UICN, d'Alejandro Iza, Directeur du PDE de l'UICN et des co-directeurs de l'Académie comme membres d'office.

En collaboration avec ses institutions membres, l'Académie est en train de faire de son site Internet un instrument majeur d'enseignement académique et de recherche sur tous les aspects du droit de l'environnement, avec, dans la mesure du possible, des liens vers le site Internet du PDE de l'UICN. Pour en savoir plus sur l'Académie, consulter <http://www.iucnael.org>.

Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)

Rapport 2005–2008

de la Présidente, Holly T. Dublin

Introduction

Pour commencer, je voudrais remercier la Wildlife Conservation Society, la Fondation MAVA, la World Association of Zoos and Aquaria, la Chicago Zoological Society et Conservation International. Sans leur aide financière je n'aurais jamais pu assumer le rôle de Présidente à plein temps de la CSE comme l'avait jugé nécessaire le Comité directeur de la CSE à la fin de la période intersessions 2001-2004. J'ai le sentiment que pour la Commission, le fait d'avoir eu, pour la première fois de son histoire, une Présidente à plein temps pour la période intersessions 2005-2008 a été extrêmement utile et nous a permis à tous de mieux satisfaire les attentes de nos membres et de tous nos partenaires, à l'UICN et ailleurs.

Le mandat, le Plan stratégique et les priorités de la CSE

Durant la période intersessions 2005-2008, avec l'appui du Programme pour les espèces, la CSE a continué d'appliquer son Plan stratégique 2001-2010. Dans le présent rapport, nous analysons nos réalisations au cours de la période 2005-2008, conformément au mandat de la Commission approuvé à la 3^e Session du Congrès mondial de la nature, à Bangkok, Thaïlande, ainsi qu'à des priorités additionnelles.

1. Le mandat de la Commission

La CSE est la principale source d'avis pour l'Union et ses membres en ce qui concerne les aspects techniques de la conservation des espèces. Elle s'efforce de mobiliser l'action de la communauté mondiale de la conservation de la nature en faveur de la conservation des espèces et en particulier, de celles qui sont menacées d'extinction et de celles qui sont importantes pour le bien-être humain.

2. La vision de la CSE

Un monde qui valorise et conserve la diversité biologique à son niveau actuel.

3. Le but de la CSE

La crise de l'extinction et la perte massive de biodiversité sont reconnues comme une responsabilité commune, résultant en une action visant à réduire cette perte de diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes.

4. Les objectifs de la CSE

- Les décisions et les politiques qui affectent la biodiversité sont basées sur une information scientifique interdisciplinaire et fiable.
- Les utilisateurs des ressources naturelles adoptent des modes de production et de consommation qui favorisent la conservation de la biodiversité.
- La capacité de fournir des solutions pratiques, novatrices et opportunes aux problèmes de conservation est augmentée.
- La communauté scientifique manifeste un engagement plus déterminé envers la conservation, l'utilisation durable et la gestion de la biodiversité tandis que l'intégration des résultats entre disciplines est accrue et encouragée.

5. Priorités pour la période intersessions 2005-2008

Par ailleurs, au moment de mon élection, j'ai pris un engagement ferme vis-à-vis de plusieurs processus nouveaux et permanents de la CSE, notamment :

- a) Restructurer la Commission et son secrétariat pour faciliter l'intégration des travaux des membres et groupes de spécialistes de la CSE avec les résultats du Plan stratégique de la CSE (2001-2010) et les Domaines de résultats stratégiques de l'UICN (2005-2008).
- b) Remanier les postes de présidents des groupes de spécialistes sur la base des critères mis au point par le Groupe consultatif sur les Commissions, recommandés au Groupe d'étude sur la gouvernance puis adoptés par le Conseil.
- c) Continuer d'appliquer les recommandations contenues dans l'étude de 2001 sur le bénévolat réalisée par la CSE et dans l'Évaluation indépendante des Commissions de l'UICN de 2004.
- d) Aider à trouver un appui pour la mise en œuvre du Service d'information sur les espèces pour qu'il puisse atteindre son plein potentiel.
- e) Forger des partenariats plus forts et plus synergiques et établir des programmes de travail conjoints avec nos Commissions « sœurs », le Secrétariat, les régions, les programmes thématiques et avec les personnes et institutions pertinentes en dehors de l'UICN.
- f) Étudier l'intérêt et la faisabilité d'organiser une réunion des présidents des groupes de spécialistes, à l'échelle de la CSE, en vue de recentrer nos efforts sur la conservation des espèces, de reconnaître leurs réalisations durables au nom de l'UICN, de les en remercier et de leur rendre hommage.

6. Réalisations

Pour cette période quadriennale, nos réalisations sont remarquables et nous ne pouvons en décrire que quelques-unes dans ces pages.

La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™ et nos travaux d'évaluation

L'essence même de la CSE et du Programme pour les espèces de l'UICN est notre travail de suivi de l'état et des tendances de la biodiversité mondiale. Le Programme pour les espèces a fourni à la CSE un appui de plus en plus solide durant la période intersessions. Madame Jane Smart, nommée Chef du Programme pour les espèces en 2005, m'a aidée à renforcer la collaboration entre la CSE et le Programme pour les espèces. Par nos efforts conjugués, nous avons obtenu de nombreux succès durant la période du rapport et parmi ceux qui ont directement trait à la Liste rouge de l'UICN, il y a les suivants :

- a) *La publication annuelle de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™*
La publication, chaque année, de la Liste rouge de l'UICN reçoit la plus large couverture médiatique qui soit consacrée à un produit de l'UICN. La mise à jour de l'état des espèces dans le monde est attendue avec impatience par les médias du monde entier et, chaque année, la couverture médiatique qui lui est accordée est plus importante que l'année précédente – en 2007, l'événement a même reçu une couverture considérable par les télévisions du monde entier.
- b) *Les évaluations mondiales et régionales*
Grâce à notre système amélioré de traitement des données (le Service d'information sur les espèces), nos efforts concertés ont permis d'augmenter le nombre d'espèces évaluées par le processus de la Liste rouge de l'UICN. L'évaluation de groupes taxonomiques entiers permet de mieux comprendre leur état à l'échelon mondial. L'évaluation mondiale des amphibiens (Global Amphibian Assessment), entreprise durant la dernière période intersessions a été la première évaluation de ce type et a conduit à la publication, en 2008, d'un ouvrage exhaustif. L'évaluation mondiale des mammifères (Global Mammal Assessment) a également été terminée en 2008. C'est au moyen de nombreux ateliers et de nombreuses consultations avec les groupes de spécialistes des mammifères de la CSE que cette tâche ambitieuse a pu être menée à bien : elle sera mise en vedette lors du Congrès mondial de la nature de Barcelone. Parmi les autres évaluations mondiales terminées dans cette période intersessions, on peut citer celles des cycadales, des conifères et des requins, raies et chimères du monde. Les évaluations régionales qui ont été réalisées comprennent une évaluation des mammifères d'Europe et

plusieurs évaluations des taxons méditerranéens ; enfin, plusieurs évaluations des eaux douces ont associé les espèces aux moyens d'existence de ceux qui en dépendent.

- c) *L'établissement d'un ordre de priorité pour les évaluations des plantes et des invertébrés*
Dans le domaine de la conservation des espèces, une des tâches les plus difficiles consiste à évaluer des taxons négligés mais d'importance vitale, notamment des espèces de plantes et d'invertébrés. Compte tenu du nombre des espèces appartenant à ces groupes taxonomiques, il est extrêmement difficile de faire des évaluations représentatives et il faut donc se livrer à des exercices rigoureux d'établissement des priorités. Dans la période intersessions 2005-2008, une grande partie du travail sur les plantes et les invertébrés a été consacrée à l'établissement des priorités. Ces exercices permettent de s'assurer que les espèces les plus importantes sont les premières à être évaluées – dans le cas des plantes, il a été décidé d'accorder la plus haute priorité aux espèces importantes pour l'utilisation et la consommation par l'homme. Établir des priorités permet aussi de s'assurer que les évaluations sont transmises de manière et sous une forme prévisibles au Comité de la Liste pour éviter de surcharger le personnel et de créer un retard dans les évaluations. Malheureusement, les fonds disponibles pour ces évaluations ne correspondent pas toujours exactement aux priorités de la CSE mais nous nous efforçons d'élargir notre travail d'évaluation de ces groupes riches en espèces et importants.
- d) *La production d'indicateurs clés pour la biodiversité*
Le Sous-comité de la CSE sur les indicateurs de la biodiversité est chargé de superviser nos contributions aux indicateurs basés sur les espèces pour tous les besoins pertinents en matière de politique et de gestion. La CSE travaille, actuellement, à des indicateurs des tendances de la biodiversité à l'aide de l'Indice de la Liste rouge de l'UICN (RLI) et de l'Indice de la Liste rouge échantillonné (SRLI), ainsi que de l'utilisation durable d'ici à 2010 et espère augmenter ses capacités de repérage des changements dans les effets des espèces exotiques envahissantes et des changements climatiques futurs. Basés sur des groupes taxonomiques qui ont été évalués au moins deux fois, le RLI et le SRLI permettent de suivre les tendances dans l'état des espèces dans la durée. À ce jour, des indices RLI ont été mis au point pour toutes les espèces d'oiseaux, de 1988 à 2008, pour toutes les espèces d'amphibiens, de 1980 à 2004 et pour les mammifères, de 1980 à 2008. Ces indices révèlent une détérioration constante de l'état des oiseaux et des amphibiens dans le monde entier. Des indices SRLI sont prêts pour toutes les espèces de vertébrés, y compris les poissons d'eau douce et marins, les reptiles, les coraux bâtisseurs de récifs, les odonata et les crabes d'eau douce. Le RLI de l'UICN a été accepté provisoirement par l'Organisation des Nations Unies comme indicateur de la biodiversité pour l'Objectif du millénaire pour le développement 7 sur un environnement durable. La décision finale sera prise en 2008.

Autres travaux techniques avec le Programme pour les espèces de l'UICN, les bureaux régionaux de l'UICN, d'autres Commissions et d'autres programmes thématiques de l'UICN

Notre engagement, pour la période intersessions 2005-2008 : « Forger des partenariats plus forts et plus synergiques et adopter des programmes de travail conjoints » avec différents secteurs de l'UICN (voir paragraphe 5e, ci-dessus) a donné lieu à quelque projets pionniers et à des orientations éclairées sur les meilleures pratiques. On peut citer les initiatives suivantes :

- i) *Les changements climatiques et la vulnérabilité différentielle des espèces*
À ce jour, les impacts probables des changements climatiques ont été déterminés à partir, soit d'études de cas isolées, soit de la modélisation globale à grande échelle. Personne n'a encore entrepris d'étude empirique d'un grand nombre d'espèces pour comprendre quelles espèces pourraient être les plus vulnérables aux changements climatiques et de quelle manière. Nos travaux sont donc une étape essentielle pour pouvoir intégrer dans les stratégies de planification de la conservation de la biodiversité des mécanismes efficaces d'adaptation aux impacts. En 2006, nous avons soumis un projet de deux ans à la Fondation MacArthur en vue de conduire une étude de ce type et nous avons obtenu USD 400 000.
- ii) *Initiative conjointe CMAP/CSE de planification de la conservation systématique ou sur la base des aires protégées*
À partir de 2005, la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et la CSE ont décidé de lancer une initiative conjointe en vue de produire des lignes directrices sur la planification systématique de la conservation (connue aussi comme planification des paysages au niveau

des aires protégées). Il s'agissait de joindre les forces des deux Commissions dans le domaine de la planification en vue d'assurer la conservation à long terme des valeurs de la biodiversité. Les lignes directrices seront présentées au Congrès mondial de la nature de Barcelone comme un produit conjoint CMAP/CSE. Nous espérons y encourager l'affinement des lignes directrices et leur mise en œuvre, dans le cadre d'ateliers et d'activités de renforcement des capacités.

iii) *Collaboration avec le secteur privé – la puissance de la proposition de valeur de l'UICN*

Depuis quatre ans, nous avons été témoins d'une augmentation spectaculaire de la nécessité d'instaurer une collaboration directe entre le secteur privé et les experts de la CSE en vue d'atténuer les éventuels impacts négatifs des activités du secteur privé sur les espèces. Notre engagement a nécessité une liaison rigoureuse et constante avec le Programme sur le secteur privé et la biodiversité ainsi qu'avec plusieurs de nos bureaux régionaux dans le monde entier – une véritable démonstration du pouvoir d'exécution de la vision « un seul programme » de l'UICN. Exemple de la capacité de la CSE d'influer positivement sur les décisions d'une entreprise : en Inde, l'expansion approuvée d'un port risquait de porter préjudice aux populations de tortues marines de la région. Le Groupe de spécialistes des tortues marines de la CSE a été en mesure de contribuer à un partenariat solide entre l'UICN et le promoteur concerné. Une des grandes forces de la CSE consiste à fournir des avis scientifiques rigoureux et impartiaux et nous prévoyons une demande en augmentation constante dans les années à venir.

iv) *Modes de consommation et de production durables*

Un des quatre principaux objectifs de la CSE concerne l'utilisation durable des espèces et reste un des secteurs fondamentaux de notre travail. Beaucoup de groupes de spécialistes de la CSE sont confrontés au défi considérable qui se pose lorsque des espèces sont menacées par des pratiques non durables alors même qu'elles sont nécessaires à la santé et aux moyens d'existence des êtres humains. On peut citer à ce propos les travaux du Groupe de spécialistes des plantes médicinales qui a joué un rôle insigne durant la période du rapport en mettant au point la norme internationale ISSC-MAP de prélèvement durable de plantes médicinales et aromatiques sauvages (International Standard for Sustainable Wild Collection of Medicinal and Aromatic Plants). Autre exemple : le Groupe de spécialistes des félins a été invité par l'Administration nationale des forêts de Chine à commenter la réévaluation, par la Chine, de l'interdiction imposée en 1993 au commerce intérieur des parties et produits du tigre. Il y a actuellement en Chine plus de 5000 tigres élevés en captivité dans lesdites « fermes de tigres » et ce surplus fait monter la pression en faveur d'une réouverture du commerce. Or, on considère que celle-ci ferait courir des risques imprévisibles aux dernières populations de tigres sauvages qui sont extrêmement menacées. Cette question suppose que l'on tienne compte des dynamiques entre l'offre et la demande et que l'on trouve un équilibre entre de profondes connaissances techniques et un sens de la diplomatie dans un monde pluriculturel – talents que possède la CSE et qu'elle offre à l'UICN.

Appui technique aux Accords multilatéraux sur l'environnement

Un des rôles principaux de la CSE consiste à apporter des informations et des avis scientifiques et rigoureux aux différents Accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Durant la période du rapport, trois des forums politiques les plus importants pour nous ont tenu leur Conférence des Parties :

1. *La Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) COP7 – Nairobi, Kenya, 2005*

Durant cette réunion, différents sujets d'intérêt pour la CSE ont été abordés, notamment l'inscription des gorilles et des requins pèlerins aux annexes de la CMS mais aussi des projets de résolutions et de recommandations sur les changements climatiques, les prises accidentelles et l'adoption des Principes et lignes directrices d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable. Parmi les exemples de participation directe de la CSE aux activités de la CMS, on peut citer la signature et la participation active à la coordination et à l'application du mémorandum d'accord et du Plan d'action stratégique pour les éléphants d'Afrique de l'Ouest qui fait intervenir 13 États de l'aire de répartition, ainsi que le mémorandum d'accord et le Plan d'action pour la conservation de l'antilope saïga avec la Mongolie, l'Ouzbékistan et le WWF International. Nous sommes en contact régulier avec le Secrétariat de la CMS pour les questions d'intérêt commun.

2. *La Convention sur la diversité biologique (CDB) COP8 – Curitiba, Brésil, 2006 et COP9 – Bonn, Allemagne, 2008*
 Il convient tout particulièrement de noter qu'à la COP8, il a été demandé que le travail concernant les indicateurs se concentre sur la mise en évidence des relations entre la biodiversité et l'allègement de la pauvreté, notamment les contributions de la biodiversité aux biens et services écosystémiques. La CSE dispose ainsi d'orientations claires pour poursuivre ses travaux à peine naissants sur les indicateurs de l'utilisation durable, y compris sur la biodiversité qui sert à la médecine et à l'alimentation humaine, la proportion de produits provenant de sources durables et les changements dans l'état des espèces menacées par le commerce. Lors des activités parallèles que nous avons organisées, les discussions ont clairement reflété à quel point l'Indice de la Liste rouge de l'UICN et l'Indice de la Liste rouge échantillonné étaient nécessaires. Nous avons aussi enregistré intérêt et appui pour la mise au point d'indicateurs post-2010 importants, notamment d'indicateurs sur les changements climatiques, sur les maladies et sur la perte et la fragmentation des habitats et des écosystèmes. Nous avons apporté une contribution considérable à la Stratégie mondiale de la CDB pour la conservation des plantes démontrant comment les travaux des groupes de spécialistes de la CSE contribuent à la réalisation de tous les objectifs. De nouveaux outils d'évaluation en préparation ont été présentés à la COP8 de la CDB. À l'occasion de la COP9, l'UICN a présenté une synthèse plus précise de tous les travaux entrepris pour contribuer à l'application de la Stratégie.

3. *La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) CdP14, La Haye, Pays-Bas, 2007*
 Comme nous le faisons depuis de nombreuses années, le Programme pour les espèces, en collaboration avec les membres de la CSE et les présidents des groupes de spécialistes, a publié les Analyses UICN/TRAFFIC des propositions d'amendements des annexes de la CITES pour la CdP14. La CSE a directement participé à l'évaluation de questions relatives au commerce et à la conservation des espèces et notamment : des requins, des esturgeons, des polyodons, des légines, des grands félins et des rhinocéros d'Asie, des éléphants et des rhinocéros d'Afrique, des antilopes saïga et du Tibet, des tortues d'eau douce et des tortues terrestres. La réunion a été occupée par de nombreuses propositions d'inscription des espèces aux annexes de la CITES et par bien d'autres questions, notamment les liens entre le commerce des espèces CITES et les moyens d'existence et, surtout, la propre vision stratégique de la CITES (2008-2013) et ses liens avec la Convention sur la diversité biologique et d'autres instruments politiques. La CdP fut précédée par une réunion de trois jours des États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique au sein de laquelle le Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique de la CSE continue de jouer un rôle essentiel. Les travaux de l'UICN, de la CSE et de ses groupes de spécialistes, en particulier, ont été commentés à de nombreuses reprises par les participants.

7. Gouvernance

Le fait que nous ayons réussi à tenir nos engagements est, en grande partie, à mettre au crédit d'une direction forte et d'une bonne gouvernance qui se traduisent comme suit :

- a) *Participation active de la Présidente de la CSE au Conseil et évaluation indépendante de la Commission*
 Dans la période intersessions 2005-2008, j'ai assisté à toutes les réunions du Conseil et j'ai pris une part active aux travaux du Comité du Programme et des politiques, du Groupe d'étude sur la gouvernance et du Groupe de travail du Conseil de l'UICN sur « un seul programme ». Mon travail de Présidente a été évalué (conformément à l'article 78. c du Règlement) et la Commission a fait l'objet d'une évaluation indépendante (conformément à la Résolution 19.2).

- b) *Un Comité directeur très efficace*
 Une des forces principales de la CSE repose sur son Comité directeur extrêmement expérimenté et d'une grande qualité technique. Le Comité directeur est formé de 18 membres – universitaires de très haut niveau ou dirigeants de plusieurs organisations internationales de la conservation parmi les plus en pointe. Malgré leur engagement envers leur poste rémunéré, les membres ont fait preuve d'un dévouement total pour leurs rôles et leurs tâches respectifs au sein du Comité directeur de la CSE.

- c) *Des sous-comités et groupes de travail totalement opérationnels*
 Durant la période intersessions, une partie de la réussite de la CSE est due au travail de plusieurs sous-comités et groupes de travail exceptionnels – chacun ayant reçu un mandat spécifique. Trois sous-comités taxonomiques ont été formés, à savoir sur la conservation des invertébrés, du milieu marin et des plantes. Il leur a été demandé de représenter les intérêts de leurs secteurs respectifs dans le réseau de la CSE, d'aider à organiser leur travail selon les priorités et d'améliorer leur participation stratégique aux travaux de la CSE et d'autres éléments de l'UICN. Trois sous-comités thématiques ont été formés, à savoir sur les évaluations de la biodiversité, les indicateurs de la biodiversité et l'utilisation durable. Ces sous-comités ont joué des rôles très spécifiques au sein de la CSE, supervisant et pilotant notre travail dans certains des domaines les plus critiques – l'évaluation de la Liste rouge, le maintien des normes de la Liste rouge, l'élaboration de politiques d'importance critique sur les sources et l'utilisation des données, la mise au point des indicateurs basés sur les espèces et nos travaux intersectoriels dans le domaine de l'utilisation durable. Plusieurs groupes de travail à court terme ont été établis durant la période intersessions dans le plus important a été le Groupe de travail sur la restructuration de la CSE qui a été chargé de la question 5a, ci-dessus.
- d) *Nomination des présidents des groupes de spécialistes*
 La nomination des présidents et vice-présidents des 109 groupes de spécialistes de la CSE ainsi que des autorités pour la Liste rouge en fonction du mandat officiel de la CSE s'est passée sans heurt. La plupart des nominations étaient faites à la fin de 2005 et nous avons procédé à différents ajustements depuis, suite à des démissions et réductions d'effectifs. Durant cette période, la Commission a perdu quelques membres distingués et fort appréciés, pour cause de mauvaise santé ou de décès. La plupart des présidents que nous avons nommés se sont bien acquittés de leur rôle de chef de groupe d'experts bénévoles, faisant cadeau de leur temps à l'UICN – une tâche qui ne saurait être sous-estimée.
- e) *Nomination des membres*
 Chaque président de groupe de spécialistes est chargé de nommer les membres de son groupe. Fin janvier 2008, 7495 membres étaient inscrits au système d'enregistrement de la Commission – ce chiffre augmente régulièrement, au fur et à mesure des nouvelles nominations.
- f) *Première réunion historique des présidents de groupes de spécialistes de la CSE*
 Un des grands événements de la période intersessions 2005-2008 a été la toute première réunion des présidents des groupes de spécialistes de la CSE, en février 2008, à Al Ain, aux Émirats arabes unis. Il s'agissait de rendre hommage au bénévolat des présidents et de reconnaître leur contribution énorme à la conservation mondiale des espèces depuis 60 ans. En présence de la majeure partie de la CSE et des dirigeants du Secrétariat de l'UICN, du Siège et des régions, la réunion a connu un succès retentissant. Nous y avons discuté de la refonte de la CSE, de la politique de l'UICN, du Congrès mondial de la nature, d'outils pour la planification de la conservation des espèces et des sites, de communication, de réseaux et de bien d'autres choses – ainsi, les présidents ont pu échanger connaissances et expérience.
- g) *Se redéfinir pour l'avenir*
 La CSE ayant presque 60 ans et ayant connu une forte expansion dans cette période, certains se demandaient si la coordination et l'appui à plus de 7500 membres et environ 109 groupes était encore viable. D'autres se demandaient aussi si la CSE pouvait se conduire et conduire les autres vers l'avenir tout en maintenant sa crédibilité de fournisseur d'information scientifique relative aux espèces faisant autorité – compte tenu, notamment, du monde de plus en plus politisé dans lequel nous vivons et de la complexité des défis à relever. C'est pour cela que le Groupe de travail sur la restructuration de la CSE a été établi, en 2005. Le Groupe a passé en revue les nombreuses évaluations indépendantes et internes ainsi que les études des besoins conduites par la CSE et l'UICN depuis 10 ans, sans oublier l'étude du bénévolat de la CSE en 2001 et l'enquête téléphonique réalisée auprès des présidents des groupes de spécialistes en 2007. Le Groupe de travail a conclu qu'il était temps de restructurer la CSE pour garantir qu'elle soit mieux en mesure d'apporter sa puissance collective à un monde en évolution rapide. D'après le modèle pression-état-réponse qui sous-tend notre nouveau Plan stratégique, le concept fondamental de la restructuration établit une séparation entre les activités d'évaluation de la Liste rouge de la CSE et notre travail d'analyse des menaces pesant sur la biodiversité et

d'atténuation de ces menaces par des actions de conservation collectives. Ce changement garantit l'indépendance, l'objectivité et la crédibilité du processus de la Liste rouge.

8. Finances

Les finances de la CSE restent un problème difficile. Le Fonds des opérations de la Commission ne suffit pas à couvrir les besoins de gouvernance de la Commission et du bureau de la Présidente de la CSE. Les fonds du budget central accordés au Programme pour les espèces ne couvrent même pas les fonctions essentielles de maintien des normes de la Liste rouge, de production annuelle de la Liste rouge ou de fourniture de l'appui nécessaire à la Commission. Il faut lever des fonds auprès de sources extérieures pour la contribution programmatique de la CSE, dans un environnement où le financement est de plus en plus compétitif et de moins en moins favorable à la biodiversité.

- a) Le Fonds des opérations de la Commission est passé de CHF 267 000 à 297 000 par année dans la période intersessions. Ce Fonds contribue au fonctionnement du bureau de la présidente de la CSE et à la gouvernance des différents sous-comités de la CSE. Malgré l'attribution très serrée, nous avons essayé de reporter une partie des fonds, chaque année, sur l'année suivante afin de prévoir des besoins plus importants tels que la réunion des présidents des groupes de spécialistes de la CSE et la contribution de notre Commission au Congrès mondial de la nature.
- b) Comme convenu par le Comité directeur de la CSE en 2006, toutes les émissions de carbone issues de voyages payés par le Fonds des opérations de la Commission de la CSE sont désormais compensées dans le Fonds carbone de l'UICN. Les montants compensés pour les voyages payés par le Fonds des opérations de la Commission atteignent en moyenne environ CHF 2500 par an – ce qui, tout en étant pratiquement insignifiant, est au moins un geste de bonne volonté.
- c) Comme mentionné au début de ce rapport, les fonds versés par la Wildlife Conservation Society, la Fondation MAVVA, la World Association of Zoos and Aquaria, la Chicago Zoological Society et Conservation International ont été d'importance capitale car ils m'ont permis de jouer mon rôle de Présidente de la CSE à plein temps. Ils ont aussi permis d'engager un cadre supérieur à mi-temps pour la Commission et de couvrir une partie de mes dépenses de voyage.
- d) Actuellement, le Programme pour les espèces reçoit un financement administratif de l'UICN s'élevant à environ CHF 1 000 000 par an – moins de 1 % du budget global de l'UICN. Cet argent sert à obtenir environ quatre fois cette somme auprès de donateurs externes. Le modèle de financement de l'UICN mettant l'accent sur les projets continue d'exercer des contraintes importantes sur la capacité du Programme de fournir l'appui central requis par la Commission.

9. Conclusion

Ayant adhéré à la vision « un seul programme » de l'UICN, la CSE et le Programme pour les espèces ont révisé le Plan stratégique pour les espèces pour la période intersessions 2009-2012 qui sera plus directement lié à la vision, aux objectifs et aux priorités thématiques de l'UICN. Le Plan sera accompagné d'un plan opérationnel de quatre ans. La finalisation de la stratégie et du plan opérationnel coïncidera avec le Congrès mondial de la nature de Barcelone.

Malgré les contraintes financières, la période intersessions 2005-2008 a vu de nombreuses victoires, grandes et petites, pour la CSE et le Programme pour les espèces. De nombreuses initiatives ont vu le jour qui ont maintenant porté leurs fruits. Durant toute la période, une bonne planification et une réflexion stratégique nous ont placés dans une excellente position pour faire face aux nouveaux défis qui se poseront dans la prochaine période intersessions et au-delà.

Commission mondiale des aires protégées (CMAP) Rapport 2004–2008 du Président, Nikita Lopoukhine

Introduction

La CMAP est le réseau mondial d'experts des aires protégées de l'UICN. Comme ce fut confirmé au Congrès mondial de la nature de Bangkok, en 2004, la CMAP a pour mission de : **promouvoir la mise en place et la gestion efficace d'un réseau mondial représentatif d'aires protégées terrestres et marines**. Pour accomplir cette mission, la CMAP a l'ambition de devenir la source mondiale et reconnue d'avis, d'appui et d'expertise pour les aires protégées. Le programme de la CMAP est entièrement intégré avec celui du Programme de l'UICN pour les aires protégées (PAP), dans l'esprit du concept « un seul programme » de l'UICN. Dans la période 2004–2008, la Commission s'est principalement concentrée sur l'application des résultats du Congrès mondial sur les parcs de 2003 et sur le Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique. Le présent rapport retrace brièvement les principales réalisations de cette période 2004–2008.

Ces priorités ont influé sur la conception et la nomination d'un Comité directeur et sur l'élaboration du Plan stratégique CMAP-UICN. Le présent rapport est ordonné selon les orientations stratégiques principales du Plan stratégique et de la structure régionale de la Commission.

Conserver la biodiversité - Priorité au milieu marin

En collaboration et en appui à nos partenaires pour des activités relatives aux aires marines protégées (AMP) dans tous les océans de la planète, nous avons pris notamment l'initiative de réunir un sommet mondial sur les AMP à Washington, Etats-Unis, en 2007. La coalition qui en est résultée a rassemblé des ressources de membres de l'UICN (CI, TNC, WWF États-Unis) pour créer un poste de coordonnateur pour les AMP au sein de l'unité CMAP-Marin. Cette unité a pris une grande expansion et comprend maintenant des membres de 50 pays. Grâce à une subvention de la Fondation Packard, nous avons rédigé un plan d'activités assorti d'une stratégie de financement. CMAP-Marin a joué un rôle essentiel dans les préparatifs et la tenue de la première Conférence internationale sur les aires marines protégées, en Australie.

CMAP-Marin s'est dotée d'un plan d'action (dans les trois langues de l'UICN) qui comprend la mise en œuvre d'un portail Web pour les AMP en vue de renforcer l'efficacité des réseaux d'AMP. En outre, avec Google et National Geographic, nous déployons des efforts concertés pour améliorer l'accès du public aux AMP, sa connaissance des AMP et les progrès d'application des réseaux d'AMP. Des travaux ont commencé sur l'établissement d'une liste des aires protégées marines de qualité garantie qui pourra servir à l'établissement de rapports et à l'analyse, au niveau mondial, des progrès des AMP.

Conserver la biodiversité - Priorité aux montagnes

Cette période a été marquée par le décès tragique de membres qui étaient des piliers de la commission, Mingma Sherpa et Chandra Garung.

Nous avons réussi à retenir et motiver les plus de 500 experts du biome des montagnes de la CMAP en mettant notamment en place un serveur de listes actif et un bulletin intitulé « Update » sur les questions relatives aux montagnes ; en parrainant trois forums internationaux pour faciliter les contacts dans le domaine de la conservation des montagnes ; et en publiant : *Guidelines for Planning and Managing Mountain Protected Areas* (en anglais, espagnol et russe), *Managing mountain protected areas: Challenges and responses for the 21st Century* et *Managing Protected Areas: A Global Guide*.

Science, connaissances et gestion

Comptant plus de 130 membres de la CMAP, cette direction stratégique comprend aussi des groupes de travail sur les catégories d'aires protégées, les paysages protégés, les zones de nature sauvage et la gestion de l'information. En outre, un programme sur les espèces exotiques envahissantes et les aires protégées a été lancé.

Durant la période, nous nous sommes particulièrement concentrés sur le projet « *Consolider notre patrimoine : suivi et gestion pour le succès dans les biens du patrimoine mondial* ». En collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le projet a mis à l'essai le Cadre UICN-CMAP d'évaluation de l'efficacité de la gestion dans neuf biens du patrimoine mondial, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Des projets visant à élargir l'application de cette méthode à d'autres biens du patrimoine mondial mais aussi à d'autres aires protégées, sont en cours. Dans le cadre de *l'étude mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées*, en collaboration avec l'université du Queensland, le WWF International, The Nature Conservancy et le PNUE-WCMC, des informations ont été compilées sur des évaluations de plus de 6000 aires protégées dans plus de 80 pays. Les résultats ont été annoncés à la deuxième réunion du Groupe de travail spécial de la CDB sur les aires protégées, en février 2008 et serviront indicateurs pour le projet « Partenariat pour les indicateurs de la biodiversité 2010 ».

Les membres de la CMAP ont conduit des ateliers de formation et de renforcement des capacités pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion en Europe, en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Asie du Sud-Est. L'objectif consiste à constituer un réseau de personnes ayant les connaissances et les capacités nécessaires pour aider les pays à remplir leurs engagements en matière d'efficacité de la gestion dans le cadre du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées.

Le Groupe de travail sur les catégories est en train de réviser les lignes directrices des catégories de gestion des aires protégées établies par l'UICN, en application d'une résolution du Congrès de l'UICN à Amman. Il s'agit d'éclaircir l'application du système des catégories à la lumière des problèmes actuels, du changement d'attitude et du changement de conditions dans les aires protégées. Un « sommet » sur les catégories a eu lieu à Almeria, Espagne, en 2007. Les lignes directrices révisées devraient être terminées à temps pour le Congrès mondial de la nature de Barcelone.

Le Groupe de travail sur les zones de nature sauvage a inauguré un nouveau site Web en vue de mettre sa composition à jour, de publier des documents (y compris une somme croissante de matériel sur les zones de nature sauvage - cartes, lois/déclarations politiques) et de demander/obtenir des commentaires sur des projets de documents. Ce Groupe de travail a publié le manuel sur les lois et politiques relatives aux zones de nature sauvage (Handbook on International Wilderness Law and Policy) et lancé le Projet planète sauvage (Wild Planet Project) qui donne un aperçu de la conservation des zones de nature sauvage. Le Groupe de travail a également préparé et tenu avec succès le 8^e Congrès mondial sur les zones de nature sauvage en Alaska et commence les préparatifs du 9^e Congrès au Mexique en 2009.

Renforcement des capacités

Le réseau d'apprentissage sur les aires protégées (PALNet) www.parksnet.org/ a été lancé avec grand succès à l'occasion du 2^e Congrès sur les aires protégées d'Amérique latine. Cette plate-forme virtuelle permet à chaque personne ayant un lien avec les aires protégées d'avoir facilement accès à une base de données collective où l'on peut facilement trouver des documents, des projets et des experts.

Plusieurs ateliers consacrés à l'examen et au renforcement des capacités de mise en œuvre du Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique ont eu lieu au Cap, Afrique du Sud, en Inde et au Sabah, Malaisie. Les vice-présidents régionaux de la CMAP, des membres de l'UICN et le Secrétariat de la CDB, entre autres partenaires, y ont pris part.

Le Groupe de travail sur le financement durable a terminé une enquête mondiale sur le financement et les dépenses des aires protégées en 2007. Les résultats ont donné un chiffre moyen de USD9,04 investis par hectare et par an dans les aires protégées existantes mais les coûts étaient extrêmement variables tant au niveau national qu'entre les pays. Cette enquête a démontré que les gouvernements

continuent de financer les aires protégées dans le cadre de l'équilibre budgétaire plutôt que sur la base des besoins. L'enquête souligne à quel point il importe que les gouvernements continuent de financer les aires protégées comme un bien public. À Londres, en 2007, une réunion a mis en vedette des programmes pour les aires protégées financés par des fonds de compensation des émissions de carbone. Il importe d'établir des normes d'application universelle si l'on veut reconnaître la valeur de tels programmes.

Le Groupe de travail sur le tourisme a fourni des avis sur demande sur différentes questions et a établi qu'il est possible de réaliser une collecte mondiale des données sur le tourisme dans les parcs, activité qui sera mise en œuvre. Les liens entre le tourisme et le financement des aires protégées ont été étudiés et les résultats présentés à la réunion de Rome du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées, dans un document intitulé « Improving protected area finance through tourism ». Le Groupe a aussi publié *Tourism and Protected Areas: Benefits Beyond Boundaries*.

Gouvernance, communautés et moyens d'existence

Ce projet, géré conjointement par la CMAP et la CPEES, avait pour objet de promouvoir des formes multiples d'aires protégées et leur bonne gouvernance, en particulier au niveau national et local. La « matrice UICN de gouvernance des aires protégées » a été publiée. Le concept de gouvernance des aires protégées, tant du point de vue du « type » que de la « qualité » a été affiné. Dans une dizaine de pays, nous avons apporté un appui technique et organisé de nombreux ateliers et des missions. Nous avons exercé un suivi du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées du point de vue de la participation communautaire à la gouvernance des aires protégées et des aires conservées par les communautés (ACC).

La connaissance et l'application largement répandue des ACC ont été considérablement élargies tandis qu'étaient menées des évaluations régionales de leur statut et de leurs besoins. Des documents, des études de cas et de l'information ont été mis à disposition. Une alliance mondiale aux aires conservées par les communautés est en train de voir le jour, fruit d'un atelier international sur les ACC organisé en Turquie.

Nous avons œuvré au renforcement des capacités en mettant sur pied des réseaux d'apprentissage régionaux pour la cogestion des aires protégées avec les populations autochtones et les réseaux régionaux. Un nouveau cahier des charges a été établi pour les gestionnaires d'aires protégées en Afrique de l'Ouest et sa mise à l'essai s'est effectuée au Maroc, de manière aussi bien théorique que pratique.

Parmi les publications, il faut citer *Protected Landscapes and Agrobiodiversity Value* et *Community Conserved Areas: a review of status and needs after Durban 2003 and CBD COP7 2004 - Preliminary Synthesis*.

Un groupe de travail de la CMAP a été chargé de mettre en œuvre la résolution 3.063 « Les villes et la conservation ». Le groupe de travail s'est concentré sur le rôle fondamental des aires protégées qui établissent un lien entre les populations urbaines et la nature et fournissent des services en nature aux villes et à leurs résidents. Cet effort explicatif a porté sur les aires protégées urbaines et sur l'établissement de liens avec les institutions urbaines.

Notes sur les activités régionales

Une attention constante a été accordée au renforcement du réseau par un recrutement sélectif et par le renforcement de la communication entre les membres, au sein des régions. Parmi les initiatives particulières, on peut citer le fait d'avoir obtenu que le gouvernement du Bénin déclare une journée pour les aires protégées et une semaine d'exposition sur ce thème. Plusieurs lignes directrices de la CMAP sur les meilleures pratiques ont été traduites en russe, en thaï, en bahasa indonesia et en arabe, ce qui a considérablement élargi la portée et l'application de ces publications.

Les vice-présidents de la CMAP ont organisé plusieurs ateliers et congrès et des ouvrages ont été publiés durant cette période. Ces activités ont été réalisées dans le cadre de partenariats avec des parrainages très divers. Les références qui suivent, aux régions CMAP, fournissent le lien permettant un suivi avec chaque vice-président régional.

- *Managing Protected Areas in Times of Change: Leadership in Governance of Protected Areas.* CMAP Caraïbes
- *Protected Areas: buffering nature against climate change. Rapport d'un colloque WWF-Australie et Commission mondiale des aires protégées de l'UICN.* CMAP Australie et Nouvelle-Zélande
- *Proceedings of the Regional Conference and the Kinabalu Action Plan.* CMAP Asie du Sud-Est
- *Gap Analysis for terrestrial protected areas.* CMAP Asie du Sud-Est
- *Case studies on protected areas management in SEA.* CMAP Asie du Sud-Est
- *Assessment of Institutional Arrangements of three pilot protected areas in SEA.* CMAP Asie du Sud-Est

Les vice-présidents régionaux ont apporté une assistance technique active en matière de : mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées ; renforcement des capacités, y compris établissement de centres de formation et concentration sur des méthodes de formation des formateurs ; gestion du patrimoine mondial ; problèmes spécifiques des aires protégées ; mise à jour de la base de données mondiale sur les aires protégées ; évaluation au niveau national des aires protégées ; questions de parité dans le cadre de la gestion des aires protégées ; évaluations de l'efficacité de la gestion ; financement obtenu, en particulier pour les communautés autochtones qui participent à la gestion des aires protégées ; conservation et connectivité ; analyse des lacunes pour des intérêts à la fois marins et terrestres ; ouverture de communication avec les communautés locales autour des aires protégées ; création et gestion d'aires protégées ; aires protégées transfrontières.

Les services de vérification et de certification de la CMAP ont fait l'objet de demandes croissantes en vue de l'évaluation de la création et de la gestion d'aires protégées en fonction des catégories UICN.

Patrimoine mondial

La CMAP a continué de contribuer à l'évaluation et au suivi des biens du patrimoine mondial, dans le monde entier comme prévu par la Convention du patrimoine mondial tout en cherchant, simultanément, à améliorer les performances. Une évaluation indépendante du travail de l'UICN concernant le patrimoine mondial a été entreprise et son application progresse au fur et à mesure de la mise à disposition de ressources financières. Un effort particulier a été déployé en vue de mettre sur pied un fonds indépendant pour le patrimoine mondial naturel, de renforcer les capacités des membres de la CMAP qui s'acquittent des missions sur le terrain et d'encourager l'utilisation des biens du patrimoine mondial comme modèles pour la promotion des avantages d'aires protégées efficaces pour la conservation de la biodiversité et le développement durable.

Activités internationales où la présence de la CMAP a été remarquée

- Groupe de travail spécial de la CDB sur les aires protégées, Montecatini (juin 2005) – organisation d'activités parallèles et discours du Président en plénière
- Premier Congrès sur les aires protégées marines (IMPAC), Australie (octobre 2005) – coparrainage de la CMAP
- Conservation et utilisation durable dans les aires protégées et les corridors protégés, Brésil (octobre 2005) – coparrainage de la CMAP
- 8^e Conférence des Parties (COP8) à la CDB, Curitiba, Brésil (mars 2006) – organisation d'activités parallèles par la CMAP
- 8^e Congrès mondial sur les zones de nature sauvage, Anchorage, Alaska (novembre 2006) – organisé par le Groupe de travail de la CMAP sur les zones de nature sauvage, allocution du Président en plénière et lancement d'un ouvrage sur les aires protégées transfrontières, sous la direction du Président adjoint
- Congrès brésilien sur les aires protégées (juin 2007) – discours, en plénière, du Président et d'autres membres de la CMAP
- Conférence sur les parcs, la paix et les partenariats pour commémorer le 75^e anniversaire du Parc international de la paix Waterton Glacier (septembre 2007) – discours du Président en plénière et synthèse finale par le Président adjoint
- 2^e Congrès latino-américain, Bariloche, Argentine (octobre 2007) – Programme organisé par la CMAP avec la participation de nombreux membres de la CMAP
- 2^e réunion du Groupe de travail spécial de la CDB sur les aires protégées, Rome (février 2008)

- ateliers de formation organisés par la CMAP
- 9^e Conférence des Parties à la CDB, Bonn (mai 2008) – organisation d'activités parallèles par la CMAP.

Autres initiatives importantes

La CMAP et le PAP de l'UICN organisent un forum mondial annuel pour les dirigeants des aires protégées, en collaboration avec le service des parcs du pays hôte. Des dirigeants du monde entier ont saisi cette occasion pour partager leur souci ainsi que des solutions et pour apporter à l'UICN des avis sur les priorités auxquelles doivent faire face les services responsables des aires protégées. Le Canada, le Mexique et l'Écosse ont organisé les trois premiers forums.

L'Afrique du Sud a organisé, au Cap, une assemblée des participants invités à la réunion Durban+5. Le but était d'examiner les engagements issus du Congrès mondial sur les parcs de Durban et de fixer la voie à suivre pour les cinq prochaines années ainsi que de commencer à formuler des idées concernant le prochain Congrès mondial sur les parcs.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Le Programme de l'UICN 2009–2012

Mesure requise : le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER le Programme de l'UICN 2009–2012.

Contexte

1. Le processus de planification du nouveau Programme de l'UICN a réellement commencé au début de 2007 lorsqu'une série d'analyses mondiales et régionales des tendances socio-économiques et environnementales a été lancée pour appuyer le processus de planification du nouveau Programme de l'UICN. Ces analyses ont abouti à « Un œil sur la nature – Analyse de situation pour le Programme de l'UICN 2009–2012 » que l'on peut consulter (en anglais) à l'adresse: http://cmsdata.iucn.org/downloads/iucn_situation_analysis_2009_2010.pdf. En outre, une analyse des enseignements à tirer du Programme en cours a également été entreprise.
2. Au premier trimestre de 2007, un projet de cadre de Programme de l'UICN a été conçu au cours d'un exercice conjoint entre le personnel d'encadrement du Secrétariat et les correspondants des Commissions afin de définir le contexte global du prochain Programme de l'UICN et de réviser les Domaines de programme thématiques et les résultats mondiaux. Le processus de planification qui a ensuite été mené au sein des Commissions et des programmes thématiques et régionaux, a permis une étude et une interaction approfondies avec les membres, les membres des Commissions et les partenaires qui ont pu s'impliquer directement dans la préparation de programmes composants particuliers et du Programme de l'UICN. Un accent particulier a été mis sur la consultation et la participation des membres au processus de planification : plus de 1000 membres ont été consultés au moyen de divers mécanismes pour garantir la participation la plus large possible des membres de toutes les régions à l'élaboration du Programme – notamment des réunions de membres, des entretiens, des questionnaires et des portails de discussion sur Internet.
3. Le projet de Programme de l'UICN contient des éléments de tous ces processus, y compris les interventions du Comité du Programme et des politiques durant la 67^e et la 68^e réunions du Conseil de l'UICN.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Projets de mandats pour les Commissions de l'UICN

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'EXAMINER et d'APPROUVER les mandats proposés pour les Commissions de l'UICN pour la période 2009–2012.

Contexte

1. Conformément au paragraphe 69 du Règlement annexé aux Statuts, « le mandat de chaque Commission, y compris le nom, la mission et le cahier des charges est établi par le Congrès mondial ». En outre, le paragraphe 70 ajoute « avant chaque session ordinaire du Congrès mondial, le Conseil réexamine le cahier des charges et les activités de chaque Commission ».
2. Les projets de mandats des six Commissions de l'UICN ont été élaborés par les Commissions elles-mêmes, en consultation avec les correspondants des Commissions au Secrétariat, en tenant compte du Rapport de l'Évaluation des Commissions de l'UICN présenté au Conseil de l'UICN à sa 69^e réunion. Les mandats des Commissions ont également été élaborés dans le contexte du projet de Programme de l'UICN 2009–2012 et sont donc étroitement intégrés au Programme. Le Conseil a examiné les mandats et recommande au Congrès de les approuver.

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) Projet de mandat 2009–2012

1. Mission

Offrir des avis experts sur des méthodes intégrées de gestion des écosystèmes naturels et modifiés, en vue de promouvoir la conservation de la biodiversité et le développement durable.

Compte tenu de l'adoption du concept «un programme pour l'UICN», la CGE collaborera avec les programmes thématiques régionaux et mondiaux aux niveaux des projets, des pays et aux niveaux régional et mondial. Les synergies avec les autres Commissions seront un des axes forts de la stratégie de la CGE. La CGE collaborera également avec d'autres partenaires de l'UICN en vue de remplir sa mission, dans le droit fil de la mission globale de l'Union.

2. Vision

Des écosystèmes en bonne santé qui entretiennent la vie et soutiennent le développement.

3. But

Harmoniser les méthodes de gestion intégrée des écosystèmes dans le monde entier.

4. Objectif

Promouvoir l'adoption de l'approche par écosystème et fournir des orientations sur son application à la gestion des paysages terrestres et marins.

5. Priorités

La Commission de la gestion des écosystèmes a conçu des plans précis pour la prochaine période intersessions. En bref, elle contribuera au Programme de l'UICN par les moyens suivants:

i) Conserver la diversité de la vie

Les approches de la gestion des ressources naturelles au niveau des écosystèmes seront appliquées dans les accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que par les donateurs et les responsables de l'exécution des projets aux niveaux national et régional. On constatera un appui actif à l'adoption des résultats et approches de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire sous forme de mesures de gestion pratiques des écosystèmes, avec l'élaboration d'un plus grand nombre d'outils pour le suivi de la biodiversité et pour la planification de la remise en état et de la restauration des écosystèmes.

ii) Changer les prévisions climatiques et travailler pour un avenir où les énergies seront naturelles

Dans ces deux domaines, la CGE s'efforce surtout d'atténuer les impacts sur les écosystèmes et les moyens d'existence à mesure que les pays cherchent à mettre en œuvre des changements dans l'aménagement du territoire, dans le cadre du mécanisme pour un développement propre ou des instruments REDD (Réduction d'Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation) ainsi que par l'expansion des cultures pour les biocarburants. Il existe un équilibre délicat entre la production, les services écosystémiques et la sécurité des moyens d'existence et un risque considérable de déplacer les problèmes de l'environnement et des moyens d'existence entre écosystèmes de différentes régions du monde. Sous ce thème, la deuxième priorité concerne la mise au point de méthodes d'identification des écosystèmes les plus vulnérables aux changements climatiques et les changements requis dans la gestion ainsi que les adaptations nécessaires aux moyens d'existence dans ces écosystèmes.

iii) **Gérer les écosystèmes pour le bien-être humain**

Ce domaine forme la pierre angulaire des activités de la CGE. La Commission a pour priorité de garantir que la gestion des écosystèmes visant à améliorer les moyens d'existence fait partie intégrante des politiques et stratégies, aux niveaux local, national et régional. Cela fait partie de la détermination de la CGE à faire en sorte que la gestion des écosystèmes ne soit pas considérée comme ne concernant que certains endroits, par exemple les aires protégées, mais comme un principe appliqué à l'échelle d'un pays. La CGE poursuivra les travaux déjà entamés concernant les écosystèmes, la préparation aux catastrophes naturelles et la réduction des risques de catastrophes.

iv) **Rendre l'économie mondiale plus écologique**

Les biens et services des écosystèmes et leur contribution au bien-être humain ont, systématiquement, été négligés en économie. Or, les enjeux actuels – et surtout ceux que posent les changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que la perte de biodiversité – nous obligent à évaluer le rôle des ressources naturelles de manière plus approfondie que par le passé. La CGE a l'intention d'aider l'UICN à mettre au point des méthodes d'intégration de la valeur des biens et services écosystémiques dans les cadres macro-économiques nationaux. Pour cela il faudra aider à identifier et éliminer les entraves actuelles à cette approche dans les contextes politiques et à soutenir des secteurs particuliers et des entreprises privées, au fur et à mesure de la mise au point de codes de conduite environnementaux.

6. Résultats escomptés

Concentrés sur ces priorités, les experts de la CGE s'efforceront d'obtenir les résultats intersessions dont la Commission est responsable et qui figurent dans le Plan-programme de la Commission de la gestion des écosystèmes/Programme de la gestion des écosystèmes pour 2009–2012.

7. Structure et organisation de la Commission

a) ***Président, Président adjoint et Comité directeur***

La Commission est dirigée par le Président qui est élu par les membres de l'UICN au Congrès mondial de la nature. Le Président bénéficie de l'appui d'un Président adjoint et d'un Comité directeur nommés par le Conseil sur recommandation du Président. Le Comité directeur comprend les vice-présidents régionaux, les responsables thématiques, les chefs des programmes thématiques mondiaux pertinents de l'UICN et toute personne dont la présence est jugée nécessaire, de temps à autres.

b) ***Vice-présidents régionaux et responsables thématiques***

Les vice-présidents régionaux sont nommés afin d'obtenir une représentation géographique étroitement liée aux régions programmatiques de l'UICN (qui ne correspondent pas nécessairement aux régions statutaires de l'UICN), ainsi qu'à la parité, à la diversité ethnique et aux compétences. Les vice-présidents régionaux assurent la liaison avec les membres des Commissions et de l'UICN dans leurs régions respectives et avec les correspondants régionaux du Secrétariat. Les responsables thématiques concentrent les efforts de membres intéressés de la Commission sur chacun des quatre domaines prioritaires.

c) ***Les membres***

La CGE continuera de recruter des membres afin d'obtenir une meilleure représentation professionnelle, géographique et en matière de parité. Les membres seront incités à former des groupes d'étude thématiques, des réseaux et des groupes de travail pour appliquer le programme de la CGE et traiter les questions émergentes. De plus en plus, la CGE grandira par le travail collaboratif avec des partenaires choisis de manière stratégique plutôt que par la croissance du nombre de membres. Cela amènera à créer des membres affiliés qui seront des organisations et des sociétés savantes qui joindront leurs forces à celles de la CGE.

d) *Le Siège et les correspondants régionaux*

Un expert du Siège au moins sera désigné pour assurer la liaison avec d'autres membres du personnel du Siège pour soutenir les travaux de la Commission. En outre, chaque bureau régional de l'UICN nommera un correspondant pour assurer la liaison et soutenir les activités de la CGE dans les régions.

Commission de l'éducation et de la communication

Projet de mandat 2009–2012

1. Mission

Œuvrer pour une dynamique du changement favorable à la recherche commune de solutions durables, grâce à la communication stratégique, l'apprentissage et la gestion des connaissances, au sein de l'UICN et de la communauté de la conservation au sens large.

2. But

Permettre à l'UICN et à notre communauté d'atteindre plus efficacement les objectifs fixés, grâce à des processus de pointe en matière d'apprentissage, de changement et de gestion des connaissances.

3. Objectifs

- Soutien au réseau : la CEC stimule la collaboration et encourage les alliances et le dialogue intersectoriels, par des moyens tant formels qu'informels. La CEC encourage la tenue de réunions entre les directeurs généraux, les présidents et les principaux groupes dans tous les secteurs, y compris le secteur privé, afin d'apporter une nouvelle énergie et un nouvel élan.
- Renforcement des capacités : la CEC œuvre en faveur du perfectionnement professionnel dans le domaine de l'environnement, notamment par l'intermédiaire de l'Institut du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation et des possibilités d'emploi dans les domaines connexes.
- Agent du changement : la CEC préconise et suscite la transformation et le changement de comportement au sein de l'UICN et à l'extérieur, pour un meilleur impact. La CEC donne une impulsion au changement et offre des mécanismes qui améliorent les capacités de l'UICN en tant que force de changement.
- Catalyseur de la communication : la CEC catalyse la communication et représente une source de communication catalytique à l'appui de l'UICN et du débat sur le développement durable de la planète. La CEC encourage la création de diverses plates-formes de communication autonomes, soutenues par des réseaux d'individus dans le monde entier.
- Constructrice de partenariats : la CEC fait autorité dans les mécanismes de partenariat qui aident les partenaires à exercer une influence et à être influencés positivement par d'autres. La CEC continue à créer des partenariats grâce à des outils d'éducation et de communication, et elle contribue à l'élaboration conjointe de solutions et au règlement des conflits.

4. Priorités

- a) Faciliter l'élaboration en commun de solutions durables

La CEC contribuera à l'établissement d'alliances stratégiques et non traditionnelles. Elle concevra des processus génératifs et créera des conditions permettant à chacun de réfléchir, de discuter et d'interagir différemment, de façon à trouver, par des moyens novateurs, les chemins de la réussite. La CEC se concentrera sur un certain nombre de domaines d'activités au niveau mondial, notamment : a) Alliances stratégiques et entreprises communes, en particulier celles qui associent le secteur privé; b) Mécanismes de résolution des conflits, notamment en privilégiant les avantages mutuels et la création d'incitations; c) Mécanismes de facilitation et gestion du savoir, en élargissant l'expertise et en définissant les pratiques les meilleures et les plus appropriées à adopter par la suite.

b) Création de plates-formes de communication stratégique

La CEC favorisera les plates-formes de communication « de pointe, conviviales et riches en contenu ». La CEC expérimentera les technologies et les méthodes de communication et d'établissement de réseaux sociaux les meilleures et les plus appropriées, afin de mobiliser et de desservir la communauté du développement durable, notamment dans la réalisation de ses objectifs, allant des multimédias interactifs aux nouveaux médias, en passant par les possibilités d'interaction interpersonnelle, face à face ou main dans la main. La CEC établira des plates-formes favorisant la collaboration avec les différents membres de la communauté de la conservation et du développement durable, afin d'établir des liens, des relations et le capital social nécessaire. La CEC utilisera ces plates-formes pour améliorer l'apprentissage et l'interaction, notamment aux fins de susciter un changement de comportement. La CEC portera son attention sur un certain nombre de domaines d'activités mondiaux explorant les « pratiques à adopter par la suite » dans notre domaine, en utilisant les technologies de communication et d'établissement de réseaux sociaux les meilleures et les plus appropriées, afin de mobiliser et de desservir la communauté du développement durable.

c) Un nouvel apprentissage pour favoriser le perfectionnement professionnel

La CEC privilégiera l'apprentissage en tant que lien entre le savoir et l'action, et elle examinera les questions suivantes : Comment peut-on aider les individus à assimiler ce dont ils ont besoin et/ou ce qu'ils veulent apprendre pour agir différemment et soutenir plus efficacement les objectifs de durabilité, notamment ceux de l'UICN ? Comment peut-on aider les individus à faire le meilleur usage possible des connaissances disponibles à l'échelle planétaire ? Ce domaine d'activités de la CEC englobera des programmes de certificat officiels agréés, ainsi que la formation informelle sur le lieu de travail. Il aidera les acteurs de la conservation et de la durabilité, comme l'UICN, à gérer leurs connaissances et à exploiter les atouts de l'apprentissage.

La CEC privilégiera un certain nombre de domaines d'activités, notamment : a) l'Institut de perfectionnement professionnel UICN/Université des Nations Unies (UNU) b) le renforcement des capacités lié à la communication, à l'apprentissage et à la durabilité.

5. Résultats escomptés

- a) Les nouvelles alliances stratégiques/coentreprises de l'UICN auxquelles participe le secteur privé contribuent à favoriser la prise de conscience écologique des entreprises, avec des contributions pratiques et en matière de facilitation de la part de la CEC à toutes les étapes du processus. En collaboration avec le Programme de l'UICN pour le commerce et la biodiversité. (Lié au Résultat global 5.2)
- b) Les projets communautaires de gestion durable de l'environnement menés par l'UICN dans le cadre du Programme pour la forêt intègrent clairement des éléments de résolution des conflits, un facteur clé pour l'élaboration de solutions communes à toutes les parties prenantes en vue d'une gestion conjointe de leurs ressources. En collaboration avec le Programme de l'UICN pour la forêt (Lié au Résultat global 1.2)
- c) Un dialogue multipartite efficace avec les principaux partenaires et les représentants clés des communautés dévoile les enseignements tirés et établit un processus permettant de réintroduire ces méthodes dans la planification aux différents niveaux de prises de décisions. En collaboration avec le Bureau de l'UICN pour l'Océanie. (Lié au Résultat global 4.1)
- d) Les activités du Sous-programme de l'UICN renforcent leur impact auprès des groupes cibles et permettent de toucher de nouveaux groupes (par ex. jeunes, femmes) avec des résultats mesurables, et ont un impact plus grand grâce à des nouvelles interventions auprès des médias et/ou à l'élargissement des produits du savoir, des réseaux et de l'apprentissage. En collaboration avec le Bureau de l'UICN pour la Méditerranée et la CMAP. (Lié au Résultat global 2.1)

- e) Les diplômés de l'Institut UICN/UNU, notamment les administrateurs de ressources biologiques/naturelles, disposent d'outils et de connaissances de pointe concernant la gestion durable des ressources naturelles, et d'un certificat officiel et reconnu, délivré par l'Université des Nations Unies avec l'UICN. (Lié au Résultat global 1.2)

6. Structure et organisation

La CEC est un réseau mondial de professionnels et d'experts actifs dans le domaine de la communication stratégique, de l'éducation et de l'apprentissage au service du développement durable. Le Président nomme, pour approbation par le Conseil de l'UICN, un vice-président et les membres du Comité directeur. Composé des responsables des principaux domaines d'activités de la Commission et des représentants des organisations partenaires, il incombera au Comité directeur de rendre optimale l'organisation du programme, des finances, du suivi et de l'évaluation de la CEC. Il publiera un plan de travail annuel, présentant des domaines de coopération avec les programmes mondiaux et régionaux, ainsi qu'avec les programmes des Commissions dans le cadre du Programme de l'UICN. Le Comité directeur approuvera le règlement de la Commission. Un Bureau de la CEC prendra les décisions entre les réunions du Comité directeur. Pour être membre de la CEC, il faut apporter sa connaissance et son expérience approfondies des réseaux à l'un des domaines stratégiques de la Commission. La CEC s'emploiera à instaurer un équilibre entre les sexes et entre les régions au niveau des membres et de la direction.

Le Programme pour l'apprentissage et le leadership du Secrétariat mondial appuiera le programme et le réseau de la Commission, et soutiendra les travaux de la CEC en collaboration avec différents éléments du Programme de l'UICN, y compris les autres Commissions. À l'échelle mondiale, du personnel appuiera la Commission. Dans les bureaux régionaux, des correspondants seront nommés pour apporter un appui aux programmes régionaux de la CEC.

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) Projet de mandat 2009–2012

1. Vision

Un monde où l'harmonie dynamique entre l'homme et la nature, ainsi qu'entre les peuples est ancrée dans la justice. Un monde caractérisé par la diversité, la productivité et l'intégrité des systèmes naturels. Un monde où les modes de production et de consommation sont durables. Un monde où diversité culturelle et diversité biologique sont entremêlées et où toutes deux génèrent des possibilités de moyens d'existence abondants et durables.

2. Mission

Contribuer à la mission de l'UICN en apportant des concepts et une expertise, ainsi qu'en encourageant des politiques et des actions pour harmoniser la conservation de la nature avec les préoccupations socio-économiques et culturelles cruciales des communautés humaines telles que les moyens d'existence, les droits et les responsabilités des êtres humains, le développement humain, la sécurité, la justice, et la gouvernance équitable et effective des ressources naturelles.

3. Objectifs/approches généraux

- a) Identifier, analyser et tirer des enseignements des politiques et pratiques qui se trouvent à l'interface entre la conservation de la nature et les préoccupations socio-économiques et culturelles cruciales des communautés humaines, en accordant une attention particulière aux populations autochtones, notamment aux populations autochtones mobiles.
- b) Faire progresser la recherche appliquée novatrice et apporter des réponses opportunes aux crises environnementales et sociales identifiées par les membres, le personnel, les Commissions et les partenaires de l'UICN – p.ex. les crises de l'offre d'énergie, de l'accès à l'eau salubre et autres ressources naturelles, de la perte de diversité bioculturelle et des changements climatiques.
- c) Encourager une approche globale de la conservation de la nature au sein de l'UICN, qui englobe les complexités et encourage le dialogue et l'apprentissage mutuel entre des perspectives et disciplines basées sur différentes sortes de valeurs, de connaissances et de réalisations et sur l'expérience des diverses cultures, sociétés, communautés et sexes.
- d) Promouvoir, démontrer, définir et relier des solutions et politiques pratiques, efficaces et équitables pour la conservation de la nature, la promotion de la diversité bioculturelle et l'utilisation équitable et durable des ressources naturelles.
- e) Infléchir les valeurs, les politiques et les pratiques des institutions publiques, privées et de la société civile en faveur de la conservation de la nature, de la promotion de la diversité bioculturelle et de l'utilisation équitable et durable des ressources naturelles.
- f) Renforcer les capacités de l'UICN et contribuer à l'application de son Programme en collaborant avec le Secrétariat, les Commissions et les membres de l'UICN et en jetant une passerelle entre l'expérience et les compétences —modernes et coutumières— des experts et des scientifiques issus de différentes cultures.

4. Thèmes

- a) **Gouvernance des ressources naturelles, justice et droits (TGER) – Objectif : améliorer la gouvernance par une approche au niveau des droits.** Les activités seront axées sur la promotion de politiques et pratiques de gouvernance qui améliorent la conservation des paysages terrestres et marins tout en encourageant la justice et en garantissant le respect des droits de l'homme. De la recherche active et participative aux réunions politiques

internationales, la CPEES amènera la société civile à collaborer avec les organismes publics et le secteur privé. Elle cherchera, produira, appliquera et diffusera des informations et des outils. Elle renforcera les capacités dans le cadre de réseaux d'apprentissage. Elle stimulera des mécanismes (p.ex. des conseils de citoyens) pour que la société civile puisse exiger et vérifier la responsabilité sociale et environnementale. Elle promouvra des analyses foncièrement constructives sur les problèmes de conservation et de développement, notamment en vue de réconcilier les mécanismes de la conservation et des changements climatiques. Enfin, elle favorisera l'adoption et l'application par l'UICN d'une politique sur la conservation et les droits de l'homme. Tout au long, la CPEES collaborera avec le Secrétariat, les Commissions et les membres de l'UICN.

- b) **Direction/Thème stratégique commun avec la CMAP sur la gouvernance des aires protégées, l'équité et le droit aux moyens d'existence (TILCEPA) – Objectif : améliorer la gouvernance des aires protégées par le partage équitable des coûts et des avantages et la reconnaissance appropriée des types de gouvernance.** Les activités seront axées sur l'amélioration de la gouvernance des aires protégées (AP) par un appui à l'application pleine et entière du Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ; la promotion de la reconnaissance et de l'application rigoureuse de tous les types de gouvernance dans les réseaux nationaux d'AP, et en particulier d'aires conservées par les communautés ; le renforcement des capacités et l'encouragement à l'autonomisation des populations autochtones et des communautés locales au moyen d'une recherche participative axée sur l'action, de réseaux d'apprentissage, d'analyses et de défense des politiques ; l'appui à l'ensemble des contributions positives (écologiques, culturelles, économiques) des aires protégées au bien-être humain et l'atténuation des incidences négatives dans le respect plein et entier des droits de l'homme et des autochtones. Tout au long, la CPEES et la CMAP collaboreront avec le Secrétariat, les autres Commissions et les membres de l'UICN.
- c) **Moyens d'existence durables, conservation favorisant les pauvres et souveraineté alimentaire (TSL) – Objectif : améliorer la cohérence et la coordination entre les initiatives pour la conservation de la biodiversité, l'éradication de la pauvreté et les moyens d'existence durables.** Les activités seront centrées sur l'intégration de la conservation de la diversité biologique, l'éradication de la pauvreté et la réduction de la consommation excessive, ainsi que sur les questions d'équité, de justice et de droits de l'homme. Plus précisément, la CPEES encouragera et appuiera les initiatives pratiques et politiques en matière de moyens d'existence durables, notamment pour les populations autochtones et plus particulièrement les populations autochtones mobiles et les communautés traditionnelles ; elle examinera les relations entre la pauvreté et la conservation de la biodiversité en mettant l'accent sur l'approche des moyens d'existence durables ; appuiera les processus qui démocratisent et décentralisent la prise de décision en faveur d'une gestion adaptée et locale de la biodiversité ; soutiendra les initiatives qui encouragent la souveraineté alimentaire nationale et locale et les changements correspondants dans les politiques, les marchés, les institutions et la pratique ; incitera à inclure les principes et pratiques de l'approche sur les moyens d'existence durables dans les politiques, programmes et structures de l'UICN et d'autres organisations de la conservation, du développement et de donateurs ; et contribuera à l'initiative de l'UICN sur l'avenir de la durabilité.
- d) **Responsabilité sociale et environnementale du secteur privé (SEAPRISE) – Objectif : améliorer les capacités de la société civile, des gouvernements et du secteur privé de garantir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et de réduire leurs impacts sur les changements climatiques et la diversité bioculturelle.** La CPEES mettra à profit les compétences de ses membres et partenaires pour aider les gouvernements et les communautés – y compris les populations autochtones et en particulier les femmes – affectées par les activités du secteur privé (en particulier les industries extractives). À cet effet, elle favorisera l'engagement de la société civile dans des processus proactifs à long terme et correspondant à des contextes particuliers. Les résultats comprendront des études de cas, des méthodes et des outils de renforcement des capacités du secteur privé (p.ex. les industries extractives) de devenir responsable, du point de vue environnemental et social, dans ses opérations. Un appui sera fourni au gouvernement et à la société civile afin qu'ils puissent tenir le secteur privé pour responsable, protéger la biodiversité, éviter les atteintes aux droits de

l'homme et parvenir au développement durable. Le Programme de l'UICN sur le secteur privé et la biodiversité collaborera avec la CPEES dans ce domaine.

- e) **Culture et conservation (TCC) – Objectif : améliorer les connaissances, politiques et pratiques qui relient la diversité biologique et les dimensions culturelles de la conservation de la nature, inverser la tendance à la perte de diversité bioculturelle et promouvoir le bien-être socio-environnemental.** La CPEES mettra l'accent sur la culture en tant que concept important pour l'UICN et pour la durabilité. Elle se concentrera sur la conservation de la diversité bioculturelle par une compréhension améliorée, la recherche appliquée et des avis politiques sur les relations entre culture et conservation de la biodiversité. Les activités seront axées sur le renforcement de 'cultures de la conservation', pour encourager et protéger une multitude de nombreuses cultures différentes conservant la nature et mettant en œuvre l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles. La CPEES mettra au point un indice de conservation culturelle à l'appui de son travail. Le Conseiller principal de l'UICN pour la politique sociale, le Conseiller principal pour la politique de parité et le Correspondant pour les populations autochtones travailleront en consultation étroite avec la CPEES en vue d'atteindre ces objectifs. La CPEES collaborera aussi étroitement avec d'autres organisations internationales, universités, ONG, mouvements et organisations de populations autochtones et avec les communautés locales.
- f) **Environnement et sécurité humaine (E&S) – Objectif : mettre au point des méthodes et outils concrets pour contribuer à la sécurité humaine tout en préservant la biodiversité : contacter la communauté de la sécurité pour la faire participer au Programme de l'UICN.** La CPEES identifiera des zones où la dégradation de l'environnement et l'érosion de la biodiversité sont la cause de l'insécurité pour les populations humaines et peut-être même de conflits violents ainsi que des zones où ce sont les conflits qui conduisent à la dégradation de l'environnement et à l'érosion de la biodiversité. La CPEES identifiera des possibilités de coopération en matière d'environnement qui pourraient favoriser la paix et la durabilité, comme par exemple les parcs de la paix transfrontières, la cogestion des aires protégées, les bassins versants partagés et la promotion de régimes efficaces de gestion des biens communs mondiaux et régionaux. La CPEES collaborera avec le Conseiller principal pour la politique sociale à l'élaboration et à l'adoption d'outils d'évaluation des impacts des conflits pour les activités de conservation et l'intégration de la conservation dans la reconstruction post-conflit. Elle cherchera à obtenir une meilleure connaissance des contributions des activités de conservation à la paix et à la réduction de la vulnérabilité des populations humaines aux catastrophes naturelles en faisant porter l'accent sur les changements climatiques, la sécurité et le rôle du secteur de la sécurité.
- g) **Environnement, macroéconomie, commerce et investissement (TEM TI) – Objectif : améliorer la cohérence et la coordination entre les politiques économiques, le commerce, les dynamiques du marché et la conservation de la biodiversité.** Les activités seront axées sur les connaissances et le renforcement des capacités par la recherche et la facilitation du dialogue dans la communauté de l'UICN et avec les institutions de l'environnement et du développement de l'ONU et les décideurs économiques internationaux. La CPEES encouragera une meilleure compréhension des liens dans le système économique mondial, l'élaboration des politiques macro-économiques et sectorielles mondiales, les systèmes commerce-aide-sécurité, et la conservation et la durabilité. Elle conduira la recherche axée sur l'action en ce qui concerne l'impact des politiques économiques sur l'environnement, notamment en Amérique latine, en Asie et en Afrique. La CPEES fera tout son possible pour intégrer les analyses sur le rôle des politiques et déséquilibres macro-économiques mondiaux dans les analyses des changements climatiques en vue de faciliter la transition à des systèmes énergétiques post-carbone. Elle continuera de développer les connaissances et de renforcer les capacités dans les domaines des services d'évaluation de l'environnement et collaborera étroitement avec le Conseiller principal de l'UICN pour l'économie et l'environnement.

5. Sujets intersectoriels

- a) Groupe de travail sur les changements climatiques et la révolution de l'énergie. SEAPRISE, TCC, E&S et TSL collaboreront pour trouver des solutions à la triple crise de l'énergie, des changements climatiques et de la perte de diversité bioculturelle. S'appuyant sur le forum de

Barcelone qui sera consacré à ce sujet, le groupe de travail identifiera des projets tels que : 1) création d'une initiative Commission-Secrétariat pour réaliser une analyse précise et rendre des avis sur l'atténuation, l'adaptation et les réponses de gouvernance pour la conservation de la nature et de la diversité bioculturelle, tenant compte des liens entre la conservation et les réponses stratégiques aux problèmes du réchauffement de la planète, de l'énergie, de l'alimentation et de l'eau, et des politiques mondiales en matière d'économie et de sécurité ; 2) utilisation du pouvoir de rassembleur et d'avocat de l'UICN pour concevoir des engagements spécifiques des citoyens envers des politiques et pratiques efficaces d'atténuation et d'adaptation qui englobent intégralement les valeurs de la conservation ; 3) promotion de commissions nationales sur les changements climatiques qui tiennent intégralement compte des considérations et valeurs de la conservation.

- b) Processus de délibération, engagement des citoyens et bonne gouvernance. TGER, TILCEPA, TSL et SEAPRISE continueront de renforcer leur collaboration sur les processus de délibération, la démocratie politique, la démocratie économique et la démocratie de l'information. Ils diffuseront les documents existants et encourageront l'utilisation de mécanismes et outils ayant fait leurs preuves tout en soutenant l'engagement de la société civile dans l'élaboration de nouveaux mécanismes et en prenant des mesures pour faire face aux situations et crises en puissance. Au sein de l'UICN, ils continueront d'encourager une évolution positive de la culture d'organisation de l'Union en matière d'intégration, de transparence, de responsabilité et de cohérence améliorées par rapport à la mission et à la vision de l'UICN.

6. Structure et organisation

- a) **Membres.** La composition de la Commission est très diverse, équilibrée du point de vue des sexes, des régions géographiques, des disciplines et des cultures. On y trouve certains des praticiens les plus éminents de la conservation et du développement durable, des sociologues, économistes et experts des principales organisations de la conservation et du développement, des chefs de communautés traditionnelles et de jeunes professionnels qui ont prouvé leur engagement et leurs compétences en matière de développement durable aux niveaux communautaire, national et international. Les membres sont surtout des professionnels mais ils peuvent aussi être des organisations et réseaux pertinents. Le vaste champ d'action de la Commission exige un élargissement et un renforcement de ses capacités qui seront obtenus par l'augmentation du nombre de membres et des activités d'appel de fonds.
- b) **Gouvernance.** Le Comité exécutif de la Commission se compose du Président, du Président adjoint et des vice-présidents responsables de thèmes. D'autres membres seront invités, au besoin, pour leurs compétences particulières. Le Comité directeur de la Commission se compose du Président de la CPEES et du Président adjoint, des vice-présidents responsables de thèmes, des vice-présidents régionaux et des présidents des groupes de travail. Il comprend en outre les correspondants de sujets particuliers tels que les questions relatives à la parité et aux populations autochtones.
- c) **Organisation du travail.** En consultation avec le Comité directeur, le Président peut créer d'autres thèmes concernant des éléments spécifiques du Programme de l'UICN, en collaboration avec des secteurs pertinents de l'Union. Le Président peut créer des groupes de travail et leur confier des missions spécifiques, à plus court terme ou novatrices.

Commission du droit de l'environnement (CDDE) Projet de mandat 2009–2012

1. Mission

Faire progresser la durabilité, dans le but de réaliser la Mission de l'UICN, tant par l'élaboration de concepts et d'instruments juridiques et de politique que par le renforcement des capacités des sociétés d'élaborer et d'appliquer des lois et politiques de l'environnement.

2. Buts

Influencer, encourager et aider les sociétés du monde entier à se doter de conditions dans lesquelles :

- a) les lois, politiques et institutions internationales et nationales auront évolué à travers l'élaboration de concepts, d'instruments et de synergies éthiques et juridiques de façon à faire progresser le développement durable ;
- b) dans chaque pays, les gouvernements et les différents acteurs seront en mesure, d'une part de participer activement au débat politique international afin d'appliquer les mesures convenues au moyen de politiques coordonnées, de lois et d'institutions qui respectent le droit, et d'autre part de garantir un respect et une application efficaces ;
- c) dans chaque pays, les gouvernements et différents acteurs auront facilement accès aux connaissances et à l'information sur les lois et politiques relatives au développement durable, y compris la conservation de la nature et de ses ressources.

3. Objectifs

La CDDE exécute essentiellement sa mission en appliquant ses compétences juridiques et politiques afin :

- a) d'inciter les membres et partenaires à créer des réseaux de connaissances solides ;
- b) de conseiller les gouvernements et les acteurs, à tous les niveaux, sur les moyens d'établir et d'utiliser les lois et les politiques afin de garantir que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable ;
- c) d'innover et de promouvoir des concepts et instruments éthiques et juridiques nouveaux ou améliorés afin de conserver la nature et les ressources naturelles et de réformer les structures du développement non durable ;
- d) de renforcer les capacités, dans toutes les régions, afin d'encourager, d'établir et de mettre en œuvre efficacement le droit de l'environnement ;
- e) de fournir une éducation, des informations et des connaissances sur les lois et politiques nécessaires pour réaliser efficacement ces objectifs.

4. Priorités

La CDDE réalise ses objectifs par l'intermédiaire d'activités prioritaires qui sont menées de manière intégrée par les membres de la CDDE, son réseau de centres du droit de l'environnement et de partenaires), l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN et le personnel du Centre du droit de l'environnement (CDE) de l'UICN :

- a) *Renforcement des Groupes de spécialistes* – Renforcer le recours aux Groupes de spécialistes pour promouvoir et appliquer le Programme de l'UICN en mettant tout particulièrement l'accent

sur les domaines thématiques prioritaires tels que l'érosion de la diversité biologique, les changements climatiques et l'énergie, le milieu côtier et marin, la désertification et la gestion des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, les aires protégées, la dégradation des sols, l'eau douce et les zones humides ainsi que sur des thèmes intersectoriels prioritaires tels que les questions relatives aux populations autochtones.

- b) *Reconnaître les centres du droit de l'environnement* – Continuer de reconnaître et de soutenir les centres du droit de l'environnement et collaborer avec eux et d'autres partenaires afin d'appliquer le Programme de l'UICN, selon les besoins.
- c) *Soutenir l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN* – Soutenir et promouvoir l'Académie de l'UICN en tant que principal réseau mondial d'institutions universitaires et d'universitaires en appui à la Mission et au Programme de l'UICN.
- d) *Fournir une assistance technique* – Collaborer avec tous les éléments de l'UICN et avec ses partenaires afin d'élaborer des législations et politiques nationales ou locales en appui à la Mission et au Programme de l'UICN, et de trouver des moyens d'application du Programme.
- e) *Promouvoir la «bonne gouvernance» et l'état de droit* – Collaborer avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et autres acteurs afin d'encourager et de promouvoir la «bonne gouvernance» et d'inciter les institutions à respecter l'état de droit, notamment en faisant le meilleur usage possible du statut d'observateur de l'UICN auprès des Nations Unies.
- f) *Soutenir le pouvoir judiciaire* – Collaborer avec les institutions judiciaires et autres institutions pertinentes, tant au niveau international que national, afin de soutenir leur capacité d'appliquer et de développer l'état de droit et de participer activement au règlement des différends environnementaux, en coopération avec d'autres acteurs.
- g) *Promouvoir les synergies entre AME* – Collaborer avec les secrétariats des principaux accords multilatéraux sur l'environnement, avec les gouvernements et les acteurs et avec d'autres conventions, accords et processus afin d'identifier et de promouvoir des synergies entre les conventions et la Mission et le Programme de l'UICN.
- h) *Renforcer les fondements juridiques des conventions* – Collaborer avec les Commissions et Groupes de spécialistes de l'UICN afin de renforcer la mise en œuvre, le respect et l'application des principales conventions, y compris avec la Commission mondiale des aires protégées (pour la Convention du patrimoine mondial) et la Commission de la sauvegarde des espèces (pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), etc.
- i) *Promouvoir et renforcer les instruments juridiques internationaux* – Faire progresser le Projet de Pacte de l'UICN sur l'environnement et le développement en coordination avec la Charte de la Terre, promouvoir la Convention d'Aarhus, la Convention africaine et la Convention alpine et fournir une expertise afin d'élaborer ou de renforcer de nouveaux instruments tels que ceux qui portent sur l'évaluation d'impact sur l'environnement, le consentement préalable en connaissance de cause, les polluants organiques persistants, etc.
- j) *Encourager la collaboration au sein des régions* – Renforcer les programmes régionaux sur le droit de l'environnement, en créant des réseaux de connaissances associant différentes parties de l'Union afin de les rendre plus efficaces ; œuvrer à la mise sur pied de programmes locaux afin de simuler un niveau accru de prise de décisions liées au droit et à la politique de l'environnement ; et ouvrir les portes de la CDDE aux gouvernements sous-régionaux ;
- k) *Étudier et reconnaître les besoins* – concernant l'élaboration de principes et d'indicateurs pour des questions telles que les changements climatiques, les sources d'énergie de remplacement, etc. ;
- l) *Promouvoir les liens entre les programmes de l'UICN* - établir de nouveaux programmes d'engagement avec les membres afin de mieux servir nos membres.

5. Résultats escomptés

La CDDE contribuera à la réalisation des résultats intersessions contenus dans le Plan du Sous-programme de l'UICN sur le droit de l'environnement 2009-2012.

6. Structure et organisation

Afin d'appliquer ces objectifs dans la période triennale 2009-2012, la CDDE renforcera sa structure, dans le cadre des règlements de la CDDE et des Statuts et du Règlement de l'UICN, avec les priorités suivantes :

- a) garantir la parité hommes-femmes et la représentation géographique pleine et entière de toutes les régions au Comité directeur ;
- b) faire en sorte que la CDDE recrute activement des membres pour se doter d'une expertise mondiale et dans toutes les régions en ce qui concerne les domaines thématiques prioritaires et les thèmes intersectoriels du Programme de l'UICN ;
- c) créer un réseau de Groupes de spécialistes pour traiter les domaines thématiques prioritaires et les thèmes intersectoriels et garantir la coordination avec le CDE et d'autres éléments de l'UICN ;
- d) engager les membres de la CDDE dans un système de gestion matriciel avec le Secrétariat du CDE afin de garantir que les priorités sont traitées de manière à intégrer totalement l'expertise et les ressources du CDE et de la CDDE ;
- e) promouvoir la mise en œuvre régionale du Programme de l'UICN en concluant des accords avec des partenaires, y compris les centres du droit de l'environnement reconnus, selon les besoins ;
- f) associer les experts de la CDDE en matière de technologie de l'information et d'Internet aux travaux du CDE, y compris à ses travaux concernant ECOLEX ;
- g) rédiger et établir un plan stratégique intégré pour le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement en veillant à assurer une collaboration réelle entre la CDDE, d'autres Commissions, le CDE et d'autres éléments de l'UICN ;
- h) afin d'appliquer ce mandat, établir une liaison étroite avec les autres Commissions et intégrer les travaux de la CDDE au sein du Programme de l'UICN.

Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) Projet de mandat 2009–2012

1. Mission

Dans la période intersessions 2009-2012, la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) continuera de jouer un rôle de premier plan en permettant à l'UICN d'être l'avocat le plus crédible au monde de la conservation de la diversité biologique de la planète et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

La CSE et son réseau mondial occupent une place unique en permettant à l'UICN de remplir deux fonctions essentielles pour la communauté mondiale, à savoir :

- informer le monde sur l'état et les tendances de la diversité biologique mondiale et, ce faisant, fournir des mesures de la santé de notre seule et unique biosphère
- surveiller, évaluer et faire rapport sur l'efficacité de l'ensemble des mesures de conservation prises à l'échelon mondial pour atténuer les menaces actuelles et émergentes pour la biodiversité.

2. Vision

Les travaux de la CSE continuent d'être guidés par la vision suivante:

Un monde qui valorise et conserve la diversité biologique à son niveau actuel.

3. But

Le but suprême de la Commission est le suivant :

Faire reconnaître, au plan universel, que la crise de l'extinction et la perte massive de biodiversité sont une responsabilité commune qu'il faut assumer par des actions concertées dans le monde entier.

4. Objectifs

Pour la période intersessions 2009-2012, la CSE, en collaboration avec ses membres, d'autres Commissions et le Secrétariat poursuivra les objectifs essentiels suivants en vue d'aider UICN à remplir son engagement envers « un seul programme » :

1. État de la biodiversité
Observer et surveiller les espèces avec pour aspiration de *rester l'organisation leader au niveau mondial en matière de suivi de l'état et des tendances de la biodiversité et d'information du grand public et de ses décideurs sur toute la gamme de ses valeurs.*
2. Pressions sur la biodiversité
Analyser les impacts des menaces pesant sur la biodiversité avec pour aspiration d'être *une des autorités principales analysant les facteurs responsables du déclin des espèces et leurs impacts relatifs.*
3. Réponse à la perte de biodiversité
Faciliter l'action et la mettre en œuvre avec pour aspiration de *trouver des solutions en vue de mettre un terme au déclin de la biodiversité en rassemblant, conseillant, aidant et appuyant les acteurs clés dans leurs efforts d'atténuation des pressions exercées sur la biodiversité et de réduction du rythme de déclin des espèces.*

5. Priorités

Les priorités de travail précises de la CSE sont inspirées et concentrées sur les dix **Résultats mondiaux de l'UICN** et regroupées en 22 **Résultats stratégiques pour les espèces**, chacun étant assorti de plusieurs objectifs à atteindre avant la fin de 2012.

6. Résultats stratégiques directifs pour les espèces

Les procédures opérationnelles et activités de communication requises pour obtenir les Résultats stratégiques pour les espèces et les objectifs individuels sont guidées par six **Résultats stratégiques directifs pour les espèces** et leurs objectifs opérationnels associés.

7. Structure et organisation

Conformément au règlement de la Commission (approuvé par le Conseil de l'UICN) et au cahier des charges de la CSE pour les postes de membres des comités de gouvernance, de présidents des groupes de spécialistes et de membres des groupes de spécialistes, la CSE sera structurée comme suit :

- a) **Président(e) et Comité directeur** : l'administration de la Commission incombe au Président (à la Présidente), avec l'appui d'un Comité directeur qui représente les compétences et les connaissances géographiques nécessaires pour remplir le mandat de la Commission. Chaque membre a le devoir de fournir des avis au président (à la Présidente) ainsi que des orientations à une partie du réseau d'experts bénévoles. Le Comité assiste et conseille le (la) Président(e) en matière de formulation des politiques et de fixation des orientations stratégiques et opérationnelles.
- b) d'autres **sous-comités** permanents ou temporaires sont formés sous la direction du Président (de la Présidente) et du Comité directeur et chargés d'apporter des avis sur les questions de gestion du réseau ou sur des domaines de préoccupation ou d'intérêt particulier.
- c) **groupes de spécialistes, groupes d'évaluation et groupes de travail** : la CSE maintient un réseau d'experts qui donnent, bénévolement, de leur temps dans le cadre des groupes de spécialistes, des groupes d'évaluation et des groupes de travail de la Commission. Des groupes de travail focalisés et limités dans le temps seront constitués pour traiter des problèmes émergents et importants. Tous ces groupes seront organisés de manière à fournir la couverture la plus large possible des groupes taxonomiques de plantes et d'animaux ainsi que des menaces importantes pour la conservation de la biodiversité et à proposer des outils d'importance critique pour atténuer ces menaces.
- d) **Institutions partenaires et affiliées** : la CSE nouera des alliances et partenariats stratégiques avec des institutions majeures ayant des activités qui intéressent directement des éléments clés de sa contribution au Programme intersessions et à son propre Plan stratégique à long terme.
- e) **Membres d'honneur** : les membres déjà nommés et les nouveaux membres, selon décision du Président et sur avis du Comité directeur.
- f) **Membres consultatifs** : selon les besoins, durant la période quadriennale.

Commission mondiale des aires protégées (CMAF) Projet de mandat 2009–2012

La CMAF et ses partenaires s'efforcent de jouer le rôle de chefs de file en ce qui concerne les aires protégées auprès des gouvernements, des ONG, des communautés et autres acteurs principaux. Forte de son pouvoir de rassemblement des acteurs les plus divers, la CMAF œuvre pour que la science, les connaissances et l'expérience influent sur les décisions dans le but de relever les défis actuels et sur les problèmes et possibilités futurs, en vue de réaliser cette vision commune :

« Faire en sorte que la société reconnaisse et soutienne pleinement l'importance des aires protégées au 21^e siècle : en sauvegardant des lieux d'importance critique pour la diversité biologique et culturelle, en encourageant l'équité et la justice, en maintenant la qualité de l'environnement et en garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et de l'eau et la prévention des conflits. »

Pour réaliser cette vision, la Commission mondiale des aires protégées (CMAF) de l'UICN a pour mission de :

« Promouvoir la mise en place et la gestion efficace d'un réseau mondial représentatif d'aires protégées terrestres et marines en tant que contribution intégrale à la mission de l'UICN ».

Les aires protégées jouent de multiples rôles au bénéfice de la société. Elles sont vitales pour toutes les formes de vie de la Terre, elles conservent une biodiversité vitale et beaucoup offrent aussi un modèle, illustrant comment l'homme peut vivre en harmonie avec la nature. Certains paysages sont chéris parce qu'ils reflètent des traditions culturelles héritées de nombreuses générations et incarnent des valeurs spirituelles pour de nombreuses sociétés. Les aires protégées représentent aussi la diversité de l'histoire de la Terre et les processus naturels en cours ; elles fournissent de nombreux services écosystémiques et plus généralement environnementaux : de l'air propre, de l'eau et des matières nutritives en abondance. Les aires protégées sont une expression des objectifs communautaires visant à maintenir la valeur de la biodiversité et à garantir le passage de toutes ces valeurs aux générations suivantes. En réalité, les aires protégées sont une promesse de transmission des valeurs d'aujourd'hui aux générations à venir.

Les aires protégées sont une expression d'espoir pour l'avenir tout en fournissant une réciprocité immédiate. Elles apportent une myriade de services tels que de l'air propre, de l'eau, des fibres et des protéines, des expériences spirituelles, des possibilités de loisirs, des sources de connaissance, de moyens d'existence, de protection de cultures uniques et d'éducation par le contact avec la nature. Cet aspect ne manquera pas de gagner en importance pour la population urbaine mondiale qui ne cesse de croître. La reconnaissance de toutes ces valeurs se traduit, depuis quelques décennies, par la croissance remarquable des aires protégées en nombre et en superficie.

1. Objectifs

- a) Donner des conseils aux gouvernements, entre autres, sur les méthodes de planification optimales en matière d'établissement d'aires protégées et sur les meilleurs moyens de les intégrer dans tous les secteurs.
- b) Renforcer les capacités et l'efficacité des gestionnaires des aires protégées et de leur personnel par l'apprentissage, l'échange et l'élaboration d'informations et d'orientations dans un réseau professionnel géré.
- c) Augmenter le niveau d'investissement dans les aires protégées et les réseaux d'aires protégées, en convainquant les donateurs publics et privés de l'importance des aires protégées.
- d) Améliorer les capacités des membres de la CMAF, notamment dans le cadre d'entreprises en coopération avec des partenaires et, en particulier des membres de l'UICN ; et reconnaître leur contribution.

2. Priorités

Pour atteindre les objectifs qui précèdent, il faut fixer des priorités et veiller à ce qu'elles soient cohérentes. En réalité, la science et les outils de la bonne gestion des aires protégées ne sauraient être efficaces s'il n'y a pas de système de gouvernance solide et de capacité interne en place. En outre, un concept adéquat pour les aires protégées – qu'il s'agisse d'un réseau ou d'une aire protégée individuelle – est, de toute évidence, essentiel si l'on veut atteindre les objectifs. En conséquence, les cinq priorités qui suivent ne doivent pas être considérées séparément les unes des autres mais plutôt comme une approche interconnectée visant à remplir les objectifs et la mission générale de la CMAP au moyen de partenariats, en particulier avec les membres de l'UICN.

a) **Conserver la biodiversité**

La CMAP aidera activement les gouvernements à concevoir et créer des réseaux d'aires protégées en mettant tout particulièrement l'accent sur le biome marin ainsi que sur la promotion des réseaux écologiques et de l'approche par écosystème pour garantir l'utilisation durable et atténuer les effets des changements climatiques sur la biodiversité.

b) **Générer des connaissances**

La CMAP se concentrera sur l'intégration de la science de la conservation, y compris des connaissances traditionnelles, dans les domaines de l'efficacité de la gestion, des mécanismes et des outils de conservation, des catégories de gestion des aires protégées et de l'établissement et du maintien de normes pour les aires protégées.

c) **Renforcer la sensibilisation**

La CMAP encouragera la reconnaissance des valeurs des aires protégées par une éducation efficace à la conservation et le renforcement des capacités des praticiens, l'élaboration de stratégies pour un financement durable et la création et la diffusion de connaissances, en particulier par l'intermédiaire de PALNet.

d) **Améliorer la gouvernance et l'équité**

La CMAP se fera l'avocat de toute la gamme des types de gouvernance des aires protégées ; d'une participation accrue des populations autochtones et des communautés locales ; et des valeurs des aires protégées pour le bien-être humain et les moyens d'existence.

e) **Rendre hommage à la CMAP**

La CMAP renforcera les capacités de ses membres et leur rendra hommage pour leur contribution à l'avancement de la création et de la gestion efficace des aires protégées, tout en recherchant et en développant des alliances stratégiques entre les membres pour une application plus efficace de la stratégie de la CMAP.

3. Structure et organisation

La CMAP a 1400 membres dans 140 pays, organisés en régions et/ou directions stratégiques. La CMAP est placée sous la direction d'un comité directeur composé des vice-présidents régionaux, des quatre vice-présidents de directions stratégiques et d'un représentant du PNUE-WCMC. Le Comité directeur se réunit chaque année et, entre chacune de ses réunions, les décisions sont prises par le Comité exécutif de la CMAP qui comprend le Président, le Président adjoint, deux vice-présidents et le Chef du Programme pour les aires protégées. La composition de la Commission sera révisée en 2009 en vue d'améliorer les performances régionales et de parvenir à un équilibre géographique et à la parité entre les sexes. Les groupes de travail sont réexaminés au début de la période intersessions et des mandats renouvelés sont attribués au besoin.

4. Résultats attendus

a) ***Les aires protégées remplissent efficacement leur rôle pour la conservation de la biodiversité.***

- i) Un réseau représentatif d'aires marines protégées est établi et efficacement géré avant 2012, comme contribution aux objectifs du SMDD concernant la conservation marine.
- ii) Les lacunes mondiales dans la couverture de la biodiversité par les aires protégées sont identifiées et comblées aux niveaux mondial, national et régional, à l'aide de la meilleure

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Élection du Président de l'UICN

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié :

- a) de PRENDRE NOTE que le Conseil a nommé M. Ashok Khosla, Inde et M. Carlos Manuel Rodríguez Echandi, Costa Rica, candidats à la présidence de l'UICN ;
- b) de PRENDRE NOTE que, conformément à l'article 27 des Statuts et au paragraphe 32 du Règlement de l'UICN, Mme Maria Purificació Canals Ventin, Espagne, a été nommée candidate à la présidence de l'UICN ;
- c) d'ÉLIRE l'un de ces trois candidats à la présidence de l'UICN.

Rappel

1. L'article 27 des Statuts de l'UICN stipule que : « Le Président, le Trésorier et les Présidents des Commissions sont élus par le Congrès mondial sur présentation du Conseil. Des présentations pour le poste de Président peuvent aussi être faites par quarante membres ayant droit de vote provenant de trois Régions au moins, dans le délai prescrit par le Règlement ».
2. Le paragraphe 32 du Règlement précise en outre que « Le Conseil présente au plus deux candidatures respectivement pour le poste de Président et celui de Trésorier, après considération des propositions émises par les membres des Catégories A et B. Des candidatures pour le poste de Président peuvent aussi être présentées directement par les membres conformément aux Statuts, à condition que cette présentation soit reçue par le Directeur général de l'UICN soixante jours au moins avant l'ouverture de la session du Congrès mondial. »
3. En mai 2007, le Conseil a mis en place un Comité de recrutement chargé de contribuer au processus de sélection du Président, du Trésorier et des Présidents des Commissions, et placé sous la direction du Conseiller régional de l'UICN, M. Alistair Gammell. Un cahier des charges précis pour le poste de Président, révisé et mis à jour par le Comité de recrutement du Conseil, a été communiqué aux membres en novembre 2007.
4. Conformément aux procédures exposées dans le Règlement annexé aux Statuts de l'UICN, la Directrice générale invitait les membres de l'UICN des Catégories A et B, dans une lettre datée du 7 septembre 2007, à proposer des candidats que le Conseil pourrait recommander au Congrès mondial de la nature afin de pourvoir le poste de Président de l'UICN. Dans sa lettre, la Directrice générale indiquait que le Président actuel, M. Valli Moosa, bien qu'il soit rééligible en vertu des dispositions des Statuts, avait informé le Conseil de sa décision de ne pas postuler pour un deuxième mandat à la présidence de l'Union.
5. Ayant examiné les propositions du Comité des candidatures, le Conseil, à sa 69^e réunion tenue du 10 au 12 mars 2008, a décidé de proposer les noms ci-après pour le poste de Président de l'UICN :
 - M. Ashok Khosla, Inde
 - M. Carlos Manuel Rodríguez Echandi, Costa Rica

Chaque candidat a déclaré qu'il acceptera de s'acquitter de ses fonctions s'il est élu.

6. Conformément à l'article 27 des Statuts et au paragraphe 32 du Règlement, une autre candidature à la présidence de l'UICN est présentée. Cette candidature remplit toutes les conditions statutaires :

- a) Nominations faite par 40 membres ayant droit de vote
- b) Nominations provenant de trois Régions au moins
- c) Nominations reçues 60 jours au plus tard avant l'ouverture de la session du Congrès.

La candidate a déclaré qu'elle acceptera de s'acquitter de ses fonctions si elle est élue.

7. La nouvelle candidate est Mme Maria Purificació Canals Ventín, Espagne.

8. Des notes bibliographiques concernant les trois candidats sont jointes en annexe pour examen par le Congrès mondial de la nature.

CURRICULUM VITAE PURIFICACIÓ CANALS

Données personnelles

- Nom : Maria Purificació Canals Ventín
- Nationalité : Espagnole
- Lieu et date de naissance : Tarragona, 24 juillet 1962

Langues

- Catalan et espagnol (langues maternelles)
- Français et anglais (langues de travail)
- Italien (niveau basique)

Éducation

- Titre de maîtrise en Sciences biologiques de l'université de Barcelone (1986)
- Docteur en biochimie et physiologie par l'université de Barcelone (1996)

Depuis 1986, année où elle finit sa licence en biologie, Puri Canals a combiné, en permanence, l'activité professionnelle dans les différents domaines des sciences biologiques avec l'engagement social de bénévolat sur des questions environnementales et notamment celle de la conservation de la nature.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	ACTIVITÉS DE BÉNÉVOLAT
<p>ACTUELLEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directrice de Projets internationaux de "Taller de Ingeniería Ambiental S.L.", entreprise spécialisée en consultation et en ingénierie de l'environnement. Barcelone, depuis 2005 • Professeur associé de Physiologie à la faculté de Médecine de l'université "Rovira i Virgili". Tarragone, depuis 1996 <p>DANS LE PASSÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professeur titulaire de Médecine aéronautique et de l'environnement et de l'aviation au Centre d'études supérieurs de l'Aviation (université Rovira i Virgili), 2001 à 2005 • Directrice du Projet LIFE de l'UE "Gestion durable de la Punta de la Móra. Tarragone" 1998-2002. Espace naturel terrestre et marin du Réseau Natura 2000 et du Plan d'espaces d'intérêt naturel de Catalogne. • Coordinatrice de l'étude sur le littoral de la Catalogne, les Baléares et de l'Andalousie, élaborée dans le cadre du projet LIFE, " <i>Étude préparatoire au renforcement et l'harmonisation de politiques de protection offensives du</i> 	<p>ACTUELLEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présidente du Comité préparatoire du IV Congrès mondial de la nature qui se tiendra à Barcelone, en octobre 2008. Organisé par l'UICN avec le soutien du ministère de l'Environnement, le Milieu rural et marin ; le département de l'Environnement du gouvernement de la Catalogne, le Conseil général de Barcelone et la Mairie de Barcelone. <i>Jusqu'au début de la campagne pour la Présidence de l'UICN en juillet 2008</i> • Membre du Conseil d'EUROSITE représentant DEPANA depuis 2008 • Membre du Conseil de développement durable du gouvernement de la Catalogne, depuis 2007 • Membre du panel consultant de l'association entrepreneuriale chimique de Tarragone (AEQT) depuis 2006 • Vice-présidente de l'UICN depuis 2005 • Membre de la Commission des aires protégées de l'UICN, depuis 2005 • Membre du Conseil scientifique du "Conservatoire de l'Espace littoral et des rivages lacustres". France, depuis 2005

<p><i>littoral méditerranéen, par l'outil foncier, notamment, dans les pays riverains de l'Union européenne". Du "Conservatoire du littoral" France, 2000-2001</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre 1993 et 1997 elle donna des classes de Physiologie à la faculté de biologie de l'université de Barcelone où elle publia plusieurs études de recherche sur la biochimie et la physiologie des poissons dans la presse internationale et elle termina le doctorat. • Directrice technique substitut des Centres Piscicoles de Bagà et El Pont de Suert, de la D. G. du Milieu naturel, département agriculture, l'élevage et la pêche du gouvernement autonome de la Catalogne, 1994. • Direction du projet éducatif de l'école environnementale Oianguren : Activités, publication, audiovisuels et formation d'éducateurs environnementaux. Ordizia (Guipúzcoa) 1994 • Directrice du cours de formation de moniteurs pour les itinéraires de nature. Formigal, (Huesca) 1994. Élaboration et publication d'itinéraires, audiovisuels et guide pédagogique. • Professeur du cours de formation de techniciens en environnement. Centre d'études européennes pour la formation des salariés. Barcelone, 1993. • Professeur à l'école de nature "Cel Rogent" de Reus. 1992-1993 • Professeur à l'école de nature du Corredor, Llinars du Vallès (Barcelone). 1989-1991 • Directrice du camp de travail international du parc national d' "Aigüestortes i Estany de St. Maurici". INJUVE. Ministère des Affaires sociales. 1991 et 1992 • Monitrice du camp de travail international du Parc naturel d' "Aigüestortes i Estany de St. Maurici". INJUVE. Ministère des Affaires sociales. 1989 et 1990. • Réalisation et préparation d'itinéraires et activités de nature pour les écoles, à la Fondation "Roca i Galès", Barcelone. 1988-1991. • Entraîneur de gymnastique rythmique sportive dans divers centres sportifs et éducatifs. Tarragone et Barcelone 1980-1988. 	<ul style="list-style-type: none"> • "Special Advisor" de la Commission d'éducation et de communication de l'UICN depuis 2005 • Conseiller régional de l'UICN pour l'Europe occidentale. Second mandat, depuis 2004 • Vice-présidente du Conseil de l'Environnement et de la durabilité de la Mairie de Barcelone, depuis 1998 • Présidente du CIDN (Conseil ibérique pour la défense de la nature) depuis 1998 • Membre de la Commission de l'Éducation et de la Communication de l'UICN depuis 1994 • Présidente de la "Ligue pour la défense du patrimoine naturel" DEPANA depuis 1994 <p>DANS LE PASSÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller régional de l'UICN pour l'Europe occidentale. Premier mandat, de 2000 au 2004. • Membre du Comité Directeur de la commission de l'Éducation et de la Communication de l'UICN du 2000 au 2004. • Membre du Conseil recteur du Centre d'études d'information environnementale (CEIA)". ICT, Barcelone entre 1996 et 2002 • Vice-présidente du Comité espagnol de l'UICN entre 1996 et 2000. • Membre du Groupe de travail de l'environnement et de la durabilité. Gouvernement de la Catalogne. 1997-1998 • Vice-présidente du CIDN (Conseil ibérique pour la défense de la nature) 1994-1998 • Vice-présidente de la "Ligue pour la défense du patrimoine naturel" (DEPANA), 1992-1993. • Présidente du "Groupe d'études et de protection des écosystèmes du camp de Tarragone" (GEPEC) 1992 • Membre volontaire de DEPANA depuis 1988. • Membre et fondateur du groupe de la nature "L'Aglà" du Centre d'excursions de Tarragone de 1986 jusqu'à 1991.
---	--

Bref résumé

Depuis qu'elle a commencé à collaborer en 1994 avec la commission d'éducation et de communication de l'UICN, Puri Canals a augmenté son engagement, en consacrant chaque fois plus de temps et d'efforts à l'Union, ce qui lui a permis de connaître en détail toutes les structures de l'UICN, en commençant par les bases des membres dans sa qualité de Présidente de deux organisations; comme Vice-présidente du comité espagnol, et aussi comme membre de la commission mondiale des aires protégées et du conseil.

À Montréal et Amman, elle participa activement dans la promotion des motions destinées à impulser un bureau de l'UICN en Méditerranée, un objectif qu'elle mit en œuvre depuis son mandat comme conseillère régionale. Depuis ce poste, elle s'est engagée activement aussi bien au niveau des activités de l'UICN en Europe, que sur des sujets à caractère mondial et notamment liées à la promotion de la diversité culturelle au sein de l'Union. Elle fut un membre du groupe de travail sur la gouvernance, des Comités des ressources humaines et de programme et politique du Conseil et du Comité de résolutions lors du Congrès de Bangkok. En 2005 le Conseil la nomma Vice-présidente, poste qui lui a permis d'augmenter une fois de plus ses connaissances sur l'UICN, et depuis elle a représenté à maintes reprises, de manière externe, l'Union et elle a aussi assumé la responsabilité d'affronter certains des moments les plus complexes de la dernière période de l'UICN.

Pour Puri le contact direct avec les membres était essentiel pour le développement des responsabilités comme Conseillère régionale, Vice-présidente et Présidente du comité préparatoire du congrès, raison pour laquelle elle a toujours priorisé son assistance personnelle aux événements des membres dans les différentes régions et cela pour partager au mieux les informations avec les membres et favoriser une présence de la diversité de l'UICN, la plus large et représentative possible.

Depuis les diverses responsabilités associées aux postes professionnels et de bénévolat, elle a acquis une grande expérience professionnelle et dans les négociations internationales, aussi bien avec les gouvernements, les ONG, le secteur académique et le secteur privé. Depuis Taller de Ingeniería Ambiental S.L., elle a eu l'occasion de travailler avec des organisations multilatérales et diriger des projets environnementaux financés par la CFI de la Banque mondiale et le PNUD en Égypte et le Pakistan. Par ailleurs, depuis qu'elle participa au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro et elle initia son intérêt pour l'activité internationale, elle a assisté à un grand nombre d'événements, parmi lesquels se trouvent:

- Conférence des Nations Unies pour le développement durable, Johannesburg, 2002
- V Congrès mondial des parcs. Durban 2003 et les réunions préparatoires pour la Méditerranée
- COP 11 sur les changements climatiques, Montréal 2005
- Conférence sur la biodiversité et la coopération internationale de l'Union européenne, Paris 2006
- COP 12 sur les changements climatiques, Nairobi 2006
- Sommet des leaders du Pacte mondial de l'ONU, Genève 2007
- Congrès des aires protégées d'Amérique latine, Bariloche 2007
- COP 13 sur les changements climatiques, Bali 2007
- COP15 Convention de Barcelone, Almería 2008
- Visite d'Etat du Président de la France à Monaco. Table ronde sur l'environnement en Méditerranée avec le Prince Albert II et le Président Sarkozy. Monaco 2008
- COP 9 Convention sur la diversité biologique, Bonn 2008

L'un des principes de travail de Puri repose sur la priorité de maintenir le contact entre les questions que l'UICN soulève dans les domaines internationaux et ce qui se passe dans les réalités locales. À cet effet, il est indispensable d'avoir des relations fluides entre toutes les institutions et les personnes qui constituent le réseau de l'UICN. Le renforcement des capacités et la participation active des membres dans le cadre du programme et les activités de l'UICN -allant depuis les petites associations jusqu'aux gouvernements bailleurs de fonds et avec les comités nationaux et régionaux- sont un défi, même que notre structure, excessivement centralisée, qui rend aussi difficile l'assomption des différentes visions conforme avec les différentes circonstances de chaque région.

Par ailleurs, la valeur de la diversité au sein de l'UICN ne devrait pas se restreindre uniquement à des espèces et des habitats, mais aussi la diversité culturelle humaine et la diversité de niveaux et de structures à partir desquels nous pouvons agir doivent avoir un rôle important. Si nous souhaitons être efficaces dans tous les contextes et exercer une influence dans toutes les sociétés, nous devons améliorer considérablement notre fonctionnement, en même temps que nous devons nous communiquer mieux à

l'extérieur nos capacités et tous les succès obtenus tout au long des soixante ans. Et ce défi est possible, il n'y a pas d'autre organisation mieux située que l'UICN, pour avancer vers un monde divers et durable.

Prix et reconnaissances

- Prix "Joves Excel·lents de Tarragona" (Jeunes excellents de Tarragone) aux mérites scientifiques, techniques ou médicaux. Jeune chambre de commerce de Tarragone. Novembre 2000.

Autres activités

Randonneuse, photographie, ski, plongée, yoga, danse libre méthode Malkowsky

Sociétés auxquelles elle appartient:

- Centre excursionniste de Tarragone, depuis 1984
- Institution catalane d'histoire naturelle, depuis 1987
- Club de plongée de la faculté de biologie, depuis 1990
- Association espagnole des photographes de la nature depuis 1996
- Club de plongée Sotavent, depuis 2000

CURRICULUM VITAE ASHOK KHOSLA

Informations personnelles

Nom : Ashok Khosla
Nationalité : Indienne
Date de naissance : 31 mars 1940

Education

- BA (Hons) en Sciences naturelles, Université de Cambridge, R.-U. (1962)
- Doctorat (PhD) en physique expérimentale, Université d'Harvard, Cambridge, Mass., États-Unis (1971)

Situation et expérience professionnelles

- Président, *Development Alternatives*, New Delhi (depuis 1983)
- Président et Directeur général, diverses entreprises sociales en Inde (depuis 1985)
- Directeur, Infoterra, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi (1976–1982)
- Directeur, *Office of Environmental Planning* (Bureau de la planification de l'environnement), gouvernement de l'Inde, New Delhi (1972–1976)
- Directeur, diverses entreprises aux États-Unis (1965–1970)
- Faculté, Université d'Harvard, Cambridge, Mass. États-Unis (1963–1970)

Bref résumé

Ashok Khosla a fondé le *Development Alternatives Group* en 1983 dont il préside aujourd'hui le Conseil. Basé à New Delhi, le *Development Alternatives Group* (www.devalt.org) a été l'une des premières organisations de la société civile mises en place pour traiter du développement durable dans sa globalité. À la même époque, il a été un pionnier du concept d'entreprise sociale, en créant des approches inspirées de celles des entreprises pour éradiquer la pauvreté et préserver la base de ressources naturelles. Ce Groupe, qui gère actuellement un portefeuille de projets avoisinant 20 millions de dollars américains, est reconnu pour son œuvre de pionnier en matière de technologies respectueuses de l'environnement destinées à créer des moyens d'existence durables et des institutions qui permettent aux entreprises locales de répondre aux besoins essentiels des communautés et ménages ruraux du monde en développement. Le Groupe s'appuie sur de nombreux projets de terrain pour mettre en œuvre ses programmes de conservation et de développement. De plus, il entretient des liens étroits, aux plans tant régional que local, avec les autorités, les entreprises et la société civile afin de promouvoir l'utilisation durable des ressources.

Sachant que les activités du *Development Alternatives Group* vont de la recherche à l'action sur le terrain, en passant par la formulation et la défense de politiques, Ashok Khosla a la chance de bénéficier d'un appui organisationnel très solide, qui lui permet de mettre à la disposition des responsables politiques, nationaux et internationaux, non seulement son temps mais aussi des données analytiques et fondées sur l'expérience. Cela lui a valu de devenir un membre actif d'organismes gouvernementaux de haut niveau en Inde, par exemple, le Bureau consultatif pour la sécurité nationale (*National Security Advisory Board*), le Conseil national de l'environnement (*National Environment Board*), et le Conseil consultatif pour les sciences (*Science Advisory Council*) auprès du Cabinet. Avec la Confédération des industries indiennes, il est l'hôte conjoint du Sommet annuel pour la durabilité (*Sustainability Summit*), qui réunit des dirigeants de l'industrie, des gouvernements et des ONG. Il a siégé au conseil d'administration de nombreuses ONG nationales, y compris le WWF-Inde, LEAD-India et Common Cause.

Sur le plan international, Ashok Khosla a rempli plusieurs mandats officiels tels que Conseiller spécial auprès de la Commission Brundtland (CMED), membre des équipes d'évaluation pour la phase pilote du FEM, membre de '25 années de Programmes environnementaux' de la Banque mondiale, et membre du Groupe de travail du Secrétaire général sur la restructuration des activités environnementales des Nations Unies. Il a également présidé le '92 *NGO Forum* au Sommet de la

Terre de Rio de Janeiro et a siégé au conseil d'administration d'un large éventail d'organisations axées sur l'environnement et la conservation, y compris l'UICN, le WWF, le Centre pour notre avenir à tous, l'IIDD, l'Institut de l'environnement de Stockholm (SEI), le Programme ZERI (*Zero Emissions Research Initiative*), l'Alliance pour une nouvelle humanité, EnergyGlobe, EXPO 2000, *Toyota Environmental Awards* et Planet2025.

Mais l'UICN occupe vraiment une place à part pour Ashok Khosla, et constitue son premier centre d'intérêt professionnel et l'axe prioritaire de son engagement international. Depuis 1972, il a entretenu, de façon quasiment interrompue, des liens étroits avec l'Union. En 1975, il a été élu Conseiller de l'UICN à l'Assemblée générale de Kinshasa, où il représentait le Gouvernement indien. En 1978, après avoir rejoint le PNUE, il est devenu le représentant de cette organisation au Conseil de l'UICN, et a participé à ce titre à toutes les Assemblées générales de l'Union, d'Achkhabad à Christchurch. Par la suite, il a siégé au Conseil en qualité de Vice-président et, plus tard, en tant que Président de la CPEES (dont le premier nom fut CEP puis CESP). Il a été élu au poste de Conseiller régional à San José en 1988 et à Perth en 1990.

Durant les dix-sept années qu'il a passées au Conseil de l'UICN, puis à la tête d'une organisation membre très active, Ashok Khosla a joué un rôle de premier plan dans les politiques et les activités de l'Union. Il a été l'un des principaux artisans de la Stratégie mondiale de la conservation et a toujours été fermement convaincu que l'Union se devait de rester concentrée sur son travail fondamental – la conservation des ressources vivantes – dans le contexte élargi que lui fournit le concept du développement durable et de la durabilité des moyens d'existence. M. Khosla a aidé à renforcer les systèmes de gestion de l'organisation, notamment en prodiguant des conseils pratiques dans les situations de crise ou de mutation que l'Union a connues au cours de son histoire. Il a également aidé l'UICN à établir et à maintenir des liens avec le PNUE et le WWF, et continue à participer activement aux processus stratégiques de l'Union. M. Khosla a fait des exposés techniques au nom du PNUE et de l'UICN sur les services écosystémiques et les problèmes de conservation devant les ministres de l'Environnement dans le cadre du Congrès de Bangkok et d'autres conférences internationales.

S'il est élu, Ashok Khosla entend travailler en étroite concertation avec les membres et les Commissions afin d'intégrer les recommandations du Groupe d'étude de la gouvernance, mis sur pied par le Conseil, dans les structures de gestion et de gouvernance de l'Union. Il a également l'intention de soutenir des mécanismes efficaces pour gérer les changements demandés par l'Évaluation indépendante et entamés par le Conseil, pour permettre à l'UICN de rester fidèle à sa promesse d'être une organisation-réseau hautement efficace, dotée d'un 'Seul Programme' intégré, et susceptible d'assurer la pleine participation de ses membres, de ses Commissions, de son Secrétariat et de tous ses autres partenaires.

Postes nationaux et internationaux

- Président, Club de Rome (2006–)
- Membre du Conseil consultatif international, Criteria CaixaCorp, Barcelone (2008–)
- Président, du Projet d'information sur l'environnement, CIUS/SCOPE, Paris (1984–87)
- Membre du Conseil d'administration du PNUE (1972–76)

Prix et distinctions

- Prix de l'Entrepreneur social décerné par la Fondation Schwab, 2004
- Prix Sasakawa de l'environnement décerné par le PNUE, 2002
- *Stockholm Challenge Award*, 2001
- Officier de l'Ordre de l'Arche d'or des Pays-Bas, 1999

Autres activités

- En tant qu'attaché d'enseignement du Professeur Roger Revelle, il a conçu et donné à Harvard, en 1965, le premier cours universitaire sur l'environnement, intitulé « *Population, Resources and the Environment* » – qui fut à l'origine de l'intérêt d'Al Gore pour cette question
- Il a mis sur pied et dirigé la première agence gouvernementale pour l'environnement du monde en développement – et l'une des premières au monde, en formulant les toutes premières politiques de l'Inde en matière d'environnement et de conservation

- Il a créé Infoterra au PNUE, un système international d'information sur l'environnement unique en son genre
- Il est l'auteur de nombreux exposés, ouvrages et publications sur l'environnement, dont il est possible de demander des copies au *Development Alternatives Information Centre* (<http://www.devalt.org/ashok.htm>)

CURRICULUM VITAE

CARLOS MANUEL RODRÍGUEZ ECHANDI

Informations personnelles

Nom : Carlos Manuel Rodríguez Echandi
Nationalité : Costaricienne
Date de naissance : 16 avril 1960 à San José, Costa Rica
Langues : Espagnol et anglais

Éducation

- Licencié en droit de l'Université du Costa Rica, San José, Costa Rica, 1986. Titre de thèse : « Une nouvelle législation sur les ressources naturelles pour le Costa Rica »
- Maîtrise en droit et politique de l'environnement de la Southern Methodist University, Dallas, Texas, États-Unis d'Amérique, 1988. Titre de thèse : « La conservation des forêts et la croissance économique »

Situation et expérience professionnelles

- 1982–1998 Associé du cabinet d'avocats Lara, Lopez, Matamoros, Rodríguez y Tinoco, San José, Costa Rica, spécialisé dans le droit de l'environnement
- 1987–1988 Assistant juridique du Service juridique à l'E.P.A. (Agence de protection de l'environnement), Dallas, Texas, États-Unis
- 1989–1994 Conseiller auprès du Congrès costaricien sur la nouvelle législation environnementale et le contrôle politique
- 1989–1998 Conseiller juridique auprès de l'Université EARTH (Université d'agriculture de la région tropicale humide, Guácimo, Costa Rica)
- 1990–1994 Conseiller politique auprès du ministère de l'Environnement et de l'Énergie (MINAE), Costa Rica

Participe en tant qu'expert à divers projets de conservation au Costa Rica, soutenus par les organismes suivants :

- Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
- Banque interaméricaine de développement (BID)
- Banque mondiale
- Organization for Tropical Studies (Organisation pour les Études Tropicales) (OET)
- Greenpeace International
- Université de l'École de droit de l'Oregon (Oregon Law School)
- Environmental Law Institute (ELI)
- WWF
- TNC (The Nature Conservancy)
- CI (Conservation International)
- GTZ (Agence allemande de coopération technique)
- Gouvernement néerlandais
- SIDA, Suède
- ACDI (Canada)
- FINNIDA (Agence finlandaise de développement international)
- NORAD (Agence norvégienne pour la coopération au développement)

- 1988–1998 Professeur-coordonnateur du cours de formation sur les politiques de l'environnement (Organization for Tropical Studies) (OTS)

1989	Membre fondateur et Vice-président de la Fédération des organisations de conservation du Costa Rica (FECON)
1992–1993	Assistant en environnement auprès du Président du Congrès du Costa Rica, Miguel Angel Rodriguez, San José, Costa Rica
1990–1994	Conseiller auprès de la Commission spéciale de l'Environnement du Congrès du Costa Rica
1990–1994	Conseiller juridique auprès de : Centro Científico Tropical (CCT) Instituto Nacional de Biodiversidad (INBio) Organization for Tropical Studies (OTS) Fundación de Parques Nacionales (FPN)
1992	Membre du Congrès des jeunes leaders, Sommet de la Terre, Rio de Janeiro, Brésil
1994–1998	Directeur du Service des parcs nationaux, gouvernement du Costa Rica
1997–1998	Conseiller spécial du ministre de l'Environnement et de l'Énergie, gouvernement du Costa Rica
1998–2000	Vice-ministre de l'Environnement, de l'Énergie, des Mines et de l'Eau, gouvernement du Costa Rica <ul style="list-style-type: none">▪ Chef de la délégation du Costa Rica, Convention sur la diversité biologique, 1996–2000, 2002–2006▪ Chef de la délégation du Costa Rica, Commission du développement durable (CSD), ONU
1998–2002	Conseiller spécial du Président du Costa Rica, Miguel Angel Rodriguez
2000–2002	Sous-directeur de CATIE (<i>Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza</i>) (CATIE), Turrialba, Costa Rica
2002–2006	Ministre de l'Environnement, de l'Énergie, des Mines et de l'Eau, gouvernement du Costa Rica
2004–2005	Président de la <i>Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo</i> – CCAD (Commission centraméricaine pour l'environnement et le développement)
2005	Fondateur de la <i>Coalition of Rainforest Nations to Avoid Deforestation</i> (mieux connue sous le nom d'Initiative Papouasie-Nouvelle-Guinée-Costa Rica)
2006–	Conseiller auprès du Congrès costaricien sur la nouvelle législation environnementale ; Vice-président régional, Conservation International (CI)

Bref résumé

Juriste de formation, venu à la politique par choix mais écologiste de cœur, Carlos Manuel Rodríguez Echandi a achevé il y a deux ans son mandat de ministre de l'Environnement, de l'Énergie, des Mines et de l'Eau du Costa Rica, point d'orgue d'une carrière exemplaire au sein de ce ministère, pluridisciplinaire mais toujours fidèle à une approche holistique de la gestion des ressources naturelles. Il a été reconnu sur le plan international pour avoir contribué à définir, estimer et mettre en œuvre le programme de rémunération des services environnementaux (PES) pour les forêts sur pied et l'approvisionnement en eau au sein des aires protégées, des forêts privées et des réserves indiennes. Il connaît parfaitement les conditions juridiques, politiques et institutionnelles à remplir pour que la mise en place de systèmes de rémunération des services environnementaux soit favorable à la fois à la biodiversité et aux communautés locales. M. Rodríguez Echandi a mené le premier processus national de consultation sur l'avenir des services environnementaux en 1998. Il

était ministre de l'Environnement lorsque le Costa Rica réussit non seulement à freiner la tendance à l'exploitation forestière et au déboisement mais à parvenir à une augmentation nette des zones boisées grâce à des projets de régénération et de reboisement et à une stratégie claire pour lutter contre l'exploitation clandestine des forêts à travers le pays. Il possède une expérience impressionnante pour ce qui est des politiques et de la gouvernance nécessaires à la réussite des systèmes de rétribution des services environnementaux, une expertise particulièrement précieuse au vu des préoccupations que suscitent les changements climatiques et leurs impacts sur les disponibilités en eau. Et cette expérience a largement contribué à la mise sur pied de l'Initiative Costa Rica-Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a attiré l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de remédier à la perte de forêts tropicales due à la déforestation, un phénomène qui accentue les changements climatiques. En présentant le concept de « déforestation évitée », cette initiative est devenue un mouvement mondial des pays tropicaux à travers la Coalition des pays de forêts pluviales qui a abouti au célèbre concept dit REDD (Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation). Le REDD pourrait d'ailleurs devenir un instrument international pour mobiliser des ressources financières en faveur de la conservation des forêts dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques. En décembre dernier, à Bali, il a été décidé que cette question continuerait à être considérée comme un élément de la solution mondiale à long terme qui s'impose pour parvenir à la stabilisation des gaz à effet de serre.

M. Rodríguez Echandi a joué un rôle actif au sein du ministère de l'Environnement et de l'Énergie de 1994 à 2006, notamment à travers diverses prises de position en tant que Directeur du Service des parcs nationaux et vice-ministre et ministre de l'Environnement. Il est également membre fondateur et membre du conseil d'administration de plusieurs ONG environnementales au Costa Rica et instituts de recherches tropicales, et collabore avec nombre de projets de formation de haut niveau.

Durant son mandat au ministère de l'Environnement, il s'est appuyé sur la relation que le Costa Rica entretient de longue date avec la conservation de la nature, en étayant les mécanismes de protection du milieu terrestre mis en place dans ce pays et en les étendant au milieu marin. Autre réalisation à son actif : l'établissement d'un processus de consultation élargi pour élaborer la « Stratégie nationale de l'environnement », visant à relier la conception des politiques environnementales aux stratégies nationales de développement, et à instaurer un dialogue politique à ce sujet par le biais du Conseil national de l'environnement, en associant de nombreux autres ministres d'État, ainsi que les secteurs concernés et les acteurs de la société civile. Il a également encouragé l'établissement du Conseil national des aires de conservation, en tant que dispositif de renforcement de la participation de la société civile à la prise de décision régionale et nationale.

En tant que Président du Conseil des ministres de l'Environnement du SICA (Système d'intégration de l'Amérique centrale), il a dirigé la conception d'un Plan d'activités (*Business Plan*) pour le corridor méso-américain, qui a attiré l'attention sur les liens qui existe entre la conservation du capital naturel de la région et la réalisation des objectifs de développement durable et d'amélioration des moyens d'existence. Il a également joué un rôle clé dans l'élaboration d'un programme intersectoriel dans la région en encourageant la première initiative conjointe entre les ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Environnement, étape initiale vers la mise en place de démarches concertées pour résoudre les problèmes environnementaux dans une perspective de développement élargi.

Durant son mandat de ministre de l'Environnement, il a souvent été invité à faire des exposés sur des sujets se rapportant à son domaine de spécialisation, notamment par le Forum des Nations Unies sur les forêts, la Commission du développement durable, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Banque mondiale.

Grâce à sa passion et à ses efforts inlassables la conservation marine est pour la première fois pleinement prise en compte au Costa Rica. Objectif visé : protéger 25% – soit 12,5 millions d'hectares – de la Zone économique exclusive du Costa Rica. En 2005, M. Rodríguez Echandi a été le premier lauréat du Prix mondial pour la conservation des océans, qui est venu récompenser sa contribution exceptionnelle à la conservation marine. Dans un contexte plus large, il a été l'artisan d'un processus dynamique visant à associer le Panama, la Colombie et l'Équateur – avec le Costa Rica – au lancement du corridor marin « Cocos, Malpelo, Coiba, Galápagos » destiné à promouvoir la protection des ressources marines.

Ce savant mélange de passion et d'innovation a permis à M. Rodríguez Echandi de relever un défi de taille – la création de mécanismes de conservation à long terme. Il a aidé à mettre en place un

système qui permettra au milieu naturel du Costa Rica de récolter, longtemps encore, les fruits de son travail, et il a permis au Costa Rica de devenir le chef de file incontesté de la conservation internationale.

Prix et distinctions

- 2005 Reçoit le Prix mondial pour la conservation des océans 2005, décerné par Conservation International
- 2005 Est consacré meilleur ministre de l'Environnement en 2005 par le Forum des ministres de l'Environnement d'Amérique latine
- 2006 Lauréat de l'*Award for Conservation Leadership*, décerné par la Fondation Blue Moon, États-Unis

Publications, co-auteur

- *Principles of Conservation Biology*
- *Global Genetic Resources: Access, Ownership and Intellectual Property Rights*
- *Agriculture and Biodiversity*
- *National Forest Fund: Ten Years of the Programme for the Payment of Environmental Services*

Autres intérêts

Surf, plongée, rafting, ornithologie et football

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Élection du Trésorier de l'UICN

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'ÉLIRE le Trésorier de l'UICN.

Généralités

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 30 du Règlement aux Statuts de l'UICN, la Directrice générale a écrit aux membres le 7 septembre 2007 en leur demandant de soumettre des candidatures pour le poste de Trésorier de l'UICN. La Directrice générale indiquait dans sa lettre que le Trésorier actuel, M. Sven Sandström, bien que rééligible selon les Statuts, avait décidé de ne pas solliciter de deuxième mandat.
2. En mai 2007, le Conseil a créé un Comité de recrutement pour aider au processus de sélection du Président, du Trésorier et des Présidents de Commissions, sous la direction du Conseiller régional de l'UICN, M. Alistair Gammell. Le Comité a examiné et mis à jour le cahier des charges du Trésorier de l'UICN qui a été communiqué aux membres par la Directrice générale, en septembre 2007.
3. À sa 69^e réunion, du 10 au 12 mars 2008, le Conseil a approuvé la recommandation suivante du Comité de recrutement du Conseil pour le poste de Trésorier de l'UICN :
 - M. Kurt Ramin, AllemagneLe candidat s'est déclaré prêt à servir à ce poste en cas d'élection.
4. L'information biographique concernant M. Ramin est jointe pour examen par le Congrès mondial de la nature.

CURRICULUM VITAE KURT PAUL RAMIN

Données personnelles

Nationalité : allemande

Date et lieu de naissance : 6 novembre 1942, Liebenwalde (près de Berlin), Allemagne

Diplômes

- Maîtrise en administration des affaires (MBA), comptabilité et finances, Central Michigan University, États-Unis, 1972
- Diplom-Betriebswirt (BA) en marketing et comptabilité, Fachhochschule Cologne, Allemagne, 1968

Statut professionnel

- Certified Employee Benefits Specialist (CEBS), Wharton School, États-Unis
- Certified Public Accountant (CPA), New York

Parcours professionnel (Résumé)

Kurt Ramin a été élu Président mondial du Comité directeur international de XBRL et a exercé le plus long mandat (3 ans) de Président suppléant de cette organisation, de 2004 à 2006. Fin 2006, il a été nommé Président émérite de XBRL International.

XBRL (eXtensible Business Reporting Language (www.xbrl.org)) est un langage utilisé pour l'échange électronique de données commerciales et financières qui est en train de révolutionner le reporting financier dans le monde entier. Ce protocole facilite grandement la préparation, l'analyse et la transmission des données commerciales. Il permet à toutes les personnes qui fournissent ou utilisent des données financières de réduire les coûts et de gagner en efficacité, en précision et en fiabilité.

Kurt Ramin a assuré la présidence de plusieurs conférences internationales sur XBRL et le reporting financier (au nombre des orateurs figuraient Christopher Cox, Président de la SEC et d'autres éminents représentants de la communauté mondiale du reporting financier).

Dans un communiqué de presse daté du 28 juillet 2005, rédigé par Paul Volcker (Président de l'IASC Foundation Trustees et ex-Président de l'US Federal Reserve Board), Kurt Ramin a été chargé de diriger les efforts menés par l'International Accounting Committee Foundation (IASCF) en matière de XBRL et d'aider les administrateurs et l'IASB (International Accounting Standards Board) dans leurs activités de vulgarisation auprès des pays en voie d'adopter les IFRS (Normes internationales d'information financière).

Kurt Ramin a voyagé dans plus de 70 pays pour introduire le protocole XBRL et les IFRS. La taxonomie XBRL/IFRS est aujourd'hui la taxonomie XBRL la plus utilisée dans le monde. A l'IASCF, Kurt Rami a également été chargé de mettre en route la localisation et la traduction des IFRS, ainsi que d'établir une fonction éducation et marketing/séminaire. Les IFRS sont traduits dans plus de 50 langues et utilisées dans plus de 100 pays à travers le monde.

En 1997, en tant que partenaire de PricewaterhouseCoopers (PwC), New York, Kurt Ramin a été détaché auprès de l'International Accounting Standards Committee (IASC) à Londres. Par la suite, il est devenu le premier Directeur commercial de l'IASC. Chez PwC, il a fait partie de l'équipe Capital Markets, qui offre aux clients européens de l'entreprise des services fiscaux, d'audit, et de fusions et acquisitions.

Autres expériences professionnelles :

- Directeur financier et PDG (Amérique du Nord) du groupe allemand Beiersdorf, Inc., qui fabrique les cosmétiques Nivea et des produits médicaux. Kurt Ramin a installé des systèmes

d'exploitation modernes (juste à la fermeture des systèmes d'inventaire et de production rapide de rapports financiers) et a négocié un important contrat de travail

- Contrôleur, Opérations internationales, pour Emery Industries, entreprise chimique
- Contrôleur adjoint pour l'Europe, Dow Corning, important fabricant de silicone
- Directeur administratif, Mercedes-Benz Credit Corporation
- Assistant personnel d'Hugo Mann, propriétaire de ce qui était alors l'un des plus grands hypermarchés mondiaux
- Acheteur chez Otto Versand, grande entreprise de vente par correspondance
- Stage industriel dans une fabrique de chaussures (conception et workflow)
- Apprentissage à Teroson-Werke, entreprise chimique

Postes et contributions

- Financial Executives International (FEI) : ex-Président de l'une des plus vastes sections et membre du Globalization Oversight Committee
- American Institute of Public Accountants (AICPA) : membre
- German CPA Society : membre honoraire
- CIPAEN (Certified Professional Accountant Education Network), conjointement avec US Aid : ex-Président,
- Congrès mondial des comptables, Istanbul, 2006 : présentation de XBRL
- Nom mentionné dans le *Who's Who in the World* (principal source américaine de références biographiques), 1998
- Membre de la direction de plusieurs autres organisations et entreprises

Autres activités

A publié des articles sur la comptabilité internationale et le marché des capitaux dans plusieurs ouvrages et magazines internationaux (*International Finance and Accounting Handbook*, *Journal of Accountancy*, *Lawyer's Handbook*, et autres). A établi des relations de travail avec des bourses, des organismes d'établissement de normes comptables (y compris FASB et SEC), des fabricants de logiciels et des sociétés d'expertise comptable de renom dans le monde entier.

Autres intérêts

Cyclisme (a participé à la course contre la polio organisée par le Rotary International de Moscou aux Pays-Bas (2003) et de Boston à Chicago (2005). Ski, golf et autres activités de plein air.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008

Élection des Conseillers régionaux de l'UICN

Mesures requises : Le Congrès mondial de la nature est prié :

- a) de PRENDRE NOTE du rapport du Responsable des élections au Congrès mondial de la nature (Annexe 1) ;
- b) d'ÉLIRE les Conseillers régionaux (trois au maximum par Région) parmi les candidats énumérés à l'Annexe 2.

Contexte

1. Conformément aux articles 28 et 39 des Statuts et aux paragraphes 36 à 40 du Règlement, les membres des Catégories A et B de l'UICN ont été invités par lettre recommandée de la Directrice générale, datée du 7 septembre 2007, à proposer des candidats aux postes de Conseillers régionaux pour leur Région. Cette communication a également été envoyée par courriel le 13 septembre 2007.
2. Les Régions définies dans les Statuts sont :
 - a) Afrique
 - b) Méso-Amérique et Amérique du Sud
 - c) Amérique du Nord et Caraïbes
 - d) Asie du Sud et de l'Est
 - e) Asie de l'Ouest
 - f) Océanie
 - g) Europe de l'Est, Asie centrale et Asie du Nord
 - h) Europe de l'Ouest

et la liste des États appartenant à chacune des huit Régions figure en annexe au présent document (Annexe 3).
3. Le Conseil de l'UICN, à sa 67^e réunion (14 au 16 mai 2007), a nommé Responsable des élections pour le Congrès mondial de la nature de Barcelone, Espagne, 2008, M. Antonio Machado, ancien Conseiller régional de l'UICN pour l'Europe de l'Ouest, membre du Comité de révision des Statuts et Responsable des élections pour le Congrès mondial de la nature de Bangkok, qui n'est pas candidat à l'élection. Le rapport de M. Machado au Congrès mondial de la nature est joint en Annexe 1.
4. Le formulaire de candidature, joint à la lettre de la Directrice générale, mentionnait que les candidatures pour les postes de Conseillers régionaux devaient être adressées au Responsable des élections, au Secrétariat de l'UICN, le 31 janvier 2008 au plus tard. Le Responsable des élections a décidé que la date de réception, notée par le Secrétariat dans le registre des candidatures, serait acceptée comme seule preuve de la date réelle de réception.
5. Conformément aux Statuts, les candidatures aux postes de Conseillers pour une Région donnée doivent être présentées par cinq membres ou dix pour cent des membres de la Région ayant droit de vote (le chiffre retenu étant le plus faible) et provenant dans les deux cas de deux États au moins.
6. Le Responsable des élections a examiné les candidatures reçues à la date limite du 31 janvier 2008 et a décidé qu'il n'y avait pas suffisamment de candidatures pour les Régions Afrique et Amérique du Nord et Caraïbes. Il a donc obtenu autorisation du Conseil de prolonger le délai de réception des candidatures pour ces deux Régions jusqu'au 31 mars 2008. Les membres de l'UICN de ces Régions ont été dûment informés par lettre de la Directrice générale.

7. Les candidatures jointes au présent document sont le reflet de la situation au 31 mars 2008.
8. L'Annexe 2 au présent document a été préparée par le Secrétariat, conformément aux instructions données par le Responsable des élections sur la base de son rapport. Elle énumère, par ordre alphabétique, les candidats proposés pour chaque Région et contient de brèves informations sur chaque candidat.
9. L'information concernant chaque candidat est organisée selon les rubriques mentionnées dans le formulaire de candidature, à savoir : Poste actuellement occupé et titre; Expérience dans les domaines intéressant l'UICN; Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional.
10. Le mandat des Conseillers régionaux qui seront élus par le Congrès mondial de la nature commencera à la clôture du Congrès mondial de Barcelone et prendra fin à la clôture de la session ordinaire suivante du Congrès.
11. L'élection des Conseillers régionaux se déroulera conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature.

Élection des Conseillers régionaux de l'UICN

Rapport présenté par le Responsable des élections au Congrès mondial de la nature

1. Au 31 janvier 2008, date limite fixée à l'origine pour la réception des candidatures, le Secrétariat de l'UICN avait reçu 30 candidatures. Vu qu'il y avait seulement deux candidatures pour chacune des Régions Afrique et Amérique du Nord et Caraïbes, j'ai demandé et obtenu que le Conseil reporte la date limite de réception des candidatures pour ces deux Régions au 31 mars 2008. Les membres de l'UICN des Régions Afrique et Amérique du Nord et Caraïbes ont été informés par la Directrice générale et ont reçu des copies supplémentaires du formulaire de candidature.
2. J'ai maintenant examiné le dossier transmis par le Secrétariat qui contient, pour chacune des candidatures parvenues à la date limite d'origine du 31 janvier 2008 et à la date limite reportée au 31 mars 2008 pour les Régions Afrique et Amérique du Nord et Caraïbes, des copies :
 - a) des formulaires dûment remplis ou des lettres, télécopies ou courriels contenant des candidatures ;
 - b) des lettres, télécopies ou formulaires de candidature signés, indiquant que le candidat est prêt à assumer les fonctions de Conseiller régional s'il est élu.
3. J'ai évalué la validité de ces propositions et n'ai recommandé aucune invalidation pour des raisons de forme ou de présentation selon la démarche adoptée pour les sessions précédentes du Congrès mondial de la nature. Les résultats de mon évaluation des propositions pour chaque candidat, selon les Régions énumérées dans l'article 16 des Statuts, figurent dans l'ajout au présent document. Les candidats sont énumérés par ordre alphabétique commençant par la lettre «T» choisie au hasard.
4. À titre de référence, les principales conditions exigées pour qu'une proposition de candidature soit valide sont les suivantes :
 - a) la personne qui propose un candidat doit être un membre ayant actuellement le droit de vote dans la Région en question ;
 - b) le candidat doit être :
 - de la même Région que la personne qui le propose ;
 - citoyen d'un État de la Région ;
 - résident dans un État de la Région ;
 - prêt à assumer les fonctions de Conseiller régional s'il est élu ;
 - et ne peut avoir assumé deux mandats consécutifs complets de Conseiller régional ;
 - c) les candidatures sont présentées par cinq membres ou par dix pour cent des membres de la Région ayant droit de vote (le chiffre retenu étant le plus faible) et provenant dans les deux cas de deux États au moins (par. 38 du Règlement annexé aux Statuts de l'UICN) ;
 - d) les candidatures, sous quelque forme que ce soit, doivent parvenir au Secrétariat à la date fixée par le Conseil.
5. Au moment où la demande de proposition de candidature a été envoyée, le nombre de propositions requises par candidat, par Région, était tel que précisé dans le tableau du paragraphe 9 de la page suivante.
6. Problèmes de forme et de présentation n'invalidant **pas** une proposition de candidature :
 - a) formulaire non signé (à condition qu'il soit accompagné d'une lettre signée par le membre) ;

- b) absence de déclaration du candidat exprimant sa volonté d'assumer les fonctions de Conseiller régional (à condition qu'un formulaire de proposition de candidature au moins soit signé ou accompagné d'une lettre confirmant la volonté du candidat d'assumer ses fonctions) ;
7. Dans sa lettre aux membres, datée du 7 septembre 2007, la Directrice générale indiquait que la validité des propositions dépendait du règlement des cotisations des membres jusques et y compris l'année 2007.
8. Conformément à l'obligation contenue dans le Règlement d'inclure le nombre de propositions reçues pour chaque candidature valide, j'ai fait suivre le nom de chaque candidat d'un chiffre entre parenthèses indiquant le nombre de propositions reçues à la date du 31 janvier 2008 ou, dans le cas de l'Afrique et de l'Amérique du Nord et Caraïbes, à la date limite reportée au 31 mars 2008.
- 9.

Régions UICN	Nombre de membres ayant droit de vote	Nombre de propositions requises par candidat
a) Afrique	96	5
b) Méso-Amérique et Amérique du Sud	111	5
c) Amérique du Nord et Caraïbes	92	5
d) Asie du Sud et de l'Est	96	5
e) Asie de l'Ouest	37	4
f) Océanie	35	4
g) Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale	45	5
h) Europe de l'Ouest	243	5

Ajout

Candidats aux postes de Conseillers régionaux

1. Décision s'appuyant sur :

- a) des formulaires de candidature dûment remplis ou des lettres, télécopies ou courriels proposant un candidat ;
- b) des formulaires de candidature signés ou des lettres, télécopies ou courriels ou une déclaration d'intention du candidat où celui-ci indique qu'il accepte d'assumer les fonctions de Conseiller régional s'il est élu ;
- c) d'autres communications avec le Secrétariat concernant les candidatures.

2. Les Régions sont définies dans l'article 16 des Statuts.

a) Afrique

Yolan Friedmann, Afrique du Sud (9)	Candidature valide à tous égards
Brahim Haddane, Maroc (6)	Candidature valide à tous égards
David Mabunda, Afrique du Sud (6)	Candidature valide à tous égards
Hillary Masundire, Zimbabwe (5)	Candidature valide à tous égards
Accel Ndinga-Makanda, Congo (6)	Candidature valide à tous égards
Timothy Snow, Afrique du Sud (5)	Candidature valide à tous égards

b) Méso-Amérique et Amérique du Sud

Cláudio Maretti, Brésil (5)	Candidature valide à tous égards
Miguel Pellerano, Argentine (5)	Candidature valide à tous égards
Zuleika S. Pinzón, Panama (17)	Candidature valide à tous égards

c) Amérique du Nord et Caraïbes

George Green, Canada (5)	Candidature valide à tous égards
Sixto Inchaustegui, République dominicaine (5)	Candidature valide à tous égards
Russell Mittermeier, États-Unis d'Amérique (6)	Candidature valide à tous égards
Spencer Linus Thomas, Grenade (6)	Candidature valide à tous égards

d) Asie du Sud et de l'Est

Arzu Rana Deuba, Népal (5)	Candidature valide à tous égards
Hiroharu Koike, Japon (6)	Candidature valide à tous égards
Tej Kumar Shreshtha, Népal (6)	Candidature valide à tous égards
Monthip S. Tabucanon, Thaïlande (5)	Candidature valide à tous égards

Mahfuz Ullah, Bangladesh (5) Candidature valide à tous égards

e) Asie de l'Ouest

Saif Ali Al-Hajari, Qatar (4) Candidature valide à tous égards

Abdul Aziz Mohammad Al-Mohanna,
Arabie saoudite (4) Candidature valide à tous égards

Samira Omar Asem, Koweït (4) Candidature valide à tous égards

Ali H. Darwish, Liban (8) Candidature valide à tous égards

Javed Jabbar, Pakistan (11) Candidature valide à tous égards

Mohammad Shahbaz, Jordanie (9) Candidature valide à tous égards

f) Océanie

Lionel Gibson, Fidji (4) Candidature valide à tous égards

Brendan Mackey, Australie (6) Candidature valide à tous égards

Diana Shand, Nouvelle-Zélande (4) Candidature valide à tous égards

g) Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale

Amirkhan Amirkhanov, Fédération de Russie (8) Candidature valide à tous égards

Vilmos Kiszal, Hongrie (11) Candidature valide à tous égards

Jasminka Milosevic, Serbie (11) Candidature valide à tous égards

Kalev Sepp, Estonie (8) Candidature valide à tous égards

Ivan Voloscuk, Slovaquie (6) Candidature valide à tous égards

h) Europe de l'Ouest

Hans de Jongh, Pays-Bas (6) Candidature valide à tous égards

Christophe Lefebvre, France (19) Candidature valide à tous égards

Marina von Weissenberg, Finlande (6) Candidature valide à tous égards

Notes

1. Le chiffre entre parenthèses qui suit le nom de chaque candidat indique le nombre de propositions reçues.
2. Les candidats sont énumérés par ordre alphabétique des noms de famille, dans chaque Région, en commençant par la lettre «T» choisie au hasard (conformément au par. 40 du Règlement).

Informations relatives aux candidats à l'élection aux postes de Conseillers régionaux

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – AFRIQUE

FRIEDMANN, Yolán (Afrique du Sud)

Poste actuellement occupé et titre :

Président-directeur : Endangered Wildlife Trust, une ONG de l'environnement à but non lucratif active dans toute l'Afrique subsaharienne qui compte plus de 100 projets et 75 employés à plein temps.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Gestion de l'environnement, conservation de la biodiversité et conservation des espèces
- Évaluation d'espèces (p. ex., Listes rouges) et planification stratégique/d'actions, droit de l'environnement
- Conception et application de projets et planification stratégique
- Traités et conventions internationaux et problèmes d'application au niveau local
- Renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement
- Gestion d'une ONG de la conservation de l'environnement / de la biodiversité, y compris gouvernance, administration, élaboration d'orientations, gestion de projets, ressources humaines, relations publiques, gestion financière, appel de fonds, etc.
- Compréhension de l'interface entre les impératifs sociaux, environnementaux et économiques
- Compétences générales en matière de développement durable et engagements envers l'équité et la justice
- Facilitation de la coopération politique régionale et de projets
- Présidence de différents comités et organes nationaux et régionaux de l'UICN

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Présidence d'un Comité national pour l'UICN durant cinq ans (Afrique du Sud) et du Comité consultatif régional pour l'Afrique australe pour deux mandats
- Participation à plusieurs groupes de spécialistes de la CSE de l'UICN (p. ex., le Groupe de spécialistes des félins, le Groupe de spécialistes des antilopes, le Groupe de spécialistes de l'élevage pour la conservation)
- Publication du Livre rouge des mammifères d'Afrique du Sud
- Mise en place en 2001 d'un réseau régional pour le Groupe de spécialistes de l'élevage pour la conservation et mise en œuvre de plus de 20 projets (plans d'action pour les espèces, évaluations de la conservation, formation et renforcement des capacités, etc.)
- Connaissance et expérience de problèmes et de questions relatifs à la conservation aux niveaux local et régional
- Solide réseau de contacts et de partenaires dans toute la région d'Afrique australe
- Expérience du travail avec des partenaires et membres de l'UICN dans toute l'Afrique australe et orientale
- Participation à de nombreux ateliers et conférences de l'UICN, y compris le Congrès mondial de la nature 2004, le Congrès mondial sur les parcs, la Réunion des comités nationaux (La Haye, 2005) et des réunions régionales de membres
- Élaboration de résolutions et de motions pour le Congrès mondial de la nature 2004 (qui ont toutes été acceptées)
- Participation au Comité directeur sud-africain pour le Congrès mondial sur les parcs
- Bonne connaissance de la structure et des opérations de l'UICN, connaissance du fonctionnement du Conseil de l'UICN en tant qu'observateur invité à la réunion du Conseil de l'UICN qui a eu lieu en novembre 2007 en Afrique du Sud
- Établissement de réseaux au niveau international et développement de partenariats

- Représentation des intérêts des membres dans les forums régionaux/internationaux et avec les organisations partenaires
- Passion pour les espèces, les sites et les peuples d'Afrique

HADDANE, Brahim (Maroc)

Poste actuellement occupé et titre :

Directeur des Jardins botaniques exotiques de SALE, Maroc
Secrétaire général du Comité national marocain pour l'UICN

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Très actif dans les domaines d'activité que l'UICN développe dans les domaines de la conservation de la nature et de la gestion durable des ressources naturelles ainsi que de la préservation de la diversité biologique et des écosystèmes naturels. L'équité et le partage des avantages tirés de la nature sont des préoccupations importantes pour M. Haddane.

L'éducation environnementale est parmi ses priorités dans son travail quotidien.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Le candidat dispose d'une grande connaissance des structures de l'Union, de leur fonctionnement et des relations avec ses partenaires.
- Il parle parfaitement les trois langues de travail de l'Union.
- Il entretient de bonnes relations avec les membres de l'Union dans la région.
- Il dispose du soutien des membres nationaux et régionaux.
- Il est disponible pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

MABUNDA, David (Afrique du Sud)

Poste actuellement occupé et titre :

M. Mabunda est actuellement Chef exécutif des parcs sud-africains.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Outre qu'il est responsable de 22 parcs nationaux couvrant une superficie de 3 500 000 hectares en Afrique du Sud, M. Mabunda joue un rôle de premier plan en matière de conservation de la nature sur tout le continent africain. Voici quelques aspects marquants de sa carrière :

- Il a été le promoteur de Leadership for Conservation in Africa (LCA), initiative grâce à laquelle, pour la première fois de l'histoire, les responsables africains de la conservation et du monde des affaires disposent d'une plate-forme où ils peuvent discuter de questions d'intérêt commun et partager leur expérience ainsi que des enseignements pour améliorer la conservation de la biodiversité en Afrique.
- Sous sa direction, l'Afrique du Sud a pris l'initiative de la mise en place et du développement d'aires de conservation transfrontières qui sont aujourd'hui adoptées à travers toute l'Afrique comme moyen de gérer efficacement la biodiversité commune et d'utiliser les ressources de manière durable.
- Les parcs d'Afrique du Sud, sous sa direction, ont joué un rôle très novateur en intégrant les entreprises de la conservation et la gestion des aires protégées contribuant ainsi considérablement au financement durable des aires protégées. Il s'agit d'un des plus grands défis entravant la gestion efficace des aires protégées en Afrique. En conséquence, M. Mabunda partagerait son expérience avec d'autres Conseillers sur les moyens de financer les aires protégées de manière durable.

Au poste de Conseiller régional, M. Mabunda apporterait sa vaste expérience à l'organe directeur de l'UICN, ce qui serait extrêmement précieux pour l'UICN, ses membres et la conservation de la biodiversité.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Outre les qualités précisées ci-dessus, M. Mabunda est une personne extrêmement respectée en Afrique dans le domaine de la conservation de la nature et serait donc en mesure de servir la région et de combler ses attentes. Ses qualifications (doctorat en écotourisme), son engagement envers la conservation, sa connaissance approfondie et ses capacités de leadership en matière de développement durable, son vaste réseau au sein des communautés de la conservation et des affaires en Afrique et sa collaboration déjà ancienne avec l'UICN et ses activités en font un candidat idéal pour le poste de Conseiller régional.

MASUNDIRE, Hillary (Zimbabwe)

Poste actuellement occupé et titre :

Écologiste/Conférencier principal, Université du Botswana

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Gestion des écosystèmes
- Biodiversité continentale
- Écologie des zones humides
- Évaluation des impacts sur l'environnement
- Politique environnementale
- Planification du développement
- Accords multilatéraux sur l'environnement.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

M. Hillary Masundire a contribué aux travaux de l'UICN de diverses manières depuis 20 ans, aux niveaux national, régional et mondial. Il termine son mandat en tant que tout premier Président africain élu d'une Commission de l'UICN – la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE).

Au niveau national, il a notamment participé à l'élaboration de la Politique nationale du Botswana pour les zones humides et du Plan de gestion du delta de l'Okavango; au niveau régional, à l'étude des flux et des impacts sur l'environnement d'importants ouvrages d'infrastructure hydrologique et au niveau mondial, p. ex., à l'application de l'approche par écosystème à la CDB et à la CCD.

M. Masundire connaît bien les questions de conservation propres à l'Afrique en général et à l'Afrique australe et orientale en particulier. À son poste de Président de la CGE, il a contribué à de nombreuses questions mondiales de l'environnement, notamment les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité et la restauration des écosystèmes. Il a été en poste au Conseil en tant que membre du Comité du Programme et des politiques, du Comité des finances et audits et du Bureau. Il a l'expérience d'une représentation efficace de l'Afrique en tant que Conseiller régional.

NDINGA MAKANDA, Accel Arnaud (Congo)

Poste actuellement occupé et titre :

- Conseiller régional de l'UICN pour l'Afrique
- Député à l'Assemblée nationale
- Rapporteur de la Commission Plan, Aménagement du Territoire, Environnement, Urbanisme et Habitat et Maître de Recherche
- Chargé de cours à l'Université Marien Nguabi de Brazzaville

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Attaché à la Recherche et à l'Environnement du Ministre de la Recherche scientifique et de l'Environnement

- Coordonnateur du volet Recherche du Projet Nouabalé-Ndoki (contribué à la rédaction du projet GEF Congo)
- Pilote du Plan d'Action Forestier National (PAFN, anciennement PAFT) et du Plan National d'Action Environnementale (PNAE)
- Membre du Comité Scientifique du Projet Mayombe et promoteur de la Réserve de la Biosphère de Dimonika
- Membre du Comité de suivi du PROGECAP (Projet FEM Congo)
- Membre du Comité d'organisation de la Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC)
- Président de la Composante « Information Communication et Télématicque » du Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale, en sigle PRGIE (Responsable National du Projet Méta Base de Données)
- Membre du Groupe de contact CEFDHAC, Congo
- Directeur de Cabinet du Ministre de l'Économie forestière, de la Pêche et de l'Environnement
- Président du Conseil Départemental de la Sangha de 2003 à 2007

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Langues parlées : français, russe, anglais, lingala et kituba
Bonnes connaissances de l'informatique

- Collaborateur au Centre de Recherche Scientifique près l'Institut Soviétique de Documentation et d'Information Culturelle (Informcultura) dans le cadre d'une étude portant analyse et évaluation du Thesaurus International du Développement Culturel (TIDC) de l'UNESCO. Coauteur de la version russe du TIDC publiée au terme d'un contrat signé entre l'URSS et l'UNESCO (1982-1985)
- Coauteur des travaux d'évaluation et d'amendement de l'étude portant création du Centre National de Documentation et d'Information Scientifique et Technique (CNDIST) réalisée par Monsieur Omar DIOP, Expert de l'ACCT
- Membre du Comité des Experts du Département de la Documentation et de l'Information en matière de Brevets (DEDIB) de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)
- Professeur vacataire à l'École Supérieure du Parti : Option Sciences et Techniques de la Communication (1988-1991)
- Coordonnateur national du Groupe de suivi du Projet de développement de la Réserve de Nouabalé-Ndoki (depuis 1989)
- Administrateur de l'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo (UAIC S.A., 1991–1994)
- Président du Conseil d'Administration de l'UAIC (1992–1994)
- Administrateur et Président des Conseils d'Administration de la Congolaise du Développement Forestier (CDF) et de la Congolaise des Bois Imprégnés (CBI) de 1991 à 1994
- Responsable National chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence des ministres chargés de l'application de la Science et de la Technologie au développement en Afrique (CASTAFRICA II)
- Professeur vacataire au Département des Sciences et Techniques de la Communication à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université Marien NGOUABI (depuis 1992)
- Membre du Bureau de l'Unité de Recherche sur la Productivité des Plantations Industrielles en sigle UR2PI (de 1997 -)
- Participant au Forum National pour la Réconciliation, l'Unité, la Démocratie et la Reconstruction du Congo (1998)
- Auteur de nombreuses publications.

SNOW, Timothy (Afrique du Sud)

Poste actuellement occupé et titre :

Endangered Wildlife Trust, Administrateur, Wildlife Conflict Prevention Group et Chef du personnel de terrain
Ancien Président, Game Rangers Association of Africa

Expérience dans les domaines intéressant l’UICN :

- Gestion des aires protégées
- Gestion de l’environnement
- Pollution de l’environnement/substances chimiques
- Droit de l’environnement
- Santé publique et environnementale

Président de la Game Rangers Association of Africa 2004-2006; Nommé au portefeuille Afrique pour établir la liaison avec tous les membres africains et les associations africaines depuis 2003. Responsable du portefeuille de la communication 1998-2003, membre du Comité exécutif depuis 1998 et membre professionnel depuis 1984.

Élu membre du Conseil exécutif international de la International Ranger Federation (membre de la CMAP/ UICN) au 4^e Congrès de la Fédération en Australie, en avril 2003. Élu représentant du continent africain à ce Conseil au 4^e Congrès de la Fédération. Il s’est retiré de ce poste en février 2007.

En sa qualité de Président de la Game Rangers Association of Africa, il a assisté au Congrès mondial de la nature de Bangkok pour soumettre une motion sur l’utilisation durable des ressources naturelles et soutenir les motions proposées par d’autres membres sud-africains. Il a assisté au Congrès mondial sur les parcs de Durban, en Afrique du Sud, en septembre 2003, pour traiter de la question des menaces pesant sur les aires protégées en participant à la formulation de résolutions de l’UICN à cet égard. Il a l’intention de soumettre, au Congrès mondial de la nature de Barcelone, une motion sur la protection des protecteurs (les gardiens des parcs).

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Timothy Snow accepte des positions en pointe comme l’indique le rôle capital qu’il a joué dans la mise en place du National (Afrique du Sud) Avian Conflict Advisory Forum et du National Chemical Crime Management Forum. Tous deux ont été établis en réponse aux besoins et en attirant des personnalités de haut niveau qui, grâce à leur influence et leur intérêt, peuvent faire une différence nette dans ces domaines. S’il participe à beaucoup d’autres comités, c’est parce qu’il aime se sentir impliqué et faire la différence grâce à cette participation. Il est toujours actif dans tout ce qu’il fait.

Leader expérimenté dans le domaine de la conservation, il a commencé sa carrière en tant que garde sur le terrain en 1978 et s’implique auprès de la Game Rangers Association of Africa depuis 1984, l’a présidée de 2004 jusqu’au moment où il a décidé de se retirer pour assumer d’autres engagements, en février 2007. Il détient toujours le portefeuille de liaison pour l’Afrique et représente l’Association au Comité sud-africain pour l’UICN. Il a siégé au Conseil exécutif international de la International Ranger Federation de 2003 à 2006. Il s’intéresse tout particulièrement aux menaces qui pèsent sur l’environnement au niveau du terrain et lutte pour améliorer la situation du personnel de terrain en sensibilisant aux problèmes et aux menaces, à tous les niveaux. Il a près de 30 ans d’expérience dans la conservation, tant pratique que théorique. Il a, globalement, une expérience équilibrée.

CANDIDATS À L’ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – MÉSO-AMÉRIQUE ET AMÉRIQUE DU SUD

MARETTI, Cláudio (Brésil)

Poste actuellement occupé et titre :

Actuellement, Cláudio C. Maretti est Directeur de la conservation pour les programmes régionaux du WWF-Brésil. Il prend part à la formulation de politiques internationales pour la conservation et le développement durable dans le cadre du siège qu’il occupe au Comité de conservation du réseau mondial du WWF.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

La vie professionnelle de Cláudio C. Maretti est très éclectique mais principalement axée sur la planification (régionale, environnementale, de l'occupation des sols, ...) et la gestion de l'environnement, toujours avec la préoccupation de relier ces actions aux intérêts sociaux, surtout des communautés locales.

Il est spécialisé dans le domaine des eaux protégées auquel il se dédie depuis plus de 20 ans. Il a une bonne expérience également des projets internationaux relatifs à la gestion des ressources naturelles, y compris avec les communautés locales.

En résumé, il a beaucoup travaillé dans l'est du Brésil, surtout dans la zone côtière, et s'est consacré, au niveau professionnel, pendant presque cinq années, au littoral occidental de l'Afrique où il a vécu, a accompli des mandats de consultant dans d'autres régions du monde.

Depuis cinq ans, il se consacre tout particulièrement à l'Amazonie, participant au plus grand projet de conservation *in situ* du monde et au développement de la stratégie panamazonienne de développement durable.

Actuellement, il assume, au niveau national, la responsabilité des projets de conservation de la nature et de développement durable et agit au niveau international pour définir la politique sur ce thème.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Il connaît et se consacre à l'UICN depuis plus de 20 ans et a participé au titre de fonctions différentes telles que : membre du personnel, membre et vice-président de Commission, et Conseiller de l'Union.

Il a une vision stratégique et générale ainsi que la capacité de formuler et d'évaluer des politiques de conservation et de développement durable de la nature.

Il connaît bien les demandes de la région ainsi que ses besoins socio-économiques et les projets de conservation de la nature et de développement durable, y compris sur le terrain.

PELLERANO, Miguel (Argentine)

Poste actuellement occupé et titre :

Sous-secrétaire à la planification et à la politique de l'environnement, Secrétaire de l'environnement et du développement durable, Argentine. Il a également joué le rôle de consultant indépendant dans des cas particuliers.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Le candidat est membre de deux Commissions de l'Union : la CEC et la CMAP, où il a toujours fait preuve d'un grand professionnalisme et de beaucoup de dévouement.

Entre mai 2002 et octobre 2005, il a représenté le Bureau régional Sur de l'UICN où il a travaillé avec ardeur à la mise au point d'alliances et de stratégies pour les comités nationaux et en vue d'harmoniser la thématique mondiale et régionale au niveau de l'Amérique du Sud.

Il a une relation de travail étroite non seulement avec l'UICN au niveau du siège mais aussi dans le cadre de Sur (pour y avoir travaillé), avec ORCA et avec les principales organisations internationales comme le WWF, CI, TNC, mais il est principalement reconnu pour ses relations de travail étroites et ses contacts permanents avec beaucoup de membres de l'UICN dans la région ainsi que comme spécialiste de différentes Commissions de l'Union.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Il a été l'un des principaux instigateurs du projet de la Gran Ruta INCA, comme moyen de lier ou d'établir des alliances de travail entre les comités nationaux et la sous-région.

M. Pellerano connaît l'Union depuis de nombreuses années et peut être un bon interlocuteur entre les membres, les Commissions et le Conseil.

M. Pellerano a une vaste expérience des négociations internationales dans le cadre de la CDB, de la Convention sur les changements climatiques, de la Communauté andine, de la CAF où sa présence et sa conviction sur le thème de la conservation de la diversité biologique sont bien connues. Il est spécialiste, de formation, en sciences biologiques avec une spécialisation dans la gestion des aires protégées et possède un diplôme en techniques de résolution des conflits.

M. Pellerano parle couramment l'anglais, le portugais et l'italien et a une bonne connaissance du français.

Il est reconnu au niveau international pour sa capacité de gestion et d'appui aux équipes de gestion de fonds.

- Licence, Sciences naturelles, Collège national n° 9, Buenos Aires
- Sciences biologiques / vétérinaires, Université de Buenos Aires
- Technique en gestion des aires naturelles protégées, Institut de la APN, Argentine
- Psychologie sociale, Institut privé de psychologie sociale, Buenos Aires
- Maîtrise en relations internationales, FLACSO, Buenos Aires

PINZÓN, Zuleika S. (Panama)

Poste actuellement occupé et titre :

- Directrice exécutive de la Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales, NATURA
- Présidente du Comité panaméen pour l'UICN
- Membre de la Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN
- Membre du Comité exécutif de la Red de Fondos Ambientales de Latinoamérica y El Caribe (RedLAC)
- Membre du Comité national pour les zones humides
- Membre de la Commission nationale des sciences biologiques

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Zuleika Pinzón a plus de 20 ans d'expérience en matière de projets de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles, dans les aires protégées, les zones tampons, les communautés diverses, auprès d'organisations non gouvernementales et d'organisations communautaires; elle participe activement aux travaux de l'UICN tant au niveau national que régional. Elle a été membre du Comité technique d'évaluation des zones humides de l'UICN – Méso-Amérique, membre de la Commission de la gestion des écosystèmes et préside actuellement le Comité panaméen pour l'UICN; elle a été choisie comme représentante de la société civile du domaine de l'environnement au Panama auprès d'importantes initiatives nationales et internationales comme le Dialogue de concertation nationale pour le développement, le Comité scientifique du Parc national Coiba, le Centre international pour le développement durable, le Groupe de réflexion centraméricain pour la gestion des bassins versants, entre autres; elle est reconnue comme environnementaliste distinguée par la mairie de Panama et nommée spécialiste de l'environnement détachée par l'Autorité nationale de l'environnement; elle a participé à l'élaboration de la Stratégie nationale de l'environnement, au Groupe de travail sur les écosystèmes marins et côtiers, ainsi qu'à l'élaboration du Plan stratégique national pour les sciences, la technologie et l'innovation; elle sert de réviseur technique pour des documents et publications scientifiques; est à l'origine de deux prix pour l'environnement dans son pays.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale :

Elle est reconnue par l'UICN – Méso-Amérique comme un des leaders de la conservation dans la région, connaît bien les thèmes de l'Union, a de l'expérience dans des domaines de travail de l'Union et participe activement aux travaux de l'Union dans la région; elle fait preuve de beaucoup de dévouement auprès des membres et s'intéresse vivement au renforcement des travaux intégrés des piliers de l'Union; elle a une optique globale et une expérience en administration de projets, planification stratégique et opérationnelle, gestion organisationnelle, budget, investissements de fonds pour l'environnement, gestion de ressources financières. Elle possède une expérience internationale au niveau des comités, forums et groupes de

travail sur les thèmes de la conservation et de l'environnement ainsi qu'en relations et coordination interinstitutionnelles, avec des organismes gouvernementaux, de coopération internationale, bilatérale et multilatérale, avec le secteur privé, les populations autochtones, les organisations internationales et la société civile organisée du niveau communautaire au niveau national. Elle a plus de 10 ans d'expérience en préparation et évaluation de projets aux niveaux national et international, a dirigé et administré avec efficacité les fonds environnementaux les plus importants de son pays qui est un État membre de l'UICN et qui soutient sa candidature. Le Panama se distingue aux niveaux régional et mondial dans le domaine des changements climatiques et pour le défi que représente l'élargissement du Canal de Panama.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES

GREENE, George (Canada)

Poste actuellement occupé et titre :

George Greene est Président de Stratos – stratégies pour la durabilité, un organisme de consultation basé sur les valeurs qui siège à Ottawa et travaille au Canada et au niveau international.

Il conseille les associations industrielles sur la conception et l'application d'initiatives en faveur de la durabilité, y compris de stratégies pour la biodiversité et l'engagement de populations autochtones et communautaires ainsi que d'acteurs au niveau national.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Depuis le début des années 1970, George Greene travaille à la gestion de l'environnement et au développement durable dans tout le Canada et au niveau international. Il a occupé différents postes auprès d'industries de ressources, gouvernements, organisations internationales et ONG. Il a mené des études et des évaluations pour la Convention sur la diversité biologique, y compris sur un cadre de renforcement des capacités de lutte contre les risques biotechnologiques, une évaluation de la gestion du Secrétariat de la CDB et la troisième évaluation du mécanisme financier pour la CDB (le FEM). Il a dirigé une équipe internationale qui a mis au point des normes de meilleures pratiques pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.

Il a une longue expérience de la gestion et de la gouvernance des programmes et d'organisations à intérêts multiples. À son poste de Directeur général adjoint de l'UICN – Union mondiale pour la nature, vers la fin des années 1990, il était notamment le bras droit du Président (Président du Conseil) et chargé du soutien à la prise de décisions efficaces par les réunions biennuelles des 36 membres du Conseil, d'assurer la liaison avec les membres gouvernementaux et ONG de l'UICN dans le monde entier, et des relations extérieures, y compris la communication et les relations avec les donateurs. Il a également supervisé les services de gestion de cette organisation financée à hauteur de 100 millions de dollars et qui possédait un personnel de 900 employés.

M. Greene a été coprésident, avec la Banque mondiale, du Groupe de travail par intérim qui a établi la Commission mondiale des barrages – un organe pluriacteurs composé de gouvernements, d'ONG de l'environnement, de groupes communautaires, de constructeurs de barrages et d'investisseurs. En tant que président du Comité des résolutions de l'Assemblée générale de l'UICN en 1994, il a servi de médiateur et a dirigé le processus dans lequel les gouvernements et les ONG ont négocié 100 résolutions sur des questions d'environnement et de développement. En 1996, il s'est vu chargé de la responsabilité globale de la conception, de la planification et de la conduite du Congrès mondial de la nature et de l'Assemblée générale de l'UICN, réunion de 3300 participants.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

George Greene a des qualifications particulières lui permettant de devenir Conseiller régional compte tenu de sa vaste expérience au sein de l'UICN et dans la région d'Amérique du Nord et des Caraïbes.

Expérience auprès de l'UICN :

- Membre, Commission de la planification de l'environnement/Commission du développement durable (1984–1990)
- Président, Groupe d'étude sur l'évaluation de la Commission de l'éducation et de la communication (1993)
- Président du Comité des résolutions, Assemblée générale de l'UICN, Buenos Aires (1994)
- Directeur général adjoint de l'UICN (1995–1999)
- Membre du Conseil du Comité canadien pour l'UICN (2000–2005)
- Président du Comité canadien pour l'UICN depuis 2005.

Il a conduit de nombreux processus impliquant de vastes groupes, qui réunissaient dans de nombreux cas des acteurs divers et souvent en conflit. En 2002, M. Greene a été chargé de la conception et de la facilitation d'ateliers des acteurs nationaux sur les changements climatiques. Il a fourni un avis stratégique et un appui analytique durant trois ans à la Table ronde nationale canadienne sur l'environnement et l'économie (TRNEE) concernant l'ESDI (programme pour l'Indicateur économique de l'environnement et du développement durable), notamment pour les travaux du Comité directeur de l'ESDI. En 2004, il a animé deux ateliers pluriacteurs sur l'énergie et les changements climatiques pour la TRNEE ainsi qu'un autre atelier sur les instruments économiques pour les réductions à long terme des émissions de carbone.

En tant que Directeur général de l'élaboration des politiques de l'Agence canadienne de développement international, il a servi de membre au Comité de gestion interdépartements qui a guidé les préparatifs canadiens pour le Sommet mondial pour l'environnement et le développement. À l'ACDI, il a institué une politique du développement durable destinée à guider la programmation de l'Agence. Il a dirigé plusieurs équipes de négociations internationales pour le Canada, notamment en tant que représentant du Canada auprès du Fonds mondial pour l'environnement, de la Convention sur la lutte contre la désertification et du Sommet mondial sur le développement social. Il a été pendant cinq ans Président du Conseil d'administration du Sierra Club du Canada.

INCHÁUSTEGUI, Sixto J. (République dominicaine)

Poste actuellement occupé et titre :

Coordonnateur, Unidad Medio Ambiente y Energías Renovables, PNUD-République dominicaine; membre du Conseil d'administration du Grupo Jaragua, République dominicaine

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Participation à des processus relatifs à la gestion et à la conservation de la biodiversité depuis 38 ans en République dominicaine, à des processus régionaux caribéens et latino-américains et à des processus mondiaux.

Participation à des activités en relation avec l'UICN à partir de 1978. Coorganisateur du premier Colloque sur la conservation (CIBIMA – UASD, Santo Domingo, avec la participation de l'UICN, en 1978). Membre, à différentes périodes, de différents groupes de spécialistes (crocodiliens, iguanes, tortues terrestres et d'eau douce, amphibiens, aires protégées). Ancien Vice-président pour les Caraïbes de la Commission mondiale des aires protégées, élu au IV^e Congrès mondial sur les parcs à Caracas. Participant à l'Évaluation mondiale des amphibiens et à l'Évaluation mondiale des mammifères. Membre fondateur de deux organisations membres de l'UICN en République dominicaine, CEBSE et Grupo Jaragua. Membre actuel du Conseil d'administration du Grupo Jaragua. Membre du Comité dominicain pour l'UICN. Premier organisateur des Congrès sur la biodiversité dans les Caraïbes qui ont eu lieu à l'Université autonome de Santo Domingo (IV^e Congrès dédié à ma personne; VI^e Congrès qui a eu lieu récemment en janvier 2008). Lauréat du prix Goldman pour l'environnement. Membre honoraire de la Sociedad Cubana de Zoología. Prix présidentiel à l'excellence professionnelle, 2000.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Vaste expérience de plus de 30 ans dans le domaine de la conservation aux niveaux national, régional et mondial; membre du corps enseignant universitaire, recherche et développement de projets de coopération internationale; capacité et souplesse pour agir dans des domaines interdisciplinaires et pluriculturels. Connaissance actualisée sur la structure, le mécanisme de fonctionnement et les objectifs de l'UICN.

Capacité en matière de règlement de conflits. Excellentes qualités relationnelles. Domine la langue anglaise.

MITTERMEIER, Russell (États-Unis d'Amérique)

Poste actuellement occupé et titre :

- Président, Conservation International Foundation (depuis 1989)
- Président, Groupe de spécialistes des primates CSE/UICN (depuis 1977)
- Membre du Comité exécutif de la CSE (depuis environ 1985)
- Président, Margot Marsh Biodiversity Foundation (depuis 1996)
- Professeur adjoint, Département des sciences anatomiques, Université d'État de New York à Stony Brook (depuis 1990)

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

M. Mittermeier collabore avec l'UICN depuis 1974, année où il est devenu membre de la Commission de la sauvegarde des espèces. Il préside le Groupe de spécialistes des primates depuis 1977. Ce Groupe a conçu le tout premier plan d'action et lancé la collection de documents occasionnels de la CSE. Depuis 1981, le Groupe publie quatre bulletins et un journal.

M. Mittermeier siège également au Comité exécutif du Groupe de spécialistes des tortues terrestres et des tortues d'eau douce et a été membre de plusieurs autres groupes.

M. Mittermeier a assisté à chaque Assemblée générale/Congrès mondial de la nature de l'UICN depuis 1981. Il était membre du Comité du Programme à la 19^e Assemblée générale, à Buenos Aires, orateur principal en plénière au V^e Congrès mondial sur les parcs de Durban et membre du Comité sur l'Accord de Durban.

Son premier mandat de Conseiller de l'UICN a commencé en 2004 et il siège au Bureau de l'UICN depuis 2006. Dans le cadre de ses activités au Conseil, il était membre du Comité du Programme et des politiques et du Groupe d'étude sur la gouvernance et a également été membre du Comité de recrutement qui a choisi la nouvelle Directrice générale de l'UICN.

Son organisation, Conservation International Foundation, est un des principaux partenaires de l'UICN.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Expérience de l'UICN depuis 1974
- Président du Groupe de spécialistes des primates de la CSE depuis 1977
- Membre du Comité directeur de la Commission de la sauvegarde des espèces depuis 1984
- Membre du Conseil de l'UICN depuis 2004
- Membre du Bureau de l'UICN depuis 2006
- A assisté à chaque Assemblée générale/Congrès mondial de la nature depuis 1981
- Travaille à plein temps dans le domaine de la conservation depuis 1971
- Longue expérience des processus de l'UICN

THOMAS, Spencer Linus (Grenade)

Poste actuellement occupé et titre :

Consul honoraire du Belize à la Grenade
Conseiller en politique économique – ministère des Finances, Grenade

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Consultant dans les domaines suivants :

- Stratégies et Plans d'action pour la biodiversité – Grenade et Saint-Kitts-et-Nevis
- Stratégie et plan d'action national en matière de gestion de l'environnement
- Auto-évaluation des capacités nationales
- Stratégie d'éradication de la pauvreté
- Rapports nationaux à la CDB, la CCNUCC et la CCD
- Politique énergétique nationale – Le sujet de son doctorat était l'économie de l'énergie
- Cadre national de protection contre les risques biotechnologiques
- Projet d'aménagement durable du territoire
- Télécommunications et technologies de l'information et de la communication
- Président du Conseil de développement durable de la Grenade
- Conseiller principal auprès du gouvernement de la Grenade depuis 1997
- Directeur général des finances de la Grenade 1995–1997

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Plusieurs années d'expérience du processus de la CDB
- Plusieurs années d'expérience du processus de la CCNUCC
- Coprésident de l'Alliance des petits États insulaires pour la CCNUCC
- Correspondant national pour la CDB et le Protocole. Membre du Conseil informel du mécanisme d'échange
- Membre du bureau du SBSTTA de la CDB
- Président de réunions de groupes de travail de la CDB
- Membre du Comité directeur pour le projet des indicateurs de la biodiversité 2010
- Membre du Groupe d'experts techniques sur la biodiversité insulaire
- A siégé à différents comités dans la région des Caraïbes
- Vaste expérience et réseau étendu dans les Caraïbes
- Membre du Global Island Partnership

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – ASIE DU SUD ET DE L'EST

DEUBA, Arzu Rana (Népal)

Poste actuellement occupé et titre :

Présidente exécutive de SAMANATA – Institut pour l'égalité sociale et entre les sexes

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Arzu Rana Deuba a travaillé pour l'UICN durant la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la conservation de 1990 à 1993. Elle a été Coordinatrice du Programme d'information publique. Sa principale responsabilité était d'aider les membres de l'UICN en matière de sensibilisation, à savoir le Nepal Forum for Environmental Journalists (NEFEJ), Environmental Camps for Conservation Awareness (ECCA) et Women in Environment. Des programmes d'information publique sur les questions de conservation et l'activisme en matière d'environnement (contre les mines, la pollution et les projets d'infrastructure non durable) ont été lancés avec succès durant cette période, au Népal. Les ONG renforcées durant cette période sont aujourd'hui encore le fer de lance des initiatives de conservation de l'environnement.

- Elle a servi en tant que Conseillère pour l'environnement et l'énergie auprès du Bureau canadien de coopération au Népal 1993–1995. Elle était chargée de travailler avec le Secrétariat de la Commission de l'énergie et de l'eau du ministère des Ressources d'eau du gouvernement du Népal.
- Elle a suivi un cours d'été sur l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux à l'Université d'Ottawa, Canada, en 1994.
- Conseillère auprès du Programme WWF/Népal (1998 à septembre 2006). Dans le cadre de SAMANATA, elle a contribué au programme de l'Arc du Terai (2000/2001).

- Elle a rédigé le Rapport sur l'état de l'environnement du Népal en 2000 et 2001 pour le ministère de l'Environnement.
- Elle a préparé une Stratégie d'information du public pour le ministère de l'Environnement, 1999-2000 (ADB/MOPE/UICN).
- Elle a été chef d'équipe pour la revue, l'évaluation et la conception de programme de NARMSAP (Natural Resource Management Sector Programme, MOF/GON et DANIDA) pour son programme national ainsi que pour SABIHA (JICA/Département de la conservation des sols et de la gestion des bassins versants) (2003/2004).
- Correspondante nationale du Comité de l'UICN pour la communication et l'éducation, Népal.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale :

Arzu Rana Deuba a été membre, représentant l'Asie, lors de la formation du Global Partnership on Maternal, Newborn and Child Health et, avant cela, représentante des ONG d'Asie auprès du Inter Agency Group on Safe Motherhood (2000–2005).

Elle a créé la Safe Motherhood Network Federation (SMNF) du Népal. La SMNF a 500 organisations membres dans 60 districts (sur 75) du Népal. C'est un groupe de défense, de sensibilisation et de mobilisation sociale à tous les niveaux, au Népal et à l'étranger. La SMNF est considérée comme le prototype de la Global White Ribbon Alliance (GWRA). Sa contribution exceptionnelle à la santé maternelle et néonatale a été récompensée par le GWRA en 2002.

Arzu Rana Deuba a été membre du Conseil d'administration du South Asian Centre for Policy Research (1999–2001) et du Regional Centre for Strategic Studies, Sri Lanka (2002–2004).

Capacité de travail dans de nombreux domaines avec pratiquement la même compétence – en particulier à l'interface entre les problèmes de conservation et de développement économique et social.

Bonnes compétences en matière d'appels de fonds et de campagnes.

Elle a été invitée à s'exprimer, au nom des femmes, lors d'audiences du Congrès des États-Unis et d'autres pays. Elle s'est également exprimée auprès de M^{me} Madeleine Albright lors de la Campagne Planète en faveur du droit des femmes à engendrer, en Californie. Elle a été récompensée par Save the Children US pour sa contribution exceptionnelle aux droits des femmes et des enfants durant UNGASS.

KOIKE, Hiroharu (Japon)

Poste actuellement occupé et titre :

Conseiller spécial auprès du recteur de l'Université des Nations Unies
Professeur, Faculté de droit, Université de Teikyo

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

M. Hiroharu Koike a 39 ans d'expérience dans les domaines de la diplomatie et de la gouvernance mondiale de l'environnement, ce qui est important pour remplir la mission de l'UICN.

De 1999 à 2000, il a été ambassadeur du Japon pour les affaires mondiales de l'environnement. Durant cette période, il a participé activement au processus de la CNUED, y compris à la COP V de la CCNUCC. De 1990 à 1993, il a été ministre de la Mission permanente du Japon auprès des Nations Unies. Il était en charge de la Deuxième Commission, organes et organismes spécialisés des Nations Unies accrédités auprès de l'ECOSOC. Entre 2000 et 2002, M. Koike était professeur au National Graduate Research Institute for Policy Studies (GRIPS) où il a enseigné les négociations mondiales en matière d'environnement notamment du point de vue de la CITES, de la CDB et d'autres accords en rapport avec la mission de l'UICN.

Depuis 2005, M. Koike est Conseiller principal auprès du recteur de l'Université des Nations Unies et, depuis 2006, il est professeur à la faculté de droit de l'Université de Teikyo.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

M. Koike connaît bien les négociations multilatérales où se formulent des accords.

Il a représenté le Japon lors de différentes négociations sous l'égide de la CNUCED et du droit de la mer.

De 1980 à 1983, M. Koike était Représentant permanent du Japon auprès du Centre asiatique d'administration pour le développement (CESAP) et Conseiller de l'ambassade du Japon en Thaïlande. De 1988 à 1990, M. Koike était ministre de l'ambassade du Japon en Malaisie.

Durant son mandat d'ambassadeur du Japon pour les affaires mondiales, entre 1990 et 2000, M. Koike a visité de nombreux pays d'Asie du Sud et de l'Est où il a tenu des consultations et donné des conférences.

SHRESTHA, Tej Kumar (Népal)

Poste actuellement occupé et titre :

Professeur de zoologie, Université de Tribhuvan, Népal

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

M. Shrestha a un doctorat dans le domaine de la pêche et une maîtrise en sciences, mention écologie et comportement des animaux sauvages. Il participe activement à des programmes de recherche et d'enseignement à l'Université de Tribhuvan à Katmandou et à l'Académie népalaise des sciences et technologies (NAST).

Il a publié de nombreux ouvrages sur l'écologie de la faune sauvage et la biodiversité, notamment "Wildlife of Nepal" et de nombreux articles scientifiques dans des journaux nationaux et internationaux; en outre, il a donné plus de 200 exposés lors de conférences.

Il a été chef du Département central de zoologie de l'Université de Tribhuvan et était membre du Collège de l'Université. Il a récemment reçu la médaille d'or E.P. Odum décernée par la International Society for Ecological Communication.

Il a été élu membre de la Linnean Society of London, membre de la Zoological Society of London et biologiste permanent auprès de l'Institut de biologie du Royaume-Uni. Toutes ces organisations qui s'intéressent à la nature sont directement et indirectement liées à l'UICN et à ses activités.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

M. Shrestha a une grande expérience des questions de conservation et de communication et comprend très bien les politiques, programmes et activités de l'UICN. Il est professeur de zoologie et a l'expérience de l'enseignement de la biodiversité et de l'écologie de la faune sauvage.

M. Shrestha a été consultant et chef d'équipe pour l'évaluation environnementale de grands projets hydroélectriques au Népal. Il a géré les activités de formation de zoologues et professionnels de l'environnement.

Il est membre de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN et a siégé aux Groupes de spécialistes des poissons d'eau douce, amphibiens et reptiles, cétacés et crocodiliens.

Il s'intéresse de très près à tous les aspects de l'éducation et de la formation à l'environnement et écrit couramment l'anglais et le népalais. Il a de bonnes compétences en communications interpersonnelles et de bons contacts avec les organisations membres de l'UICN et a également participé personnellement aux programmes de conservation de la biodiversité du gouvernement du Népal et d'OING. S'il est choisi comme Conseiller régional de l'UICN, M. Shrestha saura se montrer à la hauteur de la tâche.

TABUCANON, Monthip Sriratana (Thaïlande)

Poste actuellement occupé et titre :

Directrice générale, Département de la promotion de la qualité de l'environnement, ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, Thaïlande

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

M^{me} Monthip Sriratana Tabucanon est actuellement Directrice générale du Département de la promotion de la qualité de l'environnement, ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, Thaïlande.

Précédemment, elle a occupé des postes clés au ministère, à savoir Secrétaire permanente adjointe, Inspectrice générale et Directrice générale du Département du contrôle de la pollution, entre autres. Elle a dirigé plusieurs projets de coopération et de renforcement des capacités en matière d'environnement en Thaïlande et a créé le Environmental Research and Training Centre dans le cadre d'un projet bilatéral Thaïlande-Japon et le Asia-Europe Environmental Technology Centre, un projet multilatéral Asie-Europe.

M^{me} Tabucanon siège aux conseils d'administration du Stockholm Environment Institute (SEI), de l'Institute of Global Environment Strategies (IGES), du Centre des Nations Unies pour le développement régional (CNUDR) et de plusieurs organisations internationales ; elle est aussi Conseillère régionale de l'UICN pour l'Asie du Sud et de l'Est.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale :

M^{me} Tabucanon a été élue Conseillère régionale pour l'Asie du Sud et de l'Est au Congrès mondial de la nature de Bangkok, en Thaïlande, en novembre 2004.

Au cours de son mandat, elle a assumé un rôle de chef de file en créant le Groupe d'étude sur la parité et la biodiversité et en occupant le poste de Présidente de ce Groupe d'étude. Elle a joué un rôle majeur dans l'organisation de l'activité du Groupe d'étude en prévision du Congrès mondial de la nature qui aura lieu à Barcelone cette année.

Elle a représenté l'UICN lors de plusieurs rencontres internationales, notamment dans le cadre d'un exposé à la Commission du développement durable qui a eu lieu en mai 2006 à New York.

M^{me} Tabucanon a d'excellentes compétences universitaires, possède un doctorat en génie urbain de l'Université de Tokyo, une maîtrise en technologie et gestion de l'environnement du Asian Institute of Technology, une licence en chimie de l'Université de Mahidol en Thaïlande. Elle a aussi suivi les cours d'universités prestigieuses des États-Unis sur le thème du leadership en environnement (Université de Yale), sur la gouvernance (Kennedy School of Government de l'Université de Harvard) et en leadership d'entreprise (Northwestern University Kellogg School of Management).

M^{me} Tabucanon est active aux niveaux national et international pour tout ce qui concerne l'environnement et la conservation de la nature. À cet égard, elle a reçu plusieurs prix honorifiques de la Environment Protection Agency des États-Unis, du Gouvernement thaïlandais et de l'Université du Prince Songhkla ainsi qu'un doctorat honoraire. Enfin, elle a reçu la médaille de Sa Majesté le roi de Suède.

ULLAH, Mahfuz (Bangladesh)

Poste actuellement occupé et titre :

Secrétaire général, Centre for Sustainable Development, Bangladesh
Président, Comité national bangladais pour l'UICN

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

M. Mahfuz Ullah, qui est actuellement Président du Comité national bangladais pour l'UICN, a participé activement à tous les forums régionaux et internationaux de l'UICN. Dans ce cadre, il a été en contact actif avec les autres membres de l'UICN, a défendu l'intérêt des petits pays dans le domaine de la conservation

de l'environnement, présenté des exposés, fait des déclarations et des interventions. Il a activement contribué à la formation du Comité régional asiatique pour l'UICN, en tant que membre du comité organisateur.

Sous sa houlette, le Comité national bangladais pour l'UICN a été reconnu officiellement par le Conseil de l'UICN en 2003.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

M. Ullah a des références universitaires brillantes ainsi qu'une expérience professionnelle qui le destinent à être Conseiller de l'UICN. Il a travaillé pour différentes organisations, aux niveaux national et international, ce qui est une exigence essentielle pour devenir Conseiller régional. Compte tenu de ses liens avec les milieux de l'imprimerie et des communications électroniques, il est connu au Bangladesh et a accès aux cercles de la planification politique.

S'il est élu, il pourrait contribuer plus activement à élargir l'influence de la mission de l'UICN et à améliorer l'image de l'organisation dans la région. Son élection permettrait de sélectionner les pays en développement et moins développés qui ont besoin d'un appui de la communauté internationale pour progresser.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – ASIE DE L'OUEST

AL-HAJARI, Saif Ali (Qatar)

Poste actuellement occupé et titre :

Vice-Président, Qatar Foundation

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

M. Al-Hajari est titulaire d'un doctorat en géologie et il est le fondateur et le Président de Friends of the Environment Centre. Il a également reçu plusieurs prix et il est membre de plusieurs organisations nationales, régionales et internationales dans le domaine de l'environnement, notamment l'UICN, Birdlife International et Arab Network for Environment and Development.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

M. Al-Hajari est Président et/ou membre de plus de 40 organisations liées à des universités, des écoles, les handicapés, la musique, le sport et l'environnement. Ses connaissances et son expérience très diverses lui ont gagné la confiance de personnalités qatariennes influentes et d'acteurs de l'environnement dans la région d'Asie de l'Ouest, ce qui en fait un excellent candidat pour le poste de Conseiller régional de l'UICN.

AL-MOHANNA, Abdul Aziz Mohammad (Arabie saoudite)

Poste actuellement occupé et titre :

Directeur général, Department of Research and Studies, National Commission for Wildlife Conservation and Development (NCWCD), Royaume d'Arabie saoudite

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Directeur du Centre d'information, NCWCD (1990–1998)
- Directeur général des Études et recherches sur la faune sauvage, NCWCD (depuis 1999)
- Membre de plusieurs comités nationaux sur la biodiversité et les aires protégées
- Membre de plusieurs organisations nationales de l'environnement (ONG)
- Il pilote et gère des expositions nationales et internationales sur la faune

- Il supervise la production de matériel pédagogique en matière de conservation à la NCWCD (dépliants, brochures, affiches, etc.)
- Correspondant du Mécanisme d'échange de la Convention sur la diversité biologique en Arabie saoudite

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Il a coopéré avec différents établissements de la région et a de bons contacts avec beaucoup de membres de l'UICN dans la région.

ASEM, Samira Omar (Koweït)

Poste actuellement occupé et titre :

Directrice de recherche, Directrice de la Division Ressources alimentaires et Sciences biologiques, Institut pour la recherche scientifique du Koweït (KISR)

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Présidente, Comité national koweïtien pour l'UICN, 2008
- Évaluatrice indépendante auprès de l'UICN, en tant que représentante du KISR, membre clé de l'UICN, 2007.
- Coordonnatrice nationale pour l'UICN au Koweït depuis 2004
- Représentante régionale de l'UICN et Président de l'Institut pour la recherche scientifique du Koweït, déléguée à la 3^e Session du Congrès mondial de la nature de l'UICN, Bangkok, Thaïlande, 2004.
- A participé au 5^e Forum régional de l'UICN sur la conservation, Asie de l'Ouest, Asie centrale et Afrique du Nord (WESCAN), Amman, Jordanie, avril 05-07, 2004.
- Consultante auprès du Comité international d'évaluation technique de l'UICN, pour la production pétrolière et la question de l'exploitation minière et des aires protégées, Montréal, Canada (mai 2002).
- A présenté deux exposés au 4^e Forum régional de l'UICN sur la conservation, Asie de l'Ouest, Asie centrale et Afrique du Nord (WESCAN), Koweït, 2002
- Membre de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN, depuis 1999
- Observatrice au Congrès mondial de la nature de l'UICN, Montréal, Canada, 1996.
- Représentante régionale de l'UICN au Forum de Riyadh sur la conservation, Riyadh, Arabie saoudite, octobre 1995.
- Membre de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN, depuis 1994.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Mme Samira Omar Asem travaille pour l'Institut pour la recherche scientifique du Koweït (KISR) depuis 1973. Elle occupe actuellement le poste de Directrice de recherche et dirige la Division Ressources alimentaires et Sciences biologiques. Elle possède un doctorat en *Wild Land Resource Science* (Science des ressources des terres sauvages), Université de Californie, Berkeley, 1990, une maîtrise en gestion des parcours (*Range Management*) délivrée par la même université, ainsi qu'une licence ès sciences (botanique et chimie) de l'Université de Koweït.

Samira Omar Asem a plus de 30 années d'expérience en matière de gestion et leadership en R&D en ce qui concerne la conservation de la biodiversité, l'agriculture et l'environnement. Elle possède une expérience de recherche en suivi et évaluation des écosystèmes désertiques, inventaire des ressources naturelles, lutte contre la désertification, restauration des terres dégradées, conservation et gestion des espèces sauvages, revégétation des terres arides, aires protégées, recensement aérien du bétail et planification de l'utilisation durable des terres.

En qualité de Directrice de la Division Ressources alimentaires et Sciences biologiques du KISR, elle est responsable de la Recherche et Développement (R&D) de trois Éléments de programme/Départements, à savoir : Agriculture et espaces verts dans les zones arides, Aquaculture et Milieu marin, et Biotechnologie. Le travail de cette Division porte principalement sur les domaines de recherche suivants: pêche, aquaculture, océanographie, biotechnologie, culture cellulaire, génie génétique, restauration des sols,

sécurité alimentaire, alimentation et nutrition, production de bétail, de volailles et de denrées vivrières, pédologie, gestion des ressources naturelles renouvelables et espaces verts.

Samira Omar Asem a reçu des prix et récompenses aux niveaux national, régional et international, et a fait partie de nombreuses organisations locales et internationales. Elle a publié 26 articles dans des revues scientifiques ; 80 ouvrages et compte-rendus et 103 rapports techniques. Elle a participé à 76 conférences locales, régionales et internationales, et a procédé à des consultations auprès d'organisations locales, régionales et internationales.

Mme Omar Asem est un membre actif de l'UICN et a soutenu le Programme de l'Union aux niveaux local et régional. Elle a participé à la préparation des Chapitres 6, 7 et 9 du Quatrième Rapport sur l'environnement mondial (GEO-4, Avenir de l'environnement mondial), publié par le PNUE.

DARWISH, Ali H (Liban)

Poste actuellement occupé et titre :

Président de Green Line Association, Liban

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Président actuel du Comité national libanais pour l'UICN (depuis 2003)
- Conseiller régional pour l'Asie de l'Ouest, UICN (2004–2008)
- Vice-Président de la Commission d'Asie de l'Ouest sur la politique économique, environnementale et sociale
- Membre actif de l'UICN en Asie de l'Ouest depuis 1998
- A participé à tous les forums régionaux de l'UICN et à toutes les réunions de membres depuis 1998
- Actif en matière de conservation de la nature et de moyens d'existence durables au Liban
- Principal promoteur et exécutif de l'évaluation écologique de la guerre du Liban en 2006 et 2007 avec l'appui technique de la CPEES
- Membre du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (IPC)
- Expert en agriculture durable et agroécologie
- Coordonnateur du Conseil de l'UICN pour la mise en œuvre de la résolution sur le moratoire concernant les OGM

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Conseiller auprès de plusieurs organisations nationales, régionales et internationales dans les domaines de l'agriculture durable et du développement communautaire
- Longue expérience de la problématique de l'environnement et du développement en Asie de l'Ouest
- Correspondant ONG pour l'Asie de l'Ouest au sein du Comité international de planification ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire
- Correspondant ONG au Comité directeur du Forum mondial sur la recherche agricole, GFAR

JABBAR, Javed (Pakistan)

Poste actuellement occupé et titre :

Président-directeur général, J.J. Media (Pvt.) Ltd. & Project One (Pvt.) Ltd.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Campagnes et communication de masse : le candidat a écrit et dirigé le film documentaire intitulé « Moenjodaro : la cité qui ne doit pas mourir » qui a reçu un prix international en 1973, pour sensibiliser aux dimensions écologiques de la civilisation de la vallée de l'Indus. Il a également écrit et dirigé un film officiel du Pakistan intitulé : « Habitat : Pakistan » pour la Conférence Habitat des Nations Unies à Vancouver, en 1975. Depuis 40 ans, le candidat ne cesse d'écrire dans la presse et

de présenter des programmes sur la presse électronique pour promouvoir les problèmes de l'environnement.

- Éducation des jeunes et orientation du public : outre des conférences données régulièrement dans des universités, grandes écoles et forums publics, le candidat a également écrit et présenté sur écran une série de conférences de 45 minutes sur différents aspects des conditions environnementales mondiales et sur les politiques nationales du Pakistan en matière d'environnement pour l'Université virtuelle d'enseignement à distance du Pakistan sur deux chaînes de télévision, 2005–2006.
- Formulation de politiques publiques : en sa qualité de sénateur (1985–1991), le candidat est le seul parlementaire à avoir siégé au Comité directeur pour la préparation, entre 1987 et 1991, de la Stratégie nationale de conservation du Pakistan inaugurée en 1992. Membre de la société civile, il contribue régulièrement au débat sur la politique et les programmes.
- Parlementaire et ministre fédéral dans trois cabinets ministériels pakistanais, le candidat a activement soutenu la politique publique et la formulation de programmes dans les domaines de l'environnement.
- Travail volontaire au niveau communautaire : fondateur et cofondateur de deux organisations de développement qui actuellement (en 2008) collaborent avec plus de 1600 communautés à travers tout le Pakistan ; en tant que cofondateur de groupes de réflexion, le candidat possède une expérience directe du travail dans le domaine de l'écologie au niveau communautaire ainsi qu'au niveau de la recherche et au niveau analytique.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Il a démontré son engagement par une action pratique depuis environ 35 ans dans divers domaines pour la promotion des valeurs et pratiques environnementales.
- Il a le talent d'organiser les gens et les ressources pour la défense et la réalisation des objectifs, programmes et projets relatifs à l'environnement.
- Expérience en tant que membre de l'UICN depuis plus de 20 ans. Président du Comité national pakistanais pour l'UICN depuis quatre ans, il a aidé au recrutement de membres de l'UICN, à la promotion de son influence et de son rôle.
- En tant que Conseiller régional (Asie de l'Ouest) et Vice-Président de l'UICN depuis quatre ans, il a assisté à toutes les réunions du Conseil et participé activement à toutes les séances, a été membre du Comité du Programme et des politiques et du Comité pour les membres.
- Il a assisté à tous les forums régionaux de la conservation en Asie de l'Ouest et en Asie du Sud et de l'Est et a facilité les questions régionales.
- Il a joué le rôle de Président du Groupe de travail du Conseil chargé d'éclaircir le nom de l'UICN et son nouveau logo.
- Il est en mesure d'expliquer la vision, la mission et les politiques de l'UICN aux niveaux mondial, régional, national et local.

SHAHBAZ, Mohammad (Jordanie)

Poste actuellement occupé et titre :

Badia Research and Development Centre de Jordanie

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Master 1983, Traitement des eaux usées industrielles, Queens University à Belfast
- 1983–1991, Chef de la Division de la protection de l'eau, Département de l'environnement, Jordanie

- 1992–1995, Directeur adjoint, Secteur de l'environnement, Haut Conseil pour la science et la technologie
- 1995, Directeur, Badia Research and Development Programme, Jordanie
- 2003, Coordonnateur, Comité national jordanien pour l'UICN
- 2005, Président, Badia Research and Development Centre, Jordanie
- 2007, Président, Comité régional pour l'Asie de l'Ouest (WARC)

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

L'expérience de M. Shahbaz dans les domaines d'activité de l'UICN lui permettra de représenter et de bien servir l'UICN en tant que Conseiller régional.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – OCÉANIE

GIBSON, Lionel (Fidji)

Poste actuellement occupé et titre :

Directeur exécutif adjoint et Administrateur du Programme de gouvernance, Foundation of the Peoples of the South Pacific International

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

- Conservation de l'environnement
- Développement durable
- Développement communautaire
- Politique environnementale

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

- Expérience en conservation de l'environnement aux niveaux national et régional en Océanie dans le cadre du poste qu'il occupe depuis 15 ans à l'Université du Pacifique Sud et dans des ONG nationales et régionales.
- A mené la recherche sur le développement durable dans des domaines tels que les changements climatiques, l'éducation à l'environnement et la gouvernance des ressources naturelles dans les îles du Pacifique.
- Membre et ancien Président de la Table ronde régionale pour la conservation de la nature dans les îles du Pacifique.

MACKEY, Brendan (Australie)

Poste actuellement occupé et titre :

Directeur, ANU WildCountry Research and Policy Hub
The Australian National University (ANU)

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Compétence et expérience dans les domaines du patrimoine mondial, de la conservation de la biodiversité et de l'application de principes éthiques à la politique et au droit de l'environnement. Expérience professionnelle pour traiter des problèmes associés à la conservation et au développement durable dans des contextes très larges.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Il s'efforce de promouvoir une optique intégrée de l'environnement qui tienne compte de l'homme et de la nature. Expérience de travail avec des gouvernements à tous les niveaux, avec des processus internationaux, le secteur privé et toute la société civile – y compris les ONG de l'environnement et de la justice sociale, ainsi qu'avec les religions traditionnelles.

Brendan a travaillé aux questions de l'environnement et de la conservation de la nature en Australie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Indonésie, en Thaïlande, au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en Russie, en Afrique du Sud et en Ouganda. Par son travail avec l'UICN et l'Initiative de la Charte de la Terre, il a beaucoup d'expérience des forums internationaux et du dialogue interculturel.

Brendan est membre de la CDDE et de la CMAP. Il copréside actuellement le Groupe de spécialistes de l'éthique de la CDDE. Il connaît bien le processus décisionnel et d'établissement des politiques de l'UICN.

SHAND, Diana Rosemary (Nouvelle-Zélande)

Poste actuellement occupé et titre :

Administratrice du Programme national des communautés pour la protection du climat – Programme néo-zélandais pour ICLEI – Local Governments for Sustainability – Océanie

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Diana Shand défend avec ferveur la conservation, les mesures de réaction aux changements climatiques et le développement durable, au niveau communautaire. Elle travaille depuis de nombreuses années dans des organisations communautaires, notamment pour les questions de l'environnement et de la planification mais aussi des droits de l'homme et du développement durable. Elle a une réputation de championne éminente de l'environnement et a travaillé avec (et pour) des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle a été nommée Commissaire aux droits de l'homme par le Gouvernement (1983-1987) et a occupé le poste de Conseillère régionale élue dans un gouvernement local en Nouvelle-Zélande pour traiter des questions de l'environnement et de la gestion des ressources.

Depuis 2004, elle occupe le poste de Conseillère régionale de l'UICN pour l'Océanie où elle promeut activement les actions de l'Océanie en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, l'Antarctique et la question des espèces envahissantes. Elle est Présidente adjointe du Comité du Programme et des politiques. Elle a assisté à toutes les réunions du Conseil et fait rapport régulièrement et rapidement au Comité national néo-zélandais pour l'UICN.

Diana a siégé pendant 15 ans au gouvernement local en tant que Conseillère du Conseil régional de Canterbury où elle a traité des questions de planification environnementale et de réglementation pour les ressources naturelles et physiques. À cette époque, elle a beaucoup travaillé dans les domaines de la biodiversité, de l'eau, de la gestion des sols, de l'air, de l'énergie, des zones côtières et des transports. Elle a présidé plusieurs comités et audiences publiques, et a détenu le portefeuille régional des transports routiers pour de nombreux mandats; elle est devenue Présidente adjointe du Conseil.

Elle était membre de la délégation du Gouvernement néo-zélandais à la CNUED, à Rio de Janeiro en 1992, un des deux représentants du secteur des ONG.

Depuis qu'elle a quitté le gouvernement local en 2004, Diana occupe le poste d'Administratrice nationale du Programme des communautés pour la protection du climat – Programme néo-zélandais pour l'ICLEI Océanie. (ICLEI International a collaboré avec l'UICN au projet intitulé Local Action for Biodiversity.)

Diana a été élevée dans une région montagneuse rurale, a un Master de l'Université McGill au Canada, et a travaillé comme consultante en marketing et affaires. Elle a également été conférencière à l'Université de Canterbury et au Polytechnique de Christchurch ainsi que dans le secteur privé. Elle a de vastes réseaux, en particulier en Nouvelle-Zélande, et croit fermement aux principes de l'UICN.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseillère régionale :

Étant actuellement Conseillère régionale, Diana Shand s'est montrée extrêmement rapide et organisée, apte à travailler avec les autres membres du Conseil et à rester en contact avec les membres d'Océanie et les membres des Commissions. Elle a bien travaillé dans l'équipe du Conseil et a été préparée à accepter des tâches supplémentaires.

Elle a beaucoup d'expérience à divers postes, au niveau national, et a également travaillé au niveau international.

Elle connaît bien le rôle d'un conseil de gouvernance qui fixe les politiques, s'occupe des finances, met les problèmes en évidence et mène des activités d'appel de fonds.

Son expérience du travail avec le gouvernement, les collectivités locales et la communauté non gouvernementale, son rôle actuel – à savoir aider les communautés à réagir aux changements climatiques et ses bonnes relations avec le secteur des ONG et le secteur gouvernemental font d'elle une candidate idéale pour accomplir les tâches qui lui sont proposées.

Elle a participé activement aux réunions régionales de l'Océanie et a de bonnes relations en Océanie et avec les membres des Commissions.

CANDIDATS AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – EUROPE DE L'EST, ASIE CENTRALE ET ASIE DU NORD

AMIRKHANOV, Amirkhan (Fédération de Russie)

Poste actuellement occupé et titre :

Directeur par intérim, Département de la politique environnementale de l'Etat au ministère des Ressources naturelles de la Fédération de Russie

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Les activités de M. Amirkhan Amirkhanov en relation avec la conservation de la nature ont commencé en 1978 alors qu'il était le directeur scientifique de la Réserve naturelle d'Ossétie du Nord. En 1992 il est entré au ministère de l'Écologie et des ressources naturelles de la Fédération de Russie. Entre 1993 et 2000, il a occupé le poste de ministre adjoint et de vice-président de l'Administration russe de l'environnement.

Depuis 2002, M. Amirkhanov a occupé les postes de directeur adjoint, directeur et directeur par intérim du Département de la politique environnementale au ministère des Ressources naturelles de la Fédération de Russie.

M. Amirkhanov a dirigé le plus grand projet d'investissement de Russie « Conservation de la biodiversité de la Fédération de Russie » (1996-2003). Dans le cadre de ce projet, a été préparé le premier rapport national : Stratégie nationale et le plan d'action pour la conservation de la biodiversité dans la Fédération de Russie. Ce fut l'un des plus vastes projets de conservation de la nature en Europe, financé par le FEM, et le seul de sa nature, achevé avec succès en Fédération de Russie, sous la responsabilité d'une agence fédérale (le ministère de la Nature de Russie, le Comité d'État russe de l'écologie, et le ministère des Ressources naturelles de Russie). Les documents du projet sont distribués par la Banque mondiale et il a été recommandé aux organisations internationales de les utiliser comme modèle lors de la préparation de nouveaux projets pour la Russie.

Actuellement M. Amirkhanov est le directeur national du projet « Conservation de la biodiversité dans la partie russe de l'écorégion de l'Altaï-Sayan ».

M. Amirkhanov a participé à l'organisation des plus importants forums, conférences et autres activités ayant pour objectif de renforcer et réunir le potentiel des agences d'État, et des secteurs public et privé, en faveur

de la conservation de la biodiversité (Congrès panrusse de conservation de la nature 1995, 1999, 2003, Forum national sur la conservation de la biodiversité en 2001, etc.).

En tant que coordonnateur national, M. Amirkhanov a largement contribué à apporter des réponses aux défis environnementaux de la préservation de la mer Caspienne. Il a assuré la direction et participé activement à la rédaction de la convention internationale « Conservation du milieu marin de la mer Caspienne », adoptée en novembre 2003, et il a participé à plusieurs projets internationaux et russes sur la mer Caspienne.

M. Amirkhanov est l'un des experts faisant autorité et les plus respectés dans le domaine de la conservation de la nature, il a consacré toute sa vie à cette question majeure.

Son travail de nombreuses années a été récompensé par le titre de « Défenseur honorable de l'environnement » par la Fédération de Russie (par décret du Président de la Fédération de Russie en 2003). Il a également reçu la médaille du « 850^e anniversaire de la ville de Moscou », des diplômes honorifiques de l'UICN, de l'Union écologique de Russie, de la Société panrusse de conservation de la nature et d'autres organisations internationales et non gouvernementales, ainsi que du Comité d'Etat pour l'écologie de Russie et du ministère des Ressources naturelles de Russie.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

M. Amirkhanov est bien connu de l'UICN et il en connaît bien les activités. En 1993, alors qu'il était ministre adjoint, il a participé aux négociations destinées à développer les activités de l'UICN dans la région et à l'ouverture d'un bureau de l'UICN en Russie. Entre 1994 et 2000, il a été élu à deux reprises Conseiller régional. Il a grandement contribué à la promotion de la mission de l'UICN dans la région et a apporté son soutien au travail des membres de l'UICN et des Commissions.

En 1998 M. Amirkhanov a pris une part importante dans la création du Comité national russe de l'UICN et il en est depuis le président.

M. Amirkhanov a une expérience internationale considérable de la politique et de la gestion de conservation de la nature. Depuis 1994, il a participé et contribué activement à presque tous les principaux forums de l'UICN, y compris aux sessions du Congrès mondial et aux réunions régionales de membres.

M. Amirkhanov est bien connu et très respecté aussi bien dans les cercles de la politique internationale que dans ceux de la gestion de la conservation de la nature. Il a été longtemps impliqué dans les travaux de diverses organisations internationales (UICN, Commission européenne, Conseil de l'Europe, Conseil arctique, PNUD, UNESCO, Banque mondiale, etc.). Il a également été activement engagé dans des activités bilatérales de conservation de la nature avec un certain nombre de pays et la Commission européenne.

M. Amirkhanov a une grande expérience dans le secteur du développement et de la mise en œuvre des politiques environnementales nationales ou internationales, et il répond à tous les critères attendus d'un candidat au poste de Conseiller régional de l'UICN. S'il est élu, il sera en mesure d'apporter une contribution inestimable à l'UICN et à ses membres.

KISZEL, Vilmos (Hongrie)

Poste actuellement occupé et titre :

Président du Conseil d'administration, Directeur de la Fondation Göncöl

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Études : Après avoir fait des études d'astronomie, il a fait des recherches sur les modifications de l'atmosphère des planètes qui se révèlent avoir une grande importance en relation avec les changements climatiques de la Terre. Il a ensuite étudié la biologie et les sciences de la terre, et travaillé dans l'équipe de recherche du professeur T. Gánti sur la théorie Chemoton sur les origines de la vie sur la Terre.

Sciences sociales : il a travaillé pendant 7 ans à l'Institut hongrois de la culture, étudié et fait des expériences en sociologie, éducation des adultes, négociation, solution de conflits, et sur les questions des minorités et de l'équité.

Direction d'équipes de recherche pendant une vingtaine d'années. Les principaux programmes portaient sur des inventaires naturels sur le terrain ; des bases de données et des évaluations, une classification des habitats naturels utilisant cinq paramètres ; des réseaux écologiques ; l'aménagement durable des sols dans la vallée du Danube.

Gestion de l'espace : en collaboration avec les acteurs concernés, planification de la gestion de conflits environnementaux, utilisation d'instruments d'éducation pour adultes pour la gestion des eaux internationales, des aquifères et des régions transfrontières.

Participation aux activités de réglementation : travail sur la loi de 1989 I sur les associations, présidence du Comité national sur la loi 1995 LIII sur l'environnement. Entre-temps il a étudié le droit et a été impliqué dans des actions de justice.

Domaine administratif : il a travaillé avec des ONG depuis 1970 et comme responsable administratif dans des ONG depuis 1987. Actuellement il est chef de la direction de la Fondation Göncöl et président du Comité hongrois de l'UICN. Par ailleurs il possède une expérience au niveau de l'administration de l'État (Secrétaire pour les sciences à l'Institut national de la culture).

Ses engagements publics : il est membre ou administrateur de plusieurs organisations, membre ou président de divers conseils d'administration, et il organise des conférences et des ateliers. Il a travaillé à titre bénévole pendant des dizaines d'années avec le Conseil national de l'environnement, avec l'UICN et sa CDDE, EEAC, ESDN, les accords multilatéraux sur la biodiversité du PNUE.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional

Expérience internationale : études à l'étranger (1977 en France, 1996, aux États-Unis) ; projets internationaux (River Watch Network, Guide pratique de partenariat, programmes sur le Danube, réseaux écologiques), travail avec des organisations internationales (UICN/CDDE, EEAC, ESDN, Ipoly Euroregion) ; conférences et ateliers (participation, présentation de communications, présidence) ; travail en langues étrangères (5 rapports, 7 articles, 1 livre).

Politiques de l'UICN : action sur les politiques de l'UICN : motion à l'Assemblée générale de Buenos Aires en 1994 demandant l'introduction des ressources naturelles dans le texte de la Mission ; initiative pour mettre en place un groupe d'étude sur la gouvernance à Bristol en 1995 ; mise en lumière des problèmes de communication interne en 2004 à Bangkok ; proposition de réforme de la structure de l'UICN en 2006 à La Haye.

Secteur de la gouvernance : il a siégé dans les conseils de plusieurs ONG nationales et internationales depuis 1974. Il a été président du Conseil national de l'environnement de Hongrie entre 2004 et 2006.

Conservation, équité et justice : il travaille pour la conservation depuis 1978. Les principales réalisations de Göncöl portent sur les domaines de l'environnement, de la culture, de la législation et sur les questions transfrontières.

Connaissance de l'UICN : il connaît bien de nombreux membres de l'UICN ainsi que leurs représentants, il a une bonne connaissance de l'UICN en tant qu'organisation, de ses Statuts et de ses politiques qu'il soutient dans ses activités.

Développement durable : il a préparé plusieurs publications, des documents sur les politiques, et il a animé des débats sur le développement durable en tant que président du Conseil national de l'environnement et membre de EEAC et ESDN.

Compétences linguistiques : il a une longue expérience du travail en anglais, langue qu'il a utilisé pendant les vingt dernières années. Il travaille également en français et a des connaissances de slovaque.

Engagement personnel : il est prêt à servir l'UICN et à lui consacrer son temps sans se considérer comme le représentant d'une autre organisation, évitant ainsi tout conflit d'intérêt.

Soutien institutionnel : son employeur, la Fondation Göncöl lui accordera le temps, ainsi que l'espace et le soutien nécessaire au cas où il serait élu Conseiller régional de l'UICN.

MILOSEVIC, Jasminka (Serbie)

Poste actuellement occupé et titre :

Directrice du Département de l'environnement de la société de consulting, engineering et design FIDECO, Belgrade, Serbie (Membre du groupe Tahal, membre du groupe Kardan)

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Mme Jasminka Milosevic possède plus de 15 ans d'expérience de l'évaluation et de la création des aires protégées (AP), du développement des réseaux nationaux d'AP, de la planification des AP et de leur développement durable, de la coopération transfrontière et des négociations pour la création d'AP transfrontières et le financement des AP.

Elle a plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'utilisation durable des ressources naturelles, des espèces et de la diversité des écosystèmes avec un intérêt particulier pour les plantes médicinales et les zones humides. De plus elle a une longue expérience (plus de 20 ans) en éducation à l'environnement et en communication s'adressant à des groupes très divers, au moyen de divers médias.

Au cours des 13 dernières années, elle a participé à la conception de réserves de biosphère, au développement de politiques locales, régionales et nationales (conservation de la nature, y compris la biodiversité), de législations environnementales locales et européennes, aux programmes de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère et le patrimoine mondial, aux conventions relatives à l'environnement, à la conservation de la nature et à tous les problèmes liés à l'environnement dans la région, au travail en réseau et en étroite coopération avec des ONG et l'administration publique.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Depuis 10 ans, Mme Milosevic s'est fait connaître comme membre de la CMAP et en coopérant étroitement avec la CEC.

Elle a introduit les Catégories de l'UICN dans le système de classification national des Aires protégées. Elle a participé à l'initiative de création d'un bureau de l'UICN pour l'Europe du Sud-Est. Son rôle est évident dans la mise en place de la première réserve de biosphère de Serbie, et dans la planification et l'établissement de réseaux de réserves au niveau national et régional. Elle a participé à l'initiative régionale du MAB sur les réserves de biosphère transfrontières.

Mme Milosevic a organisé de nombreuses séances de formation pour les responsables des AP, directeurs, décideurs, journalistes et des camps internationaux pour de jeunes spécialistes, et elle y a elle-même participé. Elle a traduit de nombreux documents de l'UICN dans la langue. Elle encourage l'échange des expériences et une active participation aux conférences, ateliers et groupes de travail de l'UICN, de la CMAP, de la CEC et le transfert des expériences au niveau local et national.

Elle possède une expérience des appels de fonds.

Mme Milosevic a une bonne connaissance du fonctionnement de l'UICN et travaille en étroite coopération avec le bureau de l'UICN pour l'Europe du Sud-Est ; elle a de grandes qualités pour les relations interpersonnelles et a montré son expérience, son engagement et son acharnement au travail tant à la direction de groupes que comme membre de groupes. Elle est bien connue dans sa communauté et a de très bonnes relations avec les ONG et l'administration centrale dans la région.

Elle encourage l'adhésion aux Commissions et à l'UICN et développe un vaste réseau de spécialistes de la conservation et de décideurs politiques dans la région.

Mme Milosevic fait avec succès la promotion de la conservation de la nature et de la coopération avec d'autres organisations internationales dans la région, elle est active dans le travail de la Fédération

EUROPARC, dans le programme international sur le Danube du WWF, du Regional Environmental Centre, EURONATUR, etc.

Elle parle couramment l'anglais et plusieurs autres langues de la région.

SEPP, Kalev (Estonie)

Poste actuellement occupé et titre :

Professeur en gestion des paysages et conservation de la nature à l'Université estonienne des sciences de la vie.

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Les recherches et les publications de Kalev Sepp portent essentiellement sur l'évaluation de l'impact de l'homme sur les paysages agricoles, les fonctions des paysages, les approches méthodologiques de la surveillance des paysages et de la biodiversité, sur l'application du concept de réseaux écologiques dans la planification de l'espace et l'utilisation du concept de fonctions des paysages dans la gestion environnementale.

M. Sepp a publié plus de 80 articles scientifiques, et travaillé et étudié dans plusieurs institutions internationales, dont l'Université d'Europe centrale, University College London, International Institute for Applied System Analyses, et l'Université de Brighton.

Il a participé à des programmes scientifiques européens de FPV, FPVI et VP VII tels que AEMBAC, IDARI, MANTRA-EAST, SENSOR, ALTERNET et Ebone.

Il est l'un des experts du Comité du programme de la CE « Changements climatiques et environnement » et, jusqu'à récemment, de la Convention sur les paysages ; il est membre du Comité d'experts du réseau écologique européen du Conseil de l'Europe.

Il a été membre du Conseil scientifique de Centre européen pour la conservation de la nature (membre de l'UICN)

Il a apporté son expertise au ministère estonien de l'Agriculture pour le développement du Programme de développement rural (questions relatives aux paysages) et au ministère estonien de l'Environnement sur un certain nombre de questions relatives à l'environnement (Stratégie estonienne de l'environnement, Plan d'action environnemental).

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional

Kalev Sepp possède une grande expérience internationale sur les questions de politique et de gestion de la conservation de la nature.

Il est Conseiller régional de l'UICN (2004-2008) et l'un des Vice-présidents de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE).

Il a apporté ses conseils scientifiques et son expertise à l'UICN, et continue de le faire, dans le cadre du programme GreenBelt et du groupe de travail "Compte à rebours 2010". Il a publié deux ouvrages dans des collections de l'UICN.

Personnalité bien connue et respectée aussi bien dans les milieux scientifiques que dans les milieux qui s'intéressent aux politiques et à la gestion de la conservation de la nature, il s'est engagé depuis longtemps auprès de différentes organisations (UICN, Commission européenne, Conseil de l'Europe, IIASA, ECNC, CEU) et a coordonné plusieurs projets de ces organisations.

Il a été très actif dans la promotion du développement de politiques dans des domaines prioritaires de l'UICN (l'éducation, la politique des membres, la gestion des écosystèmes, les réseaux écologiques, la gestion de la conservation de la nature, etc.)

Il possède l'expérience nécessaire aussi bien dans le secteur de la recherche relative à la conservation de la nature que dans les applications pratiques. S'il est élu Conseiller régional, par son travail, M. Sepp contribuera au développement futur de l'UICN

VOLOŠČUK, Ivan (Slovaquie)

Poste actuellement occupé et titre :

- Professeur d'écologie forestière pour les doctorants de l'Université technique de Zvolen
- Président de l'Association des parcs nationaux des Carpates - ACANAP
- Président de l'Association slovaque des parcs nationaux et des aires protégées
- Président du Comité national slovaque pour l'UICN

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

En tant qu'ancien Conseiller de l'UICN (2000-2004), M. Vološčuk a une longue et considérable expérience dans l'évaluation, la surveillance, la recherche, la gestion et le développement d'aires protégées nationales et internationales. En tant que Président de l'Association des parcs nationaux des Carpates (depuis 1992) il a une grande expérience de la coopération internationale et de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie de l'UICN et de ses concepts.

M. Vološčuk a représenté l'UICN lors de plusieurs conférences et symposiums internationaux. En tant que Président du Comité national slovaque pour l'UICN, il a assisté à des conférences en Europe, Asie, Afrique et Amérique. Il est bien connu de l'UICN.

M. Vološčuk est un expert national slovaque auprès de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO. Sa proposition d'inscription des Forêts primaires de hêtres des Carpates en Slovaquie et Ukraine a été couronnée de succès en juillet 2007 lorsque la Commission du patrimoine mondial de l'UNESCO, en Nouvelle Zélande, a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.

M. Vološčuk, en tant professeur d'université et ancien doyen (1999-2003) de la Faculté d'écologie et des sciences de l'environnement de l'Université technique de Zvolen, a une longue expérience de l'enseignement en écologie et sciences de l'environnement. Au cours des 16 dernières années, il a coordonné avec succès le développement durable de la Réserve de biosphère des Tatras.

Il est vice-président du Comité national slovaque pour le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB).

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Expérience internationale :

En 1992, M. Vološčuk a créé une organisation internationale, l'Association des parcs nationaux et des réserves de biosphère des Carpates. Il est l'éditeur d'une publication internationale CARPARHI (en anglais) et l'auteur de nombreux ouvrages, articles et communications présentées à des conférences internationales sur la conservation de la nature.

M. Vološčuk a organisé des expéditions scientifiques internationales en Ukraine et participé à des ateliers aux États-Unis, en France, Allemagne, Italie, Hongrie, Pologne, Russie, Australie, Thaïlande, etc.

M. Vološčuk a assisté et participé activement aux débats du Congrès mondial sur les parcs de Caracas en 1992 et du Congrès mondial sur les parcs de Durban, en 2003. Il a assisté aux sessions de l'Assemblée générale de l'UICN à Buenos Aires (1994), du Congrès mondial de la nature de Montréal (1996), d'Amman (2000) et de Bangkok (2004).

Expérience de gouvernance :

M. Vološčuk a été le directeur du Parc national des Tatras (1990-1995), directeur général des Parcs nationaux de Slovaquie (1996-1998), doyen de la Faculté de l'Université technique (1999-2003). Il a siégé au conseil de plusieurs organisations nationales et internationales.

Conservation, équité et justice :

M. Vološčuk travaille dans le domaine de la conservation de la nature depuis 1973. Les principales réalisations de l'Association des parcs nationaux des Carpates portent sur les secteurs de la gestion, de la recherche, de la surveillance et du développement durable, ainsi que sur l'éducation à l'environnement, la culture et la législation.

Vision de l'UICN :

En tant que président du Comité national slovaque pour l'UICN et ancien Conseiller, M. Vološčuk connaît bien l'UICN. Il est membre de la CMAP et de la CGE.

En tant que professeur d'université, M. Vološčuk a préparé de nombreuses publications sur l'écologie et l'environnement, et des documents politiques. Il a promu avec succès la coopération internationale avec la Fédération EUROPARC, le WWF et, en 1992, il a reçu la médaille d'or du WWF pour la conservation internationale de la nature, dans le cadre du système politique antérieur. Il est également impliqué dans le Programme international Danube-Carpates, le Regional Environmental Centre, EUROSITE, etc.

M. Vološčuk connaît bien l'anglais, le français, le russe, l'ukrainien, le hongrois et le polonais.

CANDIDATS AUX POSTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX – EUROPE DE L'OUEST

DE IONGH, Hans (Pays-Bas)

Poste actuellement occupé et titre :

Chef, Coopération internationale, Institut des Sciences environnementales, Université de Leiden

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Hans de Iongh est membre du conseil d'administration du Comité néerlandais pour l'UICN depuis 1987, Président de 1990 à 2000 et Vice-président de 2000 à 2003.

Depuis 2003, il est membre du conseil de surveillance du Comité et conseiller dans le domaine de la biodiversité.

M. de Iongh est membre de la Commission de la sauvegarde des espèces, et plus particulièrement du Groupe de spécialistes de l'utilisation durable, et des Groupes de spécialistes des siréniens et des félins. Il est aussi membre du groupe de travail sur les lions d'Afrique qui est affilié au Groupe de spécialistes des félins, et il a participé au Groupe de gestion des écosystèmes pendant plusieurs années.

Il est membre de la Commission CITES des Pays-Bas, président de la Fondation Van Tienhoven et membre d'un groupe consultatif pour les listes rouges auprès du ministère de l'Environnement néerlandais (LNV).

Il a joué un rôle actif dans le développement et l'harmonisation des listes rouges en Europe et initié le développement de stratégies nationales de la conservation des espèces menacées et y a contribué.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional

Hans de Iongh a une longue expérience de l'UICN et de ses réseaux en tant que président du Comité national pour l'UICN entre 1990 et 2000, puis en tant que vice-président entre 2000 et 2003. Pendant cette période, le Comité national a sollicité avec succès des financements auprès du ministère néerlandais des Affaires étrangères, sous forme de petites subventions en faveur des forêts tropicales, qui ont été à la base du développement du bureau du Comité national dans sa forme actuelle.

Alors qu'il en était le président, M. de Iongh a représenté le Comité national aux sessions de l'Assemblée générale et du Congrès mondial de la nature, il a présidé les réunions du Comité national, a participé aux réunions des comités nationaux européens, a proposé et organisé plusieurs conférences et séminaires

internationaux et régionaux, une Conférence sur la sécurité environnementale au Palais de la paix à La Haye, un séminaire européen sur l'harmonisation des listes rouges et plusieurs ateliers sur les stratégies de conservation des éléphants, des lions, des lycaons et des dugongs.

Hans de longh reste un membre actif de l'UICN et participe aux activités de la Commission de la sauvegarde des espèces.

LEFEBVRE, Christophe (France)

Poste actuellement occupé et titre :

- Délégué Manche Mer du Nord du Conservatoire du littoral
- Chargé des relations internationales avec l'UICN

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Christophe Lefebvre dispose de 25 ans d'expérience dans le domaine de la conservation du littoral français.

Investi dans les affaires européennes et internationales du Conservatoire du littoral depuis 1985, il est l'un des fondateurs du réseau européen EUROSITE dont il a été le secrétaire pendant dix ans.

Président du Comité français pour l'UICN entre 1998 et 2005, il a été membre de la CPEES entre le Congrès de Montréal et celui d'Amman.

Il préside actuellement le Comité permanent du Conseil national de protection de la nature en France. Il est aussi à l'origine de la création récente de l'Agence nationale des aires marines protégées en 2006.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Christophe Lefebvre s'est rendu dans plus de quatre-vingt pays, soit en tant qu'expert pour les zones côtières, soit en tant que membre d'une délégation pour les conférences des parties contractantes (Ramsar et Biodiversité).

Il a pris une initiative en 1998 en faveur de la Convention de Ramsar, en mettant en œuvre le programme « agir pour la qualité de l'eau de la montagne à la mer » soutenu par le Groupe Danone Evian.

À la fois professeur d'université et acteur de terrain, il participe à des nombreux réseaux de travail européens et internationaux, au niveau politiques, au niveau scientifique et au niveau technique.

Il peut apporter par son expérience une véritable contribution au Conseil de l'UICN.

VON WEISSENBERG, Marina (Finlande)

Poste actuellement occupé et titre :

Conseillère principale, ministère de l'Environnement de Finlande

Expérience dans les domaines intéressant l'UICN :

Marina Von Weissenberg est la présidente du Comité national finlandais pour l'UICN depuis 2002. Auparavant elle a été la secrétaire du Groupe de travail national pour l'UICN (1996-2001).

Elle a une expérience du travail de l'UICN en Finlande où l'objectif est d'agir en tant que groupe de liaison entre les membres de l'UICN et le Secrétariat, d'améliorer la coopération et d'informer le public finlandais sur l'UICN, de préparer la contribution finlandaise aux congrès de l'UICN, d'échanger des avis au niveau national et de soutenir la participation aux Commissions de l'UICN (en particulier la CMAP, la CSE, la CEC et la CDDE).

Elle a l'expérience de la mise en œuvre de politiques relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique en tant que secrétaire de la Commission nationale de la diversité biologique en Finlande depuis 1996. Cette Commission a préparé la Stratégie nationale et le plan d'action pour la diversité biologique en Finlande (1997-2005). Une nouvelle stratégie, 2006- 2014, pour la Finlande a été adoptée par le Conseil d'État en décembre 2006.

Le travail de l'UICN en Finlande : agir comme un groupe de spécialistes et assurer la liaison entre les membres finlandais (organisations gouvernementales et non gouvernementales), échanger les opinions entre les membres nordiques de l'UICN et les membres européens, préparer des contributions et des points de vue, communiquer sur les initiatives nationales (sites Web), apporter des contributions et faire des commentaires à l'UICN, organiser des séminaires et des ateliers, inviter en Finlande des spécialistes de l'UICN dans leurs domaines de compétences.

Principales réalisations : négociations entre le ministère des Affaires étrangères et l'UICN en vue de partenariats, hôte de plusieurs réunions de la CMAP en Finlande, cofinancement de séminaires sur les aires protégées marines en Finlande, site Web du Comité national soulignant les sujets d'actualité, initiation d'une coopération entre les comités nordiques, initiative Compte à rebours 2010 pour la Finlande en 2006. C'est à cette fin qu'ont été préparés et mis en œuvre la nouvelle stratégie et le plan d'action national de la biodiversité 2006-2016, et une récompense nationale Compte à rebours 2010 pour les actions en faveur de la biodiversité a été lancée en 2006.

De nombreuses actions ont également été promues en particulier la préparation d'une stratégie de communication. Le but est d'encourager les institutions, les communautés locales, les médias et toutes les parties prenantes, dans le public ou le privé, à participer à la sauvegarde de la biodiversité.

À cet égard, le fait d'être correspondante nationale de la CDB et du SBSTTA donne une expérience très utile et apprend à travailler en réseau et à coopérer.

Compétences particulières pour assumer les fonctions de Conseiller régional :

Mme Von Weissenberg a une grande expérience des questions internationales de conservation de la nature au niveau mondial, régional et national. Elle a montré, par ses activités, qu'elle possède d'excellentes qualités de communication, et qu'elle est dévouée à la mission et aux programmes de l'UICN, en particulier à Compte à rebours 2010.

Ses capacités à construire une franche coopération entre les gouvernements, les ONG et les institutions internationales sont largement reconnues. Elle a l'expérience de l'organisation et de la planification stratégique de grandes institutions.

Le fait qu'elle soit fortement engagée dans le travail de l'UICN et soucieuse de faire intervenir les membres à la fois dans la formulation des politiques et dans la mise en œuvre du programme garantissent qu'elle sera une conseillère régionale dévouée, capable d'écouter et de représenter le point de vue des membres de l'UICN dans l'ensemble de l'Europe de l'Ouest.

États membres de l'ONU, membres de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ou parties aux Statuts de la Cour internationale de Justice

Liste des États par Région, selon les articles 16 et 17 des Statuts et le paragraphe 36 du Règlement :

AFRIQUE

Afrique du Sud
Algérie
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Cap-Vert
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
Égypte
Érythrée
Éthiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Jamahiriya arabe libyenne
Kenya
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mozambique
Namibie
Niger
Nigéria
Ouganda
République centrafricaine
République démocratique du Congo
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Sao-Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Swaziland
Tchad
Togo
Tunisie
Zambie
Zimbabwe

MÉSO-AMÉRIQUE ET AMÉRIQUE DU SUD

Argentine
Belize
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
El Salvador
Equateur
Guatemala
Guyana
Honduras
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
Suriname
Uruguay
Venezuela (République bolivarienne du)

AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES

Antigua-et-Barbuda
Bahamas
Barbade
Canada
Cuba
Dominique
États-Unis d'Amérique
Grenade
Haïti
Jamaïque
République dominicaine
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Trinité-et-Tobago

ASIE DU SUD ET DE L'EST

Bangladesh
Bhoutan
Brunéi Darussalam
Cambodge
Chine
Inde
Indonésie
Japon
Malaisie
Maldives
Mongolie
Myanmar
Népal
Philippines

République de Corée
République démocratique populaire lao
République populaire démocratique de Corée
Singapour
Sri Lanka
Thaïlande
Timor-Leste
Viet Nam

ASIE DE L'OUEST

Afghanistan
Arabie saoudite
Bahreïn
Émirats arabes unis
Iran (République islamique d')
Iraq
Jordanie
Koweït
Liban
Oman
Pakistan
Qatar
République arabe syrienne
Yémen

OCÉANIE

Australie
Fidji
Iles Cook
Iles Marshall
Iles Salomon
Kiribati
Micronésie (Etats fédérés de)
Nauru
Nioué
Nouvelle-Zélande
Palaos
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Samoa
Tonga
Tuvalu
Vanuatu

EUROPE DE L'EST, ASIE DU NORD ET ASIE CENTRALE

Albanie
Arménie
Azerbaïdjan
Biélarus
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie

Croatie
Estonie
Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Géorgie
Hongrie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Lituanie
Monténégro
Ouzbékistan
Pologne
République de Moldova
République tchèque
Roumanie
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Tadjikistan
Turkménistan
Ukraine

EUROPE DE L'OUEST

Allemagne
Andorre
Autriche
Belgique
Chypre
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Israël
Italie
Liechtenstein
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Saint-Marin
Saint-Siège
Suède
Suisse
Turquie

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Élection des Présidents des Commissions de l'UICN

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'ÉLIRE les Présidents des Commissions de l'UICN.

Contexte

1. Le paragraphe 34 du Règlement annexé aux Statuts de l'UICN prévoit que :
« Le Conseil présente à chaque session ordinaire du Congrès mondial des candidatures à la Présidence de chaque Commission, après considération des propositions faites par les membres des Catégories A et B et par les membres de la Commission concernée. Les candidatures proposées prendront en compte le fait que les détenteurs de ces charges doivent posséder les compétences professionnelles du plus haut niveau et que dans leur ensemble, ils proviennent de Régions diverses. »
2. La Directrice générale a écrit aux membres de l'UICN le 7 septembre 2007, les invitant à soumettre des propositions pour l'élection des Présidents des Commissions.
3. Les membres des Commissions ont également été invités, par lettre circulaire datée de septembre 2007, à soumettre leurs propositions.
4. Conformément au paragraphe 70 du Règlement, le Conseil a examiné les mandats et les activités de chaque Commission et les propositions ont été sollicitées sur la base de cet examen.
5. En mai 2007, le Conseil a nommé un Comité des nominations présidé par le Conseiller régional de l'UICN, M. Alistair Gammell, pour l'aider dans sa tâche de soumission des propositions au Congrès mondial de la nature. Le Comité des nominations a examiné et mis à jour les mandats des Présidents des Commissions qui ont ensuite été communiqués à tous les membres de l'UICN.
6. Le Conseil, à sa 69^e réunion, du 10 au 12 mars 2008, sur recommandation du Comité des nominations, a prolongé le délai de réception des propositions concernant les postes de Présidents des Commissions du 31 janvier 2008 au 31 mars 2008. Ultérieurement, par vote par correspondance terminé le 14 avril 2008, le Conseil a décidé de proposer au Congrès mondial de la nature les candidats suivants pour l'élection à la Présidence des Commissions de l'UICN:

Commission de la gestion des écosystèmes

Angela Andrade Perez, Colombie
Peter Bridgewater, Australie/R.-U.
Gill Shepherd, R.-U.
Hein Rune Skjoldal, Norvège
Piet Wit, Pays-Bas

Commission de l'éducation et de la communication

Keith Wheeler, États-Unis d'Amérique

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales

Abdelhadi Bennis, Maroc
Richard Cellarius, États-Unis d'Amérique
Aroha Te Pareake Mead, Nouvelle-Zélande

Commission du droit de l'environnement

Sheila Abed, Paraguay

Commission de la sauvegarde des espèces

Holly Dublin, États-Unis d'Amérique

Simon Stuart, R.-U.

Commission mondiale des aires protégées

Nikita Lopoukhine, Canada

7. De brèves notes biographiques sur les candidats mentionnés ci-dessus figurent dans l'annexe 1, par ordre alphabétique, pour chaque Commission.

Informations biographiques concernant les candidats aux postes de Présidents des Commissions de l'UICN

COMMISSION DE LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES

Angela Andrade Perez, Colombie

Poste actuel : Coordinatrice de l'INAP, Programme pilote national d'adaptation aux changements climatiques, mis sur pied en Colombie avec l'appui de la Banque mondiale, et d'autres initiatives environnementales, notamment sur le paiement des services environnementaux. Conservation International-Colombie.

Expérience professionnelle : Angela Andrade est anthropologue, spécialisée dans la géographie et l'évaluation des terres, et possède une maîtrise de sciences en Écologie rurale et paysagère. Elle a assumé diverses fonctions auprès du Gouvernement colombien, notamment en tant que spécialiste et, plus tard, à titre Sous-directrice, Géographie, à l'Institut national de géographie, poste qu'elle occupe depuis dix ans. Elle a participé à des relevés topographiques, ainsi qu'à l'élaboration de méthodologies et à la mise en oeuvre d'études de cas pour l'aménagement du territoire à différents niveaux. Durant six ans, elle a occupé le poste de Directrice, Écosystèmes, au ministère colombien de l'Environnement, avec pour attributions la formulation et la mise en oeuvre de plusieurs politiques environnementales ; elle a joué le rôle de coordinatrice auprès de plusieurs conventions et accords internationaux, tels que l'OIBT, le MAB, la CITES et Ramsar. Depuis 2003, elle fait partie de Conservation International- Colombie, où elle a administré le Corridor de conservation, Choco-Manabí, entre la Colombie et l'Équateur, et coordonne actuellement le Programme national intégré d'adaptation aux changements climatiques et les initiatives de paiement des services environnementaux. Elle a été consultante auprès du GTZ pour la mise en oeuvre du Programme forestier en Colombie, a participé à la Mission de l'OIBT au Panama, et a été conseillère de l'Administration des parcs nationaux en Argentine pour la création du corridor de conservation du Chaco. Ces différentes fonctions lui ont donné l'occasion de jouer un rôle de premier plan en matière de politique environnementale, de planification et de topographie, en intégrant les critères écologiques, biologiques, socio-économiques et culturels dans la conservation, l'aménagement du territoire et le développement durable.

Expérience et collaboration avec l'UICN :

- Membre de la CMAP plus de 5 ans
- Membre de la CGE depuis 7 ans
- Vice-présidente régionale pour l'Amérique du Sud, Commission UICN de la gestion des écosystèmes depuis 5 ans
- Participation au II^e Congrès latino-américain sur les parcs et les aires protégées, et coordination du Symposium intitulé : L'Approche par écosystème et les Aires protégées, 2007
- Présente un atelier en Colombie et publie l'ouvrage : *Application of the Ecosystem Approach in Latin America*, Villa de Leyva
- Participation au Forum mondial sur la biodiversité, parrainé par l'UICN-Curitiba
- Appui à la CGE pour préparer le Programme de l'UICN 2008–2012
- Contribution au programme UICN pour les zones arides
- Parle couramment l'anglais; bonne connaissance du français (langue maternelle : espagnol)

Appui institutionnel : Conservation International - Colombie assure l'appui de base nécessaire, et à titre complémentaire, le Comité colombien pour l'UICN aidera à mobiliser un soutien financier.

Priorités futures de la Commission : La CGE aura une occasion unique de faire de l'Approche par écosystème un cadre pertinent de gestion adaptative, notamment dans le contexte des initiatives d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que de l'évaluation et du paiement des services écosystémiques. Ces deux questions seront considérées comme des priorités, et feront l'objet d'études de cas et autres activités phare. Autres priorités pour la Commission : les recommandations de la COP 9.

La Commission s'attachera tout particulièrement à encourager la diffusion des avantages de l'approche par écosystème et de la gestion des écosystèmes, en commençant par les autres Commissions et les membres institutionnels de l'Union. Des initiatives particulières seront lancées, auxquelles la CGE et d'autres Commissions pourront participer, et des portefeuilles régionaux seront préparés, indiquant les priorités de la recherche et de la mise en oeuvre.

Il conviendra de réfléchir aux moyens d'améliorer la diffusion de l'Approche par écosystème et de la Gestion des écosystèmes pour l'élaboration des politiques et la planification à plusieurs niveaux, orientées vers les exigences particulières des différents acteurs, ainsi qu'aux possibilités de collaboration avec le secteur privé. La Commission étudiera en outre les expériences de l'Approche par écosystème faites dans d'autres secteurs, tels que l'infrastructure, l'agriculture, l'énergie et la santé.

La Commission pourra également formuler des normes et des indicateurs pour l'utilisation judicieuse de l'approche par écosystème.

Les partenariats avec d'autres organisations et des membres de l'UICN seront encouragés pour réaliser ces objectifs prioritaires.

Enfin, sur la base des différentes opinions et approches de la conservation et de la gestion durable des terres, des initiatives seront encouragées pour favoriser les échanges de connaissances et d'expériences avec les populations autochtones.

Peter Bridgewater, Australie/R.-U.

Poste actuel : Président, *UK Joint Nature Conservation Committee* – Poste à temps partiel depuis 2007.

Expérience professionnelle : *Postes occupés depuis 1990 – Secrétaire général* de la Convention de Ramsar, (2003–2007) ; UNESCO : *Directeur* de la Division des sciences écologiques et *Secrétaire* du Programme pour l'homme et la biosphère (1999–2003) ; *Directeur général* de l'Agence australienne pour la conservation de la nature (1990–1999).

Postes de haut niveau – Président de la Commission baleinière internationale (1995–1997) ; Président du Conseil intergouvernemental de coordination du Programme pour l'homme et la biosphère (1996–1999) ; Président de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar (1996) ; *membre* de la Commission mondiale indépendante sur les océans (1996–1998) ; *membre* du Conseil de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, depuis sa création (2000–2004) ; *membre* du Comité consultatif international du Réseau international de forêts modèles (2007–).

Prix et distinctions – Doctorat honorifique en gestion des ressources de l'Université de New England en 1997 ; avec les propriétaires fonciers aborigènes, reçoit la Médaille d'or Picasso, la plus haute distinction décernée par l'UNESCO pour excellence dans la gestion d'un paysage traditionnel du patrimoine mondial en 1995 ; membre de l'*Institute of Ecology and Environmental Management* et de la *Linnaean Society of London*.

Expérience et collaboration avec l'UICN : Sa collaboration avec l'UICN remonte aux années 1980, en tant que membre de la Commission de l'écologie jusqu'à ce qu'elle devienne la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE). Membre de la CSE et de la CMAP ; comité organisateur des Congrès sur les parcs en 1992 et 2003 ; Congrès sur les parcs de 2003 : responsable du cycle pour le thème « Liens dans les paysages », visant à replacer la gestion des aires protégées dans le contexte du paysage. Il a aidé à organiser le Congrès mondial de l'UICN tenu en 1990 à Perth, Australie, et a organisé des ateliers pour les Congrès de 1996 et de 2004 ; il a fait partie du Comité national australien pour l'UICN ; il a été Secrétaire général de la Convention de Ramsar durant 4 ans et, à ce titre, a également fait partie du personnel de l'UICN (au sens juridique du terme) ! Il a appartenu à l'équipe qui a conçu l'Approche par écosystème au Malawi en 1998.

Appui institutionnel : Grâce au soutien du Joint Nature Conservation Committee (UK-JNCC), Peter Bridgewater dispose d'un bureau à domicile, entièrement équipé, avec accès à haut débit à Internet,

téléphone et télécopieur, ordinateurs Mac et PC, ce qui lui assure une interopérabilité complète ! Le JNCC appuie les travaux de la Commission à différents égards ; il a par exemple contribué à la publication récente du fascicule intitulé *Ecosystem approach: Five steps to implementation*, et ce soutien devrait se poursuivre. Pour que la CGE atteigne son plein potentiel, il serait souhaitable qu'elle mobilise d'autres OIG et ONG pour l'aider à mettre en œuvre un programme renforcé.

CGE, où vas-tu ? Au terme de son mandat de trois ans à la présidence de la Commission, Peter Bridgewater souhaiterait que la CGE soit considérée comme LA Commission des Commissions et des programmes, à savoir, que le travail de la Commission de la gestion des écosystèmes vienne étayer et appuyer les activités des autres Commissions dans un esprit d'efficacité et de partenariat. Les thèmes des trois dernières années restent d'actualité mais il convient d'évaluer les progrès accomplis durant cette période et de définir une nouvelle orientation stratégique. Les trois domaines suivants méritent une attention particulière :

- La Commission à un nouveau défi à relever : améliorer la synergie entre la diversité culturelle et la diversité biologique en s'attachant à mieux comprendre ce qu'est et ce que devrait être la gestion des écosystèmes, dans le contexte de la compréhension humaine des écosystèmes, en utilisant toutes les formes de connaissances pour faciliter cette compréhension. La collaboration avec la CEC et CESP jouera un rôle important à cet égard.
- En dehors de la famille de l'UICN, la CGE a un rôle à jouer dans la prochaine phase de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et continuera à collaborer avec la CDB, Ramsar et des conventions régionales à la mise en œuvre d'approches de conservation et de gestion de la diversité biologique à l'échelle du paysage.
- Enfin, le Congrès mondial est l'occasion d'un changement positif dans l'attention que l'UICN porte au rôle qu'elle peut jouer dans les débats sur les changements climatiques. La CGE doit tenir compte des conclusions du Congrès à cet égard en œuvrant de concert avec la CCNUCC, la CDB ainsi qu'avec les membres et les programmes pertinents de l'UICN.

Il sera nécessaire d'améliorer la composition de la Commission pour lui permettre de traiter certaines de ces questions.

Hein Rune Skjoldal, Norvège

Poste actuel : Directeur de recherche, Institut de recherche marine, Bergen, Norvège

Expérience professionnelle : Hein Rune Skjoldal (né en 1948) possède un diplôme universitaire (Cand. Real.) en biologie marine, de l'Université de Bergen (1975). Il travaille à l'Institut de recherche marine depuis 1981, où il a exercé les fonctions de Directeur de recherche et de Chef du département Milieu marin. Il a également travaillé à l'Université de Bergen, où le dernier poste qu'il a occupé était celui de Professeur associé à l'Institut des Pêches et de la Biologie marine. Il a été chercheur invité à l'Université de Miami (RSMAS), États-Unis, et à l'Institut australien des sciences marines à Townsville. Hein Rune Skjoldal, biologiste marin et un écologue, a travaillé dans les vastes écosystèmes marins qui entourent la Norvège (mers de Barents, de Norvège et du Nord). Il a fait partie de plusieurs comités nationaux et groupes d'experts. Il a présidé un Comité consultatif sur l'établissement d'aires protégées marines en Norvège en 2000–2004, ainsi qu'un groupe norvégien d'experts nationaux sur l'eutrophisation marine en 1995–1999.

Hein Rune Skjoldal a participé à des travaux visant à définir une approche par écosystème pour la gestion de la mer du Nord, ainsi que des Objectifs de qualité écologique au sein d'OSPAR. Au sein du CIEM, il présidé le Comité consultatif sur les écosystèmes (ACE ; 2001–2003) et le Comité consultatif sur le milieu marin (ACME ; 2000). Il a fait partie du Comité scientifique de la Conférence de la FAO sur les pêcheries responsables dans l'écosystème marin, à Reykjavik (2001) et du Groupe de pilotage pour la Conférence de Bergen sur l'application de l'approche par écosystème aux pêcheries (2006). Il a codirigé l'Évaluation des projets d'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique menée par le Conseil de l'Arctique. (2004–2008) et a rédigé le chapitre sur les impacts environnementaux de l'Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique (2007–2008). Hein Rune Skjoldal a également participé à la rédaction des ouvrages intitulés *The Norwegian Sea Ecosystem* (2004), *Large Marine*

Ecosystems of the North Atlantic (2002), *ICES Zooplankton Methodology Manual* (2000), et *Ecology of Fjords and Coastal Waters* (1995). Il parle anglais couramment et possède des notions d'allemand et de français.

Expérience et collaboration avec l'UICN : Hein Rune Skjoldal est le Vice-président régional pour l'Europe de l'Ouest de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) de l'UICN depuis trois ans. Il a participé au dernier Congrès mondial sur les parcs à Durban, où il a fait un exposé sur la relation entre les grands écosystèmes marins et les aires protégées marines. Il a représenté la Norvège à plusieurs réunions récentes de la CDB (CdP et SBSTTA).

Appui institutionnel : Au cas où il serait élu à la fonction de Président de la CGE, il est attendu qu'Hein Rune Skjoldal puisse compter sur l'appui de son employeur actuel (IMR) (salaire et bureau).

Priorités futures de la Commission : Les écosystèmes sont composés d'habitats et d'espèces, et l'approche par écosystème dans le cadre de la gestion consiste en une intégration sectorielle visant à atteindre l'objectif double de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité. La CGE ne devrait pas se contenter de réaliser des études de cas pilote et devrait contribuer à la mise en œuvre de l'approche par écosystème (AE) dans le monde, en respectant les 5 étapes qui ont été définies (reposant elles-mêmes sur les 12 principes de l'AE approuvés par la CDB). Il s'agit de procéder à l'identification géographique de tous les écosystèmes de la planète (Atlas mondial des écosystèmes), de réaligner les mécanismes ou structures de gestion existants ou d'en créer de nouveaux, et de mobiliser les parties prenantes. Il conviendrait d'associer les membres de la CGE à diverses activités : formation et application pratique, recueil et partage des expériences, et présentation de rapports de synthèse à l'échelle mondiale en utilisant les écosystèmes géographiques comme unités de base. Au sein de l'UICN, la CGE devrait stimuler l'intégration entre programmes et entre Commissions afin que l'UICN puisse participer pleinement à la mise en œuvre de l'approche par écosystème dans le monde entier.

Gill Shepherd, Royaume-Uni

Poste actuel : Associée de recherche principale, Overseas Development Institute, Londres (Il s'agit d'une affiliation professorale post-retraite.)

Expérience professionnelle : Gill Shepherd possède un doctorat en anthropologie sociale de la London School of Economics. Elle a plus de 35 ans d'expérience dans les pays en développement dont 25 passés dans les forêts tropicales. Depuis 25 ans, elle travaille sur des questions de politique forestière et d'environnement en mettant tout particulièrement l'accent sur l'amélioration des droits et la participation des populations locales dans les forêts tropicales. Durant une bonne partie de cette période, elle a travaillé au Overseas Development Institute, où elle a fondé le programme de politique forestière qu'elle a dirigé de 1985 à 2002 et a dirigé également le Rural Development Forestry Network. Elle a travaillé dans plus de 24 pays en développement, surtout en Afrique et en Asie, réussissant à établir un terrain commun entre les spécialistes de la nature, les sociologues, les décideurs et les populations locales, en quête de durabilité sociale et environnementale. À cette époque, elle a travaillé pour différentes organisations multilatérales, bilatérales et ONG. En 1994, la Society of American Foresters lui a décerné son prix pour contribution exceptionnelle à la foresterie tropicale. Elle a siégé au Conseil d'administration du CIFOR de 1996 à 2002 et en a été la présidente pendant trois ans. Elle parle français, italien, arabe et kiSwahili.

Expérience et collaboration avec l'UICN :

- Depuis 2003, elle travaille de plus en plus sur la notion d'écosystème comme principe organisateur de la conservation en tant que chef du Groupe thématique sur l'approche par écosystème de la Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN
- Depuis deux ans, elle est chef du Groupe thématique sur « la pauvreté, les moyens d'existence et les paysages » du Programme pour la conservation des forêts
- Au Congrès mondial sur les parcs de Durban, en 2003, elle a dirigé ou codirigé les séances sur la pauvreté, la conservation et les moyens d'existence
- Elle a codirigé les séances sur l'approche par écosystème du Congrès mondial de la nature de Bangkok en 2004

- Elle a contribué, par son influence, à élever le profil des travaux de l'UICN sur l'approche par écosystème auprès de la CDB faisant en sorte que l'UICN soit considérée comme une source clé d'orientations futures pour la Convention.
- Elle était membre d'un petit groupe qui a formulé le plan de la Commission pour 2009–2012 et elle est devenue rédactrice principale et productrice du plan de travail final.
- Elle a aidé à déterminer, focaliser et rédiger des propositions pour les six séances de la Commission au Congrès mondial de la nature de Barcelone, en 2008.
- Elle s'est exprimée sur la pauvreté et les changements climatiques à l'occasion de la Réunion annuelle des partenaires de l'UICN à Gland, en octobre 2007.

Appui institutionnel : aucun.

Priorités futures de la Commission : La tâche principale de la Commission, en collaboration avec les autres Commissions, les bureaux régionaux de l'UICN et les Programmes du Siège de l'UICN consiste à œuvrer pour l'application des approches de gestion des écosystèmes aux problèmes, dans des contextes élargis. Du point de vue de la CGE, cela signifie qu'il faut essayer d'intégrer les problèmes de conservation et de moyens d'existence dans des paysages multifonctionnels où une mosaïque de différents modes d'occupation des sols, allant des aires protégées aux terres agricoles, forme un tout continu.

La CGE a peu de membres mais ils sont compétents. Or, ils n'ont pas été assez activement impliqués dans les activités de la Commission depuis quelques années. Il est également indispensable de recruter davantage de membres dans les rangs des chercheurs, des responsables et de tous ceux dont l'intérêt pour les écosystèmes n'émane pas du contexte de la conservation. Le programme de travail de la CGE et du PGE pour la période 2009–2012 apportera la perspective des écosystèmes dans les cinq thèmes principaux choisis par l'UICN pour cette période et s'efforcera, par tous les moyens, de faire participer activement les membres à chacun de ces cinq thèmes.

La CGE s'est également engagée (auprès de la CDB, entre autres) à produire des manuels pour orienter l'application pratique des approches par écosystème pour différents publics, dans différents contextes et accordera la plus haute attention à la pertinence et l'utilité de ses produits.

Les thèmes de l'UICN et les contributions proposées de la CGE à ces thèmes sont les suivants :

- *Conserver la biodiversité* : La CGE apportera ses compétences à la mise au point de normes, outils et connaissances de l'UICN pour la gestion durable des ressources naturelles intégrant la conservation de la biodiversité.
- *Climat* : Agissant à différents niveaux politiques et à travers une gamme de réponses politiques, des stratégies d'atténuation et d'adaptation jusqu'à la compensation des émissions de carbone, la CGE cherchera à évaluer les possibilités et à collaborer avec les acteurs pour gérer les effets des changements climatiques au niveau des écosystèmes et du paysage.
- *La question de l'énergie* : Du point de vue de l'utilisation et de la gestion durable des écosystèmes, les sources d'énergie, nouvelles et anciennes, sont importantes. Certes, les biocarburants prendront de plus en plus de place dans certaines régions du monde mais les sources traditionnelles de bioénergie (charbon et bois de feu) garderont leur importance dans de nombreux contextes, en particulier pour les ménages les plus pauvres, notamment en Afrique. Les approches par écosystème seront précieuses pour produire des points de référence par rapport auxquels les incidences écologiques, économiques et sociales pourront être évaluées et les mesures correctives appliquées à l'aide de techniques de gestion adaptative.
- *Gestion des écosystèmes pour le bien-être humain* : Le développement durable doit être écologiquement fondé et socialement responsable, pas seulement économiquement viable. Les politiques et stratégies de développement doivent soutenir les acteurs vulnérables, y compris les femmes, dans leur tentative de gérer les écosystèmes de manière durable pour améliorer leurs moyens d'existence.
- *Une économie mondiale plus « verte »* : Les biens et services écosystémiques et leur contribution au bien-être humain ont toujours été négligés dans les courants principaux de l'économie. Cependant, les défis actuels – et surtout ceux qui sont posés par les changements climatiques et l'adaptation à ces changements – appellent une évaluation plus approfondie du rôle des ressources naturelles pour toutes les formes de vie et dans tous les calculs économiques. Il faut,

de toute urgence, que l'UICN, avec l'aide de la CGE, passe en revue les méthodes existantes d'évaluation des valeurs des écosystèmes et de leur contribution à l'économie et améliore ces méthodes. Tant que les comptabilités nationales ne cesseront de considérer l'apport de la nature comme un bien gratuit, les moteurs économiques continueront d'envoyer de mauvais signaux.

Piet Wit, Pays-Bas

Poste actuel : Directeur de Syzygy, une société de conseil sur la problématique Conservation-Développement

Expérience professionnelle : Piet Wit a obtenu un diplôme de l'Université de Wageningen (1971) en Écologie des parcours (*Range Ecology*). Le premier poste qu'il a occupé à la tête du Forest Herbarium Ibadan (Nigeria) a marqué le début d'une carrière qui l'a amené à travailler dans plus de 40 pays, notamment en Afrique de l'Ouest, en Europe et en Asie centrale. Points forts de cette carrière, sa collaboration avec les entités suivantes : École de faune de Garoua, au Cameroun (formation de personnel d'Afrique francophone) ; DELFT HYDRAULICS (projets de gestion intégrée de l'eau) ; IPC Groene Ruimte (formation professionnelle en gestion de l'eau, des sols et des forêts) ; Projet du Parc national d'Hustai en Mongolie (réintroduction du cheval de Przewalski) ; et armée néerlandaise à Uruzgan, Afghanistan (application de l'approche par écosystème au développement agricole). Piet Wit a démontré sa capacité à jeter un pont entre théorie et pratique, entre décideurs et gestionnaires de terrain, et entre sciences humaines et sciences naturelles, dans des secteurs aussi différents que l'armée et la communauté de la conservation de la nature.

Expérience et collaboration avec l'UICN :

- Membre du Comité directeur de la CGE depuis le Congrès mondial de la nature de Montréal, nommé Vice-président sous Hillary Masundire
- Membre du conseil du Comité néerlandais pour l'UICN pendant 12 ans
- Nombreuses missions d'identification, de formulation, de protection et d'évaluation pour des projets réalisés par l'UICN, tels que Projet Waza-Logone (Cameroun), Projet ouest-africain pour les zones humides, Programme pour les aires marines et côtières d'Afrique de l'Ouest, Plan de gestion du delta de l'Okavango (Botswana), Projet ougandais pour les zones humides et Projet pour le delta et la plaine inondable du Rufiji (Tanzanie)
- Projets intégrés de gestion de l'eau au Pays-Bas, au Bangladesh, en Indonésie, en Égypte et au Kenya
- Mission de certification forestière au Gabon et au Cameroun
- Gestion intégrée de la zone côtière en Inde et aux Pays-Bas
- Projets intégrés de développement rural au Burkina Faso, au Niger, au Tchad et en Mauritanie
- Formation et gestion d'instituts de formation au Sénégal, au Cameroun et aux Pays-Bas
- Projet intégré de conservation et de développement en Mongolie (cheval de Przewalski), en Guinée-Bissau (chimpanzés), en Mauritanie (Guelb-Er-Richatt), au Cameroun (zone Soudan), en Zambie (plaines de Kafue), China (zones humides du Moyen-Yang Tsé), Tibet (Réserve naturelle de Qomolangma)
- Formulation de politiques, plans d'action nationaux/provinciaux en Mauritanie, au Tchad, en Mongolie, au Sénégal, en Afghanistan
- Membre du conseil du Hustai National Park Trust (Mongolie) et de la Foundation Reserves for the Przewalski Horse (Pays-Bas), tous deux membres de l'UICN
- Parle couramment l'anglais, le français et l'allemand (langue maternelle : néerlandais)

Appui institutionnel : En sa qualité de consultant indépendant, Piet Wit peut consacrer chaque année 3 à 9 mois de son temps (selon le soutien financier dont il dispose) aux activités de la CGE. Syzygy mettra à sa disposition un bureau. Le parrainage de la présidence éventuelle de la CGE par la Direction générale de la coopération internationale, Pays-Bas (DGIS), et par le Comité national néerlandais pour l'UICN est prévu. Ce parrainage comprendrait la promotion de l'approche par écosystème dans les régions et par les responsables thématiques.

Priorités futures de la Commission: La CGE est un acteur de premier plan dans le peaufinage de l'approche par écosystème telle qu'elle a été adoptée par la Conférence des Parties à la CDB à

Nairobi. La contribution de la CGE au processus de la CDB est recherchée en permanence. La force de la Commission devrait résider dans sa capacité de mobiliser son réseau d'experts à cette fin.

La mobilisation de la base de la CGE doit être améliorée. La Commission se doit d'être à la pointe non seulement de la science et de la formulation des politiques, mais aussi de la gestion des écosystèmes *dans la pratique*. Dans la confrontation entre théorie et pratique, des approches novatrices seront élaborées pour assurer la *durabilité* de la conservation et du développement, en réponse aux besoins concrets et aux possibilités qui auront été définis.

La CGE devrait renforcer sa collaboration avec les autres services de l'UICN. En premier lieu, avec le Programme pour la gestion des écosystèmes, où la CGE et Programme pour la gestion des écosystèmes (PGE) sont deux faces de la même médaille, mais aussi avec d'autres Commissions de l'Union. Les groupes thématiques de la CGE peuvent fournir des produits très précieux, tels que : indicateurs (avec la CSE), réseaux écologiques (avec la CMAP), instruments (avec la CEC), produits et services écosystémiques (avec la CPEES), intégration de l'approche par écosystème dans le droit de l'environnement (avec la CDDE).

Il importera d'améliorer les « services aux membres » de l'UICN. Les Vice-présidents régionaux et les responsables thématiques seront encouragés à organiser des rencontres régulières entre les membres de l'UICN et à les mettre en contact avec les membres de la CGE afin de trouver de nouvelles possibilités d'appliquer l'approche par écosystème à la conservation durable.

Les appels de fonds constitueront une tâche essentielle du Président et des membres de son comité directeur, car le fonds de fonctionnement des Commissions disponible à l'UICN couvre à peine les besoins d'un comité directeur fonctionnel à l'échelle mondiale.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Keith A. Wheeler, États-Unis d'Amérique

Poste actuel : Président, Foundation for Our Future ; PDG, ZedX Inc.

Expérience professionnelle : Keith A. Wheeler possède plus de 32 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la conservation et de l'environnement. Il a notamment travaillé aux plans local, national et international avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec le secteur privé. Il possède des diplômes de deuxième cycle en biologie et en chimie, et un diplôme universitaire supérieur en science de l'environnement et en conservation des sols et des eaux. En tant que Président de la Foundation for Our Future, il assure la direction et soutient le développement institutionnel d'une organisation non gouvernementale de R. & D. en développement durable, axée sur la gestion du savoir en matière de développement durable, la gestion des changements organisationnels, et le renforcement des capacités.

En sa qualité de PDG de ZedX, il assure la direction globale et l'élaboration de stratégies d'une entreprise internationale de pointe dans le domaine de la gestion des connaissances et de la technologie de l'information, qui met l'accent sur la gestion durable des ressources à travers une large gamme de systèmes d'aide à la décision, interactifs et en ligne, destinés au secteurs de l'agriculture, de l'eau et de l'énergie. Il a assumé la présidence de CFix, un fonds pour la conservation et le piégeage du carbone, qui a réalisé d'importants projets d'échange de droits d'émission de carbone forestier en Amérique latine. Il a été le premier Directeur exécutif du Global Rivers Environmental Education Network (GREEN), qui compte 46 bureaux et programmes de coordination au sein de plus de 55 000 communautés réparties dans 135 pays à travers le monde. Il a également occupé la fonction de Directeur adjoint de l'Agence du Parc des Adirondacks (États-Unis), qui dirige les activités d'éducation et de communication menées dans cette aire protégée de 25 000 km². Keith Wheeler a été nommé à la Public Linkage and Education Task Force du Conseil du Président Clinton pour le développement durable (*President Clinton's Council for Sustainable Development*), a occupé le poste de Co-président de la Conférence de la Maison Blanche sur les partenariats pour l'éducation à l'environnement, et de Co-président de *Education for Sustainability: An Agenda for Action*, une initiative lancée par la Maison Blanche afin d'établir une politique nationale d'éducation pour la

durabilité. Keith Wheeler est l'auteur de nombreuses publications spécialisées et grand public, notamment un ouvrage intitulé *Education for Sustainability: a Paradigm for Hope*.

Expérience et collaboration avec l'UICN :

- Membre de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) depuis plus de 10 ans
- Actuel Président de la CEC
- Ancien Vice-président de la CEC
- Vice-président régional pour l'Amérique du Nord, CEC
- Président fondateur du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation (RMAC)
- Membre du Comité organisateur du Centre de l'environnement de l'UICN (SMDD)
- Membre du Comité du Programme du Congrès mondial de la nature
- Congrès mondial sur les parcs sud-américains de l'UICN
- Congrès mondial de la nature de l'UICN, Montréal et Bangkok
- A présidé les réunions régionales CEC-RMAC à Gland Suisse ; Guadalajara Mexico ; Stellenbosch, Afrique du Sud ; Alexandrie, Égypte ; et Sydney, Australie
- Animé d'un véritable esprit d'équipe, a collaboré avec le Comité directeur, le Bureau et le Secrétariat pour orienter les travaux de la Commission, en se fondant sur les résultats des activités passées de la CEC et en lançant un processus de planification stratégique et une évaluation pour améliorer les performances de la Commission. Il a participé à des réunions régionales des membres de l'UICN et au processus de planification du Programme de l'Union
- Keith Wheeler a été membre du Conseil, du Comité du Programme et des politiques, du Comité d'organisation du Congrès de Barcelone, a participé à des évaluations des commissions et de la gestion des connaissances menées par l'UICN, a contribué à des manifestations organisées par l'Union, telles que le Congrès des parcs sud-américains et les réunions des présidents des Commissions

Appui institutionnel : La candidature de M. Wheeler est pleinement soutenue par la Foundation for Our Future et par ZedX Inc., qui lui accordent suffisamment de temps et de soutien administratif pour diriger la Commission et se rendre à des réunions internationales et aux débats du Conseil.

Priorités futures de la Commission : La Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN a lancé plusieurs nouveaux chantiers afin d'être mieux en mesure d'aider l'UICN à appliquer le concept de « un Seul Programme ». La CEC a fait l'objet d'un processus de planification stratégique approfondi en 2007/8 et ses membres ont redéfini sa mission pour l'avenir afin qu'elle soit plus à même de refléter les besoins de la communauté de la conservation au 21^e siècle. Selon le nouvel énoncé de mission « *la Commission de l'éducation et de la communication œuvrera pour une dynamique du changement favorable à la recherche commune de solutions et d'actions durables, grâce à l'amélioration de la communication, à un nouvel apprentissage, à la gestion du changement et à la gestion des connaissances.*

La Commission mettra l'accent sur la communication stratégique, l'apprentissage et la gestion des connaissances. Les domaines stratégiques ci-après seront au cœur du mandat et du programme de travail de la CEC durant la période intersessions à venir :

- Faciliter la recherche commune de solutions durables
- Créer des plates-formes de communication stratégique
- Exploiter un nouvel apprentissage pour favoriser le perfectionnement professionnel

Les spécialistes membres de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) œuvreront de concert avec les acteurs des communautés du monde entier, les éducateurs partenaires du RMAC et leurs élèves, les membres, bureaux et collaborateurs de l'UICN en vue de faciliter et de développer l'établissement de réseaux de pairs pour élaborer des « pratiques de deuxième génération ». Le réseau de connaissances de la CEC créera des synergies dynamiques et mobilisera de nouveaux partenariats afin de susciter des changements au sein de l'UICN et de toute la communauté des organismes de conservation.

COMMISSION DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

Abdelhadi Bennis, Maroc

Poste actuel/fonctions actuelles :

Président d'un important « Club Environnement »; membre actif dans plusieurs institutions et ONG de l'environnement.

Expérience professionnelle :

- Monsieur Bennis est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Horticulture de Versailles, en France.
- Monsieur Bennis a fait sa carrière dans les services centraux, à Rabat, du Ministère chargé de l'Agriculture, des Pêches et de la Forêt. Il a occupé des postes de responsabilités de plus en plus importants:
 - Responsable de plusieurs bureaux et services techniques chargés de la conception et la mise en œuvre d'actions en matière de d'horticulture et de grandes cultures.
 - Chef de la Division de la Reforme Agraire chargée de la gestion du domaine foncier privé de l'Etat et des statuts fonciers, ainsi que des études de développement des aménagements fonciers.
 - Chef de la Division de la Vulgarisation et de la Coopération Agricole, chargée de la conception et de la mise en œuvre du plan directeur national de la recherche et de la vulgarisation agricole. Ainsi que de l'Aménagement du Territoire, du Développement rural, du développement du mouvement coopératif, des chambres des corps élus d'agriculture, de l'intégration des femmes dans la politique agricole etc...
 - Nommé en 1994, par décision royale, Ingénieur Général, avec grade de Directeur Central. A ce titre, il a contribué à l'étude de dossiers importants et à la prise de décisions d'ordre stratégique pour le pays. Il a aussi contribué à la création d'entreprises dans le milieu rural.
- Monsieur Bennis est très actif dans le mouvement des ONG au Maroc et à l'échelle des pays méditerranéens. Il a été, en 1986, le premier cadre responsable au Ministère de l'Agriculture à militer dans une ONG de l'environnement
 - Président de l'Association Marocaine de la Protection de l'Environnement (ASMAPE) de 1990 à 2000.
 - Membre du bureau de l'Association Nationale pour la Production, la Protection et l'Amélioration Végétale (ANAPPAV) de 1998 à nos jours.
 - Président de la commission de l'environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Association Ribat Al Fath pour le Développement Durable (ARFDD) de 2003 à nos jours.
 - Membre fondateur de MED Forum en 1995, (Réseau méditerranéen des ONG de l'environnement), immédiatement après l'approbation du Partenariat euro méditerranéen à Barcelone.
 - Membre fondateur du réseau arabe des ONG de l'environnement du Caire, de 1987 à 2000.
 - Membre du comité national d'octroi du prix Hassan II de l'environnement, depuis 2004.
 - Animateur d'un Club de l'Environnement regroupant plus de cent des meilleurs spécialistes dans ce domaine.
 - Membre de l'Association Marocaine des Experts en gestion des Déchets et en Environnement (AMEDE), depuis janvier 2005.
 - Membre fondateur de la Société Marocaine des Plantes Aromatiques et Médicinales (SOMAPAM) créée en 2006.
 - Membre du Comité National de Qualification des Associations (CNAQA) et du Réseau National de recherche en sciences sociales (RNRSS) créés par le Ministère des Affaires Sociales de la Famille et de la Solidarité.
 - Président d'un réseau national d'ONG (ASP Maroc) contribuant à la gestion rationnelle des pesticides.

- Membre conseiller de l'Association Ibn Al Baytar pour la promotion des plantes médicinales et de la mise en valeur de la forêt d'arganier, selon le concept du développement durable.
- Monsieur Bennis contribue dans le cadre de l'ingénierie à des études en tant qu'expert environnementaliste et de développement agricole et rural.
- A travers cette large expérience de 40 ans, M Bennis a acquis de bonnes qualifications qui lui permettent de remplir avec efficacité la fonction de président de la Commission des Politiques Environnementales, Economiques et Sociales (CPEES). Il s'agit notamment de sa passion pour la nature, de sa culture générale, de son esprit d'équipe et de ses capacités d'analyse, de synthèse, d'innovation et de communication. Il s'agit aussi de ses larges connaissances dans les domaines environnementaux, économiques, sociaux, de l'Aménagement du Territoire et du développement rural. Il en est de même pour les considérations relatives au genre. Les Accords Multilatéraux de l'Environnement et les institutions chargées de leur mise en œuvre lui sont assez familiers.

Expérience et collaboration avec l'UICN:

M Bennis est :

- Membre actif, depuis 1990, de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) dans le cadre de l'ASMAPE et de l'association Ribat Al Fath pour le Développement Durable, à ce titre il participe à la plupart des rencontres internationales et régionales.
- Membre très actif du comité national de l'UICN au Maroc.
- Défenseur de la création du centre de l'UICN à Malaga
- Acteur actif du renforcement de la coopération avec les autres membres de l'UICN au Moyen Orient et en Méditerranée.
- Défenseur, depuis le congrès de l'UICN à Montréal, de l'intégration des considérations économiques et sociales dans la stratégie de la biodiversité.
- Représentant de l'UICN à la commission nationale de biodiversité au Maroc.
- Auteur d'une étude de l'UICN sur les plantes aromatiques et médicinales au Maroc
- Auteur d'un projet de programme d'action de l'UICN en Afrique du Nord.
- Coréalisateur d'un projet de l'UICN relatif à l'intégration des femmes rurales dans la gestion de la biodiversité au Maroc.
- Promoteur au Maroc de plusieurs activités en relation avec la mission de l'UICN, telles que l'institution du Prix National du Développement Durable au Maroc et l'organisation d'un grand colloque national visant l'intégration des conclusions de Johannesburg et des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la politique du développement du Maroc.

Appui institutionnel : Monsieur Bennis, actuellement en retraite, est disposé à assumer la fonction de président de la CPEES. Son association met à sa disposition les moyens logistiques nécessaires pour l'accomplissement de sa mission. (Bureau, ordinateur, adresse e-mail, site web, fax et téléphone). Il pourra également bénéficier du soutien de diverses institutions.

Priorités futures de la Commission : M. Bennis considère que les priorités de la CPEES doivent, d'une part, reposer sur sa mission officielle, telle que définie par les instances décisionnelles de l'UICN, et d'autre part, tenir compte du diagnostic de son fonctionnement actuel et de l'analyse de son bilan d'activité, en renforçant les réalisations positives et en cherchant à pallier les faiblesses. Ce diagnostic et cette analyse devant être réalisés, dans un cadre participatif, par les membres du CPEES.

Les priorités doivent également se dégager des aspects économiques et sociaux liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux Accords multilatéraux sur l'environnement, notamment les sujets débattus actuellement (COP 9) par la Convention sur la diversité biologique; il s'agit essentiellement :

- i) de l'accès aux avantages des ressources génétiques et de leur partage juste et équitable (Régime international etc.),
- ii) de l'initiative « Life Web » relative aux aires protégées,
- iii) de la diversité biologique agricole (pollinisateurs, sols, biocarburants etc..),
- iv) des 12 objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes,

- v) des espèces exotiques envahissantes,
- vi) de la diversité biologique des forêts (arbres génétiquement modifiés, rôle dans les changements climatiques, etc.),
- vii) des mesures d'encouragement et d'incitation,
- viii) de l'approche par écosystème (Simplification, valorisation économique etc.)

M. Bennis estime que la recherche du bien être de l'humanité, dans toutes les régions du monde, doit constituer la finalité du programme d'activité de la CPEES. Il s'agira, dans une approche transversale, de concilier l'Homme avec la Nature à travers l'intégration harmonieuse de trois facteurs : La gestion rationnelle des ressources naturelles terrestres et marines, l'utilisation efficace des instruments économiques et financiers, et enfin la lutte contre la pauvreté. Ces trois facteurs étant les piliers du concept du développement durable.

Ce concept étant admis, la CPEES se doit, de concentrer ses efforts en vue de concevoir et de promouvoir les mécanismes pratiques de sa traduction en une réalité, dans la vie quotidienne de tous les citoyens du monde, dans le cadre du développement de la solidarité entre les pays du nord et ceux du sud.

Pour ce faire, la CPEES aura à développer, auprès des membres de l'UICN, dans une approche de proximité, les actions d'études, d'information, de renforcement de capacités, de participation communautaire et d'approche du genre.

Le Comité Directeur de la CPEES se doit de prendre pleinement conscience que la réalisation de sa mission passe par trois préalables incontournables ; il s'agit :

- i) de la définition d'une vision et d'un plan d'action à long et à court termes,
- ii) du renforcement de sa synergie avec la direction, le Secrétariat et les autres Commissions de l'UICN,
- iii) du renforcement de la coopération et du partenariat avec les autres organismes internationaux intervenant dans la gestion des ressources naturelles (FAO, OMS, UNESCO, Banque mondiale, OMC etc.), et enfin
- iv) de la décentralisation de ses activités à travers la dynamisation de ses membres sous la direction de ses vice-présidents régionaux.

Il est évident que pour la réalisation d'un tel programme, la CPEES aura besoin de moyens financiers conséquents. Le Comité directeur aura à se mobiliser pour les rechercher tant au niveau de l'UICN que des divers bailleurs de fonds.

Richard A. Cellarius, États-Unis d'Amérique

Poste actuel : Professeur d'université à la retraite ; il a occupé des fonctions de professeur affilié au Prescott College et de Vice-président international-Relations organisationnelles au Sierra Club

Expérience professionnelle : Richard Cellarius possède une solide expérience en science, éducation et politique de l'environnement, qui figurent au centre des préoccupations de l'UICN. Un axe important de ses activités professionnelles et bénévoles a été l'application des connaissances environnementales à la prise de décision en matière d'environnement. Il possède un diplôme universitaire de premier cycle en physique et un doctorat en sciences biologiques. Richard Cellarius peut se prévaloir de 42 années d'expérience de l'enseignement (Michigan University, Ann Arbor, The Evergreen State College, Olympia, Washington, et Prescott College, Arizona), ainsi que d'une grande expérience en recherche (sciences naturelles et études environnementales), y compris l'enseignement et la supervision d'étudiants de 2^e et 3^e cycles en écologie, physiologie écologique, énergies de remplacement, ainsi qu'en politique, histoire et philosophie de l'environnement. Il possède en outre une expérience de l'élaboration, de l'exécution et de la gestion des programmes de 2^e et 3^e cycles. Il a été Directeur d'un Programme d'études supérieures sur l'environnement durant 4 ans, et membre ou président de divers comités académiques et professionnels. Il a également présidé la Northwest Scientific Association (États-Unis) et a fait partie des organismes suivants : American Institute of Biological Sciences, National Association of Environmental Professionals, Global Tomorrow Coalition, et U.S. Association for the Club of Rome.

Richard Cellarius a joué pendant plus de 40 ans un rôle actif, à titre de bénévole, au sein du Sierra Club, l'une des plus anciennes et des plus vastes organisations mondiales militant pour l'environnement. Il a été Directeur du Sierra Club pendant 16 ans, dont 2 ans comme Président national et 11 ans comme membre du Comité exécutif. En outre, il a assumé les fonctions suivantes au Sierra Club : Vice-président pour la Recherche, Vice-président international, et président des Comités sur les Publications et sur les Règlements. Il a siégé 14 ans à la Fondation du Sierra Club, dont 2 ans en tant que trésorier.

Expérience et collaboration avec l'UICN :

- Délégué (chef de délégation), 18^e Session de l'Assemblée générale (Perth, 1990), ainsi que 2^e et 3^e sessions du Congrès mondial de la nature (Amman, 2000 ; Bangkok, 2004).
- Membre, Commission UICN des stratégies et de la planification de l'environnement (CSPE), 1990–1996
- Membre, Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) depuis 2000, Vice-président pour l'Amérique du Nord et membre du groupe thématique « Moyens d'existence durables » (TSL), du Groupe de travail sur la responsabilité sociale et environnementale du secteur privé (SEAPRISE), et du groupe thématique « Gouvernance, Équité & Droits » (TGER).
- Membre, Groupe de travail sur les industries extractives et la biodiversité (WGEIB) 2003–aujourd'hui
- Co-président pour l'UICN du Comité consultatif UICN-ICMM sur les orientations concernant les bonnes pratiques d'exploitation minière et la biodiversité (*Good Practice Guidance for Mining and Biodiversity*), 2004–2006.
- Délégué, V^e Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003)

Appui institutionnel : En tant que Professeur affilié, Richard Cellarius prévoit de pouvoir compter sur un appui institutionnel du Prescott College. Étant donné qu'il a pris sa retraite d'enseignant et s'est libéré de ses autres obligations universitaires importantes, il est en mesure d'assumer la fonction de Président de la CPEES.

Priorités futures de la Commission : La CPEES est bien partie pour continuer à s'appuyer sur le programme qu'elle a mis au point ces huit dernières années, en offrant ses conseils et son expertise, et en encourageant les politiques et les mesures visant à concilier la conservation de la nature avec les préoccupations socio-économiques et culturelles cruciales des communautés humaines, telles que : moyens d'existence, droits et responsabilités de l'individu, développement humain, sécurité, équité, et gouvernance juste et efficace des ressources naturelles. Ces questions figurent au cœur des préoccupations de l'UICN, partant, de la CPEES, à mesure que l'UICN intègre dans son programme fondamental de conservation des grands problèmes mondiaux comme les changements climatiques, la restructuration des systèmes d'approvisionnement, la pauvreté et la mondialisation du commerce, l'approvisionnement alimentaire et l'utilisation des ressources.

Dans l'accomplissement de ses tâches, la CPEES doit s'attacher en priorité à renforcer ses liens de coopération, la coordination de ses activités, et les partenariats avec le Secrétariat de l'UICN, les autres Commissions, et d'autres organisations, y compris les membres gouvernementaux et non gouvernementaux de l'Union. Il faudra également qu'elle s'emploie à trouver des nouveaux membres possédant les compétences et les connaissances requises pour mener à bien la gamme complète de ses activités.

Aroha Te Pareake Mead, Nouvelle-Zélande

Poste actuel : Maître de conférence, Maori Business, Victoria Management School, Victoria University of Wellington, et Co-présidente, Call of the Earth-Llamado de la Tierra

Expérience professionnelle : Aroha Te Pareake Mead vient des tribus Ngati Awa, Ngati Porou, Ngati Tuwharetoa, Tuhoë et Tuhouangi (maories). Sa formation universitaire porte sur les Relations internationales. Elle mène de front deux carrières, l'une rémunérée et l'autre bénévole, depuis plus de

25 ans. En tant qu'ex-responsable de la politique étrangère au Congrès national maori (NMC), Aroha Te Pareake Mead a représenté le NMC aux réunions des Comités préparatoires (Prep. Com.) de la CNUED, au Sommet de la Terre de Rio et à Rio +5. Elle a aussi représenté sa communauté tribale, les Ngati Awa, dans diverses enceintes et processus internationaux, y compris en organisant des conférences internationales dans sa région tribale, et d'autres communautés locales, témoignant ainsi de son engagement à combler l'écart entre réalités locales et mondiales et à allier le « mondial au local » ; elle représente les Ngati Awa au sein du Comité directeur par intérim de la *United League of Indigenous Nations*. Elle est aussi membre fondatrice et Co-présidente de Call of the Earth-Llamado de la Tierra, un réseau mondial autochtone spécialisé dans les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux savoirs autochtones.

Elle a travaillé dans le domaine politique pour le Gouvernement néo-zélandais, notamment en gérant les portefeuilles Ressources naturelles et Patrimoine culturel & Questions autochtones du ministère du Développement maori pendant plus de 15 ans. À cette époque, Aroha Te Pareake Mead dirigeait la politique gouvernementale sur l'Article 8(j) de la CDB relatif aux connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales, et elle a participé aux négociations sur l'accès et le partage des avantages (APA). Elle a en outre traduit six traités des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'environnement en langue maorie, qui ont été publiés gratuitement pour les communautés et les organismes d'enseignement.

En 1999, Aroha Te Pareake Mead a entamé une carrière universitaire à la Victoria Management School, où elle donne des cours sur le rôle des valeurs et du savoir traditionnel maoris dans la gestion des ressources naturelles, culturelles et humaines, ainsi que dans les entreprises commerciales. Elle a également été chargée de recherche au Centre du droit de l'environnement de l'Université Macquarie de Sidney (Australie) durant trois mandats consécutifs (2003–2005, 2005–2008, 2008–2011). Elle est une commentatrice connue dans son pays des questions de patrimoine bioculturel et d'intégrité culturelle dans un monde globalisé, et a créé des réseaux importants dans le monde entier. Elle est l'auteur de nombreux articles et a coédité la publication *Pacific Genes & Life Patents: Pacific Indigenous Analysis and Experiences of the Commodification of Life*.

Expérience et collaboration avec l'UICN :

- Conseillère de l'UICN avec des attributions particulières liées aux questions autochtones, deux mandats consécutifs 2000-2004 et 2004-2008
- Membre du Comité exécutif, Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES), depuis 2004
- Co-présidente, Thème Culture & Conservation, CPEES depuis 2004
- Membre, Thème Communautés autochtones et locales, Équité et Aires protégées (TILCEPA), CPEES, depuis 2002
- Membre de la Commission mondiale des aires protégées, Région Australie Nouvelle-Zélande (ANZ) et Région Océanie
- Oratrice à la plénière d'ouverture du Congrès mondial sur les parcs, Durban ; préside la séance plénière du cycle d'ateliers sur la gouvernance et dirige trois ateliers au Congrès mondial sur les parcs à Durban, 2003
- Membre, Comité consultatif UICN sur la biodiversité & les industries extractives depuis 2003
- Membre, UICN/ICMM, Comité consultatif sur les populations autochtones et les industries extractives depuis 2005
- Membre, Comité des résolutions, Congrès mondial de la nature, Bangkok, 2004
- Membre, Comité préparatoire, Congrès mondial de la nature, Barcelone, 2008
- Co-présidente, Comité des résolutions, Congrès mondial de la nature, Barcelone 2008
- Participe aux ateliers du Forum mondial sur la diversité biologique de l'UICN et à diverses réunions de la CDB et sur la conservation de la nature dans le Pacifique.

Appui institutionnel : L'Université Victoria de Wellington (VUW) offre un appui institutionnel en octroyant du temps libre à Aroha Te Pareake Mead et en ne planifiant ses engagements d'enseignante que sur un semestre. Cela lui permettra, si elle est nommée Présidente, de se consacrer chaque année à la CPEES sept mois à plein temps et cinq mois à temps partiel. Elle aura la possibilité d'utiliser un bureau avec PC, accès à Internet, téléphone, télécopieur et photocopieuse. La structure de gouvernance tribale d'Aroha Te Pareake Mead, Te Whare Wananga o Awanuiarangi, et l'université maorie locale, Te Whare Wananga o Awanuiarangi, de Whakatane, lui assureront un

appui institutionnel constant, notamment durant l'organisation de la Conférence de la Commission qu'elle prévoit de mettre sur pied à Whakatane si elle est élue à la présidence de la CPEES.

Priorités futures de la Commission : A l'instar des cinq autres Commissions, la CPEES a de nombreux défis à relever, sur le plan interne (en son sein et au sein de l'UICN) et sur le plan externe. Il incombe à la CPEES « de contribuer à la mission de l'UICN en apportant des concepts et une expertise sur les moyens d'harmoniser la conservation de la biodiversité avec les préoccupations économiques et culturelles fondamentales des communautés humaines, telles que les moyens d'existence, l'éradication de la pauvreté, le développement, la justice, les droits de l'homme, l'identité culturelle, la sécurité et la gouvernance équitable et effective des ressources naturelles. » Chacune de ces composantes exige une approche holistique et stratégique, ainsi qu'un plan pour assurer une diffusion aussi large que possible des résultats des recherches, et contribuer à la mission de l'UICN et à la politique internationale, autant de facteurs essentiels pour que la CPEES reste une Commission crédible et constructive.

Les trois piliers du développement durable ont été traités de façon inégale. Le pilier social a servi de « fourre-tout » pour reconnaître les interactions humaines avec l'environnement, mais l'analyse approfondie de l'interaction et de l'interdépendance entre le rôle des cultures et des communautés et les répercussions sur les moyens d'existence est largement absente des politiques de conservation et de développement des principaux organismes et instances internationaux compétents. On constate une méconnaissance similaire à divers niveaux de la société civile. Les incidences socio-économiques et culturelles de questions comme les changements climatiques, les biocarburants et les OGM méritent d'être examinées avec soin, et les membres de la CPEES sont particulièrement bien placés pour offrir aux décideurs des recherches et des commentaires fort utiles.

Le rôle du secteur privé dans les politiques environnementales devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie. L'UICN ne peut plus se satisfaire de « prêcher les convertis » et doit notamment se tourner vers le monde des affaires. Mais il convient aussi d'étudier plus en profondeur la manière dont elle mobilise l'opinion – à quelles fins et dans quelles circonstances.

S'attaquer aux grandes questions au sein des six Commissions est essentiel non seulement pour la CPEES, mais pour toutes les Commissions et pour l'UICN dans son ensemble. Aroha Te Pareake Mead a l'intention d'organiser une conférence en 2010/2011 à Aotearoa, Nouvelle-Zélande, à laquelle toutes les Commissions seront invitées. Le thème de cette conférence sera déterminé par un Comité d'organisation intercommissions.

Sur le plan interne, beaucoup de travail reste encore à faire pour renforcer les volets des Thèmes de la CPEES et ses membres, et les tresser en une corde nettement plus solide. Il sera essentiel de procéder à un examen de la composition de la Commission, afin d'assurer une répartition équitable et enthousiaste des tâches à travers l'ensemble des thèmes qu'elle recouvre.

Il reste aussi énormément à faire au sein de la CPEES et dans ses relations avec les autres Commissions et l'UICN. Aroha Te Pareake Mead entend tout particulièrement rehausser le profil des membres et le travail de la CPEES, de telle sorte qu'à la fin de la période 2009–2012, les grandes perspectives de la CPEES soient reconnues, respectées et prises en compte par un large éventail d'initiatives et d'organisation liées à l'environnement et au développement. Elle souhaite également que la CPEES s'attache davantage à analyser et promouvoir le rôle des populations autochtones en matière de développement durable et de changements climatiques.

Pour tout renseignement complémentaire sur Aroha Te Pareake Mead, veuillez consulter les sites suivants :

- (1) Activités universitaires, y compris publications : http://www.victoria.ac.nz/vms/staff_academic/MeadAroha/MeadAroha.aspx
- (2) Pour obtenir une copie de son CV et connaître l'opinion des membres de la CPEES concernant les candidats/es au poste de Président/e de la Commission : <http://www.iucn.org/themes/ceesp/newCEESPchair.html>
- (3) Call of the Earth-Llamado de la Tierra : www.earthcall.org
- (4) Te Runanga o Ngati Awa : www.ngatiawa.iwi.nz

COMMISSION DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Sheila Abed, Paraguay

Poste actuel : Présidente de la Commission du droit de l'environnement (CDDE) de l'UICN et Directrice d'IDEA (Instituto de Derecho y Economía Ambiental), ONG, Asunción, Paraguay.

Expérience professionnelle :

- Juriste, Université nationale d'Asunción, 1986. Études supérieures en droit des ressources de l'environnement à l'Université Lewis & Clark, Portland, Oregon, 1999 et à l'Université catholique d'Asunción.
- Fondatrice et Directrice de l'Institut paraguayen du droit et de l'économie de l'environnement (IDEA, Instituto de Derecho y Economía Ambiental), depuis 1996.
- Ancienne Coordinatrice générale de l'Alliance régionale pour les politiques en matière de conservation en Amérique latine et dans les Caraïbes (ARCA – Alianza Regional para Políticas de Conservación en América Latina y el Caribe).
- Membre de la coalition d'Amérique du Sud des ONG et membres individuels, connue sous le nom de «Grupo Zapallar» sur le commerce et l'environnement.

À plusieurs occasions, elle a représenté le gouvernement du Paraguay à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a représenté la société civile auprès de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar.

Mme Abed est chargée du cours de «droit et politique de l'environnement» pour le diplôme de génie environnemental de l'Université catholique d'Asunción. Elle assure aussi la formation du personnel diplomatique qui participe aux négociations d'accords multilatéraux ainsi que de juges et procureurs en matière d'application du droit de l'environnement et de conformité.

Avec l'accord du gouvernement du Paraguay, le PNUD l'a chargée d'explorer et de négocier les possibilités, pour le Paraguay, de prétendre aux programmes d'échange dette-nature et elle a obtenu d'excellents résultats.

Mme Abed a aussi été consultante et a donné des cours de formation à l'OEA, à la Banque interaméricaine de développement et à la Banque mondiale.

Elle a participé à la rédaction de plusieurs lois : «Modification du Code civil paraguayen (pour inscrire les eaux souterraines comme ressource du domaine public)», « Loi sur l'eau », « Loi sur les aires protégées », « Loi sur les biocarburants », « Loi sur les forêts », «Création du ministère des Ressources naturelles» et «Sécurité de la biotechnologie».

Sous sa direction, IDEA a mis en œuvre des programmes d'avant-garde tels que des études d'impact sur la durabilité, des outils juridiques pour la conservation des terres privées, l'évaluation économique des ressources naturelles.

Sheila Abed est une pionnière du thème de la responsabilité sociale des entreprises et a joué un rôle particulièrement actif en faveur de la production responsable du soja.

Mme Abed est coauteur de huit publications et maîtrise les langues suivantes : espagnol, anglais, portugais et guarani.

Expérience et affiliation avec l'UICN : Mme Abed est membre de la Commission du droit de l'environnement depuis l'an 2000 et a été élue Présidente de la Commission au Congrès de Bangkok.

Appui institutionnel : l'organisation que dirige Mme Abed (IDEA) est très bien placée aux niveaux national, régional et international. La grande force institutionnelle d'IDEA repose sur le fait que l'organisation est reconnue comme un interlocuteur valable, sur des sujets aussi divers que la conservation des terres privées, le commerce et l'environnement et les changements climatiques, et collabore avec les organisations les plus prestigieuses de la société civile et différentes alliances, avec un très haut niveau d'incidence sur les politiques. Récemment, IDEA a ouvert un bureau à

Montevideo, Uruguay et des partenariats spéciaux ont été mis en place avec des organisations argentines et mexicaines.

Mme Abed elle-même est une jeune professionnelle renommée, avec un parcours de treize années très positives dans le domaine du droit de l'environnement. Sous sa direction, IDEA a reçu l'appui d'organisations privées, publiques et multilatérales prestigieuses (AVINA, TNC, WWF, USAID, la Banque mondiale, OEA, ACDI, Siemens Foundation, Fondation Konrad Adenauer, etc.) pour l'application de ses programmes : droit de l'environnement, économie de l'environnement, commerce et environnement, démocratie et participation.

Futures priorités pour la Commission :

- Stimuler les activités dans les régions en renforçant les programmes régionaux de droit de l'environnement par la création de réseaux de connaissances. Faire participer différents secteurs de l'Union à cet effort pour en renforcer l'efficacité. Travailler à la conception de programmes locaux pour stimuler une prise de décisions plus appropriée en matière de droit et de politique de l'environnement et ouvrir les portes de la CDDE aux collectivités infranationales.
- Étudier et tenir compte des nouveaux besoins en matière d'élaboration de principes et d'indicateurs pour des questions telles que les changements climatiques, les sources d'énergie de substitution, etc.
- Promouvoir les liens entre les programmes de l'UICN et concevoir de nouveaux programmes d'engagement avec les membres pour mieux servir nos membres.

COMMISSION DE LA SAUVEGARDE DES ESPÈCES

Holly T. Dublin, États-Unis d'Amérique

Poste actuel : depuis quatre ans, Mme Holly Dublin est Présidente à plein temps de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. La Wildlife Conservation Society constituait sa « base institutionnelle » et le South African National Biodiversity Institute hébergeait son bureau.

Expérience professionnelle : en 2002, Holly Dublin a fêté le vingt-deuxième anniversaire de sa collaboration avec le WWF, consacrée pour l'essentiel à la biodiversité, aux aires protégées et à des activités de politique générale. Ensuite, elle a travaillé deux ans pour le Bureau régional de l'UICN en Afrique de l'Est. Durant cette période, elle a effectué, à titre indépendant, des évaluations et des exercices de planification programmatique pour le Fonds pour l'environnement mondial, la Société financière internationale, le PNUE, le WWF International et nombre d'autres ONG. Elle continue à participer activement aux travaux des milieux de la conservation et de l'évaluation du développement et passe facilement des réalités quotidiennes des praticiens de la conservation au monde de la politique internationale, de ses financiers et de ses décideurs. Elle a joué un rôle actif dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et est coutumière des délibérations de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur les espèces migratrices. Son énergie et son engagement pour la conservation à tous les niveaux sont notoirement connus et ses réussites ont été nombreuses.

Holly Dublin a obtenu sa maîtrise à l'Université de Washington et son doctorat à l'Université de Colombie-Britannique. Biologiste de la conservation reconnue et maintes fois primée, elle a obtenu de nombreux prix, distinctions et subventions de recherche tout au long de sa carrière. Holly Dublin est un auteur et une oratrice de talent.

Élevée en Afrique de l'Est, elle a vécu au Kenya jusqu'en 2005, année où elle est devenue Présidente de la CSE et a été invitée par le Gouvernement sud-africain à venir travailler pour le South African National Biodiversity Institute.

Expérience et collaboration avec l'UICN : Holly Dublin est liée à plusieurs titres et de longue à l'UICN, ses membres, son Secrétariat et ses Commissions.

Au sein du Conseil de l'UICN, Holly Dublin a été un membre énergique du Comité du programme et des politiques, du Groupe d'étude sur la gouvernance, du Groupe de travail sur le concept d'un « Programme unique » et du Bureau. Au niveau régional et national, elle a collaboré avec les bureaux de l'UICN pour l'Asie, l'Afrique, l'Amérique latine, l'Océanie, l'Asie de l'Ouest et l'Europe et pour de nombreux membres du personnel des programmes thématiques mondiaux de l'UICN, des membres des commissions et des membres gouvernementaux et non gouvernementaux de l'Union, Holly Dublin est une collègue bien connue. Elle entretient des relations directes avec les comités nationaux, notamment dans les pays suivants : Afrique du Sud, Canada, Royaume-Uni, Pays-Bas, France et Nouvelle-Zélande, ainsi qu'avec plusieurs comités régionaux. Au cours des quatre dernières années, Holly Dublin s'est rendue dans la plupart des régions UICN pour y travailler sur les questions de fond intéressant l'Union.

Les liens de Holly Dublin avec la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN remontent à plus de trente ans lorsque, adolescente, elle est devenue membre pour la première fois d'un groupe de spécialistes. Depuis, elle est membre actif de nombreux groupes de spécialistes de la CSE. Elle préside le Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique depuis 1992. Elle a commencé à siéger au Comité exécutif de la CSE en 1994, et a joué un rôle dynamique dans de nombreuses initiatives de la Commission, notamment l'étude sur le volontariat réalisée en 2001, ainsi que l'élaboration et l'application du Plan stratégique de la CSE et son intégration dans le Programme intersessions de l'Union. Holly Dublin a été chargée d'organiser la toute première réunion (en 59 ans d'histoire de la Commission) des présidents des groupes de spécialistes de la CSE, tenue en février 2008.

Elle est également un membre actif de la Commission mondiale des aires protégées, de la Commission de la gestion des écosystèmes et de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales, par le biais du Groupe thématique sur les Communautés autochtones et locales, l'Équité et les Aires protégées.

Appui institutionnel : la nomination de Holly Dublin a été fortement soutenue par le Comité exécutif de la CSE, ainsi que par plusieurs gouvernements, ONG et membres de la Commission. Holly Dublin s'est entretenue avec les personnes qui l'avaient soutenue pour son premier mandat, lesquelles se sont déclarées prêtes à la soutenir pour un deuxième mandat. Si elle est élue, elle continuera à travailler pour la Wildlife Conservation Society et à bénéficier d'un soutien financier de la Fondation MAVIA, de l'Association mondiale des zoos et des aquariums et de plusieurs de ses membres, y compris la Chicago Zoological Society. Le ministère sud-africain des Affaires environnementales et du Tourisme a confirmé qu'il continuerait à héberger son bureau.

Priorités futures de la Commission – vision pour 2009 – 2012 et au-delà : Holly Dublin reste profondément engagée à suivre la direction donnée en 1994 déjà par les membres de l'UICN et confirmée par l'enquête réalisée en 2007 auprès des membres – à savoir que nous devrions tirer parti de la spécificité de la mission de l'UICN et vouer nos efforts à la mise en oeuvre du concept d'un « Programme unique ». Un accent particulier étant mis sur nos espèces, nos aires protégées et les activités de politique générale, nous devons encourager les synergies entre les trois piliers de l'Union. À cette fin, Holly Dublin s'est attachée, avec le Conseil de l'UICN, le Secrétariat à Gland et les régions, ainsi que de nombreux membres de l'UICN, à démontrer la détermination de la CSE à aider à dynamiser la réalisation de la mission et des objectifs de l'UICN. Au sein de la CSE, s'appuyant sur près de six décennies de réussite et sur les conclusions de plusieurs études et évaluations indépendantes, Holly Dublin a lancé une initiative spécialisée visant à mieux aligner la CSE sur les besoins et l'orientation des travaux de l'UICN afin de renforcer l'impact à tous les niveaux, tout en conservant les atouts et les caractéristiques uniques de sa participation d'experte bénévole.

La relance de la CSE à tous les niveaux garantira sa position de chef de file mondial dans le domaine de la conservation des espèces et son avenir en tant que garante de la Liste rouge de l'UICN – une norme d'excellence au niveau mondial. La CSE a l'intention de renforcer la fonction qu'elle occupe depuis longtemps, à savoir celle d'organisateur objectif, de facilitateur et d'organe consultatif technique, en renseignant la communauté internationale sur l'état de conservation des espèces, les menaces pesant sur elles et les valeurs qu'elles apportent à notre monde.

Le Comité exécutif de la CSE est convaincu qu'un nouveau mandat de quatre ans permettra à Mme Dublin d'assurer à la Commission le leadership et d'encadrement nécessaires pour mener à bien les nombreuses actions novatrices et stratégiques en cours. Durant la période quadriennale 2009 - 2012,

Mme Dublin à l'intention de consacrer davantage de temps aux tâches stratégiques de haut niveau de l'UICN, ainsi qu'à l'élargissement des activités de collecte de fonds destinés à financer les contributions de la CSE –identification des espèces les plus menacées de la planète, suivi des tendances mondiales, analyse des principales menaces et mesures visant à promouvoir la conservation des espèces et à limiter la crise mondiale de l'extinction des espèces.

Les priorités des quatre années à venir pour la CSE revitalisée seront les suivantes :

- Forger des partenariats plus solides et plus efficaces entre la CSE, les membres, les autres commissions et le Secrétariat (aux niveaux régional et mondial), en vue d'affermir notre engagement à adopter et à appliquer l'approche du « Programme unique » de l'UICN ;
- Faciliter l'intégration et l'harmonisation des travaux du réseau de la CSE avec les objectifs et les domaines de résultats stratégiques du Plan stratégique de la CSE et du Programme intersessions 2009-2012 ;
- renforcer notre capacité de contribuer à des résultats positifs en matière de conservation en améliorant le soutien technique, stratégique, ainsi qu'en matière d'appels de fonds et de communication aux membres de la Commission ;
- offrir au monde une Évaluation mondiale des espèces de haut niveau en 2010 ;
- continuer à assurer la mise à jour de l'Index de la Liste rouge de l'UICN en tant que contribution au nouveau but lié à la biodiversité à atteindre dans le cadre du septième Objectif du Millénaire pour le développement (Assurer la durabilité environnementale) ;
- améliorer la communication tant au sein de la Commission qu'entre la CSE et le monde extérieur afin de mieux comprendre l'importance des espèces pour le bien-être humain.

Simon N. Stuart, Royaume-Uni

Poste actuel : Responsable scientifique pour les espèces, UICN (a remis sa démission du Secrétariat de l'UICN le 16 avril 2008)

Expérience professionnelle : Simon Stuart a joué un rôle actif dans la conservation des espèces tout au long de sa vie professionnelle. Avant d'entrer au Secrétariat de l'UICN en 1986, il avait obtenu un diplôme de premier cycle et un doctorat de l'Université de Cambridge en biologie de la conservation, avait participé à la préparation du Livre rouge des oiseaux d'Afrique, et avait mené des recherches sur le terrain et des activités de conservation en Tanzanie et au Cameroun. Simon Stuart a été membre du Comité de TRAFFIC (1992 à 2000), et membre du Conseil d'administration de A Rocha International – une organisation chrétienne pour la conservation de la nature créée en 2001. Il a énormément publié, notamment 48 articles dans des revues spécialisées (dont trois sont à l'examen), et six ouvrages.

Expérience et collaboration avec l'UICN : Simon Stuart a occupé les postes suivants au sein de l'Union :

Chef du Programme pour les espèces (1986–1990). Simon Stuart était le coordonnateur du réseau de la CSE pour plus de 80 Groupes de spécialistes, qu'il aidait à établir les objectifs de leur plan de travail et leurs plans d'action pour la conservation. Il a également réalisé une évaluation de la biodiversité de l'Afrique subsaharienne, et a mis sur pied une initiative de conservation au Cambodge, au Laos et au Viet Nam.

Chef, Programme UICN pour les espèces (1991–2000). Simon Stuart a dirigé le Programme pour les espèces en privilégiant la mise en œuvre du Plan stratégique de la CSE. Principales contributions : a) mise au point et application des nouvelles Catégories et des nouveaux Critères de Liste rouge ; élaboration de nouveaux critères d'inscription aux annexes de la CITES ; conception et direction du premier Dialogue des États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique. Simon Stuart a en outre été le correspondant de l'UICN auprès de la CITES, de la CMS et la Commission baleinière internationale.

Directeur général par intérim (2000–2001). Simon Stuart a occupé ce poste à titre intérimaire alors que l'UICN traversait une période d'incertitude financière. En cette qualité, il a joué le rôle de conseiller pour la procédure de nomination d'un nouveau Directeur général.

Directeur de l'Unité d'évaluation de la biodiversité (2001–2006). Simon Stuart a créé cette unité au sein du Programme pour les espèces, dans le cadre d'un partenariat entre l'IUCN et Conservation International. L'Évaluation mondiale des amphibiens a été achevée en 2004, et les projets ci-après ont été lancés : Évaluation mondiale des mammifères marins (2003) ; Évaluation mondiale des reptiles (2004) ; et Évaluation mondiale des espèces marines (2005), en étroite collaboration avec la CSE.

Responsable scientifique pour les espèces (2006–2008). Simon Stuart a continué de coordonner les projets d'évaluation à grande échelle menés dans le cadre de l'IUCN (principaux résultats relatifs aux mammifères et aux espèces marines attendus en 2008), et a également été conseiller scientifique général de l'Union pour les espèces.

Simon Stuart est *Président du Sous-comité des évaluations de la biodiversité de la CSE* (depuis 2005), avec les responsabilités suivantes : superviser la qualité scientifique des travaux d'évaluation de la Commission ; tenir à jour les normes relatives aux données de la *Liste rouge UICN* ; et veiller à ce toute opposition à une inscription sur la *Liste rouge de l'IUCN* soit soumise à une évaluation professionnelle et impartiale.

Sa connaissance intime de la CSE, du Secrétariat de l'IUCN, ainsi que de nombreux membres de l'Union fait de Simon Stuart un candidat idéal pour établir les nouveaux partenariats nécessaires à la progression de l'agenda des espèces, dans l'esprit du Programme unique (« un seul Programme) de l'Union. Sa candidature à la présidence de la CSE est appuyée par de nombreux membres de l'IUCN et de la CSE, notamment les membres du Comité directeur et les présidents des groupes de spécialistes de la CSE.

Appui institutionnel : Simon Stuart s'attend à obtenir un appui auprès de diverses sources s'il est élu à la présidence de la CSE. Il prévoit de travailler pour une ONG de conservation basée au Royaume-Uni (en négociation).

Priorités futures de la Commission : Simon Stuart écrit :

Depuis 2000, la CSE et le Programme pour les espèces ont transformé les évaluations de la biodiversité grâce à la *Liste rouge de l'IUCN*. Le nombre d'espèces figurant sur cette liste est passé de quelque 18 000 à plus de 50 000 en 2008. Qui plus est, la quantité de données sur chaque espèce a considérablement augmenté, et des cartes de répartition sont désormais disponibles pour plus de 15 000 espèces. J'ai personnellement examiné les données sur plus de 12 000 espèces, et cela m'a laissé deux impressions très fortes. Premièrement, nous ne réussissons pas à relever le défi planétaire que représente la sauvegarde des espèces. Nous avons certes quelques réussites impressionnantes à notre actif, mais ce sont des exceptions. Les taux d'extinction ne cessent d'augmenter, et la capacité des espèces de procurer des avantages durables aux communautés humaines s'amenuise – c'est ce que j'appelle la *Crise des espèces*.

Deuxièmement, les évaluations d'espèces menées par la CSE nous ont permis de mieux comprendre comment faire face efficacement à la *Crise des espèces*. Nos données fournissent des indications précises quant aux lieux à préserver, aux menaces à combattre, aux espèces à privilégier et aux politiques à mener. Contrairement à la situation qui prévalait il y a huit ans, nous savons aujourd'hui ce qu'il faut faire pour inverser la tendance au déclin des espèces.

Bref, les choses vont de mal en pis : nous savons ce qu'il faut faire mais nous ne le faisons pas encore.

Si elle veut véritablement progresser, la CSE doit collaborer avec un éventail de partenaires plus large que jamais, afin de faire connaître les besoins de la conservation, d'élaborer des programmes efficaces, de construire une volonté politique et d'accroître les ressources financières et humaines nécessaires à la conservation. Elle doit aussi libérer la véritable puissance de son réseau de bénévoles. J'envisage que la CSE se concentre sur ces objectifs aux niveaux régional et national, en partenariat avec les Bureaux, les Commissions et les membres de l'IUCN. Je prévois une série de consultations régionales et nationales, qui déboucheront sur une réunion mondiale lors du Congrès sur les espèces proposé dans le cadre de l'IUCN, occasion à laquelle nous présenterons un programme mondial pour résoudre la *Crise des espèces*. Ce programme se fondera sur une

démarche « ascendante » partant des régions et des pays, et sera étayé par les données et les connaissances de la CSE.

Outre cette priorité très importante, qui servira de cadre à l'essentiel des activités de la Commission au cours des quatre années à venir, si je suis élu, j'ai l'intention de m'attaquer aux problèmes suivants :

- La viabilité des travaux menés par la CSE sur l'évaluation des espèces doit être assurée. À cet égard, je prévois d'accroître le nombre d'institutions partenaires de la Liste rouge qui soutiennent nos activités, et de trouver de nouvelles sources de financement plus stables.
- D'ici à 2012, je voudrais que les ensembles de données de la CSE deviennent plus largement représentatifs des biomes et des espèces de la planète, et j'ai l'intention de privilégier le parachèvement des évaluations des espèces marines, d'eau douce et de zones arides, ainsi que des plantes.
- La CSE indiquera si l'Objectif Biodiversité 2010 a été atteint en publiant la deuxième édition de l'Évaluation mondiale des espèces. Nous allons également élargir la publication de l'Index de la Liste rouge de l'UICN comme indicateur de la réalisation de l'Objectif du millénaire pour le développement 7 (sur la durabilité environnementale).
- Nous étudierons les facteurs qui contribuent à la réussite des projets de conservation en milieu terrestre ou aquatique et, sur cette base, nous élaborerons des orientations pratiques, dans le cadre du travail en cours du Groupe d'étude de la CSE sur la planification de la conservation des espèces.
- Nous continuerons aussi à étudier l'importance des espèces pour les moyens d'existence, ainsi que les facteurs qui déterminent la durabilité d'une utilisation.
- Nous mettrons l'accent sur les nouvelles menaces auxquelles pour lesquelles nous n'avons pas de remède immédiat, notamment les changements climatiques, les maladies infectieuses émergentes et l'acidification des océans, et nous émettrons des avis sur les mesures d'atténuation à prévoir.
- Enfin, j'ai l'intention de mettre en œuvre une nouvelle structure de la CSE, mise au point par un processus consultatif auquel participeront des acteurs clés parmi les membres de la Commission, de l'UICN et du Secrétariat, afin d'optimiser notre contribution à l'approche du Programme unique de l'UICN.

En résumé, si je suis élu à la présidence de la CSE, j'ai l'intention d'adopter une perspective fermement ancrée dans le partenariat et la participation, tout en privilégiant le but que s'est fixé la CSE : *Accepter que nous sommes tous responsables de la crise de l'extinction et de l'appauvrissement grave de la diversité biologique et agir pour atténuer la perte de diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes.*

Pour terminer sur une note plus personnelle, je sais que certaines personnes doutent qu'il soit opportun qu'un ancien membre du personnel se présente comme candidat à la présidence d'une Commission. J'ai énormément réfléchi à cette question et j'ai consulté plusieurs conseillers juridiques ayant l'habitude de l'UICN, lesquels estiment qu'une objection pour ce motif est dénuée de tout fondement juridique. J'ai remis ma démission au Directeur général et je tiens à assurer les membres que le fait d'avoir déjà travaillé pour l'UICN ne constitue en aucun cas un avantage pour la procédure d'élection. Néanmoins, cette expérience m'aidera certainement à être un Président efficace, car elle m'a permis de connaître intimement tous les éléments du réseau complexe de l'UICN.

COMMISSION MONDIALE DES AIRES PROTÉGÉES

Nikita Lopoukhine, Canada

Poste actuel : a quitté son poste de Directeur général, Direction des parcs nationaux, Parcs Canada en juillet 2005

Expérience professionnelle : Nikita Lopoukhine possède un diplôme en foresterie et une maîtrise en écologie des plantes. Il collabore depuis plus de 37 ans avec le Gouvernement fédéral canadien,

essentiellement en tant que Conseiller en écologie pour Parcs Canada. Avant d'exercer cette fonction, il a réalisé des inventaires biophysiques des parcs, des zones côtières et des paysages. Plus récemment, il a administré le service de l'Intégrité écologique et la Direction générale des parcs nationaux de Parcs Canada. Ces deux postes lui ont donné l'occasion de jouer un rôle de premier plan en matière de politique, de législation et de planification pour l'ensemble des aires protégées terrestres et marines nationales du Canada. Nikita Lopoukhine parle couramment le français, l'anglais et le russe. Il assure la présidence de la CMAP de l'UICN depuis quatre ans.

Expérience et collaboration avec l'UICN :

- Président de la CMAP depuis quatre ans et membre de la CMAP depuis 15 ans
- A siégé au sein de plusieurs comités du Conseil de l'UICN durant la période intersessions écoulée
- Membre de droit du Comité canadien pour l'UICN.
- Ancien Vice-président régional pour l'Amérique du Nord – Commission UICN de la gestion des écosystèmes
- Représentation de Parcs Canada dans le cycle d'ateliers sur la gouvernance, à Durban
- Membre du Comité des recommandations à Durban
- Co-organisation de l'atelier sur l'efficacité de la gestion et l'intégrité écologique à Durban
- Responsabilité du cours sur l'intégrité écologique à Durban
- Évaluation de l'état d'une aire protégée du patrimoine mondial en Russie
- Organisation d'un atelier sur la restauration écologique au Congrès mondial de la nature de Montréal
- Membre expert d'un atelier sur les forêts boréales chargé, entre autres, d'évaluer les sites susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
- Évaluation, pour la Banque mondiale, de l'état des aires protégées de Russie et recommandations sur les possibilités d'investissement
- Ancien Président de la Société internationale pour la restauration écologique (membre de l'UICN)
- Chef de la délégation canadienne pour les aires protégées à la COP7 de la CDB à Kuala Lumpur et au SBSTTA, à Montréal

Appui institutionnel : Parcs Canada a accepté de mettre à sa disposition un bureau, du matériel informatique, une adresse de courriel, un télécopieur et un téléphone. La seule source de revenu de Nikita Lopoukhine est la retraite que lui verse le gouvernement.

Priorités futures de la Commission : la CMAP est confrontée à la nécessité de déterminer ses priorités dans un cadre international dont elle a été l'un des artisans. Avec les objectifs du SMDD, les recommandations et le Plan d'action de Durban, la réunion récente Durban+5, le Programme de travail de la CDB sur les aires protégées et Programme de l'UICN, la CMAP ne manque pas de travail.

La Commission doit avant tout accorder la priorité au renforcement des valeurs des aires protégées, qui jouent un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité et la durabilité. La réalisation de cet objectif passera par une gestion toujours plus efficace, la lutte contre la pauvreté grâce à un usage optimal des services écosystémiques, à la participation des communautés autochtones et locales et à l'établissement de liens avec des programmes plus généraux, telles les stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Le financement devient une réalité sous-jacente à laquelle il faut faire face. Le marché émergent du carbone est une source de financement à explorer.

Bien que le nombre d'aires protégées ait considérablement augmenté ces dix dernières années, il convient de remédier à la sous-représentation de certains écosystèmes importants, en particulier en milieu marin.

La méthode utilisée pour exécuter ces priorités reposera sur la coopération et le partenariat, dont il existe déjà des exemples intéressants avec l'UNESCO-Centre du patrimoine mondial et le PNUE-WCMC. Le travail conjoint sur le Thème communautés autochtones et locales, équité et aires protégées (TILCEPA) mené avec la CPEES constitue un excellent exemple de coopération entre les commissions. La coopération se poursuivra avec la CSE afin de planifier la conservation et d'évaluer l'efficacité des efforts déployés pour conserver la biodiversité. La Commission continuera à collaborer avec la CDDE au sein d'un groupe d'étude sur les cadres législatifs. Elle lancera en outre des projets

en coopération avec la CGE portant sur la mise en œuvre de l'approche par écosystème à l'intérieur et à proximité des aires protégées, ainsi que sur la question émergente de la restauration écologique. De concert avec la CMAP, la CEC continuera à renforcer la sensibilisation aux valeurs des aires protégées. Chaque sous-programme et Bureau régional de l'UICN sera étroitement associé à l'établissement des priorités. La composition de la CMAP et la structure régionale seront réévaluées afin de garantir à la Commission toutes les compétences nécessaires pour répondre à ces priorités.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Finances de l'UICN dans la période intersessions 2004–2008

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié de **PRENDRE NOTE** du rapport ci-joint sur les finances de l'UICN pour la période 2004–2007 présenté conjointement par le Trésorier et la Directrice générale.

Contexte

1. Conformément à l'article 20 (c) (ii) des Statuts, ce document présente une rétrospective de l'évolution de la situation financière durant la période 2004–2007, basée sur les chiffres réels.
2. Le rapport sera étayé par les états financiers consolidés approuvés par le Conseil pour les années 2004–2007, vérifiés par Deloitte et Touche, les vérificateurs externes nommés par le Congrès mondial de la nature, à Bangkok, Thaïlande, en 2004.
3. Le budget de 2008, approuvé par le Conseil en décembre 2007 figure dans le document du Plan financier.
4. À la date limite d'envoi des documents aux membres de l'UICN, les résultats définitifs de l'UICN pour 2007 n'étaient pas finalisés. Le rapport sur l'évolution des finances de l'UICN pour la période 2004–2007 sera communiqué au prochain délai statutaire fixé au 6 août 2008.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Plan financier pour la période de 2009 à 2012

Mesure requise: le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER le Plan financier pour la période de 2009 à 2012.

Généralités

1. Conformément au paragraphe 88 e) des Statuts et au paragraphe 91 du Règlement de l'UICN qui stipule que « Le Plan financier nécessaire à la réalisation du Programme de l'UICN, soumis à chaque session ordinaire du Congrès mondial, indique la croissance ou les réductions prévues des éléments constitutifs du Programme, des frais de personnel, des frais administratifs et les changements dans la répartition géographique des activités de l'UICN », le présent document expose les prévisions de revenus et les dépenses connexes pour la période allant de 2009 à 2012.
2. Le Plan financier accompagne le document du Programme 2009–2012 présenté dans le document CGR/2008/10. Le Programme est axé sur l'obtention de résultats et la réalisation de la Mission de l'Union. Il sera mis en œuvre selon une approche intégrée faisant intervenir les Commissions et le Secrétariat de l'UICN, en étroite collaboration avec les membres de l'Union et en leur nom.
3. Le Plan financier 2009–2012 est indissociable du Plan d'opération de l'UICN 2009–2012 dont il fait partie intégrante.
4. La période intersessions 2005–2008 a montré qu'il est difficile de prévoir le montant des revenus de l'UICN en raison d'une part de facteurs extérieurs, comme l'incertitude de la conjoncture économique ou l'instabilité politique, qui influent sur les priorités des donateurs, et d'autre part de facteurs intérieurs, notamment l'absence de structure informatique adéquate au sein d'une organisation fortement décentralisée. On note cependant une amélioration des systèmes de gestion financière et de gestion des risques de l'UICN, laquelle devrait se poursuivre pendant la prochaine période intersessions.
5. Le plan tient compte des recommandations de l'Évaluation indépendante de l'UICN menée en 2007 ainsi que des tendances observées ces quatre dernières années (de 2004 à 2007), en particulier :
 - a. un taux de croissance annuelle moyen de 6% ;
 - b. un accroissement constant de la diversification de la base de donateurs ;
 - c. une augmentation légère mais régulière du nombre de grands donateurs, d'où une hausse du revenu non affecté en faveur de la réalisation du Programme ;
 - d. la nécessité de réaliser des investissements conséquents dans les technologies de l'information, dans le recrutement de personnel supplémentaire chargé du support des nouveaux systèmes et dans la rénovation du bâtiment actuel abritant le siège de l'Union afin que ses installations offrent aux collaborateurs le même niveau de confort que la future extension.
6. Le Secrétariat s'attend à ce que les donateurs réservent un accueil favorable au Programme 2009–2012, étant donné que le plan se concentre sur l'activité de base de l'UICN et tient compte des recommandations pertinentes de l'Évaluation indépendante de l'UICN.

7. Le Plan financier ne reflète pas l'impact des recommandations de l'Évaluation indépendante des Commissions réalisée en 2008 car ces recommandations n'avaient pas encore été communiquées au moment de l'élaboration de ce dernier.
8. Les prévisions de hausse des revenus ne pourront se réaliser que si l'UICN parvient à renforcer sa base de financement en attirant de nouveaux donateurs tout en maintenant et en resserrant les liens avec ses donateurs habituels. Des efforts ont déjà été entrepris en 2007 afin de renforcer le rôle des Partenariats stratégiques de l'Union et ils devraient porter leurs fruits dès 2008.

PLAN FINANCIER POUR LA PÉRIODE 2009 à 2012

1. Généralités

Le capital de l'UICN se compose de ses membres, des réseaux d'experts de ses six Commissions et de son Secrétariat mondial. On désigne par « proposition de valeur » la façon dont l'Union exploite ce capital pour rendre ses produits et ses services le plus attrayant possible. La proposition de valeur de l'UICN comprend les éléments suivants¹ :

- l'UICN offre des connaissances éprouvées et fiables ;
- l'UICN établit des partenariats et les réunit dans l'action ;
- l'UICN déploie ses efforts du niveau local au niveau mondial et du niveau mondial au niveau local ;
- l'UICN influe sur les normes et les pratiques.

L'UICN s'emploie à générer des ressources financières adaptées et appropriées et veille à les allouer de manière efficace de façon à ce que la réalisation de la proposition de valeur permette d'obtenir les résultats convenus exposés dans le Programme et le Plan d'opération 2009–2012. Le présent document décrit le Plan financier de l'UICN pour la période de 2009 à 2012.

1.1 Définitions des revenus

Les revenus de l'UICN sont classés en deux catégories :

i) Les fonds non affectés :

Revenu non affecté – s'entend des cotisations des membres, des recettes tirées de ventes et de droits et de contributions volontaires versées par des donateurs et non soumises à condition. Le revenu non affecté peut être utilisé par l'UICN à toute fin permise par les Statuts et Règlement de l'Union.

Revenu provenant d'accords-cadres – s'entend des fonds versés par les grands donateurs de l'UICN pour soutenir la réalisation du Programme de l'UICN. Ces fonds sont soumis à deux conditions, à savoir contribuer à la mise en œuvre du Programme et respecter les règles générales qui s'appliquent aux fonds d'aide publique au développement (APD)².

ii) Les fonds affectés :

Revenu affecté – s'entend des fonds versés afin de mener des activités prévues dans des accords/contrats relatifs au Programme et à des projets conclus avec les donateurs. Le budget et les dépenses connexes sont régis par les termes des accords/contrats avec les donateurs.

L'UICN a atteint les objectifs de revenu fixés dans le Plan financier pour la période de 2005 à 2008 excepté en ce qui concerne la croissance du revenu non affecté, inférieure aux prévisions. Comme l'indique le Tableau 1, entre 2004 et 2007 :

- le revenu provenant d'accords-cadres a augmenté de 5,2%, conformément au Plan financier ;
- le revenu affecté a crû de 4,9%, contre 5% prévus dans le Plan financier ;
- le revenu non affecté a progressé de 1,5%, contre 4,5% prévus dans le Plan financier, la différence s'expliquant par des ventes de publications et un nombre de nouveaux membres inférieurs aux prévisions.

¹ Pour une description complète, veuillez vous reporter au Programme de l'UICN 2009–2012.

² <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=6043>

Tableau 1 : Ventilation et volume des revenus (de 2004 à 2007)

	Revenu non affecté		Revenu provenant d'accords-cadres		Revenu affecté lié à des projets		Total
	CHF	% du total	CHF	% du total	CHF	% du total	
2004	14,6	14,1%	19,8	19,1%	69,0	66,7%	103,4
2005	14,5	14,4%	19,8	19,8%	65,8	65,8%	100,1
2006	14,9	13,4%	21,7	19,5%	74,7	67,2%	111,3
2007 (évaluation)	15,0	13,0%	22,0	19,1%	78,0	67,8%	115,0

2. Modèle de financement et de budget de l'UICN

En 2007, 32% du revenu de l'UICN provenait de fonds non affectés et 68% de fonds affectés. Bien que les fonds non affectés ne constituent pas la majeure partie du revenu de l'UICN, ils sont une composante très précieuse du modèle de financement car ils permettent à l'Union de se concentrer sur sa valeur réelle en tant que réseau et de mettre concrètement en œuvre sa proposition de valeur.

Bien que les fonds non affectés de l'UICN se soient inscrits à la hausse ces quatre dernières années (passant de 34,4 millions de CHF en 2004 à 37 millions de CHF en 2007), ils ont diminué en termes de pourcentage du revenu total (passant de 33,3% en 2004 à 32,2% en 2007). Le rapport fonds non affectés/fonds affectés n'est pas un sujet de préoccupation pour l'UICN tant que les conditions suivantes sont remplies : a) les activités financées dans le cadre d'accords soumis à conditions correspondent aux Résultats opérationnels et à ceux du Programme de l'UICN et b) l'UICN est en mesure de recouvrer la totalité des coûts liés à la mise en œuvre des projets. Il ressort d'une étude du portefeuille de projets que :

- Les projets ne correspondent pas tous parfaitement aux résultats prévus dans le cadre du Programme et des opérations. Or, ce décalage peut donner aux membres et aux partenaires de l'Union l'impression que l'UICN n'apporte pas de valeur, obéit aux donateurs et met en œuvre des projets en concurrence avec ses membres.
- L'UICN utilise les fonds qu'elle tire de projets pour financer ses engagements vis-à-vis de ses membres. Par conséquent, la qualité de ces engagements est souvent fonction de la taille du portefeuille de projets et de la concordance entre, d'une part, les projets et, de l'autre, les besoins et les intérêts des membres. Or, des portefeuilles de projets de plus petite taille et/ou des projets non concordants sont source de profonds désaccords avec les membres.
- Il est fréquent que les coûts recouverts dans le cadre de projets ne suffisent pas à couvrir les coûts réels liés à la mise en œuvre des projets en question, ce qui pousse l'UICN, dans la pratique, à subventionner la mise en œuvre de projets en puisant dans ses fonds non affectés, d'où une réduction de la capacité de l'Union à investir dans des équipements fondamentaux incontournables, dont des systèmes de technologies de l'information et de gestion des connaissances (à noter que l'UICN recouvre environ 20 millions de CHF à partir de projets).

Pendant la période allant de 2009 à 2012, l'UICN s'attachera à améliorer son modèle de financement en élargissant et en diversifiant sa base globale de financement (grâce à un plus grand nombre de donateurs et à de nouvelles sources de revenus). Elle s'emploiera par ailleurs à générer davantage de fonds non affectés et à n'accepter que des fonds affectés en lien direct avec les résultats du Programme et des opérations de l'UICN. Enfin, elle veillera à ce que l'intégralité des coûts de mise en œuvre des projets soit recouvrée.

Les changements apportés au modèle de financement iront de pair avec des changements apportés au modèle de budget, notamment l'élaboration d'un processus budgétaire pluriannuel fondé sur les résultats. La ventilation des fonds non affectés obéira à des critères précis et se fera en fonction des de la réalisation escomptée des résultats convenus. Ce modèle de budget axé sur les résultats permettra de faire mieux concorder les projets et les résultats du Programme et des opérations.

Grâce à ce budget axé sur les résultats, l'UICN sera en mesure d'assurer un meilleur suivi des progrès réalisés par les Commissions et le Secrétariat en ce qui concerne l'obtention des résultats convenus. Ce nouveau modèle permettra également au Secrétariat de réduire les activités ou de freiner les dépenses en cas de revenus inférieurs aux projections. Ce processus budgétaire permettra en outre de garantir que suffisamment de fonds provenant des projets seront recouverts, ce qui dégagera des fonds non affectés. Les fonds affectés et non affectés serviront à garantir que des investissements adaptés sont réalisés en termes de personnel et de technologies pour améliorer la gestion de la gouvernance, des connaissances et des réseaux, de la responsabilité fiscale et financière, ainsi que la préparation des rapports.

2.1 Financement des Résultats du Programme et des opérations 2009–2012

Aux termes de l'Évaluation indépendante de l'UICN menée en 2007, « l'UICN est précisément le genre d'organisation qui doit être soutenue et renforcée... » et « le fait que l'Union soit extrêmement efficace et efficiente dans la réalisation de sa mission est d'une importance plus décisive que jamais ».

C'est précisément en tenant compte de ces considérations que, grâce au Programme et aux Plans d'opération de l'UICN 2009–2012, l'Union entend réaliser sa proposition de valeur. Le Programme se concentre sur la mission fondamentale de l'Union, à savoir préserver la diversité de la vie, par le biais du **Domaine prioritaire du Programme** – préserver la diversité de la vie, tout en s'attachant à renforcer la réflexion sur la conservation de la biodiversité selon les quatre domaines thématiques du Programme suivants :

- **Changer les prévisions climatiques** – Mieux intégrer les considérations et possibilités liées à la biodiversité dans la politique et la pratique relatives aux changements climatiques.
- **Des énergies naturelles pour l'avenir** – Introduire des systèmes énergétiques écologiquement durables, équitables et efficaces.
- **Gérer les écosystèmes dans l'optique du bien-être humain** – Améliorer les moyens d'existence, réduire la pauvreté et la vulnérabilité, et accroître la sécurité environnementale et humaine par la gestion durable des écosystèmes.
- **Une économie mondiale plus « verte »** – Intégrer les valeurs de la conservation des écosystèmes dans la politique économique, la finance et les marchés.

Le Plan des opérations de l'UICN définit les résultats opérationnels suivants :

- **Gouvernance de l'Union** – Les structures de gouvernance de l'UICN remplissent leurs mandats avec efficacité et efficience.
- **Mobilisation des parties intéressées** – Les membres, les Commissions et les partenaires de l'UICN sont encouragés à œuvrer en faveur de la Vision et de la Mission de l'Union.
- **Élaboration et réalisation du Programme** – L'UICN obtient au moins 80% des résultats qu'elle s'est fixés en termes de programme, de mesures et d'organisation.
- **Gestion des connaissances et de l'apprentissage** – Les systèmes de gestion de l'information et des connaissances, les systèmes d'apprentissage et de suivi-évaluation, les normes, le savoir-faire et les compétences de l'UICN sont parmi les meilleurs des organismes à but non lucratif.
- **Ressources à l'appui des activités de l'UICN** – Les collaborateurs et les membres des Commissions de l'UICN disposent des compétences, de la motivation, de l'encadrement et des ressources nécessaires pour obtenir des résultats.
- **Normes, éthique et transparence** – Les normes et les systèmes opérationnels de l'UICN répondent aux besoins évolutifs de l'organisation et de la conservation tout en étant considérés éthiques, justes et transparents dans la façon dont ils se conforment aux règles internationales en matière de responsabilité sociale des entreprises et de reddition de comptes.

La stratégie de financement de l'UICN se concentre sur les résultats exposés ci-dessus. Le Tableau 2 présente les estimations et objectifs de revenu par catégories de revenus pour la période 2009–2012.

Ces objectifs tablent sur une croissance annuelle moyenne de 6,9% qui correspond à la croissance effectivement obtenue pendant la période 2005–2008.

Tableau 2 : Prévisions de revenu pour la période de 2009 à 2012 et estimations pour 2008 (en millions de CHF)

	2008(prévisions)	2009	2010	2011	2012	Croissance annuelle moyenne
Revenu non affecté	13,5	23,1	24,9	27,5	29,4	24,0%
Revenu affecté	23,5	23,9	25,9	25,9	25,9	2,6%
Revenu affecté lié à des projets	80,8	84,9	89,1	93,6	98,2	5,0%
Revenu total	117,8	131,9	139,9	147,0	153,6	6,9%

2.2 Élargissement et diversification de la base de financement de l'UICN

Le modèle de financement de l'UICN dépend fortement de l'Aide publique au développement (APD) qui fournit 78% du revenu total de l'Union (y compris les fonds provenant d'accords-cadres et les fonds affectés). Bien que l'APD ait doublé depuis 2000 (passant de 53 milliards d'USD à 106 milliards d'USD en 2005)³ avec l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le milieu de la conservation n'en a pas bénéficié de manière proportionnelle car ces fonds supplémentaires ont en majorité été utilisés à des fins d'aide humanitaire et d'allègement de la dette. Cette dépendance à l'égard de l'APD est rendue d'autant plus précaire que les priorités de l'APD évoluent très rapidement en fonction de l'apparition de nouvelles crises (p. ex. l'Afghanistan, l'Iraq ou le tsunami de 2004). Il n'en reste pas moins que les questions environnementales et le changement climatique occupent une place très importante sur la scène politique actuelle et l'aide des donateurs en faveur de la lutte contre le changement climatique et des problématiques forestières devrait sensiblement augmenter dans les prochaines années.

Si la stratégie de collecte de fonds de l'UICN reconnaît le rôle majeur que l'APD continuera de jouer en termes de financement des activités de l'Union, elle met parallèlement l'accent sur l'élargissement de la base et la diversification des sources de financement, et plus particulièrement sur de grandes sources de financement hors APD. Les éléments clés de la stratégie de financement de l'Union sont les suivants :

- accroître le financement de l'APD au moyen d'accords-cadres plus nombreux et plus diversifiés ;
- améliorer le recouvrement du revenu non affecté en provenance du portefeuille de projets ;
- renforcer les actions philanthropiques d'origine privée grâce à l'initiative « les amis de l'UICN » ;
- s'adresser au secteur des entreprises pour financer des initiatives mondiales ciblées ;
- élargir la base des membres, notamment le nombre d'États membres et, de ce fait, accroître le revenu non affecté en provenance des membres ;
- recouvrer les coûts opérationnels liés à la mise en œuvre du portefeuille de projets.

Le Tableau 3 présente les objectifs de revenu non affecté pour la période 2009–2012. Le montant du revenu non affecté passera de 37 millions de CHF prévus au budget 2008 à 55,3 millions de CHF fin 2012, ce qui représente une augmentation moyenne annuelle de 11%. La hausse la plus sensible concerne les nouvelles catégories de revenu non affecté. Les postulats qui sous-tendent ces objectifs de revenu à l'intérieur de chacune des catégories mentionnées plus haut sont décrits plus en détail ci-après.

³ Source : *Financing Development: Aid and Beyond*, OCDE, 2007.

Tableau 3 : Objectifs de revenu non affecté pour la période 2009–2012 (en millions de CHF)

	2008	2009	2010	2011	2012
Cotisations des membres	10,7	11,2	11,4	11,9	12,1
Accords-cadres	23,5	23,9	25,9	25,9	25,9
Revenu opérationnel provenant du portefeuille de projets		1,7	1,8	1,9	2,0
Amis de l'UICN (fondations et organismes caritatifs)		3,9	4,4	5,4	5,9
Secteur privé		3,6	4,6	5,6	6,6
Autres revenus non affectés	2,8	2,7	2,7	2,8	2,8
Total revenu non affecté	37,0	47,0	50,8	53,4	55,3
Croissance annuelle		27%	8%	5%	4%

2.2.1 Diversification et augmentation du nombre d'accords-cadres

Les premiers accords-cadres avec des organismes publics bilatéraux d'aide remontent au début des années 1990. Ils avaient alors pour objectif de soutenir l'approche programmatique et de mobiliser les compétences essentielles de l'UICN. Ils ont joué un rôle clé en ce qui concerne le renforcement du Programme de l'Union, permettant décentralisation et innovation et servant de catalyseur aux travaux des réseaux scientifiques, techniques et des responsables en matière de politiques. Ils ont également apporté l'appui financier nécessaire à l'élaboration et à la promotion de propositions de projets et de programmes, ce qui a permis à l'UICN d'obtenir toute une palette de résultats en matière de conservation dans de très nombreux pays.

Pour la période 2009–2012, l'UICN table sur une hausse moyenne annuelle de son revenu non affecté de 3%. Cet objectif sera atteint grâce aux mesures suivantes :

- renégociation des accords-cadres en cours, lesquels se montent au total à 23,5 millions de CHF ;
- négociation de nouveaux accords-cadres. Trois nouveaux accords devraient être conclus au cours de la période 2009–2012 et les pourparlers ont déjà débuté.

Les fonds provenant d'accords-cadres seront consacrés à l'obtention des résultats du Programme et à la réalisation des objectifs connexes décrits dans le Plan des opérations.

Un effort particulier sera fait pour générer des revenus provenant d'accords-cadres en vue de les allouer à des services de soutien, notamment les technologies de l'information et de la communication. Il est important de noter à cet égard que, conformément aux recommandations de l'Évaluation indépendante de 2007⁴ :

« Les DONATEURS sont invités à aider la Directrice générale à obtenir des fonds supplémentaires pour mettre à jour les systèmes de technologies de l'information et de communication qui constituent l'épine dorsale de l'UICN et améliorer la fonctionnalité et la qualité des bases de données, comme les bases de données relatives aux membres, ainsi que les systèmes de gestion des connaissances, et ce de manière urgente. »

2.2.2 Recouvrement de revenu non affecté en provenance du portefeuille de projets

Au fur et à mesure que le portefeuille de projets s'étoffe, il devient nécessaire d'offrir un plus grand nombre de services opérationnels et de soutien. Or, à l'heure actuelle, les montants recouverts à partir du portefeuille de projets sont insuffisants et ne permettent pas de couvrir les frais liés à sa mise en œuvre. Il s'ensuit que l'UICN subventionne la gestion des projets au moyen de fonds non affectés.

⁴ L'Évaluation indépendante de 2007 peut être obtenue sur demande auprès du Secrétariat.

À compter de 2008, dans le cadre de son nouveau modèle de budget, l'UICN s'emploiera à recouvrer le maximum de coûts liés au portefeuille de projets et consacra ces revenus au financement de services de soutien indispensables à la réalisation des résultats du portefeuille de projets. Ce changement permettra de dégager des fonds non affectés qui seront affectés aux activités de base de l'UICN, comme les services aux membres.

L'UICN table sur une croissance du portefeuille de projets de 5% par an. Le recouvrement de revenus non affectés en provenance de projets sera égal ou supérieur à ce taux.

2.2.3 Tirer parti des fondations et des organismes caritatifs

Ces dernières années, les dons provenant d'organismes caritatifs privés ont sensiblement augmenté. Aux États-Unis, 77% de l'ensemble des dons de charité proviennent de riches particuliers qui font des dons privés ou adressent leurs dons à des organismes caritatifs⁵. Depuis plusieurs années, grâce à l'exonération d'impôts dont elle bénéficie aux États-Unis, l'UICN reçoit des fonds affectés à des projets versés par des fondations ayant leur siège aux États-Unis. Pour la période allant de 2008 à 2012, l'UICN redoublera d'efforts en vue d'obtenir des revenus non affectés en provenance de fondations et d'organismes caritatifs privés, et ce aux États-Unis comme en Europe.

Selon les prévisions du Secrétariat, le revenu provenant de fondations et d'organismes caritatifs privés devrait passer de 3,9 millions de CHF en 2009 à 5,9 millions de CHF en 2012. Pour atteindre cet objectif de financement, l'UICN lancera l'initiative « Les amis de l'UICN », un groupe de personnes influentes qui offrira conseils et orientations à la Directrice générale de l'UICN sur la mise en place d'une grande campagne institutionnelle de collecte de fonds auprès d'autres particuliers et fondations.

2.2.4 Financement en provenance du secteur des entreprises

L'engagement de l'UICN auprès du secteur privé présente de multiples facettes et ne se limite pas à la simple collecte de fonds par le canal des entreprises. Il englobe des efforts de collaboration grâce auxquels les deux parties contribuent et ajoutent de la valeur à leurs domaines de travail respectifs et il repose sur les efforts déployés par l'UICN en vue d'encourager le monde des affaires à améliorer ses pratiques vis-à-vis de la biodiversité. La collaboration entre l'UICN et le secteur privé obéit à la stratégie de l'Union envers le secteur privé et un processus rigoureux de diligence raisonnable est appliqué avant tout engagement à long terme.

Pour la période 2009–2012, le financement en provenance des entreprises devrait permettre de dégager près de 10 millions de CHF. Outre le soutien apporté aux activités liées au Programme par le biais de fonds affectés, les sociétés seront invitées à financer :

- les Congrès mondiaux de la nature de 2008 et de 2012 ;
- l'extension « verte » du siège de l'UICN ;
- la conception d'un Système de gestion de l'information et son déploiement mondial.

Des dons supérieurs à 2 millions de CHF ont d'ores et déjà été collectés en vue de l'extension du siège.

2.2.5 Cotisations des membres

En 2008, les cotisations des membres représentaient 27% du revenu non affecté de l'UICN et 9,2% du budget total (soit 117 millions de CHF). Pendant la période 2009–2012, les cotisations des membres devraient croître de 8% et afficher une croissance annuelle moyenne de 3%. Le Secrétariat table sur une augmentation annuelle moyenne de 3% au sein des catégories « Organismes d'État » et « Organisations non gouvernementales ». Il prévoit en outre de recruter deux nouveaux États membres par an.

Les revenus provenant des cotisations des membres correspondent à des revenus non affectés et sont largement consacrés au déploiement d'activités liées aux membres. Des modifications du

⁵ Voir le Plan de financement 2008–2012 disponible auprès de la division en charge des Partenariats stratégiques.

processus budgétaire permettront de garantir qu'à compter de 2009, les bureaux de l'UICN possédant des représentations et assurant la liaison avec les membres recevront des revenus non affectés qui serviront à améliorer la qualité des services offerts aux membres.

2.2.6 Autres revenus non affectés

Cette catégorie de revenus non affectés comprend les revenus découlant de la vente de publications de l'UICN, des revenus d'intérêts et d'autres sources de revenus ponctuelles. Les revenus à l'intérieur de cette catégorie étant variables d'une année sur l'autre, le Secrétariat, à des fins de planification financière, a tablé sur une augmentation modérée d'à peine 1% par an de ces derniers.

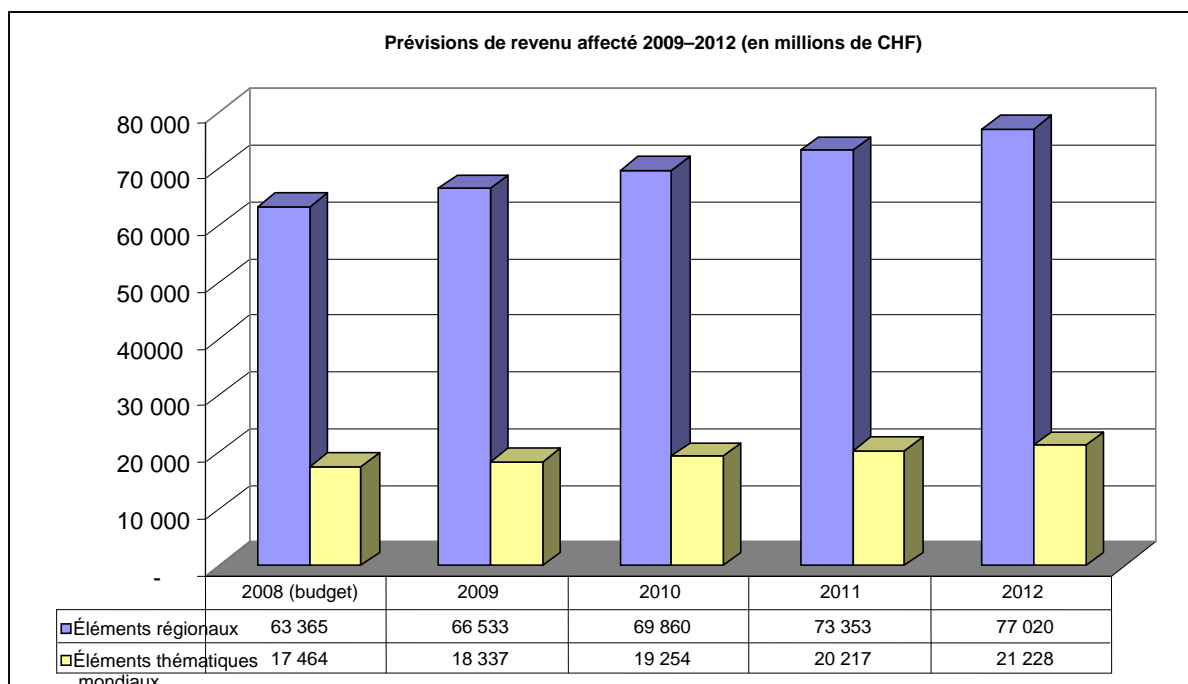
2.3 Accroissement du revenu affecté

Le revenu affecté de l'UICN représente 70% du financement total de l'Union et provient essentiellement de fonds de l'APD. Au vu des dernières orientations de l'APD et de l'accent mis sur la réduction de la pauvreté, le changement climatique et les questions énergétiques, l'UICN devrait continuer à bénéficier d'un soutien important de la part de généreux donateurs à condition qu'elle puisse continuer de démontrer que la biodiversité est à la base du bien-être humain et qu'elle montre par ailleurs qu'il importe d'intégrer les questions environnementales dans les politiques et de prendre des mesures pratiques en matière de changement climatique, d'énergie, de pauvreté et d'économie (autant d'éléments qui figurent dans le Programme 2009–2012 de l'UICN). Les autres revenus affectés proviennent de partenariats stratégiques établis avec le secteur privé et des fondations.

Pour répondre aux inquiétudes soulevées, notamment, dans l'Évaluation indépendante de 2007, l'UICN reverra le mode d'obtention et d'allocation de son revenu affecté. Les changements apportés comprendront les mesures suivantes :

- Toutes les activités dans le cadre de programmes ou de projets entreprises par les programmes régionaux, les programmes thématiques mondiaux et les Commissions de l'UICN devront contribuer à l'obtention des résultats convenus définis dans le Programme et renforcer la proposition de valeur de l'Union.
- L'élaboration de projets plus vastes et plus intégrés sera encouragée impliquant les Commissions et le Secrétariat auprès des membres de l'UICN de façon à ce que le portefeuille de projets de l'UICN soit plus en rapport avec la Mission de l'Union.

Selon les prévisions de l'UICN, la croissance annuelle moyenne du revenu affecté devrait être de 5% par an et passer de 84,8 millions de CHF en 2009 à 98,2 millions de CHF en 2012. La Figure 1 donne un aperçu du revenu affecté à la fois pour les éléments régionaux et pour les éléments thématiques mondiaux pour la période 2009–2012.



2.4 Plan de dépenses

Le plan de dépenses pour la période intersessions 2009–2012 s’articule autour de la réalisation des résultats du Programme et des résultats des opérations. On estime que les dépenses passeront de 126,3 millions de CHF en 2009 à 153,6 millions de CHF en 2012, ce qui correspond à la hausse des revenus prévue.

Le Tableau 4 présente la ventilation des dépenses entre résultats du Programme, résultats des opérations et investissements stratégiques mondiaux. Les prévisions de dépenses ont été établies sur la base d’estimations fournies par des responsables du Centre de coûts. L’UICN consacrerait en moyenne 79% des fonds dont elle dispose à la réalisation du Programme et 21% à la réalisation des résultats opérationnels, ces deux postes contribuant d’une façon ou d’une autre à la réalisation de la Mission de l’UICN. Les résultats opérationnels englobent les services de soutien tels que les finances, les ressources humaines, les services des technologies de l’information et les services administratifs.

Environ 60% des dépenses de l’UICN seront réalisées directement au sein des régions et 22% dans le cadre de programmes mondiaux, ce qui, en grande partie, permet de soutenir la mise en œuvre du Programme dans les régions.

Tableau 4 : Prévisions de dépenses en fonction des Domaines programmatiques prioritaires et des Résultats opérationnels mondiaux (en millions de CHF)

Domaines prioritaires/Résultats opérationnels	2009	2010	2011	2012
Conserver la biodiversité	28,0	29,1	29,2	29,6
Changer les prévisions climatiques	12,2	14,4	16,1	16,7
Des énergies naturelles pour l’avenir	6,7	7,9	9,2	10,1

Gérer les écosystèmes dans l'optique du bien-être humain	32,8	32,0	31,2	31,4
Une économie mondiale plus « verte »	13,1	14,7	16,1	17,6
Élaboration et mise en œuvre du Programme	9,0	9,3	9,9	10,3
Total domaines programmatiques prioritaires	101,7	107,4	111,7	115,7
Gouvernance de l'Union	3,6	4,1	4,2	4,7
Mobilisation des parties intéressées	4,8	3,4	3,4	3,8
Gestion des connaissances et de l'apprentissage	4,5	4,8	5,5	5,9
Ressources à l'appui des activités de l'UICN	6,5	9,0	10,2	11,3
Normes et systèmes opérationnels, éthique et transparence	5,3	5,7	6,4	6,6
Total mise en œuvre opérationnelle	24,7	27,0	29,8	32,4
Investissements mondiaux (technologies de l'information, rénovation du bâtiment du siège, constitution de réserves)	5,5	5,5	5,5	5,5
TOTAL GÉNÉRAL	132,0	139,9	147,0	153,6

Le Tableau 5 décrit les prévisions de dépenses par regroupements de centres de coûts et le pourcentage des dépenses liées aux programmes mondiaux et régionaux. La section suivante présente plus en détail les rôles joués par les groupes de centres de coûts pour la période 2009–2012.

Tableau 5 : Prévisions de dépenses par groupes de centres de coûts (en millions de CHF)	2008			2009			2010			2011			2012			Crois- sance annuelle moyenne
	Fonds non affectés	Fonds affectés à des projets	Dépenses totales	Fonds non affectés	Fonds affectés à des projets	Dépenses totales	Fonds non affectés	Fonds affectés à des projets	Dépenses totales	Fonds non affectés	Fonds affectés à des projets	Dépenses totales	Fonds non affectés	Fonds affectés à des projets	Dépenses totales	
Directrice générale et surveillance	2,1		2,1	2,4		2,4	2,5		2,5	2,6		2,6	2,7		2,7	5,9%
Régions	8,2	63,4	71,6	10,4	66,5	76,9	11,1	69,9	81,0	11,5	73,4	84,9	11,7	77,0	88,7	5,5%
Programmes thématiques mondiaux	9,7	17,5	27,2	10,2	18,3	28,5	10,9	19,2	30,1	11,4	20,2	31,6	11,6	21,2	32,8	4,8%
Fonds réservés aux activités des Commissions	1,6		1,6	1,8		1,8	1,9		1,9	2,0		2,0	2,0		2,0	5,9%
Soutien institutionnel et Partenariats stratégiques	2,7		2,7	2,6		2,6	2,8		2,8	2,9		2,9	2,9		2,9	2,2%
Communication	2,4		2,4	2,4		2,4	2,6		2,6	2,7		2,7	2,7		2,7	3,5%
Opérations mondiales	6,7		6,7	7,3		7,3	7,8		7,8	8,1		8,1	8,2		8,2	5,4%
Investissements opérationnels mondiaux*	1,2		1,2	6,8		6,8	7,9		7,9	9,0		9,0	10,0		10,0	127,2%
Provisions	1,9		1,9	2,1		2,1	2,2		2,2	2,3		2,3	2,4		2,4	5,9%
Constitution des réserves de l'UICN**				1,0		1,0	1,0		1,0	1,0		1,0	1,0			2,5
Total	36,5	80,9	117,4	47,0	84,8	131,8	50,7	89,1	139,8	53,4	93,6	147,0	55,2	98,2	153,5	6,9%

* Inclut les coûts liés à la transformation du Système de gestion de l'information, les dépenses courantes liées à l'extension du siège et la rénovation du bâtiment existant.

** Investissements stratégiques annuels destinés à constituer les réserves de l'UICN dans le cadre de la Stratégie de gestion des risques.

Pendant la période intersessions 2005–2008, un certain nombre de changements ont été introduits par le Directeur général afin d'améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du Secrétariat, notamment en ce qui concerne le processus de décentralisation et les processus visant à ajouter de la valeur aux membres, Commissions et partenaires de l'UICN. L'Évaluation indépendante de 2007, l'Enquête réalisée auprès des membres en 2007, l'Enquête réalisée auprès des donateurs en 2006 ainsi que les conclusions de différents groupes de travail et d'étude mis en place par le Conseil et le Secrétariat ont tous fourni des orientations très précieuses quant aux prochaines étapes nécessaires dans le cadre du processus de gestion du changement. Pendant la période 2009–2012, la Directrice générale sera à la tête d'un Processus de développement organisationnel et de gestion du changement prévoyant, entre autres, les mesures suivantes :

- Mettre en place des systèmes afin de renforcer les synergies entre le Secrétariat, les Commissions et les membres et définir les rôles, les responsabilités et les attentes de chacun d'entre eux ;
- instaurer des systèmes de façon à ce que l'UICN joue un rôle actif en tant qu'acteur mondial mais aussi local en influant sur les politiques prises à l'échelle mondiale et locale ;
- décider de l'ampleur de l'implication de l'UICN dans les questions liées aux écosystèmes et aux moyens d'existence, à savoir au niveau local ou au niveau national/des orientations politiques ;
- passer en revue les dernières recommandations de rapports d'enquêtes et d'autres études et décider à quelles recommandations il convient de s'atteler (si elles n'ont pas été satisfaites dans la présente liste) ;
- gérer avec efficacité les connaissances accumulées par le Secrétariat, les membres et les Commissions de l'UICN de façon à ce que les membres et les partenaires de l'Union puissent tirer parti de ces connaissances en temps utile ;
- veiller à ce que l'UICN soit une organisation véritablement internationale et multiculturelle.

La section ci-après donne un aperçu d'une partie des investissements généraux qui seront réalisés pendant la période 2009–2012.

2.4.1 Investissements dans les régions

Dans le cadre du nouveau modèle de budget, le revenu non affecté sera alloué non plus en fonction de critères géographiques, historiques ou régionaux mais en fonction de la réalisation des résultats escomptée et de la contribution des différentes divisions à la proposition de valeur de l'UICN. L'Union s'efforcera d'investir davantage, au niveau régional, dans les services offerts aux membres et dans la participation des Commissions aux priorités régionales. Le montant du revenu non affecté investi dans les Bureaux régionaux de l'UICN devrait rester au moins au même niveau et, dans la mesure du possible, augmenter au cours de cette période intersessions de façon à stimuler et soutenir les activités des membres et des Commissions.

Pendant la période 2009–2012, le Secrétariat continuera d'axer ses efforts sur la restructuration et le renforcement des Régions de l'UICN. Au cours de la période 2005–2008, les actions suivantes ont été entreprises et elles nécessiteront de nouveaux investissements durant la période intersessions à venir :

- création en 2006 du Bureau régional pour l'Océanie ;
- en 2006, déplacement du Bureau régional pour l'Asie occidentale et le Moyen-Orient du siège à Amman, en Jordanie ;
- en 2007, regroupement des quatre régions d'Afrique en deux régions afin de rationaliser les coûts d'exploitation dans la région et d'accroître la focalisation et la mise en œuvre du Programme ;
- ouverture en 2008 d'un Bureau du Programme au Brésil ;
- lancement en 2008 d'une analyse de situation en vue de créer un programme pour les Caraïbes prévoyant l'élaboration d'un programme de travail dans cette région en 2009 ;

- lancement d'une analyse de situation pour l'Asie centrale en vue d'élaborer un programme de travail dans cette région en 2009.

En outre, le Secrétariat continuera d'investir dans le renforcement des capacités opérationnelles des régions en matière par exemple de ressources humaines, de gestion financière et de support informatique, ainsi que dans le soutien aux parties intéressées, la gestion des contrats et les techniques de communication.

2.4.2 Investissements dans les Commissions et les Programmes thématiques mondiaux

Le nouveau processus budgétaire permettra de réaliser des investissements stratégiques dans les Commissions en contrepartie de la réalisation des résultats convenus. Cette même approche sera valable pour les Programmes thématiques mondiaux, lesquels font actuellement l'objet d'un remaniement en vue de mieux se conformer au Programme 2009–2012. Les Commissions et les Programmes thématiques jouent un rôle fondamental dans le sens où ils permettent de produire des connaissances, de faire le lien entre orientations politiques et réalisation pratique et d'influer sur les normes et les pratiques. Ils assurent par ailleurs la coordination de grandes initiatives dans le cadre de programmes et de projets multirégionaux et travaillent en étroite collaboration avec les Programmes régionaux de l'UICN.

Grâce au Processus de développement organisationnel et de gestion du changement, l'UICN renforcera ses activités premières à l'échelle mondiale en améliorant l'intégration, la gestion et la diffusion de connaissances relatives à la conservation, notamment entre les Commissions et le Secrétariat. L'accent portera également sur la surveillance du Programme et sur le renforcement des synergies entre le Secrétariat, les Commissions et les membres.

L'UICN recentrera ses investissements en reliant orientations politiques et pratique, en étoffant notamment l'équipe chargée de l'élaboration des politiques et en faisant un usage plus stratégique de son statut d'observateur auprès des Nations Unies et de son bureau de New York.

2.4.3 Investissements dans la Direction générale et les bureaux de surveillance

Pour la période 2009–2012, l'UICN achèvera un processus entamé en 2008 visant à mettre en place une Unité de surveillance de l'UICN. Cette unité sera chargée de veiller à ce que l'Union continue à faire preuve de transparence et de responsabilité et dispose des dispositifs de contrôle internes adaptés pour se conformer aux exigences d'audit suisses ainsi qu'aux meilleures pratiques mondiales. Les activités d'audit interne et d'évaluation stratégique de l'UICN seront placées sous la direction de l'Unité de surveillance, elle-même placée sous l'autorité du Bureau de la Direction générale. Cette unité devra par ailleurs rendre compte auprès du Comité des finances et vérificateurs aux comptes du Conseil.

Le Bureau de la Direction générale est doté d'un nombre relativement restreint de collaborateurs et, par conséquent, ne génère que peu de frais généraux. Néanmoins, en assurant une liaison et une coordination étroites avec les différentes unités au sein des régions et du siège ainsi qu'avec le Directeur général adjoint, il fait en sorte de gouverner l'Union avec efficacité et efficience, que ce soit en termes de gestion au quotidien ou en termes d'orientation et de vision stratégiques.

2.4.5 Investissements dans les divisions Soutien institutionnel et Partenariats stratégiques

En 2007, l'UICN a entrepris une démarche visant à restructurer et, partant, à renforcer ses Services de liaison avec les membres ainsi que sa division chargée des Finances de la conservation et des relations avec les donateurs. Ces divisions ont été rebaptisées respectivement Soutien institutionnel (relations avec les membres, les Commissions et gouvernance) et Partenariats stratégiques afin de mieux refléter la nature de leurs activités au sein du Secrétariat.

Ce remaniement permettra à la division chargée du Soutien institutionnel de mieux répondre aux conclusions de l'enquête menée auprès des membres et aux recommandations exposées dans l'Évaluation indépendante de 2007.

Au cours de la dernière période intersessions, une augmentation des effectifs a permis de renforcer la division chargée des Partenariats stratégiques afin qu'elle se concentre sur la collecte de fonds

auprès d'organismes caritatifs privés et d'entreprises. Le Secrétariat est conscient que pour générer davantage de revenus non affectés et maintenir de solides partenariats stratégiques avec les donateurs, il est indispensable de disposer d'une équipe compétente et chevronnée.

Sur le plan financier, des investissements conséquents ont été réalisés en 2008 afin que cette division jouisse des compétences nécessaires pour accomplir sa mission et mettre en œuvre sa stratégie ; pour la période 2009–2012, les investissements à partir du revenu non affecté devraient donc rester stables.

2.4.6 Investissements dans la division Communication mondiale

En 2008, le remaniement du groupe chargé de la Communication mondiale s'est achevé après la suppression du Service des publications de l'UICN basé à Cambridge, au Royaume-Uni, et une réorganisation de son personnel au siège de l'Union. La communication et la promotion sont des outils essentiels en ce qui concerne la définition du profil et du positionnement de l'UICN. Pendant la période 2009–2012, le groupe chargé de la Communication globale poursuivra la diffusion du message fondamental de l'Union en positionnant l'UICN de manière stratégique, en faisant la promotion des produits phares de l'Union, en propageant son nouveau logo et en assurant une gestion active des relations avec les médias.

2.4.7 Investissements dans la division des Opérations mondiales

Alors que le programme et le portefeuille de projets ne cessent de croître, il est impératif de mettre en place des services de soutien adaptés. Au cours de la période intersessions à venir, l'UICN poursuivra l'amélioration et le renforcement de ses opérations mondiales et de ses services d'appui grâce aux initiatives suivantes :

- mise en place d'un Groupe de gestion des ressources humaines proactif chargé de permettre et d'encourager le renforcement des compétences, le développement professionnel et le recrutement de spécialistes hautement qualifiés ;
- adoption des meilleures pratiques en matière de normes financières et de gestion de trésorerie et respect strict des exigences suisses en matière d'audit et de reddition de comptes ;
- création d'une division chargée de la gestion et de l'administration des contrats ;
- élaboration de procédés administratifs adaptés grâce à l'amélioration constante des infrastructures de l'Union en matière de technologies de l'information.

2.4.8 Investissements dans les Initiatives mondiales

Pendant la période 2009–2012, l'UICN apportera la touche finale à deux grandes initiatives concernant les opérations mondiales dont les travaux ont commencé pendant la période intersessions en cours :

- l'initiative relative au Centre de la conservation, à savoir l'extension « verte » du siège de l'UICN ;
- l'initiative portant sur la transformation des Systèmes de gestion de l'information.

Le Gouvernement suisse a accordé un prêt à taux zéro à l'UICN destiné à l'extension de son siège à Gland, en Suisse. Les nouveaux bâtiments seront prêts en 2010 et les dépenses courantes, ainsi que les coûts liés au réaménagement du bâtiment existant, seront financés grâce à des fonds non affectés supplémentaires et à une imputation des coûts indirects.

En 2008, l'UICN a entamé la transformation de ses Systèmes de gestion de l'information. Cette transformation devrait prendre fin en 2012 et son coût, estimé entre 10 et 15 millions de CHF, sera financé grâce à des appels de fonds ciblés. Suite à la mise en œuvre initiale des systèmes, un recours à l'externalisation pourrait être envisagé afin de réduire les coûts permanents. Toutefois, les investissements réalisés dans ces systèmes vont entraîner un renforcement de l'efficacité opérationnelle et une amélioration de la gestion des projets, ce qui facilitera le recouvrement des coûts et l'imputation des coûts indirects en vue de couvrir les dépenses courantes liées aux systèmes.

Comme indiqué dans l'Évaluation indépendante de l'UICN menée en 2007, si l'UICN entend renforcer ses activités de gestion des connaissances et ses capacités, il est indispensable de transformer sa structure informatique. En outre, pour satisfaire et se conformer aux règles internationales plus strictes applicables aux ONG, il convient que l'UICN adapte et revoit ses méthodes administratives. Or, pour ce faire, elle a besoin de technologies de l'information.

2.4.9 Investissements stratégiques dans les Réserves de l'UICN

La constitution de réserves pour l'UICN fait partie intégrante de la Stratégie de gestion des risques pour 2009–2012. Les réserves réduisent l'exposition de l'organisation à des risques externes tels qu'un soudain changement de priorités des donateurs, des fluctuations de change défavorables ou la nécessité de constituer des provisions de manière inopinée. Le Secrétariat entend porter le montant du Fonds de l'UICN, un fonds affecté à des fins particulières par le Conseil, à l'équivalent de trois mois de dépenses d'exploitation.

La conjugaison des efforts de collecte de fonds en vue d'accroître le revenu non affecté et l'amélioration des systèmes des technologies de l'information permettront au Secrétariat d'augmenter les réserves grâce à l'existence de dispositifs centralisés et standardisés. De plus, une meilleure gestion des actifs et de la trésorerie devrait entraîner une hausse des sommes annuellement affectées aux Réserves globales de l'UICN.

3. Risques financiers

À l'instar de nombreuses organisations, l'UICN est confrontée à un certain nombre de risques financiers qui mettent en péril sa pérennité. S'il est impossible d'éliminer dans sa totalité l'exposition au risque de l'organisation, l'UICN s'emploiera à gérer, atténuer et contrôler de manière active les risques suivants :

3.1 Diminution du revenu non affecté

Si le revenu non affecté a connu une progression régulière au cours des deux dernières périodes intersessions, rien ne garantit que cette hausse se poursuivra. Comme mentionné plus haut, les priorités des donateurs en termes de financement évoluent avec le temps et la question de savoir si l'UICN est digne de recevoir des fonds ou non dépend à la fois des priorités des donateurs et des résultats de l'Union elle-même. En cas de diminution du revenu non affecté, surtout si elle se produit de manière inopinée, l'Union courrait un risque financier considérable. Qui plus est, disposer d'un revenu non affecté constant est essentiel pour réaliser des investissements structurels en passe de devenir urgents et nécessaires pour l'UICN.

Le revenu non affecté permet par ailleurs une planification à moyen et long termes et joue en faveur d'une gestion budgétaire saine.

En 2007 et 2008, l'UICN a réussi à obtenir un accord-cadre supplémentaire mais un plus gros volume de revenus non affectés est nécessaire pour réaliser à la fois des investissements structurels et constituer des réserves adéquates.

Le Plan financier 2009–2012 répond à ce risque en faisant de la collecte de fonds non affectés une priorité essentielle pour l'UICN. Le Programme et les Plans d'opération correspondant à cette même période sont spécialement conçus pour obtenir des résultats tangibles de façon à ce que les donateurs n'aient aucun doute sur le fait que l'UICN emploiera ces fonds de manière judicieuse et pourra présenter des rapports sur leur utilisation.

3.2 Risque de change

L'UICN sera toujours exposée aux fluctuations des changes car la plupart de ses sources de revenu sont libellées dans d'autres monnaies que sa monnaie de compte (le franc suisse). L'Union n'a pas recours à des instruments de couverture contre les fluctuations monétaires car il est trop difficile de prévoir à quelle date elle bénéficiera d'entrées de fonds. En outre, le système comptable actuel n'est pas suffisamment élaboré pour gérer le solde entre revenus et engagements en monnaies exotiques. L'exposition au risque de change peut être en partie gérée en surveillant la valeur réelle des

paiements reçus par rapport à la monnaie des budgets et en procédant à des ajustements au plus près en cas de pertes.

Les nouveaux systèmes contribueront à atténuer ce risque et la consolidation des relations bancaires de l'UICN participera également à une meilleure gestion des actifs.

En 2009, l'UICN changera sa monnaie de compte et de présentation. Elle renoncera au franc suisse (CHF) au profit de l'euro (EUR) afin de contribuer à réduire son exposition au risque de change. En outre, grâce aux améliorations prévues en ce qui concerne les infrastructures informatiques, des outils seront disponibles permettant de réaliser des prévisions plus fiables et, par conséquent, d'ajuster les budgets en fonction des risques de change avant de subir des pertes réelles.

3.3 Risques associés au remaniement et à la réduction possible du portefeuille de projets

L'Évaluation indépendante de l'UICN réalisée en 2007 recommande que : « *Un profond remaniement (voire une diminution) du portefeuille de projets intervienne de façon à permettre à l'UICN de disposer de ressources liées à des projets plus en phase avec le rôle qui est le sien en termes d'influence, d'apprentissage, d'innovation et de gestion des connaissances.* »

L'UICN juge cette recommandation pertinente et a commencé à s'y conformer. Toutefois, il est important de noter que le portefeuille de projets représente à l'heure actuelle 70% du budget annuel global de l'organisation et qu'un changement trop rapide pourrait compromettre la viabilité financière de l'UICN, sachant que l'Union ne dispose pas de réserves suffisantes pour opérer une telle transition. Il est possible de remédier à cette situation en gérant soigneusement cette transition, notamment en guettant l'apparition de conséquences involontaires.

3.4 Systèmes de technologies de l'information inadaptés

La capacité d'une organisation à contrôler et à répondre aux risques financiers dépend dans une très grande mesure de la qualité de ses systèmes informatiques. Faute de systèmes adaptés, le Secrétariat ne peut établir de prévisions financières précises et n'a pas d'autre solution que d'agir dans le cadre de vastes fourchettes estimatives concernant les résultats nets. La mise en place de systèmes de technologies de l'information plus performants renforcera la capacité du Secrétariat à repérer et à remédier à d'éventuelles situations déficitaires et à optimiser l'utilisation des ressources disponibles eu égard à l'accroissement du rendement des liquidités.

Le Secrétariat a entamé le processus de modernisation de ses systèmes de gestion de l'information et prévoit de disposer d'un système intégré de gestion financière et de projet opérationnel d'ici à 2012.

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

États financiers 2004–2007

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER les états financiers vérifiés pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007. Les états financiers pour 2004–2006 sont inclus dans les annexes 1 à 3 respectivement.

Contexte

1. Le rapport du Comité des finances et audit du Congrès est étayé par les états financiers consolidés approuvés par le Conseil pour les années 2004–2007, vérifiés par Deloitte et Touche, les vérificateurs externes nommés par le Congrès mondial de la nature, à Bangkok, Thaïlande, en 2004.
2. Le budget 2008 approuvé par le Bureau en décembre 2007 est contenu dans le document du Plan financier. Une mise à jour sera fournie par le Secrétariat à la 70e réunion du Conseil.
3. À la date de préparation du présent document, les états financiers vérifiés pour 2007 n'étaient pas encore terminés. Ils seront communiqués au prochain délai statutaire fixé au 6 août 2008.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Gland (Suisse)

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (« UICN ») arrêté au 31 décembre 2004, le compte consolidé des revenus et dépenses ainsi que le tableau de flux de fonds de l'année arrêtés au 31 décembre 2004 et les notes aux états financiers. La responsabilité de l'établissement de ces comptes consolidés incombe à la direction de l'UICN alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant.

Notre révision a été effectuée selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de l'UICN au 31 décembre 2004 et des résultats de ses opérations et flux de fonds pour l'année arrêtée au 31 décembre 2004, en conformité avec les principes comptables décrits dans la note II.

DELOITTE & TOUCHE SA

Jean-Marc Jenny Jürg Gehring
Reviseurs responsables

18 mars 2005

Annexes: États financiers (bilan consolidé, compte consolidé des revenus et dépenses, tableau des flux de fonds et notes aux états financiers)

**Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources,
Gland (Suisse)**

**Bilan consolidé pour l'année se terminant le 31 décembre 2004 et rapport de l'organe de
révision.**

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE
BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2004

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	<u>PAGE</u>
BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2003	03
COMPTE CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES	04
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	05
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS	06

- I. Activité
- II. Résumé des principaux principes comptables et définitions
- III. Banques à vue et à court terme
- IV. Titres négociables
- V. Cotisations à recevoir et provisions
- VI. Comptes à recevoir du personnel
- VII. Comptes à recevoir d'organisations partenaires
- VIII. Comptes à recevoir et revenu différé sur des accords-cadres
- IX. Comptes à recevoir et avances de projets
- X. Biens mobiliers et immobiliers
- XI. Comptes et charges à payer
- XII. Congés du personnel et charges de rapatriement
- XIII. Provisions
- XIV. Fonds UICN – Réserves qualifiées du Conseil
- XV. Ajustement pour conversion de devises et gains/(pertes) de change
- XVI. Réserves des centres de coûts et Fonds de réserve du Secrétariat
- XVII. Exonération d'impôts du Gouvernement suisse
- XVIII. Revenu d'accords
- XIX. Autres revenus de fonctionnement
- XX. Congrès mondial de la nature

ANNEXE A – ANALYSE DES FONDS DES ACCORDS-CADRES

ANNEXE B – ANALYSE DU REVENU EXTERNE PAR DONATEUR OU SOURCE

ANNEXE C – ANALYSE DÉTAILLÉE DU REVENU

ANNEXE D – ANALYSE DES FLUX DES PROJETS EN 2004

(EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES)		Notes	2004	2003
ACTIFS				
Actifs à court terme				
Banques à vue et dépôts à court terme		III	42 711	37 535
Titres négociables		IV	5992	5597
Cotisations à recevoir		V	5656	4116
Comptes à recevoir : employés		VI	457	385
Comptes à recevoir : organisations partenaires		VII	459	409
Autres comptes à recevoir			1195	1985
Sous-total			56 470	50 027
Comptes à recevoir : accords-cadres		VIII	1139	407
Comptes à recevoir : accords de projets		IX	5850	7287
Total actifs à court terme			63 459	57 721
Actifs à terme (net)				
Terrains et immeubles			12 418	12 738
Mobilier, matériel et équipement			1725	1585
Total actifs à terme		X	14 143	14 323
TOTAL ACTIFS			77 602	72 044
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS				
Passifs				
Passifs à court terme				
Cotisations des membres perçues d'avance		XI	1511	885
Comptes à payer et frais courus			5288	4960
Comptes à payer : charges sociales			418	548
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement		XII	956	925
Avances sur accords de projets		IX	36 747	33 453
Revenus différés sur accords-cadres		VIII	387	693
Autres passifs à court terme			45	224
Total passifs à court terme			45 352	41 688
Provisions				
Indemnités pour compression de postes		XIII	2366	2324
Cotisations impayées		V	2244	2493
Projets en déficit		XIII	1656	1422
Congrès mondial de la nature et autres		XX	84	704
Total provisions		XIII	6350	6943
Fonds immeuble du Siège				
Réserves et soldes des fonds		X	11 717	12 025
Fonds UICN		XIV	6349	6241
Ajustements conversion de devises		XV	445	(1657)
Réserves des centres de coûts		XVI	3164	3226
Fonds de Réserve Secrétariat		XVI	4225	3578
Total Réserves et soldes des Fonds			14 183	11 388
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			77 602	72 044

Voir les notes relatives au bilan consolidé tel qu'indiqué

**UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
COMPTES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2004**

	Année 2004		Année 2003		Total
	Secrétariat Non affectés	Accords- cadres projets	Secrétariat Non affectés	Accords- cadres projets	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES					
Cotisation des membres pour l'année en cours	9 973		9 131		9 131
Crédit d'impost-Gouvernement suisse	1 420		1 286		1 286
Revenus d'accords	786	67 256	363	66 101	86 924
Abonnements et ventes de livres	153	0	172	0	172
Autres revenus de fonctionnement	2 307	1 728	2 482	(3)	4 537
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES	14 649	69 007	13 444	66 148	102 080
ALLOCATIONS INTERNES					
Allocations accords-cadres	17 523	(20 078)	17 528	(20 368)	2 519 (50)
Transferts entre projets	14 468	(250)	14 223	(517)	2 053
Autres allocations internes	(102)	(1)	511	92	(2 003)
ALLOCATION NETTES	31 879	(20 329)	32 263	(20 823)	0
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Coûts employés	34 877	24	33 868	183	24 418
Voyages et communications	2 852	57	2 684	99	6 126
Véhicules et matériels - coûts et entretien	1 540	4	1 463	0	2 178
Coûts - bureau et administratifs généraux	4 069	20	4 281	23	3 311
Publications et impression	1 196	20	1 064	91	2 207
Ateliers et subventions à des partenaires	1 730	409	1 627	683	11 133
Autres coûts de fonctionnement	625	(31)	789	8	395
Transferts entre projets	(906)	0	(821)	0	(821)
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	46 974	603	44 955	1 087	60 366
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NET	656	(421)	752	(1 443)	6 680
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)					
Revenu d'intérêt	449	0	539	0	54
Frais financiers	(211)	(0)	(280)	(0)	(159)
Gain (perte) en capital	48	0	65	0	1
Gain net (perte) sur devises	(13)	0	1 445	(11)	81
Mouvements nets - provisions et pertes et profits	(132)	0	(751)	0	(750)
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)	140	(0)	988	(11)	367
EXCÉDENT NET (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE	844	(0)	1 740	(1 454)	6 517
Mouvements comptés à payer accords-cadres/revenus différés		306		1 454	1 454
Mouvements avancés de projets /revenus différés		(4 730)		(6 331)	(6 331)
Allocation Fonds UICN		(109)		(216)	(109)
MOUVEMENT NET SOLDE DE FONCTIONNEMENT	586	(0)	1 524	0	1 524

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

**UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2004**

	2004		2003	
	En milliers de francs suisses (CHF)	Notes	En milliers de francs suisses (CHF)	Notes
Trésorerie de fonctionnement				
Solde net de fonctionnement			566	
Ajustement pour des postes n'impliquant pas de mouvement de trésorerie				
Amortissement annuel		X	906	
Libération du montant de l'amortissement du Fonds Immeuble Siège		XIII	(308)	
Flux net des provisions pour cotisations impayées		XIII	(249)	
Flux net des provisions projets en déficit		XIII	234	
Flux net provision Congrès mondiale pour la nature 2004		XIII	(620)	
Flux net provision suppressions d'emplois		XII	42	
Flux net passifs vacances et rapatriements des employés		XII	31	
Ajustements nets pour des postes n'impliquant pas des mouvements de trésorerie			36	
Trésorerie nette de fonctionnement			622	
Affectation de fonds aux actifs à terme et aux fonds de roulement				
Acquisition d'actifs à terme		X	(727)	
Flux nets de titres négociables			(395)	
(Augmentation)/Diminution cotisations à recevoir			(1 540)	
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des employés			(71)	
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des organisations partenaires			(90)	
(Augmentation)/Diminution autres comptes à recevoir			790	
(Augmentation)/Diminution cotisations payées d'avance			328	
(Augmentation)/Diminution comptes et charges à payer			328	
(Augmentation)/Diminution autres passifs à court terme			(130)	
(Augmentation)/Diminution Réserves, qualifiées par le Conseil			(179)	
Transferts des réserves de l'année précédente			108	
Affectation nette de fonds aux actifs à terme et aux fonds de roulement			0	
Soldes Accords-cadres et profits			(1 241)	
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords-cadres			(732)	
(Augmentation)/Diminution avances accords de projets			1 437	
(Augmentation)/Diminution revenus différés des accords-cadres			3 294	
Flux net soldes accords-cadres et accords de projets			(306)	
Ajustements - fluctuations taux de change des devises		XV	2 102	
Changeement net de trésorerie positif (néгатif) pour l'année			5 176	
Banques à vue et dépôts à terme au début de l'année		III	37 535	
Banques à vue et dépôts à terme à la fin de l'année		III	42 711	

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

I. ACTIVITÉ

L'UICN – Union mondiale pour la nature est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948, lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Durant l'année, l'UICN a organisé le Congrès mondial de la nature comme le requièrent les Statuts. Le Congrès mondial a eu lieu à Bangkok, Thaïlande, du 15 au 24 novembre 2004. Le précédent Congrès avait eu lieu en 2000 et le suivant aura lieu en 2008.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Tous les montants sont en francs suisses (CHF) sauf indication contraire.

1. Revenu

Tous les revenus non affectés sont comptabilisés sur la base des exercices. Le revenu relevant d'un accord-cadre qui n'est pas affecté spécifiquement à des projets est reconnu sur la base de l'exercice dès que l'accord est signé. Le revenu des projets est comptabilisé sur la base des dépenses engagées.

2. Dépenses

Toutes les dépenses non affectées sont comptabilisées sur la base de l'exercice. Les dépenses de projets sont généralement comptabilisées sur la base de la gestion, sauf à la fin du projet, lorsqu'elles sont comptabilisées sur la base de l'exercice.

3. Accords concernant des projets

Il s'agit de fonds reçus ou à recevoir de donateurs selon des accords spécifiques. L'utilisation de ces fonds soumise à restriction, est généralement déterminée par des lignes budgétaires particulières inscrites dans l'accord.

À la fin de l'exercice, sur la base des dépenses imputées à l'exercice comptable et du revenu en espèces, le solde des projets peut être excédentaire ou déficitaire. Le montant des soldes excédentaires est reporté en tant qu'Avances sur accord de projet dans le bilan, tandis que le montant des soldes déficitaires est reporté en tant qu'Accords de projet à recevoir.

4. Accords-cadres

Les accords-cadres représentent des fonds reçus ou à recevoir de donateurs conformément à des accords signés. L'utilisation de ces fonds est soumise à certaines restrictions mais, à la différence des projets, les restrictions sont plus générales et déterminées, globalement, par des conditions géographiques ou thématiques.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

5. Monnaies étrangères

Conformément au Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le franc suisse (CHF) dans laquelle les registres de comptabilité du Siège de l'UICN sont tenus. Toutefois, tous les bureaux, à l'exception du Royaume-Uni, tiennent leurs grands livres et leurs livres comptables en dollars des États-Unis (USD) ou en euros (EUR).

Les principes comptables suivants sont appliqués pour convertir les transactions et les soldes dans la monnaie de référence :

- Les transactions exprimées dans des monnaies autres que celles du grand livre du bureau sont converties et passées en compte sur la base des taux de change prévalant à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les comptes tenus dans les monnaies d'origine sont évalués dans la monnaie du grand livre du bureau au taux de fin d'exercice. Les gains et les pertes créés sont incorporés dans l'état du revenu et des dépenses de ce grand livre.
- Au moment de la consolidation, toutes les transactions des grands livres qui n'utilisent pas le franc suisse sont converties au taux de change mensuel et le gain ou la perte de change qui en résulte est passé(e) en compte dans les comptes d'exploitation.
- À l'exception des biens mobiliers et immobiliers qui sont comptabilisés à la valeur historique, le bilan consolidé est converti au taux de change de fin d'exercice et le gain ou la perte net(te) et non réalisé(e) qui en résulte apparaît dans le bilan sous forme d'ajustement des taux de change.
- Le solde des projets exprimé en dollars ou euros a été actualisé par rapport au franc suisse pour la première fois en 2004 au taux de change de fin d'exercice. Pour les exercices précédents, les soldes étaient reportés en valeurs historiques du franc suisse. Le gain ou la perte net(te) non réalisé(e) apparaît sous forme d'ajustement de la conversion des devises.

6. Taux de change de fin d'exercice

Voici les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour actualiser les postes du bilan en francs suisses (CHF) aux fins d'établissement de rapports :

	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Dollar des États-Unis	1,1318	1,2423
Euro	1,5440	1,5595

7. Biens mobiliers et immobiliers

L'acquisition de biens mobiliers et immobiliers est capitalisée lorsque le prix d'achat égale ou dépasse CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque le propriétaire est l'UICN. Les biens mobiliers et immobiliers sont amortis selon la provision de leur durée de vie, sur la base suivante :

- Matériel et logiciel informatiques 3 ans
- Véhicules 4 ans
- Equipement de bureau 5 ans
- Mobilier de bureau 7 ans
- Renovation des immeubles 10 ans
- Immeubles 50 ans

8. Provision pour cotisations à recevoir

La provision pour les cotisations impayées est calculée sur la base du solde à recevoir à la fin de l'exercice. Avec l'approbation du Conseil, la provision est calculée sur la base suivante :

- Cotisations arriérées de cinq ans et plus 100%
- Cotisations arriérées de quatre ans 80%
- Cotisations arriérées de trois ans 60%
- Cotisations arriérées de deux ans 40%
- Cotisations arriérées d'une année 20%

Toutefois, la provision pour arriérées de cotisations de certains États membres est calculée sur une base individuelle après examen de la situation particulière du membre concerné.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2004

9. Fonds de l'UICN

Le Fonds UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'Union. Tous les revenus gagnés sont crédités au Fonds. C'est le Conseil de l'UICN qui gouverne le Fonds en dernier recours, en cas de crise financière majeure.

Le Fonds de l'immeuble de WASAA est inclus dans le Fonds UICN. Suite à l'acquisition et à l'ameublement de l'immeuble de WASAA, à Nairobi, au Kenya, une réserve affectée séparée de CHF 231k au 31 décembre 2004 (2003 - CHF 205k) a été créée pour tenir compte du remboursement de capital au Fonds mondial pour la conservation qui est aujourd'hui fusionné avec le Fonds UICN. L'UICN a l'obligation de tenir des livres comptables séparés pour le Fonds d'affectation de WASAA, conformément aux lois du Kenya.

10. Revenus non affectés

Il s'agit des fonds que l'UICN reçoit sans conditions imposées de l'extérieur.

III. BANQUES À VUE ET À COURT TERME

Les dépôts bancaires à vue et à court terme, au 31 décembre 2004, comprennent tous les comptes bancaires de l'UICN. Sur le solde détenu au Siège, CHF 82k (2003 - CHF 39k) font partie du Fonds UICN. L'analyse par région ou bureau est la suivante :

Région ou bureau	2004	2003
Asie	3801	3233
Canada	139	83
Afrique centrale	349	577
Amérique centrale	1350	904
Afrique de l'Est	723	667
Europe	632	299
Centre du droit de l'environnement, Bonn	181	355
Siège	31 722	25 751
Méditerranée	138	87
Amérique du Sud	132	218
Afrique australe	2243	3844
Royaume-Uni	22	83
Etats-Unis	359	258
Afrique de l'Ouest	920	1175
TOTAL	42 711	37 535

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2004

Solde des comptes bancaires courants

Les soldes de trésorerie au Siège sont principalement représentés par les soldes des comptes courants suivants entre le Siège et les bureaux régionaux. Les bureaux nationaux qui font directement rapport aux bureaux régionaux n'ont pas de relation avec le Siège pour leur compte courant, exception faite de la Russie qui figure dans le solde à payer au Bureau régional pour l'Europe. Les soldes des comptes courants entre le Siège et les régions, au 31 décembre 2004, figurent dans le tableau qui suit. Les montants au crédit apparaissent sous forme négative et indiquent les montants dus par le Siège aux régions à cette date.

Région ou bureau	Monnaie	Solde 31 déc 2004 en devises	Équivalent CHF 2004	Solde 31 déc 2003 en devises	Équivalent CHF 2003
Bureau régional pour l'Asie	USD	(5420)	(6134)	(139)	(173)
Canada	USD	(117)	(132)	(152)	(189)
Bureau régional pour l'Afrique centrale	EUR	(60)	(93)	249	388
Bureau régional pour l'Amérique centrale	USD	(422)	(477)	(745)	(926)
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	USD	(923)	(1044)	(1442)	(1792)
Bureau régional pour l'Europe	EUR	20	31	(180)	(280)
Centre du droit de l'environnement, Bonn	EUR	(639)	(987)	(517)	(806)
Méditerranée	EUR	(326)	(503)	(731)	(1140)
Bureau régional pour l'Amérique du Sud	USD	(177)	(201)	(176)	(219)
Bureau régional pour l'Afrique australe	USD	(96)	(109)	(294)	(365)
Royaume-Uni	CHF	(553)	(553)	(668)	(668)
Etats-Unis et Amérique	USD	(387)	(438)	(264)	(328)
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	EUR	(2386)	(2684)	(1229)	(1917)
Compte de prêt de la fiduciaire Wisasa	CHF	252	252	288	288
Compte courant de la fiduciaire Wisasa	CHF	20	20	17	17
Compte courant du Fonds UICN	CHF	-	-	(340)	(340)
TOTAL			(14 652)		(8450)

État de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie a été préparé de manière à présenter les sources et l'utilisation des ressources en espèces dont l'UICN dispose. Durant l'année, les banques à vue et à court terme de l'UICN ont augmenté de CHF 5176k selon l'analyse ci-dessus.

IV. TITRES NÉGOCIABLES

Le portefeuille de titres négociables constitue le principal avoir du Fonds UICN. Le portefeuille de titres négociables est fixé à la valeur du coût ou du marché, selon la plus basse des deux valeurs, au 31 décembre. Cette évaluation a été réalisée pour chaque titre.

	Coût	Valeur Marché	Plus basse Valeur coût ou valeur marché
2004			
Titres négociables - Fonds UICN	6082	6186	5992
2003			
Titres négociables - Fonds UICN	5710	5750	5597

UIICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2004

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

La provision pour les cotisations impayées correspond à la politique approuvée par le Conseil de l'UIICN et décrite dans la note II.8 ci-dessus. Un traitement spécial a été accordé à deux Etats membres de l'UIICN pour le calcul de la provision en 2003. Toutefois, l'un des deux Etats devait verser la majeure partie de ses cotisations impayées au début de 2005 et n'est donc plus dans cette situation spéciale. En conséquence, le montant de la provision a été réduit à la fin de 2004. Par ailleurs, un montant provisionnel de CHF 104 k a servi à passer par pertes et profits les cotisations de 2002 et 2003 dues par un organisme gouvernemental.

Description	2004	2003
Total des cotisations à recevoir	5656	4116
Provision cotisations impayées	(2244)	(2493)
Cotisations à recevoir nettes	3412	1623

Analyse par année des cotisations à recevoir

	Avant 2000	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Eras Organismes gouvernementaux	243	375	430	504	629	2341	4523
ONG internationales	4	9	38	60	129	301	542
ONG nationales	0	2	3	7	10	27	49
Affiliés	6	27	46	86	102	201	467
Total	255	417	522	673	889	2900	5656
Pourcentage du total	5%	7%	9%	12%	16%	51%	100%

VI. COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL

Les comptes à recevoir du personnel se composent d'avances pour des voyages, d'avances de salaires et de prêts au personnel qui restent à recevoir au 31 décembre. Dans les comptes du personnel le montant des crédits dû au personnel est déduit des comptes à recevoir pour présenter un montant net.

	2004	2003
Avances nettes sur voyages	263	301
Avances de salaires et prêts au personnel	194	84
Total des comptes du personnel à recevoir	457	385

UIICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2004

VII. COMPTES À RECEVOIR D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

Ces montants représentent des soldes dus par (ou dus à) des organisations associées à l'UIICN et qui restent à recevoir au 31 décembre.

Description	2004	2003
Secrétariat Ramsar	221	(32)
Groupe de spécialistes des félins	(0)	(1)
TRAFFIC International	54	77
Forum européen de la montagne	0	190
Fonds pour les Forêts tropicales	8	4
Autres comptes à recevoir	176	171
Montant des comptes à recevoir d'organisations partenaires	459	409

Les autres comptes à recevoir comprennent des organisations partenaires en Amérique du Sud CHF 59k (2003 – CHF 62k), au Royaume-Uni CHF 76k (2003 – CHF 70k), en Asie CHF 35k (2003 – CHF 33k) et en Mésio-Amérique CHF 6k (2003 – CHF 6k).

VIII. COMPTES À RECEVOIR ET REVENU DIFFÉRÉ SUR DES ACCORDS-CADRES

Les fonds à recevoir d'accords-cadres représentent les soldes des accords-cadres non reçus à la fin de l'exercice. Le montant est généralement à recevoir et incorporé dans le revenu des accords-cadres. Au 31 décembre 2004, le montant de CHF 1139k était à recevoir de deux accords-cadres, tandis que le montant de CHF 407k, au 31 décembre 2003, était à recevoir d'un donateur.

Le revenu différé sur les accords-cadres représente le solde net des activités financées par des accords-cadres avec des fonds affectés ou de revenus reçus en avance de la période à laquelle ils se rapportent. Au contraire du traitement comptable pour les projets, les déficits sont habituellement déduits des excédents et tous deux tiennent compte du solde de projets reporté d'années précédentes. Au 31 décembre 2004, le solde net de CHF 387k (2003 – 693k). Le solde, au 31 décembre 2003, est donné avant réévaluation des soldes des accords-cadres comme indiqué dans la note XV ci-après, avec pour effet net une réduction des soldes de CHF 61k, compte tenu de la baisse du dollar et de l'euro.

IX. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJETS

Les comptes à recevoir et les avances sont calculés respectivement à partir du portefeuille de projets en déficit et du portefeuille de projets en excédent à la fin de l'exercice. Les deux ont été calculés au niveau principal des projets et se résument ainsi au 31 décembre 2004: comptes à recevoir de projets – CHF 5850k (CHF 7287k) et avances de projets – CHF 36 747k (2003 – CHF 33 453k). Le solde, au 31 décembre 2003, est donné avant réévaluation des soldes des accords-cadres comme indiqué dans la note XV ci-après, avec pour effet net une réduction des soldes de CHF 2610k, compte tenu de la baisse du dollar et de l'euro.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2004

X. BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

Les biens mobiliers et immobiliers acquis avec le revenu non affecté sont amortis sur l'estimation de leur durée de vie conformément à la note II.7 ci-dessus. L'immeuble du Siège est discuté en plus grand détail dans la note qui suit.

	Véhicules, matériel et Equipements	Immeuble Siège	Autres terrains et immeubles	Total
Cont:				
Solde 01-01-2004	8 169	17 643	794	26 606
Ajouts	727	0	0	727
Solde 31-12-2004	8896	17 643	794	27 333
Amortissement				
Solde 01-01-2004	(6584)	(5618)	(82)	(12 284)
Imputation annuelle	(587)	(308)	(11)	(906)
Solde 31-12-2004	(7171)	(5926)	(93)	(13 190)
Valeur nette au livre:				
Solde 31-12-2004	1725	11 717	701	14 143
Solde 01-01-2004	1585	12 025	713	14 323

IMMEUBLE DU SIÈGE

1. Immeuble du Siège, matériel et équipement

Entre 1990 et 1993, l'UICN a reçu des donations de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la commune de Gland ainsi que d'autres donateurs, en vue de la construction d'un immeuble pour y loger son Secrétariat. La commune de Gland a mis gratuitement à disposition de l'UICN le droit d'usage d'un terrain pour une période de 50 ans à partir de 1993. Ce terrain, au moment de la donation, a été évalué à CHF 4 250 000, valeur qui n'est pas reflétée dans les présents états financiers.

Bien que l'UICN soit officiellement propriétaire de l'immeuble du Siège, son utilisation est limitée et elle ne peut en disposer ou l'utiliser comme caution sans l'accord du Gouvernement helvétique. Si elle dispose de l'immeuble, le Gouvernement helvétique récupérera sa mise initiale plus un pourcentage de la valeur ajoutée, le cas échéant. Le coût du bâtiment est compris dans les biens mobiliers et immobiliers mais un fonds correspondant a été créé pour reconnaître la nature qualifiée de l'immeuble.

2. Amortissement de l'immeuble du Siège

L'immeuble sera amorti sur une période de 50 ans du droit d'usage du terrain. L'amortissement a commencé le 1^{er} janvier 1993 et a été comptabilisé dans le Fonds immeuble du Siège. En conséquence, le bilan net des biens de l'immeuble du Siège, CHF 11 717k (2003 - CHF 12 025k) reflète le bilan capitalisé de CHF 17 643k moins la dépréciation accumulée au 31 décembre 2004 qui se monte à CHF 5925k (2003 - 5617k) et à laquelle correspond un Fonds immeuble du Siège figurant au bilan.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2004

3. Assurance des biens mobiliers et immobiliers

Au 31 décembre 2004, les biens mobiliers et immobiliers du Siège sont assurés pour CHF 19 449k (2003 - CHF 17 310k). L'immeuble de WASAAA, au Kenya et les biens mobiliers et immobiliers sont assurés pour 44,5 millions de shillings (CHF 648k), qui est la valeur de remplacement estimée. L'immeuble du Zimbabwe et les biens mobiliers et immobiliers sont assurés pour Z\$ 500 millions (CHF 101k).

XI. COMPTES ET CHARGES À PAYER

Les comptes et les charges à payer représentent les montants dus à des créditeurs et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 5288k au 31 décembre 2004 (2003 - CHF 4960k), CHF 2334k (2003 - 1216k) concernent le Siège et le reste les bureaux régionaux et nationaux.

XII. CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'année. Le personnel du Siège n'étant pas autorisé à accumuler plus de 10 jours et considérant que ces journées seraient couvertes dans le cadre de la période normale de préavis, il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de reconnaître les charges pour congés de personnel. Les bureaux régionaux sont près de réexaminer leur propre situation selon les conditions locales et de faire le nécessaire pour respecter les lois locales. Il n'y a pas eu de changement dans la politique relative aux charges pour rapatriement de personnel. Ce montant couvre le coût estimé de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé.

XIII. PROVISIONS

1. Provision pour compression de postes

Les provisions pour les coûts associés aux compressions de postes sont calculées séparément pour chaque bureau afin de respecter les obligations des lois locales sur le travail. Pour les bureaux qui ne relèvent pas des lois locales à cet égard, une recommandation de 10% des frais salariaux bruts est proposée et fournie comme montant cible. C'est le cas au Siège.

2. Provision pour les projets en déficit

Les provisions pour les projets en déficit sont financées par le revenu non affecté et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Le tableau qui suit présente une analyse de ces provisions région par région :

	2004	2003	Variance
Région Asie	318	411	(93)
Région Afrique centrale	255	255	0
Région Afrique de l'Est	243	252	(9)
Région Europe	218	63	155
Siège	307	140	167
Région Afrique australe	36	21	15
Région Afrique de l'Ouest	259	260	(1)
Autres bureaux	20	20	(0)
Total	1656	1422	235

Les autres bureaux comprennent le Centre du droit de l'environnement et le Bureau de l'UICN au Royaume-Uni, à Cambridge. En 2004, il n'y a pas eu de passation par pertes et profits de soldes de projets.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2004

XIV. FONDS UICN – RESERVES QUALIFIEES DU CONSEIL

Les réserves et fonds, comme indiqué ci-dessous, sont maintenus pour refléter la nature de certains revenus affectés et protéger la position financière de l'UICN contre d'éventuelles conditions de fonctionnement défavorables à l'avenir. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2004, il y a eu un surplus net des fonds, d'un montant de CHF 108K (2003 – 216k). L'analyse des mouvements du Fonds est la suivante :

	Fonds WASAA	Fonds UICN	TOTAL
Solde au 1er janvier 2004	205	6036	6241
Revenu d'intérêts et de location	50	90	140
Gain en capital		43	43
Titres négociables - réévaluation des gains		23	23
Dépenses	(24)	(74)	(98)
Flux net pour l'année	26	82	108
Solde au 31 décembre 2004	231	6118	6349

XV. AJUSTEMENT POUR CONVERSION DE DEVISES ET GAINS/(PERTES) DE CHANGE

L'ajustement pour conversion de devises représente les changements dans la valeur des avoirs nets de l'UICN au niveau de la consolidation par suite des mouvements du dollar des Etats-Unis et de l'euro contre le franc suisse. Tous les livres comptables autres que ceux du Siège et du Royaume-Uni sont exprimés soit en dollars des Etats-Unis, soit en euros. Tous les avoirs et passifs, à l'exception des biens mobiliers et immobiliers et des réserves sont actualisés par rapport au franc suisse à leurs taux respectifs en fin d'exercice et le gain ou la perte d'actualisation résultant est incorporé à l'ajustement des taux de change. Les biens mobiliers et immobiliers sont évalués à leur valeur historique.

Les avances (des donateurs) et les revenus différés sur des accords de projets et des accords-cadres qui étaient exprimés en dollars ou en euros ont été actualisés par rapport au franc suisse à leurs taux respectifs en fin d'exercice. L'effet net relatif aux soldes des projets au 31 décembre 2004 est un gain non réalisé de CHF 3209k dont CHF 2336k relatifs aux soldes au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2004, il y avait une perte nette de CHF 1107k pour l'actualisation des autres postes du bilan à comparer avec CHF 2082k en 2003. Cette perte est imputable à la baisse continue du dollar américain contre le franc suisse.

Les gains et pertes de change au niveau de chaque grand livre sont traités dans les comptes d'exploitation. Le gain de change non affecté en 2004 s'élevait à un montant net de CHF 68k (2003 – CHF 1445k).

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2004

XVI. RESERVES DES CENTRES DE COÛTS ET FONDS DE RESERVE DU SECRETARIAT

Les soldes des réserves des centres de coûts ont été ajustés au 31 décembre 2004 pour tenir compte des valeurs en CHF, en fin d'exercice, des soldes dans les grands livres respectifs.

Résumé des réserves consolidées de l'UICN (au 31 décembre 2004)	2003		2004		2004		2004		2004		Soldes nets	
	Reserves S/REP	2003 mouvement	Transfert au FRS*	2004 Réserve S/REP	2004 mouvement	FRS* transfert	2004 Réserve S/REP	2004 mouvement	FRS* transfert	2004 Réserve S/REP	Provisions pour projets en déficit	Reserves CHF
	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	CHF	CHF
Afrique de l'Ouest	EUR	214	(30)	0	183		39		(16)	319	(259)	60
Centre du droit de l'environnement	EUR	40	19	(8)	51		21		(9)	99	(16)	83
Asie	USD	1180	(5)	0	1,175	(15)	0			1313	(318)	995
Canada	USD	88	0	0	88	0	0			99	0	99
Amérique centrale	USD	127	(9)	0	119	3	(1)			136	(36)	136
Afrique australe	USD	429	(2)	(67)	360	(207)	0			173	(36)	138
Amérique du Sud	USD	9	(6)	0	4	(0)	0			4	0	4
Afrique centrale	EUR	0	21	(8)	12	0	(0)			20	(256)	(236)
Europe	EUR	0	42	(21)	21	(4)	0			26	(218)	(192)
Fonds de fonctionnement des Commissions	Divers	112	18	(48)	82	18	(8)			92	0	92
Fonds 31-C	CHF	617	(112)	0	505	361	0			866	0	866
Royaume-Uni – activités affectées	CHF	56	19	0	74	39	0			113	0	113
Fonds pour l'éléphant d'Afrique	CHF	59	4	0	63	64	0			127	0	127
Total centres de coûts – Bureaux régionaux et nationaux		319	2043	(1825)	536	505	(163)			3389	(1103)	2285
Centres de coûts au Siège	CHF									879	0	879
Soldes des réserves des centres de coûts										4267	(1103)	3164
Fonds de réserve du Secrétariat										5034	(310)	4724
Bureau régional Afrique de l'Est	USD	406	(462)	0	(55)	(121)	0			(200)	(243)	(443)
États-Unis d'Amérique	USD	18	(29)	(0)	(12)	1	(0)			(13)	0	(13)
Bureau régional WESCAN	CHF	(22)	(22)	22	(22)	(21)	(21)			(49)	0	(49)
Total - Centres de coûts en déficit										(256)	(243)	(499)
Fonds de réserve du Secrétariat ajusté										4,778	(553)	4,225
Total – Soldes de fonctionnement UICN										9,046	(1,656)	7,389

* FRS – Fonds de réserve du Secrétariat S/REP = Solde reporté

XVII. EXONÉRATION D'IMPÔTS DU GOUVERNEMENT SUISSE

Afin de n'avoir qu'une échelle de salaire et un barème pour le personnel suisse et non suisse du Siège, la pratique suivie depuis le début a été de présenter les impôts payables par le personnel non suisse sous forme d'exonération d'impôts, en tant que revenu dans les contributions. Cela comprend CHF 1420k (2003 - CHF 1286k) représentant la valeur réelle des impôts qui auraient été payables par le personnel non suisse exempté sur la base de l'accord fiscal signé entre l'UICN et le Gouvernement helvétique et qui a pris effet le 1^{er} janvier 1987.

ANNEXE B - REVENUS SELON DONATEUR OU SOURCE

CODE	DESCRIPTION	Revenus non affectés	Accords-cadres	Accords projets	Total Donateur
	MEMBRES UICN	(9 973)			(9 973)
B001	PROGRAMME D'APPUI BIODIVERSITÉ			(60)	(60)
B004	CONSERVATION INTERNATIONALE	(22)		(849)	(871)
B007	HIVOS			(389)	(389)
B009	AUTRES ONG	(51)		(571)	(622)
B011	FONDS MONDIAL POUR LA NATURE	(205)	(181)	(340)	(726)
B012	EUROCONSULT			(66)	(66)
C003	INTERCOOPERATION - SUISSE	(3)		(13)	(16)
C005	INTL. INSTITUTE ENV. DEV. IIED			(3)	(3)
C006	INST. INT. DEV. DUR. - IIDD	(26)		(24)	(49)
C010	OXFAM			(31)	(31)
C011	PACE UNIVERSITY SCHOOL OF LAW	(38)			(38)
C012	RAMSAR	(460)			(460)
C013	ROYAL SOCIETY BIRDS (UK) RSPB	(31)		(12)	(43)
C019	TRAFFIC INTERNATIONAL	(53)		0	(53)
C020	WCMC - CAMBRIDGE	(1)			(1)
C023	WORLD RESOURCES INSTITUTE - WRI			(75)	(75)
C025	WETLAND INTERNATIONAL			(22)	(22)
C027	ORG. INT. BOIS TROPICAUX (OIBT)			(208)	(208)
D002	COMITÉ UICN - PAYS-BAS	(0)		(338)	(338)
D010	COMITÉ UICN - JAPON			(55)	(55)
E020	AUSTRALIE - AUSAID			(46)	(46)
E030	MIN. ENVIRONNEMENT - AUTRICHE	(30)			(30)
E040	OSTC-BELGIQUE			(58)	(58)
E050	ACDI CANADA		(1 581)	(2 564)	(4 145)
E060	CRDI - CANADA			(258)	(258)
E070	AUTRES GOUV. - CANADA	(82)		(45)	(127)
E090	DANIDA - DANEMARK	(4)	(4 130)	(752)	(4 886)
E100	AUTRES GOUV. DANEMARK			(42)	(42)
E110	MINIS. ENVIRONNEMENT - EQUATEUR	(4)			(4)
E120	UNION EUROPEENNE	(4)		0	(1 083)
E130	FINNIDA - FINLANDE			(163)	(163)
E140	AUTRE GOUV. FINLANDE			(31)	(31)
E150	AGENCES GOUV. - FRANCE			(16)	(16)
E180	MINIS. COOP. & DEV. FRANCE			(61)	(61)
E190	GTZ - ALLEMAGNE			(504)	(504)
E200	AGENCES GOUV. BMZ - ALLEMAGNE	(4)		(1 334)	(1 334)
E210	BMU-ALLEMAGNE			(272)	(272)
E220	AGENCES GOUV. IRLANDE			(984)	(984)
E230	ITALIE: MFA COOP & DEV. - DGCS			(9 954)	(9 954)
E240	AGENCE JAPON DEV. INTER. JICA	(2)		(466)	(468)
E260	PAYS-BAS - AG. GOUV.	(0)	(3 966)	(16 328)	(20 294)
E262	PAYS-BAS GOUV. & AUTRES ENSEMBLE			(48)	(48)
E270	PAYS-BAS - LNV			(865)	(865)
E280	PAYS-BAS - NEDA			(77)	(77)
E290	NORVEGE - NORAD	(18)	(2 365)	(1 725)	(4 108)
E300	NORVEGE - AUTRES GOUV.			(31)	(31)
E310	OMAN: REG. MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT			(31)	(31)
E320	AUTRES GOUVERNEMENTS	(41)		(1 028)	(1 069)
E349	AFRIQUE DU SUD - DEPT. GOUV			(34)	(34)
E350	ESPAGNE MIN. ENVIRONNEMENT			(464)	(464)
E351	GOUV. ANDALOUSIE - Espagne			(583)	(583)
E360	SRI LANKA. MIN. ENVIRONNEMENT			(206)	(206)
E370	SUEDE - AUTRES GOUV.			(9)	(9)
				(37)	(37)

Annexe B page 1

ANNEXE A

2004 - ACCORDS-CADRES - FONDS AFFECTÉS AU PROGRAMME ET FONDS NON AFFECTÉS

Affectation des revenus et dépenses en 2004	Fonds affectés programme						Fonds mondial pour la nature (WWF)
	ACDI (Canada)	DANIDA (Danemark)	DGIS (Pays-Bas)	NORAD (Norvège)	SIDA (Suède)	SDC (Suisse)	
	332	4 130	3 870	1 637	4 724	2 000	181
	1 249		1 900	728	337		200
	1 581	4 130	4 060	2 365	5 062	2 000	381
Total. Accords-cadres (selon contrat)							
Affecté programme	1 602						
Programme général	17 860						
Fonds non affectés	200						
Composante affectée programme - Accords-cadres	1 255						
Total	20 917						
Fonds WWF non affectés (dans fonds non affectés du Secrétariat)							(200)
Fonds pour le Congrès sur les parcs (DGIS) (dans Accords de projets)							(94)
Comptes à recevoir Accords-cadres reportés de 2003							(100)
Ajustements différence							3
Total revenus accords-cadres (selon Bilan consolidé)	20 526						

Annexe A page 2

E380	SUEDE - SIDA		(5 062)	(3 388)	(8 450)
E390	SUISSE - AUTRES GOUV.	(1 437)		(32)	(1 469)
E400	SUISSE - SDC		(2 000)	(2 373)	(4 373)
E410	SUISSE - AUTRES			(47)	(47)
E430	R.-U. - DFID			(1 841)	(1 841)
E460	R.-U. - AUTRES GOUV.	(23)		(406)	(429)
E460	E.-U. - AUTRES AGENCES GOUV.	(35)		(342)	(379)
E470	E.-U. - DEPARTEMENT D'ETAT		(1 337)	(501)	(1 839)
E480	E.-U. - USAID			(1 154)	(1 154)
G001	BANQUE ASIATIQUE DE DEV. (BAaSD)	(1)		(334)	(335)
G002	CITES	(3)		(753)	(756)
G004	FAO	(10)		(47)	(57)
G007	BANQUE INTERN. RECONS. & DEV.			(306)	(306)
G008	CONVENTIONS INTERNATIONALES			(7)	(7)
G009	AUTRES ORGANISMES INTERNAT.	(15)		(198)	(213)
G010	AUTRES INSTIT. DES NATIONS UNIES	(3)		(103)	(106)
G013	UNESCO-PATRIMOINE MONDIAL	(3)	(3)	(740)	(745)
G020	MIKE-Suivi chasse illic. Eléphants			(83)	(83)
G110	PNUD FONDS FEM	(7)		(4 072)	(4 079)
G112	PNUD AUTRES FONDS	(7)		(720)	(727)
G120	PNUD FONDS FEM			(634)	(634)
G122	UNDP AUTRES FONDS	(250)		(196)	(449)
G130	BANQUE MONDIALE FONDS FEM			(849)	(849)
G132	BANQUE MONDIALE AUTRES FONDS	(2)		(473)	(475)
G140	UNF - FONDATION DES NATIONS UNIES			(189)	(189)
H001	FONDATION AGA KHAN			(2)	(2)
H002	ASSOC. & FONDATIONS	(72)		(907)	(980)
H005	ORGANISATIONS A BUT NON LUCRATIF	(7)			(7)
H006	FONDATION FORD			(390)	(390)
H009	FONDATION BANC D'ARGUIN	(3)		(524)	(527)
H012	FONDATION MacARTHUR			(108)	(108)
H014	FONDATION MAVA			0	0
H020	FONDATION TOTAL			(257)	(257)
I002	ENTREPRISES SECTEUR PRIVE	(5)		(486)	(491)
I006	SFI - SOCIETE FINAN. INTERN.			(465)	(465)
I014	SHELL INTERNATIONAL			(836)	(836)
J001	PERSONNES PRIVEES	(131)		(199)	(331)
M001	DIVERS DONATEURS	(1 392)	(0)	(1 800)	(3 192)
N001	INTERNE	(721)	0	(108)	(829)
TOTAL		(15 144)	(20 626)	(69 060)	(104 829)

CONCORDANCE -- BILAN CONSOLIDE

SOLDE (VOIR CI-DESSUS)	(15 144)	(20 626)	(69 060)	(104 829)
REVENUS D'INTERETS	449		54	503
GAINS EN CAPITALS	46	100		46
REVENUS REPORTES 2003				100
SOLDE FINAL (VOIR BILAN CONSOLIDE)	(14 649)	(20 526)	(69 006)	(104 180)

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Gland (Suisse)

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (« UICN ») arrêté au 31 décembre 2005, le compte consolidé des revenus et dépenses ainsi que le tableau de flux de fonds de l'année arrêtés au 31 décembre 2005 et les notes aux états financiers. La responsabilité de l'établissement de ces comptes consolidés incombe à la direction de l'UICN alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant.

Notre révision a été effectuée selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de l'UICN au 31 décembre 2005 et des résultats de ses opérations et flux de fonds pour l'année arrêtée au 31 décembre 2005, en conformité avec le droit suisse et les Statuts de l'UICN.

DELOITTE & TOUCHE SA

Jean-Marc Jenny Jürg Gehring
Revisseurs responsables

1^{er} mai 2006

Annexes: États financiers (bilan consolidé, compte consolidé des revenus et dépenses, tableau des flux de fonds et notes aux états financiers)

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources,
Gland (Suisse)

Bilan consolidé pour l'année se terminant le 31 décembre 2005 et rapport de l'organe de
révision.

**UICN – UNION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE**

**UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005**

ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2005

TABLE DES MATIÈRES

BILAN CONSOLIDÉ	PAGE
03	
COMPTE CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES	04
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	05
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS	06

- I. Activité
- II. Résumé des principaux principes comptables et définitions
- III. Banques à vue et à court terme
- IV. Titres négociables
- V. Cotisations à recevoir et provisions
- VI. Comptes à recevoir du personnel
- VII. Comptes à recevoir d'organisations partenaires
- VIII. Comptes à recevoir et revenu différé sur des accords-cadres
- IX. Comptes à recevoir et avances de projets
- X. Biens mobiliers et immobiliers
- XI. Comptes et charges à payer
- XII. Congés du personnel et charges de rapatriement
- XIII. Provisions
- XIV. Fonds UICN – Réserves qualifiées du Conseil
- XV. Ajustement pour conversion de devises et gains/(pertes) de change
- XVI. Réserves des centres de coûts et Fonds de réserve du Secrétariat
- XVII. Exonération d'impôts du Gouvernement suisse
- XVIII. Revenu d'accords
- XIX. Autres revenus de fonctionnement

ANNEXE A – ANALYSE DES FONDS DES ACCORDS-CADRES

ANNEXE B – ANALYSE DU REVENU EXTERNE PAR DONATEUR OU SOURCE

ANNEXE C – ANALYSE DÉTAILLÉE DU REVENU

ANNEXE D – ANALYSE DES FLUX DES PROJETS EN 2005

(en milliers de francs suisses)	2005	2004
ASSETS		
Actifs à court terme		
Banques à vue et dépôts à court terme	44 190	42 711
Titres négociables	6 046	5 992
Cotisations à recevoir	4 237	5 656
Comptes à recevoir : employés	551	457
Comptes à recevoir : organisations partenaires	137	459
Autres comptes à recevoir	1 743	1 195
Sous-total	56 904	56 470
Comptes à recevoir : accords-cadres	707	1 139
Comptes à recevoir : accords de projets	5 274	5 850
Total actifs à court terme	62 885	63 459
Actifs à terme (net)		
Terrains et immeubles	12 098	12 418
Mobilier, matériel et équipement	1 980	1 725
Total actifs à terme	14 078	14 143
TOTAL ACTIFS	76 963	77 602
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS		
Passifs		
Passifs à court terme		
Cotisations des membres perçues d'avance	1 160	1 511
Comptes à payer et frais courus	4 238	5 288
Comptes à payer : charges sociales	316	418
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement	1 188	956
Avances sur accords de projets	38 604	36 747
Revenus différés sur accords-cadres	1 182	387
Autres passifs à court terme	416	45
Total passifs à court terme	47 104	45 352
Provisions		
Indemnités pour compression de postes	1 692	2 244
Projets en déficit	1 520	1 656
Total provisions	3 212	3 900
Réserves		
Indemnités pour compression de postes	2 589	2 366
Provisions fonds non affectés et Congrès mondial de la nature	551	84
Total réserves	3 140	2 450
Fonds immeuble du Siège	11 409	11 717
Réserves et soldes des fonds		
Fonds UICN (Réserves qualifiées par le Conseil)	6 618	6 349
Ajustements conversion de devises	528	445
Réserves des centres de coûts et soldes des Fonds	3 039	3 164
Fonds de Réserve Secrétariat	1 913	4 225
Total Réserves et soldes des Fonds	12 098	14 183
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS	76 963	77 602

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2005

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
COMPTES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2005

	Année 2005		Année 2004		Total
	Secrétariat Non affectés	Accords- cadres	Secrétariat Non affectés	Accords- cadres projets	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES					
Cotisation des membres pour l'année en cours	9 762		9 973		9 973
Credit d'impôt - Gouvernement suisse	1 601		1 420		1 420
Revenus d'accords	559	19 832	796	67 256	88 578
Abonnements et ventes de livres	132	0	153	0	176
Autres revenus de fonctionnement	2 403	12	2 307	0	4 035
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES	14 457	19 844	14 649	69 007	104 192
ALLOCATIONS INTERNES					
Allocations accords-cadres	18 174	(19 029)	17 523	(20 078)	(322)
Transferts entre projets	16 427	(268)	14 458	(250)	13
Autres allocations internes	10	393	(102)	(1)	308
ALLOCATION NETTES	34 611	(19 504)	31 879	(20 329)	0
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Coûts employés	39 026	7	34 877	24	58 666
Voyages et communications	2 978	9	2 852	57	9 682
Véhicules & matériels - coûts et entretien	1 742	0	1 540	4	4 602
Coûts - bureau et administratifs généraux	4 226	1	4 060	20	7 050
Publications et impression	889	14	1 196	20	3 957
Ateliers et subventions à des partenaires	1 075	380	1 730	409	13 646
Autres coûts de fonctionnement	698	138	625	(31)	2 516
Transferts entre projets	(190)	0	(906)	0	(906)
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	50 445	549	46 974	503	99 213
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NET	(1 376)	(210)	555	(306)	4 970
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)					
Revenus d'intérêt	597	0	449	0	503
Frais financiers	(214)	0	(211)	(0)	(315)
Gain (perte) en capitaux	231	0	46	0	46
Gain net (perte) sur devises	(664)	0	(13)	0	46
Mouvements nets - provisions et pertes et profits	(744)	5	(132)	0	(132)
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)	(794)	5	140	(0)	148
EXCÉDENT NET (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE	(2 170)	(205)	694	(306)	5 118
Mouvements comptes à payer accords-cadres/revenus différés		205		306	306
Mouvements avances de projets /revenus différés				(4 730)	(4 730)
Allocation Fonds UICN	(268)		(108)		(108)
MOUVEMENT NET SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0	0	586	(0)	586

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

I. ACTIVITÉ

L'UICN – Union mondiale pour la nature est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948, lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Tous les montants sont en francs suisses (CHF) sauf indication contraire.

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers sont préparés sur l'ancienne base des coûts et sont conformes au GAPP suisse et au cadre de la Loi et meilleures pratiques suisses.

2. Revenu

Tous les revenus non affectés sont comptabilisés sur la base des exercices. Le revenu relevant d'un accord-cadre qui n'est pas affecté spécifiquement à des projets est reconnu sur la base de l'exercice dès que l'accord est signé. Le revenu des projets est comptabilisé sur la base des dépenses engagées.

3. Dépenses

Toutes les dépenses non affectées sont comptabilisées sur la base de l'exercice. Les dépenses de projets sont généralement comptabilisées sur la base de la gestion, sauf à la fin du projet, lorsqu'elles sont comptabilisées sur la base de l'exercice.

4. Accords concernant des projets

Il s'agit de fonds reçus ou à recevoir de donateurs selon des accords spécifiques. L'utilisation de ces fonds soumise à restriction, est généralement déterminée par des lignes budgétaires particulières inscrites dans l'accord.

À la fin de l'exercice, sur la base des dépenses imputées à l'exercice comptable et du revenu en espèces, le solde des projets peut être excédentaire ou déficitaire. Le montant des soldes excédentaires est reporté en tant qu'Avances sur accord de projet dans le bilan, tandis que le montant des soldes déficitaires est reporté en tant qu'Accords de projet à recevoir.

5. Accords-cadres

Les accords-cadres représentent des fonds reçus ou à recevoir de donateurs conformément à des accords signés. L'utilisation de ces fonds est soumise à certaines restrictions mais, à la différence des projets, les restrictions sont plus générales et déterminées, globalement, par des conditions géographiques ou thématiques.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

6. Monnaies étrangères

Conformément au Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le franc suisse (CHF) dans laquelle les registres de comptabilité du Siège de l'UICN sont tenus. Toutefois, tous les bureaux, à l'exception du Royaume-Uni, tiennent leurs grands livres et leurs livres comptables en dollars des États-Unis ou en euros.

Les principes comptables suivants sont appliqués pour convertir les transactions et les soldes dans la monnaie de référence :

- Les transactions exprimées dans des monnaies autres que celles du grand livre du bureau sont converties et passées en compte sur la base des taux de change prévalant à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les comptes tenus dans les monnaies d'origine sont évalués dans la monnaie du grand livre du bureau au taux de fin d'exercice. Les gains et les pertes créés sont incorporés dans l'état du revenu et des dépenses de ce grand livre.
- Au moment de la consolidation, toutes les transactions des grands livres qui n'utilisent pas le franc suisse sont converties au taux de change mensuel et le gain ou la perte de change qui en résulte est passé en compte dans les comptes d'exploitation.
- À l'exception des biens mobiliers et immobiliers qui sont comptabilisés à la valeur historique, le bilan consolidé est converti au taux de change de fin d'exercice et le gain ou la perte net(t)e et non réalisé(e) qui en résulte apparaît dans le bilan sous forme d'ajustement des taux de change.
- Le solde des projets exprimé en dollars ou euros a été actualisé par rapport au franc suisse pour la première fois en 2004 au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte net(t)e non réalisé(e) apparaît sous forme d'ajustement de la conversion des devises.

7. Taux de change de fin d'exercice

Voici les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour actualiser les postes du bilan en francs suisses (CHF) aux fins d'établissement de rapports :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dollar des États-Unis	1,3159	1,1318
Euro	1,5585	1,5440

8. Biens mobiliers et immobiliers

L'acquisition de biens mobiliers et immobiliers est capitalisée lorsque le prix d'achat égale ou dépasse CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque le propriétaire est l'UICN. Les biens mobiliers et immobiliers sont amortis selon la prévision de leur durée de vie, sur la base suivante :

- Matériel et logiciel informatiques 3 ans
- Véhicules 4 ans
- Équipement de bureau 5 ans
- Mobilier de bureau 7 ans
- Renovations des immeubles 10 ans
- Immeubles 50 ans

9. Provision pour cotisations à recevoir

La provision pour les cotisations impayées est calculée sur la base du solde à recevoir à la fin de l'exercice. Avec l'approbation du Conseil, la provision est calculée sur la base suivante :

- Cotisations arriérées de cinq ans et plus 100%
- Cotisations arriérées de quatre ans 80%
- Cotisations arriérées de trois ans 60%
- Cotisations arriérées de deux ans 40%
- Cotisations arriérées d'une année 20%

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisations de certains États membres est calculée sur une base individuelle après examen de la situation particulière du membre concerné.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

10. Fonds de l'UICN

Le Fonds UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'Union. Tous les revenus gagnés sont crédités au Fonds. C'est le Conseil de l'UICN qui gère le Fonds en dernier recours, en cas de crise financière majeure.

Le Fonds de l'immeuble de WASAA est inclus dans le Fonds UICN. Suite à l'acquisition et à l'amélioration de l'immeuble de WASAA, à Nairobi, au Kenya, une réserve affectée séparée de CHF 259k au 31 décembre 2005 (2004 - CHF 231k) a été créée pour tenir compte du remboursement de capital au Fonds mondial pour la conservation qui est aujourd'hui fusionné avec le Fonds UICN. L'UICN a l'obligation de tenir des livres comptables séparés pour le Fonds d'affectation de WASAA, conformément aux lois du Kenya.

11. Revenus non affectés

Il s'agit des fonds que l'UICN reçoit sans conditions imposées de l'extérieur.

III. BANQUES À VUE ET À COURT TERME

Les dépôts bancaires à vue et à court terme, au 31 décembre 2005, comprennent tous les comptes bancaires de l'UICN. Sur le solde détenu au Siège, CHF 283k (2004 - CHF 82k) font partie du Fonds UICN. L'analyse par région ou bureau est la suivante :

Région ou bureau	2005	2004
Asie	5141	3801
Canada	202	139
Afrique centrale	90	349
Afrique australe	1346	1350
Afrique de l'Est	997	723
Europe	836	632
Centre du droit de l'environnement, Bonn	336	181
Siège	30 623	31 722
Méditerranée	318	138
Afrique du Sud	173	132
Afrique australe	2224	2243
Royaume-Uni	85	22
États-Unis	537	359
Afrique de l'Ouest	1052	920
Afrique du Nord et Asie de l'Ouest	220	-
TOTAL	44 190	42 711

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

Solde des comptes bancaires courants

Les soldes de trésorerie au Siège sont principalement représentés par les soldes des comptes courants suivants entre le Siège et les bureaux régionaux. Les bureaux nationaux qui font directement rapport aux bureaux régionaux n'ont pas de relation avec le Siège pour leur compte courant, exception faite de la Russie qui figure dans le solde à payer au Bureau régional pour l'Europe. Les soldes des comptes courants entre le Siège et les régions, au 31 décembre 2005 et 2004, figurent dans le tableau qui suit. Les montants au crédit apparaissent sous forme négative et indiquent les montants dus par le Siège aux régions à cette date.

Région ou bureau	Devise	Solde 2005 (devise)	Équivalent 2005 CHF	Solde 2004 (devise)	Équivalent 2004 CHF
Bureau régional pour l'Asie	USD	(4343)	(5715)	(5420)	(6134)
Canada	USD	127	167	(117)	(132)
Bureau régional pour l'Afrique centrale	EUR	11	17	(60)	(93)
Bureau régional pour l'Amérique centrale	USD	(628)	(826)	(422)	(477)
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	USD	(1318)	(1735)	(923)	(1044)
Bureau régional pour l'Europe	EUR	34	53	20	31
Centre du droit de l'environnement, Bonn Méditerranée	EUR	(650)	(1013)	(639)	(987)
Bureau régional WESCAPANA	USD	(437)	(575)	(326)	(503)
Bureau régional pour l'Amérique du Sud	USD	(776)	(1021)	(177)	(201)
Bureau régional pour l'Afrique australe	USD	(424)	(558)	(96)	(109)
Royaume-Uni	CHF	(138)	(182)	(96)	(109)
États-Unis d'Amérique	CHF	(615)	(615)	(553)	(553)
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	USD	(409)	(538)	(387)	(438)
Compte de prêt de la fiduciaire Wasua	EUR	(798)	(1244)	(2,386)	(3684)
Compte courant de la fiduciaire Wasua	CHF	213	213	252	252
	CHF	22	22	20	20
TOTAL			(13 550)		(14 052)

État de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie a été préparé de manière à présenter les sources et l'utilisation des ressources en espèces dont l'UICN dispose. Durant l'année, les banques à vue et à court terme de l'UICN ont augmenté de CHF 1479k selon l'analyse ci-dessus.

IV. TITRES NÉGOCIABLES

Le portefeuille de titres négociables constitue le principal avoir du Fonds UICN. Le portefeuille de titres négociables est fixé à la valeur du coût ou du marché, selon la plus basse des deux valeurs, au 31 décembre. Cette évaluation a été réalisée pour chaque titre

	Coût	Valeur Marché	Plus basse Valeur ou valeur marché
2005			
Titres négociables - Fonds UICN	6058	6517	6046
2004			
Titres négociables - Fonds UICN	6082	6186	5992

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

La provision pour les cotisations impayées correspond à la politique approuvée par le Conseil de l'UICN et décrite dans la note II.9 ci-dessus.

En 2005, plusieurs États membres ont été exclus du calcul de la provision car il était prévu qu'ils régleront leurs cotisations au début de 2006. En conséquence, la provision a diminué de CHF 367k.

Description	2005	2004
Total des cotisations à recevoir	4.237	5.656
Provision cotisations impayées	(1.692)	(2.244)
Cotisations à recevoir nettes	<u>2.545</u>	<u>3.412</u>

Analyse par année des cotisations à recevoir

	2001 & avant	2002	2003	2004	2005	Total
États	179	117	154	643	1.653	2.746
Organismes gouvernementaux	50	55	62	168	430	765
ONG internationales	4	5	7	23	30	69
ONG nationales	46	41	58	154	258	557
Affiliés	10	13	16	24	37	100
Total	289	231	297	1.012	2.408	4.237
Pourcentage du total	7%	5%	7%	24%	57%	100%

VI. COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL

Les comptes à recevoir du personnel se composent d'avances pour des voyages, d'avances de salaires et de prêts au personnel qui restent à recevoir au 31 décembre. Dans les comptes du personnel le montant des crédits dû au personnel est déduit des comptes à recevoir pour présenter un montant net.

	2005	2004
Avances nettes sur voyages	353	263
Avances de salaires et prêts au personnel	198	194
Total des comptes du personnel à recevoir	551	457

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

VII. COMPTES À RECEVOIR D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

Ces montants représentent des soldes dus par (ou dus à) des organisations associées à l'UICN et qui restent à recevoir au 31 décembre.

Description	2005	2004
En milliers de francs suisses		
Secrétariat Ramsar	(36)	221
TRAFFIC International	34	54
Fonds pour les Forêts tropicales	14	8
Autres comptes à recevoir	125 *	176
Montant des comptes à recevoir d'organisations partenaires	137	459

* Les autres comptes à recevoir d'organisations partenaires comprennent Amérique du Sud CHF 32k (2004 - CHF 59k), Royaume-Uni CHF 90k (2004 - CHF 76k), Mésio-Amérique CHF 3k (2004 - CHF 6k) et Asie 0k (2004 - CHF35k).

VIII. COMPTES À RECEVOIR ET REVENU DIFFÉRÉ SUR DES ACCORDS-CADRES

Les fonds à recevoir d'accords-cadres représentent les soldes des accords-cadres non reçus à la fin de l'exercice. Le montant est généralement à recevoir et incorporé dans le revenu des accords-cadres. Au 31 décembre 2005, un montant de CHF 707k était à recevoir de deux accords-cadres régionaux, tandis qu'un montant de CHF 1.139k, au 31 décembre 2004, était à recevoir de deux donateurs.

Le revenu différé sur les accords-cadres représente le solde net des activités financées par des accords-cadres avec des fonds affectés ou de revenus reçus en avance de la période à laquelle ils se rapportent. Au contraire du traitement comptable pour les projets, les déficits sont habituellement déduits des excédents et tiennent compte des soldes reportés de l'année précédente. Au 31 décembre 2005, le solde net des revenus différés sur des accords-cadres était de CHF 1.82k (2004 - CHF 387k).

IX. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJETS

Les comptes à recevoir et les avances sont calculés respectivement à partir du portefeuille de projets en déficit et du portefeuille de projets en excédent à la fin de l'exercice. Les deux ont été calculés au niveau principal des projets et se résument ainsi au 31 décembre 2005: comptes à recevoir de projets - CHF 5274k (2004 - CHF 5850k) et avances de projets - CHF 38.604k (2004 - CHF 36.747k).

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

X. BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

Les biens mobiliers et immobiliers acquis avec le revenu non affecté sont amortis sur l'estimation de leur durée de vie conformément à la note II.3 ci-dessus. L'immeuble du Siège est discuté en plus grand détail dans la note qui suit.

En milliers de francs suisses

Caté.	Véhicules, matériel et équipements			Autres terrains et immeubles		Total
		Immeuble Siège				
Solde 01-01-2005	8896	17 643	794		27 333	
Ajouts	802			802		
Solde 31-12-2005	9698	17 643	794		28 135	
Amortissement						
Solde 01-01-2005	(7171)	(5926)	(93)		(13 190)	
Imputation annuelle	(547)	(308)	(12)		(867)	
Solde 31-12-2005	(7718)	(6234)	(105)		(14 057)	
Valeur nette au bilan:						
Solde 31-12-2005	1980	11 409	689		14 078	
Solde 01-01-2005	1725	11 717	701		14 143	

IMMEUBLE DU SIÈGE

1. Immeuble du Siège, matériel et équipement

Entre 1990 et 1993, l'UICN a reçu des donations de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la commune de Gland ainsi que d'autres donateurs, en vue de la construction d'un immeuble pour y loger son Secrétariat. La commune de Gland a mis gratuitement à disposition de l'UICN le droit d'usage d'un terrain pour une période de 50 ans à partir de 1993. Ce terrain, au moment de la donation, a été évalué à CHF 4 250 000, valeur qui n'est pas reflétée dans les présents états financiers.

Bien que l'UICN soit officiellement propriétaire de l'immeuble du Siège, son utilisation est limitée et elle ne peut en disposer ou l'utiliser comme caution sans l'accord du Gouvernement helvétique. Si elle dispose de l'immeuble, le Gouvernement helvétique récupérera sa mise initiale plus un pourcentage de la valeur ajoutée, le cas échéant. Le coût du bâtiment est compris dans les biens mobiliers et immobiliers mais un fonds correspondant a été créé pour reconnaître la nature qualifiée de l'immeuble.

2. Amortissement de l'immeuble du Siège

L'immeuble sera amorti sur une période de 50 ans du droit d'usage du terrain. L'amortissement a commencé le 1^{er} janvier 1993 et a été comptabilisé dans le Fonds immeuble du Siège. En conséquence, le bilan net des biens de l'immeuble du Siège, CHF 11 409k (2004 - CHF 11 717k) reflète le bilan capitalisé de CHF 17 643k moins la dépréciation accumulée au 31 décembre 2005 qui se monte à CHF 6234k (2004 - 59256k) et à laquelle correspond un Fonds immeuble du Siège figurant au bilan.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

3. Assurance des biens mobiliers et immobiliers

Au 31 décembre 2005, les biens mobiliers et immobiliers du Siège sont assurés pour CHF 19 449k (2004 - CHF 19 449k). L'immeuble de WASAA, au Kenya et les biens mobiliers et immobiliers sont assurés pour 36,5 millions de shillings (CHF 660k), qui est la valeur de remplacement estimée. L'immeuble du Zimbabwe et les biens mobiliers et immobiliers sont assurés pour Z\$ 1318 millions (CHF 280k).

XI. COMPTES ET CHARGES À PAYER

Les comptes et les charges à payer représentent les montants dus à des créditeurs et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 4238k au 31 décembre 2005 (2004 - CHF 5288k), CHF 916k (2004 - 2334k) concernent le Siège et le reste les bureaux régionaux et nationaux.

XII. CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice. Le personnel du Siège n'étant pas autorisé à accumuler plus de 10 jours et considérant que ces journées seraient couvertes dans le cadre de la période normale de préavis, il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de reconnaître les charges pour congés de personnel. Les bureaux régionaux sont priés d'examiner leur propre situation selon les conditions locales et de faire le nécessaire pour respecter les lois locales. Ce montant couvre le coût estimé de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé.

XIII. PROVISIONS

1. Provision pour compression de postes

Les provisions pour les coûts associés aux compressions de postes sont calculées séparément pour chaque bureau afin de respecter les obligations des lois locales sur le travail. Pour les bureaux qui ne relèvent pas des lois locales à cet égard, une recommandation de 10% des frais salariaux bruts est proposée et fournie comme montant cible.

2. Provision pour les projets en déficit

Les provisions pour les projets en déficit sont financées par le revenu non affecté et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Le tableau qui suit présente une analyse de ces provisions région par région :

En milliers de francs suisses			
Région	2005	2004	Variance
Région Asie	140	318	(178)
Région Afrique centrale	258	255	3
Région Afrique de l'Est	349	243	106
Région Europe	219	218	1
Siège	208	307	(99)
Région Afrique australe	74	36	38
Région Afrique de l'Ouest	252	259	(7)
Autres bureaux*	20	20	0
TOTAL	1,520	1,656	(136)

*Les autres bureaux comprennent le Centre du droit de l'environnement et le Bureau de l'UICN au Royaume-Uni, à Cambridge. En 2005, il n'y a pas eu de passation par pertes et profits de soldes de projets.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2005

XIV. FONDS UICN – RESERVES QUALIFIEES DU CONSEIL

Les réserves et fonds, comme indiqué ci-dessous, sont maintenus pour refléter la nature de certains revenus affectés et protéger la position financière de l'UICN contre d'éventuelles conditions de fonctionnement défavorables à l'avenir. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2005, il y a eu un surplus net des fonds, d'un montant de CHF 268k (2004 – 108k). L'analyse des mouvements du Fonds est la suivante :

	Fonds WASAA	Fonds UICN	TOTAL
Solde au 1er janvier 2005	231	6118	6349
Revenu d'intérêts et de location	50	75	125
Gain en capital		166	166
Titres négociables - réévaluation des gains		77	77
Dépenses	(22)	(78)	(100)
Flux net pour l'année	28	240	268
Solde au 31 décembre 2005	259	6358	6617

En milliers de francs suisses

XV. AJUSTEMENT POUR CONVERSION DE DEVISES ET GAINS/(PERTES) DE CHANGE

L'ajustement pour conversion de devises représente les changements dans la valeur des avoirs nets de l'UICN au niveau de la consolidation par suite des mouvements du dollar des Etats-Unis et de l'euro contre le franc suisse. Tous les livres comptables autres que ceux du Siège et du Royaume-Uni sont exprimés en dollars des Etats-Unis, soit en euros. Tous les avoirs et passifs, à l'exception des biens mobiliers et immobiliers sont actualisés par rapport au franc suisse à leurs taux respectifs en fin d'exercice et le gain ou la perte d'actualisation résultant est incorporé à l'ajustement des taux de change. Les biens mobiliers et immobiliers sont évalués à leur valeur historique.

Au 31 décembre 2005, il y avait un gain net de CHF 2589k pour l'actualisation des postes du bilan autres que les biens mobiliers et immobiliers, à comparer avec une perte nette en 2004 de CHF 1107k.

Les avances (des donateurs) et les revenus différés sur des accords de projets et des accords-cadres qui étaient exprimés en dollars ou en euros ont été actualisés par rapport au franc suisse à leurs taux respectifs en fin d'exercice. L'effet net relatif aux soldes des projets au 31 décembre 2005 est une perte nette non réalisée de CHF 2505k (2004 – CHF 3209k gain). Ce chiffre a été comptabilisé dans le cadre de l'ajustement pour conversion de devises.

Les gains et pertes de change de chaque grand livre sont traités dans les comptes d'exploitation. Le gain de change non affecté en 2005 s'élevait à un montant net de CHF 664k (2004 – CHF 13k perte).

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2005

XVI. RESERVES DES CENTRES DE COÛTS ET FONDS DE RÉSERVE DU SECRETARIAT (FRS)

Les soldes des réserves des centres de coûts ont été ajustés au 31 décembre 2005 pour tenir compte des valeurs en CHF, en fin d'exercice, des soldes dans les grands livres respectifs.

En milliers de francs suisses

	2004		2004		2004		2005		2005		2005	
	Réserve SIRE	Projet en déficit	Réserve SIRE	Projet en déficit	Réserve SIRE	Projet en déficit	Réserve SIRE	Projet en déficit	Réserve SIRE	Projet en déficit	Réserve SIRE	Projet en déficit
Amérique de												
Centre du don de	EUR	18	3	(16)	108	3	2	(1)	5	8	4	(18)
Centre de	EUR	5	2	(9)	(1)	5	3	(15)	7	8	5	(21)
Centre de	USD	117	(15)	(28)	37	(252)	62		115	(32)	0	82
Amérique	USD	11	3	(1)	(2)	(2)	11		15	(5)	0	15
Amérique du	USD	4	(0)		3	1	(6)	1	4	1	(8)	1
Amérique	EUR	8	1	(8)	9	8	(27)	14	9	9	(4)	(1)
Amérique	EUR				0	7	(3)	4				
Fonds-200	CHF	50	36	0	86	(616)	24		86	(616)	0	24
Activités alléces K-	CHF	7	3	0	11	(6)	5		11	(6)	0	5
Fonds Elephant	CHF	6	6	0	12		12		12	0	0	12
Centre de coûts Siège	CHF	53	50	(163)	37	37	10	135	87	37	10	135
Reclutamento												
Total Réserves centres de									354	(224)	1	303
Fonds de réserve du Secrétariat					(310)	472	(621)	1	421			
Bureau régional Afrique de	USD	65	(12)		(215)	(39)	(43)	0	(823)			
Afrique	EUR	1	0	(166)	(15)	9	(4)	(147)	(238)	1	(6)	(230)
Bureau/Un	USD	(2)	(0)		(1)	(1)	0	(12)	(15)	0		(16)
Canada	USD	8	0		8	(182)	0	(95)	11	(240)		(124)
Europe	EUR	2	(4)		(142)	(124)	(9)	(215)	(194)	(14)		(335)
Asie	USD	36	(207)		(32)	(610)	0	(488)	16	(803)		(64)
Bureau régional	USD	(19)	(19)		(38)	3	(14)	(17)	(50)	4	(18)	(23)
Reclutamento												
Total centres de coûts en déficit									(736)	(1693)	(24)	(2162)
Mouvement des réserves centres de coûts									398	(2583)	(11)	(91)
Ajustement Fonds de réserve									752	(2877)	0	495
Saldes totaux des												

* FRS = Fonds de réserve du Secrétariat ; S/REP = Solde reporté

XVII. EXONÉRATION D'IMPÔTS DU GOUVERNEMENT SUISSE

Afin de n'avoir qu'une échelle de salaire et un barème pour le personnel suisse et non suisse du Siège, la pratique suivie depuis le début a été de présenter les impôts payables par le personnel non suisse sous forme d'exonération d'impôts, en tant que revenu dans les contributions. Cela comprend CHF 1601k (2004 - CHF 1420k) représentant la valeur réelle des impôts qui auraient été payables par le personnel non suisse exempté sur la base de l'accord fiscal signé entre l'UICN et le Gouvernement helvétique et qui a pris effet le 1^{er} janvier 1987.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

XVIII. REVENU D'ACCORDS

1. Fonds affectés aux programmes et fonds non affectés provenant d'accords-cadres

L'annexe A contient une liste des contributions des donateurs dans le contexte d'accords-cadres à partir desquels le revenu a été affecté à différents programmes de l'UICN.

2. Revenu d'accords de projets, d'accords-cadres et d'autres sources

Les annexes B (résumé) et C (analyse détaillée) présentent une ventilation du revenu par donateur et/ou source. Elles comprennent les contributions non affectées, le revenu des accords-cadres et le revenu affecté aux projets sur la base des entrées réelles de trésorerie.

3. Mouvements nets des fonds affectés aux projets et des accords-cadres

Dans l'annexe D se trouve une analyse précise des mouvements relatifs aux accords-cadres et aux projets, au niveau des projets. Avec la numérotation utilisée, les accords-cadres sont tous dans la série 6 ; tous les autres sont des projets à fonds affectés (série 7 et 8). Ce tableau analyse à la fois les revenus et les dépenses pour l'exercice ainsi que les attributions nettes et tous les ajustements des soldes reportés. Les ajustements comprennent l'actualisation des soldes de projets lorsque les moments de base sont libellés dans les grands livres en dollars ou en euros. Ces soldes sont présentés intégralement compte tenu des nombreux petits mouvements relatifs aux projets.

XIX. AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les autres revenus de fonctionnement comptabilisés sous la rubrique Fonds non affectés, Secrétariat comprennent CHF 612k (2004 - CHF 460k) en frais généraux et droits de gestion reçus du Secrétariat de la Convention de Ramsar, du revenu des ventes de la cafétéria du Siège d'une valeur de CHF 334k (2004 - CHF 282k). Le solde se compose de divers revenus extérieurs reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

ANNEXE A

2005 – ACCORDS-CADRES – FONDS AFFECTÉS AU PROGRAMME ET FONDS NON AFFECTÉS

2005. AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

	2005 Dépenses Secrétariat	Affectation A.-C. fonds non affectés	Total Affectations Programme	Total 2005 Affectations	Affectation à des programmes ACDI (Canada)	Fonds mondial pour la nature (WWF)
Fonds d'innovation stratégique (Fonds 3-IC)	336	384	-	384	-	-
Programme mondial, politiques et évaluation	2 546	2 546	-	2 546	-	-
Sous-total Programme mondial et Fonds 3-IC	2 983	2 930	-	2 930	-	-
Région Afrique centrale	688	424	-	424	-	-
Région Afrique de l'Est	2 102	621	-	621	-	-
Région Afrique australe	3 086	701	-	701	-	-
Région Afrique de l'Ouest	2 021	871	-	871	-	-
Région Asie	7 839	1 453	-	1 453	-	-
Més-Amérique	1 711	858	-	858	-	-
Amérique du Sud	1 452	723	-	723	-	-
Région Europe	1 644	508	-	508	-	-
Asie-Mélanésie	1 058	50	-	50	-	-
Océanie	48	292	-	292	-	-
Unité des politiques mundiales et Bureau de Washington	1 853	604	-	604	-	-
Canada	698	-	-	-	-	-
Sous-total composantes régionales	24 419	6 504	-	6 504	-	-
Conseiller scientifique principal	550	402	-	402	-	-
Accords internationaux - Politiques et biodiversité	591	542	-	542	-	-
Programme Forêts	1 250	793	104	957	164	-
Programme marin	611	119	271	401	271	-
Programme eau et zones humides	611	472	-	472	-	-
Centre du droit de l'environnement	780	977	-	977	-	-
Programme aires protégées	1 270	563	138	702	138	-
Programme pour les espèces	2 152	1 103	468	1 571	390	78
TRAFFIC international	423	366	57	423	57	-
Conseiller principal économie	346	335	-	335	-	-
Conseiller principal affaires sociales	345	371	-	371	-	-
Conseiller principal santé-hommes-femmes	161	389	-	389	-	-
Secteur privé et biodiversité	760	6 931	1 148	8 079	1 070	78
Sous-total unités mundiales thématiques	11 523	318	-	318	-	-
Directeur stratégique de l'organisation	380	247	-	247	-	-
Finances conservation	1 417	186	-	186	-	-
Sciences des communications	364	377	-	377	-	-
Communications & Éducation	1 102	-	-	-	-	-
Publications	264	-	-	-	-	-
Bibliothèque	264	-	-	-	-	-
Membres et Conseil	1 324	-	-	-	-	-
Sous-total Groupe des stratégies de l'organisation	5 701	810	-	810	-	-
GLC	194	208	-	208	-	-
GGF	179	180	-	180	-	-
GDDE	253	281	-	281	-	-
GMAP	252	258	-	258	-	-
GEF	141	180	-	180	-	-
GPES	141	180	-	180	-	-
Sous-total Commissions	1 293	1 408	-	1 408	-	-
Bureau du DGS	1 255	-	-	-	-	-
Directeur stratégique de l'organisation	209	-	-	-	-	-
Conseiller juridique	343	-	-	-	-	-
Audit interne	239	-	-	-	-	-
Évaluation	265	-	-	-	-	-
Groupe de gestion de l'information	1 068	-	-	-	-	-
Développement du réseau des connaissances	177	224	-	224	-	-
Groupes finances mundiales	1 813	-	-	-	-	-
Groupes finances administratives	1 756	-	-	-	-	-
Administration Siège	1 756	-	-	-	-	-
Sous-total Services d'appui et de gestion	7 768	224	-	224	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	53 697	18 807	1 148	19 955	-	78
Charges affectées	(8 895)	-	-	-	-	-
Autres ajustements et transferts internes	(357)	-	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement (Bilan consolidé)	50 445	-	-	-	-	-

Concordance Revenus accords-cadres / Bilan consolidé

Total général affectations (voir ci-dessus)	18 807	1 148	19 955
Ajouter composante projet des accords-cadres (voir page 2)	(299)	176	176
Contribution au déficit d'affectation	-	-	(299)
Soldes et différences de changes non affectés	-	-	-
Ajustement	-	-	-
Total net (voir ci-dessus)	18 508	1 324	19 832

Accords-cadres revenus réels en 2005

Total revenus encaissés en 2005	18 508	1 324	19 832
Total Revenus Accords-cadres (voir Bilan consolidé)	-	-	19 832

Annexe A page 1

ANNEXE B - REVENUS SELON DONATEUR OU SOURCE (EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES)

Code	DONATEUR	Revenus non affectés (9 762)	Accords-cadres	Accords projets	Total Donateur (9 762)
	MEMBRES	(1)		(852)	(853)
B004	CONSERVATION INTERNATIONAL			(1 191)	(1 191)
B005	CENTRE EUROPEEN POUR LA NATURE			(106)	(106)
B007	HIVOS			(821)	(821)
B009	AUTRES ONG	(14)		(184)	(198)
B011	FONDS MONDIAL POUR LA NATURE	(201)	(78)		(279)
B012	EUROCONSULT			(71)	(71)
C003	SERVICE NEERLANDAIS BENEVOLES SNV			(138)	(138)
C002	INTERCOOPERATION - SUISSE			(30)	(30)
C010	OXFAM			(130)	(130)
C011	PACE UNIVERSITY SCHOOL OF LAW	(18)			(18)
C012	CONVENTION RAMSAR	(612)			(612)
C013	ROYAL SOCIETY BIRDS (UK) RSPB	31		(62)	(31)
C018	THE NATURE CONSERVANCY-E-U.	(32)			(32)
C019	TRAFFIC INTERNATIONAL	(48)		(31)	(79)
C020	WCMC - CAMBRIDGE	(0)			(0)
C024	CONSEIL MONDIAL POUR L'EAU			(85)	(85)
C027	ORG. INT. BOIS TROP. (OIBT)			(376)	(376)
C028	WILDLIFE CONSERV SOCIETY WCS			(40)	(40)
D001	COMITE UICN - France			48	48
D002	COMITE UICN - PAYS-BAS	(2)		(525)	(527)
E010	AUSTRALIE - AGENCES GOUV.			(198)	(198)
E030	AUTRICHE MIN. ENVIRON.			(61)	(61)
E050	CANADA - ACDI		(466)	(2 249)	(2 715)
E060	CANADA - CDRI	(1)		(19)	(20)
E070	CANADA - AUTRES GOUV.	(87)		(174)	(261)
E090	DANEMARK - DANIDA		(4 139)	(393)	(4 532)
E100	DANEMARK - AUTRE GOUV.			(77)	(77)
E110	EQUATEUR MIN. DE ENVIRON.			(41)	(41)
E120	UNION EUROPEENNE			(1 880)	(1 880)
E130	FINLANDE - FINNIDA			(13)	(13)
E160	FRANCE - AGENCES GOUV.			(261)	(261)
E160	FRANCE - MIN. DE ENVIRON.			(261)	(261)
E170	FRANCE - AMBASSADE DE			(19)	(19)
E180	FRANCE-MIN. COOP. ET DEV.			(156)	(156)
E190	ALLEMAGNE-GTZ	(2)		(269)	(270)
E200	ALLEMAGNE-BMZ			(914)	(914)
E210	ALLEMAGNE-BMIJ	(2)		(99)	(101)
E214	GHANA: MIN. DES FORETS			(348)	(348)
E220	IRLANDE AGENCES GOUV.			(155)	(155)
E230	ITALIE: MFA COOP & DEV. - DGCS			(4 537)	(4 537)
E232	ITALIE - AUTRES GOUV.			(696)	(696)
E240	AGENCE JAPON. DEV. INTER. JICA	(1)		(78)	(79)
E250	KOWEIT: AGENCE PROT. ENVIRON.	(15)			(15)
E260	AGENCES GOUV. PAYS-BAS	(7)	(4 263)	(11 694)	(15 964)
E262	GOUV. ET AUTRES PAYS-BAS	5		(12)	(17)
E270	LNV PAYS-BAS			(207)	(207)
E290	NORVEGE - NORAD		(2 654)	(2 963)	(5 617)
E300	NORVEGE - AUTRES GOUV.			(326)	(326)
E310	OMAN: REG. MUNICIPAL & ENVIRON.			(4)	(4)
E320	AUTRES GOUV.	(88)		(521)	(609)
E330	QATAR: COMITE PROT. ENVIRON.			(17)	(17)
E340	ARABIE SAOUDITE - NGWCD			(15)	(15)
E349	AFRIQUE DU SUD. AGENCES GOUV.	(128)		(1 251)	(1 379)
E350	ESPAGNE MIN. ENVIRON.			(605)	(605)
E351	ESPAGNE GOUV. ANDALUCIA			(766)	(766)
E360	SRI LANKA. MIN. ENVIRON.			(21)	(21)
E380	SUFIDE - SIDA		(4 974)		(4 974)
E390	SUISSE AUTRES GOUV.	(1 637)		(2 068)	(3 705)
E400	SUISSE - DDA	(0)	(2 000)	(1 699)	(3 700)
E410	SUISSE - AUTRES	0		(35)	(35)

Annexe B page 1

ANNEXE A
2005 - ACCORDS-CADRES - FONDS AFFECTÉS AU PROGRAMME ET FONDS NON AFFECTÉ

Affectation des revenus et dépenses en 2004	Fonds affectés programme						Fonds mondial pour la nature (WWF)
	ACDI (Canada)	DANIDA (Danemark)	DGIS (Pays-Bas)	NORAD (Norvège)	SIDA (Suisse)	DDC (Suisse) d'Etat (E.-U.)	
Total Accords-cadres (selon contrat)							78
Affecté programme	466	4 139	4 263	2 548	4 904	2 000	1 070
Programme général							189
Fonds non affectés				106	70		200
Composante affectée programme - Accords-cadres	466	4 139	4 263	2 654	4 974	2 000	1 259
Total							278
Fonds WWF non affectés (dans fonds non affectés du Secrétariat)							(200)
Revenus non affectés							12
Total revenus accord-cadres (selon Bilan consolidé)							19 844

E420	TAIWAN, PROV. DE CHINE	(2)			(2)
E430	R.-U.- DFID			(2 678)	(2 678)
E450	R.-U. - AUTRES GOUV			(317)	(317)
E460	E.-U. AUTRES AGENCES GOUV.	(3)	(1 259)	(321)	(1 583)
E470	E.-U. DEPART. D'ETAT	(5)		(337)	(342)
E480	E.-U. - USAID			(639)	(639)
F001	REVENUS EN NATURE	(0)			(0)
G001	BANQUE ASIATIQUE DE DEVEL.	(7)		(412)	(419)
G002	CITES			(587)	(587)
G004	FAO			(38)	(38)
G006	BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOP.			(32)	(32)
G007	BANQUE MONDIALE			(62)	(62)
G009	AUTRES AGENCES INTERNAT.			(320)	(320)
G010	AUTRES AGENCES DES NATIONS UNIES	(14)		(397)	(412)
G011	PNUD CL			0	0
G013	UNESCO-PATRIMOINE MONDIAL	(9)		(644)	(652)
G020	MIKE-SUJVI CHASSE ILLICITE DES ELEPHANTS			(65)	(65)
G110	PNUD FONDS FEM	(7)		(7 705)	(7 712)
G112	PNUD AUTRES	(9)		(465)	(474)
G120	PNUD FEM			(1 139)	(1 139)
G122	PNUD AUTRES	(7)		(984)	(991)
G130	BANQUE MONDIALE FEM			(501)	(501)
G132	BANQUE MONDIALE AUTRES			(1 194)	(1 194)
H002	FNU FONDATION DES NATIONS UNIES			(3)	(3)
H006	ASSOC. & FONDATIONS	(185)		(1 176)	(1 361)
H009	FONDS BANC ARGUIN			(113)	(113)
H011	FONDS KEIDANREN CONSER. NATURE			(668)	(668)
H014	FONDATION MAVA			(40)	(40)
H020	FONDATION TOTAL			(87)	(87)
I002	ENTREPRISES SECTEUR PRIVE	(21)		(249)	(249)
J006	SFI SOCIETE FIN. INTERN.			(1 166)	(1 207)
J001	PARTICULIERS	(93)		(12)	(12)
M001	AUTRES	(800)	(12)	(63)	(156)
M014	DIVERS AUTRES	(84)		(1 650)	(2 472)
N001	INTERNE	(1 419)		(3)	(87)
V999	DIVERS DONATEURS			(90)	(1 509)
	TOTAL	(15 287)	(19 844)	(65 941)	(101 071)

CONCORDANCE -- BILAN CONSOLIDE				
SOLDE (VOIR CI-DESSUS)	(15 287)	(19 844)	(65 941)	(101 071)
REVENUS D'INTERETS	597		56	653
GAINS EN CAPITAUX	231		(0)	231
SOLDE FINAL (VOIR BILAN CONSOLIDE)	(14 458)	(19 844)	(65 884)	(100 186)

Annexe B page 2

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Gland (Suisse)

En notre qualité de vérificateurs statutaires, nous avons vérifié les livres comptables et les états financiers consolidés de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (« UICN ») arrêtés au 31 décembre 2006.

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources,
Gland (Suisse)

Bilan consolidé pour l'année se terminant le 31 décembre 2006 et rapport de
l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement de ces états financiers incombe à la direction de l'UICN alors que notre mission consiste à vérifier ces états financiers consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous confirmons que nous satisfaisons aux normes légales de qualification professionnelle et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses ainsi que selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour formuler notre opinion.

Selon notre appréciation, les livres comptables et les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de l'UICN au 31 décembre 2006 et des résultats de ses opérations et flux de fonds pour l'année arrêtée au 31 décembre 2006, en conformité avec le droit suisse et les Statuts de l'UICN.

Nous recommandons l'approbation des états financiers consolidés qui vous sont soumis.

DELOITTE & TOUCHE SA

Jean-Marc Jenny Jürg Gehring
Réviseurs responsables

3 mai 2007

Annexes: États financiers (bilan consolidé, compte consolidé des revenus et dépenses, tableau des flux de fonds et notes aux états financiers)

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

**UICN – UNION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE**

ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

BILAN CONSOLIDÉ	03
COMPTE CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES	04
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	05
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS	06

- I. Activité
- II. Résumé des principaux principes comptables et définitions
- III. Banques à vue et à court terme
- IV. Titres négociables
- V. Cotisations à recevoir et provisions
- VI. Comptes à recevoir du personnel
- VII. Comptes à recevoir d'organisations partenaires
- VIII. Comptes à recevoir et revenu différé sur des accords-cadres
- IX. Comptes à recevoir et avances de projets
- X. Biens mobiliers et immobiliers
- XI. Comptes et charges à payer
- XII. Congés du personnel et charges de rapatriement
- XIII. Provisions
- XIV. Mouvements nets pour provisions et pertes et profits
- XV. Fonds UICN – Réserves qualifiées du Conseil
- XVI. Ajustement pour conversion de devises et gains/(pertes) de change
- XVII. Exonération d'impôts du Gouvernement suisse
- XVIII. Réserves des centres de coûts et Fonds de réserve du Secrétariat
- XIX. Revenu d'accords
- XX. Autres revenus de fonctionnement
- XXI. Différences de change pour actualisation des soldes de projets

ANNEXE A – ANALYSE DES FONDUS DES ACCORDS-CADRES

ANNEXE B – ANALYSE DU REVENU EXTERNE PAR DONATEUR OU SOURCE

ANNEXE C – ANALYSE DÉTAILLÉE DU REVENU

ANNEXE D – ANALYSE DES FLUX DES PROJETS EN 2006

(In Thousands Swiss Francs)	2006	2005
ASSETS		
Actifs à court terme		
Banque à vue et dépôts à court terme	50,869	44,190
Titres négociables	6,208	6,046
Cotisations à recevoir	3,803	4,237
Comptes à recevoir : employés	285	551
Comptes à recevoir : organisations partenaires	545	137
Autres comptes à recevoir	2,004	1,743
Sous-total	63,714	56,904
Comptes à recevoir : accords-cadres	2,256	707
Comptes à recevoir : accords de projets	7,098	5,274
Total actifs à court terme	73,068	62,885
Actifs à terme (net)		
Terrains et immeubles	11,778	12,098
Mobilier, matériel et équipement	1,794	1,980
Total actifs à terme	13,572	14,078
Total actifs à terme	86,640	76,963

	2006	2005
PASSIFS ET SOLDES DES FONDUS		
Passifs		
Cotisations des membres payées d'avance	1,627	1,160
Comptes à payer et frais courus	4,101	4,238
Comptes à payer : charges sociales	462	316
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement	1,114	1,188
Avances sur accords de projets	43,297	38,604
Revenus différés sur accords-cadres	4,282	1,182
Autres passifs à court terme	57	416
Total passifs à court terme	54,940	47,104
Provisions		
Cotisations impayées	1,326	1,692
Projets en déficit	1,715	1,520
Total provisions	3,041	3,212
Réserves		
Indemnités pour compression de postes	2,955	2,589
Provisions fonds non affectés et Congrès mondial de la nature	436	551
Total réserves	3,391	3,140
Fonds immeuble du Siège	11,100	11,409
Réserves et soldes des fonds		
Fonds UICN (Réserves qualifiées par la Conseil)	6,746	6,618
Ajustements conservation de devises	730	528
Réserves des centres de coûts et soldes des Fonds	4,812	3,039
Fonds de Réserve Secrétariat	1,881	1,913
Total Réserves et Soldes des Fonds	14,168	12,098
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDUS	86,640	76,963

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006

En milliers de francs suisses (CHF)	2006		Notes	2006	
Trésorerie de fonctionnement					
Solde net de fonctionnement		1,740			(2,438)
Ajustement pour des postes n'impliquant pas de mouvement de trésorerie					
Amortissement annuel	X	1,017			867
Libération du mi-annuel de l'amortissement du Fonds Immeuble Siège		(309)			(308)
Flux net des provisions pour cotisations impayées	V	(366)			(552)
Flux net provisions projets en déficit	XIII	195			(136)
Flux net provision Congrès mondiale pour la nature 2004		(115)			467
Flux net provision suppressions d'emplois	XIII	366			223
Flux net passifs vacances et rapatriements des employés	XII	(74)			232
Ajustements nets pour des postes n'impliquant pas des mouvements de trésorerie		714			793
Trésorerie nette de fonctionnement		2,455			(1,645)
Affectation de fonds aux actifs à terme et aux fonds de roulement					
Acquisition d'actifs à terme	X	(511)			(802)
Flux nets de titres négociables		(162)			(64)
(Augmentation)/Diminution cotisations à recevoir		435			1,419
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des employés		266			(94)
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des organisations partenaires		(408)			322
(Augmentation)/Diminution autres comptes à recevoir		(262)			(548)
(Augmentation)/Diminution cotisations payées d'avance		468			(352)
(Augmentation)/Diminution comptes et charges à payer		(137)			(1,049)
(Augmentation)/Diminution charges sociales à payer		148			(102)
(Augmentation)/Diminution autres passifs à court terme		(360)			371
(Augmentation)/Diminution Réserves qualifiées par le Conseil		128			268
Affectation nette de fonds aux actifs à terme et aux fonds de roulement		(995)			(621)
Solides Accords-cadres et projets					
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords-cadres		(1,549)			432
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords de projets		(1,925)			576
(Augmentation)/Diminution avances accords de projets		4,693			1,858
(Augmentation)/Diminution revenus différés des accords-cadres		3,099			795
Flux net solides accords-cadres et accords de projets		4,418			3,661
Ajustements - fluctuations taux de change des devises	XVI	202			84
Changement net de trésorerie positif (négatif) pour l'année		6,680			1,479
Banques à vue et dépôts à terme au début de l'année	III				42,711
Banques à vue et dépôts à terme à la fin de l'année	III				44,190

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN - UNION MONDIALE POUR LA NATURE
COMPTES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006

(En milliers de francs suisses)	2006		2005	
	Notes	Secretariat Non affectés	Accords-cadres	Accords de projets Total
REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES				
Cotisation des membres pour l'année en cours		10 165	9 762	9 762
Credit d'impor- Gouvernement suisse	XVII	1 563	1 601	1 601
Revenus d'accords	XIX	771	559	19 832
Abonnements et ventes de livres		72	132	0
Autres revenus de fonctionnement	XX	2 325	2 403	1 145
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES		14 886	14 457	56 884
ALLOCACTIONS INTERNES				
Allocations accords-cadres		19 844	(18 174)	1 119
Transferts entre projets		18 728	16 427	(17 052)
Autres allocations internes		(827)	10	826
ALLOCATION NETTES		37 745	34 611	(15 107)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Coûts employés		40 206	39 026	7
Voyages et communications		2 649	2 978	5 562
Véhicules & matériels - coûts et entretien		1 722	1 742	0
Coûts - bureau et administratifs généraux		4 238	4 226	1
Publications et impression		636	869	14
Ateliers et subventions à des partenaires		1 263	1 075	380
Autres coûts de fonctionnement		601	689	151
Transferts entre projets		47	(190)	0
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		51 362	50 445	562
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NET		1 269	(1 376)	(222)
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)				
Revenus d'intérêt		784	587	0
Frais financiers		(216)	(214)	0
Gain (perte) en capitaux		129	231	0
Gain net (perte) sur devises	XVI	834	(664)	0
Différences de change pour l'actualisation des soldes d'	XXI	0	0	13
Mouvements nets - provisions et pertes et profits	XIV	(932)	(744)	5
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		599	(794)	18
EXCÉDENT NET (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE		1 868	(2 170)	2 432
Mouvements comptes à payer accords-cadres/revenus différés		(605)	205	(2 432)
Mouvements avances de projets (revenus différés)		(127)	(268)	(268)
Allocation Fonds UICN	XV			
MOUVEMENT NET SOLDE DE FONCTIONNEMENT		1 740	(2 438)	0

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2006

I. ACTIVITE

L'UICN – Union mondiale pour la nature est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948, lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des Etats, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influencer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équilibrée et écologiquement durable.

II. RESUME DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DEFINITIONS

Tous les montants sont en francs suisses (CHF) sauf indication contraire.

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers sont préparés sur l'ancienne base des coûts et sont conformes au GAPP suisse et au cadre de la Loi et meilleures pratiques suisses.

2. Revenu

Tous les revenus non affectés sont comptabilisés sur la base des exercices. Le revenu relevant d'un accord-cadre qui n'est pas affecté spécifiquement à des projets est reconnu sur la base de l'exercice des que l'accord est signé. Le revenu des accords-cadres concernant des projets est comptabilisé sur la base des dépenses engagées.

3. Dépenses

Toutes les dépenses non affectées sont comptabilisées sur la base de l'exercice. Les dépenses de projets sont généralement comptabilisées sur la base de la gestion, sauf à la fin du projet, lorsqu'elles sont comptabilisées sur la base de l'exercice.

4. Accords concernant des projets

Il s'agit de fonds reçus ou à recevoir de donateurs selon des accords spécifiques. L'utilisation de ces fonds soumise à restriction, est généralement déterminée par des lignes budgétaires particulières inscrites dans l'accord.

À la fin de l'exercice, sur la base des dépenses imputées à l'exercice comptable et du revenu en espèces, le solde des projets peut être excédentaire ou déficitaire. Le montant des soldes excédentaires est reporté en tant qu'Avances sur accord de projet dans le bilan, tandis que le montant des soldes déficitaires est reporté en tant qu'Accords de projet à recevoir.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2006

5. Accords-cadres

Les accords-cadres représentent des fonds reçus ou à recevoir de donateurs conformément à des accords signés. L'utilisation de ces fonds est soumise à certaines restrictions mais, à la différence des projets, les restrictions sont plus générales et déterminées, globalement, par des conditions géographiques ou thématiques.

6. Monnaies étrangères

Conformément au Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le franc suisse (CHF) dans laquelle les registres de comptabilité du Siège de l'UICN sont tenus. Toutefois, tous les bureaux, à l'exception du Royaume-Uni, tiennent leurs grands livres et leurs livres comptables en dollars des Etats-Unis (USD) ou en euros (EUR).

Les principes comptables suivants sont appliqués pour convertir les transactions et les soldes dans la monnaie de référence :

- Les transactions exprimées dans des monnaies autres que celles du grand livre du bureau sont converties et passées en compte sur la base des taux de change prévalant à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les comptes tenus dans les monnaies d'origine sont évalués dans la monnaie du grand livre du bureau au taux de fin d'exercice. Les gains et les pertes créés sont incorporés dans l'état du revenu et des dépenses de ce grand livre.
- Au moment de la consolidation, toutes les transactions des grands livres qui n'utilisent pas le franc suisse sont converties au taux de change mensuel et le gain ou la perte de change qui en résulte est passé(e) en compte dans les comptes d'exploitation.
- À l'exception des biens mobiliers et immobiliers qui sont comptabilisés à la valeur historique, le bilan consolidé est converti au taux de change de fin d'exercice et le gain ou la perte net(te) et non réalisé(e) qui en résulte apparaît dans le bilan sous forme d'ajustement des taux de change.
- Le solde des projets exprimé en dollars ou euros a été actualisé par rapport au franc suisse au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte net(te) non réalisé(e) apparaît sous forme d'ajustement de des taux de change.

7. Taux de change de fin d'exercice

Voici les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour actualiser les postes du bilan en francs suisses (CHF) aux fins d'établissement de rapports :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dollar des États-Unis	1,2197	1,3159
Euro	1,6096	1,5585

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2006

III. BANQUES À VUE ET À COURT TERME

Les dépôts bancaires à vue et à court terme, au 31 décembre 2006, comprennent tous les comptes bancaires de l'UICN dans le monde entier. Sur le solde déposé au Siège, CHF 216k (2005 - CHF 283k) font partie du Fonds UICN. L'analyse par région ou bureau est la suivante : En milliers de francs suisses

Région ou bureau	2006	2005
Asie	5828	5141
Canada	31	202
Afrique centrale	828	90
Amérique centrale	1362	1346
Afrique de l'Est	1448	997
Europe	830	836
Centre du droit de l'environnement, Bonn	298	336
Siège	37 256	30 623
Méditerranée	49	318
Amérique du Sud	39	173
Afrique australe	1096	2224
Royaume-Uni	70	85
Etats-Unis	232	537
Afrique de l'Ouest	1311	1052
Afrique du Nord et Asie de l'Ouest	191	230
TOTAL	50 869	44 190

Solde des comptes bancaires courants

Les soldes de trésorerie au Siège sont principalement représentés par les soldes des comptes courants suivants entre le Siège et les bureaux régionaux. Les bureaux nationaux qui font directement rapport aux bureaux régionaux n'ont pas de relation avec le Siège pour leur compte courant, exception faite de la Russie qui figure dans le solde à payer au Bureau régional pour l'Europe. Les soldes des comptes courants entre le Siège et les régions, au 31 décembre 2006 et 2005, figurent dans le tableau qui suit. Les montants au crédit apparaissent sous forme négative et indiquent les montants dus par le Siège aux régions à cette date.

Devises	Solde 2006 en		Solde 2005 en	
	devises	CHF	devises	CHF
Bureau régional pour l'Asie	US	(2493)	(3041)	(5715)
Canada	US	236	288	167
Bureau régional pour l'Afrique centrale	EU	40	64	17
Bureau régional pour l'Amérique centrale	US	(592)	(722)	(826)
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	US	113	116	(1735)
Bureau régional pour l'Europe	EU	(421)	(678)	34
Centre du droit de l'environnement, Bonn	EU	(543)	(875)	(650)
Méditerranée	EU	(155)	(249)	(1013)
Bureau régional WESCANIA	US	(579)	(706)	(1021)
Bureau régional pour l'Amérique du Sud	US	(473)	(577)	(424)
Bureau régional pour l'Afrique australe	US	(250)	(305)	(138)
Royaume-Uni	CHF	(37)	(87)	(615)
Etats-Unis d'Amérique	US	(227)	(217)	(409)
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	EU	(1405)	(2261)	(788)
Compte de prêt de la fiducie Wasana	CHF	213	213	213
TOTAL	CHF	(14)	(14)	22
Solde liquidités Siège	CHF		(9193)	(13 550)
Solde liquidités nettes Siège	CHF		37 256	30 623
			28 063	17 073

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2006

8. Biens mobiliers et immobiliers

L'acquisition de biens mobiliers et immobiliers est capitalisée lorsque le prix d'achat égale ou dépasse CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque le propriétaire est l'UICN. Les biens mobiliers et immobiliers sont amortis selon la prévision de leur durée de vie, sur la base suivante :

- Matériel et logiciel informatiques 3 ans
- Véhicules 4 ans
- Équipement de bureau 5 ans
- Mobilier de bureau 7 ans
- Renovation des immeubles 10 ans
- Immeubles 50 ans

9. Provision pour cotisations à recevoir

La provision pour les cotisations impayées est calculée sur la base du solde à recevoir à la fin de l'exercice. Avec l'approbation du Conseil, la provision est calculée sur la base suivante :

- Cotisations arriérées de cinq ans et plus 100%
- Cotisations arriérées de quatre ans 80%
- Cotisations arriérées de trois ans 60%
- Cotisations arriérées de deux ans 40%
- Cotisations arriérées d'une année 20%

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisations de certains États membres est calculée sur une base individuelle après examen de la situation particulière du membre concerné.

10. Fonds de l'UICN

Le Fonds UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'Union. Tous les revenus gagnés sont crédités au Fonds. C'est le Conseil de l'UICN qui gouverne le Fonds en dernier recours, en cas de crise financière majeure.

Le Fonds de l'immeuble de WASAA est inclus dans le Fonds UICN. Suite à l'acquisition et à l'ameublement de l'immeuble de WASAA, à Nairobi, au Kenya, une réserve affectée séparée de CHF 291k au 31 décembre 2006 (2005 - CHF 259k) a été créée pour tenir compte du remboursement de capital au Fonds mondial pour la conservation qui est aujourd'hui fusionné avec le Fonds UICN. L'UICN a l'obligation de tenir des livres comptables séparés pour le Fonds d'affectation de WASAA, conformément aux lois du Kenya.

11. Revenus non affectés

Il s'agit des fonds que l'UICN reçoit sans conditions imposées de l'extérieur.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

IV. TITRES NÉGOCIABLES

Le portefeuille de titres négociables constitue le principal avoir du Fonds UICN. Le portefeuille de titres négociables est fixé à la valeur du coût ou du marché, selon la plus basse des deux valeurs, au 31 décembre. Cette évaluation a été réalisée pour chaque titre.

	PLUS BASSE VALEUR		
	COÛT	VALEUR MARCHÉ	COÛT OU MARCHÉ
2006			
Titres négociables - Fonds	6238	6817	6208
2005			
Titres négociables - Fonds	6058	6517	6046

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

La provision pour les cotisations impayées correspond à la politique approuvée par le Conseil de l'UICN et décrite dans la note II.9 ci-dessus.

Description	2006	2005
Total des cotisations à recevoir	3803	4237
Provision cotisations	(1326)	(1692)
Cotisations à recevoir	2477	2545

Analyse par année des cotisations à	2002 &						Total
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
États	134	291	732	1572	2848		2848
Organismes gouvernementaux	12	33	183	281	520		520
ONG internationales	3	4	6	11	27		27
ONG nationales	0	8	50	121	377		377
Affilié	0	4	7	15	31		31
Total	134	383	1049	2077	3803		3803
Pourcentage du total	3%	10%	28%	55%	100%		100%

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

VI. COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL

Les comptes à recevoir du personnel se composent d'avances pour des voyages, d'avances de salaires et de prêts au personnel qui restent à recevoir au 31 décembre. Dans les comptes du personnel le montant des crédits dus au personnel est déduit des comptes à recevoir pour présenter un montant net.

Description	2006	2005
Avances nettes sur	153	353
Avances de salaires et prêts au	132	198
Total des comptes du personnel à	285	551

VII. COMPTES À RECEVOIR D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

Ces montants représentent des soldes dus par (ou dus à) des organisations associées à l'UICN au 31 décembre.

Description	2006	2005
Secrétariat Convention de	323	(36)
Traffic	12	34
Fonds pour les Forêts tropicales & Groupe	14	14
Autres comptes à recevoir	196	125
Montant des comptes à recevoir	545	137

*Les autres comptes comprennent Amérique du Sud CHF 59k, Royaume-Uni CHF 95k, Asie CHF 39k et Mésio-Amérique CHF 3k.

VIII. COMPTES À RECEVOIR ET REVENU DIFFÉRÉ SUR DES ACCORDS-CADRES

Les fonds à recevoir d'accords-cadres représentent les soldes des accords-cadres non reçus à la fin de l'exercice. Le montant est généralement à recevoir et incorporé dans le revenu des accords-cadres. Au 31 décembre 2006, un montant de CHF 2 256k était à recevoir de trois accords-cadres régionaux, tandis qu'un montant de CHF 707k, au 31 décembre 2005, était à recevoir de deux accords-cadres régionaux.

Le revenu différé sur les accords-cadres représente le solde net des activités financées par des accords-cadres avec des fonds affectés ou de revenus reçus en avance de la période à laquelle ils se rapportent. Au contraire du traitement comptable pour les projets, les déficits sont habituellement déduits des excédents et tiennent compte des soldes reportés de l'année précédente. Au 31 décembre 2006, le solde net des revenus différés sur des accords-cadres était de CHF 4 282k (2005 – CHF 1 182k).

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2006

IX. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJETS

Les comptes à recevoir et les avances sont calculés respectivement à partir du portefeuille de projets en déficit et du portefeuille de projets en excédent à la fin de l'exercice. Les deux ont été calculés au niveau principal des projets et se résument ainsi au 31 décembre 2006: comptes à recevoir de projets – CHF 7 098k (2005 – CHF 5 274k) et avances de projets – CHF 43 297k (2005 – CHF 38 604k).

X. BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

Les biens mobiliers et immobiliers acquis avec le revenu non affecté sont amortis sur l'estimation de leur durée de vie conformément à la note 11.8 ci-dessus. L'immeuble du Siège est discuté en plus grand détail dans la note qui suit.

	Immeuble siège	Véhicules, matériels et équipement	Autre terrains, immeubles	Total
Coût				
Solde au 01.01.2006	17,643	9,698	794	28,135
Ajout		511		511
Solde au 31.12.2006	17,643	10,209	794	28,646
Amortissement				
Sold au 01.01.2006	(6,234)	(7,718)	(105)	(14,057)
Imputation annuelle	(309)	(697)	(11)	(1,017)
Solde au 31.12.2006	(6,543)	(8,415)	(116)	(15,074)
Valeur nette au livre				
Solde au 01.01.2006	11,409	1,980	689	14,078
Solde au 31.12.2006	11,100	1,794	678	13,572

IMMEUBLE DU SIÈGE

1. Immeuble du Siège, matériel et équipement

Entre 1990 et 1993, l'UICN a reçu des donations de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la commune de Gland ainsi que d'autres donateurs, en vue de la construction d'un immeuble pour y loger son Secrétariat. La commune de Gland a mis gratuitement à disposition de l'UICN le droit d'usage d'un terrain pour une période de 50 ans à partir de 1993. Ce terrain, au moment de la donation, a été évalué à CHF 4,250 000, valeur qui n'est pas reflétée dans les présents états financiers.

Bien que l'UICN soit officiellement propriétaire de l'immeuble du Siège, son utilisation est limitée et elle ne peut en disposer ou l'utiliser comme caution sans l'accord du Gouvernement helvétique. Si elle dispose de l'immeuble, le Gouvernement helvétique récupérera sa mise initiale plus un pourcentage de la valeur ajoutée, le cas échéant. Le coût du bâtiment est compris dans les biens mobiliers et immobiliers mais un fonds correspondant a été créé pour reconnaître la nature qualifiée de l'immeuble.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2006

2. Amortissement de l'immeuble du Siège

L'immeuble sera amorti sur une période de 50 ans du droit d'usage du terrain. L'amortissement a commencé le 1^{er} janvier 1993 et a été comptabilisé dans le Fonds immeuble du Siège. En conséquence, le bilan net des biens de l'immeuble du Siège, CHF 11 100k (2005 – CHF 11 409k) reflète le bilan capitalisé de CHF 17 643k moins la dépréciation accumulée au 31 décembre 2006 qui se monte à CHF 6543k (2005 – 6234k) et à laquelle correspond un Fonds immeuble du Siège figurant au bilan.

3. Assurance des biens mobiliers et immobiliers

Au 31 décembre 2006, les biens mobiliers et immobiliers du Siège sont assurés pour CHF 19 639k (2005 – CHF 19 449k). L'immeuble de WASAA, au Kenya et les biens mobiliers et immobiliers sont assurés pour 36,5 millions de shillings (CHF 643k), qui est la valeur de remplacement estimée.

XI. COMPTES ET CHARGES À PAYER

Les comptes et les charges à payer représentent les montants dus à des créditeurs et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 4101k au 31 décembre 2006 (2005 – CHF 4238k), CHF 1213k (2005 – 916k) concernent le Siège et le reste les bureaux régionaux et nationaux.

XII. CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice. La reconnaissance d'obligations pour les congés du personnel ne figure que pour satisfaire aux lois locales, le cas échéant. Le personnel du Siège n'étant pas autorisé à accumuler plus de 10 jours et considérant que ces journées seraient couvertes dans le cadre de la période normale de préavis, il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de reconnaître les charges pour congés de personnel. Le solde en fin d'exercice couvre le coût estimé de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé.

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2006

XIII. PROVISIONS ET RESERVES

1. Provision pour les projets en déficit

Les provisions pour les projets en déficit sont financées par le revenu non affecté et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Le tableau qui suit présente une analyse de ces provisions région par région :

Région	2006	2005
Région	201	140
Région Afrique	267	258
Région Afrique de	503	349
Région Europe	65	219
Siège	350	208
Région Afrique	50	74
Région Afrique de	259	252
Autres bureaux	20	20
TOTAL	1715	1520

* Les autres bureaux comprennent le Centre du droit de
à Bonn en Allemagne, et le Bureau de l'UICN au Royaume-Uni, à
Cambridge.

Réserve pour compression de postes

Les provisions pour les coûts associés aux compressions de postes sont traitées comme une réserve non contraignante et classées sous les réserves. Elles sont calculées séparément pour chaque bureau afin de respecter les obligations des lois locales sur le travail. Pour les bureaux qui ne relèvent pas des lois locales à cet égard, une recommandation de 10% des frais salariaux bruts est proposée et fournie comme montant cible.

Région	2006	2005
Région	363	342
Région Afrique	101	83
Région Afrique de	239	258
Région Europe	101	101
Siège et	1319	894
Région Afrique	135	183
Région Afrique de	439	360
Région Més-	2	0
Région Amérique du Sud	223	213
Royaume-	33	135
TOTAL	2955	2589

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2006

XIV. MOUVEMENTS NET POUR PROVISIONS ET PERTES ET PROFITS

Les montants suivants ont été passés par pertes et profits en utilisant les provisions d'années précédentes :

- Recisions de membres - CHF 717k
- Projets déficitaires passés par pertes et profits - CHF 204k
- Provision pour compression de postes utilisée durant l'année - (Siège) CHF 141k

Durant l'année, des provisions additionnelles ont été faites comme suit :

- Provision pour cotisations impayées - CHF 351k
- Provision pour des projets déficitaires particuliers - CHF 361k
- Provision pour compression de postes - (Siège) - CHF 518k

Le tableau ci-dessous présente les mouvements d'ensemble des provisions indiqués sur le bilan :

	Solde au 1er janvier 2006	Alouit	Utilisation & Pertes et profits	Mouvement net en 2006	Solde au 31 décembre 2006
Provisions & Réserves					
Compression de postes	2589	1,065	(699)	366	2955
Cotisations	1692	351	(717)	(366)	1326
Projets en déficit	1520	929	(734)	195	1715
Congrès et autres réserves					
Provision Congrès 2008	0	666	(335)	331	331
Engagements non affectés	489	100	(665)	(465)	24
Fonds de réserve	16	232	(204)	28	44
Fonds de capital non affectés	46	5	(14)	(9)	37
Sous-total	551	1003	(1118)	(115)	436
Total	6352	3348	(3268)	80	6432

UICN – UNION MONDIALE POUR LA NATURE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 2006

XIX. REVENUS D'ACCORDS

1. Fonds affectés aux programmes et fonds non affectés provenant d'accords-cadres

L'annexe A contient une liste des contributions des donateurs dans le contexte d'accords-cadres à partir desquels le revenu a été affecté à différents programmes de l'UICN.

2. Revenu d'accords de projets, d'accords-cadres et d'autres sources

Les annexes B (résumé) et C (analyse détaillée) présentent une ventilation du revenu par donateur et/ou source. Elles comprennent les contributions non affectées, le revenu des accords-cadres et le revenu affecté aux projets sur la base des rentrées réelles de trésorerie.

3. Mouvements nets des fonds affectés aux projets et des accords-cadres

Dans l'annexe D se trouve une analyse précise des mouvements relatifs aux accords-cadres et aux projets, au niveau des projets. Avec la numérotation utilisée, les accords-cadres sont tous dans la série 6 ; tous les autres sont des projets à fonds affectés (série 7 et 8). Ce tableau analyse à la fois les revenus et les dépenses pour l'exercice ainsi que les attributions nettes et tous les ajustements des soldes reportés. Les ajustements comprennent l'actualisation des soldes de projets si les montants de base sont libellés dans les grands livres en dollars ou en euros. Ces soldes sont présentés intégralement compte tenu des nombreux petits mouvements relatifs aux projets.

XX. AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les autres revenus de fonctionnement de CHF 2325k (2005 – 2403k) comptabilisés sous la rubrique Fonds non affectés du Secrétariat comprennent CHF 631k (2005 – CHF 612k) en frais généraux et droits de gestion reçus du Secrétariat de la Convention de Ramsar, du revenu des ventes de la cafétéria du Siège d'une valeur de CHF 286k (2005 – CHF 334k). 2005 a été une année exceptionnelle pour la Cafétéria qui a accueilli plus de 4000 visiteurs (2300 en 2006). Le solde se compose de divers revenus extérieurs reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXI. DIFFÉRENCES DE CHANGE POUR L'ACTUALISATION DES SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre – franc suisse, dollar américain ou euro. À la fin de l'exercice, les soldes des projets exprimés en dollars américains ou en euros sont individuellement actualisés au taux de change de fin d'exercice comme on le voit dans l'annexe D. Le gain (la perte) non réalisé(e) qui en résulte et qui sert à ajuster les soldes des projets est comptabilisé(e) dans le bilan (avances par donateur sur les accords de projets et comptes à recevoir d'accords de projets, et ajustement pour conversion de devises). L'ajustement net est traité dans l'état des revenus aux fins de refléter le mouvement net sur le portefeuille de projets et n'a pas d'effet sur les soldes des réserves non affectées.

2006 – ACCORDS-CADRES – FONDS AFFECTÉS AU PROGRAMME ET FONDS NON AFFECTÉS

ANNEXE A

En milliers de francs suisses	2006		Département d'état (E-U)
	Dépenses Secrétariat	Affectation A-C, fonds non affectés	
Fonds d'innovation stratégiques (Fonds 3-1C)	2 349	210	
Programme mondial - politiques et évaluation	2 495	2 573	
Sous-total Programme mondial et Fonds 3-1C	6 444	4 077	
Région Afrique centrale	2 209	853	
Région Afrique de l'est	2 783	886	
Région Afrique du Nord	1 971	867	
Région Asie	2 575	1 479	
Méso-Amérique	2 105	665	
Amérique du Sud	901	651	
Europe	2 163	-	
Région Afrique du Nord et Asie centrale et de l'Ouest	871	565	
Méditerranée	1 166	120	
Océanie	1 111	272	
Unité des politiques mondiales et Bureau de Washington	1 722	282	
Canada	709	-	
Fonds membres	-	-	
Sous-total composantes régionales	24 929	7 048	
Conseiller scientifique principal	360	-	
Accords internationaux - Politiques et biodiversité	349	556	
Programme aires protégées	1 157	690	
Programme aires protégées	1 007	522	
Programme pour les espèces	581	271	
Gestion des écosystèmes	1 062	469	
Programme eau et zones humides	1 417	919	
Centre du droit de l'environnement	1 180	608	
Programme aires protégées	1 945	382	
Programme pour les espèces	415	360	
TRAFFIC International	353	291	
Conseiller principal économie	383	322	
Conseiller principal affaires sociales	202	-	
Conseiller principal parité hommes-femmes	734	362	
Conseiller principal biodiversité	1 521	1 35	
Secrétariat	5 100	362	
Sous-total unités mondiales thématiques	11 521	7 133	
Directeur stratégies de l'organisation	521	-	
L'avenir de la durabilité	833	100	
Finances conservation	17	-	
Gestion des connaissances	374	214	
Communication	429	429	
Communication & Education	429	-	
Publications	134	-	
Recherche	1 196	-	
Membres et Conseil	5 100	-	
Sous-total Groupe des stratégies de l'organisation	5 100	1 117	
CEC	225	217	
CGE	222	188	
CGE	188	188	
CDDE	389	309	
CDDE	329	309	
CMAP	271	271	
CSE	287	318	
CPDES	226	190	
CPDES	1 578	1 494	
Sous-total Commissions	1 578	1 494	
Bureau du DG (évaluation externe)	1 211	100	
Affectation pour les affaires externes	548	-	
Conseiller juridique	328	-	
Conseiller juridique	221	-	
Audit interne	342	-	
Evaluation	1 261	-	
Groupe de gestion de l'information	342	290	
Développement du réseau des connaissances	1 113	297	
Groupe finances mondiales	1 731	-	
Groupe ressources humaines	1 079	-	
Administration Siège	683	-	
Sous-total Services d'appui et de gestion	8 519	688	
TOTAL GÉNÉRAL	54 141	20 052	
Charges	(2 968)	-	
Transferts internes et dépenses non opérationnelles	206	-	
Autres ajustements (94)	51 285	1 066	
Dépenses de fonctionnement (Bilan consolidé)			
Concordance Revenus accords-cadres / Bilan consolidé			
Total général affectations (voir ci-dessus)	1 066	1 066	
Abouter composante projet des accords-cadres (voir page 2)	156	-	
Excédent en fin d'exercice & Fonds libérés pour affectation en 2007	220	-	
Total net (voir ci-dessus)	1 462	1 462	
Accords-cadres revenus réels en 2004			
Total revenus encaissés en 2004	1 462	1 462	
Comptes à recevoir en fin d'exercice	1 209	-	
Transfert depuis Fonds Sida from Sida Reserve Fund	180	-	
Total Accord-cadres fonds non affectés (voir ci-dessus)	1 462	1 462	
Total Revenus Accord-cadres (voir Bilan consolidé)	1 462	1 462	

1 066

20 052

1 066

21 118

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

1 462

2006_FONDS PROVENANT D'ACCORDS BILATERAUX

	TOTAL	Programme général	Composante projet accords-cadres
Donateurs accords-cadres conjoints			
Agence canadienne de développement international (ACDI) - Canada	663	663	
Agence danoise de développement international (DANIDA) - Danemark	4 174	4 174	
Ministère des Affaires étrangères (DGIS) - Pays-Bas	4 263	4 263	
Agence norvégienne de dévelop. et de coop. (NORAD) - Norvège	2 952	2 952	
Agence suédoise de développement international (Sida) - Suède	5 032	4 876	156
DDC - Direction du développement et de la coopération (DDC) - Suisse	2 000	2 000	
Ministère des Affaires étrangères (MAE) - France	1 209	1 209	
Total financement accords-cadres conjoints	20 293	20 137	156

Donateurs accords-cadres non conjoints	
Département d'État (E.-U.) - Fonds affectés et programme général	1 201
Irish Aid, Irlande - Programme général	240
Total financement accords-cadres non joints	1 442
Total revenus accords-cadres (selon Bilan consolidé)	21 735

Note: Les revenus totaux provenant du Département d'État des E.-U. de CHF 1,201k comprennent CHF 1,066k affecté programme et CHF 136k programme général.

ANNEXE B - RESUME DES REVENUS PAR DONATEUR OU SOURCE (MONTANTS EN CHF)

CODE DONATEUR OU PROJET	DESCRIPTION DONATEUR	REVENU NON AFFECTE (CR)/DB	ACCORDS-CADRES (CR)/DB	ACCORDS DE PROJETS (CR)/DB	TOTAUX PAR DONATEUR (CR)/DB
B001	COTISATIONS DES MEMBRES	-10 154 577			-10 154 577
B004	PROGRAMME APPUI A LA BIODIVERSITE	-3		-100 024	-100 027
B007	CONSERVATION INTERNATIONALE	-7 038		-707 251	-714 290
B009	HIVOS			-137 848	-137 848
B009	AUTRES ONG	-17 575		-782 543	-800 118
B011	FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF)	-200 000		-192 090	-392 090
B012	EUROCONSULT			-3 892	-3 892
B013	ECOAGRICULTURE PARTNERS			-38 944	-38 944
C002	SERVICE NEERLANDAIS DE BENEVOLES -SNV			-42 163	-42 163
C006	INST. INTERNAT. DEV. DURABLE- IIDD	-1 327		-89 880	-91 206
C012	SECRETARIAT CONVENTION RAMSAR	-631 478			-631 478
C013	ROYAL SOCIETY BIRDS (UK) RSPB			-13 841	-13 841
C018	THE NATURE CONSERVANCY-E.-U.	-5 571			-5 571
C019	TRAFFIC INTERNATIONAL	-40 940		-65 884	-106 824
C020	WCMC - CAMBRIDGE	-299		-24 943	-25 242
C024	CONSEIL MONDIAL DE L'EAU			-84 793	-84 793
C025	WETLAND INTERNATIONAL			-10 503	-10 503
C027	ORG. INT. DES BOIS TROPICAUX			-415 382	-415 382
C029	IWMI /Int. Water Mgmt. Inst.			-106 785	-106 785
D001	COMITE UICN - FRANCE	-16		-11 030	-11 046
D002	COMITE UICN - PAYS-BAS			-438 868	-438 868
E010	AUSTRALIE - AGENCES GOUV			-187 856	-187 856
E012	ENVIRONNEMENT AUSTRALIA			-10 000	-10 000
E030	AUSTRICHE: MINISTERE ENVIRONNEMENT			-109 103	-109 103
E050	CANADA - ACDI	-662 642		-1 745 215	-2 407 858
E060	CANADA - CRDI			-276 258	-276 258
E070	CANADA - AUTRES GOUV	-105 986		-183 138	-289 124
E090	DANEMARK - DANIDA	509		-2 652 876	-4 714 015
E100	DANEMARK - AUTRES GOUV			-20 893	-20 893
E110	EQUATEUR: MINISTERE ENVIRONNEMENT			-3 155	-3 155
E120	COMMISSION EUROPEENNE			-2 348 454	-2 348 454
E130	FINLANDE - FINNIDA			-646 178	-646 178
E140	FINLANDE - AUTRES GOUV			-114 322	-114 322
E150	FRANCE - AGENCES GOUV			-279 442	-279 442
E160	FRANCE - MINISTERE ECOLOGIE & DEV.	-2 463		-238 290	-240 753
E170	FRANCE: AMBASSADE DE			-82 440	-82 440
E180	FRANCE-MIN. AFFAIRES ETRANGERES			-1 209 450	-1 209 450
E190	ASSISTANCE TECHNIQUE ALLEMANDE- GTZ	1 327		-36 566	-35 239
E200	ALLEMAGNE - AGENCES GOUV AGENCIES- BMZ			-521 499	-521 499
E210	ALLEMAGNE - MIN. ENVIRONNEMENT- BMU			-368 348	-368 348
E220	IRLANDE - AGENCES GOUV			-240 255	-240 255
E230	ITALIE: MFA COOP.&DEV. - DGCS	-21 701		-692 636	-714 337
E232	ITALIE - AUTRES GOUV			-188 316	-188 316
E240	AGENCE JAPONAISE COOP INT (JICA)			-71 842	-71 842
E260	PAYS-BAS - AGENCES GOUV	-21 141		-23 861 836	-23 882 977
E270	PAYS-BAS - LNV	-4 671		-516 412	-521 083
E280	PAYS-BAS - NEDA			-10 978	-10 978
E290	NORVEGE - NORAD	-2 951 998		-2 819 311	-5 771 309
E310	OMAN: REG. MUNICIPAL & ENVIRON			-600	-600
E320	AUTRES GOUVERNEMENTS	-1 021		-502 255	-503 275
E348	AFRIQUE DU SUD- MINISTERES			-448 498	-448 498
E350	ESPAGNE: MIN ENVIRONNEMENT			-625 958	-625 958
E351	GOUV ANDALOUSIE - Espagne	-9 478		-421 337	-430 814
E360	SRI LANKA - MIN ENVIRONNEMENT			-37 282	-37 282
E370	SUEDE - AUTRES GOUV.			-75 529	-75 529
E380	SUEDE - SIDA	485		-7 144 092	-6 658 566

E390	SUISSE - AUTRES GOUV	-1 763 435	-2 000 000	-850 000	-2 713 435
E400	SUISSE - DDC			-2 717 043	-4 717 043
E410	SUISSE - AUTRES			-29 000	-29 000
E430	R.-U. - DFID	-4 926		-1 132 438	-1 137 364
E450	R.-U. - AUTRES GOUV	-33 941		-629 963	-663 904
E460	E.-U. - AUTRES AGENCES GOUV	-925	-1 201 288	-566 559	-1 768 781
E470	E.-U. - DEPARTEMENT D'ETAT			-184 055	-184 055
E480	E.-U. - USAID	-2 270		-1 322 133	-1 324 403
G001	BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT			-556 532	-556 532
G002	CITES			-1 076 356	-1 076 356
G003	COMUNIDAD ANDINA DE NACIONES (CAN)			-8 134	-8 134
G004	ORG.NAT UNIES ALIMENTATION & AGRIC.(FAO)			-32 269	-32 269
G007	BANQUE INT. RECON. & DEV			-10 526	-10 526
G009	AUTRES INSTITUTIONS INTERNATIONALES	-81 599		-428 152	-489 751
G010	AUTRES INSTITUTIONS NATIONS UNIES			-352 469	-352 469
G013	UNESCO-PATRIMOINE MONDIAL	-1 823		-682 386	-684 209
G016	COMITE PATRIMOINE MONDIAL			-75 903	-75 903
G020	MIKE-Suivi chasse illicite elephants			-8 600	-8 600
G110	PNUD- FONDS FEM			-3 940 695	-3 940 695
G112	PNUD AUTRES FONDS	-4 519		-807 619	-812 138
G120	PNUE FONDS FEM			-246 665	-246 665
G122	PNUE AUTRES FONDS	-3 893		-961 732	-965 625
G130	BANQUE MONDIALE FONDS FEM			-637 548	-637 548
G132	BANQUE MONDIALE AUTRES FONDS			-469 792	-469 792
H002	ASSOCIATIONS & FONDATIONS	-213 588		-1 019 944	-1 233 532
H004	FONDATION BILANCE			-1 576	-1 576
H006	FONDATION FORD			-624 142	-624 142
H009	FONDATION INT. DU BANC D'ARGUIN			-625 190	-625 190
H011	FONDS KEIDANREN CONSERV. NATURE			-16 210	-16 210
H012	FONDATION MacARTHUR			-160 325	-160 325
H014	FONDATION MAVA			-635 568	-635 568
H020	FONDATION TOTAL			-224 734	-224 734
H021	FONDATION FORETS TROPICALES			-13 914	-13 914
H023	FONDATION KELLOGG			-516 145	-516 145
I002	ENTREPRISES	-868		-1 668 020	-1 668 888
I014	SHELL INTERNATIONAL			-163 217	-163 217
J001	PARTICULIERS	-106 801		-17 710	-124 511
M001	DIVERS DONATEURS	-1 916 435		-1 737 546	-3 653 981
M014	DIVERS ET REVENU INTERNE	-460 899	-214	-315 867	-776 980
	REVENU TOTAL	-15 798 881	-21 734 098	-74 846 140	-112 379 119

RECONCILIATION TO THE ACCOUNTS

Income as per the Accounts	-14 865 874	-21 734 098	-74 747 519	-111 367 491
Interest Income (Non Operational)	-783 880		-98 621	-882 501
Capital Gains (Non Operational)	-129 127		0	-129 127
TOTAL BALANCE AS ABOVE	-15 798 881	-21 734 098	-74 846 140	-112 379 119

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Nomination du vérificateur externe

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'APPROUVER la nomination de Deloitte Suisse comme vérificateur externe pour la période intersessions 2009–2012.

Généralités

1. Deloitte Suisse, membre de Deloitte, Touche et Tohmatsu, a été nommé vérificateur externe lors du Congrès de Bangkok, en novembre 2004 pour la période de 2005 à 2008 inclus. Le cabinet Deloitte a réalisé son premier audit des comptes pour l'année 2000.
2. L'UICN s'est livrée à un audit externe de ses rapports financiers, dans un souci de transparence et pour assumer ses responsabilités vis-à-vis de ses donateurs et de ses membres. En Suisse, depuis le 1er janvier 2008, les organisations à but non lucratif doivent être vérifiées par des vérificateurs externes si elles correspondent à certains critères, ce qui est le cas de l'UICN. Conformément à cette obligation, la portée de l'audit de l'UICN a été élargie aux Commissions et à d'autres entités telles que Ramsar. Compte tenu des effets de la relation financière de ces entités avec l'UICN, les états financiers consolidés pour 2008 tiendront compte de ces entités.

Recommandation

3. Deloitte est le vérificateur externe de l'UICN depuis relativement longtemps et ses services ont donné satisfaction. Deloitte a fourni à l'UICN des conseils appréciés sur la présentation des comptes et la mise en œuvre des normes comptables. Ce cabinet prend aussi une part active, cette année, à la mise en œuvre d'un Système de contrôle interne (SCI) en organisant la formation et l'encadrement au Siège et dans les bureaux régionaux et en fournissant des modèles de domaines à couvrir dans la mise en œuvre du SCI. Deloitte ayant une bonne connaissance du fonctionnement de l'UICN en sa qualité d'organisation internationale, ses services sont efficaces. La Directrice générale recommande de proroger le contrat de Deloitte pour une nouvelle période intersessions. 2008 étant la première année où la vérification externe est obligatoire pour l'UICN, il est préférable de maintenir le vérificateur actuel durant la transition plutôt que d'en choisir un nouveau.

Annexe

Tâches habituelles des vérificateurs externes

Les vérificateurs externes ont pour tâche principale d'examiner les livres comptables et les systèmes comptables et d'exprimer leur opinion sur les états financiers consolidés préparés par la direction de l'UICN, conformément au droit suisse et aux Statuts de l'UICN. Outre les activités d'audit qui ont lieu au Siège de l'UICN à Gland, Suisse, quelques bureaux régionaux et nationaux sont choisis chaque année pour faire l'objet d'un audit en vue d'appuyer l'émission d'une opinion de vérificateur sur les états financiers consolidés. Ce choix est à la discrétion des vérificateurs externes mais il se fait, habituellement, en consultation avec le Chef des finances et le vérificateur interne.

Habituellement, les services de vérification externe comprennent :

- un examen, sur la base d'un test, des preuves à l'appui des montants et déclarations contenus dans les états financiers ;
- une évaluation des principes comptables employés et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers ;
- l'expression d'une opinion de vérificateur quant à la fidélité de la présentation des états financiers consolidés préparés par la direction de l'UICN en conformité avec les principes comptables généralement acceptés en Suisse et avec les normes internationales d'audit ;
- la préparation d'une lettre annuelle à la direction indiquant les faiblesses détectées dans les systèmes de contrôle interne et les déclarations contenues dans les états financiers consolidés, ainsi que des recommandations à ce propos ;
- un examen périodique du département interne de vérification pour s'assurer que les travaux entrepris répondent à des normes professionnelles adéquates ;
- une discussion sur les activités et les conclusions d'audit externe avec la direction de l'UICN et le Comité des finances et audit.